This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

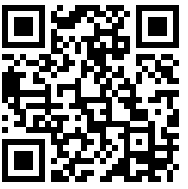

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

AS
162
S68
V.15

New York
State College of Agriculture
At Cornell University
Ithaca, N. Y.

Library

.....

Digitized by Google

CORNELL UNIVERSITY LIBRARY
3 1924 070 871 680

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PROCÈS-VERBAUX

Digitized by Google

NOTA

La Société n'entend ni garantir les faits, ni adopter toutes les opinions consignées dans les Mémoires.

Chaque signataire de Mémoire reçoit vingt-cinq tirages à part de son travail exécuté aux frais de la Société. Il lui est loisible de s'entendre avec l'imprimerie pour les tirages supplémentaires.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE & AGRICOLE
DE LA HAUTE-LOIRE

MÉMOIRES

ET

PROCÈS-VERBAUX

1907-1908

TOME QUINZIÈME

LE PUY
IMPRIMERIE MARCHESSOU
PEYRILLER, ROUCHON & GAMON, SUCCESSEURS
23, BOULEVARD CARNOT, 23

MDCCCCIX

Digitized by Google

AS
162
S68
v.15

144062

Digitized by Google

Digitized by Google

1816 - 1905

Heliog Dujardin.

Digitized by Google

PHILIPPE-AUGUSTE JOURDE

1816-1905

La ville du Puy doit à juste titre revendiquer comme un honneur d'avoir donné le jour à un homme dont l'existence, toute d'efforts persévérants, de devoir consciencieux et de droiture honnête, peut être citée comme un exemple aux générations futures. C'est en effet par ses seules qualités morales que Philippe-Auguste Jourde parvint à la fortune et aux dignités, en dédaignant toujours de flatter les défauts ou d'enchérir sur les erreurs, et en servant une idée par conviction et non par intérêt.

Ses débuts dans la vie furent particulièrement âpres et durs, car dans la modeste demeure de la rue du Collège où il naquit, le 11 août 1816, de Jacques Jourde et de Claire Mourgues [1], il eut à subir dès son bas âge, les humiliations de la faillite commerciale de son père qui, déchu de tout crédit dans son pays natal, fut obligé de partir pour Marseille, afin de se procurer les ressources nécessaires aux besoins de sa famille et à l'exécution onéreuse du jugement de réhabilitation qu'il avait obtenu du tribunal de commerce du Puy, le 2 janvier 1824.

A leur départ du Puy, ses parents le confièrent, avec ses deux frères, aux soins affectueux de sa tante Marthe Mourgues, qui fut pour lui une seconde mère et dont il ne parlait jamais qu'avec

1. La famille Jourde habitait déjà, en 1770, la rue du Collège, où ses membres exercèrent le métier de charpentier, jusqu'en 1801 (Arch. munic. du Puy, E. 83, 114, 125 et 129).

Digitized by Google

l'expression émue d'une touchante et réelle reconnaissance. Mais il ne tarda pas à rejoindre son père à Marseille et, quoique à peine âgé de 16 ans, s'efforça de le seconder dans son humble négoce. Suivant un de ses contemporains, de qui nous tenons ces détails, on le voyait errer dans la cité phocéenne, lourdement chargé d'une sorte de besace, cherchant à écouler sa pacotille de marchandises, en sollicitant avec ardeur une clientèle le plus souvent réfractaire à ses offres.

C'est alors que, poussé par les nécessités de la vie et en voyant l'inutilité de ses efforts, il résolut de s'expatrier et d'aller au loin chercher fortune. Il s'embarqua pour l'Amérique, cette terre promise des déshérités, fort d'une expérience prématurée, l'imagination toute remplie de rêves aventureux et dorés, mais le cœur brisé par cet exil volontaire, qui l'éloignait de cette France à laquelle il était profondément attaché par les doubles liens du patriotisme et de l'amour filial.

Faute de renseignements précis, il nous est impossible de faire connaître les particularités du séjour, pourtant prolongé, de M. Jourde dans le Nouveau-Monde. Nous savons seulement que son invincible opiniâtreté fut enfin couronnée de succès et que lorsqu'il vint à Paris, vers 1852, pour s'installer comme commissionnaire en bois des îles, au numéro 50 de la rue de Paradis-Poissonnière, il jouissait d'une fort honnête aisance et que la fortune, jusque-là si farouche à son égard, avait enfin daigné lui accorder ses faveurs.

Débarrassé des soucis matériels de la vie, il voulut dès lors se créer une existence conforme à ses goûts simples et méditatifs et, dans ce but, acheta le 2 octobre 1857, le château de Carry, avec ses dépendances comprenant près de 800 hectares, à un M. Héraud qui le tenait lui-même des ducs de Caumont-Laforce [1]. Le site de ce château répondait à ses aspirations sentimentales et poétiques, aspirations formées à la lecture assidue des poésies d'Alfred de Musset, son auteur favori, dont il partageait la sombre mélancolie. Aussi, du haut de la falaise qui domine le coquet

1. Avant de devenir la propriété des de Caumont-Laforce, ce château appartenait à la famille provençale de Jarente, dont les origines remontent aux premières Croisades (Cf. La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, 2e édition, tome VII, pages 180 et suiv. et *Almanach historique de Marseille*, 1770).

Digitized by Google

village de Carry, aimait-il à s'isoler dans la contemplation muette de cette troublante et capricieuse Méditerranée, de cette ville de Marseille dont la silhouette lointaine et vaporeuse éveillait en lui tant de profonds souvenirs, de ces horizons infinis qu'il bornait dans son cœur aux rudes montagnes de son cher Velay.

Mais ses douces rêveries étaient bien vite interrompues par le courant de ses affaires qui le retenait le plus souvent à Paris, où sa froide raison, sa sincérité extrême et son honnêteté scrupuleuse n'avaient pas tardé à lui assurer une grande notoriété commerciale. Aussi, malgré son abnégation désintéressée et son détachement des frivoles ambitions, ne put-il résister aux sollicitations unanimes qui l'appelèrent tour à tour au tribunal de commerce de la Seine, comme juge-suppléant, en 1864, juge titulaire, en 1867, et président de section, en 1870, fonctions qu'il conserva jusqu'en juillet 1872. Dans une lettre du 2 décembre 1905, M. Charles Roy, secrétaire de la présidence de ce tribunal, résumait en ces termes la magistrature consulaire de M. Jourde : « Très pondéré, doué d'une grande intelligence et d'un jugement sûr, il a laissé au tribunal le souvenir d'un travailleur infatigable et d'un excellent magistrat. »

Ce fut vers ces mêmes époques qu'il se lança dans le journalisme et entreprit dans *Le Siècle*, sous la direction de M. Havin, une courageuse campagne de presse contre l'Empire. Tandis que *Le Journal des Débats*, pour éviter les foudres impériales, dissimulait son hostilité dynastique dans des articles purement littéraires, *Le Siècle*, tout au contraire, combattait à visage découvert. M. Jourde mit au service de cette lutte quotidienne son ardeur infatigable, ses opinions républicaines nées avec lui, son libéralisme formé aux sources vives de cette constitution américaine si respectueuse de toutes les libertés, en un mot toute la générosité de ses sentiments puissamment épris du vrai, du juste et du bien. Devenu directeur du *Siècle*, il redoubla ses attaques contre le régime impérial, dont le terrible effondrement causa à son âme française plus d'amère tristesse que de joie triomphante.

Les éminents services rendus à la cause de la République par M. Jourde le désignaient, plus que personne, aux suffrages du Sénat, pour être élu, en 1876, comme sénateur inamovible. Mais, ennemi de toute intrigue, il se vit supplanté par des hommes

Digitized by Google

dont le plus grand mérite fut de flatter les puissants du jour. La préférence accordée à ses concurrents, plus heureux et surtout plus habiles, fut pour lui une pénible déception, mais elle ne put ébranler la vigueur de ses convictions ni la fermeté de sa foi politique. Lors des événements du 16 mai 1877, il déploya, en effet, une énergie entraînante pour seconder Gambetta dans sa résistance contre les factions monarchiques. Alors que tant d'autres attendaient prudemment dans l'ombre pour acclamer le parti vainqueur, il se jeta résolument dans la mêlée, aux applaudissements de tous les républicains et particulièrement d'Edmond About qui, peu après, dans un dîner intime, proclamait les services rendus par M. Jourde à la cause de la démocratie, en présence de MM. Henri Brisson et Louis Jourdan. Informé par ces derniers des éloges flatteurs tenus sur son compte, notre compatriote crut devoir remercier son admirateur, qui lui répondit par la lettre suivante :

« Mon cher ami,

« Je ne sais pas ce que Jourdan et Brisson vous ont pu raconter, mais, indiscrétion à part, je ne dirai jamais autant de bien « de vous que j'en pense. Vous avez été l'âme et l'âme ferme et « cordiale de nos luttes contre le 16 mai ; aussi longtemps que je « vivrai, je me rappellerai l'énergie sans pose et sans phrase que « vous avez dépensée, six mois durant, au service de la cause « nationale. Si les affaires ont bien tourné, c'est grâce à vous et « à Gambetta. Gambetta recevra sans doute du pays une très haute « récompense. La vôtre, homme modeste et citoyen sans ambition, sera dans l'estime et la reconnaissance de vos amis.

« Parmi lesquels j'ai l'honneur d'être, mon cher Jourde, le « moins éloquent et le plus sincèrement dévoué.

8 octobre 1878 EDMOND ABOUT ».

Nous nous garderons, par d'inutiles commentaires, d'affaiblir la portée de cette lettre, écrite dans un moment d'expansion intime par un homme qui, selon les justes expressions de Renan, « fut un de ceux qui ont le plus aimé, à une heure critique s'il en fût, le progrès et la liberté ».

Si l'intérêt passionné de M. Jourde pour les affaires publiques

Digitized by Google

et l'immuabilité de ses principes n'excitèrent dans les hautes sphères politiques que de platoniques manifestations, il n'en fut pas de même dans les milieux maritimes où l'appelaient ses rares villégiatures à Carry et pour lesquels il se plaisait à dépenser, sans compter, sa légitime influence, son temps et son argent. Car, il avait autant en aversion les solliciteurs, les intrigants et les quémandeurs de places qu'il aimait à servir les malheureux. Il s'employa donc de son mieux à soulager les nombreuses misères des marins qui l'environnaient et qui, par reconnaissance, l'obligèrent, malgré ses résistances, à représenter le canton de Martigues au conseil général des Bouches-du-Rhône, où il siégea sans interruption, du 21 décembre 1877 à 1895, et dont il devint le président, en 1899.

Peu avant ses débuts dans cette assemblée départementale, il s'était lié avec M. Henri Doniol, alors préfet de Marseille et qui a laissé dans cette ville le souvenir d'un administrateur aussi éclairé que courtois et accueillant. Leurs relations formées sous les auspices de M. Jules Simon, leur ami commun, échappèrent à l'influence dissolvante du temps et de l'éloignement et, alors que M. Jourde était immobilisé par les souffrances physiques, M. Doniol ne manquait pas, chaque année, de venir à Carry même accomplir un pélerinage de fidèle amitié. Dans ces rencontres régulières, c'était entre ces deux hommes unis par des affinités de goûts, d'idées et de souvenirs, comme un feu roulant d'anecdotes vivantes et vécues, bien faites pour exciter la curiosité de ceux qui estiment, non sans raison, que la chronique est le complément nécessaire de l'histoire. En biographe consciencieux, nous devons ajouter que M. Jourde aimait aussi à s'entretenir avec son éminent interlocuteur du mandat dont il avait été investi par les électeurs provençaux, et à s'entendre rappeler les services qu'il avait rendus en qualité de conseiller général. Faiblesse bien excusable, puisque son ambition n'avait pas dépassé les limites étroites d'un modeste canton, lui qui pourtant était digne d'aspirer aux plus hautes destinées politiques. Par contre il évitait de parler de l'Association des journalistes parisiens et de celle de la presse républicaine, ainsi que de la Caisse des victimes du devoir, toutes œuvres dues pourtant à son initiative prépondérante et auxquelles il n'avait cessé d'apporter le plus vif intérêt, jusqu'aux dernières années de sa vie parisienne.

Digitized by Google

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler la modestie de M. Jourde : il en donna de nouvelles preuves en refusant, pendant longtemps, la croix de la légion d'honneur que M. Carnot finit cependant par lui faire accepter, en avril 1890, lors de son voyage de Marseille. La remise de cette décoration fut particulièrement émouvante, surtout quand le Président de la République lui donna l'accolade, en lui disant qu'il embrassait « le plus vieil ami » de son père et qu'il « s'honorait » d'être le sien. L'opinion publique et la presse saluèrent avec joie cette distinction honorifique. Quant à M. Jourde, il reprit humblement sa mission philanthropique, en faisant édifier à ses frais, dans le pittoresque village de Martigues, pour les marins infirmes ou âgés, un superbe hôpital que M. de Lanessan, ministre de la marine, vint inaugurer officiellement au mois d'octobre 1900.

Dans les pages qui précèdent, nous nous sommes attaché à suivre les manifestations de la vie publique de notre compatriote, en utilisant les renseignements fort incomplets que nous avons pu recueillir sur lui. Il nous reste maintenant à pénétrer dans son intérieur, et cette tâche nous sera peut-être facile, puisque nous avons eu l'honneur de recevoir chez lui, à plusieurs reprises, un accueil aussi cordial qu'empressé.

C'était, en effet, pour lui une véritable fête de famille que d'offrir l'hospitalité dans son château de Carry. On était assuré d'y rencontrer un aimable vieillard, heureux de serrer une main amie et de trouver une diversion à sa solitude, successivement agrandie par le décès de sa mère, en 1882 [1], celui de sa femme, née Marie-Anne Capoduro, en juin 1895 et celui de son frère, Jean-Florimond Jourde, chanoine de Marseille, en mars 1905. Les journées s'écoulaient rapides, dans de longues causeries intimes,

1. A l'occasion de ce décès, M. Edmond About publia l'entrefilet suivant dans le journal le XIX^e^ *Siècle* : « Quand même le XIX^e^ *Siècle* ne serait pas le frère cadet du « vieux *Siècle*, la rédaction de notre journal s'associerait de tout cœur au grand deuil « qui vient de frapper notre confrère, notre ami, notre modèle, Philippe Jourde. Nous « n'avons pas eu l'honneur de connaître personnellement la digne et vénérée mère que « l'affection des siens a conservée jusqu'à la quatre-vingt-quinzième année; mais on « juge l'arbre à ses fruits, et ce n'était assurément pas une femme ordinaire, celle qui « a mis au monde, élevé, armé pour le combat de la vie, notre sage et vaillant ami, « notre porte-drapeau dans les dangers de la République, en un mot le meilleur de « nous. »

Digitized by Google

sous les allées ombreuses de ce parc de Carry, où croissaient, comme dans un paradou légendaire, les plantes les plus diverses, en vue de la mer dont la ligne puissante se profilait au loin sur la voûte azurée. Puis, rassasié de grand air, on gagnait l'immense salle dans laquelle étaient réunis tous les trésors bibliographiques et artistiques que M. Jourde s'était plu à réunir avec soin. On admirait les riches éditions, les bahuts anciens, les bronzes merveilleux, les peintures, les aquarelles et eaux-fortes que des artistes ou des personnages en renom avaient offerts à l'hôte de Carry, en témoignage de leur affection, de leur sympathie ou de leur estime [1]. Cette visite, souvent renouvelée, était d'autant plus attrayante qu'elle était accompagnée de commentaires inédits sur chacun des objets susceptibles de captiver l'attention. M. Jourde aimait à compléter ses explications par des souvenirs sur l'œuvre ou la vie de ceux dont il possédait les productions. Dans ces revues rétrospectives, il était admirablement servi par sa prodigieuse mémoire, sa lucidité d'esprit et sa connaissance approfondie de toutes les choses dont il aimait à s'entretenir.

Pour éviter des répétitions, nous ne reviendrons pas sur les multiples attractions qui, au cours de nos voyages à Carry, avaient inspiré les fortes impressions que nous cherchâmes à traduire dans un rapport lu par nous dans une séance du conseil municipal du Puy, de novembre 1903. Ces impressions étaient fort résumées, mais elles avaient du moins la fraîcheur de la nouveauté, car nous venions de les ressentir. Depuis lors, de longs mois se sont écoulés et le temps a naturellement atténué la vivacité de nos souvenirs. Du reste, à quoi bon énumérer toutes les richesses de la bibliothèque de M. Jourde puisque, de nos jours, nos concitoyens peuvent librement en jouir. Quant à ses objets d'art, nous souhaitons, autant par respect pour ses dernières volontés que pour éviter une dispersion fâcheuse, qu'ils viennent enrichir le Musée des arts décoratifs de la ville de Marseille, son pays d'adoption. Ce musée sera un jour l'œuvre posthume d'un

1. Signalons aussi les photographies de plusieurs de nos célébrités politiques et, entre autres : celle de M. Jules Grévy « à mon ami Jourde, 14 juillet 1883 », celle de M. Waldeck-Rousseau « à mon ami Jourde, souvenir le plus affectueux », celle de M. Carnot « à M. Ph. Jourde, amical souvenir » et celle de M. Loubet « à mon vieil ami P. Jourde, janvier 1901. »

Digitized by Google

riche marseillais, M. Jules Cantini, qui, à l'exemple de notre compatriote, a su plier la fortune à sa volonté et qui, comme lui, a voulu être le généreux Mécène d'une ville qui lui tient au cœur. Ces deux beaux caractères étaient bien faits pour s'entendre et se comprendre, aussi existait-il entre eux des liens d'étroite intimité, formés dès l'âge le plus tendre et raffermis avec le temps.

Arrivé aux termes de sa carrière, M. Jourde mit toutes les joies de son déclin dans le désir suprême de laisser à ses concitoyens un témoignage de son inaltérable affection. Il leur légua sa bibliothèque, parce que de toutes ses richesses, c'était celle à laquelle il était le plus attaché. La haute portée morale de cette libéralité peut échapper à ceux qui ne voient dans le livre qu'une vulgaire distraction de l'esprit. Mais ceux qui l'aiment pour les fortes et salutaires jouissances qu'il procure, comprendront toute la délicatesse des sentiments qui inspirèrent notre généreux bienfaiteur, lorsqu'il voulut que les 14.000 volumes qui avaient été les inséparables compagnons de sa vie, les confidents discrets de ses pensées et les grands consolateurs de ses peines, soient recueillis par sa ville natale, à son dernier soupir.

L'esprit désormais tranquillisé par l'espoir bien légitime de sauver sa mémoire de l'oubli, il s'endormit paisible dans la mort, le 2 décembre 1905, se répétant sans doute ces derniers mots de son testament, dans lesquels il a tenu à affirmer ses croyances et son spiritualisme : « Maintenant que j'ai mis en repos mon devoir et ma conscience, je crois que mes héritiers et ceux qui m'ont connu et aimé doivent demander à Dieu de m'admettre dans sa toute grande miséricorde ».

Il repose aujourd'hui dans la chapelle de l'hospice de Martigues, et l'inscription gravée sur son modeste mausolée rappelle que lui et madame Jourde « ont fait édifier cet hospice, voulant dormir de leur dernier sommeil au milieu des pauvres et des affligés ». Cette épitaphe est l'éloquent résumé de l'existence de M. Jourde, de la simplicité de son caractère et, disons-le aussi, de ses amertumes, amertumes bien naturelles car, après avoir connu les ivresses éphémères de la gloire, il passa les derniers jours de sa longue vieillesse dans les tristesses désillusionnées de l'isolement.

Beaurepaire-Saint-Sauveur, 2 décembre 1908. A. JACOTIN.

Digitized by Google

PONS DE MONTLAUR

DANS L'HISTOIRE ET DANS LA POÉSIE PROVENÇALE

I

Ni Mandet, ni M. L. Pascal, les seuls écrivains locaux qui se soient occupés des troubadours, n'ont rangé Pons de Montlaur parmi les poètes du Velay en langue d'Oc. Par contre, l'un et l'autre ont examiné sa carrière politique ; mais ils lui donnent une physionomie souvent inexacte et ne connaissent pas complètement sa vie [1].

Il est donc utile de reprendre leurs études et de les préciser. Il est surtout utile d'y ajouter l'examen littéraire d'une tenson dont Pons a écrit deux *coblas*, et de faire revivre, en même temps, les poésies qui lui ont été adressées par un certain *N'Esperdut*, son panégyriste et son ami.

Ce dernier travail sera entièrement nouveau, non seulement ici en Velay, mais dans le domaine des études provençales. En effet, si les textes des pièces sont connus et ont été publiés depuis longtemps, leur interprétation littéraire ou historique n'a

1. Mandet s'est occupé des Troubadours dans son *Histoire littéraire du Velay* (1842), et dans son *Histoire du Velay, Récits du Moyen âge*. Ce dernier ouvrage contient aussi des renseignements sur la carrière politique de Pons de Montlaur.

M. L. Pascal consacre des notices aux Troubadours du Velay dans sa *Bibliographie du Velay et de la Haute-Loire*, pp. 401-409, Le Puy, Marchessou, 1900. Il donne des renseignements sur la carrière politique de Pons de Montlaur dans le même ouvrage, à propos des évêques Bertrand de Chalencon et de Robert de Mehun, pp. 670-678.

Digitized by Google

jamais été tentée. Millot se contente de dire que Pons de Montlaur et N Esperdut sont des troubadours inconnus, et analyse plus que sommairement la tenson dont ils sont les auteurs [1]. Dans l'*Histoire littéraire de la France*, la notice qui concerne nos deux chanteurs est presque aussi courte que celle de Millot et ne nous apprend rien de nouveau [2]. Enfin, Chabaneau, dans son excellent *index* des troubadours, se contente de nous dire que N Esperdut a écrit « une chanson, un sirventés fait sur le modèle d'une chanson de Giraud de Borneil, *aquest terminis clars e gens*, et une tenson avec Pons de Montlaur [3].

L'éminent romaniste est aussi très laconique sur Pons de Montlaur lui-même et ne parvient pas à identifier ce seigneur, poète à ses heures. Il indique qu'il vivait vers 1190, mentionne sa tenson avec N Esperdut, puis ajoute : « Les lieux de ce nom (Montlaur) sont nombreux, et il y a, en même temps plusieurs Pons de Montlaur. Le nôtre est peut-être celui qui figure dans le *Garlambey* de Rambaut de Vaqueiras. Le Montlaur dont il était seigneur serait alors probablement celui de la Drôme, arrondissement de Die, canton de Luc [4]. »

Cette dernière supposition est manifestement inexacte et je la détruirai sans effort. Mais voilà où en sont les études provençales sur le compte de notre troubadour et de son interlocuteur. On sent qu'il faut reprendre à pied d'œuvre ce maigre édifice, si l'on veut lui donner un peu de solidité scientifique.

La baronnie de Montlaur au XIII^e^ siècle.

Pons de Montlaur était, à la fin du XII^e^ siècle, et au commencement du XIII^e^, le seigneur le plus puissant des Cévennes septentrionales. Quand le voyageur parcourt ces belles montagnes, même à la vitesse vertigineuse d'une automobile, qui le trans-

1. Millot, *Histoire littéraire des Troubadours*, t. III.
2. Emeric David (E. D.), *Histoire littéraire de la France*, t. XIX, p. 595.
3. Chabaneau, *Biographies des Troubadours. Histoire générale du Languedoc*, par Dom Vaissette, nouvelle édition Privat. Toulouse, t. X, p. 317.
4. Chabaneau, *même ouvrage*, p. 375.

Digitized by Google

porte en quelques heures de Saint-Agrève à Pradelles, il sent combien la délimitation de nos départements modernes a été conventionnelle et factice. Ceux qui l'ont faite ont beau prétendre s'être inspirés de considérations géographiques solides et avoir accompli une œuvre qui devait défier le temps et les contingences décevantes de la politique; elle est purement arbitraire et sera, sans doute, de bien peu de durée. Sur les Cévennes, les géomètres égalitaires qui voulaient détruire l'œuvre des siècles et de l'histoire n'ont pas même pu bien déterminer la ligne du partage des eaux. Ils se sont trouvés en présence de vastes plateaux d'où émergeaient quelques sommets majestueux habités de tous côtés, jusque vers leur faîte, par une population de même mœurs, de même langue et de mêmes traditions. Celui qui a séparé Arlempdes, Cayres et Pradelles de Coucouron et de Montlaur n'a pas été heureux dans son œuvre. Il ne l'a pas été davantage quand il a séparé Fay-le-Froid de Saint-Agrève, le Monastier du Béage, Les Estables de Saint-Martial. Les groupements anciens autour des villes ou des centres seigneuriaux s'étaient formés d'une manière bien plus naturelle, malgré les morcellements disparates que provoquaient parfois les hasards de la transmission des terres par les successions ou les mariages. Nous savons, par une bulle du pape Alexandre III, qui énumère le 20 juillet 1165 [1] les localités du diocèse du Puy, que ce diocèse, loin de s'arrêter au sommet des Cévennes, s'étendait jusqu'au rebord oriental et méridional de ces montagnes, sur la vallée de la Basse-Ardèche. Alors, Aubenas, Saint-Laurent-les-Bains, Meyras, Salavas, Châteauneuf-en-Boutières, Arlebosc Saint-Domnin, le Cros-de-Géorand, Le Crestet, Saint-Genest, Quintenas, Nieigles, Saint-Martin, Burzet, Arcens, Saint-Amand, Prades, Charais, Cruas, Accons, Gourdon, Crussol faisaient partie du domaine de l'église d'Anis et suivaient les péripéties politiques et administratives de cette église.

1. La bulle d'Alexandre III se trouve in extenso, avec notes, dans le *Livre de Podio*, de Médicis, édit. Chassaing, Le Puy, Marchessou, t. I, pp. 76-78. Mais A. Chassaing lui donne la date de 1164. M. A. Jacotin a depuis, dans les *Preuves de la Maison de Polignac*, Paris, Leroux, 1906, t. I, p. 46, établi que la bulle est du 20 juillet 1165, datée de Montpellier. M. Jacotin donne aussi, dans cette charte, les dates auxquelles les papes avaient auparavant consacré les privilèges territoriaux des évêques du Puy : Pascal (avril 1105), Eugène (mars 1145), Adrien (avril 1157).

Digitized by Google

Or, si nous ajoutons à ces localités, Coucouron, Ussel, Saint-Haon, la Sauvetat, Cayres, Montbonnet, Monteauroux, Vabres, Le Chambon, Châteauneuf-le-Monastier, La Fare, Barges, Vieilprat, Issarlès, Eynac, nous avons l'ensemble des vastes domaines que Pons de Montlaur possédait sur la croupe et les deux versants des Cévennes, depuis Solignac-sur-Loire jusqu'à Aubenas et du Mézenc à la Margeride. Ses descendants feront hommage de toutes ces terres aux évêques du Puy, de Viviers ou de Mende, et lui-même les énumérera dans les actes qui nous sont parvenus où il est acquéreur, donateur ou témoin [1].

Il est donc visible que la baronnie de Montlaur, dans toute son étendue, était intimement liée au Velay et en faisait politiquement partie. Cette circonstance est confirmée en 1173, par un accord entre l'évêque du Puy, Pierre IV, et Pons III, vicomte de Polignac [2]. Cet accord concerne, entre autres choses, le péage que ce prélat et son ennemi percevaient aux limites sud de la province et se partageaient de la manière suivante : le taux s'élevant à treize deniers de *unoquoque trosello*, cinq deniers revenaient à l'évêque, trois au chapitre cathédral, et cinq au vicomte, qui les tenait en fief de l'évêque. Tout le revenu était concentré au Puy et partagé entre les intéressés trois ou quatre fois par an. Mais l'accord se termine par l'indication des lieux où les péages étaient perçus du côté de l'évêché de Viviers. Or, ces lieux indiquent d'une manière précise les limites de la baronnie de Montlaur à l'est, au sud et à l'ouest. En voici la nomenclature avec l'identification que demande la géographie moderne :

1. *Lo Pozatz* (*Le Pouzat*, cant. de Saint-Agrève, arr. de Tournon).
2. *Mezillax* (*Mézilhac*, cant. d'Antraigues, arr. de Privas);
3. *Palguillelmus* (*Les Aiguilles*, commune de Mézilhac);
4. *La Zocha* (*Les Auches*, commune de Mézilhac);

1. *Le répertoire des hommages à l'évêché du Puy* a été publié par A. Lascombe, Le Puy, Bérard-Rousset, 1882. Les hommages concernant Montlaur se trouvent aux pages 335-38.

2. Cet accord est rapporté par A. Jacotin dans les *Preuves de la Maison de Polignac*, t. I, pp. 119, 120. Ch. 63.

Digitized by Google

5. *Liniat* (*Lanas*, com. de Saint-Maurice, cant. de Villeneuve-de-Berg, arr. de Privas, tout près d'Aubenas);
6. *Las Forchas* (*Trafourchas*, commune de Sablières; canton de Joyeuse, arr. de l'Argentière);
7. *Lo ponz de Lidena* (en face de Sablières);
8. *Langoina* (*Langogne*, Lozère).

En 1267, le pape Clément IV, ancien évêque du Puy, énumérera, une fois encore, comme Alexandre III en 1165, les domaines de l'église d'Anis, et toutes les localités de la baronnie de Montlaur seront signalées de nouveau dans cette seconde bulle [1].

Il est donc facile, avec nos cartes modernes, de délimiter exactement les domaines de Pons de Montlaur et d'en évaluer très approximativement la population. La limite sud était formée par la chaîne de hauteurs qui s'étend d'Aubenas à la source de l'Allier. A l'est, une ligne presque droite d'Aubenas au nord du Mézenc, sur la vallée de l'Erieux, enfermait dans la baronnie de Montlaur une bonne partie du Haut-Vivarais. A l'ouest, la rive droite de l'Allier la séparait des baronnies du Tournel et de Randon jusqu'à l'Espéron et Pradelles, près de Langogne. Mais, immédiatement au delà de cette ville, les domaines de Montlaur entamaient le Gévaudan avec les châteaux de Vabres, de Monteauroux et du Chambon et donnaient pour voisins à Pons, les comtors d'Apchier et les barons de Mercœur. Quant à la frontière nord, la plus étendue, elle formait, au sud de la vicomté de Polignac, puis des baronnies de Bouzols et de Chapteuil, une ligne sinueuse qui du Chambon tombait dans l'Allier en aval de Saint-Privat, coupait les monts du Velay au bois de Vergezac, traversait le plateau de Bains, de Montbonnet à Solignac, tombait dans la Loire et remontait au Mézenc par la vallée de la Gazeille. Les terres de Montlaur faisaient même une pointe au nord de cette ligne, jusqu'à Eynac, près de Chapteuil [2].

1. Le texte de cette seconde bulle se trouve dans le *Livre de Podio*, éd. Chassaing, I, pp. 79-82.

2. A. Chassaing, dans son *Cartulaire des Templiers du Puy-en-Velay*, introduction, note 74, p. xxxij, déterminait déjà comme suit les domaines des Montlaur :

« Cette famille avait pour berceau le château de Montlaur dont les ruines couronnent une très haute butte basaltique qui domine le bourg de Coucouron (arron-

Digitized by Google

Ainsi, l'étendue d'un de nos arrondissements modernes était sous la suzeraineté directe de Pons de Montlaur, et, en additionnant la population de tous les villages qui peuplent ce vaste domaine et qui tous existaient déjà au XIIe siècle, on arrive à tout près de 100,000 habitants. Or, le mouvement politique intense que l'histoire nous montre dans toutes ces hautes terres prouve qu'elles étaient déjà très peuplées. D'ailleurs, on sait que l'augmentation de la population est due, depuis un siècle, à l'accroissement des centres urbains et que la densité de la population rurale des montagnes du Velay et des Cévennes est stationnaire depuis des centaines d'années. Elle a été un moment diminuée aux XVIe et XVIIe siècles par les guerres de religion, et tout concourt ainsi à nous laisser croire que trois cents ans auparavant elle était sensiblement ce qu'elle est aujourd'hui.

Trois abbayes importantes auxquelles les Montlaur firent souvent des dons s'élevaient sur ces terres. C'étaient : 1° le vieux et riche monastère bénédictin du Monastier-Saint-Chaffre (ou Saint-Théofredo) dont l'église romane est encore un des beaux monuments du Velay ; 2° le couvent cistercien de Mazan (Mansiada), qui peuplait les bois de ce nom (canton de Montpezat, Ardèche) ; 3° la chartreuse de Bonnefoy, dont les ruines ornent encore les froids et paisibles parages du Mezenc et du Gerbier des Joncs dans la commune du Béage (Ardèche).

La baronnie était traversée par l'*estrade* qui conduisait du Puy à Avignon et dont les péages étaient une source convoitée de richesses, à cause des nombreux pèlerins qui se rendaient au Mont-Anis du Bas-Languedoc, de la Provence et de l'Italie.

Le château de Montlaur se dressait sur le point culminant de

dissement de l'Argentière, Ardèche) et toute la région environnante. Son assiette territoriale, au XIIIe siècle, s'étendait sur les quatre diocèses du Puy, de Mende, de Viviers et de Nimes. Elle comprenait en Velay la baronnie de Montbonnet et les châteaux de Mirmande, d'Agrain, de Rochefort, d'Eynac et de Châteauneuf-le-Monastier; en Gévaudan, les châteaux de Monteauroux et du Chambon; en Vivarais, la baronnie de Montlaur et les châteaux d'Aubenas, d'Ussel, de Burzet et de Saint-Laurent-les-Bains, et dans le Nemozès, le château de Posquières (depuis Vauvert) et Marguerittes. D'après Guy-Allard, neuf cents fiefs relevaient de la baronnie de Montlaur. »

Nous verrons comment Posquières et Marguerittes furent acquis par mariage par Eracle de Montlaur, fils de Pons. Nous avons tenu à être, dès maintenant, très explicite dans l'énumération des terres de Pons. Aubenas était un fief de Montlaur dès 1121.

Digitized by Google

ce chemin, près de Coucouron. Il est aujourd'hui complètement ruiné; mais au XIIIe siècle, malgré son altitude et la rudesse de son climat, il était parfois le rendez-vous des troubadours et de tout ce que la noblesse avait de seigneurs courtois et riches en Languedoc, dans le Velay, en Auvergne, dans le Gévaudan et dans le Valentinois. Pons ne l'habitait pas toujours, d'ailleurs. Nous le verrons résider à Posquières (Vauvert, Gard), en Provence, à Montpellier, se rendre à Toulouse et en Auvergne, même à Paris. Il demeurait surtout au Puy, dans son opulente maison du *For* appelée Grateloup, où furent réunies des reliques et des richesses qui émerveillaient Médicis au XVIe siècle. C'est au Puy, dans la *Canorguia major* de la cathédrale qu'il fit élever ses enfants. Ceux-ci sortirent de la canorguia pour aller occuper à Aix, à Marseille et à Maguelonne les plus hauts sièges épiscopaux de la Provence, ou pour aller montrer leur valeur dans les tournois d'Avignon, sur les champs de bataille du Midi ou de l'Italie et jusque sous les murs de Valence, en Espagne.

Pons portait « d'or au lion de vair couronné. » Au revers, son sceau représentait un chevalier armé de son écu sur un cheval galopant [1].

La famille de Pons de Montlaur

son grand-père, son père et ses oncles, ses enfants et ses petits-enfants.

Nous ne connaissons exactement ni la date de la naissance de Pons, ni la suite de ses aïeux. Cependant, un Pons de Montlaur était à la première croisade et la *Gallia christiana* le dit grand père de Jean II, évêque de Maguelonne (1158-1190) [2]. C'est à ce Pons qu'un provençaliste amateur du Vivarais attri-

1. Les armes des Montlaur ont été bien des fois décrites. On trouve le sceau de Marguerite de Montlaur reproduit dans Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 87. La description la plus récente est celle de M. Ch. Jacotin de Rozières, dans le *Congrès archéologique de France*, LXXIe session, tenue au Puy en 1904 (article *Sigillographie*, pp. 334-357).

2. V. *Gallia Christiana*, au chapitre des évêques de Maguelonne.

Digitized by Google

bue la tenson du baron de Montlaur avec N Esperdut [1]. C'est faire remonter le genre bien haut et donner un confrère inattendu au comte de Poitiers. D'après la *Gallia christiana*, Pons aurait eu pour fils et successeur Guillaume, et ce serait sous ces deux premiers seigneurs, en 1121, que les barons de Montlaur auraient acquis Aubenas.

Mais il n'est pas rigoureusement démontré que ces premiers personnages fussent de la famille qui nous occupe. Par contre, nous connaissons sûrement le grand-père de Pons le troubadour. Il est nommé à la fois dans l'histoire et dans la poésie et il était bien seigneur de la baronnie dont j'ai déterminé les limites. Il s'appelait aussi Pons. Il est mentionné par le *fonds du Languedoc* à la Bibliothèque Nationale [2]. Il figure parmi les seigneurs du Gévaudan qui rendirent hommage à l'évêque de Mende, Aldebert (1151-1187). Enfin, le Frère Théodore rapporte les démêlés qu'il eut avec l'évêque du Puy, Pierre III (1144-1156), au sujet du péage de la route du Languedoc [3]. M. L. Pascal résume ainsi l'incident : « Ponce de Montlaur lui aurait enlevé le péage sur la route du Languedoc, qui était prélevé par les évêques du Puy, près du château de Charbonnières, lieu dépendant maintenant de la commune de la Sauvetat. Ce qui l'aurait beaucoup affecté, attendu que toute la noblesse avait pris le parti du ravisseur [4]. » Ce fait aurait eu lieu en 1156. M. L. Pascal ajoute : « Pierre III aurait éprouvé un si violent déplaisir qu'il en contracta une maladie qui l'emporta le 30 du même mois (août) » [5].

1. *Histoire des Troubadours du Vivarais, du Gévaudan et du Dauphiné*, par Henri Vaschalde, lauréat de plusieurs sociétés savantes. Paris, Maisonneuve et Ch. Leclerc, éditeurs, 25, quai Voltaire, 1889. L'ouvrage contient une notice sur Pons de Montlaur aux pages 43 et suivantes. La page 43 renferme une vignette représentant un chevalier armé de son écu sur un cheval au galop ; mais le manuscrit d'où est tirée la vignette n'est pas indiqué. La page 44 contient une courte notice sur les Montlaur, puis le texte de Raynouard concernant la tenson de Pons de Montlaur avec N Esperdut. La traduction du poème est soignée. Suivent des renseignements biographiques et généalogiques qui présentent assez d'intérêt.

2. L'extrait du *Fonds du Languedoc*, à la Bibliothèque Nationale, concernant la généalogie des Montlaur, m'a été fourni par M. A. Jacotin, l'érudit archiviste départemental de la Haute-Loire, président de la Société agricole et scientifique du Puy. Je lui exprime toute ma gratitude.

3. Le Frère Théodore, *Histoire de N.-D. du Puy*, éd. de 1644, p. 255.

4. L. Pascal, *Bibliographie de la Haute-Loire*, p. 657.

5. L. Pascal, *Bibliographie de la Haute-Loire*, p. 667.

Digitized by Google

Pons vécut jusqu'après 1176, époque où Torcafol, un poète de la région, échangea des sirventès avec Garin d'Apchier. Celui-ci était un comtor (sous-baron) [1] du Gévaudan, de la famille de Châteauneuf-de-Randon. Il avait hérité, par son mariage avec Alix d'Apchier, du fief de ce nom et était devenu un des seigneurs les plus puissants et les plus remuants de la contrée [2]. Il vécut certainement jusqu'après 1180 ; à cette date, le 4 mars, il céda ses domaines à son fils aîné [3]. Il est vrai qu'il était vieux à cette date. Torcafol lui reproche d'être plus blanc qu'un *colom*, et, si nous en croyons M. L. Pascal [4], il aurait été en

1. Sur le sens controversé du mot *comtor* voir Stanislas Stronski, dans les *Annales du Midi*, janvier 1907, p. 53. Notre grand poète Cardinal place d'ailleurs exactement les *comtors* dans la hiérarchie féodale :

Rey et Emperador,
Duc, comte et comtor,
E Cavalier ab lor,
Solon lo mon regir.

Rois et empereurs, ducs, comtes et *comtors* et chevaliers avec eux, ont l'habitude de gérer le monde.

(Pièce : *Li clerc si fan pastor*).

2. Voir Stanislas Stronski, *même revue*, p. 50, note.

3. Voir Stanislas Stronski, *même revue*, p. 50, note.

4. Louis Pascal. — *Bibliographie de la Haute-Loire*, p. 406. Cette source est peu sûre sur la question. Aussi, ne puis-je signaler que sous réserve les relations de Garin d'Apchier avec Adélaïde de Savoie. Cependant, bien des circonstances donnent quelque solidité au renseignement. C'est d'abord l'âge de Garin qui est contemporain de Pons II de Montlaur dont les fils sont archevêques et évêques dès 1158 et 1166. Cela fait vivre Garin bien avant 1154, date de la mort d'Adélaïde. C'est ensuite la facilité que cette liaison donne à celle de Garin avec Adélaïde de Burlatz et de Béziers. Cette vicomtesse est la petite-fille d'Adélaïde de Savoie par sa mère Constance, qui, après la mort d'Eustache de Blois, roi d'Angleterre, son premier mari, avait épousé Raimon V, comte de Toulouse. C'est de ce comte que Constance eut Adélaïde de Burlatz. Celle-ci épousa, en 1171, Roger II, vicomte de Béziers. Ainsi Garin d'Apchier put tout naturellement être en relations avec cette dernière dame, s'il avait été le confident de sa grand'mère. La troisième circonstance qui donne de la vraisemblance à la liaison de Garin et d'Adélaïde de Savoie est un vers même de Torcafol :

Tart seres mai reis de Fransa.

Ce vers, adressé à Garin vers la fin de sa vie, rappelle évidemment une situation antérieure du comtor d'Apchier. Or, cette situation, équivalente à celle d'un roi, nous la trouvons tout naturellement dans le fait suivant, si Garin a été le confident d'Adélaïde de Savoie : cette reine, après la mort de son mari, Louis VI, en 1137, épousa le connétable de France, Mathieu de Montmorency, qui, pendant la croisade de 1147, fut chargé, avec l'abbé Suger, de la régence du royaume.

Nous rapportons plus loin une version différente de M. Stronski.

Digitized by Google

renom à la cour d'Adélaïde de Savoie, veuve de Louis VI et mère de Louis le Jeune, morte en 1154. En tout cas, sa célébrité imposa un sobriquet à Garin-le-Brun, un poète bien connu du Velay que nous trouvons vivant en 1173 [1]. Enfin, ses poèmes nous le montrent en relations avec Adélaïde de Burlatz, petite-fille d'Adélaïde de Savoie, qui épousa, en 1171, Roger II, vicomte de Béziers (1167-1194) [2].

Toutes ces indications sont précieuses pour nous. Pons de Montlaur est nommé dans le conflit poétique Apchier-Torcafol. Le comtor d'Apchier, après avoir reproché à son adversaire d'avoir manqué de bravoure, malgré ses belles maximes [3],

1. Carl Appel, dans son étude sur *Garin-le-Brun* (*Revue des langues romanes*, III, pp. 404-432), a établi que ce troubadour vivait en 1173. J'ai reproduit les considérations sur lesquelles il s'appuie, dans mon article des *Mélanges Chabaneau*, p. 260 de l'ouvrage. Les voici : Garin-le-Brun adresse sa tenson *Meyzura e Leujairia* à Ebles de Saignes. Or, celui-ci est mentionné dans la satire de Pierre d'Auvergne *Chantarai d'aquests trobadors*, où Rambaud d'Orange, qui mourut en 1173, est cité comme vivant encore. Garin-le-Brun a donc vécu dans des temps voisins de cette date, et fut le contemporain de son homonyme d'Apchier.

2. Voici les vers de Garin d'Apchier auxquels je fais allusion :

...chantaz ab vilania ;
E' l comtessa m'en chastia
Que ten Beders e Burlatz ;
Que ditz que vos rebuzatz.

Pièce : *Cominals, viellis, flacs, plaides.* (Bartsch, *Gr.* 162, 2. — Raynouard, IV, 249. — Mandet. *Récits du moyen âge*, note D D. — Aimé Giron. *Fleurs des Montagnes*, pp. 143-145).

Traduction. — Vous chantez avec vilenie; — et la comtesse qui tient Béziers et Burlatz me le reproche — car elle dit que vous devenez *simple d'esprit.* — (Je traduis le mot *rebuzatz* par le sens qu'il a encore aujourd'hui dans le Velay et le Gévaudan.)

3. Voici les vers de Garin d'Apchier :

Liallat sol molt mantener
E Falsetat totz temps blasmar.
Mas al Tornel la i vim laissar.
E del tot metre en non chaler

Pièce : *Mos Cominals fai ben parer*, cobla IV. Mandet, notes D D, pp. 369-74. — Bartsch, 162, 5.

Traduction : Il a l'habitude de exalter beaucoup Loyauté — et de blâmer toujours Fausseté; — mais au Tournel * nous lui vîmes abandonner cette loyauté — et la mettre entièrement en non chaloir.

*. *Le Tournel* était une baronnie dont Torcafol était probablement originaire, quoique Garin le fasse vivre aussi à Saint-Laurent-les-Bains, dans les domaines des Montlaur. Il

Digitized by Google

ajoute que Pons, père d'Eracle, ne prendra point le parti d'un homme violent et traître [1] :

Per que dilz lo PAR DE N ERALH [2]
Que home que nafra ni talh
E prenda son lige senhor,
Ni que' l toilla castel ni tor,
No' l deu mantener nulhs hom pros.
Per que no' l mante ni' N Randos.

Nous voilà donc en présence de qualités morales dignes d'un puissant baron. Pons de Montlaur (le père d'Eracle) a un idéal élevé de la valeur et de la loyauté féodales, et son attitude est donnée en exemple, comme celle de son voisin En Randos.

Ce dernier seigneur était baron de Châteauneuf-de-Randon, de Luc et de Pradelles. D'après M. Stronski [3], il aurait régné de 1176-1186 à 1205. Sa courtoisie et sa valeur étaient connues au loin, et le troubadour Elias de Barjols, *dans sa pièce Bels* GAZANHS, l'a rangé parmi les douze preux à chacun desquels il emprunte une qualité pour réaliser un chevalier parfait [4]. En Randos devient chez ce poète le modèle de la générosité et de

1. *Traduction.* — Aussi *le père d'Eracle* dit-il — qu'un homme qui blesse, poignarde — et dépouille son lige seigneur — ou lui vole château et tour, — aucun preux ne doit l'assister. — C'est pourquoi il ne lui vient point en aide, pas plus qu'En Randos. (Pièce : *Mos Cominals fai ben parer*, texte du ms. C).

2. *Lo par de N Eraith* — Le ms I (*n° 854 de la Bibliothèque nationale*, donne *lo paire N Eraill*. Mais la signification est la même : *le père d'Eracle*. — *N Eraill* est au cas régime, sans s : il est donc complément déterminatif de *paire et* l'on ne saurait traduire par le « père Eracle ».

3. *Annales du Midi*, Janvier 1907, pp. 40-44.

4. La pièce *Bels Gazanhs*, d'Elias de Barjols est la première de l'édition que M. Stronski a consacrée à ce troubadour (*Bibliothèque méridionale*. 1re série, tome X, Toulouse, Privat. 1906. Elle a été publiée par Raynouard, III, 351. Les douze preux cités avec des qualités diverses sont presque tous des personnages restés célèbres. Ce sont, entre autres, Bertrand de la Tour (d'Auvergne), le Dauphin d'Auvergne, Pons de Chapteuil, Bertrand de Born.

se serait conduit assez mal à l'égard de ses suzerains, probablement pendant les querelles de l'évêque Aldebert du Tournel (1151-1187) avec les seigneurs de Randon, parents de Garin. Torcafol réplique, en effet, au comtor :

.. Dieus e l'orde clergil
Vos an tout pretz et onransa.

Pièce *Comtor d'Apchier rebuzatz*, cobla IV. (RAYNOUARD, IV, 249).

Traduction. — Dieu et l'ordre du clergé — nous ont ravi prix et honneur.

Digitized by Google

la largesse. Il protégea les troubadours, et le Moine de Montaudon, reconnaissant, le cite à son tour dans son œuvre [1].

1. Voici le passage consacré à *En Randon* par le Moine de Montaudon dans son sirventes *L'autr'ier fui en Paradis* (pièce XII de l'édition Philippson. Halle, Niemeyer 1873), cobla 2. Le Moine s'adresse à Dieu :

Seigner, estat ai aclis
En claustra, un an o dos.
Per qu'ai perdut los baros.
Sol, car vos am e' us servis
Me fan lor amor estraigna
E' N Randos, cui es Paris
Non fo anc fals ni gignos,
Et, e mos cors crei que' m plaigna.

« Seigneur, j'ai été enclin (à demeurer) au cloître un an ou deux. — Aussi ai-je perdu la protection des barons. — Par le seul fait que je vous aime et que je vous ai servi. — ils me font leur amour étranger. — Et (cependant) Randon, à qui Paris appartient, — ne fut jamais ni faux ni trompeur, — lui, et mon cœur croit qu'il me plaint. »

La pièce est de 1194. A la *cobla* 5, Dieu conseille au Moine de retourner vers le roi Richard, son ami, et le moine répond qu'il aurait suivi ce conseil si Dieu n'avait pas permis que le roi d'Angleterre fût fait prisonnier en Allemagne. Ainsi, cette date confirme bien les nôtres sur le conflit Apchier-Torcafol, sur Pons II de Montlaur et sur Eracle Ier.

La date de 1194, donnée à la pièce du Moine de Montaudon avait déjà été établie par KLEIN, en 1885 (*Die Dichtungen d. M. v. M.* p. 31).

A cause de la remarque *cui es Paris*, on est allé jusqu'à supposer qu'*En Randos* était un pseudonyme de Philippe-Auguste. C'est l'opinion de PHILIPPSON, p. 82. C'est aussi celle de SELBACH, et même celle de CRESCINI (V. *Annales du Midi*, avril 1907, p. 233). APPEL, plus raisonnable, songe à *Parizot*, une localité du Tarn-et-Garonne. Il aurait pu songer à un autre *Parizot* du Tarn (canton de l'Isle) qui est appelé *Paris* dans la *Chanson de la Croisade* contre les Albigeois et fut pris par Raimon VI en 1211 (V. P. MEYER, note concernant le vers 2435 de la *Chanson*). Mais cette version déjà raisonnable ne tint pas longtemps contre les tentations de l'imagination. M. Stanislas Stronski la qualifie d'*improbable* et cherche à prouver qu'*En Randos* et Garin d'Apchier prétendent descendre des Garin de Monglane, comtes de Vienne et pairs célèbres de Charlemagne. (V. la jolie et séduisante étude de M. Stronski dans les *Annales du Midi*, avril 1907).

Nous croyons, nous, que la voie dans laquelle Appel s'était engagé était la bonne. Non que *Parizot* (le Paris de la guerre des Albigeois) soit la localité qui appartenait à *En Randos*, et, par conséquent, l'endroit cherché. Il y avait d'autres Paris dans la contrée : un troubadour, Bertrand de *Paris* de Rouergue, nous révèle, par son nom même, une localité déjà plus voisine de Randon. Mais ne nous arrêtons pas en si bon chemin : en Gévaudan même, il y avait une localité de ce nom. Je trouve en effet, dans les *Preuves de la Maison de Polignac*, de M. A. Jacotin, I, 339, un *Arnaldus de* PARIS, *scutifer episcopi Mimatensis*. Par le fait que le mot *Paris* n'est pas en latin, il ne désigne point la capitale de la France dont le nom est toujours latinisé dans les chartes du XIIIe siècle. D'ailleurs, le porte-bouclier d'un évêque de Mende devait être un simple *miles* obscur du diocèse, et non un guerrier

Digitized by Google

Ainsi, Pons de Montlaur joua un rôle important dans la politique du Velay et du Gévaudan jusqu'après 1176, et fut, par ses qualités de caractère, l'émule des plus éminents chevaliers.

Son fils *Eralh* (Eracle) est aussi nommé dans le *Fonds du Languedoc* de la Bibliothèque Nationale. Il dut seconder Pons, lors de la querelle Apchier-Torcafol, puisque le comtor d'Apchier le cite dans son sirventès, et je pense que ce fût lui qui, dans une deuxième phase de cette querelle, devint l'ennemi du comtor d'Apchier, qui avait été le panégyriste de son père. Cette deuxième phase paraît, en effet, postérieure à 1180. Les deux seigneurs, autrefois amis, se sont brouillés et sont en guerre. Le baron de Montlaur est vainqueur, et Torcafol, tout joyeux, s'écrie :

Be · us a breujat lo corril
Montaur[s], que teniatz per vil.
Que, de may tro qu'en abril
Vos fai estar en balansa.
E non aretz senhoril
Tant aut son dur cor apil,
Que ja · us trobon en plan mil.
Per que'm pren de vos pezansa [1].

C'est à ce moment que Garin est vieux et que Torcafol le traite de

Vielhz e plus blancs d'un colom [2].

Il lui rappele même son ancienne splendeur et ajoute cruellement :

Tart seres mais reis de Fransa [3].

de Paris, fier de son lieu d'origine. Je crois donc fermement que le *Paris* dont il est question ici est une localité du Gévaudan dont *En Randos* avait fait sa résidence. Je l'identifie avec un hameau voisin de Saint-Laurent-les-Bains et de Prévenchères (Lozère), qui porte ce nom et qui se trouvait tout près de *Mont-Alzons*, le prieuré où était enfermé près de Prévenchères, le Moine de Montaudon lui-même.

1. Pièce : *Comtor d'Apchier rebuzatz.* — *Traduction.* — Bien vous a brisé le courage — Montlaur que vous teniez pour vil. — Car, depuis mai jusqu'en avril, — il vous fait rester en balance. — Et vous n'avez pas de manoir, — quelque haut qu'il puisse être, qui radoucisse son cœur dur. — Déjà mille personnes vous trouvent en plan, — et il me prend pitié de vous.

2. *Même pièce*, cobla V. — *Traduction* : Vieux et plus blanc qu'une colombe.

3. *Même pièce*, dernier vers. — *Traduction* : Tard vous serez de nouveau roi de France. — Rappelons, une fois encore, que M. Stronski pense, au sujet de ce vers,

Digitized by Google

La pièce est donc vraisemblablement voisine de 1180, c'est-à-dire du moment où Garin lègue ses domaines à son fils. Celui-ci semble être le gendre d'Eracle de Montlaur, et ce sont probablement des contestations d'intérêt occasionnées par un mariage qui sont le mobile de la guerre, Torcafol ajoute, en effet :

Si be's fan galiador
Li filhat e'lh oisso'r,
Montaur[s] fai sobre lor
Sos honraz faz auzir.
. . . . . .
Jes no me'n don paor
Per lor dig de folor
Si tot quatre comtor
Mi menasson d'aussir [1].

Ces vers montrent que les fils de Garin (ils sont quatre), sont grands et ont remplacé leur père dans la lutte. Nous voilà donc bien après 1180, et la mention des femmes dans le conflit laisse supposer qu'il s'agit bien de contestations de famille [2]. Eracle Ier de Montlaur fut donc, comme son père, un homme de courage et sut maintenir intacts ses domaines contre les convoitises de puissants voisins. Son frère cadet, Hugues, était aussi un personnage illustre : il occupa le siège archiépiscopal d'Aix, de 1166 à 1175.

Eracle ne survécut pas longtemps à la lutte que nous venons

que Torcafol fait ici allusion à la prétention qu'avait Garin de descendre des Garin de Monglane, pairs de Charlemagne. Nous croyons, plus modestement, que Torcafol rappelle à Garin d'Apchier la splendeur de sa relation avec Adélaïde de Burlatz, petite fille du roi de France Louis VI, et fille de Raimon V de Toulouse. Louis VII n'eut pas d'enfants mâles jusqu'en 1165, et, si Philippe Auguste n'était pas né, le comte de Toulouse avait des droits au trône des Capétiens.

1. Ces vers sont tirés de la pièce que Bartsch cote : 162.8. Ils ont été reproduits par M. St. Stronski (*Annales du Midi*, avril 1907).

Traduction. — Si les filles et les hauts seigneurs (d'Apchier) se font bien vantards, Montlaur fait au dessus d'eux entendre ses honorables exploits.... Je ne me donne point de peur à cause de leurs paroles de mauvaise foi, quoique quatre comtors * menacent de me tuer.

2. C'est l'avis de M. Stronski (*ouv. cité*, p. 53).

*, Ces *comtors* sont les fils de Garin : Garin, Guillaume, Guigon et Raimon.

Digitized by Google

de signaler. Guy-Allard fait gouverner, dès 1190, la baronnie de Montlaur par son fils Pons, c'est-à-dire par le personnage qui est l'objet principal de notre étude. Chabaneau et Chassaing ont adopté cette date, le premier pour la faire figurer dans les quelques lignes qu'il consacre à notre troubadour, le second, pour assigner une année à une charte qu'il a publiée dans le *Cartulaire des Templiers du Puy* [1].

Dans une note concernant cette charte, Chassaing fait épouser à Pons Aignette ou Aigline de Posquières, qu'il dit « fille de Rostang, chevalier. » Ce renseignement, qui se trouve aussi dans le *Dictionnaire* de La Chenaye-Desbois [2], est inexact. Il résulte du Fonds du Languedoc à la Bibliothèque Nationale que c'est Eracle, fils aîné de Pons, qui épousa une *fille de Rostang et d'Aigline*. Cette fille s'appelait Douce ou Dulcie. Baluze et tous les documents confirment cette interprétation. Baluze, en effet, rapporte une charte de 1218 où Rostang appelle Eracle de Montlaur *son gendre et son héritier* [3]. Quant à Aigline, elle est nommée dans le testament de Jourdaine de Montlaur, femme de Guigue III, seigneur de Roche. Ce testament est de 1279, et la testatrice y fait une donation à l'église de Maguelonne pour le

1. La charte publiée par A. Chassaing est en provençal. Nous la reproduisons donc in extenso. Nous regretterions, en effet, de ne pas mettre, toutes les fois que nous en avons l'occasion, les textes provençaux à la portée des lecteurs qui peuvent s'intéresser aux études sur notre belle langue persécutée. *Cartulaire des Templiers du Puy-en-Velay*, Paris, Champion, 1882, p. 2. chap. II. Vers 1190? — Notum sit omnibus hominibus *que'l Temples compret lo vilanatge de Steve e de W illelm] de chantoent, de la terra que il aviant a chantoent* *, *e donerunt per fermansa* En Ponso de Monlaur *per be sezer*. Testes sunt : *M. de Torchabreira e P[ons] sos fraire, e Pe[ire] de chamaras, Serasis, Dalmas Laitens, Pons Robertz, Pe[ire], Matias, W Andreus, Po[ns] del Pont, Bonetz Tersens, S[teves] de Borna, Po[ns] de Roffiac.* — *Aisso fo fait en la ma d'En Jaucerant que era comandaire del Poi de la maiso del Temple.* »

2. *Dictionnaire de la noblesse*, par La Chenaye-Desbois, t. X, p. 398. (Communication de M. A. Jacotin).

3. Baluze. II, 87. — Voici le passage essentiel de cette charte, qui est du 3 des ides de février 1218 (n. st.) : Noverint universi presentes pariter et futuri quod ego, Rostanno de Posquierius fateor et cognosco vos dominum meum ligium Dominum Simonem Dei providentiâ Ducem Narbonensem, ac Vicecomitem Bitterensem, gratia et amore *Eraclii de Montelauro, generi mei,* et meo reddidisse mihi castrum de Posqueriis et etiam terram totam nostram, etc.

* *Chantoent* était un domaine près de Montbonnet, dans les terres de Montlaur,

Digitized by Google

repos de l'âme de sa mère et de celle de *sa grand'mère Aigline* [1].

Enfin, la question a été résolue par la publication des actes des Archives de Montpellier. Aigline y est qualifiée deux fois de femme de Rostan de Posquières [2].

D'ailleurs, nous connaissons le nom de femme de Pons. Elle est mentionnée dans une donation que son fils aîné, Eraclc, fait en 1220, le 15 des calendes d'octobre, à l'abbaye de Bonnefoy. Elle s'appelait *Miracle*. Le donateur s'intitule : *Ego, Eraclius, filius Pontii Montislauri et Miracle, uxoris ejus.*

Miracle paraît être de la maison de Solignac-sur-Loire. Son neveu, Gilbert, nommé dans la charte de 1220 et dans plusieurs autres documents du temps est seigneur de ce fief. Elle possédait elle-même des biens à Colance, tout près de Solignac; ces biens faisaient probablement partie de sa dot [3].

1. Le testament de Jourdaine de Montlaur a été publié in extenso par Truchard du Molin, dans son étude sur la baronnie de Roche.

2. Berthelé. — *Archives de Montpellier.* Au tome I, fascicule II de cet ouvrage, p. 13, la charte n° 101 porte que Rostang de Posquières est caution du roi d'Aragon, Pierre II, le 1er mars 1201, pour une somme de 7,500 sous melgorois que les Prud'hommes de Montpellier avaient payée pour le roi au comte de Toulouse. Il engage aux Prud'hommes de Montpellier tout ce qu'il a dans la ville, « coupe, sesteralage, fer, l'estre, et les usages que lui et sa *femme Aigline* avaient et possédaient audit lieu. »

Dans le même ouvrage, t. III, p. 80, charte 165, un acte de mai 1205 qualifie aussi *Aigline* de « femme de Rostang de Posquières ».

3. Cette charte est peu connue et n'a été publiée que par les *Tablettes du Velay* (t. VII, p. 358), ouvrage devenu rare. Nous la donnons donc en entier. — Donatio Domui Bonefidei facta (1220). — In nomine Domini Nostri Jeshu Christi, Anno Incarnatione MºCCºXXº quinto decimo calendas octobris, ego, *Eraclius, filius Pontii Montislauri* et *Miracle uxoris ejus*, ipsis volentibus et concedentibus, pietatis intuitu, dono et confero de presenti cum hujus instrumenti testimonio, Deo et Domui Bonefidei in manu J. prioris, pro helemosina perpetua, ad salutem anime mee et uxoris mee et parentum meorum et jure perfecte et irrevocabili ac sincere donationis inter vivos solempniter celebrate, prorsus et in perpetuum concedo ad faciendum convivium unum singulis annis in festa omnium sanctorum fratribus ejusdem domus, totum jus quod habeo a Fraissenet la Cuja, scilicet duos mansos et dimidium et quicquid aliud ibi habeo vel habere debeo quocumque modo ad me pertineat in principali videlicet et accessorio, et si quis contra hanc donationem calumniam moverit, ego semper ad juticiam me opponam et fratres supranominatos deffendam.

Dono etiam eis, concedo et laudo quicquid pater meus ipsis donaverat infra terminos eorum, scilicet alodium mansi de las Sameiras (Sanieras?) et si quid aliud donavit. Simili modo, dono, concedo et laudo quod mater mea donavit eis a Colensa et a Duas-rabas, scilicet gardiani quam emerat a G. de Sollempniaco nepote suo. Has

Digitized by Google

Quand épousa-t-elle Pons? Il est impossible de le dire exactement; mais l'âge de leurs enfants fixe le mariage avant 1190.

Ces enfants sont tous mentionnés dans les chartes du temps et dans l'histoire.

L'aîné, Eracle, est, d'après Baluze, en 1218, gendre et héritier de Rostang de Posquières; il avait épousé dès 1214, en secondes noces, Marguerite d'Auvergne; donc son premier mariage est antérieur d'au moins quelques années à cette date. Il succédera à son père, au plus tard en 1226, vivra jusqu'en 1258 et sera l'un des seigneurs les plus importants de la famille.

Les cadets entreront dans les ordres comme les frères de leurs aïeux. Pierre de Montlaur, d'abord abbé de Thueyts, puis chanoine de la cathédrale de Marseille, deviendra un instant archevêque d'Aix en 1210, puis définitivement évêque de Marseille, de 1219 à 1229, sous le nom de Pierre III [1]. Jean de Montlaur occupera le siège de Maguelonne, sous le nom de Jean III, de 1232 à 1247 [2].

Pons eut aussi une fille, Alcinoïs ou Aalmovis, qui épousa Pons IV, vicomte de Polignac, c'est-à-dire le seigneur le plus puissant du Velay et suzerain des Montlaur dans la province [3].

Chassaing ajoute : « Il ne serait pas impossible que Hugues de Montlaur, le maître du Temple en Provence, eût été aussi fils de Pons. Hugues, en effet, chevalier du Temple au Puy, en 1219, devint maître de Provence à Montpellier, et alla se couvrir de gloire en guerroyant contre les Maures d'Espagne, sous l'éten-

donationes omnes et singulas requisitus ab eis pro posse meo deffendam et nunquam revocabo vel destituam, sed semper custodiam et deffendam, et ut melius intelligire possunt, ad eorum commodum et utilitatem tenebo et observabo plenarie illibatas. Sic Deus me adjuvet et hec sancta quatuor evangelia que tango. Acta sunt hec in claustro Bonefidei ad januam capituli, presente conventu. Testes autem sunt vocati et congregati ad hoc ; J. prior, Odilo, J. de Fores, R. de Javenas, Willelmus Perpoils, P. Sabateirs, J. de Lobones, P. Roberet, D. Ronatz, Drugo, procurator, Poncius de Borcia, Willelmus Ademarus, miles. — Ad majorem autem omnium supra dictorum firmitatem et tenorem precepi ego Eraclius presentem cartam sigilli mei munimine [roborari]. — (Archives départementales de la Haute-Loire, parchemin, n° 26 moderne).

1. V. TEULET et la *Gallia christiana*.

2. *Gallia christiana*.

3. Cette fille est nommée dans une charte de 1213, A. JACOTIN, *Preuves de la Maison de Polignac*, I, 153. — Son mari Pons, vicomte de Polignac (1198-1230) est nommé aussi dans la même charte.

Digitized by Google

dard de Jaime Ier, roi d'Aragon et comte de Montpellier. Il attachera son nom à la conquête de Valence en 1238 [1]. »

Il faut aussi mentionner les petits enfants, puisque Pons les vit presque tous naître.

Eracle de Montlaur, dit *le Vieux*, eut de Dulcie de Posquières : 1° Pons IV, qui fut seigneur de Montlaur de 1258 à 1274 ; 2° Jourdaine, qui épousa Guigue III, seigneur de Roche, et mourut en 1279. Mais Eracle se maria, en secondes noces, vers 1214, avec Marguerite d'Auvergne, fille du comte Gui II (1195-1224) et de Pernelle de Chambon ou de Combrailles. Ce mariage, déjà signalé par Justel, fut mis en doute par Baluze, mais il est certifié par bien des documents et par Baluze lui-même. Marguerite est nommée dans une charte de 1236, publiée *in extenso* par Chassaing dans le *Cartulaire des Templiers du Puy* [2]. Elle a, à ce moment, au moins un fils, Eracle, nommé aussi dans la charte, et qui prend l'engagement de respecter la vente de ses parents, quoiqu'il soit encore mineur. Ce fils devint seigneur de Montlaur, sous le nom d'Eracle (III) *le Jeune*, en 1274, après le décès de Pons, son aîné, fils de Dulcie, mort sans enfants. Il mourut lui-même en 1277. Marguerite d'Auvergne eut, d'ailleurs, un autre fils, Gui, qui devint doyen d'Anis, puis évêque de Valence en 1274 [3]. Baluze signale cet évêque et rapporte un fragment de charte où Marguerite est qualifiée de *Domina de Montelauro* [4]. Gui doit avoir été l'aîné des fils de Marguerite : la *Gallia christiana*, d'après un codicile d'Innocent IV, lui donne 61 ans à sa mort (1276). Il était donc né en 1215 et se trouvait être l'aîné d'Eracle, qui était encore mineur en 1236.

1. A. Chassaing. *Cartulaire des Templiers du Puy*, p. 2, note 2.

2. A. Chassaing. *Cartulaire des Templiers du Puy*, charte xxvi. — Marguerite d'Auvergne, qui se faisait appeler *comtesse*, fut pourvue, après 1258, lorsqu'elle fut veuve, du château de Saint-Privat-d'Allier (Haute-Loire). Elle vivait encore en 1279, et avait vu mourir, à cette époque, deux de ses fils, Guy et Eracle le jeune. Elle fit don, au nom de son petit-fils, Pons V de Montlaur, de la campagne (villa) de Dolas, près de Montbonnet, à Pierre Chabade, citoyen du Puy, en reconnaissance des services « immenses » que cet homme dévoué avait rendus à Guy et à Eracle *quondam bone memorie*. La charte de cette donation est du 6 des calendes de septembre 1279, et a été publiée par A. Lascombe, dans le tome X (pp. 180-84) des *Mémoires et procès-verbaux de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire*.

3. *Gallia christiana* (éd. de 1656) III, 1114.

4. Baluze. T. II, p. 87.

Digitized by Google

Les documents signalent encore une fille de Marguerite, Ainarde [1], dont nous ignorons la destinée, et un fils, Pierre, prieur de Langogne.

La généalogie que je viens d'établir conduit au tableau suivant :

I. — Pons Ier de Montlaur prend part à la première croisade (1099), et a pour fils Guillaume ;

II. — Guillaume de Montlaur a deux fils : 1° Pons II, signalé de 1156 à 1180 ; 2° Jean II, de Montlaur, évêque de Maguelonne (1158-1190) ;

III. — Pons II, baron de Montlaur, a, au moins deux fils : 1° Eracle Ier, qui a des démêlés avec Garin d'Apchier en 1180 et meurt vers 1190 ; 2° Hugues de Montlaur, archevêque d'Aix (1166-1175) ;

IV. — Eracle Ier, baron de Montlaur, a deux fils et, au moins, une fille : 1° Pons III, dont nous étudions la carrière ; 2° Louis de Montlaur, négociateur d'une paix en 1208-1210 ; 3° N... qui épouse un des quatre fils de Garin d'Apchier avant 1180 ;

V. — Pons III, baron de Montlaur (1190-1226), épouse, avant 1190, Miracle de Solignac ; il en a quatre fils et une fille : 1° Eracle II, baron de Montlaur, dit le Vieux (1226-1258) : 2° Pierre, abbé de Thueyts, chanoine de Marseille, archevêque d'Aix en 1210, évêque de Marseille sous le nom de Pierre III (1219-1229) ; 3° Jean III, évêque de Maguelonne (1232-1217) ; 4° Hugues, maître du Temple à Montpellier, mort après 1238 ; 4° Alcinoïs ou Aalmovis, qui épouse Pons IV, vicomte de Polignac (1198-1230) ;

VI. — Eracle II, dit le Vieux, épouse : 1° Dulcie de Posquières vers 1200 ; 2° Marguerite d'Auvergne, vers 1214. Il a du premier

1. Ch. Jacotin de Rosières. *Congrès archéologique de France*, 1901, pp. 353-354. L'auteur écrit : « Une vente par Eracle de Montlaur, du 30 mars 1258, portait huit sceaux.... Toute une génération, composée du père, de la mère et de six enfants se trouve réunie (dans la série des huit sceaux). Eracle de Montlaur, père, figure sur son sceau triangulaire un écu au lion couronné ; Marguerite d'Auvergne, sa femme, se représente à genoux, en robe, coiffée d'une toque à mentonnière, présentant une bannière à la Vierge assise sur une chaière, et tenant l'enfant Jésus ; le lion de vair se retrouve sur les sceaux d'Eracle, fils Pons et *Pierre, prieur de Langogne*; Guy de Montlaur, doyen du chapitre du Puy, est, comme sa mère, à genoux devant la Vierge et séparé d'elle par une tige de lis; il est revêtu de la chape, et un ange thuriféraire vole au-dessus de sa tête. Enfin, des deux derniers sceaux, il ne reste que celui de Jordane, dame de Roche, avec le lion couronné; celui d'*Aynarde*, enlevé comme les autres, mais à une autre époque, a disparu. »

Digitized by Google

lit : 1° Pons IV, qui sera baron de Montlaur (1258-1274), épousera Guize de Rodez, puis Raimonde de Lunel, et mourra sans enfants ; 2° Jourdaine, qui épousera Guigue III, seigneur de Roche, et mourra en 1279. Du second lit naissent : 1° Gui, doyen du Puy, évêque de Valence (1274) ; 2° Eracle III, dit le Jeune, qui épousera Agnès de Polignac en 1245 et sera baron de Montlaur de 1274 à 1277 ; 3° Ainarde, signalée dans les sceaux de la famille ; 4° Pierre, prieur de Langogne.

Cette généalogie des Montlaur montre, autant que l'énumération de leurs terres, la puissance et la prospérité de la maison. Les deux mariages que Pons III fit contracter à son fils aîné furent des alliances superbes. En épousant Dulcie de Posquières, Eracle devint l'héritier d'un riche seigneur du Languedoc et acquit les châteaux de Posquières et de Marguerittes, qui relevaient de Raymond VI, comte de Toulouse et de Saint-Gilles, duc de Narbonne et marquis de Provence. Il acquit, en outre, le château de Castries, près de Montpellier, et des revenus importants dans cette dernière ville [1]. Il devint ainsi le vassal des rois d'Aragon, qui furent seigneurs de Montpellier dès 1204. Pons put par là jouer un rôle dans la politique agitée du Midi et de l'Aragon. En 1206, il est cité avec une foule de personnes, entre autres le légat Pierre de Castelnau, dans des chartes où il s'agit d'établir la paix entre Pierre II (1196-1213) et les Consuls de Montpellier [2]. Nous le retrouverons en relations cordiales avec le même Pierre II en 1213.

Le mariage d'Eracle avec Marguerite d'Auvergne semble plus honorable encore que le premier pour la famille de Montlaur. Malheureusement Gui II, le comte d'Auvergne beau-père d'Eracle, eut des démêlés désastreux avec Philippe-Auguste et fut en partie dépouillé de ses domaines [3]. Mais ces événements n'entamèrent en rien le lustre et la puissance de la famille

1. La mention du château de Castries et des revenus de Montpellier se trouve dans le testament de Jourdaine de Montlaur. — Voir aussi dans BERTHELÉ : *Cartulaire Montpelliérain des rois de Majorque*, un acte concernant Castries (p. 373).

2. BERTHELÉ. *Archives de Montpellier*, t. I, fasc. II, p. 13, chartes 102 à 104.

3. Sur les guerres d'Auvergne et leurs résultats, voir JUSTEL et BALUZE aux chapitres concernant le comte Gui II. Voir aussi mon étude sur *Pons de Chapteuil*, Le Puy, Peyriller, Rouchon et Gamon, 1907.

Digitized by Google

de Montlaur, et l'on imagine facilement la vie fastueuse que notre troubadour put mener, grâce à ses alliances et à ses revenus.

Première période de la Guerre des Albigeois (1207-1213.)

On ne s'étonnera plus que Pons III de Montlaur ait joué un rôle de premier plan dans l'histoire du Midi. Ce rôle fut, au début, celui d'un haut baron, valeureux, courtois, qui se faisait remarquer dans les cours, les tournois, les fêtes et même dans les hautes réunions politiques. La seconde partie de notre étude montrera ce rôle d'une manière saisissante par la reproduction du *Garlambey* de Rambaud de Vaqueiras et nous avons déjà signalé le traité de paix dont Pons fut un des témoins en 1206, à Montpellier. Mais, à partir de 1207, les temps ayant changé, Pons nous apparaît comme un homme de cœur, intelligent, très brave et d'une énergie indomptable dans les moments difficiles et même tragiques de sa carrière.

Il était en âge d'aller à la croisade, comme tous ses contemporains, soit en 1190, soit en 1201, et peut-être fit-il le saint voyage d'outre-mer comme son gendre, Pons IV de Polignac. Les reliques qui, en 1204, furent apportées de Constantinople pour enrichir le trésor de Notre-Dame du Puy et l'hôtel de Guadeloup étaient si nombreuses que nous pouvons supposer, sans témérité, que presque toute la noblesse du diocèse s'était rendue en Orient. Toutefois, nous ne savons pas si réellement Pons III de Montlaur passa la mer.

En revanche, de 1207 jusqu'à sa mort, les événements auxquels il prend part se multiplient, se précipitent et atteignent parfois un intérêt poignant et tragique. Comme vassal du comte de Toulouse, Raimon VI, Pons subit un des premiers le contre-coup des prédications qu'Innocent III avait fait commencer dès 1201 dans le Languedoc contre les Albigeois. Constamment en butte aux entreprises des évêques du Puy et de Viviers, qui pressaient ses domaines et voulaient le réduire à l'hommage et le dépouiller, il

Digitized by Google

était forcément sympathique aux hérétiques, comme presque tous les seigneurs. Les légats déposèrent en 1206, Nicolas, qui était évêque de Viviers depuis 1174 [1]. Ce fut un gros événement. Nicolas était un grand seigneur, de haute noblesse; aussi, sa déposition, mitigée cependant sous la forme d'une renonciation volontaire que l'on demanda à l'intéressé sur les conseils de l'archevêque de Vienne, causa-t-elle une profonde émotion. En réalité, Nicolas, très charitable, n'était coupable que de tolérance et c'est ce qui lui avait attiré des sympathies. Aussi, le diocèse faillit-il être déchiré par des guerres intestines quand la déposition fut consommée. Le légat, Pierre de Castelnau, dut en hâte se transporter en Vivarais pour installer dans les terres de l'Eglise le nouvel évêque Burnon d'Anduze, un prêtre respectable et très habile, mais autoritaire et fanatique La mission du légat fit cesser toute résistance. Pons de Montlaur se résigna à reconnaître Burnon, et alla lui rendre hommage, devant l'envoyé apostolique et l'évêque du Puy, pour le château de Mazrel (Mayras). L'acte qui a rapporté cette cérémonie nous a été conservé, et il est curieux comme tableau des mœurs du temps et de la tension des rapports entre l'Eglise et la noblesse [2].

1. Pour cette déposition de Nicolas, évêque de Viviers, voir *l'Histoire générale du Languedoc* de D. Vaissette et surtout l'*Armorial des évêques de Viviers* par l'abbé Roche, Lyon, 1891.

2. Je donne l'acte d'après la traduction de l'abbé Roche, *Armorial des évêques de Viviers*, *I*, 185 :

« Que tous les hommes présents et futurs sachent que l'an de l'Incarnation du seigneur 1207 et le 4 des nones d'août (2 août); moi, Pons de Montlaur, avoue et reconnais que je tiens de vous, seigneur de Burnon, évêque, et que je possède en votre nom et au nom de l'Eglise de Viviers, le château de Mazrel (Mayres) et tout son mandement et tènement. C'est pourquoi, moi, votre feudataire, vous rends maintenant hommage et vous jure fidélité ainsi qu'à l'Eglise de Viviers, vous promettant, par ce serment, que ledit château de Mazrel et tous les forts qui y sont ou y seront construits, ainsi que ceux de son mandement, je les rendrai à vous et à vos successeurs ou à votre commissaire, ou bien au chapitre de Viviers ou à son commissaire dans le cas où cette église n'aurait point d'évêque, et cela en toutes et quantes fois, que vous voudrez. Je fais aussi une obligation à tous mes successeurs de faire pareillement tout ce que je promets.

« Et moi, Burnon, par la grâce de Dieu, évêque de l'Eglise de Viviers, je vous concède en fief et à perpétuité, en mon nom et au nom de mes successeurs, le château de Mazrel et tout ce que vous possédez dans son mandement, comme tout ce que vous pouvez y acquérir justement par la suite.

« Fait à Alanac (Aubenas) en présence des témoins à ce convoqués, savoir : le sei-

Digitized by Google

On connaît l'histoire, lamentable pour le Languedoc, des années 1208-1213. En janvier 1208, Pierre de Castelnau est victime de son intransigeance et meurt sous les coups d'un meurtrier, à Saint-Gilles, au passage du Rhône. Aussitôt, un immense cri de colère s'élève dans toute la chrétienté, comme lors du meurtre de Thomas Becket par les émissaires de Henri II d'Angleterre, trente-quatre ans auparavant. Le comte de Toulouse est rendu responsable du meurtre, la victime est mise au rang des martyrs de la foi et les excommunications majeures pleuvent sur Raimon VI et sur ses vassaux. Guillaume IV, prince d'Orange, se révolte contre son suzerain et se rend à Rome avec Arnault Amalric, abbé de Cîteaux, Folquet de Marseille, évêque de Toulouse, et même Perdigon, un troubadour renégat, né à l'Espéron, dans le voisinage immédiat de Montlaur. Une croisade est organisée contre les Albigeois. Le comte de Toulouse essaye, en vain, de conjurer l'orage par des actes successifs de soumission. Dans une entrevue qu'il a à Aubenas avec Arnaut Amalric, abbé de Cîteaux, il demande à être relevé de l'excommunication et réconcilié avec l'Eglise ; le légat intraitable le renvoie au pape. Il en est réduit à livrer comme gages à l'Eglise sept châteaux du Vivarais ou du Valentinois, entre autres celui de Fanjaux que lui réclame l'évêque de Viviers. Ensuite, le malheureux comte doit se rendre à Saint-Gilles et y subir une pénitence publique infamante. Cela n'arrête pas la croisade assemblée à Lyon et prête à fondre sur le Languedoc. Raimon VI, qui n'a pu tomber d'accord avec son neveu, le vicomte de Carcassonne et de Béziers, dans une entrevue à Aubenas, livre passage sur ses domaines du marquisat de Provence à l'armée du Nord, prend lui-même la Croix, et vient rejoindre à Valence, pour marcher contre ses sujets, les hordes qui, sous les ordres du légat Amalric, courent exterminer les

gneur *Bertrand* (de Chalencon) évêque du Puy, le seigneur Pierre, abbé de Mazan, le seigneur Rodolphe, abbé de Brives, le frère *Pierre de Castelnau*, légat du Saint-Siège apostolique, B. Aspais, chanoine du Puy, Sivius, archiprêtre de Viviers, P. Adhémar, moine, P. Falcon, G. de Cornillon, chanoine de Viviers, B. Léon, clerc, etc. Et moi, Raymond Guile, chancelier du seigneur évêque, ai été présent à cet acte et l'ai signé ». (*De rebus gest. episcop. Vivar.* par COLOMBI, pp. 121-122. *Gall. christ.*, XVI, Inst. pp. 229-30).

Digitized by Google

hérétiques. Béziers est pris, saccagé, brûlé et tous ses habitants sont exterminés par les soldats de la Croix (juillet 1209).

Narbonne évite le sort de Béziers en s'alliant aux croisés et en brûlant quelques Albigeois. Carcassonne assiégée se rend après une défense héroïque. Les habitants gardent la vie sauve, mais sont expulsés et bannis. Simon de Montfort reçoit les terres du vicomte de Béziers, qui, retenu prisonnier contre la foi jurée, meurt bientôt empoisonné par les vainqueurs. Pendant l'année 1210 et le commencement de 1211, Simon de Montfort s'empare des châteaux de l'Albigeois, du Carcassès et du Savartès.

Il semble que la croisade ait atteint son but. Les principaux combattants français sont rentrés dans leurs foyers dès la fin de 1209. Gui II, le futur beau-père d'Eracle de Montlaur, est revenu en Auvergne. Bertrand de Chalencon, l'évêque si remuant du Puy, a regagné le Velay. En somme, Pons de Montlaur n'a pas vu entamer ses possessions. Mieux que cela! Baudouin, frère de Raimon VI, a pu ramener à la raison et à l'hommage le prince d'Orange (1210), et Raimon lui-même est parvenu, par un accord passé à Saint-Saturnin-sur-le-Rhône (Pont Saint-Esprit), à conclure la paix avec l'évêque de Viviers au sujet d'anciens démêlés concernant les revenus des mines de l'Argentière et les châteaux de l'Argentière, de Ruoms et de Fanjaux [1]. La charte de l'accord est des plus solennelles; elle est, non seulement signée par les parties en cause, mais par des garants nombreux. Parmi ceux du comte de Toulouse se trouvent le comte de Baudouin et Pons de Montlaur. D'ailleurs, des missions conciliatrices avaient préparé cet accord et ces missions avaient été remplies par l'évêque d'Uzès et par un Louis de Montlaur, vraisemblablement frère de Pons.

Hélas! les malheurs du Languedoc ne faisaient que commencer. Simon de Monfort et les légats poursuivaient la spolia-

1. L'accord est du 13 août 1210. Il est longuement analysé par l'abbé Roche (*Armorial des évêques de Viviers*, I, p. 191). — Le texte de l'acte est reproduit dans les preuves.

La mission de Louis de Montlaur et de Raimon, évêque d'Uzès, est mentionnée dans le même ouvrage, I, 187. Ils avaient été chargés de cette mission par l'évêque dès le 12 juillet 1208.

Digitized by Google

tion complète du comte de Toulouse. Un concile réuni à Arles en janvier 1211 excommunia de nouveau ce prince, malgré l'intervention du roi d'Aragon, et lui imposa des conditions qui équivalaient à une complète déchéance. Il dut soulever ses sujets, faire appel à tous ses vassaux et prendre les armes contre les envahisseurs. Pons de Montlaur ne l'abandonna point, sans doute; et c'est peut-être à cause de cette fidélité à la cause des proscrits qu'est due la déposition de Pierre de Montlaur, frère de Pons, qui était archevêque d'Aix en 1210, et qui attendra jusqu'en 1219 l'évêché de Marseille. Mais les traîtres furent nombreux, et Pons de Montlaur dut déplorer amèrement la félonie de son ancien ami, Guillaume IV, prince d'Orange, et celle de Baudouin, qui avait été garant avec lui du traité de 1210 entre Raimon VI et l'évêque de Viviers. Baudouin trahit son frère et passa dans le camp de Simon de Montfort. Celui-ci, toujours vainqueur, parcourut l'Albigeois, l'Agénois, le Quercy et put même un instant mettre un premier siège devant Toulouse. Malgré le secours que Savaric de Mauléon amena du Poitou à Raimon VI, la bataille de Castelnaudary (1211) fut encore une défaite pour les défenseurs du Midi. Simon de Montfort put organiser sa conquête, dépouiller les seigneurs hostiles et élaborer les règlements de Pamiers. A Lavaur, « la plus forte place qu'il y eût en plaine », il saccagea la ville, brûla quatre cents hérétiques, fit enfouir Dame Giraude dans un puits et pendit le vaillant Aimeric, défenseur malheureux de la place, avec quatre-vingts de ses chevaliers.

Cependant, le roi Pierre II, d'Aragon, revenu couvert de lauriers de la glorieuse journée de Las Navas (16 juillet 1212) contre les Maures, s'interposa une fois encore en faveur du comte de Toulouse, qui était son beau-frère. Le concile de Lavaur rejeta ses propositions. Il prit les armes à son tour et vint, en personne, réchauffer le zèle et le courage des seigneurs du Languedoc. Nous le trouvons en Vivarais, en conférence avec Pons de Montlaur, en août 1213 [1]. Cette nouvelle tenta-

1. Pierre II, lors de son voyage en Vivarais en 1213, ne réchauffa pas seulement le zèle de Pons de Montlaur pour la cause de Toulouse; il réconcilia Aimar de Poitiers, comte du Valentinois, avec l'évêque de Viviers, et permit ainsi au comte de se préparer à secourir Raimon VI. (L'ABBÉ ROCHE. *Armorial des évêques de Viviers*, I, 197-98).

Digitized by Google

tive fut encore malheureuse. Pierre II fut vaincu et tué à la bataille de Muret, avec la fleur de sa chevalerie et de ses vingt mille guerriers. L'indépendance du Languedoc semblait toucher à sa fin. Simon, maître de Toulouse et de la ligne des Pyrénées, se dirigea vers le Rhône. Il avait peu de soldats. Narbonne et Béziers purent lui fermer leurs portes, mais Montpellier, une ville du roi d'Aragon, lui ouvrit les siennes, et Nîmes suivit l'exemple de sa voisine. Naturellement, Rostang de Posquières ne put résister, et ainsi la famille de Montlaur devint une première fois vassale de Simon pour ses fiefs du Némozès. Pons dut lui-même reconnaître le fait accompli et se rendre au devant du vainqueur pour lui faire hommage de tout ce qu'il tenait du comte de Toulouse.

Deuxième période de la Guerre des Albigeois. — Événements du Velay (1213-1219).

Cette soumission n'empêcha pas les panégyristes de la croisade d'accabler Pons de Montlaur d'injures. Pierre des Vaux-Cernay dit que « episcopos terræ, pacem et ecclesiam, in quantum poterat perturbabat » [1]. Evidemment, Pons avait troublé la paix, l'église et les évêques de la région. Mais était-il l'agresseur? Nous avons vu comment on l'avait traité en 1207, en le contraignant à l'hommage qu'il rendit à Burnon pour le château de Mazrel. En Velay, l'hostilité de l'évêque Bertrand de Chalencon (1202-1213) était plus forte encore. Ce prélat venait de remporter, presque coup sur coup, une double victoire pacifique superbe.

En 1211, il avait fourni avec son chapitre, à Philippe-Auguste, un subside de guerre de 250 marcs d'argent. Ce subside était des-

1. Voici tout le passage de Pierre des Vaux-Cernay. (Bouquet, *Historiens des Gaules*, XVIII, 90 E) : Inde (de Bagnols) perrexit comes in villam quæ Argentaria dicitur, eo quod, in partibus illis esset quidam nobilis nomine Pontius de Montelauri, qui episcopos terræ, pacem et ecclesiam perturbabat..... Audiens prædictus Pontius adventum comitis nostri, timore ductus, venit ad eum et se et sua ejus voluntate reddidit.

Digitized by Google

tiné à soutenir la guerre que l'empereur Othon IV, le roi d'Angleterre et le comte de Flandre se préparaient à livrer au roi de France et qui aboutit à la bataille de Bouvines. « En revanche de cette contribution, dit O. de Gissey, Sa Majesté octroya à l'évêque et au chapitre d'Anis, pouvoir de faire acquest en ses fiefs et arrière-fiefs et de retenir, par droict de supériorité toute sorte de possession, sans qu'ils pussent être contraincts de les en quitter ou fournir autre finance [1] ». Le roi octroya, en outre, à l'évêque le château d'Arzon. Bertrand reconnaît cette cession par acte de juin 1212 [2].

Mais le plus beau succès de Bertrand de Chalencon date du mois d'août 1213. Depuis 1157, le comté de Velay avait été enlevé aux Dauphins d'Auvergne et donné aux évêques du Puy par le roi Louis VII. Mais cette confiscation n'avait pas, en fait, été définitive. Les vicomtes de Polignac étaient restés les vassaux des seigneurs d'Auvergne, et Eracle III († 1198) avait même épousé une sœur du Dauphin Robert Ier, la belle Marquèze, célébrée par Guillaume de Saint-Didier. Bertrand parvint à amener à l'hommage Pons IV, un seigneur pieux qui s'était rendu à la croisade d'outre-mer en 1190 et qui avait suivi l'évêque en Languedoc en 1209 [3]. Ainsi la noblesse du Velay reconnaissait la suzeraineté de l'évêque. Pons IV donnait même tous ses biens à l'église du Puy, si ses enfants venaient à mourir sans postérité.

Pons de Montlaur vit ainsi un seigneur, son suzerain et son gendre, faire défection dans cette lutte engagée partout entre la noblesse laïque et le clergé. Il dut en ressentir un profond chagrin. En tout cas, il ne suivit pas l'exemple qui lui était donné, et son attitude est d'autant plus méritoire et courageuse

1. Odo de Gissey, *Hist. de N.-D. du Puy*, édit. de 1644, p. 363.

2. Bertrand de Chalencon fut mis en possession du château d'Arzon par le connétable Dreux de Mello (*Gallia Christ.*, II, col. 708). L'acte de reconnaissance est aux Arch. nat., J. 338, n° 1. Voir, pour renseignements L. Pascal, *Bibliographie de la Haute-Loire*, p. 673, et A. Jacotin, *Preuves de la Maison de Polignac*, à la date de 1211.

3. V. Lascombe, *Répertoire général des Hommages à l'évêché du Puy*, p. 348, *Histoire générale du Languedoc*, t. III, preuves, col. 238 (ancienne édition). Voir pour renseignements et analyse, L. Pascal, *Bibliographie de la Haute-Loire*, 673...

A. Jacotin vient de publier la charte in extenso dans les *Preuves de la Maison de Polignac*, à sa date. Pons IV alla finir ses jours au couvent de Tournus.

Digitized by Google

que tous les malheurs semblaient fondre sur ses alliés. Raimon VI était effectivement dépouillé de ses vastes états dès septembre 1213. Pons lui-même fut contraint de prêter hommage à Simon de Montfort en décembre suivant. En Auvergne, son parent, le comte Gui II, qui mariait, à ce moment même, sa fille Marguerite à Eracle de Montlaur, était plus malheureux encore. Victime de la haine de son propre frère, Robert, évêque de Clermont, il fut dépouillé de son comté, en décembre 1213, par Gui de Dampierre, seigneur de Bourbon, sur l'ordre de Philippe-Auguste. Sa chute fut irrémédiable. C'est à peine si, vingt ans après, Louis IX rendra à son fils le petit domaine de Vic-le-Comte. L'Auvergne devint, en partie, *terre royale* et passera dans l'apanage d'Alphonse, comte de Poitiers [1].

Ainsi, la cause de la noblesse semblait perdue partout et l'Eglise s'emparait à loisir des terres des seigneurs. Pons de Montlaur, inexpugnable dans son manoir de Coucouron, osa résister. Il prit en mains la cause de Pons de Chapteuil, seigneur de Vertaizon, qui soutenait Gui II d'Auvergne et que le roi Philippe-Auguste et Gui de Dampierre traitaient en « félon et rebelle ». La spoliation du seigneur de Chapteuil ne put être complète. D'ailleurs, les envahisseurs se querellèrent entre eux. Gui de Dampierre réclamait pour lui la baronnie de Chapteuil, et l'évêque, Robert de Mahun, excommunia son fils [2].

Ce nouveau prélat avait succédé à Bertrand de Chalencon, mort le 21 décembre 1213. Le chapitre avait bien élu Brocard de Rochebaron, mais le pape Innocent III et Philippe-Auguste voulaient au Puy un évêque jeune et énergique, capable de préserver la province de l'hérésie albigeoise. Dès 1211, le pape avait désigné Robert, et ce choix plaisait infiniment au roi, parce que Robert, quoique originaire du Vivarais [3], était son cousin.

1. Pour tous renseignements sur la guerre d'Auvergne, voir BALUZE, à l'article du comte Gui II. Voir aussi TEILHARD DE CHARDIN, *Chartes concernant Vertaizon*, Clermont, 1893. Nous avons nous-même exposé les faits dans notre étude récente sur *Pons de Chapteuil*.

2. L'excommunication d'Archembault de Bourbon nous est connue par l'appel que l'intéressé interjeta auprès du pape, et par l'enquête qui suivit (MARTÈNE, *Anecd.* III, 159).

3 MAHUN est un château ruiné près de Saint-Symphorien, canton de Satilieu, arr.

Digitized by Google

Robert, plus fanatique et plus remuant encore que Bertrand de Chalencon, était l'ennemi né du baron de Montlaur. Il reçut d'abord du roi la mouvance directe des quatre châteaux de Chalencon, de Rochebaron, de Chapteuil et de Glavenas, avec la faculté de les acquérir [1]. Celui d'Arzon lui fut concédé en toute propriété, comme à son prédécesseur. Ainsi armé, il pouvait soutenir victorieusement la lutte et partit en toute sécurité pour Rome. Là il assista au quatrième concile de Latran qui prit des mesures définitives contre les Albigeois et dépossèda les comtes de Toulouse au profit de Simon de Montfort (11-30 novembre 1215). Il en revint avec des pouvoirs redoutables. Le troisième canon du concile enjoignait aux seigneurs temporels de purger leurs terres de tous les mécréants. S'ils négligeaient de le faire, ils étaient excommuniés par l'évêque; leurs vassaux étaient déliés du serment de fidélité et leurs terres attribuées aux catholiques. Robert, de retour au Puy, proclama aussitôt qu'il se conformerait à ces prescriptions. Il fit arrêter deux marchands qui défendaient la cause du comte de Toulouse, emprisonner et condamner un bourgeois du Puy, Jean Brun, qui s'était pris de querelle avec un archer ivre de l'évêché, pour une insulte faite à sa femme du haut des remparts du *For*.

Mais, ces violences et ces abus de justice furent de mauvais moyens de gouvernement. En Languedoc même, on était las des empiètements de l'Eglise et de Simon de Montfort. Les comtes de Toulouse, revenus de Rome, furent reçus en triomphe par Marseille, Salon, Cavaillon, Avignon, Valence et Die. Une ligue se forma pour les soutenir et leur rendre leurs états. Pons de Montlaur, comme son voisin et allié Aimar de Poitiers, comte du Valentinois, porta ses armes à Raimon VII, qui parvint, après un siège héroïque, à reprendre Beaucaire en 1216. A cette nouvelle, Toulouse s'insurgea; Simon de Montfort dut la noyer dans le sang, la démanteler et détruire à demi.

Au Puy, une révolution analogue se produisit. La condam-

de Tournon, Ardèche. (*Cart. des Templiers du Puy*, par A. Chassaing, p. 14, note). Il appartenait aux XII[e] et XIII[e] siècles, à la maison de Payan (Pagani), deuxième race des seigneurs d'Argental.

1. La cession des quatre châteaux est faite par acte royal de mars 1214.

Digitized by Google

nation de Jean Brun avait exaspéré la cité. Une insurrection eut lieu le 15 février 1217. Le *For*, la cathédrale, l'évêché furent envahis et Robert de Mahun n'échappa à la mort que par la fuite. Réfugié chez le comte du Forez, il fulmina en vain l'anathème contre la cité rebelle. Le Pape dut intervenir. Ce n'était plus Innocent III, mort jeune en 1216, mais Honorius III, un pontife conciliant et débonnaire. Il adressa aux habitants du Puy un bref plein de bonté; mais les révoltés écoutèrent avec indifférence les objurgations papales. Pons de Montlaur, arbitre de la situation, triomphait enfin. L'archevêque de Paris excommunia à son tour le diocèse du Puy et les Parisiens menacèrent de conduire une croisade dans le Velay. Mais rien n'intimida les vainqueurs. Le pape chargea trois prélats, l'évêque de Mende, celui de Mâcon et l'abbé de Cluny, de venir apaiser le conflit sur les lieux. La ville se révolta une deuxième fois et l'émeute fut victorieuse. Honorius III dut recourir enfin à l'excommunication et prier Phillipe-Auguste de donner la paix « au pasteur et à son troupeau ». Le roi eut le sentiment exact de la situation et, par une sentence inattendue, donnée à Vernon, en mars 1218, octroya au Puy une charte de commune qui rendit la ville maîtresse de ses propres destinées. Robert rentra dans son diocèse humilié et amoindri; mais la cité, satisfaite dans ses aspirations, le reçut sans hostilité [1].

Cette victoire remportée au Puy était d'autant plus précieuse pour Pons de Montlaur que, sur un autre théâtre, son fils Eracle avait subi des pertes cruelles et des obligations douloureuses. Après avoir châtié Toulouse de sa première révolte, et mis tout à feu et à sang dans le comté de Foix, Simon de Montfort s'était une seconde fois dirigé vers le Rhône, comme en 1213, pour venir châtier Aimar de Poitiers, Pons de Montlaur et la ligue du marquisat de Provence. Posquières assiégée, dut capituler, ainsi que le château voisin de Bernis. Bien des chevaliers et des gens paisibles, même catholiques, furent victimes de la vengeance implacable du vainqueur. La chanson de la croisade dit :

1. Pour la relation des faits concernant Le Puy et le Velay nous avons suivi Louis Pascal, *Bibliographie*, 674-78.

Digitized by Google

Aucis mot bon home complit de veritat
E mot bon cavaer que non eran damnat [1].

et Pierre des Vaux-Cernay, joyeux, nous apprend que *multosque de hominibus castri pro meritis patibulis suspendit.* En février 1218, Rostang et Eracle durent se rendre auprès de Simon, revenu devant Toulouse, pour lui faire *hommage lige* des châteaux de Posquières et de Marguerittes [2].

Dans le Velay même, la noblesse restait en danger, en face de l'évêque, seigneur de quatre châteaux et pourvu d'une milice

1. Le texte complet, concernant la prise de Posquières et de Bernis est le suivant dans la *Chanson de la Croisade* (v. 5678-83).

E conquerit las terras e en lonc e en lat,
E anet a Posqueiras on complit son mandat,
E pos destruis Berniz a tort e a peccat,
Or aucis mot bon ome complit de veritat,
Que fazian almoinas e semenavan blat,
E mot bon cavaer que non eran damnat.

Traduction de M. Paul Meyer (t. II, 292). Il conquit les terres en long et en large. — Ensuite il se rendit à Posquières où il accomplit sa mission (prit ce château). — Puis il détruisit Berniz, à grand tort — où il tua force bonnes gens accomplis en vérité (bons catholiques) — faisant l'aumône et cultivant la terre, — et force bons chevaliers qui n'avaient pas été condamnés (sans jugement).

Pierre des Vaux-Cernay est d'accord avec ce texte. — Comes obsedit quoddam castrum prope villam sancti-Ægidii (Saint-Gilles) quod Postquariæ noncupatur : quo capto in brevi, obsedit apud castrum quod Brinicium appellatur; quod viriliter impugnans, potenter expugnavit, multosque de hominibus castri pro meritis patibulis suspendit. (Bouquet, 108 D.).

M. P. Meyer ne sait pas que Posquières et Bernis appartenaient à Rostang de Posquières et à son gendre Eracle de Montlaur. Il se contente de remarquer que cette seigneurie avait été unie à celle d'Uzès pendant une grande partie du XIIe siècle (Vaissette, II, note 52, ancienne édition).

2. Le texte de l'hommage de Rostan et d'Eracle se trouve dans Baluze, II, 86. Il est très intéressant à étudier et réellement poignant. L'acte est du 2 février 1218, il est rédigé *in obsidione Tolosæ*. C'est dans cette pièce que Rostan appelle Eracle *son gendre*. Les conditions acceptées par les vaincus sont des plus dures. Rostan dit : « Bona fide promitto vobis et heredibus vestris, sicut homo vester ligius et fidelis, et quod pro posse meo legitimo omnia mandata vestra faciam, nec per me, nec per meos proditionem aliquam vobis vel vestris faciam, nec sustinebo pro legitimo posse meo publice vel privatim quod aliquis offendat vos vel vestros vel terram vestram ». Eracle, plus explicite encore, répète d'abord ce serment de *son beau-père*, et ajoute : « Si forte contra prædicta omnia vel aliquod prædictorum venirent, ego me et totam terram meam quam a vobis teneo et castrum de Posqueriis et de Margarites omniam aliam terram ipsius Rostani *quæ meo est post decessum suum*... vobis, obligo ad omnem voluntatem vestram plenarie faciendam ». Bertrand, cardinal légat, est parmi les témoins.

Digitized by Google

nombreuse. Robert de Mahun, d'ailleurs, ne dissimulait pas ses projets de vengeance : il réclamait avec hauteur le péage de Charbonnier, sur la route du Languedoc, et excommuniait Bertrand de Cayres, un vassal de Pons, qui cependant avait consenti des dons aux Templiers et à l'Hôpital du Puy, sur ses terres de Cayres et de Séneujols [1]. Cette excommunication était une faute lourde, les esprits étaient surexcités et la cause de la noblesse du Midi enfin partout triomphante. Simon de Montfort lui-même venait de périr devant Toulouse (juin 1218). Bertrand de Cayres résolut de délivrer le diocèse de son évêque. Il l'assassina à Saint-Germain-Laprade, le 21 décembre 1219.

La lutte entre le prélat et Pons de Montlaur avait pris fin un mois auparavant, grâce à une intervention de Philippe-Auguste sollicitée par le comte du Forez et l'évêque de Clermont. Pons conservait les deux tiers des revenus du péage de Charbonnier et tous ses domaines, mais, pour les châteaux d'Arlempdes, de Saint-Haon, de Montbonnet, de Châteauneuf-le-Monastier et d'Eynac, il devait hommage au roi et prêter cet hommage entre les mains de l'évêque du Puy [2].

Les meurtriers de Robert de Mahun furent condamnés à une simple pénitence publique et à la confiscation des biens qu'ils tenaient de l'Eglise d'Anis [3]. Le meurtre ne devait donc pas

1. H. Chassaing, *Cartulaire des Templiers du Puy-en-Velay*, chartes IX et XIII.

2. Baluze, II, 86. Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, à la date : novembre 1219. Le texte de Teulet est plus complet que celui de Baluze et donne non seulement l'hommage que Pons fait au roi des châteaux de Montbonnet, de Mirmande, de Vabres, d'Agrain, de Montauroux et du Chambon, ainsi que l'accord concernant le péage de Charbonnier. Il mentionne aussi les engagements de l'évêque. L'acte est rédigé à Paris où, sans doute, les parties en cause s'étaient rendues. Le soin de le faire observer est commis à Archembault de Bourbon, qui était sénéchal du roi en Auvergne et en Velay depuis 1213. Pons promet comme gages et garantie à ce seigneur cinq cents mares d'argent et s'engage à les payer dans les quarante jours qui suivront l'ordre du roi ou de son mandataire.

3. Les détails de la pénitence de Bertrand de Cayres sont relatés dans des documents du Vatican et l'abbé Roche les a très clairement rapportés dans l'*Armorial des évêques de Viviers*, p. 205. Les meurtriers doivent : 1° abandonner tous les fiefs qu'ils tiennent de l'Eglise du Puy; 2° jeûner au pain et à l'eau deux fois par semaine; 3° pendant tout un carême, mendier leur pain au Puy, revêtus de cilices et la tête rasée, ou, s'il y a danger à paraitre au Puy, faire cela dans la ville la plus voisine; 4° puis porter pendant deux ans les armes de la Croix en Terre-Sainte; 5° jeûner toute leur vie, le vendredi, au pain et à l'eau.

Digitized by Google

être sans excuse. En tout cas, il coïncida avec le rétablissement de la paix. Même à Toulouse, la cause des comtes légitimes triomphait définitivement. D'ailleurs, Pons de Montlaur avait pris part aux combats livrés aux croisés par l'héroïque cité de la Garonne. Il est mentionné au vers 8376 de la *Chanson de la Croisade* parmi les chevaliers qui, en juin 1218, livrèrent le combat suprême où périt Simon de Montfort [1].

Etait-il dans Toulouse au mois de février précédent, c'est-à-dire au moment où son fils Eracle prêtait hommage lige à Simon pour Posquières et Marguerittes? La situation, dans l'affirmative, aurait été réellement tragique et digne de la guerre inexpiable que conduisaient Simon et les légats. Des capitaines de Simon obligeaient des enfants à devenir les bourreaux de leurs pères. Mais Toulouse ne put pas être complètement investie et reçut souvent des secours du dehors. Il est donc probable que Pons de Montlaur, très occupé ailleurs, n'y séjourna point pendant quatre mois.

Dernières années de Pons III de Montlaur (1219-1226).

Après 1219, les documents qui se rapportent à Pons III de Montlaur deviennent très confus. Cependant, en 1222, nous voyons ce seigneur rendre hommage à Guillaume II, évêque de Mende, pour ses terres du Gévaudan, entre autres celles de Vabres, de Chaylan et de Doschanet [2].

D'autre part, ses anciens démêlés avec l'évêché du Puy n'avaient pas été complètement apaisés par l'accord de novem-

1. Le vers 8376 de la *Chanson de la Croisade* est le suivant :

W[illems] P[ons] de Montlaur combatens batalhiers.

Pons est cité au milieu de toute une phalange de guerriers valeureux, parmi lesquels se remarque Bernard, comte de Comminges. Le prénom de *Willems*, joint à celui de Pons ne saurait faire penser à un personnage différent du nôtre. Ce prénom avait été porté par l'arrière-grand-père de Pons, et comme d'usage, était resté parmi les noms patronymiques de la famille.

2. *Inventaire des archives de la Lozère*, G. 463. p. 102.

Digitized by Google

bre 1219. Faut-il croire que Pons profita des troubles qui suivirent l'assassinat de Robert de Mahun pour déchirer ce pacte? Le nouvel évêque, Etienne III de Chalencon vit son élection contestée. Le roi Philippe-Auguste reçut bien son serment, mais le pape Honorius III fut plus hésitant. Le prélat dut se rendre à Rome dès 1222, et n'en revint que l'année suivante, pourvu du diaconat, de la prêtrise, et enfin de l'onction épiscopale. Le pape écrivit le 7 juillet 1223 au doyen et aux chanoines d'Anis dans les termes suivants : « Votre évêque vous revient avec la plénitude de nos grâces. Nous vous ordonnons de lui rendre toutes sortes de devoirs et d'obéissance, puisqu'il vous tient lieu de père et qu'il a charge de vos âmes » [1].

Quoi qu'il en soit, les démêlés entre Pons et le nouvel évêque sont mentionnés dans les chartes. Ils furent réglés par une sentence de Gui, comte du Forez [2]. Dom Vaissette relate cette sentence, mais ajoute un renseignement qui commence à établir la confusion dans le récit des événements. Pendant la lutte, Etienne de Chalencon, vainqueur, aurait emprisonné Pons dans la Tour de l'Université de Saint-Mayol.

Ce fait n'est mis en doute par aucun historien du Velay et Truchard du Molin le rappelle dans sa substantielle étude sur la *baronnie de Roche*, au sujet du mariage de Jourdaine de Montlaur et de Guigue III. Cependant, tous les auteurs ne sont pas d'accord, et M. L. Pascal prétend que c'est Eracle, fils de Pons, qui fut le héros de cette aventure. « Les hostilités de la noblesse, dit-il, semblaient reprendre avec une nouvelle fureur. Héracle de Montlaur refusait d'observer les engagements contractés par son père. La minorité du roi lui parut une occasion favorable à ses projets de révolte, ainsi que l'absence de l'évêque [3]. Il reprit les armes et voulut s'emparer de tous les produits du péage de Charbonnières. L'évêque, revenu en hâte dans

1. Le P. de Gissey et le F. Théodore, *Hist. de N.-D. du Puy*, p. 283.

2. A. Jacotin, *Preuves de la Maison de Polignac*, I, 48.

3. Il y a évidemment confusion ici. L'évêque est absent en 1222-1223 seulement. Dès la fin de 1223, il est de retour de Rome et assiste, à Saint-Haon, au mariage de Pons V de Polignac avec Alix de Trainel : la cérémonie est du 26 octobre. L'absence d'Etienne de Chalencon ne coïncide donc pas avec la minorité de Louis IX. — Il est à croire que la lutte dura plusieurs années.

Digitized by Google

son diocèse, lève des troupes bien résolues. Héracle, battu, fait prisonnier, est enfermé dans la Tour Saint-Mayol. Guy, comte de Forez, fut chargé de régler les conditions d'un accord entre l'évêque et le sire de Montlaur. Il condamna ce dernier à payer quatre cents marcs d'argent à l'église du Puy et à rendre hommage à l'évêque pour ses châteaux du Velay [1]. »

Ce récit nous paraît exact en partie, et, comme la mention de la minorité, du roi (Louis IX) lui donne une date, au moins pour la dernière partie des événements, ceux-ci sont reportés à 1227. C'est le moment où la noblesse se révolte contre Blanche de Castille. En Auvergne, le Dauphin est parmi les rebelles, reconquiert tous ses domaines et traite en 1229. Guillaume, fils de Gui II, essaye de reprendre son comté et en recouvre une partie avec Vic-le-Comte. Le Velay s'agite également, comme le Languedoc et l'Auvergne. Humbert de Beaujeu, sénéchal du roi dans le Midi, envoie au Puy une garnison avec un gouverneur militaire pendant un an. Il est donc évident que le baron de Montlaur fit cause commune avec Raimon VII, son suzerain, avec ses parents d'Auvergne et avec toute la noblesse. Mais ce seigneur est Eracle, comme le dit M. L. Pascal. Il résulte, en effet, de l'hommage qu'Eracle prêta à Louis VIII, de tous ses domaines au siège d'Avignon, hommage dont nous avons le texte, que ce seigneur avait succédé à son père dès les premiers mois de 1226, et s'était rendu en mars de cette année à Saint-Germain-en-Laye pour faire hommage au roi des fiefs qu'il tenait du comte de Toulouse [2].

1. L. Pascal, *Bibliographie de la Haute-Loire*, 679.

2. Baluze, II, 87. Comme cet acte est capital pour notre discussion, nous le transcrivons in extenso :

Eraclius de Montelauro fecit hominagium ligium Domino Regi contra omnes homines, et recognovit se tenere de Domino Rege castrum de Munte Boneto, et castrum d'Agrein, et castrum de Rocarforti, et castrum de Argimand (Mirmande), et castrum de Vabres et castrum de Monte Eiros (Montauroux). Hæc castra juravit reddenda ad magnam vim et parvam Domino regi et heredibus suis quotiens inde ex parte Domini Regis fuerit requisitus. Et si Dominus rex poterit inquerere quod dictus *Eraclius* teneat alia de ipso, de illis faciet hominagium et securitatem sicut de praedictis. Idem *Eraclius* dicit se tenere de Comite Tolosano castrum de Albenas, et castrum Sancti-Laurentii et castrum de Wisselis (Ussel). Hæc ad diem qua fecit hominagium Domino Regi Ludovico *apud sanctum Germanum-in-Laya, die Martis proxima anno Domini MCCXXVI* receperat dicta castra ab episcopo Podiensi, nec ab aliquo alio, nec exinde fecerat hominagium alicui alii.

Digitized by Google

En tout cas, c'est bien Eracle et non Pons qui termine les nouveaux démêlés. Ceux-ci aboutirent, en 1230, à l'échange entre le baron et l'évêque des châteaux de Cayres et de Rochegude. Or, le document qui consacre cet échange est mentionné comme suit dans un inventaire de l'évêché du Puy : « Composition avec le seigneur de Montlor pour le fief de Rochegude et péage de la Sauvetat. Audict libvre, f° 46, verso, y a instrument de l'an 1230, contenant compromis et sentance arbitralle d'entre Estienne, évesque du Puy et *Eracle*, seigneur de Montlor » [1].

L'échange, avait en outre, été confirmé par le roi Louis IX en avril 1230, et dans l'acte royal, c'est encore *Eracle* qui est mentionné [2].

Néanmoins, le fonds du Languedoc à la Bibliothèque Nationale prétend qu'en 1231, Pons de Montlaur acheta encore du vicomte de Polignac, pour 18,000 sols royaux, la terre de Prades. Or, il semble bien y avoir confusion sur cette question. L'inventaire des titres de la Maison de Polignac, consacre, en effet, trois mentions à la terre de Prades, mais ne fait jamais intervenir Pons de Montlaur dans la cession. Celle-ci aurait été faite définitivement en 1245, à l'occasion du mariage d'Agnès, fille de Pons V, vicomte de Polignac, avec Eracle *le Jeune*, fils d'Eracle *le Vieux* et de Marguerite d'Auvergne. La terre de Prades n'est pas vendue aux Montlaur, mais simplement donnée à la jeune épouse pour sa dot avec quatre cents marcs d'argent. Les deux mentions suivantes, datées de 1251 et de 1257, constatent le payement de cette dernière somme et l'engagement que prend Agnès de respecter le testament de son père [3].

Pons de Montlaur ne paraît donc pas dans les documents qui concernent l'affaire. En admettant même que la date de 1231 ne soit pas erronée, elle se rapporterait évidemment à une première phase de la cession. Celle-ci avait dû être projetée lors des fiançailles d'Eracle le Jeune et d'Agnès de Polignac. Or, il est vrai-

Postmodum idem *Eraclius* recepit castrum de Albenas et castrum Sancti-Laurentii et castrum Wi-sel de Domino Rege, et juravit reddenda sibi et heredibus suis ad magnam vim et parvam. Et hoc factum fuit *in obsidione Avinionis.*

1. A. Jacotin, *Preuves de la Maison de Polignac*, I, 48.
2. A. Jacotin, *Preuves de la Maison de Polignac*, I, 42.
3. A. Jacotin, *Preuves de la Maison de Polignac*, I, 180.

Digitized by Google

semblable que ces fiançailles avaient, comme le comportaient les habitudes féodales, précédé de loin le mariage auquel elles devaient aboutir. Elles devaient remonter à la naissance même de la future épouse, et la date de 1231 est ainsi probable, puisqu'Agnès se mariera 14 ans après, à l'âge où les unions conjugales étaient généralement conclues pour les jeunes filles. Eracle était aussi très jeune en 1231; nous avons vu, par une charte, qu'il était encore mineur en 1236. Mais, même en admettant que tout cela soit exact, on ne voit pas comment la personnalité de Pons de Montlaur, grand-père du fiancé, pouvait intervenir dans la question, puisque son fils, depuis cinq ans dirigeait effectivement la baronnie de Montlaur et prêtait seul les hommages aux rois et aux évêques.

Nous croyons donc à une mention erronée et nous plaçons la mort de Pons au commencement de 1226. Il a joui ainsi, jusqu'à son dernier moment du fruit de ses laborieuses victoires et n'a pas vu la nouvelle invasion du Nord dans le Languedoc, cette invasion implacable qui, marquée par la prise d'Avignon et la mort de Louis VIII en Auvergne en 1226, aboutit, trois ans après, au traité de Meaux qui faisait passer le Velay et sa baronnie dans les fiefs directs du roi de France et les incorporait à la sénéchaussée de Beaucaire.

Une fin sereine et paisible était bien due au baron de grand caractère que nous connaissons. Pons de Montlaur est, en effet, par son énergie, son dévouement à une cause juste, une des plus belles figures du XIII^e^ siècle. Aux prises avec des ennemis puissants et implacables, Simon de Montfort, Bertrand de Chalencon et Robert de Mahun, il n'a pas eu un moment de découragement ou de faiblesse, et son nom est intimement lié à la conquête que la ville du Puy a faite pour la première fois de ses libertés communales.

Or, la vie si bien remplie de Pons III, ses goûts pour les fêtes, les tournois, la galanterie, enfin sa fermeté de caractère et son dévouement à la maison de Toulouse lui ont fait dans la poésie provençale une place aussi belle que dans l'histoire. C'est cette place qu'il nous reste à caractériser.

Digitized by Google

II

GARLAMBEY DE RAMBAUT DE VAQUEIRAS [1]. (vers 1190).

Pons de Montlaur paraît dans la poésie provençale au moment même où il paraît dans l'histoire. Il est mentionné dans une chanson de Rambaut de Vaqueiras vers 1190. Cette chanson,

1. — *Rambaut de Vaqueiras* était un troubadour du Venaissin, de la principauté d'Orange : Vaqueiras est encore aujourd'hui une commune importante du canton de Beaunes, arrondissement d'Orange, à l'est et à 18 km. de cette ville. Diez fait écrire Rambaut de 1180 à 1207. Il se mit au service de son prince, Guillaume IV du Baus (1183-1218) et le célébra dans mainte tenson et dans plusieurs poèmes sous le nom d'*Engles*. En échange de ces louanges, il reçut du prince des présents qui le mirent dans une situation aisée. Devenu célèbre et l'émule des meilleurs troubadours, des Aimeric de Péguilhan et des Perdigon, qui reçurent aussi l'hospitalité à Orange, il passa dans le Montferrat, à la cour de Boniface II (1192-1207). Là il devint amoureux de la fille du marquis, la belle Béatrix. Il composa de nombreuses chansons pour elle et fut créé chevalier. Son culte pour Béatrix de Montferrat lui valut plus tard l'honneur d'être cité par Pétrarque dans le *Triomphe de l'amour*. Lorsque Boniface prit la direction de la quatrième croisade, en 1202-1204, Rambaut de Vaqueiras le suivit à Constantinople et reçut des terres dans le royaume de Thessalonique, qui échut à son protecteur. Il mourut comme Boniface en Orient en 1207.

(Voir pour plus amples renseignements et les points obscurs concernant Béatrix : 1. CHABANEAU, *Biographies, Hist. Gén. du Languedoc*, édit. Privat, t. X, pp. 293-295 et 376; — 2. *Rivista di filologia romanza*, I, 33; — 3. KARL HAPF, *Bonifaz von Montferrat und der Troubadour Rambaut von Vaqueiras*, Berlin, 1877; — 4. SCHULTZ, 191-193; — 5. GIUSEPPE CERRATO, *Il bel cavaliere di Rambaldo di Vaqueiras, Giornale storico della lett. italiana*, IV, 80; — 6. GIOSUÈ CARDUCCI, *Galanterie cavalleresche del secolo XII° e XIII°, Nuova antologia, gennaio*, 1885, pp. 1-24).

C'est dans le Montferrat ou à Thessalonique que Rambaut écrivit la pièce qui nous occupe. Il dit lui-même, dès le début de son chant, parlant au passé :

Vos dirai com comensa
Un ric torney
Que FO FAG *en Proensa.*

Il écrivit donc loin de Provence, et après 1191, puisque l'un des jouteurs du tournoi fut Raimon V, comte de Toulouse, qui mourut à cette date et dont Rambaut mentionne la mort en l'appelant (v. 46) *lo coms cuy fon Belcaire*, « le comte auquel *appartint* Beaucaire ».

Quant au tournoi lui-même, il avait eu lieu avant 1192. Barral, vicomte de Marseille, y avait pris part. Or, Barral mourut en 1192. D'autre part, comme la fête fut dirigée par Guillem de Baus lui-même (*Lo dons del Baus*, v. 27), alors chef de sa maison, la date du tournoi ne peut pas être reportée avant 1183, époque où Guillem succéda à son père Bertrand. Nous arrivons donc à la date approximative de 1190.

De la pièce elle-même, nous avons peu de chose à dire. C'est une très belle chan-

Digitized by Google

connue sous le nom de *Garlambey*, est un joli tableau des divertissements guerriers auxquels se livraient les chevaliers du XII[e] siècle. Elle nous montre Pons de Montlaur dans le cortège éblouissant des plus hauts seigneurs du Midi et des barons les plus courtois et les plus valeureux du temps. Pons joute avec son suzerain même, Raimon V, le puissant comte de Saint-Gilles et de Toulouse, qui était le beau-frère d'un roi de France et qui prenait les titres pompeux de duc de Narbonne et de marquis de Provence. Dans l'arène passent aussi, sur des coursiers magnifiquement harnachés, le prince d'Orange, Guillaume IV, Raimon d'Agoût, les deux seigneurs, Dragonet et Pons de Montdragon, dont le premier sera caution, en même temps que Pons de Montlaur dans l'accord mentionné plus haut entre Raimon VI et l'évêque Burnon, au sujet des mines de l'Argentière. Il y passe aussi Barral de Marseille, célèbre dans la littérature des troubadours, Lobat, que le Dauphin d'Auvergne trouvait *aitan prezat com baron qu'en la terra fos* et devant lequel s'inclinera Cardinal, le seigneur de Mévouillon, Raimon, oncle de Guillaume IV d'Orange, etc. et même une compagnie de jouteurs venus d'Allemagne, représentant peut-être l'Empereur Frédéric Barberousse († 1190), qui s'était fait couronner roi d'Arles en 1178, et avait laissé des légats grands seigneurs dans ses fiefs éloignés de la Bourgogne, du Dauphiné et de la Provence.

son en *vers* de huit *coblas* de 15 vers chacune, admirablement construites. Elle ne nous a été conservée que par le seul ms. R (n° 2701 de la Bibliothèque Nationale de Paris), folio 142. Comme le texte est corrompu dans les deux dernières *coblas* et que l'identification des personnages très nombreux dont le nom y figure en abrégé est très ardue, elle n'a été publiée que récemment dans les *Provenzalische Inedita aus Pariser handschriften de* CARL APPEL (Leipzig, 1890), p. 268. — Cependant, dès le XVIII[e] siècle, elle avait attiré l'attention de Lacurne-Sainte-Palaye, qui l'avait copiée ainsi que tout le ms. R. Sainte-Palaye avait même tenté une traduction qu'il communiqua à Papon et que celui-ci inséra dans le tome II, p. 254 de son *Histoire de la Provence*. Cette traduction n'est que fragmentaire et contient des erreurs; aussi avons-nous repris le travail sur le texte de Carl Appel.

Digitized by Google

I [1].

	El so que plus m'agensa	a' 6 [2]
	De mon rabey,	b 4
	Vos dirai com comensa	a' 6
	Un ric torney	b 4
5	Que fo fag en Proensa [3].	a' 6
	Qui miellhs o fey	b 4
	Vos dirai ses bistensa,	a' 6
	C'om mens de mey	b 4
	Non cobre, ni non jensa	a' 6
10	Malvat domney [4].	b 4
	Perdutz fo, qui que'l vensa	a' 6
	El garlambey	b 4
	Mans destriers de valensa ;	a' 6
	Mas yeu no vey	b 4
15	Qui planha la falhensa.	a' 6

Traduction.

I. Dans le rythme qui me charme le plus — sur mon hautbois, — je vous dirai comment s'ouvrit — un superbe tournoi — qui fut couru en Provence. — Qui se comporta le mieux — je vous le dirai sans hésitation. — Personne, moins que moi, — ne voile ou n'exalte — une mauvaise fête. — Il fut perdu, qui que ce soit qui ait vaincu, — dans le *Garlambey*, — maint coursier de prix. — Mais je ne vois personne — qui regrette cette perte.

1. Papon n'a pas traduit cette première cobla ; il se contente de dire que Rambaut de Vaqueiras n'a pas décrit les cérémonies qui précédèrent le tournoi.

2. Le rythme est unique dans la poésie connue des troubadours. Maus a même oublié de le mentionner dans sa revue des constructions strophiques annexée à *Peire Cardenals strophenbau* (Halle, 1884).

3. Le théâtre du tournoi n'est pas exactement indiqué. Rambaut, qui écrit de loin, se contente de mentionner la Provence. Mais il est probable que la fête eut lieu sur les terres de Guillem d'Orange, dans les plaines du Rhône ou de Courthézon. Le mot Provence ne désignait pas seulement le comté de ce nom. Quelques écrivains l'appliquent à tout le pays d'Oc. Le *Novellino* place même Le Puy en Provence. Quant au Venaissin, il formait, avec le Valentinois, le *marquisat de Provence*, et, en 1190, le comte de Toulouse, Raimon V, en était le seigneur suzerain.

4. *Domney* signifie « culte des dames ». Les tournois étaient donc, dans une certaine mesure, des fêtes données en l'honneur des dames. Nous regrettons amèrement que le poète ne nous ait pas nommé les nobles et charmantes arbitres qui couronnèrent les vainqueurs.

Digitized by Google

II.

Gen fe la comensansa
Lo Dons del Baus [1];
E, qui'l ver en romansa,
Ac sos chivaus
Gran gol' e grossa pansa
E semblet braus.
Si que'l jorn en balansa
Juys lo vassaus;
Qu'En R[amons] [2], ab sa lansa,

Traduction.

II. Gentiment commença la lutte — le seigneur du Baus. — Et, si l'on veut dire la vérité en *roman*, — son cheval avait belle encolure, poitrail puissant — et paraissait ombrageux. — Si bien que le combat en balance — fut gagné par le vassal; — car Raimon [d'Agoût], avec sa lonce

1. Papon pense que ce seigneur (*don*) du Baus, était Bertrand II, fils de Raimon et d'Etiennette, qui mourut en 1182. Il place, d'ailleurs, le tournoi en 1177. Mais sa version est manifestement inexacte. Guillems du Baus, prince d'Orange, est désigné par l'initiale de son nom (*W* = *Willems*) au vers 28. C'est donc ce dernier qui ouvre le tournoi, et la date de la fête doit être reportée après 1183, puisque Guillems est qualifié de *Don del Baus*, chef de la maison du Baus. Guillaume avait deux frères cadets, Barral et Hugues du Baus. — Gui de Cavaillon qualifie Guillem d'Orange de *Don de Cortezon*, dans son célèbre sirventés contre ce prince *Seigneiras e cavals armatz* (Raynouard, *Choix*, IV, 208). Le même titre lui est donné dans une tenson de Faure et de Falconet dont nous parlons plus loin. Ce second titre peut être une ironie. Cependant, il est établi que le château de Courthézon était la demeure ordinaire des seigneurs d'Orange.

2. Papon pense que l'initiale R indique Raimon d'Agoût, seigneur de Sault. Cette identification n'est qu'hypothétique. Mais le seigneur de Sault était puissant et riche. Son château, qui s'élevait dans une des vallées les plus pittoresques du Venaissin (sault est un chef-lieu de canton de la partie orientale et montagneuse de l'arr. de Carpentras), nous frappe encore par ses ruines imposantes dans leurs proportions. Il semble donc n'avoir pas pu être absent, puisque le tournoi réunissait la fleur de la noblesse de la Provence. D'autre part, Raimon d'Agoût jouterait contre son suzerain, le prince d'Orange; or, l'organisation des combats singuliers telle qu'elle apparaît dans la chanson de Rambaut, fait jouter les grands seigneurs contre un de leurs vassaux : 1° le prince d'Orange contre Raimon d'Agoût, 2° le comte de Toulouse contre Pons de Montlaur; 3° Barral de Marseille contre Lobat. L'identification de Papon est donc probablement exacte. — Un *N' Agoût*, seigneur de Sault, est nommé dans le sirventés *En Gui a tort*, que Guillaume du Baus adresse à Gui de Cavaillon en 1216 :

Digitized by Google

Lo mes el raus
Rainoart [1], ses doptansa
Que'l caval claus.
E'N W [illems], per semblansa,
No s'en fes maus;
Ans, quer alhor enguansa [2].

III.

En la cocha feria
Vi, tot premier,
Dragonet [3], que sezia

Traduction.

— acula à la barrière — Rainoart, sans conteste — et le rendit boiteux. — Guillaume, en apparence, — n'eut aucun mal; — il chercha même ailleurs une nouvelle joute.

III. Dans la poursuite pressée — je vis au premier rang — Dragonet, qui était assis

E s'ab N Agout vos encontratz,
Conseil que sia faita patz
E que remanhatz amic bon.

Et si vous vous rencontrez avec N Agout — je vous conseille de faire la paix — et de demeurer bons amis (RAYNOUARD, *Choix*, V.)

1. *Rainoart* est le nom du cheval de Guillaume d'Orange. La mention qu'en fait Rambaut prouve l'intimité qui l'unissait à son prince. Le nom de Rainoart est souvent donné à des chevaux dans les chansons de geste.

2. Papon traduit les vers 22-30 de la manière suivante : « Il parut si rude au choc qu'il renversa avec sa lance le brave Raymond d'Agoût, seigneur de Sault, et rendit boiteux vingt chevaux sans se faire de mal. » Il a donc mal lu bien des mots et oublié de tenir compte du nominatif *vassaus*.

3. *Dragonet*, seigneur de Mondragon, est connu. Il sera en 1210, caution de l'accord conclu entre Raimon VI et l'évêque de Viviers concernant les mines de l'Argentière. Il est caution de l'évêque, tandis que Pons de Montlaur est caution du comte de Toulouse. Mais son rôle est surtout important dans la guerre des Albigeois. En 1210, il est témoin d'un accord conclu entre Raimon VI et Guillem de Baus ; en 1216, il s'enrôle dans la ligue qui, de Marseille à l'Isère, soutient la cause de Raimon VII ; il est nommé par la *chanson de la croisade* au milieu des seigneurs les plus en vue du Venaissin et du marquisat de Provence, et qualifié de *En Dragonet lo pros*. En 1216 encore il négocie très adroitement la capitulation du château de Beaucaire. A cette occasion, les épithètes les plus élogieuses lui sont prodiguées : il est *savis e pros e valens* (v. 4954), *pros e adreitz e valens* (v. 4958). Mais, en 1217, Simon de Mont-

Digitized by Google

Sus un destrier
Pauc, mas poder avia
Gran e sobrier.
Mas, un pauc de feunia
L'a son corsier
Que l'a tolt gualhardia
Et alegrier.
Per so' n cazec lo dia
Lai el gravier,
Mas non planh la falhia
Del cavalier
Qu'es de sa companhia.

IV.

Lo Coms cuy fon Belcaire [1]
Venc al sembel
Desus un destrier vaire
C'om ten per bel.

Traduction.

— sur un destrier — menu, mais d'une force — énorme et souveraine. — Cependant, un peu de félonie — qu'avait son coursier — avait enlevé au cavalier sa vigueur — et son allègresse. — A cause de cela, il tomba dans la lutte — là-bas sur le gravier. — Mais je ne déplore pas la chute — du cavalier — qui combattait contre lui.

IV. Le comte à qui appartint Beaucaire — vint au son de la cymbale — sur un destrier vair — qu'on tient pour superbe.

fort détruit son château situé sur le Rhône (auj. arr. d'Orange). Il est obligé de se soumettre au chef de la croisade. — Il devint podestat d'Arles (1224-1227) et prit le nom de *Montauban*, du nom d'un château qu'il possédait dans le Valentinois. Il avait un frère, *Pons de Mondragon* (voir v. 67) qui fut aussi valeureux que lui et s'engagea aussi dans la ligue de 1216. Son père s'appelait aussi *Dragonet* et nous avons son testament non daté, qui partage ses terres entre ses deux fils (*Chanson de la croisade*, II, 207, note 2).

1. *Lo coms cuy fon Belcaire* est Raimon V, comte de Toulouse († 1194). Beaucaire n'eut jamais de comtes particuliers, mais était une des plus fortes places du Languedoc, Qu'on se rappelle le siège fameux soutenu victorieusement en 1216 contre Simon de Montfort. Beaucaire était, en outre une ville riche, à cause de sa foire légendaire, fondée récemment. Les troubadours avaient donc pris l'habitude de désigner le comte de Saint-Gilles et de Toulouse par le titre de « seigneur de Beaucaire. » Nous trou-

Digitized by Google

E' N *Pos* fo sos jostaire,
Qui que' n gragel,
De Montaur, o que'n laire.
Que'l gastinel
Li saup gen de sotz traire
Fresq e novel.
E' l coms no' y dona gaire,
Car, pus isnel
N'a conquis, de bon aire,
Que, cre, s'ensel
Trop mielhs per justa faire.

V.

Barral, sel de Marcelha [1],
Vi gent armat
Su'l destrier c'a la selha
Negr' e'l pel plat.
E val be mil tans celha
Selh d'En Lobat [2],

Traduction.

— Et *Pons* (*de Montlaur*) fut son jouteur, — malgré la rage des envieux, — ou quoi qu'ils disent. — Pons sut gentiment enlever à son suzerain le bel alezan — frais et reposé. — Mais le comte ne cède qu'un moment, car il a conquis en vrai seigneur un coursier plus rapide. — Je crois qu'il monta en selle beaucoup mieux (qu'auparavant) pour continuer la lutte.

V. Je vis Barral, celui de Marseille, — magnifiquement armé — sur un destrier qui a les cils noirs et le poil très lisse. — Mais le coursier de Lobat vaut mille fois celui de Barral.

vons même l'expression dans le sirventés bien connu du Dauphin d'Auvergne, en 1213, *Vergoigna aura breumen nostre evesques cantaire*. Et, cette fois, l'épithète sera donnée à Simon de Montfort : *Que mieills non o conquis lo senher de Belcaire*.

1. C'est par ce rappel du nom de *Marseille* que Rambaut de Vaqueiras distingue Barral, vicomte de cette ville, de Barral de Baus, frère de Guillaume d'Orange. Le Moine de Montaudon, à la même époque (1194) distinguait *Folquet de Marseille* (*cel de Marceilla*) de Folquet de Romans.

2. Nous ne pouvons pas identifier *En Lobat* exactement. Mais, par le fait que ce chevalier joute contre Barral de Marseille, il était son vassal. Lobat était un modèle

Digitized by Google

Sel de Vila [1]. l redelha,
Que l'ai trobat
Lai, desotz una trelha,
Tot empachat,
C'a pauc no'l desparelha
Del saur pomat.
E' N Barraus s'escabelha
Coma neyat,
Pueys rete'l per l'aurelha [2].

Traduction.

Le seigneur de Vila pousse rudement son adversaire, si bien que j'ai trouvé ce dernier, là-bas sous une treille — tout empêtré. — Lobat faillit le déposséder — du cheval pommelé. — Car Barral fut désarçonnné — comme un noyé. — Cependant, il retint (son coursier) par l'oreille.

de vaillance et de loyauté. Raimon Vidal, dans son nouvelle *Abrils*, fait dire à son sujet au Dauphin d'Auvergne :

.....Yeu vi N Lobat
Per noble cor aitan prezat
Com baro qu'en la terra fos.

Je vis Lobat — autant prisé pour son noble cœur — que n'importe quel baron du monde. (V. Bartsch, *Denkmäler* et Mila y Fontanals : *Los Trovadores en España.*)

Cardinal nomme aussi Lobat avec admiration, dans une de ses premières œuvres, vers 1207; après avoir flétri les mauvais barons et rapporté qu'ils vivent de rapine le poète ajoute :

So que no fai En Lobatz.....
Ce que ne fait pas Lobat (*D'un sirventes far suy aders*).

1. *Vila*, que je ne peux pas identifier, désigne évidemment le fief de Lobat. Il faut donc chercher cette localité dans les domaines de Barral de Marseille dont Lobat était le vassal, et je songe à Villeneuve-Loubet, aujourd'hui commune des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, canton de Cagnes. Les seigneurs de cette localité jouèrent un rôle important dans l'histoire de la Provence au XII^e^ et au XIII^e^ siècles.

2. Papon traduit bien cette cobla V, mais remplace par des points le nom de Lobat et celui de Vila.

Digitized by Google

VI.

Si vi en la telena
En Pos justar
De Mondrago [1], c'a pena
O aus comtar.
Qu'ieu lo vi en l'arena
Jos trabucar;
Que tota s'asta plena
Lo fes tombar
Us escudiers que'n mena
Lo ros liar
Magre, cuy par l'avena
Gross' al colar.
E' N Pos no s'esfelena
De recobrar;
Ans, quer alhors estrena.

VII.

Jen venc en la batahla
Lo Dons garnitz
De Meolho [2], ses falha,
Qui'l ver en ditz.

Traduction.

VI. Je vis, sur l'esplanade, — si mal jouter — Pons de Montdragon, qu'à peine — je l'ose conter. — Je le vis dans le sable — trébucher jambes en l'air. — Un écuyer le fit tomber de tout le bois de sa lance, et alla lier son cheval roux et maigre auquel l'avoine semblait âpre à avaler. Et Pons ne se préoccupe pas de remonter son coursier et de triompher. Il va même chercher une étrenne ailleurs.

VII. Gentiment vint, dans la bataille, — le seigneur bien armé de Mévouillon; rien ne lui manquait, à dire vrai;

1. *Pons de Mondragon* est le frère de Dragonet. La note du vers 33 est suffisante pour les deux personnages.

2. *Lo dons de Meolho*. Papon traduit Mévoillon, Il s'agit de Mévouillon (commune du cant. de Séranon, Drôme, à la source de la Meauge). Le château existe encore; il est à une altitude de 855 mètres et sur un rocher presque partout à pic et inaccessible.

Digitized by Google

E fo pus gras que calha
Sos arabitz.
Ab Nicolau [1] s'engalha,
Qu'el fon aizitz
Que'i mes jotz la ventalha
Lo cal que nitz.
.....
.....
Si c'anc no' n resta malha
E'l Dons en ritz,
Pueys ditz que no li' n calha.

VIII.

Jen vi en la meselanha
Mon Avengut [2]
Sus un caval d'Espanha
C'a trop tengut.

Traduction.

mais son cheval arabe était plus gras qu'une caille. Il engage la lutte avec Nicolas, et celui-ci fut bientôt à l'aise ; il fit tomber comme un nid le ventail (de son adversaire).... Si bien qu'il n'en resta maille. — Le seigneur en rit, puis dit que la perte lui importait peu (pour combattre).

VIII. Gentiment, je vis dans la mêlée mon *Avengut*, sur un cheval d'Espagne qu'il a trop retenu.

Le nom du seigneur de Mévouillon nous est donné dans la tenson de Faure et de Falconet : il s'appelait *Ramon* et était l'oncle de Guillaume IV du Baus.

1. Papon, à cause du mot *Nicolau*, traduit toute la cobla VII à contre sens. Pour lui, malgré le mot *dons* (au nominatif) des vers 92 et 104, c'est Nicolau (cas régime) qui est vaincu, « qui ne fit qu'en rire et ne parut pas s'en inquiéter ». Je ne peux pas identifier Nicolas, qui était probablement un vassal de Ramon de Mévouillon.

2. Papon traduit *Mon Avengut* par « mon prince d'Orange ». Cette traduction est hypothétique. Nous savons seulement que Rambaut de Vaqueiras donnait à Guillem du Baus, le sobriquet d'*Engles*. Cependant, l'interprétation est vraisemblable : *mon Avengut* est une épithète élogieuse, et il s'agit ici de la mêlée finale où le directeur du tournoi devait reparaître au premier rang des combattants.

Digitized by Google

No sap qui'l se gazanha
Qu'el l'a perdut [1].
.....
.....
Que lay, part Alamanha,
Son esperdut
Li trey d'una companha.
Mas, non aug brut·
Ni home que'ls en planha,
Car son vencut
Lay en la terr' estranha.

Traduction.

— Je ne sais pas qui le lui enleva, mais il l'a perdu..... Car là-bas, vers l'Allemagne, — sont éperdus — trois chevaliers du même groupe. — Mais je n'entends ni bruit — ni personne qui déplore leur défaite : — ils sont vaincus là-bas, sur la terre étrangère.

Tenson de Pons de Montlaur et de N Esperdut [2]. (avant 1207).

Pour être ainsi célébrés par les poètes, les seigneurs ne devaient pas se montrer seulement brillants chevaliers. Ils

1. Papon ne traduit pas les vers 110 et 111, et fait de *mon Avengut* qui est pourtant au cas régime, le sujet des vers 114-116. Il dit : « Mon prince d'Orange mit en déroute une compagnie de trois étrangers unis ensemble. Mais je n'entends personne les plaindre, car ils étaient venus (?) d'une terre étrangère.

2. Cette tenson se trouve dans le ms. A (n° 5232 du Vatican) fol. 187ᵃ. Ce texte a été publié par l'*Archiv*, 34, 187, et par C. de Lollis, *Studii di filologia romanza*, III, p. 579. Nous le suivons autant qu'il nous paraît correct, à cause de la date du ms. (fin du XIIIᵉ siècle). Mais la tenson se trouve aussi dans le ms. C (n° 856 de la Bibl. Nat. de Paris) fol. 387ᵃ, et cette leçon avait été reproduite en grande partie par Raynouard (v. 3-11 et 15-28) dans son *Choix*, V, 361. M. Vaschalde, que nous avons déjà cité, avait traduit ces passages, avec l'interprétation douteuse ou erronée que comporte parfois le texte de C. M. Stanislas Stronski a bien voulu copier spécialement pour nous, avec un soin remarquable, le texte entier de C à la Bibliothèque Nationale. Nous lui en exprimons ici notre gratitude. — Les trois premières *coblas* se trouvent aussi dans Q (n° 2909 de *la Riccardienne de Florence*) fol. 16ᵛᵒ. Ce dernier ms. a été publié à Dresde en 1905, et avec un soin méticuleux et intelligent par M. Bertoni, et

Digitized by Google

devaient protéger les troubadours, les héberger, frayer avec eux sur le pied de la plus complète égalité, et, s'ils le pouvaient, être poètes eux-mêmes. C'est ainsi que se conduisirent Guillaume IV du Baus, Barral de Marseille, Conrad de Montferrat, Albert de Malaspina, surtout le Dauphin d'Auvergne, et même les rois, entre autres Richard-Cœur-de-Lion, Alphonse II et Pierre II d'Aragon, et Alphonse VIII, roi de Castille, puis plus tard, Alphonse X.

Pons de Montlaur ne manqua pas à ce devoir que comportaient sa haute situation, ses revenus et le souci qu'il avait de sa gloire. Un poète, le célèbre Gui de Cavaillon, se lia avec lui sous le sobriquet de N Esperdut, lui proposa une tenson, lui adressa une chanson et probablement un sirventés. Voici les deux premières de ces trois pièces.

I.

N Esperdutz En Pons de Monlaur [1].

Seign' En Pons de Monlaur, per vos [2] a 8
Vuoill saber de doas razos. a 8

Traduction.

— N Esperdut, Pons de Montlaur. — I. Seigneur Pons de Montlaur, par vous, — je veux être fixé sur la valeur de deux *razos*.

M. Jeanroy nous a envoyé la copie du texte relevé par ce provençaliste consciencieux et éclairé. Ces divers travaux nous permettent de donner une leçon presque définitive du poème. — Celui-ci se trouve aussi dans G (n° 71 sup. de *l'Ambrosienne de Milan*) et Mgr Ratti, préfet de l'Ambroisienne, a été assez aimable pour nous adresser une description précise de ce texte. Il ne contient rien de particulier; les *tornades* y manquent comme aux autres; mais le titre de la tenson *N Esperdut de Ponz* et la place du poème (fol. 95ᵃ) immédiatement avant une seconde tenson de même titre, ont été pour nous des renseignements de première importance qui nous ont conduit à l'identification de N Esperdut. — La tenson se trouve aussi dans D, N et S, que nous n'avons pas pu consulter.

1. Le titre *N' Esperdutz En Pons de Montlaur* est celui de A. C donne le titre suivant : *Partimen d'En Pons de Montlaur e d'En Esperdut*. Enfin, G a le titre *N Esperdut de Ponz*, qu'une main contemporaine a corrigé en marge de la manière suivante : *De N Esperdut e de Ponz*.

2. La construction strophique est assez commune (V. Maus, *Peire Cardenals strophenbau*, n° 123). Elle caractérise cinq poèmes en dehors du nôtre : Guillaume de

Digitized by Google

Cal prezatz mais ad ops d'amar? b 8
Toseta qe'is pot meillurar b 8
Et es bella, coinda e pros [1] a 8
[O] [2] dompna de pretz cabalos a 8
7 Abrivada de dompneiar? b 8

II.

— N Esperdutz, ben es de sen blos [3].
E par que non sia amoros [4].
Qui la meillor non sap triar.

Traduction.

— Qui prisez-vous le plus en amour? — Une jeune fille qui peut devenir plus aimable — et qui est déjà belle, gracieuse et vaillante, — ou une dame de rang et de mérite rares, — expérimentée en galanterie?

II. N'Esperdut, bien et privé de sens — et me paraît non amoureux — celui qui ne sait pas choisir la meilleure (dame).

Berguédan, 2; Moine de Montaudon, 5; Gui de Cavaillon, 4; Guillaume du Baus, 2; Bertrand d'Alamanon, 17. La priorité appartiendrait à Guillaume de Berguédan; mais cette remarque est sans importance ici. Ce qui en a davantage, c'est que les quatre autres poètes ont eu entre eux des affinités curieuses et ont tous connu Pons de Montlaur ou sa famille. Le moine de Montaudon est seigneur de la cour du Puy dès 1194 et le reste jusque vers 1213 (V. notre étude : *Le Moine de Montaudon et l'Empereur Othon IV*, *Annales du Midi*, juillet 1908). On comprend donc que Pons de Montlaur et N Esperdut imitent ses chants et lui empruntent ses rythmes : Pons habitait souvent Le Puy; il était, en outre, à Montlaur, le voisin d'En Rando, protecteur du moine, et celui-ci fut prieur du couvent de Montaudon (auj. *Alzons*, commune de Prévenchères, Lozère) non loin de Montlaur. Bertrand d'Alamanon, dans son sirventés sur le partage du cœur de Blacatz entre les hautes dames de son époque (1236), consacre une mention très élogieuse à Guize de Rodez, qui est justement entrée dans la famille de Montlaur, vers 1220, par son mariage avec le petit-fils de Pons. La communauté du rythme dans les poèmes de N Esperdut (Gui de Cavaillon), du moine de Montaudon et de Bertrand d'Alamanon nous semble donc avoir été la conséquence des relations de ces troubadours avec les Montlaur. Enfin, l'adoption du même rythme par Gui de Cavaillon dans *Seigneiras et cavals armatz* n'est qu'une répétition du poète. Quant à Guillaume du Baus, qui connaissait personnellement Pons de Montlaur (V. Garlambey de R. de Vaqueiras), il a simplement répondu à Gui, qui l'avait attaqué, et, selon l'usage du temps, employa le rythme de son adversaire.

1. *Et es corteza e belha e pros*. C.
2. Nous corrigeons *E* en *O*, d'après la leçon de C.
3. *Be'm par de sen blos*. C.
4. *E no'm par que si'aimoros*. C.

Digitized by Google

Qu'ieu am mais tener q'esperar
Aver [quant] [1] es delietz e bos,
[No fatz aquel] [2] don sui doptos,
Q'us destorbiers en pot cen far.

III.

— Seign' En Pons, mout m'es miells d'amor [3]
[Qand l'ai bo e l'esper meillor [4]
Et ai respieg de gazanhar] [5]
Que dompna non pot plus montar [6];
Anz a [7] del dissendre paor :
Q'ieu ai vist caval milsoudor
En pretz de trenta solz tornar.

IV.

— N Esperdutz, ben a lo meillor [8]
Dompna, quand es en pretz aussor

Traduction.

— J'aime mieux tenir une jouissance, quand elle est délicieuse et bonne, — qu'attendre un bien problématique, — parce qu'un premier désagrément en peut amener cent autres.

III. Seigneur Pons, l'amour est pour moi bien meilleur, — quand il est agréable déjà, peut le devenir davantage — et a l'espoir pour lui. — Une vraie dame ne peut plus monter en prix; — même elle a peur de décliner : — j'ai vu cheval de mille sous d'or — tomber à trente sous.

IV. N Esperdut, bien a le meilleur de l'amour — une dame, quand elle est au faite de son prix

1. Nous remplaçons *tant* de A, par *quant* de C et de Q.
2. Nous remplaçons *qe non faire*, de A, par *no fatz aquel* que fournit C.
3. *Mout m'es bel d'amar* (sic) C.
4. Nous substituons la leçon de C à celle de A, qui est la suivante : *qand l'ai bons e aten meillor.*
5. *Es ai respieg de meillurar.* A.
6. *Pujar* C.
7. *Ai* C.
8. *Lo melhor* C.

Digitized by Google

[E pot be tot son cors mostrar] [1],
E mieills sap son amic honrrar,
E mieills sop far joi et honor
Que cill c'om enquier ab temor,
Qu'o vai tot son marit contar [2].
..... [3]

Traduction.

— et peut montrer son corps dans toute sa perfection. — Elle sait mieux honorer son ami — et mieux lui donner plaisir et honneur — que celle qu'on supplie avec crainte, — car celle-ci va tout conter à son mari....

1. *E pot l'om tot son cor mostrar* A « et on peut lui montrer tout son cœur. » Evidemment, cette dernière leçon est plus délicate que celle de C que nous adoptons, mais elle s'accorde assez mal avec la crudité de ce qui précède.

2. *Que'n vay tot al marit contar* C.

3. Le copiste auquel nous devons le ms. A a laissé plusieurs lignes en blanc après le texte. Cet espace était destiné, sans doute, à recevoir les deux *tornades* d'usage. Le jugement d'une tenson était remis, en effet, à un ou plusieurs arbitres qui étaient désignés dans ces *coblas* supplémentaires. La lacune est regrettable : la personnalité des arbitres nous intéresserait et nous fournirait peut-être la date du poème. Celle-ci ne peut être que supposée et fixée approximativement. Il est évident que la tenson, qui est un débat sur une question de galanterie, a été composée avant la guerre des Albigeois. A partir de 1207, Pons de Montlaur et N Esperdut (Gui de Cavaillon) ont eu des réflexions plus sérieuses à faire. Engagés l'un et l'autre dans la sombre lutte soutenue avec tant d'angoisse par le Midi, ils ont alors maudit les persécuteurs et cherché à se défendre. En ce qui concerne Pons de Montlaur, nous sommes éclairés par l'histoire, et nous verrons bientôt que Gui partagea alors les préoccupations de son ami.

Le caractère des deux personnages confirme cette date antérieure à 1207. N Esperdut est évidemment jeune encore, et, comme tous les jeunes, il préfère un amour naïf, poétique et durable avec une beauté de son âge, aux faveurs d'une dame déjà experte dans l'art de la galanterie. Pons de Montlaur, au contraire, blasé par des déceptions dont il ne cache pas la nature aux derniers vers du poème, désire une amante expérimentée, adroite et discrète. Il a donc de l'expérience et vraisemblablement la quarantaine. Or, il mourra en 1226, après avoir marié ses enfants ; il était déjà un chevalier valeureux et un jouteur habile en 1190. La tenson ne saurait donc avoir été écrite après 1207, mais aussi avant 1200. Et ainsi, nous nous faisons une image assez exacte des sentiments intimes de notre troubadour au milieu de la vie fastueuse qu'il mena jusqu'aux moments critiques de sa belle carrière.

Digitized by Google

Chanson de N Esperdut.
(avant 1207) [1].

La chanson que N Esperdut dédia à Pons de Montlaur ne nous apprend rien sur le compte de notre baron ; mais elle prouve que celui-ci était un connaisseur en poésie et pouvait être arbitre dans les questions de fine galanterie. Elle est vraisemblablement de la même époque que la tenson et ne se distingue en rien des productions amoureuses en vogue depuis plus de cinquante ans. Elle décèle un poète encore inexpérimenté et rappelle fortement la manière de Folquet de Marseille, alors à peine entré dans les ordres et encore en possession de toute sa gloire poétique [2]. Elle rappelle aussi, ce qui est beaucoup plus précieux pour nous, la manière de Guillaume de Saint-Didier, qui vient de mourir, et celle de Pons de Chapteuil, qui chante pour Alazaïs de Mercœur vers le même temps [3]. La dame à laquelle N Esperdut offre ses hommages paraît être de très haut rang et plus âgée que lui. Cette remarque confirme, avec bien d'autres présomptions, que N Esperdut (alias Gui de Cavaillon) envoie sa chanson à Garsende de Sabran, femme d'Alphonse II (1196-1209) et comtesse de Provence.

1. Cette chanson se trouve dans les mss. C (fol. 375) et R (fol. 30). Raynouard en avait publié les vers 27-40 dans le volume V de son *Choix*. Le texte entier n'a été donné que par C. Appel dans ses *Provenzalische Inedita*, p. 92. C'est ce texte que nous reproduisons, sans rapporter les variantes des deux mss. Ces variantes sont insignifiantes et proviennent seulement de la différence de graphie des deux chansonniers. D'ailleurs, le travail de C. Appel est de tous points excellent.

2. Folquet de Marseille entra au cloître au plus tôt en 1195. Il était abbé du Toronet en 1197.

3. Nous avons établi récemment, dans une étude sur *Pons de Chapteuil*, que ce troubadour aima *Alazais* de Mercœur, fille de Bernard d'Anduze, non avant 1190, mais après cette date et jusque vers 1220.

Digitized by Google

I.

Lo désirier, e'l talan e l'enveya [1] a' 10
Que'm ven de vos grazisc, ma douss'amia b' 10
E'l cossirier, e'l maltrag, e'l languir c 10
Qu'ieu ai suffert, pus vos vi, nueg e dia. b' 10
E, pus lo cors lo maltrag vos merceya, a' 10
Si'l dessetz joy, gen lo' us saupra grazir. c 10
Mas yeu no cug qu'hom am per bona fe, d 10
Si de amor non grazis mal o be. d 10

II.

Ben suy arditz, car de vos ai enveya !
Mas no'n puesc may, que la grans cortezia
E la beutatz fai mon cor enardir
Que avetz may que nulh'autra que sia,
E, pus amors mi sobresenhoreya,
E'm fai amar vos, cuy non o aus dir,

Traduction.

I. Le désir, l'ardeur et l'envie — qui me viennent de vous, je les chéris, ma douce amie, — ainsi que le souci, la souffrance et la longue attente pénible — que j'ai soufferts, nuit et jour, depuis que je vous vis. — Et, puisque mon cœur vous offre à merci sa souffrance, — si vous lui donniez joie, il saurait avec transport vous en savoir gré. — Mais je ne crois pas qu'un homme aime vraiment — s'il ne prend pas en gré, à la fois les souffrances et les joies de l'amour.

II. Je suis bien hardi, puisque c'est de vous que j'ai envie. — Mais je n'y puis rien, car la grande courtoisie — et la beauté font mon cœur s'enhardir — que vous avez plus que nulle autre dame. — Et, puisque l'amour triomphe de moi — et me fait vous aimer, vous à qui je n'ose le dire,

1. Le rythme et la construction strophique du poème sont mentionnés par Maus au n° 737 de sa table. La disposition des rimes serait unique dans la poésie des troubadours. Mais ces rimes mêmes se trouvent presque toutes dans les poèmes de Guillaume de Saint-Didier. Cf. notamment les pièces suivantes :

1 *El mon non a neguna creatura,* pour les rimes en *ia* et *eya.*
2 *Si tot mi soi un petit m'alonguz*, pour les rimes en *e*, etc.

Digitized by Google

Non puesc alhor per re virar mo fre [1].
Per que lo mal degratz tornar en be.

III.

Dels cortes drutz que an d'amor enveya,
Ai en mon cor temensa e gelozia [2].
Mas yeu non cre qu'autr'us denh abelhir,
Tant es valens e de belha paria.
E quar quecx ditz que la melhor sopleya,
Dobla'm paors. Mas una re'm cossir :
Que, pus yeu vey que tan gen si capte,
Al sieu ligge [3] no fassa mays de be.

Traduction.

— je ne puis pour rien *tourner mon frein* ailleurs. — C'est pourquoi vous devriez transformer mon mal en joie.

III. Des amants courtois qui ont envie d'amour — j'ai en mon cœur peur et jalousie. — Mais je ne crois pas que vous daigniez trouver quelqu'un digne de vous, — tant vous avez de mérite, et tant vous êtes de belle pairie. — Et parce que chacun dit qu'il s'incline devant la meilleure (des dames), — ma crainte redouble. Mais une chose me donne du souci : — quand je vois que la meilleure dame se conduit avec tant de distinction, — j'ai peur qu'à son *lige* elle ne fasse jamais de bien.

1. La figure est fréquente dans Folquet de Marseille. On la retrouve dans Pons de Chapteuil. Au sens propre *virar lo fre*, *estar ses lo fre* se rencontrent dans une foule de poèmes. La dernière expression est dans *Si tot mi soi un petit malananz* de Guillaume de Saint-Didier. Or, ce chant est de 1189, au moment où Richard-Cœur-de-Lion et le jeune Pons IV de Polignac partent pour la troisième croisade.

2. La dame de N Esperdut est très vraisemblablement Garsende de Sabran, comtesse de Provence. Le poète a donc lieu de craindre les adorateurs et d'en être jaloux. Garsende protégea Elias et Olivier de Barjols, qui la célébrèrent avec enthousiasme, et les récits du temps montrent que tous les troubadours en renom se rendirent à sa cour. Sans citer Blacatz, nommons Aimeric de Péguilhan, Perdigon, Hugues de Saint-Cyr, Cardinal.

3. Le mot *ligge* est employé au sens propre. Gui de Cavaillon était, pour une grande partie de ses domaines, vassal du comte de Provence. Il dit lui-même ailleurs : « Ressouvenez-vous de la dame à qui j'appartiens. » (*Hist. litt. de la France*, XVII, 548).

Digitized by Google

IV.

Bona dompna, quals que vos port enveya,
Yeu vos am mays, si Dieus me benezia ;
Que'l cor e'l sen ai mes en vos servir
Er e jasse, tro que la mortz m'aucia [1].
E ges de vos lonc atens no m'esfreya,
S'al mieu viven me'n sabia jauzir,
E, si'us sove, bona dompna, de me,
Lo mieus joys es pujatz sobre tot be.

V.

May am murir, dompna, per vostra enveya
Que d'autr'amor aver la senhoria.
Quar yeu am mays per vos pena suffrir
Que deshonratz aver gran manentia.
De vos, dompna, en cuy bos pretz s'autreya,
Seray pro ricx, si 'm denhatz aculhir ;
Qu'ieu clam merce, en mas chansos jasse ;
E, si no'us platz, no'm fassatz autre be.

Traduction.

IV. Bonne dame quel que soit celui qui brûle pour vous, — je vous aime davantage, si Dieu me bénit. — Car le cœur et le sens je les ai mis à vous servir, — maintenant et toujours jusqu'à ce que la mort me prenne. — Et une longue attente pour vous ne m'effrayerait point, — pourvu que je fusse assuré d'être récompensé de mon vivant. — Et s'il vous souvient de moi, Bonne Dame, — mon bonheur est supérieur à tous les biens.

V. J'aime mieux mourir, Dame, en brûlant pour vous, — qu'avoir la seigneurie d'un autre amour. — Car j'aime mieux souffrir pour vous — que recevoir deshonoré, toutes les satisfactions. — Par vous, dame à qui bon prix se donne volontairement, — je serai assez riche si vous daignez m'accueillir. — Car je crie merci sans cesse en mes chansons — et, si cela ne vous agrée point, ne m'accordez pas d'autre bien.

1. Les mêmes sentiments et presque les mêmes termes se retrouvent dans *Guillaume de Saint-Didier* (*Et mon non a neguna creatura.*) D'ailleurs les deux poèmes ont des ressemblances si nombreuses qu'il n'est pas douteux que N Esperdut ait imité notre poète du Velay.

Digitized by Google

Vay t'en, chanson, vas Monlaur, e despleya [1]

....

Traduction.

Va-t'en, chanson, et montre-toi vers Montlaur...

Quelques mots sur Gui de Cavaillon.

Il n'entre pas dans le cadre de mon sujet de démontrer par l'examen minutieux des textes que le sobriquet [2] de N Esperdut

1. Nous ne donnons que le premier vers de la tornade. Le texte des autres est si corrompu qu'il devient inintelligible. Il est bon cependant de reproduire ici tout le passage : il contient, dans l'ensemble, un éloge non dissimulé de Pons de Montlaur. Celui-ci se connait en chansons, et tout ce qu'il fait semble tourner « à honneur et à bien. »

Vai-t'en, chanson, vas Monlaur e despleya,
Que desfoissans seras, senes falhir.
Que'l senher sai [qe i coitat]?....
..... s'eschay ad honor et a be.

Il est très probable que c'est à la chanson que nous venons d'étudier que fait allusion la comtesse de Provence dans les vers suivants :

Vos que'm semblatz dels corals amadors,
Ja no volgra que fosses tan doptans,
E platz mi molt, car vos destreing amors.
Qu'altressi sui eu per vos malananz.
Et avetz dan en vostre vulpilhage,
Car no'us ausas de preiar enhardir ;
E faitz a vos et a mi gran damnage ;
Que ges domna non ausa descobrir
Tot so qu'il vol, per paor de faillir.

Vous qui me semblez être du nombre des amants au cœur loyal, — je ne voudrais pas que vous fussiez si timide et troublé. — Il me plaît bien que l'amour vous étreigne, — car je souffre les mêmes tourments pour vous. — Vous êtes malheureux par votre timidité même, — puisque vous n'osez pas vous enhardir à me prier d'amour. — Vous vous causez du dommage et vous m'en causez à moi ; — car une dame n'ose point faire connaître — tout ce qu'elle désire, par crainte de faillir. (Raynouard, *Choix*, V, 123).

2. Il est inutile de démontrer que N Esperdut (= seigneur *éperdu*) n'est qu'un sobriquet désignant l'état d'âme du poète qui l'a choisi. Nous avons voulu, néanmoins, nous assurer qu'il n'avait pas existé comme nom propre et nous avons parcouru toutes les tables que nous avons pu trouver (près d'une cinquantaine), dont les prin-

Digitized by Google

cache la personnalité bien connue de Gui de Cavaillon. Voici simplement les points essentiels de cette démonstration.

I. — Le ms G attribue la tenson *Seign' En Pons* à *N Esperdut de Ponz*, ayant ainsi oublié que *Ponz* est un nom d'homme, et il la fait immédiatement suivre d'une autre *En Maenart Ros, a saubuda*, qu'il attribue aussi au même *N Esperdut de Ponz*. Une main, contemporaine d'ailleurs, a corrigé en marge du ms. *De N Esperdut e de Ponz* [1]. Et il est évident que le chansonnier a voulu sciemment attribuer les deux poèmes au même auteur [2]. Or, dans le second, N Esperdut nous révèle son nom. Au lieu de garder le pseudonyme de N Esperdut, il y prend le nom de *Gui* et de *Guionet*. La pièce est contemporaine de la guerre contre les Albigeois, il y est question des *faiditz* et de deux barons dont l'un s'est enrichi en dépouillant ces faiditz, et l'autre sans voler, mais en se « séparant de Dieu ». Le rythme de la tenson est emprunté à un poème de Guillaume de Saint-Didier, *Malvaza m'es lo moguda* [3].

cipales sont celles des cartulaires du Velay et de l'Auvergne, de Baluze, du père Anselme, de Papon, de D. Vaissette, de Jacotin. Aucune d'elles ne mentionne un seul *N Esperdut*, pas plus, d'ailleurs, que le nom d'*En Lombric* cité plus loin.

1. Nous devons ces détails précis, surtout ceux qui concernent la correction en marge du ms. G, à l'obligeance de Mgr Ratti, Préfet de l'Ambrosienne, à qui nous exprimons notre vive reconnaissance. Le copiste du ms. ignorait la *vida* de Pons de Montlaur, qui ne semble pas avoir été écrite. De là la confusion dans laquelle il tombe en faisant de *Ponz* un nom géographique.

2. Il est bon de remarquer, dans le même ordre d'idées que le *ms.* C place la tenson *Seign'En Pons* immédiatement après une autre tenson de *Guionetz* et de *Raimbautz : En Raimbautz, pros domna d'aut linhatge*, et identifie ainsi, à son tour, quoique d'une manière moins précise que G, le personnage que désigne le sobriquet de N Esperdut avec *Guionet* ou Gui de Cavaillon.

3. Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, le tenson *En Maenart* se trouve dans G. fol. 95 *a*. Le texte en a été publié par l'*Archiv*. XXXV, 101. Le poème se trouve aussi dans le ms. Q, fol. 33 v°. et ce texte, très voisin du précédent, a été publié par M. Bertoni (*Il canzoniere provenzale della Riccardiana*, n° 2909, Dresden, 1905, pp. 66-67). Les variantes sont très peu nombreuses et cela se comprend : les mss G et Q dérivent d'une même source (M. Bertoni, Introduction, p. xxxvii). Toutefois, Q ne donne pas le titre *NEsperdut de Ponz*, et se contente, comme toujours, du mot générique de *Tenço*. La pièce est des plus pures comme texte et des plus intelligibles. Nous nous proposons de la reproduire dans une étude sur Guillaume de Saint-Didier. Elle forme, en effet, une imitation unique du rythme de *Malvasa m'es la moguda*. C'est à peine si une courte *cobla esparsa*, attribuée à Cardinal (toujours le Velay !) reproduit ce rythme une deuxième fois. Les interlocuteurs de la tenson doi-

Digitized by Google

II. — N Esperdut composa un sirventés : *Qui no diria'ls faitz dolens* [1], dont le rythme est imité de Raimon de Miraval, une victime de la croisade contre les Albigeois. Ce sirventés est dirigé contre les *avols baros recrezutz*, et particulièrement contre *En Lombric*. Ce dernier nom, qui signifie *ver de terre*, est le pseudonyme insultant que N Esperdut donne à un seigneur autrefois généreux et qui est maintenant indigne de son nom et n'a ni honneur ni mérite.

Or, aussitôt que cette satire violente eut paru, deux troubadours des bords de la Durance, Faure et Falconnet [2], se firent un malin plaisir de révéler qu'elle était de Gui de Cavaillon, qu'ils traitèrent ironiquement de *pros* [3]. Ils poussèrent l'indiscrétion jusqu'à énumérer les principaux *avols baros recrezutz* que Gui avait attaqués sans les nommer. Ce sont : 1° le seigneur de Berre, de la maison du Baus ennemie de Gui auquel elle avait enlevé Robion; 2° le seigneur de Forcalquier, qui avait cédé, en mai 1204, son patrimoine au comte de Provence, Alphonse II, protecteur de Gui; 3° le *sehor de Cortezo*, Guillaume IV, prince d'Orange, l'ennemi de Gui à partir de 1208, et que Reforsat de Forcalquier attaqua aussi, en le nommant

vent donc avoir vécu, au moins quelque temps en Velay, d'où le chant de Guillaume de Saint-Didier ne paraît pas être sorti.

1. Ce sirventés se trouve dans A, fol. 198 *a*. Il a été reproduit par l'*Archiv*, XXXIV, p. 189, et par C. de Lollis (*ouvrage cité*). Ces deux reproductions sont absolument semblables et exemptes de fautes. Le texte est, d'ailleurs, des plus purs : il n'y manque qu'un mot. Il ne serait pas étonnant que la pièce eût été adressée aussi à Pons de Montlaur; mais cet envoi n'est pas indiqué dans les *tornades*, qui sont entières ; aussi ne nous permettons-nous pas de reproduire le poème ici. Quant au rythme, c'est bien celui de *Aquest terminis clars e gens*, de Giraut de Borneil, comme l'avait remarqué Chabaneau, mais c'est aussi celui d'une pièce plus récente de Raimon de Miraval *Forniers, per mos enseignamens*. Et il est naturel que Gui de Cavaillon imite son confrère du Carcassès, un des confidents de la reine Eléonore, femme de Raimon VI, et une des plus innocentes victimes de la guerre des Albigeois. Simon de Montfort s'empara de Miraval dès 1211, et le troubadour, réfugié d'abord à Toulouse, dut passer les Pyrénées après la bataille de Muret (septembre 1213) et aller mourir en Catalogne (1219).

2. Sur Faure et Falconet et leur tenson, voir une notice assez bien faite d'Emeric David dans l'*Histoire littéraire de la France*, XVII, 528-29.

3. L'ironie des deux compères alla plus loin : Falconet, en acceptant de mettre au jeu un *croy baro*, ajoute finement :

Per qu'ieu no soy del jogar ESPERDUTZ.

Le sobriquet pris par Gui de Cavaillon réjouit donc aussi nos deux poètes.

Digitized by Google

dans des termes analogues à ceux du sirventés de N'Esperdut [1]; 4° enfin l'oncle même de Guillaume, Ramon de Meolho, que nous avons vu dans le *Garlambey* de Rambaut de Vaqueiras. Faure et Falconnet, en bons compères, abondant ainsi dans le sens de Gui de Cavaillon contre toute la maison du Baus, disent crûment :

Anc no vim.....
Tan malvat frug de tant bona semensa [2].

La certitude que N'Esperdut est bien Gui de Cavaillon étant acquise, il est nécessaire de retracer à grands traits la carrière de ce dernier. Elle montrera que l'amitié poétique et familière qui unit ce vicomte des bords de la Durance à Pons de Montlaur honora autant notre baron que les hautes relations mentionnées dans la notice historique qui commence notre étude et dans le Garlambey de Rambaut de Vaqueiras.

Gui paraît dans l'histoire dès 1204. Il est alors témoin dans l'acte de fiançailles de Pierre II, roi d'Aragon, avec Marie de Montpellier [3]. Les autres témoins sont Alphonse II, comte de Provence, frère du fiancé, et Guillaume IV, du Baus, prince d'Orange. Gui est ensuite témoin, en 1209, de la cession que le comte de Provence fait du comté de Forcalquier à son jeune fils, Raimon-Béranger [4]. Ses rapports cordiaux avec la maison de Provence ont fait supposer à son biographe qu'il aima

1. Le sens du sirventés de Reforsat de Forcalquier n'est plus douteux depuis que C. Appel en a donné le texte entier dans ses *Inedita*, p. 299. Emeric David, qui l'avait commenté dans l'*Histoire littéraire de la France*, XIX, p. 541, n'avait commis que des erreurs. Il n'avait pas même su indiquer à quelle époque Reforsat avait vécu : or, le nom du troubadour se trouve pourtant dans une *cobla* que B. Falco d'Avignon adresse à Gui de Cavaillon, vers 1216 :

Al judjamen o met d'En Reforsat.

Emeric David n'avait pas pu, non plus, identifier le *Guillems* contre lequel est écrit le sirventés; or, il ressort du texte que ce *Guillems* est Guillaume IV, du Baus, prince d'Orange. Reforsat l'attaque au moment où Guillaume, qui a trahi Raimon VII, se voit dépouillé de ses États par les Avignonnais et rejeté par le pape lui-même. Celui-ci, en février 1215, lui enlève les terres qu'il a usurpées sur le comte de Toulouse.

2. La tenson de Faure et de Falconet a été reproduite en partie par Raynouard, *Choix*, V, 147, et par Emeric David.

3. Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, n° 717.

4. Papon, *Histoire de la Provence*, II, preuves, n° XXXIV.

Digitized by Google

Garsende de Sabran et la célébra dans ses chansons [1]. Cette comtesse était pourtant un peu plus âgée que lui, et c'est pour cela que Pons de Montlaur, à notre sens, donnait galamment la préférence à une dame mûre sur une jeune fille novice en amour.

Dès cette époque, Gui est poète et même jongleur. Il est en relations avec Rambaud de Vaqueiras qui lui adresse sa chanson :

Del rei d'Aragon consir [2],

et le prie d'aller saluer pour lui le comte de Provence. Les deux poètes tensonnent même ensemble dans la pièce.

En Raimbaut, pros domna d'aut linhatge [3].

Gui échange aussi alors ses premières *coblas esparsas* avec Bertrand Falco d'Avignon :

Falco, en dire mal [4].

Falco lui répond en lui reprochant sa pauvreté et en l'accusant de se vêtir aux crochets du comte de Provence.

Ainsi, pendant la période de 1204-1209, qui précède la guerre des Albigeois, Gui de Cavaillon, encore jeune, et connu sous le nom de *Guionet*, compose des poèmes de la nature de ceux que N'Esperdut adresse à Pons de Montlaur.

Pendant la période qui suit, Gui de Cavaillon prend résolument parti contre la croisade. En janvier 1216, lorsque les comtes de Toulouse, dépouillés par le concile de Latran, reviennent de Rome, Gui se rend au devant d'eux jusqu'à Marseille, avec trois

1. *Gui de Cavaillo fo us gentils bars de Proensa, seigner de Cavaillon. Larcs hom fo e cortes et avinens cavalliers, e mout amatz de donnas e per totas gens, e bons cavaliers d'armas e bons guerrers. E fes bonas tensons e bonas coblas d'amor e de solatz ; e si crezet qu'el fos drutz de la comtessa Garsenda, moiller que fo del comte de Proensa que fo fraire del rei d'Aragon* (CHABANEAU, *Biog.*).

2. BARTSCH, 392. 11. RAYNOUARD, *Choix*, IV, 184-86. La chanson est une incitation à la guerre pendant que le roi d'Aragon, Pierre II (1196-1213) est encore jeune. Rambaut prie le monarque de ne pas se réconcilier avec son frère, Alphonse de Provence, et lui rappelle qu'il a fait passer en deçà du Rhône, le comte Sanche. Il mentionne les torts du comte de Provence à son égard et lui envoie *Guionet*. Il est évident que le chant est antérieur à 1204, époque où Rambaut part pour l'Orient avec Boniface II, de Montferrat. Guionet est sûrement alors Gui de Cavaillon, qui est jeune et bien reçu à la cour de Provence.

3. BARTSCH, 388.2. RAYNOUARD, *Choix*, V, 213.

4. BARTSCH, 191.2. RAYNOUARD, *Choix*, V, 146 et 172.

Digitized by Google

cents avignonnais. Il les accompagne dans le Venaissin et devient l'âme de la ligue qui se forme en leur faveur [1]. Il adresse même au comte de Toulouse une cobla qui est un programme politique et où il lui conseille de n'attendre la restitution de ses terres perdues que de sa valeur et du dévouement des siens :

Seigner Coms [2].

Raimon VI lui répond pour lui faire savoir qu'il a ces sentiments :

Per Dieu, Gui [3].

Il n'est pas seulement poète spirituel et diplomate avisé; il devient bientôt un brave soldat, et contribue pour une bonne part à la défense de Beaucaire en 1216 [4]. Mais sa plume ne se repose pas, et il attaque, en même temps, avec beaucoup de force et d'ironie, Guillaume d'Orange dans

Seigneiras e cavals armatz... [5]

La pièce mériterait d'être citée tout entière. Gui reproche au *dons de Cortezon* de s'être lié aux Français, par serment, et lui prédit qu'il aura à combattre le consulat d'Avignon. Pour lui, il est heureux des malheurs de la famille du Baus qui lui a enlevé Robion [6] sans qu'il s'en soit encore vengé. Mais, maintenant il « tient les dés » et il conseille au comte de Toulouse d'être bon pour les siens, mais implacable pour ses ennemis. Il

1. Voir, pour tous renseignements, la *Chanson de la Croisade*, laisses CLIII et CLIV. Un noble langage est prêté à Gui dans les vers 3798-3800. L'énumération des villes et des seigneurs qui forment la ligue se trouve aux vers 3854-62.

2. Bartsch, 192.5. Raynouard, *Choix*, V, 173.

3. Bartsch, 156.1. Raynouard, *Choix*, V, 123.

4. Voici le résumé du rôle de Gui au siège de Beaucaire. Il fut chargé, avec les gens de Valabrègue (auj. Gard) de serrer de près le donjon du château, d'en empêcher l'approvisionnement et de l'ébranler avec un bélier. Cette entreprise fut bien conduite, et les défenseurs du château durent se rendre. Dans un combat hors des murs, Gui se comporta en brave. Monté sur un cheval arabe, il abattit Guillaume de Berlit, un croisé valeureux, mais cruel pour les vaincus, dont on pendit le cadavre à un olivier fleuri. (*Chanson de la Croisade*, v. 4019-20, 4286-89).

5. Bartsch, 192.4. Voir toute la pièce dans Raynouard, *Choix*, IV, 208.

6. *Robion*, aujourd'hui Robions, Vaucluse, commune de 1,588 habitants au pied du Luberon, près du Calavon, canton de Cavaillon.

Digitized by Google

termine en se moquant du titre de « roi de Vienne » que Guillaume d'Orange s'était fait décerner par l'empereur Frédéric II en 1215. Il lui rappelle même qu'il tombe souvent en prison, faisant allusion à la capture bouffonne dont Guillaume avait été victime vers Montélimard [1].

L'attaque était si violente et si spirituelle que Guillaume répondit par la pièce :

En Gui, a tort me menassatz, [2]

et implora la paix. Celle-ci ne put être conclue et la lutte fut fatale au prince d'Orange qui, fait prisonnier, fut condamné à mort et coupé en morceaux par les Avignonnais, en 1218.

Pendant cette lutte, Gui revint à ses premières attaques contre Bertrand Falc d'Avignon, et le pria ironiquement de lui porter secours parce qu'il était serré de près par les Français à Châteauneuf :

Doas coblas farai en aquest son [3].

Le Venaissin et même Toulouse délivrés, Gui reparaît dans la poésie amoureuse. Il tensonne en 1220 avec Ricau de Tarascon, qui l'appelle *Cabrit* [4], et ce poème nous apprend que Gui connaît la belle *Audiart* [5], vicomtesse de Marseille, et son adorateur d'un jour, le troubadour vellave, Pons de Chapteuil. Il tensonne encore avec son manteau [6] et enfin avec Cadenet [7], son voisin des bords de la Durance, qui avait chanté la malheureuse reine Éléonore, femme de Raimon VI.

La diplomatie reprend Gui un moment en 1229, lors des négo-

1. Voir *Biographie* de Guillaume d'Orange dans CHABANEAU.

2. Nous avons rapporté dans les notes commentant le Garlambey de Rambaut de Vaqueiras (note du vers 24) trois vers de cette pièce qui se trouve dans RAYNOUARD, *Choix*, V, 173. (BARTSCH, 209.2).

3. Voir dans RAYNOUARD (*Choix*, IV, 207 et 209) les deux coblas de Gui de Cavaillon, et la réponse de Bertrand Falc. Celui-ci nous apprend que le troubadour Reforsat connaît Gui.

4. *Cabrit al mieu veiaire* (422.2).

5. Voir ma récente étude sur *Pons de Chapteuil*, pp. 1 et 2, et note 1 de la page 2.

6. La tenson de Gui avec son manteau (192.3) est classique.

7. *Cadenet, pros domn'e gaia* (106.11). Cette tenson de Gui avec Cadenet est précieuse pour établir la carrière de Gui de Cavaillon après 1220. Cadenet mourut après 1239.

Digitized by Google

ciations du traité de Meaux. Raimon VII l'envoie auprès de Louis IX, pour défendre ses intérêts et lui servir d'otage [1].

Ainsi, Gui de Cavaillon, plus jeune que Pons de Montlaur, lui survécut au moins quelques années.

Mais le coup d'œil rapide que nous venons de jeter sur la brillante carrière du troubadour du Venaissin grandit aussi singulièrement notre baron du Velay. C'est sous les auspices de Pons de Montlaur que s'est formé, caché par le voile discret du pseudonyme de N'Esperdut, le talent poétique d'un des troubadours les plus spirituels de la Provence. C'est aussi à l'école énergique de Pons que s'est trempée une âme noble qui, comme lui, a soutenu de sa lance et de ses conseils, la juste cause d'un pays persécuté et couvert de sang par une explosion abominable de fanatisme et de cupidité.

1. Dom Vaissette a rapporté dans ses preuves la lettre que Raimon VII adresse à Louis IX en lui envoyant Gui de Cavaillon.

Digitized by Google

UN ROMAN AU PUY ET CHEZ LES MONTLAUR

Le *Novellino* [1] dans l'édition Gualteruzzi, et, par conséquent, dans les manuscrits 3214 du Vatican et 211 (Morelli, 84) de la bibliothèque Saint-Marc, à Venise [2], contient une délicieuse nouvelle qui devrait figurer depuis longtemps dans les documents historiques de notre ville, et qui, à ma connaissance, n'a encore été ni publiée, ni étudiée par aucun de nos écrivains locaux. C'est cependant la relation la plus longue et la plus précieuse que nous ayons sur la cour poétique du Puy au XIII^e^ siècle et le tableau de mœurs le plus complet qui existe concernant les fêtes féodales de notre province. Je crois donc utile d'en donner le texte et la traduction en les accompagnant des éclaircissements historiques ou littéraires que permet l'état actuel des connaissances sur le XIII^e^ siècle.

1. Le *Novellino* est un recueil de « cent nouvelles » écrit à Florence de 1280 à 1290. Il fut publié pour la première fois à Bologne en 1525, sous les auspices du cardinal Bembo, par les soins de Gualteruzzi da Fano. En 1572, Mgr Borghini en publiait une deuxième édition à Florence, mais en expurgeant le texte de tout ce qui pouvait blesser la pudeur et l'Eglise. Il modifiait un certain nombre de contes et remplaçait dix-sept d'entre eux par des histoires empruntées à des sources nouvelles. Cette seconde édition a été longtemps la plus connue et a causé bien des erreurs d'interprétation sur la date où le livre avait été composé et sur les sources où les nouvelles avaient été puisées. La bibliographie critique de la question serait très longue à exposer. Voici, pour les lecteurs qui voudraient se renseigner, quelques indications utiles. Le dernier éditeur critique du *Novellino* est M. Guido Biagi. Il l'a publié à Florence, chez G. C. Sansoni, en 1880, sous le titre *Le Cento novelle antiche* en reproduisant les mss. florentins *Panciatichiano-Palatino* 138, et *Laurenziano-Gaddiano* 193. Cette édition ne contient pas la nouvelle qui nous occupe, mais, dans une savante introduction, M. Biagi agite et résout toutes les questions concernant les sources, l'âge et la bibliographie du *Novellino*. D'autre part, le professeur d'Ancona, de l'université de Pise, avait, dès 1873-1874, dans la *Romania*, examiné les sources des nouvelles. En France, Gebhart a donné, avec son art merveilleux d'écrivain et de conteur, une analyse et une appréciation du livre dans *Les Conteurs Florentins du moyen âge*. (Paris, Hachette, 1901, pp. 1-48). La nouvelle qui nous occupe n'est pas mentionnée par l'admirable écrivain, mais elle a fait l'objet d'études spéciales que je vais mentionner soigneusement dans mon travail.

2. Le premier de ces manuscrits contient le texte même de l'édition Gualteruzzi, le second en est une copie légèrement altérée (V. G. Biagi, Introduction, ch. III).

Digitized by Google

NOUVELLE ITALIENNE

(N° LXIV de l'édition Gualteruzzi).

D'UNA NOVELLA CH' AVENNE IN PROVENZA ALLA CORTE DEL PO.

Alla corte del Po di Nostra Domna, in Provenza, s'ordinò una nobile corte, quando il figliuolo del conte Ramondo si fece cavaliere, et invitò tutta buona gente. E tanta ne venne per amore, che le robe et l'argento fallio. E convenne che divestisse de' cavalieri di sua terra, e donasse a cavalieri di corte. Tali rifiutaro e tali consentiro. In quello giorno ordinaro la festa e poneasi un sparviere di muda in su un asta. Or, venia chi si sentia si poderoso d'avere e di coraggio, e levavasi il detto sparviere in pugno; convenia che quel cotale fornisse la corte in quello anno. I cavalieri e donzelli che erano giulivi e gai si faceano di belle canzoni e'l suono e'l motto, e quattro approvatori erano stabiliti che quelle che aveano valore faceano mettere in conto, e l'altre, a chi l'avea fatte diceano che le migliorasse. Or, dimoraro e diceano molto bene di loro signore. E li loro figliuoli furo nobili cavalieri e costumati.

Or, avenne che uno di quelli cavalieri (pogniamli nome messer Alamanno) uomo di gran prodezza e bontade, amava una molto bella donna di Provenza, la quale avea nome madonna Grigia, e amavala si celatamente che niuno li le potea fare palesare.

Avenne che i donzelli del Po si puosero insieme d'ingannarlo e di farlo vantare. Dissero così a certi cavalieri e baroni : « Noi vi pregamo ch'al primo torneare che si farà che la gente si vanti. » E pensaro così : « Messere cotale è prodissimo d'arme e farà bene quel giorno del torneamento, e scalderassi d'allegrezza. Li cavalieri si vanteranno, et elli non si potrà tenere che non si vanti di sua dama. » Così ordinaro. Il torneamento fedio. Il cavalier ebbe il preggio dell' arme. Scaldossi d'allegrezza. Nel riposare, la sera, i cavalieri si incominciaro a vantare : chi di bella giostra, chi di bella

Digitized by Google

TRADUCTION

D'UNE NOUVELLE QUI ADVINT EN PROVENCE, A LA COUR DU PUY.

A la cour du Puy de Notre-Dame, en Provence, se réunit une noble assemblée, lorsque le fils du comte Raimon fut fait chevalier, et elle invita toute la noblesse. Il y vint tant de monde, par amour, que les vêtements et l'argent firent défaut. Il convint que la cour dépouillât des chevaliers de ses domaines et fît des dons aux chevaliers de cour. Les uns refusèrent ces dons, d'autres les acceptèrent. Au jour voulu, ils organisèrent la fête : l'on juchait sur un mât un épervier de mue. Alors approchait celui qui se sentait si puissant de richesse et de courage qu'il levait l'épervier sur son poing, et il était entendu que celui-là pourvoirait aux frais de la cour pendant l'année. Les chevaliers et les damoiseaux qui étaient joyeux et gais composaient de belles chansons avec la musique et les vers. Quatre approbateurs étaient établis, qui choisissaient et gardaient celles qui avaient de la valeur. Les autres, ils disaient à ceux qui les avaient faites de les améliorer. Or, ces approbateurs assistèrent à la fête ; ils disaient beaucoup de bien de leur seigneur et leurs fils furent de nobles chevaliers costumés.

Or, il advint qu'un de ces chevaliers (donnons lui le nom de messire Alaman), homme de grande prouesse et de grand mérite, aimait une fort belle femme de Provence qu'on appelait Madame Guise. Il l'aimait si secrètement que personne ne pouvait lui faire révéler son nom.

Il advint que les damoiseaux du Puy résolurent entre eux de le surprendre et de le faire se vanter (de sa dame). Ils parlèrent ainsi à certains chevaliers et barons : « Nous vous prions (de permettre) qu'au premier tournoi qui aura lieu, les combattants se vantent. » Et ils pensèrent : « Messire un tel est très preux dans les joutes d'armes et se comportera bien le jour du tournoi ; il rayonnera d'allégresse. Les chevaliers se vanteront et il ne pourra s'empêcher de s'enorgueillir de sa dame. » Il en fut ainsi décidé.

Digitized by Google

dama, chi di bello castello, chi di bello astore, chi di bella ventura. E'l cavaliere non si potè tenere che non si vantasse ch'avea si bella dama.

Or, avvenne che ritornò per prender gioia di lei, com' era usato, e la dama l'accomiatò. Il cavaliere sbigottì tutto, e partissi da lei e dalla compagnia de cavalieri, et andonne in una foresta e richiusesi in uno romitaggio sì celatamente che niuno il seppe. Or, chi avesse veduto il cruccio de' cavalieri e delle dame e delle donzelle che si lamentavano sovente della perdita di così nobile cavaliere, assai n'avrebbe avuto pietade. Un giorno avenne che i donzelli del Po smarriro una caccia e capitaro al romitaggio detto. Domandolli se fossero del Po. Elli risposero di si. Et elli domandò di novelle. E li donzelli li presero a contare come n'avea laide novelle; che, per piccolo misfatto aveano perduto il fior de' cavalieri e che sua dama li avea dato commiato, e niuno sapea che ne fosse addivenuto. Ma procianamente un torneamento era gridato, ove sarà molta buona gente, e noi pensiamo ch'elli a si gentil cuore che dovunque elli sarà, si verrà a torneare con noi. E noi avemo ordinate guardie di gran podere e di gran conoscenza che incontanente lo riterranno, e così speramo di raguadagnare nostra perdita ». Allora, il romito scrisse a un suo amico secreto che' l dì del torneamento li trammetesse arme e cavallo secretamente, e rinviò i donzelli. E l'amico fornì la richiesta del romito, che' l giorno del torneamento li mandò cavallo et arme; e fu il giorno nella pressa de' cavalieri, et ebbe il pregio del torneamento. Le guardie l'ebbero veduto avvisarolo, et incontanente lo levaro in palma di mano a gran festa. La gente rallegrandosi abbatterli la ventaglia dinanzi dal viso, e pregarlo per amore che cantasse. Et elli rispose: « Io non canteroe mai, se io non ho pace di mia dama ». I nobili cavalieri si lasciarono ire dalla dama, e richierle, con gran preghera che li facesse perdono. La dama rispose: Diteli così ch'io non li perdonerò giammai se non mi fa gridare mercè a cento baroni et a cento cavalieri et a cento dame et a cento donzelle che tutti gridino a una voce: mercè! e non sappiano a cui la si chiedere ». Allora, il cavaliere, il quale era di gran savere, si pensò che s'appressava la festa

Digitized by Google

Ils coururent le tournoi. Le chevalier eut le prix des armes et rayonna d'allégresse. Le soir, au moment du repos, les chevaliers commencèrent à se vanter, qui d'une belle joute, qui d'une belle dame, qui d'un beau château, qui d'un bel autour, qui d'une belle aventure. Et messire Alaman ne put s'empêcher de se glorifier d'avoir une si belle dame.

Or, il retourna auprès d'elle pour prendre joie de son amour, comme il en avait l'habitude, et la dame le chassa. Le chevalier, tout marri, s'éloigna d'elle et de la compagnie de ses pairs. Il s'en alla dans une forêt et s'enferma dans un ermitage si retiré que personne ne sut où il se trouvait. Or, qui aurait vu le chagrin des chevaliers, des dames et des damoiselles qui se lamentaient souvent sur la perte d'un si noble cavalier, en aurait eu grandement pitié. Un jour survint où les damoiseaux du Puy s'égarèrent pendant une chasse et tombèrent sur l'ermitage. Le reclus leur demanda s'ils étaient du Puy. Ils répondirent affirmativement, et il réclama des nouvelles de la ville. Les damoiseaux se prirent à lui conter comment il n'y avait que de laides nouvelles. Pour un léger méfait ils avaient perdu la fleur des cavaliers; sa dame lui avait donné son congé, et personne ne savait ce qu'il était devenu. « Mais (ajoutèrent-ils) on va bientôt annoncer un nouveau tournoi où il y aura beaucoup de gens de valeur et nous pensons qu'il a le cœur si noble que, quelque part qu'il soit, il viendra jouter avec nous. Or, nous avons choisi des gardes très robustes et très avisés qui incontinent le saisiront, et nous espérons réparer ainsi notre grande perte ».

Alors, l'ermite écrivit à un ami sûr de lui envoyer secrètement des armes et un cheval le jour du tournoi. Il congédia les damoiseaux et l'ami répondit à la requête de l'ermite : le jour du tournoi, il lui fit parvenir un cheval et des armes. Alaman se retrouva donc ce jour-là dans la presse des combattants et il gagna le prix du tournoi. (Mais) les gardes l'avaient vu; ils l'entourèrent et incontinent le hissèrent sur la paume de leurs mains en signe de grande fête. Des assistants joyeux abattirent le ventail qui lui couvrait le visage, et le prièrent, par amour, de vouloir bien chanter. « Je ne chanterai jamais plus, répondit-il, si je n'obtiens pas le pardon de ma dame ». Les nobles chevaliers se laissèrent conduire auprès de Guise et la supplièrent avec de

Digitized by Google

della Candelara, che si facea gran festa al Po, e le buone genti veniano al monistero, e pensò : « Mia dama vi sarà, e saravi tanta buona gente quanto ella addomanda che gridino mercè : « Allora trovò una molta bella canzonetta; e la mattina per tempo salio in sue lo pergamo, e cominciò questa sua canzonetta quanto seppe il meglio, che molto la sapea ben fare, e dicea in cotale maniera :

Atressi com l'olifans a$_7$
Qe qan chai no's pot levar b$_7$
Tro q'il autre, ab lor cridar b$_7$
De lor vois lo levon sus, c$_7$
Eu voil seguir aqel us. c$_7$
Qe mos maltrais es tan greus e pesans a$_{10}$
Qe se la cortz del Poi e li bobans a$_{10}$
E li fins precz dels leials amadors d$_{10}$
No'm relevon, jamais non sera sors; d$_{10}$
Qe deïren per mi clamar merce e$_{10}$
Lai on Raisons ni enqers non val re. e$_{10}$

E se per los fins amans
Nom pose en joi recobrar,
Per totz temps lais mon chantar,
Qe de mi no i a ren plus.
Ans viurai si com reclus
Sol, ses solas, c'aitals es mos talans,
E ma vida m'es trebails et affans,
E Jois m'es dols et plazers m'es dolors;
Q'ieu non sui ges de la manera d'ors
Qe, qi lo bat e te vil ses merce,
Adonc s'engrassa e meillora e reve.

Digitized by Google

grandes prières, de lui pardonner. La dame répondit ; « Dites-lui que je ne lui pardonnerai jamais s'il ne me fait point crier *merci*! par cent barons, cent chevaliers, cent dames, cent damoiselles qui tous crient d'une seule voix *merci!* et ne sachent point de qui ils la réclament ».

Alors, le chevalier, qui était de grand savoir, se rappela que la fête de la Chandeleur approchait, qu'on célébrait une importante cérémonie au Puy (à cette occasion) et que la noblesse se rendait au moûtier. Il se dit : « Ma dame y sera, et il viendra autant de nobles gens qu'elle en demande pour lui crier *merci* ». Il *trouva* aussitôt une fort belle chanson, et le matin de la Chandeleur, à l'heure opportune, il monta en chaire et commença à dire le mieux qu'il put (et il savait très bien chanter) sa chanson dans les termes suivants :

De même que l'éléphant
Qui, quand il choit, ne se peut relever
Jusqu'à ce que les autres, avec leurs cris,
Par leurs voix le remettent debout,
Je veux suivre cet usage.
Car mon méfait est si grave et profond
Que si la cour du Puy et la grandeur
Et la noble prière des amants loyaux
Ne me relèvent point, jamais je ne redeviendrai ce que j'étais.
Ils devraient bien pour moi crier *merci*
Là où ni Raison ni Prière n'ont de pouvoir.

Et si par les fins amants
Je ne peux retourner en joie,
Pour toujours j'abandonne mon chant,
Car il ne reste rien de moi.
Je vivrai plutôt en reclus
Seul, sans plaisir (et tel est mon dessein).
Et ma vie m'est peine et angoisse,
Et Joie m'est deuil et plaisir m'est douleur.
Or, je ne suis pas du tempérament de l'ours
Qui, quand on le bat et le tient pour vil sans *merci*
Devient plus gras, s'améliore et revient à la santé.

Digitized by Google

Ben sai c'Amors es tan grans,
Qe leu mi pot perdonar,
S'eu faillis per sobr'amar
Ne reignei com Dedalus
Qe dis q'el era Jesus
E volc volar al cel oltracuidans
Tro Deu baisset l'orgoil e lo sobrans.
E mos orgoils non es res mas amors.
Per qe Merces me deu fare socors
Qe locs i a on Raisons vens Merce,
E locs on Dreitz ni Raisons non ave.

A tot lo mon sui clamans
De mi e de trop parlar.
E s'eu pogues cantrafar
Fenis, don non es mas us,
Qe s'art e poi resor sus,
Eu m'arsera, q'eu sui tant malanans
E' mos fals digs messongiers e truans,
Pois sorseria a sospirs et a plors
Lai on Jovens Beutatz es e Valors,
Qe no' i fal mais un pauc de merce
Qe serian assemblat tut li be.

Ma chanson er drugomans
Lai on non aus anar
Ne a dreitz oils esgardar,
Tan sui forfaitz et enclus.
E ja hom non m'en encus.
Meils de Domna qe forsit ai dos ans,
Ar torn a vos doloros e plorans.
Aissi com cerfs qe qant a fait son cors
Torna murir al crit dels cachadors,
Aissi torn eu a la vostra merce!
A vos non cal, car d'amor no' us sove!

Allora, tutta la gente, quella che era nella chiesa, gridarono merce! e perdonolli la donna, e ritornò in sua grazia come era di prima.

Digitized by Google

Je sais bien qu'Amour est si généreux
Qu'il peut rapidement me pardonner
Si j'ai failli par trop aimer
Et si j'ai régné comme Dédale
Qui dit qu'il était Jésus
Et voulut, l'outrecuidant, voler jusqu'au ciel
Jusqu'à ce que Dieu abaissa son orgueil et son ambition.
Or, mon orgueil n'est rien qu'amour.
Aussi, Merci doit-elle me porter secours
Car il y a des cas où Raison triomphe de *Merci*,
Et des cas où Droit et Raison ne conviennent pas.

A tout le monde je crie :
« Je suis coupable ; j'ai trop parlé. »
Et si je pouvais contrefaire
Le Phénix, qui est unique de son espèce,
Qui se brûle lui-même et renaît de ces cendres,
Je me brûlerais, puisque je suis coupable
Avec mes faux dicts menteurs et truands ;
Puis je ressusciterais sous forme de soupirs et de pleurs
Là où Jeunesse et Beauté et Valeur demeurent
Et où il ne manque qu'un peu de *merci*
Pour qu'y fussent réunis tous les biens.

Ma chanson sera mon interprète
Là où je n'ose moi-même aller
Ni regarder les yeux levés,
Tant je suis coupable et confus.
Et que personne ne m'accuse.
Meils de Domna que j'ai fuie deux ans,
Maintenant je retourne vers vous meurtri et en larmes.
Comme le cerf qui, quand il a fourni sa course,
Revient mourir au cri des chasseurs,
Ainsi je reviens me remettre à votre *merci*.
Vous ne vous en souciez pas, car il ne vous souvient pas d'amour.

Alors, toutes les personnes qui étaient dans l'église crièrent en chœur : *Merci* ! La dame pardonna au chevalier, et celui-ci rentra dans ses bonnes grâces comme il y était auparavant.

Digitized by Google

NOTES

1. — *La Provence au point de vue linguistique.* — Le mot *Provence* est pris ici dans son sens le plus large et désigne non seulement la Provence propre (comté et marquisat), mais, comme cela a lieu souvent dans les poésies des Troubadours, l'ensemble des pays de langue d'Oc. C'est grâce à ce sens que le Puy a pu être placé en Provence par le *Novellino*. Faute de comprendre ce mot ainsi, les commentateurs ont fait à l'envi des suppositions extraordinaires sur la ville que désignent les mots *Po di Nostra Domna*. Parenti met cette ville dans l'Anjou. Domini « croit plutôt qu'il s'agit de quelque terre du Languedoc et de la Provence sujette au comte Raymond. » Enfin, M. Milà y Fontanals (*De los Trovadores en España*, p. 111) croit qu'il existe une ville appelée Puy-de-Dôme (Voir article de M. A. Thomas dans le *Giornale di filologia romanza*, t. III, pp. 12-17, note 3. Juillet 1880).

2. — *Le comte Ramon et son fils.* — Personne n'a encore identifié le comte *Ramon* et son fils. Milà y Fontanals pense que *Ramon* c'est Raymond-Béranger IV (1209-1245), comte de Provence et beau-père de Louis IX. Mais ce comte n'eut pas d'enfants mâles et l'on connaît ses quatre filles, qui devinrent reines par leur mariage. La dernière, Béatrix, héritière du comté de Provence, épousa, en 1246, Charles Ier d'Anjou, qui s'empara du royaume de Naples en 1265. M. A. Thomas, inspiré par l'idée que l'auteur du *Novellino* brode, avec une grande liberté d'imagination, sur le texte d'une *razo* provençale qui suit, dans le ms. P. (Laurentien XLI, 42), la biographie du troubadour Richard de Barbézieux, écrit en propres termes : « On chercherait vainement quel est le comte Raymond qui peut avoir tenu une cour au Puy pour faire son fils chevalier.... En réalité, ce fait, inconnu au provençal, est sorti de l'imagination féconde du conteur italien. » C'est résoudre trop prestement la question, et M. A. Thomas n'aurait pas écrit ces deux phrases s'il avait traduit exactement le début de la nouvelle italienne. Ce n'est pas le comte Raymond qui tient une cour au Puy pour faire son fils chevalier. C'est la cour poétique du Puy qui organisa une fête lorsque le fils du comte Raymond fut fait chevalier. Voilà le sens exact du texte italien. Le mot *corte* répété deux fois dans la première phrase, n'a pas le même sens dans les deux cas. Dans les mots *alla corte dol Po*, il désigne le siège de la cour poétique du Puy, un tribunal littéraire dont la première partie de la nouvelle expose l'organisation et le fonctionnement, et que nous connaissons, d'autre part, par bien des mentions (Voir : 1° *Biographie du Moine de Montaudon* ; 2° le vers 7955 de la *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, et la note de M. P. Meyer sur ce vers). Les fils de Bertrand de Born furent armés chevaliers par cette cour. Dans les mots *s'ordinò una nobile* CORTE, celle-ci est une fête, une réunion de barons qui célèbrent le moment où le fils du comte Raimon fut fait chevalier. Cette fête a lieu sous les auspices de la cour poétique du Puy. C'est cette cour qui invite la noblesse. Le texte ne dit pas que le nouveau chevalier fut présent, et encore moins que son père vint au Puy. La cour invita toute la noblesse et celle-ci vint en si grand nombre que l'argent et les costumes firent défaut. La cour dut faire appel au concours pécuniaire de ses membres pour l'entretien des chevaliers de cour. C'est pour cela qu'on nomma un seigneur riche *d'avoir* et de *courage*.

Le texte bien compris nous fait aussitôt trouver le personnage dont il s'agit. C'est Raimon VII, comte de Toulouse, fils de Raimon VI. Celui-ci est appelé « le comte *Ramon*, » sans autre épithète, par les manuscrits provençaux, à cause de ses malheurs. (Voir notamment la *biographie de Perdigon*, et la *Chanson de la Croisade*

Digitized by Google

contre les Albigeois). Il était si peu au Puy lorsque son fils fut fait chevalier, qu'il était mort sept ans auparavant, en 1222. Sa carrière et celle de son fils sont très connues. Il fut dépouillé de ses domaines par le concile de Latran, en 1215. Son fils, connu surtout sous le nom de « comte *Jove* », avait dix-huit ans. Il parvint, de 1216 à 1224, à reconquérir son héritage. Mais Louis VIII l'en dépouilla en partie en 1226. En tout cas, le malheureux comte *Jove* était excommunié et ne put pas être armé chevalier pendant tout ce temps, malgré sa valeur et ses exploits. Il le fut enfin après le traité de Meaux, le 3 juin 1229, jour de la Pentecôte, à Paris, par le roi Louis IX, après sa sortie de la prison du Louvre (*Histoire Générale du Languedoc*, éd. Privat, t. VI, p. 648). Evidemment, des fêtes eurent lieu dans ses états à cette occasion. Le Midi voyait finir une guerre abominable d'extermination qui l'avait ensanglanté pendant vingt ans. Et il est naturel que le Puy ait pris part aux réjouissances du Languedoc. Cette ville contenait le sanctuaire le plus vénéré du Midi et l'un des plus célèbres de la chrétienté. Or, ce sanctuaire avait été particulièrement cher à tous les comtes de Saint-Gilles et de Toulouse, ancêtres de Raimon VII. Raimon IV, lors de son départ pour la première croisade, était venu faire ses dévotions à l'église d'Anis et avait donné à cette église les paroisses de Brugnières et de Fabrejargues, au delà des Cévennes. Depuis, un cierge brûlait jour et nuit en l'honneur du comte, sur l'autel de la Vierge Miraculeuse. Si l'on remarque que la paix de Meaux est surtout un traité qui réconcilie Raimon VII avec l'Eglise, les fêtes du Puy ne peuvent faire aucun doute. En vain dirait-on que le Velay n'appartenait pas au comte de Toulouse. Les Montlaur étaient vassaux de Raimon VI, et la ville du Puy avait suivi avec anxiété les péripéties de la guerre des Albigeois. La fin de cette guerre au profit de l'Eglise et du roi de France remplit d'aise l'évêché d'Anis, qui s'était montré violemment catholique pendant toute la querelle.

Nous avons donc la date exacte (3 juin 1229) qui a provoqué le récit italien, et l'indication du 3 juin n'est pas contredite par les données du récit et de la chanson d'Alaman. Cette chanson indique que le chevalier Alaman resta deux ans éloigné de sa dame et se réconcilia avec elle à la fête de la Chandeleur. Or, cette fête a lieu le 2 février. A la Chandeleur de 1231, il y avait donc près de deux ans que Raimon VII avait été fait chevalier.

3. — *La Dame Guise et le chevalier Alaman*. — M. Chabaneau (*Biographies des Troubadours, Hist. gén. du Languedoc*, t. X, p. 252) écrit sur ces deux personnages la note suivante : « Corr. *Grigia* pour *Guiza*. L'auteur aura emprunté le nom de *Guida* de Rodez, sœur du comte Hugues IV, comme il a fait celui de Bertrand d'Alamanon, qui la chanta. » On ne saurait être plus avisé, et M. Chabaneau a eu d'autant plus de mérite à identifier *Grigia* avec Guise de Rodez qu'il ne semble pas avoir remarqué que cette dame entra dans la maison de Montlaur et habita, par conséquent, Le Puy. Guise, en effet, fille du comte Henri Ier, épousa Pons IV, qui fut baron de Montlaur de 1258 à 1274 (Voir mon étude sur *Pons de Montlaur*, le troubadour). Le mariage fut prévu dès 1219, au moment où Henri Ier partant pour la Terre-Sainte, fit son testament, et la dot de Guise fut fixée à 400 marcs d'argent, d'après *l'Histoire générale du Languedoc* (t. VI, p. 698) et à 1000 marcs d'après l'*Art de vérifier les dates*. Il n'aurait été célébré qu'en 1235, d'après l'*Histoire du Languedoc*. Mais cette date est évidemment tardive. Henri Ier qui mourut en 1227, au plus tard, était âgé en 1219; son père était mort très vieux, dès 1196, après avoir vu s'éteindre toute sa postérité légitime. Le mariage de Guise eut lieu, selon toute apparence, dès 1226, comme l'indique le fonds du Languedoc à la Bibliothèque nationale (communication de M. A. Jacotin). Cette date concorde admirablement avec celle de 1229 que j'ai établie dans la note précédente. Et dès lors Guise demeura au Puy

Digitized by Google

où les Montlaur avaient un somptueux hôtel, ou dans les nombreux châteaux de sa nouvelle famille. Or, ces châteaux s'élevaient en bien des endroits, depuis Aubenas jusqu'à Montbonnet et Solignac, aux portes mêmes du Puy.

Il n'est pas certain, par contre, que le chevalier Alaman, l'amant de Guise, soit Bertrand d'Alamanon. M. Chabaneau, en faisant cette identification, qui reste, d'ailleurs, dubitative pour lui, s'est inspiré de l'opinion de M. A. Thomas, savoir que l'auteur du *Novellino* a imité très librement la *razo* qui accompagne la *vida* de Richard de Barbézieux, mais n'a pas raconté un fait réel. Or, cette interprétation n'est plus admissible depuis que nous savons, d'une part, que le fils du comte *Ramon* est Raimon VII, armé chevalier le 3 juin 1229, et, d'autre part, que Guise demeurait au Puy même ou dans le Velay à la même date. L'identification de M. Chabaneau ne repose plus que sur un passage très connu d'un chant où Bertrand d'Alamanon recommande aux grandes dames de son temps de manger chacune, pour conserver leurs vertus et leurs mérites, une partie du cœur de Blacatz. Or, ce chant est de 1236. D'autre part, dans le texte italien, *Alamanno* est un prénom et non un titre de noblesse. C'est donc le prénom de *Bertrand* qui serait venu sous la plume du nouvelliste italien, si l'identification de M. Chabaneau était exacte. Le prénom Alaman (latin : *Alamanus*) foisonne dans les chartes du Velay au XIIIe siècle, et Alaman peut être un simple chevalier de la région, fils d'un des quatre *approbateurs* de la cour du Puy, comme le laisse supposer le *Novellino*. Même en admettant qu'Alaman puisse être un nom de famille, il faudrait songer à un membre de la maison d'Alaman, en Rouergue, pays de Guise. Un seigneur de cette maison, Sicard, devint sénéchal de Raimon VII pour le Rouergue et l'Albigeois. Ce fut un administrateur habile, de toute confiance, qu'Alphonse de Poitiers maintint dans ses fonctions jusqu'en 1273, et qui paraît dans tous les actes importants des deux comtes de Toulouse jusqu'à cette date. (Voir *l'Histoire Générale du Languedoc*, édition Privat, tomes VII et VIII, *notes des nouveaux éditeurs*). Enfin, il faut se rappeler aussi que Guise, par sa mère, Algayette d'Escorailles, appartenait à une maison d'*Amalon*. Le conteur italien a donc pu prendre le nom d'Alaman autre part que dans l'œuvre de Bertrand d'Alamanon.

Mais, après ces remarques, je me hâte de déclarer que l'interprétation de M. Chabaneau reste parfaitement admissible. Bertrand d'Alamanon, qui célèbre Guise en 1236, peut l'avoir connue personnellement auparavant, et être venu au Puy avant 1229. C'était un riche seigneur de la Provence propre. On le trouve mentionné dans plusieurs chartes de 1241 à 1262. (Voir M. Chabaneau, *Biographies, Hist. gén. du Lang.*, t. X, p. 303). Il était donc jeune en 1229, et parfaitement à même d'être « la fleur des chevaliers pour la prouesse et le mérite ». Quant à ses talents poétiques, ils le désignent tout naturellement pour le rôle que le *Novellino* lui fait jouer. Ajouterai-je que la facilité avec laquelle il se *vante* de l'amour de sa dame est un trait de caractère bien provençal et qu'il en est de même de la hâte avec laquelle il quitte son ermitage lorsqu'il apprend qu'un nouveau tournoi va être couru? Enfin, le nom de Bertrand d'Alamanon devait être encore populaire en Italie, à l'époque où fut écrit le *Novellino*. Ce troubadour, dans son chant de 1236, avait imité Sordel, son confrère de Mantoue, qui fut si honoré en Italie, en France et en Espagne et que Dante compare à Virgile dans la Divine Comédie.

4. — *La chanson de l'amant de Guise.* — Cette chanson est le motif déterminant de la thèse de M. A. Thomas. Elle n'est pas, en effet, de Bertrand d'Alamanon, ni d'un Alaman quelconque. Elle est de Richard de Barbézieux et se trouve dans dix-neuf chansonniers provençaux, dont seize l'attribuent à ce troubadour de la Saintonge, et les trois autres (O. W. X.) à un anonyme. Elle mentionne la cour du Puy au

Digitized by Google

6e vers de la première *cobla*, enfin, elle joue, au dénouement de la *razo* concernant Richard de Barbézieux, un rôle absolument analogue à celui que lui fait jouer le *Novellino*. Dans un récit comme dans l'autre, elle n'est pas une erreur de copiste réduite au premier vers. Toute la chanson est rapportée dans le *Novellino* et la *razo* provençale en donne toute la première *cobla*. Devant une preuve aussi formelle, M. A. Thomas, soutenu d'ailleurs par bien des romanistes depuis Barbieri jusqu'à Raynouard et à ses contemporains allemands, n'hésite pas à écrire :

« Il est bien certain qu'il (l'auteur du *Novellino*) a dû savoir qu'il s'agissait de Richard de Barbézieux. On ne s'expliquerait pas qu'il en fût autrement. Il faut donc admettre qu'il a remplacé sciemment son nom par un nom de fantaisie, et c'est ce que me parait bien indiquer la formule dont il se sert pour le nommer : *poniamli nome messer Alamanno* ».

Or, je n'admets pas ces conclusions quelque fortes qu'elles soient. La *razo* de P ne donne que la première *cobla* de la chanson provençale; elle la donne même d'une manière si incorrecte que M. A. Thomas ajoute en note qu'il « croit inutile de la reproduire ». Dans ces conditions, si l'auteur du *Novellino* s'était servi de la *razo* du ms. P, où aurait-il puisé les quatre autres *coblas* de la chanson? Dans le recueil que le même chansonnier contient des poésies de Richard de Barbézieux? Mais alors la graphie des deux textes serait la même; or, il est loin d'en être ainsi, et cependant le mérite reconnu à Gualterruzi est surtout celui d'avoir reproduit avec grand soin le ms. dont il s'est servi pour son édition du *Novellino*.

D'autre part, pourquoi ne pas remarquer que, dès le XIIIe siècle, plusieurs chansonniers provençaux attribuent le chant à un anonyme? C'est le cas du ms. W (parisien 844, ancien 7222) et du ms. X (parisien 795, ancien 7192). A son tour, le ms. O (3208 du Vatican) du XIVe siècle, le donne à un anonyme. Cependant, W et X poussent le soin de leur reproduction jusqu'à donner la musique du poème. L'auteur du *Novellino* peut donc avoir ignoré que le chant était de Richard de Barbézieux. Celui-ci était mort depuis longtemps en 1180-1190, puisqu'il était allé terminer ses jours en Biscaye, auprès de Don Diego Lopez de Haro, mort lui-même en 1215.

Enfin, une dernière remarque s'impose. Le *Novellino* a été écrit très vraisemblablement avant le ms. P. Celui-ci, d'après les meilleurs provençalistes, est du XIVe siècle et Bartsch donne même la date précise de 1310. Quant à l'autorité même des *razos*, et particulièrement de celles du chansonnier P, il y a longtemps que les provençalistes en font bon marché. « Elles ont été composées après coup, disent-ils, d'après les données des chants, et ne rapportent pas sûrement les faits et gestes des poètes. Ce sont, en grande partie des récits de jongleurs et d'imagination ». C'est ainsi qu'on en est arrivé à douter par exemple, que Pons de Chapteuil soit allé en Terre-Sainte, quoiqu'il ait prêché la croisade dans trois chants successifs et affirmé lui-même dans l'un d'eux, qu'il « irait *volontos* ».

Les conclusions de M. A. Thomas peuvent donc être fausses, et je les rejette surtout parce qu'elles laissent sans réponse presque toutes les difficultés que soulève l'interprétation de la nouvelle italienne. Pour quel besoin, par exemple, le *Novellino* aurait-il inventé une fête en l'honneur de Raimon VII ? Quelle raison l'aurait poussé à transporter au Puy une aventure qui avait eu lieu en Saintonge ? L'auteur du livre connaissait assez bien cette dernière région, puisqu'il consacre des nouvelles à Bertrand de Born, à Henri II, roi d'Angleterre et à son fils, *le jeune roi* Henri au court mantel, mort en 1183 (Voir nouvelles XIX et XX de l'édition Gualteruzzi; et la nouvelle XXXV de l'édition Borghini). Pourquoi surtout le *Novellino* aurait-il transformé Richard de Barbézieux, qui était, d'après son biographe provençal, un pauvre *vavassor* timide à l'excès, en un seigneur Alaman plein de hardiesse et de valeur ? Pourquoi enfin

Digitized by Google

aurait-il fait de la dame de Tonnay (Saintonge) un *madonna Grigia*, haute dame de Provence, qui assistait à toutes les grandes fêtes du Puy ?

Je crois donc fermement que la nouvelle italienne a été puisée ailleurs que dans la *razo* du ms. P. La ville du Puy était célèbre depuis longtemps, au XIIIe siècle, dans tout l'Occident. Des pélerins s'y rendaient de toutes les parties de la chrétienté et ses fêtes ont dû donner lieu à des récits fréquents et variés. Francesco da Barberino vint au Puy peu après la rédaction du *Novellino* (en 1309-1313) et, de retour à Florence, mentionna son voyage dans son œuvre : « En passant par l'Auvergne, on me fit voir, près de Notre-Dame du Puy, un château..... » (GEBHART, *Conteurs florentins du moyen âge*, p. 58).

A mon avis, le conteur italien a donc relaté un fait exact, un épisode réel de la vie chevaleresque du Puy et de la jeunnesse de Guise de Rodez, mariée à Pons IV de Montlaur. Il a donné un nom supposé à l'amant de cette « haute dame » mais probablement, comme le pense M. Chabaneau, pour laisser deviner le nom du poète Bertrand d'Alamanon, à qui, par erreur, il a attribué une chanson de Richard de Barbézieux. Cette attribution s'explique, d'ailleurs, d'elle-même. Le chant mentionne la cour du Puy et le chevalier Alaman a trouvé qu'il convenait admirablement à sa situation.

Tout devient ainsi facilement intelligible, sans hypothèses invraisemblables.

Cela dit, je me hâte de rendre hommage à la science de M. A. Thomas. Son étude est, en somme, le point de départ des recherches fructueuses qui depuis, avec M. Chabaneau surtout, ont permis de voir clair dans une vieille nouvelle si précieuse pour l'histoire de notre ville.

Mais tout ce que l'on peut conserver, je crois, de la version de l'éminent romaniste, c'est qu'il ressort du rapprochement de la nouvelle italienne et de la *razo* du ms. P. que l'aventure de Richard de Barbézieux et de la dame de Tonnay avait fait école et donnait lieu à des imitations très ingénieuses dans la vie courtoise de nos pères.

5. — *Note bibliographique sur la chanson.* — Je n'ai pas pu suivre pour la reproduction de la chanson de Richard de Barbézieux, le texte du *Novellino*. Il est corrompu et trop fortement italianisé. Mais six leçons en ont déjà été publiées : 1° par Raynouard, (*Choix*, v. 433), d'après les mss. C et R ; 2° par Mussafia, qui a donné le texte du manuscrit d'Este, Da ; 3° par l'*Archiv* (t. XXXV, 434) qui a publié le texte du ms. U ; 4° par la *Société des anciens textes*, de Paris, qui a reproduit en *fac-simile* le ms. X ; 5° par C. de Lollis, qui a publié la leçon du ms. A. et les variantes de B ; 6° enfin par G. Bertoni, qui a édité le ms. Q, n° 2909 de la Riccardienne, de Florence, dans *Gesselschaft für Romanische Literatur*, Band 8, Dresden, 1905. La chanson se trouve, dans cette publication, aux pages 89-90, et c'est cette leçon que j'ai reproduite en me permettant quelques modifications d'orthographe et en apportant au texte les seules corrections que commandaient le sens et le rythme des vers. Le *Novellino* ne donne pas la musique de la chanson, et, malgré la publication du ms. X, qui la contient (fol. 84a), je n'ai pas cru devoir la reproduire, parce qu'elle n'est pas nécessaire à l'intelligence complète de la nouvelle italienne.

M. J. Anglade, professeur à l'université de Nancy, vient de publier dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (XXVIIIe volume, 4e livraison, 1er août 1908) une étude documentée et très agréable sur Richard de Barbézieux. Il a traduit (pp. 202-3) la chanson de Richard, et cette traduction, plus libre que la mienne, est aussi plus attrayante et donne au poème tout le charme de l'original.

C. FABRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE PARTIE INTERROMPUE

Tableau de la cure de Saint-Georges-l'Agricol.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE PARTIE INTERROMPUE

Tableau de la cure de Saint-Georges-l'Agricol.

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR LA FABRICATION DES CARTES A JOUER

AU PUY

INTRODUCTION

L'histoire de l'industrie des cartes à jouer a, depuis longtemps déjà, excité la curiosité des chercheurs et des érudits ; plusieurs d'entre eux ont consigné, en de consciencieuses mais trop courtes études le résultat de leurs recherches, dotant ainsi d'une page intéressante l'histoire de leur province [1].

Ces divers travaux, bien que faisant déjà la lumière sur un grand nombre de points obscurs des origines de cette industrie et sur ses progrès successifs, ne suffisaient pas à trancher la question d'une manière définitive, par le fait même de leur manque de cohésion : ils étaient les matériaux épars destinés à édifier une œuvre majestueuse, mais qui ne trouvait

1. En dehors des communications et mémoires parus sur ce sujet dans le Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique *le Vieux Papier*, il convient de signaler d'autres études plus complètes parmi lesquelles : *Histoire du jeu de cartes en Normandie*, par L. Chanoine-Davranches ; *Les maîtres cartiers de Bordeaux*, par A. Nicolaï ; *Recherches sur la fabrication des cartes à jouer à Angoulême*, par P. Mourier ; *Recherches sur la fabrication des cartes à jouer à Troyes*, par L. Morin ; *Recherches sur les cartiers et les cartes à jouer à Grenoble*, par E. Maignien ; *Recherches sur les cartiers et les cartes à jouer à Montpellier et à Nîmes avant 1790*, par P. Falgairolle ; *Recherches sur l'histoire de l'industrie cartière en Lorraine*, par L. Wiener.

Digitized by Google

aucun artisan assez téméraire pour les assembler, aucun architecte assez habile pour mener à bien cette vaste entreprise. Doué d'une patience que seuls possèdent les chercheurs consciencieux et servi heureusement par une grande érudition, M. Henry-René D'Allemagne, archiviste paléographe et bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal, a surmonté toutes les difficultés de cette tâche; sous le titre : Les cartes à jouer du XIV^e^ au XX^e^ siècle, *il a publié deux beaux volumes in-4° de plus de 500 pages, illustrés de 3,200 reproductions de cartes et d'un grand nombre de planches hors texte, la plupart en couleur. Rien n'a été négligé pour augmenter l'intérêt de l'ouvrage et le rendre attrayant sans pour cela lui enlever son caractère scientifique et sérieux; au lieu d'une longue et aride description qui ne donne souvent qu'une idée bien imparfaite du sujet, surtout lorsqu'il s'agit d'une carte à jouer, nous voyons sous nos yeux la carte elle-même, reproduite avec une scrupuleuse exactitude, et nous pouvons nous rendre compte aisément des particularités qui caractérisent chaque patron.*

Nous connaissions déjà l'auteur par les nombreux et volumineux travaux qu'il a publiés sur le luminaire, les jouets, les sports et les jeux d'adresse, sans oublier un très intéressant rapport sur la serrurerie ancienne à l'exposition universelle de 1900, où sont figurées les portes anciennes de la cathédrale du Puy et de Saint-Julien de Brioude.

Nous n'entreprendrons pas une analyse complète de l'œuvre de M. D'Allemagne sur les cartes à jouer : plusieurs revues et journaux en ont déjà fait l'éloge et publié des extraits dans leurs comptes rendus bibliographiques [1]*; nous nous bornerons à en donner un aperçu très sommaire, en examinant plus particulièrement quelques chapitres propres à donner une idée générale sur cette industrie, très restreinte à l'heure actuelle, mais qui, pendant plus de trois siècles, compta parmi les plus prospères.*

1. V. *Le New York Herald*, 16 avril 1905. — *Les Lectures pour tous*, novembre 1905. — *Le Bibliographe moderne*, mai-août 1906. — *La Revue de l'art ancien et moderne*, octobre 1906. — *Les Annales du Midi*, 1906, p. 131-2, etc.

Digitized by Google

Dans les deux premiers chapitres de son livre, M. D'Allemagne s'attache tout d'abord à rechercher l'origine des cartes à jouer, en s'appuyant sur des documents dont l'authenticité ne fait aucun doute. Cette origine est fort nébuleuse, faute de textes propres à l'éclaircir d'une manière certaine; toutefois il est probable qu'il faut la placer en Chine, où les cartes étaient déjà en usage au XII^e^ *siècle : on ne peut cependant établir aucun rapprochement entre les cartes chinoises et les cartes européennes, les jeux chinois ne comprenant pas moins de 96 ou 120 cartes; il en est de même pour les jeux de l'Hindoustan, fort anciens également, et qui se composent de 96 cartes. D'ailleurs les relations entre l'Asie et l'Europe ne datant guère que de la fin du* XV^e^ *siècle, lors de la première expédition de Vasco de Gama, et le jeu de cartes existant en Europe depuis plus d'un siècle, il est difficile d'attribuer aux cartes une origine indienne.*

Laissant donc de côté cette hypothèse, M. D'Allemagne étudie leur origine européenne. Dès 1379, et d'après des documents absolument certains, le jeu de cartes était connu en Belgique, et en 1381 sa vogue devenait telle, que les écrits de cette époque nous le montrent comme une véritable plaie pour la jeunesse : il faut donc rejeter la tradition qui voudrait que les cartes aient été inventées pour distraire la folie de Charles VI; on trouve dans le Ménagier de Paris *de 1393 la mention suivante : « Les autres jouans aux cartes et autres jeux d'esbattemens avecques leurs voisines », ce qui prouve qu'elles étaient alors d'un usage courant.*

Les premières cartes numérales virent le jour en Allemagne à la fin du XIV^e^ *siècle; de là elles passèrent en France, puis en Espagne, et enfin en Italie où l'on s'en servit pour composer le jeu de tarot : les diverses enseignes de ce jeu sont expliquées dans un traité imprimé à Venise en 1545 : « Les épées rappellent la mort de ceux qui se désespèrent au jeu; les bâtons indiquent le châtiment que méritent ceux qui se trompent; les deniers montrent l'aliment du jeu, et enfin les coupes, le breuvage dans lequel s'apaisent les disputes des joueurs. » En résumé, et comme conclusion de cet intéressant chapitre, le jeu de cartes numérales est bien d'ori-*

Digitized by Google

gine européenne et certainement allemande, tandis que le jeu de tarot est sans contredit une invention italienne.

M. D'Allemagne donne ensuite l'explication des enseignes et des noms des personnages figurant sur les cartes numérales françaises ; il décrit le jeu de cartes révolutionnaires du comte de Saint-Simon où les rois sont remplacés par les génies, les dames par les libertés et les valets par les égalités, et passe en revue divers jeux de fantaisie édités au XIX^e^ *siècle.*

La fabrication et la vente des cartes à jouer furent, dès la fin du XVI^e^ *siècle, soumises à un contrôle sévère, et des ordonnances royales établirent des droits successifs sur cette industrie qui, alimentée par la passion du jeu, prenait chaque jour plus d'importance. La perception de ces droits n'alla pas sans soulever de grandes difficultés de la part des maîtres cartiers qui adressèrent, à ce sujet, de nombreuses requêtes au Roi, lui signalant certaines conditions qui rendaient cet impôt nuisible à leur commerce ; de leur côté les fermiers chargés de percevoir les droits ne purent qu'à grand peine faire respecter les édits et appliquer les règlements.*

Afin de faciliter le contrôle, la fabrication des cartes fut limitée à certaines villes : l'édit du 19 janvier 1605 fixait à onze le nombre des villes où l'exercice du métier de cartier était toléré; mais la faveur dont jouissait ce jeu était si grande que la fraude ne put être évitée, et que des fabriques clandestines s'établirent un peu partout, malgré les défenses faites à la suite des réclamations des maîtres cartiers autorisés.

Il est intéressant de parcourir les détails que l'auteur nous donne sur la fabrication des cartes à jouer, d'après les renseignements puisés dans les statuts des maîtres cartiers et un mémoire de M. de la Porte, intendant du Dauphiné en 1754. Les cartes à jouer sont formées de trois sortes de papier : le pot, ou papier de dessus, l'étresse ou main brune, qui est le papier du milieu, et le papier cartier, ou papier de dessous; ces trois sortes de papier sont collées pour former le carton, lequel est mis sous presse puis attaché aux étendages pour sécher. On procède ensuite à la peinture, puis à la lisse qui donne le brillant aux cartes et les rend glissantes; enfin on

Digitized by Google

coupe les cartes, et, après les avoir triées, on forme les jeux que l'on enveloppe.

Jusque vers 1830, on se servit, pour l'enluminure des cartes, de patrons découpés appelés imprimures : le dessin était imprimé au frotton à l'aide de planches en bois, et la couleur appliquée ensuite à la brosse par les vides laissés au découpage des patrons dont le nombre était égal à celui des couleurs employées. Actuellement, la plupart des fabricants de cartes se servent du procédé lithographique, mais ils se montrent très peu disposés à livrer leur secret : leurs ateliers sont fermés aux profanes. M. D'Allemagne a pu heureusement percer ce mystère, grâce à la complicité de l'un des directeurs de l'ancienne maison Grimaud, M. Marteau, qui a rédigé à son intention une note résumant les diverses phases de la fabrication des jeux de cartes actuels.

Le chapitre consacré à la passion du jeu contient de curieuses anecdotes qui nous montrent la vogue dont jouirent de tout temps les cartes, et les nombreux crimes qui prirent leur origine dans ce funeste penchant; les édits et ordonnances publiés contre les joueurs restèrent sans effet et ne purent enrayer le mal, nos rois donnant eux-mêmes le mauvais exemple : tel François Ier qui, dans un édit rédigé à Châteaubriand, en 1532, défendait « à tous ceux qui manient nos deniers et finances de jouer à quelque jeu que ce soit et ce sur peine de perdition de leurs états, d'être fustigés et bannis à perpétuité et leurs biens confisqués »; ce même prince, pendant sa captivité après le désastre de Pavie, avait fendu de son épée la tête d'un grand seigneur d'Espagne à qui il venait de gagner au jeu une somme considérable, et qui s'était permis de dire : « C'est déjà un bon appoint pour sa rançon. »

La religion, elle aussi s'émut des progrès de ce fléau, et organisa, dès le début du XVe siècle, de véritables croisades contre la passion du jeu [1]*; la foule, excitée par les prédica-*

1. Un curieux tableau du commencement du XVIe siècle, conservé à la cure de Saint-Georges-l'Agricol (canton de Craponne, Haute-Loire), semblerait être une critique contre le jeu de cartes : deux soldats, occupés à jouer auprès d'une table, sont brusquement interrompus par un personnage dont la physionomie rappelle quelque peu celle du Christ; il est accompagné de saint Pierre à sa gauche. L'attitude des

Digitized by Google

teurs, s'emparait des damiers, dés, cartes, et les brûlait sur les places publiques : les moules de cartes, eux-mêmes, n'étaient pas épargnés.

Après avoir jeté un coup d'œil général sur les corporations ouvrières en France, et examiné la règlementation et l'organisation intérieure des confréries du XIII^e^ *au* XVIII^e^ *siècle, M. D'Allemagne aborde le sujet capital de son ouvrage, celui de la fabrication des cartes à jouer en France ; il recherche les origines et suit avec soin le développement de cette industrie dans quarante huit villes, groupées suivant les patrons qu'elles éditaient. De nombreuses illustrations accompagnent le texte, et reproduisent des spécimens de cartes des différents ateliers, ainsi que des gravures anciennes, vues, portraits, se rapportant à chacune des localités.*

Dans le recueil de pièces justificatives qui fait suite, se trouvent réunis d'importants documents, statuts, règlements, mémoires, requêtes, dont les originaux sont disséminés dans les différents dépôts d'archives départementales et municipales; une table alphabétique des maîtres cartiers de France, comprenant plus de 3,000 noms, complète cette œuvre, que sa valeur scientifique et artistique classe parmi les monuments les plus précieux élevés à l'histoire économique de notre pays [1].

deux partenaires est très différente : l'un a encore ses cartes dans la main, et sa figure exprime un violent effroi, l'autre, très calme au contraire, dissimule vivement l'enjeu sous sa main gauche. L'existence de ce tableau nous a été obligeamment signalée par M. le chanoine R. Pontvianne, auteur d'un intéressant travail sur *la ville et le canton de Craponne.*

Dans le même ordre d'idées, M. D'Allemagne nous a indiqué une gravure du XVII^e^ siècle, représentant une partie de cartes interrompue : au-dessus du sujet principal, Dieu et le Christ apparaissent dans les nuages.

1. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné à M. D'Allemagne, pour son ouvrage, une des médailles du concours des antiquités de la France de 1906.

Digitized by Google

LES CARTIERS DU PUY

LES ORIGINES. — XV^e SIÈCLE, 1692.

Les nombreux pèlerinages qu'attirait la grande renommée de Notre-Dame du Puy, contribuèrent de tout temps au développement de l'activité commerciale de notre ville : à la faveur de ces affluences populaires, venues de pays souvent très éloignés, et dans lesquelles toutes les classes de la société étaient confondues, certaines industries, encore peu connues, s'y établirent et y prospérèrent. C'est donc vraisemblablement à cette cause qu'il faut attribuer les anciennes origines de l'industrie cartière au Puy qui, dès la fin du XV^e siècle, y était déjà introduite, alors qu'à cette époque elle ne se pratiquait en France que dans quelques centres beaucoup plus importants [1].

Le premier maître cartier qui semble avoir exercé au Puy est Vital Mourand, qualifié de « cartarius Anicii » dans une procuration qu'il donne, le 15 novembre 1499, à Jean Longon, notaire du Puy, et Thomas de Lafont, de Blanzac [2]; il figure également au nombre des marchands qui protestèrent, le 16 février

1. D'après la liste des maîtres cartiers publiée par M. D'Allemagne, l'ordre chronologique est le suivant : Limoges (1427. Cf. *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 1908, *Catalogue des artistes limousins*, par L. Guibert, p. 143-147), Avignon (1431), Lyon (1439), Toulouse (1466), Troyes (1473), Rouen (1491); Le Puy vient ensuite. — Jusqu'à la fin du XVI^e siècle, on ne trouve guère les cartiers que dans les villes de Paris, Toulouse, Lyon, Rouen, Limoges, Avignon, Thiers, *Le Puy*, Troyes (H. R. D'Allemagne, *Les cartes à jouer*, t. II, p. 54). — En 1750, cent quinze villes donnaient asile aux fabricants de cartes; à la suite d'un mémoire adressé par le régisseur des droits à M. d'Argenson, une ordonnance royale, du 9 novembre 1751, réduisit ce nombre à soixante-trois dans lequel Le Puy est compris.

2. Arch. dép. de la Haute-Loire, E, minutes de Jacques Boyer, 1498-1515, f° 4 ; v. pièces justificatives, I.

Digitized by Google

1511, contre l'enlèvement des tables placées dans les diverses rues de la ville [1]. Une planche de cartes, portant les initiales G. H., que nous avons retrouvée et qui paraît devoir être attribuée au commencement du XVI[e] siècle, permet de supposer que Vital Mourand avait au moins un concurrent sur lequel aucun document n'est venu lever l'anonyme.

Les *chroniques* d'Étienne Médicis contiennent quelques mentions concernant les maîtres cartiers : dans une procession qui eût lieu à l'occasion des fêtes données en l'honneur du mariage de François I[er], le 30 juillet 1530, les cartiers figurent dans le cortège à la suite des épingliers : « Après vindrent entremeslés les tailleurs, broudeurs, paintres et *cartiers* qui se monstrarent assez, mais ils n'avaient enseignes, taborins ne torche; ceulx-ci n'ont bailes, ne confrairie » [2]. On les retrouve également, après les peintres, parmi les « bendes » qui défilèrent devant le Roi lors de son entrée au Puy, le 18 juillet 1533 [3].

En 1544, il existait dans notre ville quatre boutiques de cartiers [4]; le compoix de la même année mentionne trois maîtres cartiers : Rolland Beaunier, aux Tables, Claude Gualien et Martin Mourand, fils de Vital, rue de la Traverse [5]. Dès lors leur nombre augmenta à tel point que, vers 1608, les maîtres lyonnais, jaloux de cette concurrence, réclamèrent l'expulsion des cartiers établis au Puy : il faut, disent-ils dans leur mémoire, « que le fermier nous fasse sortir tous les cartyers qui travaillent en France, assavoir : Marseille, Romans, *Le Puys*, Vallance, Nanthe en Bretagne, Dijon, Langre et toutes les autres villes deffendues par les edicts et reiglements, excepté les sept villes y compris par ledict edict et reiglement et arrest intervenu par le Conseil d'Estat de Sa Majesté » [6]. Les maîtres lyonnais n'obtinrent pas satisfaction, et plusieurs cartiers continuèrent à exercer

1. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Jacques Boyer, 1498-1515, f° 193 v°.
2. *Chroniques d'Étienne Médicis*, éd. Chassaing, t. I, p. 315.
3. *Ibid.*, t. I, p. 346.
4. *Ibid.*, t. II, p. 263.
5. Actuellement rue Séguret.
6. H. R. D'Allemagne, *op. cit.*, t. II, pièces justificatives. — Les sept villes où la fabrication était autorisée par l'édit du 14 janvier 1605 sont Paris, Rouen, Lyon, Toulouse, Troyes, Limoges et Thiers.

Digitized by Google

leur industrie au Puy [1]; d'ailleurs l'édit de 1605, dont les cartiers lyonnais se réclamaient, n'était pas encore appliqué en 1608, et en 1609 le Roi accorda des lettres de surséance. L'édit de 1631, portant à onze le nombre des villes où la fabrication des cartes serait autorisée [2], n'eût pas plus de succès, et il est fait mention de nombreux cartiers établis au Puy de 1630 à 1670 [3].

La Communauté.

Procédure contre les frères Guillaume et Jean-Baptiste Astier, cartiers de la ville d'Ambert.

L'exercice du métier de cartier étant devenu libre en France en 1671, à la suite de l'abandon par l'Hôpital général de Paris de sa concession des droits sur les cartes, les cartiers purent alors s'établir dans un certain nombre de villes sans être inquiétés.

Les statuts des maîtres cartiers du Puy datent du 30 juin 1692 : d'après une quittance délivrée à André Verdier, le 26 septembre 1695 [4], ils furent déposés dans les minutes de Me Louis Maltrait, notaire du Puy, mais ces minutes ont malheureusement disparu.

Un contrat passé le 28 juin 1692, porte que le corps de métier était taxé à la somme de 154 livres avec les orvilleurs et les chaudronniers : les trois corps se répartirent également cette somme,

1. Deux maîtres cartiers au moins tenaient boutique au Puy à cette époque : Jean Reynaud, mentionné en 1608, et Pierre Mourand, en 1610.

2. Cet édit comprend, outre les sept villes autorisées par celui de 1605, Orléans, Angers, Romans et Marseille.

3. Nous citerons, pour cette période, Georges et Jean Bachelier, François Blancheton, Jacques et Antoine Bongrand, Étienne Gayte, Jacques Gras, Jean Rousset, Bertrand Servel, Étienne Ybert, etc.

C'est à cette époque que Pierre Fiou, maître papetier du Salin, paroisse de Vals en Vivarais, installa une fabrique de papier près du Puy, dans les moulins de Gabriel de Licques, à Espaly ; l'existence de cette papeterie nous a été révélée par deux contrats d'apprentissage de papetier, du 14 juin 1639, le premier, d'une durée de deux ans, souscrit en faveur de Jacques Chardon, d'Espaly, le second, d'une année, en faveur d'Yzayet Fiou, fils du maître (Arch. dép. de la Haute-Loire, min. d'Antoine Brunel, 1628-1647, f° 316 et suiv.). Il est fort probable que les maîtres cartiers durent s'approvisionner de papier à cette fabrique.

4. V. pièces justificatives, IV.

Digitized by Google

ce qui porta à 46 l. 6 s. 8 d. la part de chacun d'eux [1]. Les maîtres cartiers équipaient un soldat pour la milice, avec les maréchaux, serruriers, selliers, bâtiers, chaudronniers, couteteliers, fourbisseurs, épingliers, éperonniers, potiers, tapissiers, libraires, brodeurs et orvilleurs; le 31 janvier 1704, Jean Falcon, compagnon maçon, donne quittance aux bailes de ces différents corps d'une somme de 126 livres, et reçoit en outre deux chemises et deux cravates : il s'engage en retour à « servir tant qu'il plaira à Sa Majesté pour les susdits états » [2].

En 1695, la communauté était constituée, avec Claude Ganhe et Antoine Bongrand comme bailes. Dès le début de leur organisation, les maîtres cartiers durent avoir recours à l'autorité judiciaire pour faire respecter les termes de leurs règlements.

Le 31 juillet 1694, deux cartiers de la ville d'Ambert, les frères Guillaume et Jean-Baptiste Astier, louaient une maison rue de l'Ouche [3], dans l'intention d'ouvrir une boutique pour s'y livrer à leur commerce; les maîtres cartiers de la ville s'y opposèrent et, après avoir fait saisir leurs effets et instruments de travail, les assignèrent devant le Parlement de Toulouse qui, par arrêt du 5 juillet 1695, ordonna leur expulsion. Cet intéressant document, publié par M. D'Allemagne, mentionne la date des statuts du corps ainsi que celle à laquelle ils furent autorisés (16 novembre 1694), et se termine ainsi :

« La Cour a joint et joint sadicte requeste à l'instance des lettres pendentes en icelle entre partyes, pour en la playdant y estre fait droict ainzy qu'il appartiendra et cependant, sans préjudice desdictes lettres et du droit des partyes, a permis et permet aux bailles des maistres cartiers de la ville du Puy de faire mettre à exécution les estatuts dont est question, suivant leur forme et teneur, ce faisant a fait et fait inhibitions et deffenses tant auxdits Astier qu'à tous autres qu'il appartiendra d'y contrevenir ny directement ny indirectement, travailler dudict art et mestier de cartier ny de débiter des cartes dans la ville et faux bourgs du Puy, à payne de mil livres d'amende, confiscation de

1. Arch. dép. de la Haute-Loire, minutes de Jean Thivel, 1692, f° 173 v°. — V. pièces justificatives, III.

2. Arch. dép. de la Haute-Loire, minutes de Jean-André Barthélemy, 1700-1706.

3. Arch. dép. de la Haute-Loire, minutes d'Antoine Treyves, 1693-94, f° 193.

Digitized by Google

marchandises, outils, papiers et autres matières servant à fabriquer des cartes, et, en cas de contrevention, ordonne qu'il en sera enquis par le premier juge et magistrat royal requis sur les lieux pour, l'information rapportée, estre ordonné ce qu'il appartiendra. Signé : Riquet, Prohenques » [1].

Les objets saisis chez les frères Astier furent vendus pour couvrir les frais de l'expédition de cet arrêt, et produisirent la somme de 37 livres dont quittance leur est remise le 3 septembre 1695 ; ils promettent en outre « de ne pas travailler dans ladite ville du Puy, ni faux bourgs d'icelle et pont d'Estroulias, pour obéir audit arrêt, sans toutefois approbation d'icelluy » [2].

Les frères Astier ne restèrent pas longtemps sous le coup de cette interdiction ; en effet, le 31 juillet 1703, Anne-Marie Aulanhet, veuve de Vidal Brun, notaire royal du Puy, loue une boutique sise rue Raphaël à Guillaume Astier, « maître cartier de ladite ville » [3], et le 5 mars 1707, le même Guillaume est parrain de Jeanne-Marie Bongrand, fille d'Antoine [4], l'un des bailes qui avait requis contre lui quelques années auparavant.

Les Apprentis.

Les contrats d'apprentissage que nous avons pu retrouver sont assez variables comme clauses : en général le maître se charge de la nourriture et de l'entretien de l'apprenti et le garantit du droit de cire.

Le 27 novembre 1698, Pierre Griot engage son beau-frère, Jacques Mondilhon, pour une durée de cinq mois seulement, moyennant le prix de 13 livres et une étrenne pour sa femme consistant en « un manchon au naturel chien noir » ; il promet de lui apprendre « l'art et mestier des cartes et papier d'espinglier, et autres choses concernant ledit estat, *sous la réserve des cartes*

1. Arch. dép. de la Haute-Garonne, B 1186, f° 85. — H. R. D'Allemagne, *op. cit.*, t. II, p. 294.
2. Arch. dép. de la Haute-Loire, minutes de Jacques Rochette, 1695, f° 92 v°.
3. Arch. dép. de la Haute-Loire, minutes d'Antoine Treyves.
4. Arch. municip. du Puy, E 48.

Digitized by Google

à jouer » [1]. Cette dernière condition, curieuse à relever, prouve que nos maîtres cartiers ne se bornaient pas seulement à la fabrication des cartes à jouer, et cherchaient à accroître les bénéfices que leur procurait cette industrie, sans doute peu lucrative, étant donné la concurrence qui devait forcément exister entre eux. Déjà, en 1631, Étienne Ybert est en même temps cartier et tanneur [2]; plus tard, en 1757, Jean-François Bachelier est qualifié de maître cartier et perruquier [3], Claude Veyssier, en 1775, fabriquait des « cartons pour les toilettes de dames » [4], et en 1784, Jean David et Jean-Antoine Ferret sont taxés comme marchands dentelliers, le premier à 13 l. 10 s. et le second à 9 l. [5].

Jacques Mondilhon ne resta pas longtemps en apprentissage chez Pierre Griot : le 10 décembre 1698, il passe un contrat avec Antoine Bongrand d'une durée de dix-huit mois, pour la somme de 48 livres, mais il n'y est fait aucune réserve en ce qui concerne les cartes à jouer [6].

Deux autres contrats de la fin du dix-huitième siècle sont souscrits pour une durée de quatre ans, le premier, du 4 décembre 1779, entre Claude Chelle, maître, et Jean Chouvy, apprenti, moyennant 24 livres [7], le second, du 6 février 1781, entre Jean David et Jean-Claude Rocher, pour le prix de 150 livres [8]; il est spécifié dans ce dernier qu'au cas où l'apprenti viendrait à s'en aller avant l'expiration des quatre années, son père devra le ramener ou le remplacer à ses dépens.

Antoine Farnier engageant André Assézat (16 juillet 1776), l'associe en même temps aux bénéfices qui résulteront de leur travail en commun : le loyer de la maison est partagé entre eux et un inventaire sera fait chaque mois. Assézat verse une première avance de 200 livres, et le fonds social est fixé à la somme de 500 livres [9].

1. V. pièces justificatives, V.
2. Arch. municip. du Puy, E 25.
3. Arch. dép. de l'Hérault, C 1674.
4. Arch. dép. de l'Hérault, X 1675.
5. Arch. dép. de la Haute-Loire, C, registres de capitation.
6. V. pièces justificatives, VI.
7. V. pièces justificatives, XII.
8. V. pièces justificatives, XIII.
9. V. pièces justificatives, XI.

Digitized by Google

Fabrication des cartes au dix-huitième siècle. Poursuites exercées par la Régie.

Il serait trop long d'analyser ici les nombreux règlements ayant trait à la police des cartes qui se succédèrent pendant le cours du XVIII^e^ siècle : vouloir résumer cette question entraînerait à une énumération sans intérêt qui ne donnerait qu'une idée confuse sur un sujet très spécial, que M. D'Allemagne a d'ailleurs traité d'une manière claire et définitive. Nous nous bornerons à examiner la façon dont ces règlements furent appliqués dans notre ville, en suivant dans ses dernières manifestations cette industrie qui, comme beaucoup d'autres, y disparut au moment de la Révolution.

Une ordonnance de l'année 1702 interdit aux habitants du Puy « de vendre ny débiter aucunes cartes à jouer, sans être pourvus d'une commission du fermier » [1]; à cette époque, et durant la première moitié du XVIII^e^ siècle, l'industrie cartière était assez prospère au Puy, à en juger par le nombre des maîtres cartiers dont il est fait mention. M. D'Allemagne a recueilli dans les archives de l'Hérault une demande d'autorisation faite, le 10 août 1746, par Jean Auzende, d'ouvrir une boutique pour s'y livrer à la fabrication des cartes [2].

D'après le compte-rendu du receveur du bureau du Puy, pour l'année 1755, Étienne Le Clair avait en magasin, pendant les six premiers mois, 5,535 jeux contrôlés, soit 232,536 cartes, Hugues Vaudey, 567 jeux, Lancestre, 1,198 jeux, et Jean-François Bachelier, 1,060 jeux [3]. A cette époque, l'inspecteur du droit sur les cartes était Louis-Marie Monnot, que l'on trouve encore en 1757; il touchait 125 livres de traitement par mois [4]. En 1757 et 1758, Jean-Joseph Bienvenu de la Ribière était receveur [5], poste occupé plus tard (1771) par Dechenol [6], puis par

1. Archives de l'Hôtel-Dieu du Puy, série H.
2. Arch. dép. de l'Hérault, C 2708. — H. R. D'Allemagne, *op. cit.*, t. II, p. 295.
3. Arch. dép. de l'Hérault, C 1670.
4. Arch. dép. de l'Hérault, C 1674.
5. Arch. municip. du Puy, E 57.
6. Arch. municip. du Puy, E 60.

Digitized by Google

Jacques Favier (1779) [1] : ce dernier avait été déjà commis de la régie au Puy en 1757 [2].

La production du droit dans les bureaux de la généralité de Montpellier, pendant l'année 1762, d'après l'état portant fixation des appointements et remises des commis, s'élève pour Le Puy à 1,235 l. 5 s. 6 d. [3], et en 1768 elle atteint 2,648 l. 14 s. 6 d. [4].

M. de la Chadenède, syndic du Vivarais, dans un mémoire sur le Velay adressé au comte de Périgord, en 1777, signale dans la ville du Puy « trois fabricants et un régisseur pour la distribution des cartes : le produit de ce bureau est d'environ 1,800 l. par année » [5].

L'industrie cartière diminue ensuite rapidement d'importance. En 1788, il existait encore une fabrique de cartes, « l'une des cinq autorisées dans la province » [6]. L'état des rames de papier filigrané fournies par la manufacture de Thiers aux divers bureaux de la régie, de 1780 à 1790, accuse seulement une livraison annuelle de cent rames pour le bureau du Puy [7].

Durant la seconde moitié du XVIII[e] siècle, de nombreuses poursuites furent exercées par les receveurs et commis contre les maîtres cartiers du Puy, et les perquisitions qu'ils opérèrent, parfois un peu brutalement, chez des particuliers, se traduisirent souvent par des procès-verbaux pour infraction à la police du droit sur les cartes; il est vrai de dire que la plupart restèrent lettre morte, à la suite d'enquêtes complémentaires et surtout de puissantes interventions.

1. Arch. municip. du Puy, E 95.
2. Arch. dép. de l'Hérault, C 1674.
3. Arch. dép. de l'Hérault, C 1670.
4. Arch. dép. de l'Hérault, C 1669.
5. Bibliothèque nationale, ms., collection de Languedoc, t. XVI, f° 39.
6. Almanach historique de la ville et diocèse du Puy, année 1788, p. 93. — Au commencement du XIX[e] siècle, on trouve encore quelques cartiers établis rue Raphaël : la plus importante fabrique était celle de David Gory, lequel mourut en 1808; citons encore pour cette période Jacques Ferret (1805) et Pierre Delouche (1810).

Le goût des jeux de hasard était du reste fort en honneur, au commencement du XIX[e] siècle, parmi nos concitoyens, puisque, en 1828, le libraire P. B. F. Clet imprima à leur usage quatre petites brochures, aujourd'hui rares, de format in-32, sur les règles des jeux de piquet, de la triomphe, de l'écarté et du domino.

7. Arch. nat., G[2], 186 à 195. — Les fournitures en rames sont les suivantes : année 1780, 120 rames; 1781, 96; 1782, 72; 1783, 72; 1784, 144; 1785, 144; 1786, »; 1787, 144; 1788, 72; 1789, 144.

Digitized by Google

Une perquisition faite chez un nommé Pons Romeuf, cordonnier, et sa femme, amena la découverte « de cartes enveloppées dans du papier blanc et recoupées et déjà jouées » [1]; sur l'ordre du régisseur, Romeuf fut emprisonné pour ce motif et condamné à 3.000 livres d'amende : l'évêque du Puy ayant intercédé en sa faveur [2], il est fort probable que cette affaire n'eut pas de suite et que le coupable fut relâché.

Le 7 juillet 1757, à la requête de l'inspecteur Monnot, la veuve Veyssier, cartière, fut poursuivie pour injures et mauvais propos contre les commis et régisseurs, mais cette fois encore il n'y eut aucune solution [3].

Une supplique adressée par cette cartière au subdélégué de l'intendant du Languedoc [4], contient des détails piquants sur un important procès qui, après avoir épuisé successivement les juridictions de Montpellier et de Toulouse, fut porté devant le conseil d'État.

Les origines de ce procès datent de l'année 1753. A cette époque, Claude Veyssier, maître cartier, et Marie-Anne Astier, sa femme, s'étaient associés, pour la fabrication et vente des cartes, avec un nommé Jean-François Bachelier, également maître cartier; le caractère violent et sournois de ce dernier ne tarda pas à se manifester à plusieurs reprises et, le 28 décembre 1754, il se prit de querelle, pour un motif futile, avec ses associés, proférant contre la femme Veyssier les plus grossières injures : Claude Veyssier, bien que gravement malade, ayant voulu intervenir, Bachelier se saisit d'un marteau et en aurait frappé son adversaire si un charpentier, qui travaillait dans la boutique, ne l'en avait empêché. Les détails de cette scène sont rapportés dans une requête des époux Veyssier au lieutenant criminel de la sénéchaussée du Puy, lequel, après avoir ouvert une information, rendit une sentence (11 octobre 1755) condamnant Bachelier à dix livres de dommages-intérêts et aux dépens s'élevant à la somme de 74 l. 12 s. Dans son interrogatoire, ce dernier prétend pour sa défense « qu'il traita ladite Astier de gueuze, parce-

1. Arch. dép. de l'Hérault. C 1674.
2. V. pièces justificatives, VIII.
3. Arch. dép. de l'Hérault. C 1670.
4. V. pièces justificatives, IX.

Digitized by Google

qu'elle l'avoit traité de coquin, dizant qu'un coquin valloit bien une gueuze »; il ajoute qu'il ne menaça pas son associé d'un marteau, mais « qu'au contraire, un compagnon cartier dudit Veyssier s'en saisit pour en frapper le respondant ». Bachelier fit appel de la sentence qui le condamnait, nous ignorons quelle fut la décision du Parlement de Toulouse [1].

A la suite de ces incidents, l'association fut rompue, mais Bachelier continua de résider dans la maison de Veyssier; ce dernier étant mort, le 3 février 1755 [2], sa veuve lui succéda dans son commerce, toujours en but aux injures et aux menaces de son locataire qui avait juré de se venger. N'osant employer la violence pour arriver à ses fins, ce dernier eut recours à « une malice la plus noire et la plus qualifiée » : ayant gagné à prix d'argent deux complices, Joseph Le Maire, soldat du régiment de Nice, et Thérèse Barbara, surnommée Birène, il envoya le premier cacher dans un rayon de la boutique de la veuve Veyssier une boite remplie de cartes de contrebande, sous prétexte d'acheter trois autres boites, puis, le coup fait, la femme Barbara, qui guettait au dehors la sortie du soldat, alla porter à l'inspecteur Monnot un billet d'avis, écrit par Bachelier et par lequel on le prévenait qu'il trouverait une boite de cartes de contrebande chez la veuve Veyssier. L'inspecteur s'étant rendu aussitôt avec un de ses commis à l'adresse indiquée, n'eut pas de peine à découvrir le corps du délit; procès-verbal pour fraude fut dressé, mais l'administration du droit, ayant été informée « de la manœuvre effroyable de Bachelier », porta plainte contre lui et le fit arrêter et écrouer au sénéchal de la ville.

La procédure qu'entraina cette affaire est intéressante à parcourir : le soldat Le Maire, dans l'interrogatoire que lui fait subir Armand de Rachat, lieutenant particulier au sénéchal, déclare avoir porté une boite, dont il ignorait le contenu, de la part de Bachelier chez la veuve Veyssier, et en avoir acheté deux autres du prix de 16 s.; Thérèse Barbara, veuve de Benoît Blondier, muletier de Saint-Didier en Velay, dépose qu'elle a fait porter, par une petite fille, une lettre « aux messieurs des cartes quy

1. Arch. dép. de la Haute-Loire. B.
2. Arch. municip. du Puy, E 94.

Digitized by Google

demeurent chez la veuve Fabre, au Consulat », qui lui avait été remise dans ce but par Bachelier; de son côté Bachelier reconnaît que Veyssier avait fabriqué de faux moulages de cartes, et que c'est pour ce motif qu'il avait « cancellé la société qu'ils avoient fait ensemble » : il nie les faits qui lui sont reprochés et notamment la lettre adressée à l'inspecteur Monnot. Nous ignorons quelle fut l'issue de ce procès, que le conseil d'État évoque à sa barre par un arrêt dont la date n'est pas indiquée [1].

Le 28 avril 1763, procès-verbal est dressé contre François Veyssier, maître cartier, fils de Claude, et sa femme, pour vente d'un sixain de cartes non revêtu de l'estampille de contrôle : le corps du délit faisant défaut, les poursuites furent abandonnées [2].

Le 1er août 1775, une perquisition faite chez Jean-Antoine Jourde, tailleur, beau-père de Veyssier, fit découvrir sous une chaise « plusieurs paquets de quarré de papier fraîchement imprimés sur un moulle, qui leur parut être de bois, représentant la vignette des bandes de controlle en jeux, dénuées de l'écusson »; les paquets étaient au nombre de 148, contenant chacun cinq bandes. Pour leur défense Jourde et Veyssier alléguèrent que les bandes devaient servir « sur les cartons que Veyssier fabrique et qu'il vend pour gagner sa vie » et non pour les cartes : la solution de cette affaire n'est pas indiquée [3].

Le 5 décembre 1774, on découvrit dans un grenier, chez Jean-Antoine Ferret, « une rame de papier fin, deux rames main brune ou étresse, trois rames couronnées au griffon, une rame de carton dit doublé, filigranné, collé en étresse, et une caisse dans laquelle il y avait 34 sixains de piquet. » Ferret fut condamné pour ce motif à une amende de 3,000 l., et déchu pour toujours du droit de fabriquer des cartes; cette interdiction ne dut pas être

1. Arch. dép. de l'Hérault, C 1674.

2. Arch. dép. de l'Hérault, C 1670. — Un procès-verbal fut dressé, en 1757, contre Bachelier, pour avoir fait déposer chez la veuve Veyssier 38 jeux de piquet de faux moulage, dans le but de la faire condamner comme contrebandière. En marge de ce document on trouve la mention suivante : « Bachelier emprisonné s'est évadé et la Régie, par une lettre du 25 septembre 1758, a marqué au comptable de laisser cette affaire sans suite. » (Arch. dép. de l'Hérault, C 1670. — H. R. D'Allemagne, *op. cit.*, t. II, p. 295).

3. Arch. dép. de l'Hérault, C 1675.

Digitized by Google

de longue durée : en effet, le 31 mars 1777, le ministre Saint-Germain écrivait à M. de Saint-Priest, intendant du Languedoc, lui demandant d'autoriser Ferret à rouvrir boutique, alléguant la nombreuse famille de ce cartier et estimant qu'il serait suffisamment puni par une amende et une interruption de commerce de dix-huit mois [1].

Au cours d'une perquisition opérée, le 7 septembre 1775, chez Jean David, les commis y trouvèrent « neuf jeux de cartes entières, dans lesquels le valet de carreau et la dame de pique manquaient » et qui paraissaient « avoir été fabriqués avec du papier faux filigrané ». Le 19 août 1776, l'intendant de Saint-Priest prononça contre David l'interdiction de vendre, mais le ministre Saint-Germain intervint encore et, le 29 octobre 1776, demanda à l'intendant de rétablir David dans ses fonctions de cartier, sous réserve d'une amende proportionnée à ses facultés [2].

La régie se montrait également très sévère en ce qui concernait les délits relevés par ses agents contre les particuliers, et ne tenait aucun compte de la position sociale de ces derniers; d'ailleurs le jeu de cartes était en honneur aussi bien dans les tripots les plus louches que dans les salons les mieux fréquentés [3], et les règlements, ne faisant exception pour personne, étaient appliqués à la lettre sous un contrôle sévère, mais d'une juste égalité.

C'est ainsi que Madame Lamur de Chalande se vit condamnée, le 16 octobre 1750, à payer à M. Royer, directeur à Montpellier, la somme de 402 l. à laquelle avait été accommodé un procès-ver-

1. Arch. dép. de l'Hérault, C 1675.

2. Arch. dép. de l'Hérault, C 1675.

3. La marquise de Polignac, Jacqueline du Roure, avait la passion des cartes, et perdait souvent au jeu des sommes importantes; les comptes de son intendant en font foi, et nous y avons relevé, pour une période d'un mois seulement, quelques mentions qui ne laissent aucun doute à ce sujet et nous donnent le nom de quelques-uns de ses partenaires.

« 8 mai 1693. — Plus donné à Madame, entour minuit, six louis d'or qu'elle donna à M. de la Vigière et à M. de Montredon, valant 72 livres.

« 9 mai. — Plus donné à Madame apprès soupé huit livres d'or, valant 96 livres.

« Plus le 22, envoyé à Madame apprès soupé par petit Jean dix louis d'or, valant 120 l.

« 23 mai. — Plus donné à Choumette apprès minuit, pour aporter à Madame, unze louis d'or, valant 132 livres » (Cabinet de M. Paul Le Blanc).

Digitized by Google

bal dressé à la suite d'une saisie opérée chez elle de deux jeux de cartes « d'entières et dix de quadrille [1] non revêtus de la bande de controlle » [2].

Le 5 janvier 1758, Jean-Joseph Bienvenu de la Ribière, receveur du droit sur les cartes, fit avec deux commis une perquisition chez une dame Roche, demeurant chez M. de Rachat [3], place de l'Évêché, et y découvrit « d'abord un sixain de bonnes cartes, revêtu de la bande de controlle de la régie, et quinze paquets de cartes repliées partie dans de vieilles enveloppes, partie dans du papier blanc, non revêtues de la bande de controlle ». Le plus curieux de cette affaire est que cette perquisition avait été faite sur l'ordre même de M. de Rachat « prescrivant de faire des visites dans les maisons bourgeoises ». Il y avait huit jeux contenant chacun deux jeux de reversi [4], trois contenant chacun deux jeux de piquet, et un autre de piquet » : ces cartes furent saisies sous prétexte qu'on ne pouvait s'expliquer que Madame Roche en ait en sa possession une si grande quantité en usage ; elles étaient bien du moulage et du papier de la régie, mais l'administration supposait que les domestiques de Madame Roche « en faisaient un mauvais usage » [5].

Un autre procès-verbal fut dressé contre cette même dame Roche, le 5 mars 1761 ; à cette époque elle demeurait place du Fort, chez le marquis de Séneujols [6]. Parmi les jeux présentés aux commis, il y en avait trois « à l'adresse et enseigne de François Veyssier » ; neuf jeux étaient revêtus d'une bande paraissant fausse, attendu que « les fleurs de lis étoient mal frapées » et que les cartes étaient tirées sur papier libre et non filigrané ; de plus « l'habillage étoit différent en certains endroits ». La

1. Jeu composé de quarante cartes.

2. Arch. dép. de l'Hérault, C 1670.

3. Jean-François Bergonhon, sr de Rachat, lieutenant particulier à la sénéchaussée du Puy, subdélégué de l'intendant du Languedoc ; il avait épousé, le 25 juin 1726, Marie-Jacqueline Roche, fille de Jean-François, bourgeois, et de Philippe Paul (Arch. mun. du Puy, E 80). C'est probablement de cette dernière dont il est question.

4. Jeu complet dont on a ôté les dix : au contraire des autres jeux, le gagnant est celui qui fait le moins de points.

5. Arch. dép. de l'Hérault, C 1674.

6. Probablement Henri-Hyacinthe-César, comte de la Rodde, lieutenant-colonel de cavalerie.

Digitized by Google

dame Roche déclara avoir acheté ces cartes chez Veyssier. Le procès-verbal porte la mention « indécis, comme la contrevenante est parente à M. de Rachat, subdélégué au Puy, M. l'intendant a peine à se prononcer sur cette affaire. » Une lettre que lui adressa, le 27 mars 1762, le maréchal de la Tour Maubourg au sujet de cette affaire, vint encore augmenter les hésitations du marquis de Saint-Priest : en le priant de faire cesser les poursuites dont Madame Roche était l'objet, le maréchal lui rappelle qu'il a soupé avec elle à son passage à Maubourg, alors qu'elle ne pensait pas être inquiétée « sur une malheureuse affaire qu'on a cherché à lui susciter mal à propos » [1]. L'intendant se montra galant homme et rendit, le 12 juin 1764, une ordonnance par laquelle sa commensale était relevée des poursuites [2].

Une dame de La Roche eut également maille à partir avec la régie, à la suite d'un procès-verbal qui lui avait été dressé, le 5 juin 1758; mais le document ajoute : « ce procès est resté sans suitte, par ordre de la régie du 21 mai 1759, les cartes saisies étant de bon moulage, ayant seulement été jouées » [3]; ce qui prouve que le personnel du droit, dans son excès de zèle, agissait parfois un peu à la légère.

Il suffit de lire la requête adressée, en janvier 1757, à l'intendant du Languedoc, par Jean-Bruno de Frévol de La Coste, ancien officier au régiment de Condé et gouverneur de Pradelles, pour se faire une idée du sans-gêne et de la brutalité avec lesquels les « Messieurs de la Régie » opéraient même chez les gens de qualité. M. de la Coste se plaint en effet qu'en décembre 1756, les commis des cartes du Puy avaient fait une perquisition chez lui, terrorisant sa femme, enceinte de sept mois, et la faisant évanouir : ils profitèrent même de l'absence des propriétaires pour faire enfoncer deux armoires par des serruriers, bouleversant tous les objets mobiliers, mais sans pouvoir rien découvrir. Ces faits sont attestés par un certificat des principaux habitants de Pradelles, du 20 janvier 1757 [4].

Les hôtelleries et les maisons de jeu étaient naturellement dési-

1. V. pièces justificatives, X.
2. Arch. dép. de l'Hérault, C 1670 et 1675.
3. Arch. dép. de l'Hérault, C 1670.
4. Arch. dép. de l'Hérault, C 1674.

Digitized by Google

gnées à une surveillance aussi active et recevaient souvent la visite inopinée des commis. Le 3 mars 1777, ceux-ci se transportent chez le nommé Chouvy, « concierge d'une maison de société » du Puy, et y saisissent quarante-deux jeux de cartes « jouées et reassorties » et sans bandes de contrôle : pour sa défense, Chouvy prétendit qu'elles étaient réservées à M. de Genestet [1], mais celui-ci interrogé nia le fait; Chouvy et sa femme furent condamnés par défaut à 1,000 livres d'amende le 5 mai suivant [2].

Le décret du 2 mars 1791 ayant supprimé les communautés d'arts et métiers, chacun fut libre d'exercer une profession quelconque moyennant une simple patente. En ce qui concerne l'industrie cartière, cette liberté ne fut pas de longue durée : la loi du 9 vendémiaire an VI vint encore réglementer la fabrication des cartes à jouer en établissant un impôt de dix centimes par feuilles de vingt cartes; plusieurs arrêtés du Directoire exécutif de la même année complétèrent cette loi, en déterminant le mode de perception du droit sur les cartes et les obligations auxquelles étaient assujettis les fabricants et débitants de cartes à jouer.

Afin d'assurer l'exécution de ces divers règlements, l'Administration centrale du département de la Haute-Loire prit un arrêté, en date du second jour complémentaire an VI [3], par lequel elle décida qu'une affiche serait envoyée à toutes les municipalités du département, pour prévenir les fabricants et débitants de cartes à jouer ainsi que les tenanciers des maisons de jeux, que le bureau de l'enregistrement du Puy était pourvu de papier filigrané, « seul papier que les fabricants peuvent employer pour le devant de chaque carte », et les invitant à s'en pourvoir; ils étaient tenus de plus « de présenter au bureau de la direction

1. Probablement Antoine de Genestet, seigneur de Plagnol, négociant (Arch. mun. du Puy, E 60).

2. Arch. dép. de l'Hérault, C 1675. — Le 8 juin 1758, procès-verbal est également dressé contre le sieur Faure, débitant de cartes à Yssingeaux : on avait saisi chez lui cinq jeux non revêtus de la bande de contrôle. Ces jeux furent restitués avec ordre d'apporter la dite bande (Ibid. C 1670).

3. V. pièces justificatives, XIV. — D'après l'état des impressions faites par Guillaume pour l'administration centrale, de vendémiaire à brumaire an VII, cet arrêté fut tiré à 500 exemplaires, et l'affiche à 350 (Arch. dép. de la Haute-Loire, série L).

Digitized by Google

du Timbre établi au Puy, tous les jeux, soit revêtus ou non revêtus de bandes, qu'ils ont en leur possession, pour y faire apposer le timbre rouge sur la bande de la régie » et payer les droits.

Les commissaires du Directoire exécutif étaient invités à concourir à la recherche des fabrications et ventes clandestines de cartes à jouer.

Les cartes a jouer.

Les anciennes cartes à jouer sont en général très rares, et presque toutes celles que l'on retrouve de nos jours ne sont guère antérieures au XVIII[e] siècle : l'édit de 1703, qui, dans un but d'uniformité, ordonnait la destruction des vieux moules et prescrivait aux marchands d'avoir à se débarrasser, dans le plus bref délai, des cartes de l'ancien modèle, contribua à faire disparaître les premières œuvres de nos maîtres cartiers, et détruisit l'originalité en créant un type uniforme [1].

Cependant, on trouve encore dans l'intérieur des vieilles reliures, avec des rognures sans importance, des planches de cartes que certaines défectuosités avaient fait mettre au rebut à la suite du triage, mais qui n'en sont pas moins, malgré leurs imperfections, de précieux documents. C'est ainsi que nous avons exhumé d'intéressants vestiges de l'industrie cartière du Puy remontant, sans aucun doute, à la première moitié du XVI[e] siècle; cette découverte, en venant compléter heureusement nos recherches, a contribué à rompre la monotonie de cette étude et éclaire d'un jour nouveau une période sur laquelle nous n'avons que fort peu de renseignements.

Comme presque tous les jeux de cette époque, ces cartes sont à enseignes espagnoles. La première feuille de moulage est de Rolland Beaunier (1514-1555) : le nom du maître est en effet

1. Les moules à imprimer les cartes étaient l'objet d'une surveillance très sérieuse de la part de la Régie. Le 12 janvier 1764, procès-verbal est dressé contre Jean Grémont, grénetier au Puy, chez lequel avaient été saisis « deux moules en bois à vingt figures qui lui avoient été remis par la fille du feu s[r] Mergé » ; par ordre des régisseurs du 24 janvier, les poursuites furent abandonnées « attendu la bonne foy du particulier » (Arch. dép. de l'Hérault. C 1670).

Digitized by Google

inscrit sur la banderolle des valets de bâton et de coupe et sur l'as d'épée; la feuille se compose de vingt-quatre cartes, de 85 millimètres sur 45, disposées sur quatre rangées, les douze figures dans la moitié supérieure, et à la partie inférieure, dans l'ordre suivant :

Trois, neuf, sept, as, cinq d'épée.

Six, quatre, huit d'épée, six, cinq de bâton, quatre de coupe.

Le deux d'épée porte la devise : pire vent Cy A, et un cœur.

La deuxième feuille se trouvait avec celle de Beaunier, ce qui donne lieu de supposer qu'elle sort du même atelier; il n'est pas rare en effet de voir un maître cartier tenir à rente une marque d'ancien maître et l'éditer concurremment avec la sienne. Le deux d'épée et le trois de bâton portent les initiales G. H. qu'il nous a été impossible d'identifier [1]. Cette planche est en couleur et ne renferme que vingt cartes, de 91 millimètres sur 54, éditées sur le patron de Thiers ou de Lyon; leur disposition est la suivante :

Cinq, deux, quatre de bâton, deux d'épée, trois de bâton.

Six, sept, as, huit, neuf de bâton.

Huit, as, cinq, sept de coupe, quatre d'épée.

Quatre, deux, six, trois, neuf de coupe.

Deux autres feuilles, formant un jeu complet paraissent également sortir de l'atelier de Beaunier; elles comprennent vingt-quatre cartes chacune, mais tandis que la planche signée était employée pour jeux de cartes fines, réservés à la France, celles-ci servaient à former des jeux d'aluette [2]. A l'exception du chevalier de bâton et des valets et roi d'épée, les douze figures sont semblables à celles de la première feuille ; la banderolle du valet de bâton ne porte pas de nom, ces jeux étant probablement destinés à concurrencer, auprès des pêcheurs du littoral,

1. Il pourrait se faire également que ces initiales appartiennent au graveur du moule en bois. Notre confrère, M. Paul Le Blanc, possède un jeu de la fin du xv[e] siècle provenant de l'atelier toulousain d'Antoine de Logiriera, et qui est la plus ancienne production connue de cartes françaises à l'usage des Espagnols : l'as de denier de ce jeu porte les initiales C. L. Comme dans le jeu de Beaunier, plusieurs cartes ont des devises, telles que : *cuer de femme trompe le monde — tel se ri qui mord — de tous te fie et te garde — qui mal part piede le juego*. Il y a lieu de supposer que le jeu de Beaunier devait renfermer d'autres dictons.

2. Les jeux d'aluette sont encore très employés de nos jours sur les côtes françaises de l'Océan Atlantique.

Digitized by Google

les productions des cartiers limousins dans la zone desquels ils étaient importés en contrebande [1].

La disposition des cartes de ce jeu sur la feuille diffère de celle du premier jeu, mais le dessin est semblable, et l'on retrouve la même devise sur le deux d'épée; sur le deux de bâton se trouve l'inscription : eſpoir · conforte ; les points de coupe sont ornés de fleurs et de fruits, et sur chacun des deniers du deux de cette enseigne se trouvent les armes d'Aragon et de Languedoc. La marque du cartier est remplacée sur l'as d'épée par deux tiges fleuries.

Bien que l'industrie cartière ait été prospère au Puy au cours du XVII[e] siècle, nous n'avons pu retrouver, pouvant se rapporter à cette période, qu'un fragment de feuille de moulage au portrait de Guyenne, et un valet de carreau au patron d'Auvergne portant le nom de Guillaume Astier.

Sur les cartes du XVIII[e] siècle on ne relève aucune marque permettant de les attribuer à tel ou tel maître cartier. Les légendes sont très variables et placées sur différentes figures du jeu; on rencontre ainsi : valet de trèfle et dame de carreau avec BUREAU DU PUY, valet de pique avec CARTES DU PUY; deux valets de trèfle portent l'un GÉNÉRALITÉ DU PUY, et l'autre LE PUY.

De l'examen de ces divers documents, il résulte que les maîtres cartiers du Puy éditaient plusieurs patrons, principalement celui d'Auvergne, en usage à Thiers et Clermont; concurremment avec ce patron, et sans doute en raison de la position géographique de la ville, ils employaient le portrait de Languedoc usité à Toulouse, Carcassonne, Béziers et Albi : mais leurs cartes, étant tirées sur un moulage de vingt-quatre figures à la feuille, différaient comme dimensions de celles éditées par les cartiers languedociens et auvergnats qui ne comprenaient que vingt figures à la feuille. Il en existe également aux portraits de Provence et de Guyenne.

Comme complément aux chapitres qui précèdent, et dans les-

1. Dès le XV[e] siècle, les Espagnols recevaient de Toulouse, Thiers, Limoges et même Rouen, de grandes quantités de cartes à jouer : ces jeux espagnols diffèrent des jeux italiens en ce que les rois sont figurés debout, et les points des bâtons et des épées sont placés soit verticalement ou horizontalement, mais jamais enlacés (H. R. D'Allemagne, *op. cit.*, t. I, p. 198).

Digitized by Google

quels nous avons essayé d'esquisser à grands traits les phases successives de l'un des anciens et nombreux corps de métier de notre cité, antérieurement à la Révolution, nous donnons ci-après la liste alphabétique des cartiers du Puy, en l'accompagnant de renseignements sommaires sur leur famille et leur biographie. Ces renseignements proviennent surtout des registres de l'état civil de notre ville, dont nous avons cherché à compléter les fâcheuses et importantes lacunes à l'aide des minutes de notaires déposées aux archives de la Haute-Loire. En pénétrant dans l'intimité du foyer domestique de ces humbles artisans de l'imagerie populaire, nous avons pensé apporter un utile contingent sinon à l'histoire de l'art du moins à celle de la curiosité, puisque de nos jours les collections publiques ou privées recueillent avec soin les rares épaves de leur modeste industrie.

En terminant cette étude, dans laquelle nous nous sommes efforcé de résumer les faits les plus saillants de l'histoire des cartiers de notre ville, nous tenons à adresser l'expression de notre vive reconnaissance aux érudits et collectionneurs qui ont bien voulu nous prêter l'appui de leur précieux et bienveillant concours.

Les conseils éclairés et compétents de M. Henry-René D'Allemagne, l'auteur du beau livre sur les cartes à jouer, ont été pour nous un guide sûr dont nous apprécions tout particulièrement la haute valeur; les collections du riche cabinet de M. Paul Le Blanc se sont libéralement ouvertes à toutes nos recherches; les communications inédites de M. l'abbé Mercier et de M. Albert Boudon sont venues combler de fâcheuses lacunes; la générosité de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire nous a permis de faire reproduire de nombreux spécimens, dont plusieurs, contenus dans les collections du Musée Crozatier, nous ont été communiqués sur la pressante intervention de M. Édouard Terrasse, l'aimable conservateur de cet établissement. Les notes généalogiques de M. Ojardias, de Thiers, nous ont fait connaître les origines et la filiation des cartiers originaires d'Auvergne; enfin M. Denis Foissey nous a complaisamment fourni d'intéressants renseignements.

Notre gratitude est acquise à tous ces généreux collaborateurs,

Digitized by Google

et nous sommes heureux de la leur témoigner publiquement, car c'est grâce à eux que nous avons pu exhumer de l'oubli le souvenir de l'une des plus anciennes industries de notre cité.

C. JACOTIN DE ROSIÈRES.

Digitized by Google

NOTICES BIOGRAPHIQUES

SUR LES CARTIERS DU PUY

André ASSÉZAT, apprenti et maître (1776-1779). — Mis en apprentissage pour un an, le 16 juillet 1776, chez Antoine Farnier[1]; figure sur le rôle du vingtième de l'industrie en 1779[2].

Guillaume et **Jean-Baptiste ASTIER** (1694-1716). — « Maîtres carteurs de la ville d'Ambert », vinrent s'établir au Puy en 1694; le 31 juillet de cette année, Giraud Obrier, notaire, leur loue une maison avec jardin sise rue de l'Ouche, pour quatre ans, moyennant le prix annuel de 36 livres, plus « 3 livres à la femme du dit Obrier »[3]; ils y demeuraient encore en 1697, avec la femme de Guillaume et deux de ses enfants[4].

Tout d'abord les maîtres cartiers du Puy s'opposèrent à leur installation et obtinrent gain de cause devant le Parlement de Toulouse, qui, par arrêt du 5 juillet 1695, leur interdit d'exercer leur métier dans la ville[5]. Néanmoins, le 4 mai 1696, Madeleine Servel et Antoinette Lanthenas, prieure et sous-prieure de la Mère Agnès, leur louaient la maison Boudon, rue de l'Ouche, attenant à la Chapelle de la Mère Agnès[6]. Le 31 juillet 1703, Anne-Marie Aulanhet, veuve de Vidal Brun, notaire, loue pour

1. V. pièces justificatives, XI.
2. Arch. dép. de la Haute-Loire, C, rôles du vingtième.
3. Id., min. d'Antoine Treyves, 1693-1694, f° 193.
4. Id., rôles de la capitation.
5. V. supra, p. 96.
6. Arch. de la Mère Agnès, communication de M. Albert Boudon.

Digitized by Google

quatre ans à Guillaume Astier, « une boutique, cave et chambre de sa maison située en la présente ville du costé de Raphaël, un cabinet et chambre du costé de la Sounerie, et son passaige du costé de la Sounerie, le galetas de Raphaël » [1]. Enfin, le 5 mars 1707, le même Guillaume est parrain de Jeanne-Marie Bongrand, fille d'Antoine, maître cartier du Puy (E 48) [2].

Guillaume Astier avait épousé Anne Mozac, qui lui donna cinq enfants, dont un fils, mort jeune et dont nous ignorons le prénom, et une fille, Marie-Françoise, nés l'un et l'autre à Ambert et habitant avec lui en 1697 [3]; les trois autres naquirent au Puy : *Guillaume*, bapt. le 28 septembre 1699 (E 47), Marie-Anne, le 28 mai 1709 (E 48), mariée à Claude Veyssier, cartier, et Pierre, le 1er novembre 1710 (E 48), dont le parrain fut Pierre Pagès, lieutenant particulier au présidial.

Le 7 avril 1713, Guillaume porte un enfant sur les fonds baptismaux avec sa femme (E 49), et le 22 avril 1714 il est témoin au baptême de Catherine Alexandron, fille de Claude, me perruquier (E 49).

Le 26 janvier 1716, « estant dans son lit malade depuis quelques mois », il rédige son testament par devant Jacques Rochette, notaire royal du Puy; il élit sépulture dans l'église de Saint-Laurent et lègue : à la « chapelle de la congrégation des artisans du collège du Puy », 3 livres; à Marie-Françoise Astier, sa fille ainée, 300 livres; à Guillaume Astier, son fils, « habitant dans la ville de Rodez, tous les utilz que ledit sieur testateur a dans sa boutique servant à faire l'ouvrage de cartier, qu'il veut luy estre délivrés lors de sa majorité ou se colloquera en mariage, lesquels utilz ledit sieur Astier testateur a déclaré estre de valleur de la somme de trois cent

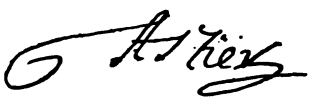

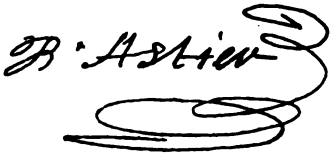

1. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. d'Antoine Treyves, 1703.

2. Dans un but de simplification, nous avons supprimé la mention : Archives communales du Puy, et indiqué seulement la cote des registres, désignés par leur lettre de série, E.

3. Arch. dép. de la Haute-Loire, C capitation.

Digitized by Google

livres » ; à Marie-Anne et Pierre Astier, ses deux autres enfants, 100 livres chacun; enfin il institue pour sa légataire universelle Anne Mozac, sa femme, « déclarant ledit sieur testateur tous ses effets mobilières estre de valleur de la somme de douze cent livres » [1].

Il mourut peu de temps après.

ASTIER (Veuve), née **Anne MOZAC** (1716). — Continue le commerce de son mari en 1716 [2].

Par son testament du 14 mai de la même année [3], elle lègue à Guillaume, Pierre et Marie-Anne Astier, ses enfants, la somme de 100 livres chacun, payable à leur majorité, époque jusqu'à laquelle ils seront à la charge de son héritière universelle, Marie-Françoise Astier, sa fille aînée; elle déclare révoquer un précédent testament [4].

Anne Mozac mourut le 1er juillet 1716, rue Raphaël, et fut inhumée dans l'église de Saint-Laurent (E 90).

Marie-Françoise ASTIER, cartière (1721-1743). — Une des filles de Guillaume Astier, probablement Marie-Françoise, est portée sur les rôles de la capitation, à partir de 1721, dans l'île de la Saunerie; en 1736, elle est « cartière » et paye 3 livres pour le vingtième de l'industrie. On la trouve qualifiée ainsi jusqu'en 1743 [5].

Guillaume ASTIER, maître cartier (1699-1738). — Fils de Guillaume et d'Anne Mozac, né et baptisé le 28 septembre 1699 (E 47).

Il assiste comme témoin à plusieurs baptêmes de 1731 à 1731 (E 52), et est parrain de quatre enfants de 1725 à 1736, dont trois ont pour marraine sa sœur, Marie-Anne (E 51, 52, 53).

Il mourut le 19 février 1738, et fut inhumé le lendemain dans l'église de Saint-Laurent (E 92); d'après son acte de décès, il aurait eu 45 ans environ.

astier

Gabriel ASTIER, « cartier » (1716-1727). — Né vers 1667; le 12 septembre 1716, il est parrain de Gabriel Véros, fils de Louis,

1. V. pièces justificatives. VII.
2. Arch. dép. de la Haute-Loire, C capitation.
3. Id., min. de Jacques Rochette, 1715-1718, f° 99.
4. Reçu me Antoine Treyves, notaire.
5. Arch. dép. de la Haute-Loire, C capitation.

Digitized by Google

marchand (E 49) : Benoit Vachon, m^e cartier, est témoin à ce baptême.

Décédé dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Monastier, le 17 novembre 1727, et inhumé à Saint-Laurent (E 91).

Jean AUZENDE, « cartier » (1746). — Fait une demande d'autorisation pour ouvrir une boutique au Puy, le 10 août 1746[1]; on ne trouve aucune mention de lui dans les actes, ce qui ferait supposer que cette autorisation lui fut refusée.

Georges BACHELIER, maître cartier (1637-1641). — Époux d'Izabeau Arnaud; parrain de quatre enfants de 1637 à 1641 (E 28, 29, 30).

Le 5 février 1646, sa veuve est marraine d'une fille de Nicolas Ymar, cordonnier (E 32), et le 23 février 1648 elle est également marraine de Mathieu Bachelier, son neveu, fils de Jean et d'Anne Gervais (E 32). Il est encore fait mention d'elle le 14 mai 1651 (E 33).

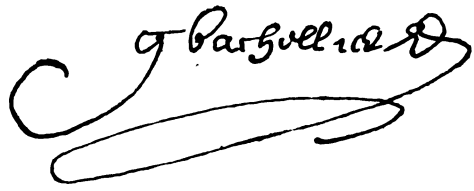

Jean BACHELIER I, maître cartier (1643-1665). — Frère de Georges, époux d'Anne Gervais, fille de Claude, dont il eut dix enfants, baptisés savoir : Jean, le 3 mars 1616 (E 32), Annet, le 8 mars 1647 (E 32), Mathieu, le 23 février 1648 (E 32), François, le 11 mars 1649 (E 33), Jeanne, le 17 mars 1653 (E 34), Jacques-François, le 1^er mars 1655 (E 35), Marie-Madeleine, le 16 octobre 1657 (E 35), Marguerite, le 16 octobre 1661 (E 37), Pierre, le 22 juillet 1663 (E 38), et Catherine, le 9 novembre 1665 (E 38).

Le 18 [illegible]embre 1643, il donne quittance, au nom de sa femme, à François Gervais, praticien, d'une somme de 100 livres provenant de fonds dotaux [2].

Le 1^er juillet 1647, Jean Irail, avocat à la sénéchaussée du Puy, lui loue une boutique et deux chambres d'une maison sise rue Raphaël, bail qu'il renouvelle pour cinq ans, le 21 janvier 1653, moyennant 22 livres [3].

1. H. R. D'Allemagne, *op. cit.*, t. II, p. 295.
2. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. d'Antoine Robert, 1642-1644, f° 49.
3. Id., min. de François Arcis, 1651-1653, f° 577.

Digitized by Google

Il mourut en 1665; sa veuve fut marraine, en 1671, d'Anne Bachelier, fille de Jean II (E 41), puis se remaria, par contrat du 5 février 1678, avec Jacques Veysseyre, praticien de Solignac : les époux se constituent réciproquement tous leurs biens, et Anne Gervais spécialement une somme de 300 livres, montant de l'évaluation des meubles et marchandises mentionnés dans l'inventaire dressé après le décès de Jean Bachelier par Jacques Gire, notaire [1].

Jean Bachelier avait encore une sœur, Catherine, qui fut marraine d'un de ses fils, François; dans l'acte de baptême, il est dit qu'elle est originaire de Marsat, en Auvergne : c'est donc dans cette localité qu'il faut fixer l'origine de cette famille.

Jean BACHELIER II, « maître carteur » (1670). — Probablement fils de Jean I; le 11 juillet 1670, Gabriel Brunel, bourgeois du Puy, lui loue pour quatre ans une chambre de sa maison sise rue Meymar, moyennant 14 livres par an [2].

Jean BACHELIER III, maître cartier (1671-1699). — Fut d'abord praticien jusque vers 1697, époque à laquelle il habitait dans l'île de Panessac, chez Jean Pays, et avait un fils au service du Roi [3]. En cette qualité il signe de nombreux actes dans les minutes de Jean-André Barthélemy, notaire; le 5 août 1693, il est témoin à la vérification des ornements et papiers de la corporation des maîtres coiratiers [4]. Il est ensuite « greffier », et signe à un contrat de mariage, le 15 janvier 1698 [5].

Il avait épousé Marie Rousset, fille de Martin, m[e] tondeur de draps, et d'Agathe Villars, dont il eut six enfants, baptisés savoir : Anne, le 17 mars 1671 (E 41), Anne-Marie, le 18 juillet 1672 (E 41), François, le 11 septembre 1673 (E 41), Catherine, le 28 janvier 1677 (E 43), Isabeau, le 14 février 1678 (E 43), et Marguerite, le 19 août 1683 (E 44).

François Bachelier, marchand, son fils, épousa, par contrat

1. Arch. dép. de la Haute-Loire, minutes de Jean-Claude Mareschal, 1678, f° 37.
2. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Claude-François Mareschal, 1669-1670, f° 132 v°. — Sa signature, qui figure au bas de cet acte, permet de ne pas le confondre avec Jean I, qui était illettré; elle est également très différente de celle de Jean III.
3. Arch. dép. de la Haute-Loire, C, capitation.
4. Id., min. de Jean-André Barthélemy, 1689-1693, f° 487 v°.
5. Ibid., 1694-1699, f° 370.

Digitized by Google

du 28 février 1699, Marie Moureau [1]; dans cet acte, Jean Bachelier est qualifié pour la première fois de maître cartier. Il mourut peu de temps après; Marie Rousset, sa veuve, fut enterrée, le 15 mars 1708, dans l'église de Saint-Laurent : elle était décédée la veille, rue de l'Ouche (E 69).

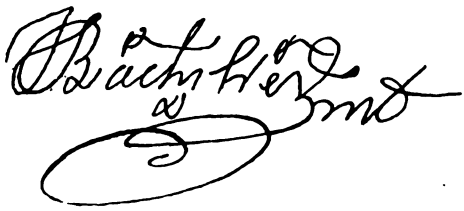

Jacques BACHELIER, maître « cartaire » (1689). — Époux de Jeanne Limeré, dont il eut un fils, André, baptisé le 21 janvier 1689 (E 45); peut-être s'agit-il ici de Jacques-François, troisième fils de Jean I.

Jean-François BACHELIER, maître cartier et perruquier (1709-1759). — Fils de François et de Marie Moureau, et petit-fils de Jean III; né le 21 mai 1709 (E 48).

Il épousa, le 21 novembre 1752, dans la paroisse de Saint-Pierre-Latour, Claudine Lagarde, fille de François et de Marie Courbon; de ce mariage naquirent : Jacques-Antoine, le 15 novembre 1753 (E 56), Antoine-Étienne, le 17 janvier 1755 (E 56), Marie-Marguerite, le 18 juillet 1756 (E 57), et un enfant ondoyé, décédé le 25 août 1757 (E 81). Il est qualifié de « bourgeois », en 1753 et 1756, dans les actes baptistaires de ses enfants.

Jean-François Bachelier était perruquier en même temps que cartier; il s'associa, en 1753, avec Claude Veyssier, pour la fabrication des cartes, mais cette association fut rompue à la suite de querelles survenues entre eux, et qui furent réglées en justice au désavantage de Bachelier : ce dernier fut emprisonné en 1757, puis s'évada et disparut [2].

Nous n'avons pu retrouver son acte de décès; sa femme mourut de son vivant, le 11 mars 1759, à l'âge de 35 ans (E 81).

Pierre-André BARTHÉLEMY, garçon cartier (1789-1797).

1. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Jean-André Barthélemy, 1694-1699, f° 459.
2. Arch. dép. de l'Hérault, C 1670.

Digitized by Google

– Originaire du Prunet (?), fils de Pierre et de Marianne Bouchet ; marié, le 17 février 1789, à Marie-Catherine Boyer (E 86).

Nous ne savons s'il exerça longtemps le métier de cartier, ni s'il parvint à être maître. Le 3 mai 1797, il est témoin à l'acte de naissance d'Élisabeth Rocher, fille de Jean-Claude, huissier, lequel avait été cartier ; il y est qualifié de « marchand patenté » (E 114).

Rolland BEAUNIER, « carteur » (1544-1566). — Possédait, en 1544,[1] une maison au sommet de la rue des Tables, « confine avec la maison de Jean Sauset, sartre, et de l'aultre avec la maison de Jean Benoict, dict Chalmarel, bonetier », relevant de cens du Seigneur de Mons [1] ; cette maison, qui confrontait avec celles de la rue de la Traverse, aujourd'hui rue Séguret, est citée dans plusieurs contrats de location et d'obligation, de 1550 à 1552 [2], et dans un contrat de permutations passé entre Beaunier et Jean Urbain, « coturier », son voisin, au sujet d'une muraille que ce dernier veut élever à côté de sa maison [3].

Le 29 août 1566, il vend à Georges Chandès, de la Chazotte, paroisse de Loudes, un champ sis à Brives, pour le prix de 6 l. 10 s. ; parmi les témoins à cet acte figure Hugon Besses, « ymagineur » [4].

De sa femme, dont le nom nous est inconnu, Rolland Beaunier eut au moins trois enfants : deux fils, Jean et Jacques [5], et une fille, Jeanne, mariée, par contrat du 31 janvier 1549, à Jean Delafont, cartier, originaire de Thiers [6].

Ce cartier nous a laissé de nombreux vestiges de sa fabrication, ce qui permet de supposer que son atelier fut l'un des plus importants de notre cité au XVI^e^ siècle ; en dehors des cartes fines portant sa marque, il fabriquait des jeux d'aluette destinés à être importés sur le littoral.

1. Arch. dép. de la Haute-Loire, compois de 1544, p. 44.
2. Arch. de l'Hôtel-Dieu du Puy, min. de Raphaël Maurin, 1549-1566.
3. Ibid., 1554-1559, f° 39.
4. Ibid., 1549-1566, f° 128.
5. Mariés avant 1549 ; mentionnons, comme pouvant se rapporter au premier, une transaction passée, le 9 juillet 1567, entre Jean Beaunier, bonnetier du Puy, et Vitalle Dumas, sa femme, d'une part, et Jacques Richaume, spinolier, d'autre, au sujet d'un bâtiment que ce dernier avait fait élever à côté de leur maison, « pour faire jeu de bilhard », et qui faisait obstacle à la clarté du jour (Haute-Loire, min. de Jacques Dolezon, 1565-1570, f° 167 v°).
6. V. pièces justificatives, II.

Digitized by Google

Bernard BEAUNIER, « carteur » (1581-1622). — Est parrain, le 26 février 1581, de Catherine Vidal, fille de Pierre, bonnetier (E 22).

Marié à Rose Charbonnel dont il eut deux fils, Jean, qui devint chorier de l'église du Puy [1], et Balthazar, et deux filles, Isabeau [2] et Françoise [3], qu'il émancipa, le 9 novembre 1619, devant la cour commune du Puy. Sa femme est marraine de Rose Dubois, fille de Jean, fondeur, le 5 décembre 1584 (E 22), puis de Julien Vidal, fils de Pierre, chapelier, le 10 août 1587 (E 22), et enfin de Guillaume Galtier, fils de Jean, muletier du Puy, le 3 septembre 1591 (E 22).

Bernard Beaunier est témoin, le 5 octobre 1616, à un bail à loyer passé par Pierre Beaunier, cordonnier, d'une boutique avec tablier de sa maison de la rue Chaussade, en faveur d'Eustache Pellissier [4].

Le 31 août 1618, il signe au contrat de mariage de Guillaume Beaunier, m^e^ bonnetier, fils de Pierre, également m^e^ bonnetier, et de Louise Reymond, avec Gabrielle Barthélemy, fille de Jacques, m^e^ cordonnier [5].

Il vivait encore le 1 mars 1622, date d'une quittance de 102 livres et 4 sous, délivrée par ses enfants à Robert Lyonnet, docteur en médecine du Puy, pour la portion légitimaire qui leur revenait du chef de leur mère, Rose Charbonnel, sur le montant

1. Témoin, le 6 février 1633, au contrat de mariage de Claude Beaunier, fille de Jacques, marchand bonnetier, avec Vincent Borel, m^e^ aiguilletier et blanchier (Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de François Arcis, 1633-1634, f° 19 v°).

2. Isabeau Beaunier fit un testament, le 28 janvier 1621, par lequel elle élit sépulture dans le cimetière de l'église de Saint-Georges, tombeau de ses prédécesseurs. Elle lègue à Bernard Beaunier, son père, 10 livres, à Jean, chorier de la cathédrale, son frère, 30 l. payables « lorsqu'il dira sa première messe, ou bien dans troys ans prochains », à Balthazar, son autre frère, 30 l. payables deux ans après son décès, et institue son héritière universelle, sa sœur, Françoise (Haute-Loire, min. de Morel, 1621, f° 86).

3. Baptisée le 3 septembre 1584 ; parrain, Louis Beaunier, bonnetier (E 22).

4. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. d'Antoine Robert, 1611-1616, f° 785 v°.

5. Ibid., 1617-1618, f° 565.

Digitized by Google

d'adjudication judiciaire de ses biens [1] : cette adjudication, dans laquelle étaient également compris les biens de Marguerite Peneilhe, sa mère, avait été prononcée en faveur du dit Lyonnet, par sentence du sénéchal du 11 décembre 1615 [2].

Joseph-François BERTOIN, dit **LATOUR**, marchand cartier (1778-1826). — Originaire de la ville de Lyon, fils de Guillaume, passementier, et de Louise Pascal. Il épousa Jeanne-Marie Cornut, fille de Jean, huissier ès-cour du Puy, et de Marie-Anne Chouvy, dont il eut : Marianne, née le 15 décembre 1778 (E 61), Jean-Jacques-Louis, le 14 juin 1780 (E 61), Marie-Madeleine-Claudine, le 5 septembre 1781 (E 62) [3], Marie-Rose, le 30 août 1782 (E 62), Françoise, le 1er décembre 1783 (E 62), Marie-Marthe, le 7 septembre 1785 (E 62), Marie-Victoire, le 22 août 1787 (E 64), Vital, le 10 juillet 1789 (E 65), et Marie-Pierrette, le 14 juillet 1793 (E 111).

Il abandonna de bonne heure le métier de cartier, et acheta, en 1778, une charge d'huissier au sénéchal [4]; il avait alors vingt-cinq ans. A partir de cette époque, il signe les actes de son nom, alors qu'au baptême de sa première fille il signe *Latour*; il resta néanmoins en relation avec le corps des cartiers, et le 7 décembre 1802, il est témoin à l'acte de décès de Marthe Ferret, fille de Jacques, marchand cartier (E 128).

Il mourut le 1er septembre 1826 à l'Hôtel-Dieu, à l'âge de soixante-treize ans (E 151); sa femme était décédée le 23 décembre 1811, dans sa maison située rue Grangevieille (E 136).

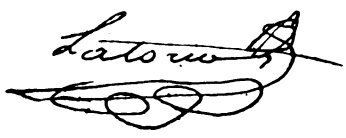

1. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Claude Mareschal, 1622-1629, f° 19.
2. Id., min. d'Antoine Robert, 1617-1618, f° 262.
3. Mariée, le 7 décembre 1803, à Louis-Marcellin Cormail, marchand pelletier (E 129).
4. Sur le rôle du vingtième d'industrie de l'année 1778, on trouve la mention suivante : « Le sr Latour fils, cartier, à présent huissier au sénéchal, 1 l. 4 s. » (Arch. dép. de la Haute-Loire, C). — En qualité d'huissier, il instrumenta entre autres, le 9 juin 1789, pour obliger le curé de Saint-Pierre-le-Monastier à respecter les droits de paroisse de celui de Saint-Georges à l'occasion des obsèques de Pierre Montagne, et ce conformément à une ordonnance d'Antoine-François-Mathieu Roche de Pouzols, lieutenant principal à la sénéchaussée du Puy. Le procès-verbal dressé par lui à cette occasion témoigne de rivalités aigues entre les membres du clergé de la ville du Puy, et, à ce titre, mérite une mention spéciale (E 75, f° 98 v°).

Digitized by Google

François BLANCHETON, « marchant carteur » (1640-1666). — Originaire de Saint-Victor, diocèse de Clermont, épousa, le 24 octobre 1640, Claude Chambon, veuve d'Étienne Gayte, cartier, dont il eut cinq enfants baptisés savoir : Gabrielle, le 19 septembre 1641 (E 30), Antoine, le 29 mars 1643 (E 31), Catherine, le 19 avril 1645 (E 31), Philippe, le 21 juin 1646 (E 32), et Françoise, le 9 octobre 1653 (E 34).

Il est parrain, le 13 juillet 1642, d'un fils de François Marnier (E 30), et, le 26 septembre 1648, d'un enfant de Jacques Faure, bonnetier (E 32). De 1639 à 1663 il est témoin à plusieurs baptêmes (E 29, 31, 32, 33, 35, 38).

Il est présent, le 12 février 1666, au contrat de mariage de Benoît Blancheton et de Marie Gayte, comme père *utrique* de cette dernière, à laquelle il donne, pour ses droits de nature légitime paternels et maternels, un pré sis à Saint-Victor, et une somme de 152 livres qu'il délivre entre les mains du futur époux [1].

Le 6 octobre 1717 a lieu l'enterrement, dans l'église de Saint-

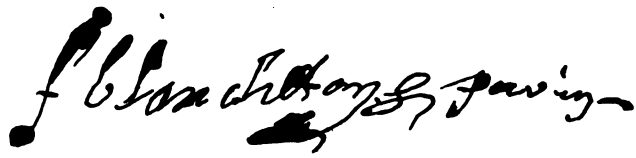

Laurent, de Gabrielle Blancheton, « fille de feux François et Claude Chambon, de la rue des Farges » (E 69).

Jacques BONGRAND, « maître carteur » (1643-1699). — Issu d'une famille de jardiniers, parrain de Jacques Bongrand le 19 janvier 1643 (E 31); il épousa en premières noces Jeanne Chalier dont il eut quatre filles : Jeanne, baptisée le 9 mars 1651 (E 33), Antoinette, le 18 décembre 1653 (E 34), Catherine, le 9 janvier 1656 (E 35), et Marguerite, le 24 novembre 1657 (E 35).

De sa seconde femme, Hélix Reynaud, veuve d'Adrien Robin, m[e] cordonnier, il eut encore Vidalle, baptisée le 28 mars 1663 (E 38), et *Antoine-Reymond*, baptisé le 19 février 1665 (E 38)

1. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Jean Roche, 1664-1666, f° 267.

Digitized by Google

Le 19 novembre 1671, il est parrain d'un fils de Jacques Robin (E 41).

Le 21 octobre 1653, André Giraudet, avocat à la sénéchaussée du Puy, lui loue pour quatre ans la moitié d'une maison située rue Raphaël, « composée d'une boutique et cave, pontil et chambre, antichambre et galletas », moyennant le prix annuel de 48 livres [1].

Le 21 novembre 1672, Jean Genestet, bourgeois, lui loue une boutique, avec chambre au-dessus, d'une maison ayant appartenu aux dames de Clavas, moyennant 20 livres par an [2].

Jacques Bongrand possédait, en 1693, une maison dans l'île Barthélemy de Conches, pour laquelle il était imposé 45 l. 5 s. 8 d. [3]; en 1695 et 1697, il est taxé dans l'île de la Saunerie [4].

Le 30 juillet 1699, il donne quittance à Claire et Marie Martel, sœurs, d'une somme de 75 livres affectée à la réparation d'une maison qu'il avait acquise rue Raphaël et qui avait donné lieu à un procès [5].

Antoine-Reymond BONGRAND, « maître carteur » (1665-1720). — Fils de Jacques et d'Hélix Reynaud, épousa, par contrat du 9 septembre 1689, Marie Deluc, fille de Guillaume, messager, et d'Anne Pradon. Il reçoit en dot les biens de sa mère et la moitié de ceux de son père, sous réserve de l'usufruit et d'une somme de 30 livres; il fait don d'une somme de 200 livres à sa fiancée qui lui apporte en dot, pour tous ses droits paternels et maternels, 600 livres, « une robbe et un cotilhon de la valeur de vingt livres, et 50 livres en linges » [6].

Le 3 juillet 1690, il donne quittance avec son père à Guillaume Deluc, d'une partie de la dot de sa femme [7], et, le 15 juillet suivant, il reçoit encore de son beau-père une somme de 65 livres pour parfaire celle de 650 livres contenue au contrat de vente

1. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de François Arcis, 1653, f° 309. — Jean Chouvet, m^e fondeur, était locataire de l'autre moitié de la maison.
2. Id., min. de Claude-François Mareschal, 1672, f° 255 v°.
3. Id., C, rôle des impositions.
4. Id., C, capitation; il avait comme locataire, à cette époque, Jeanne Seyton, veuve d'Hiérosme du Monteil, graveur (Ibid.).
5. Id., min. de Jean-Claude Mareschal, 1699, n. p.
6. Id., min. de Jean Roche, 1689, f° 210,
7. Ibid., 1690, f° 59 v°.

Digitized by Google

d'une maison passé par Reymond Eyraud, bourgeois, en faveur de Jacques Bongrand, son père [1].

Le 28 mars 1693, en qualité d'héritier de sa mère, il reçoit quittance de Jean-François Besqueut, bourgeois du Puy, agissant comme subrogé aux droits d'André André, m^e^ tailleur, et de sa femme, Françoise Robin, d'une somme de 163 livres provenant d'un legs fait à la dite Robin par Hélix Reynaud, dans son testament du 9 mars 1689 [2].

Le 13 septembre 1699, il afferme pour quatre ans un champ sis au terroir de Denise, terroir d'Espaly, « au dessoubz du roc de Gouttier », d'une contenance de quatre cartonnades, moyennant une redevance annuelle de dix cartons de blé « fromentade », mesure du Puy [3].

De son mariage avec Marie Deluc, Antoine Bongrand eut de nombreux enfants baptisés savoir : Marguerite, le 5 avril 1691 (E 46), Guillaume, le 11 janvier 1694 (E 46), Marie-Claire, le 16 mars 1696 (E 47), Claude, le 3 juillet 1699 (E 47), Marie-Thérèse, le 18 avril 1701 (E 48) [4], Antoine, le 5 mars 1704 (E 48), Jeanne-Marie, le 5 mars 1707 (E 48) [5], Marguerite, le 11 juillet 1710 (E 48), Anne-Marie, le 24 septembre 1711 (E 49), et Joseph, le 25 novembre 1714 (E 49) [6].

En 1695, il était baile de la corporation, et, le 26 septembre de la même année, il figure avec cette qualité dans une quittance délivrée à André Verdier par les maîtres cartiers du Puy [7]. Il prend Jacques Mondilhon en apprentissage, le 10 décembre 1698 [8].

Antoine Bongrand demeurait rue Raphaël; il est taxé, pour la capitation, dans l'île de la Saunerie en 1697. Il vivait encore le 23 juillet 1720, époque à laquelle il est parrain d'un enfant de Gabriel Laprade, « maître blancher et tanneur » (E 49).

Claude-Vosy BOREL, garçon cartier (1743-1767). — Né le

1. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Jean-André Barthélemy, 1689-1693, f° 177.
2. Id., min. de Jean Roche, f° 203 v°.
3. Id., min. de Pierre Vallette, 1699, f° 96 v°.
4. Morte le 5 octobre 1771, enterrée dans l'église de Saint-Georges (E 72).
5. Elle a pour parrain Guillaume Astier, cartier; morte le 29 août 1714 (E 90).
6. Parrain : Joseph Marcon, doreur.
7. V. pièces justificatives, IV.
8. V. pièces justificatives, VI.

Digitized by Google

18 septembre 1743 à Vals-près-Le Puy, fils de Joachim et de Catherine Joumard (E 54).

Signe comme témoin, le 7 mars 1765, au mariage de Jean-Antoine Brunet, « garçon taffetatier » (E 102). Du 31 juillet 1759 au 28 avril 1767, il est parrain de trois enfants (E 57 et 59).

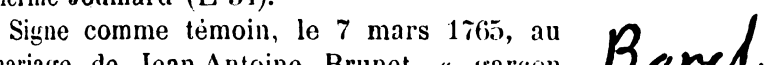

Jean CALMELLE, « cartier » (1761). — Est parrain, le 26 mai 1761, de Jean Chelle, fils de Claude, marchand cartier, et de Catherine Almery (E 58).

Alexandre CHABANAC, « maître carteur » (1618). — Époux d'Anne Teissot dont il a un fils, Jacques, baptisé le 5 juillet 1618 (E 32).

Georges, Pierre et **Jacques CHAMBON**, « carteurs » (1593-1619). — Le 18 avril 1593, Georges Chambon, « dict Daufin, carteur », est parrain de Gabrielle Chambon, fille de Pierre, « dict Daufin » (E 23).

Le 13 septembre 1619, parmi les témoins au testament de Gabrielle Ferret, femme de Laurent Leyrilhon, maître orvilleur du

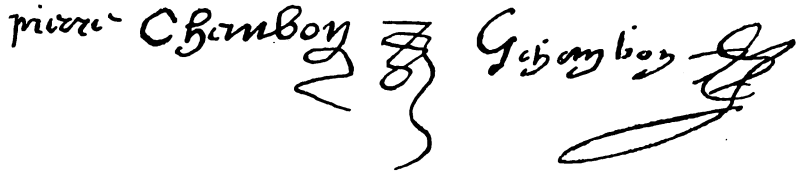

Puy, figurent Jacques Chambon, Pierre Chambon et Georges Chambon, « carteurs » [1].

Pierre CHANTEMESSE, « cartaire » (1580). — Une seule mention en 1580 : « Le 26 avril a esté baptisée Mathieue, fille de l'hospital, et a esté son parrin *Pierre Chantamesse, cartaire*, et sa marraine Matheva Sigond, chambrière » (E 22).

André CHANY, marchand cartier, « faiseur de cartes » (1708-1748). — Né vers 1708; il épousa Françoise Blanc dont il eut huit enfants, baptisés savoir : Antoine, le 2 juillet 1734 (E 52),

[1] Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Jacques Loubet, 1618-1620, f° 94.

Digitized by Google

Catherine-Isabeau, le 9 juillet 1735 (E 52), Anne-Pierrette, le 17 mai 1738 (E 53) [1], Marie-Élisabeth, le 16 janvier 1740 (E 53), Jeanne-Marie, le 14 février 1742 (E 54) [2], Marie, le 19 juin 1743 (E 51) [3], Marie, le 19 avril 1746 (E 55) [4], et Marie-Antoinette, le 11 février 1748 (E 55) [5]. Maurice-Gerald Buffet, peintre du Puy, est parrain de deux de ses enfants.

Il habitait dans la rue du Consulat, où il mourut, le 31 mars 1748, à l'âge de quarante ans; il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre-le-Monastier (E 94).

Claude CHELLE, marchand cartier (1733-1795). — Né vers 1733, est parrain, le 13 septembre 1753, d'un fils de Jacques Ravel, me tailleur (E 56). De sa femme, Catherine Almery, il eut quatre enfants, baptisés savoir : Claude, le 29 novembre 1757 (E 57), Roch, le 4 avril 1759 (E 57), Jean-André-Joseph, le 24 avril 1760 (E 57). Jean, le 26 mai 1761 (E 58).

Le 4 décembre 1778, il est parrain de Madeleine Regoul, fille de Claude, charpentier (E 61) [6]. Le 4 décembre 1779, il prend Jean Chouvy comme apprenti [7].

Claude Chelle mourut à l'Hôtel-Dieu, le 30 janvier 1795, à l'âge de 62 ans (E 124).

Jean CHOUVY, apprenti (1779). — Fils de Jean-Vital, travailleur, originaire de Veneyre, paroisse de Cussac; placé pour quatre ans, le 4 décembre 1779, chez Claude Chelle [8].

Jean DAVID, marchand cartier (1760-1805). — Fils de Joseph et d'Anne Thuele, originaire de Saint-Bonnet-le-Château; vint se fixer au Puy vers l'année 1760. Il épousa, le 18 août

1. « Denteleuse », morte le 20 avril 1794 (E 123).
2. Morte le 26 septembre 1743 (E 92).
3. Morte le 20 juillet 1745 (E 92).
4. Morte le 28 avril suivant (E 92).
5. Morte le 8 décembre 1753 (E 94).
6. Antoine Ferret, marchand cartier, est également présent à ce baptême.
7. V. pièces justificatives, XIII.
8. V. pièces justificatives, XIII.

Digitized by Google

1761, Thérèse Plantin, fille de François et de Jeanne Bouchet (E 95) : il n'était alors que garçon cartier.

De ce mariage naquirent de nombreux enfants, dont plusieurs moururent en bas âge; voici la date de leur baptême : François, le 3 janvier 1764 (E 58) [1], Marie-Louise, le 4 mai 1765 (E 58), Joseph, le 28 mai 1766 (E 59), Marie-Agnès, le 8 mai 1767 (E 59) [2], *Jean-Claude*, le 14 novembre 1768 (E 59), Jeanne-Marie, le 23 mai 1770 (E 59), Claudine-Hélène-Élisabeth, le 8 août 1771 (E 60), Augustin, le 8 octobre 1772 (E 60) [3], *Jean-François-Régis*, le 18 juin 1774 (E 60), Jean-Augustin, le 22 décembre 1781 (E 62) [4].

Deux de ses filles, Jeanne-Marie et Élisabeth, se marièrent : la première, le 26 août 1788, avec Jean Liandra, postillon des postes royales, originaire de Lyon (E 97) ; la seconde, le 30 décembre 1792, avec Jean-Baptiste-François Vissaguet, fils de Jean-Baptiste, notaire à Saint-Victor, et de Françoise Périer (E 65) [5].

Jean David est parrain de cinq enfants, de 1762 à 1790 (E 58, 60, 65) ; il est également présent à plusieurs actes de naissance, de 1798 à 1804 (E 112, 114, 129).

Il habitait rue Raphaël en 1763, comme locataire du sieur Giraud [6], et son industrie était assez prospère; il était en même temps marchand dentellier : il paye, pour le vingtième de cette industrie, 6 l. de 1773 à 1776, 9 l. 2 s. en 1781, 13 l. 9 s. en 1782, et 13 l. 10 s. en 1784 ; comme cartier il paye 2 l. de 1779 à 1782, 3 l. en 1784, 3 l. 6 s. en 1787, et 5 l. en 1790 [7].

Il prend comme apprenti Jean-Claude Rocher, le 6 février 1781 [8].

Il existe de lui au Musée du Puy un bois gravé destiné à l'impression d'enveloppes de sixains : il représente un soleil dans un cartouche supporté par deux aigles, et surmonté de la devise :

1. Mort le 27 mars 1792 (E 108).
2. Morte le 20 juin 1773 (E 95).
3. Mort le 7 mai 1777 (E 95).
4. Mort deux jours après (E 95).
5. Contrat reçu Descours, notaire, le 19 du dit mois.
6. Arch. dép. de la Haute-Loire, C, capitation.
7. Ibi d., rôles du vingtième.
8. V. pièces justificatives, XII

Digitized by Google

JE LUIS POUR TOUS, dans une banderolle; au-dessus, on lit : BON · JEU · BONNE · ARGENT, et au-dessous : CARTES TRÈS FINES FAITES PAR DAVID ‖ PLANTIN Mᴰ CARTIER DEMᵀ DANS ‖ LA RUE RAPHAEL AU PUY. Régis David, son fils, se servit, dans la suite, de ce bois et remplaça le nom de sa mère par celui de sa femme, mais le premier nom est encore très visible [1].

Jean David mourut le 23 septembre 1805, à l'âge de 72 ans, dans sa maison de la rue Raphaël (E 131), et sa femme, Thérèse Plantin, le 21 août 1810, à l'âge de 71 ans (E 135).

Jean-Claude DAVID, marchand cartier (1768-1807). — Fils de Jean et de Thérèse Plantin; de sa femme, Jeanne-Dorothée Palvadeau, il eut trois enfants : Marie-Thérèse, née le 5 mars 1803 (E 117), Jean-Augustin-Hippolyte, né le 13 août 1804 (E 129), et Jean-Régis-Augustin, né le 3 octobre 1807 (E 132).

Jean-François-Régis DAVID, marchand cartier (1774-1806). — Associé à son frère, Jean-Claude; il épousa Marguerite Gory, originaire d'Espaly.

Il habitait rue Raphaël, à l'enseigne du *Roy David* : c'est cette enseigne qui est reproduite sur deux enveloppes de jeux dont les bois originaux sont conservés au Musée du Puy. La première est pour sixain : elle représente le roi David assis et jouant de la harpe; au-dessus, dans une banderolle : AU ROY DAVID; l'un des côtés porte la légende suivante : CARTES FINES FAITES PAR DAVID ✱ ‖ GORY RESTANT RUE RAPHAEEL AU PUY ·; et l'autre côté : CARTES. — PIQUET [2]. La seconde enveloppe, destinée au jeu ordinaire, est une réduction de la première. En plus de ces deux enveloppes, il employait celle de son père, sur laquelle il avait effacé le nom de sa mère pour mettre celui de sa femme.

Régis David est témoin, le 1ᵉʳ octobre 1803, à l'acte de naissance de Marie Trémoulière, fille de Jean-Mathieu, marchand

1. V. planche XII.
2. V. planche XIII.

Digitized by Google

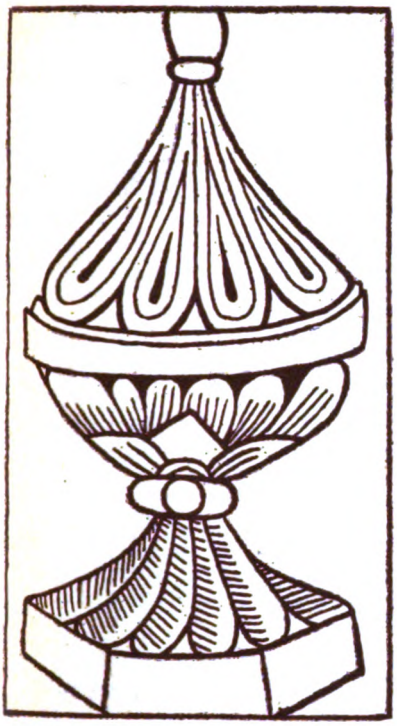

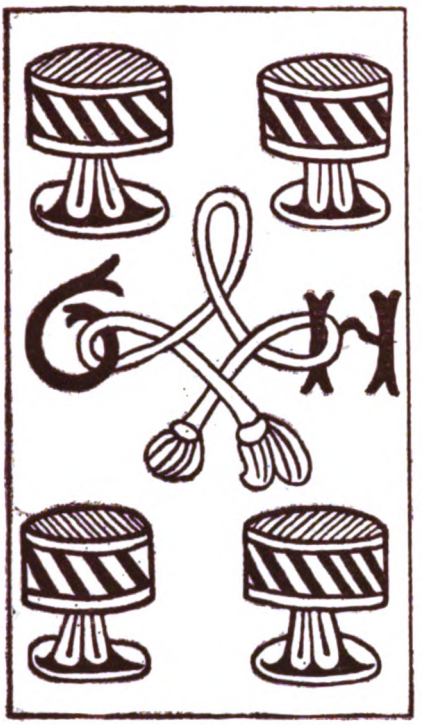

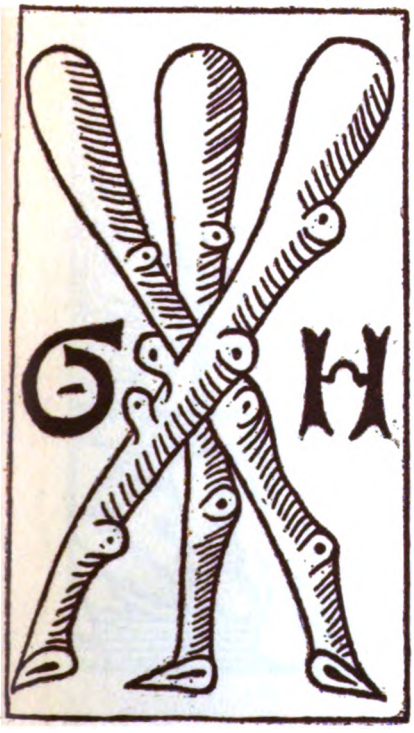

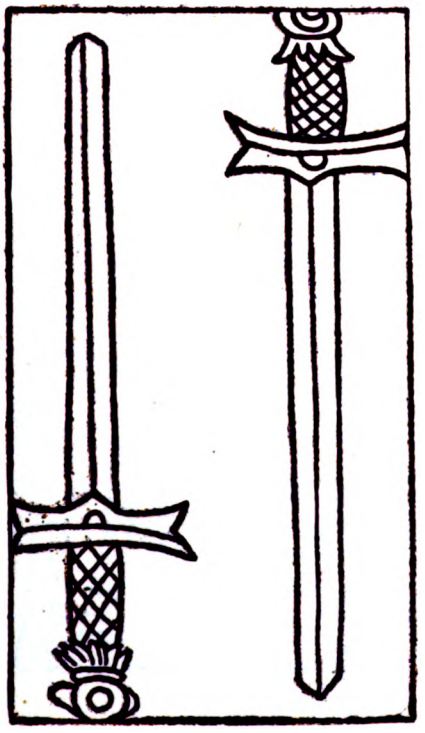

Digitized by Google

Digitized by Google

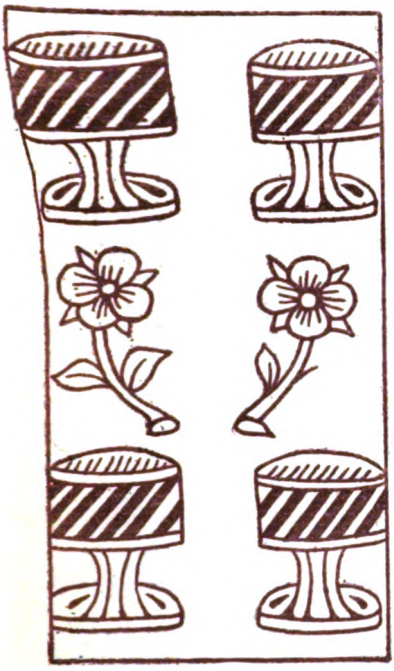

Digitized by Google

Digitized by Google

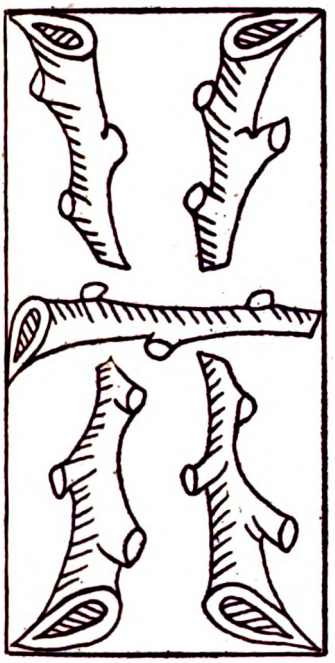

Digitized by Google

Digitized by Google

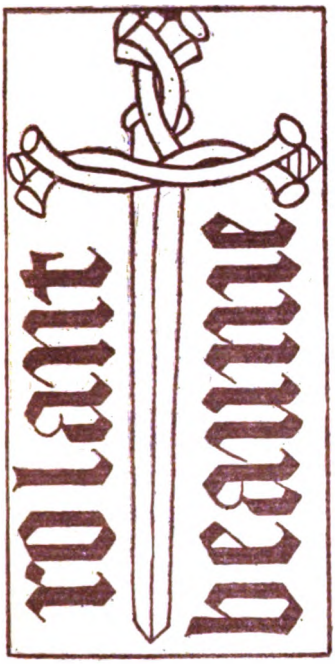

Digitized by Google

Digitized by Google

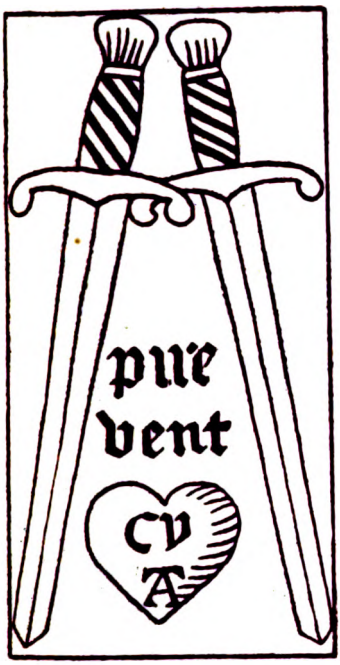

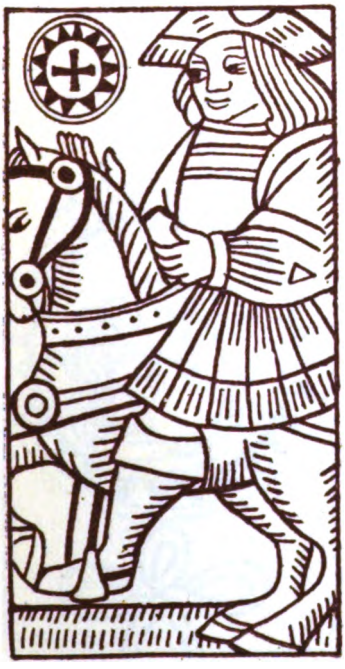

Digitized by Google

Digitized by Google

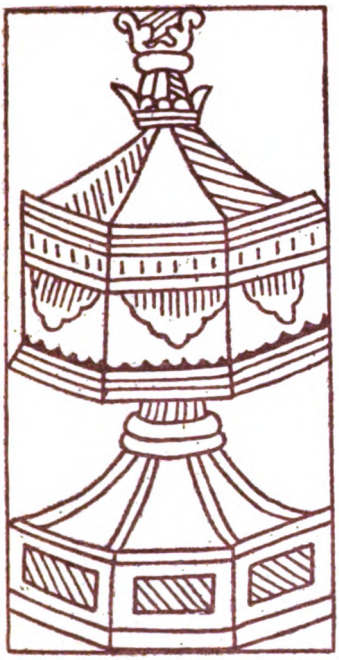

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

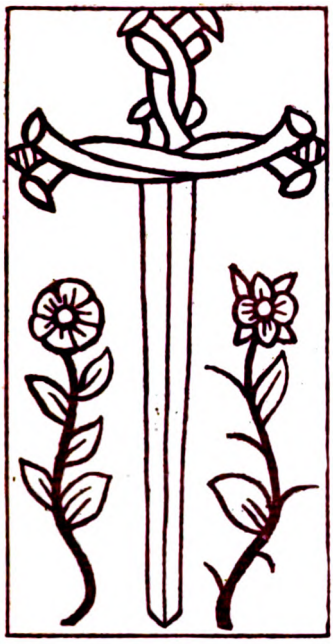

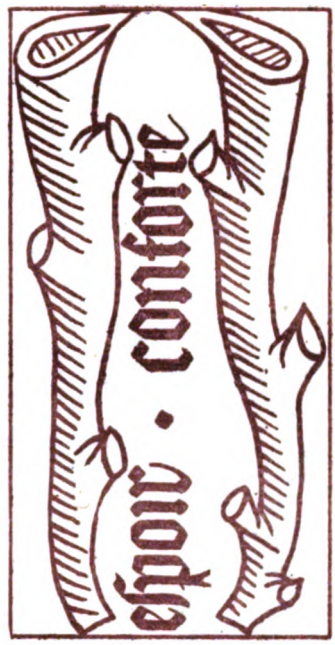

Digitized by Google

Digitized by Google

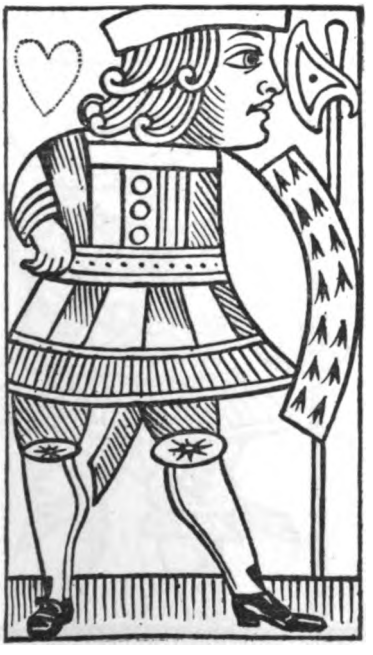

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

(E 129), et, le 14 août 1804, à celui d'Hippolyte David, son neveu (E 129).

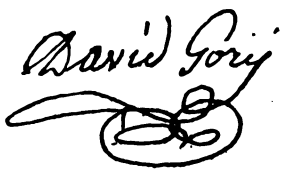

Il avait 33 ans lors de son décès survenu le 7 octobre 1806 (E 132). Sa veuve mourut le 17 mars 1829, âgée de 56 ans (E 154).

Pierre DELOUCHE, marchand cartier (1766-1810). — Né à Sinzelles [1], le 17 juin 1766, fils d'Antoine et de N. Gerbon. Il est dit « cartier », le 10 février 1797, dans son acte de mariage avec Marianne Garnier [2], fille de Jean, menuisier (E 119).

Il eut quatre enfants : Marie-Anne, née le 30 janvier 1800 (E 115), Pierre-Ignace, né le 6 avril 1803 (E 117) [3], Appollonie, née le 7 mai 1806 (E 131), et Virginie, née le 15 avril 1808 (E 133).

En 1803, il demeurait rue Saulnerie-Vieille; il s'établit ensuite rue Raphaël où il mourut le 1er mai 1810 (E 135).

André DELOUCHE, « cartier » (1795-1834). — Fils d'Antoine, cultivateur, et de Marie Galien, né à Saint-Germain-Laprade le 9 septembre 1795, vint se fixer au Puy en 1814. Il est dit « propriétaire », le 21 mai 1820, dans son acte de mariage avec Victoire Cros, fille de Jean-Claude, cultivateur (E 145), et, le 13 mars 1821, lors de la naissance de son premier enfant, Claude-André-Frédéric, il est « cartier, rue Raphaël » (E 146). Il a quatre enfants de 1822 à 1826, époque à laquelle il est « cartonnier » (E 147 à 151); le 25 décembre 1830 il a encore une fille (E 155).

Il mourut, le 25 avril 1834, à l'âge de 38 ans (E 159).

Jean DELAFONT, « carteur » (1519). — Originaire de Thiers, où son père, Pierre Delafont, était cartier. Épousa, par contrat du 31 janvier 1519, Jeanne Beaunier, fille de Rolland, cartier du Puy [4].

La famille Delafont a donné plusieurs cartiers établis à Thiers :

1. Commune de Saint-Germain-Laprade.
2. Décédée le 20 février 1827, rue Saulnerie-Vieille (E 152).
3. Plus tard horloger, marié à Eugénie Belledent, fille d'Ignace, ancien avoué (E 152).
4. V. pièces justificatives, II.

Digitized by Google

Claude, né à Saint-Dier (Puy-de-Dôme), mort en 1663, qui eut de sa femme, Mathieue Delotz, issue d'une ancienne famille de cartiers Thiernois, neuf enfants : son fils aîné, Guillaume, né en 1651, eut dix enfants, parmi lesquels Anne, qui épousa, en 1723, Joseph Ferrand, cartier, et Jeanne, mariée, en 1728, à André Calmette, également cartier [1]. Un Delafont fut encore cartier à Thiers vers 1750 [2].

François ESBRAYAT, marchand cartier (1759). — Est parrain, le 12 avril 1759, de François Mailhar, fils de François, cordier, et de Catherine Ranquet (E 57).

Le 29 octobre 1749, on trouve le même François Esbrayat « m^e cardier », parrain de Toussaint Bertrand, fils de Jean-Pierre, boulanger (E 55); n'ayant pu trouver d'autres mentions sur ce cartier, nous le donnons sous toutes réserves.

Laurent ESBRAYAT, « cartier » (1757-1766). — Demeurait rue Porte-Aiguière. Inscrit sur les registres de la capitation de 1757 à 1766; taxé pour le vingtième de l'industrie 3 l. en 1757, 2 l. 10 s. en 1758, et 2 l. 12 s. en 1759 [3].

Antoine FARNIER, « cartier » (1773-1776). — Né à Clermont-Ferrand, fils de Barthélemy et d'Anne Dufour. Vint se fixer au Puy vers 1773.

Il épousa, le 8 mai 1776, Marie Chalendar, fille de Pierre et de Jeanne Soubeyran (E 86).

Il prend comme apprenti, le 16 juillet de la même année, André Assézat [4].

J. FAYET, « carteur » (1633). — Signe comme témoin, le 25 août 1633, au baptême de Jacques Besset, fils de Jean et de Marguerite Béringier (E 26).

Jean-Antoine FERRET, marchand cartier (1763-1800). —

1. Extrait d'une notice généalogique de M. Antoine Guillemot, à Thiers; communication de M. Ojardias.
2. H. R. D'Allemagne, *op. cit.*, t. II, p. 610.
3. Arch. dép. de la Haute-Loire, C, capitation et rôles du vingtième.
4. V. pièces justificatives, XII.

Digitized by Google

Né à Saint-Julien-Chapteuil, était fils de Jean et de Marie Barial; vint, en 1763, se fixer au Puy, où il est parrain, le 30 décembre, d'un fils de Jean-Jacques Ferret, son cousin (E 58). Il épousa, le 1er mai 1764, Anne-Marie Chouvy, fille de Jean-Vital et de Jeanne Sabatier (E 93).

De ce mariage naquirent : *Jean-Marie*, le 2 février 1765 (E 58), *Jacques*, le 1er août 1767 (E 59), Marie-Anne, le 2 mai 1769 (E 59), Anne-Marie, le 5 octobre 1770 (E 59), et Marie, le 6 juillet 1772 (E 60) [1].

Le 22 août et le 12 décembre 1769, il est parrain de deux enfants (E 59), et, le 7 juillet 1779, il assiste en la même qualité au baptême d'une fille de Marcellin Ferret, procureur es-cour, son cousin (E 61). Il est témoin, le 25 juillet 1781, au mariage d'Alexis Reymond, notaire de Fay (E 96).

Il achète, le 12 février 1778, à Antoine Michel, de Malpas, paroisse de Cussac, un champ sis au terroir de Veneyres, pour la somme de 280 l. [2]; le 9 juillet 1781, il achète encore deux cartonnades de bois à Malpas, moyennant 33 l. [3], et le 24 novembre suivant il reçoit quittance d'une somme de 50 l. provenant du reliquat de la constitution de dot d'Isabeau Chouvy, sa belle-sœur [4]. Une autre quittance de 115 l. lui est délivrée, le 14 juillet 1782, par Jean-Pierre Chouvy, son beau-frère [5].

Un mois plus tard, le 15 août, il donne quittance à Étienne Gargyt, de Combest, paroisse de Saint-Just-de-Baffie, d'une somme de 300 l. provenant du contenu en un billet consenti par lui en faveur de Crépin Pacros, marchand de papier à Chadernolles, paroisse de Marsac en Auvergne [6].

Antoine Ferret était également marchand dentellier et était taxé sous le nom de sa femme, pour le vingtième de cette industrie, 3 l. en 1773, 6 l. de 1775 à 1779; en 1781, il paye 8 l. comme

1. Morte le 29 novembre 1796 (E 129).
2. Arch. dép. de la Haute-Loire, minutes de Jean-André Montbel, 1778-1779, f° 268.
3. Ibid., 1781-1782, f° 60.
4. Ibid., f° 97.
5. Ibid., f° 127 v°.
6. Ibid., f° 209.

Digitized by Google

dentellier et 2 l. comme cartier, en 1782, 9 l. et 2 l., en 1784, 9 l. et 3 l. ; de 1787 à 1790, il n'est plus taxé que comme cartier 3 l. 6 s. et 4 l. [1].

Il possédait, en 1781, une maison, rue Saint-Jacques, où il mourut, le 2 avril 1800, à l'âge de 68 ans (E 126).

Jean-Marie FERRET, marchand cartier (1765-1800). — Fils aîné de Jean-Antoine et d'Anne-Marie Chouvy, né le 2 février 1765 (E 58). Marié, le 19 novembre 1788, à Élisabeth-Charlotte Dessaly, fille de Pierre et d'Elisabeth Deluc (E 86), dont il eut : Marie-Claudine, née le 11 janvier 1790 (E 65), morte le 14 août 1791 (E 98), et Jean-Claude, né le 27 mai 1791 (E 65).

Le 30 décembre 1788, il est témoin au mariage de Jean-Claude Rocher, garçon cartier, avec Marguerite Dessaly, sa belle-sœur (E 98), et, le 18 novembre 1790, il est parrain d'un de leurs enfants, après avoir été témoin au baptême de leurs deux jumeaux, le 11 août 1789 (E 65).

Il signe encore comme témoin à l'acte de naissance d'Augustin Ferret, fils de Jacques, son frère, le 26 septembre 1799 (E 115), et, le 15 septembre 1800, à celui de Jean Roux, fils de Georges, boulanger (E 115) : dans ces deux actes il est dit « garçon cartier », bien que, dans la plupart des actes antérieurs, il soit « marchand cartier ».

Nous ignorons la date de son décès.

Jacques FERRET, marchand cartier (1767-1805). — Second fils de Jean-Antoine, épousa, le 1er mai 1794, Antoinette Bergounhoux, fille de Jean-Pierre, marchand, et de Thérèse Gazanhon (E 118), dont il eut : Angélique, née le 20 avril 1795 (E 112), Jeanne-Marie, née le 5 mars 1796 (E 113), Marie-Joséphine, née le 7 avril 1797 (E 114), morte le 10 octobre 1798 (E 126), Jacques-Antoine, né le 30 juillet 1798 (E 114), qui devint plus tard tisserand (E 150), Marthe, née le 29 août 1799 (E 115), morte le 7 décembre 1802 (E 128), et Augustin, né le 27 août 1800 (E 115).

Le 15 juillet 1798, il est témoin à l'acte de naissance d'Augus-

1. Arch. dép. de la Haute-Loire, C, capitation et rôles du vingtième.

Digitized by Google

tin Eynac, fils d'André, cabaretier (E 114).

Jacques Ferret mourut le 22 juillet 1805 (E 150); il habitait rue Saint-Jacques.

Claude GANHE, « maître carteur » (1660-1695). — Marié, par contrat du 1er juin 1660, à Marguerite Benoit [1], qui lui donna deux filles du prénom de Marie, baptisées le 28 mars 1661 (E 37) et le 24 juin 1665 (E 38).

Le 8 décembre 1661, il est parrain d'une fille de Jean Ganhe, me cordonnier (E 37).

Il donne quittance, le 2 décembre 1666, à Claude Baille, mari et maître des biens dotaux de feue Jeanne Ganhe, fille et héritière de feue Catherine Chabriache, leur mère, d'une somme de 35 l. représentant ses droits de nature et légitime maternels [2]; le 14 janvier 1673, il est témoin au testament d'Hélix Delafont, veuve de Geoffroy Grange, bourgeois du Puy [3].

Le 12 août 1675, il sous-loue pour 3 ans à Vallance Mazoyer, veuve de Barthélemy Olivier, me tailleur, moyennant le prix annuel de 15 l., « ung des tabliers qu'est au devant de la boutique de la maison que ledit Ganhe tient en assance de sr Jacques Sahuc, bourgeois, scituée en la Chenebouterie dudit Puy, ledit tablier estant celuy qui est du costé de la boutique de sr Pierre Martel, avec pouvoir à ladite Mazoyer de pouvoir mettre une garderobbe dans la boutique pour y mettre et repozer sa marchandise » [4].

Louis Peyronnel, me chirurgien, lui donne quittance, le 21 juillet 1688, du prix d'assance d'une partie de sa maison, sise rue Raphaël, qu'il lui avait louée le 17 janvier 1684 [5].

Le 15 mars 1691, Claude Ganhe est parrain d'un fils de Jean Ganhe, me cordonnier (E 46), et le 26 septembre 1695, en qualité de baile de la corporation, il donne quittance d'une somme de 42 l. à André Verdier, cartier [6].

1. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Jacques Robert, répertoire, fo 121.
2. Id., min. de Jean Thivel, 1666.
3. Id., min. de Jacques Prunet, 1673, fo 8 vo.
4. Id., min. de Jacques Espanhon, 1675, fo 193.
5. Id., min. de Claude-François Mareschal, 1688, fo 206.
6. V. pièces justificatives, IV.

Digitized by Google

Il était mort en 1697, époque à laquelle sa veuve est locataire de Vidal Brun, notaire, dans l'île de la Saulnerie [1].

Peut-être est-ce le même qui, devenu veuf, épousa, par contrat du 18 octobre 1692 [2], Françoise Monteil, fille de Louis, et en eut une fille, Marie-Isabeau, baptisée le 13 juillet 1697 (E 47), mariée, le 28 juillet 1715, à Claude Boyer, de Cussac (E 69).

Le 22 juin 1693, Jean Dufesq, du Brignon, souscrit en sa faveur une obligation de 48 l. [3].

Les deux Claude Ganhe étant également maîtres carteurs et illettrés, il est difficile de les identifier.

Étienne GAYTE, « maître carteur » (1630-1638). — Époux de Clauda Chambon dont il eut six enfants, baptisés savoir : Marie, le 18 juin 1630 (E 25), Jacques, le 1er janvier 1632 (E 25), Pierre, le 20 janvier 1633 (E 26), Jeanne, le 30 novembre 1634 (E 26), Gabrielle, le 15 avril 1636 (E 27), et Marie, le 5 décembre 1638 (E 28).

Il signe comme témoin, le 6 août 1631, au baptême d'Armand François, fils de Claude, me chaudronnier, et d'Agnès Adreyt (E 25), et, le 7 janvier 1633, il est parrain d'Étienne Chambon, fils d'André (E 26).

Il mourut en 1638; sa veuve se remaria avec François Blancheton, cartier.

Jacques GRAS, « marchand carteur » (1645-1693). — Fils de Jean et de Gabrielle Mareschal, épousa, par contrat du 29 mai 1645, Agnès Coutarel, fille d'Antoine et de Catherine Leré [4] : la fiancée reçoit en dot, pour tous ses droits paternels et maternels, la somme de 300 l.; Jean Gras donne à son fils une maison lui appartenant située rue Raphaël, avec tous les meubles qui s'y trouvent.

De ce mariage sont nés neuf enfants, baptisés savoir : Jean, le 23 février 1648 (E 32), Ysabeau, le 2 janvier 1650 (E 33), dont le parrain fut Jean Bachelier, me cartier, Marcellin, le 31 janvier

1. Arch. dép. de la Haute-Loire, C, capitation.
2. Reçu Vidal Brun, notaire.
3. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Jean Thivel, 1693, fo 79.
4. Id., min. d'Antoine Robert, 1645, fo 308.

Digitized by Google

1651 (E 33), qui eut pour parrain Geoffre du Monteil, orfèvre, Laurence, le 5 juin 1653 (E 34), Jean, le 8 mai 1656 (E 35), Jacques, le 15 avril 1658 (E 36), Jean-Antoine, le 11 septembre 1660 (E 36), Antoine, le 19 mai 1663 (E 38) et Marie.

Parmi ces nombreux enfants, Jacques devint marchand et épousa Antoinette Veyrier; Jean-Antoine fut m^e^ tailleur [1] : après avoir rompu des pactes de mariage, le 26 janvier 1691, avec Marie Brun, fille de Claude, m^e^ tailleur [2], il épousa, le 27 février suivant, Marguerite Sigon (E 89) [3], et, le 15 octobre 1715, Isabeau Deschamps (E 90); le 26 avril 1691, il donne quittance à son père et à Jacques Gras, marchand, son frère, d'une somme de 200 l. qui lui avait été constituée en dot [4]. Antoine Gras devint chapelier, épousa, le 20 février 1696, Antoinette Mercier (E 89), et mourut le 1^er^ avril 1739 (E 92).

Jacques Gras est témoin, le 9 février 1671, au baptême d'une fille d'Antoine Pagès, m^e^ chapelier, et de Marie Gras, sa fille (E 41), et le 26 avril 1672, il est parrain d'un enfant de Laurence Gras, son autre fille, et de Mathieu Bertrand (E 41) [5]. Le 10 avril 1676, il met son fils, Jean-Antoine, en apprentissage chez Étienne Rocher, m^e^ tailleur [6].

Il testa le 23 février 1663 [7] et mourut vers 1693; sur le rôle des impositions, ses héritiers payent pour cette année 19 l. 13 s. 9 d.

Le 17 novembre 1695, sa veuve fait donation entre vifs à Jacques Gras, son fils, de tous ses biens meubles et immeubles restant de ce qui lui a été constitué en dot, sous réserve de l'usufruit et de certains legs, parmi lesquels 210 l. à Antoine Gras et 10 l. à chacun de ses autres enfants, Jean-Antoine et

1. Il était syndic de la corporation en 1696 (Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Jean-André Barthélemy, 1694-1699, f° 258).

2. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Jean-André Barthélemy, f° 200 et 212 v°. Son beau-père s'engageait à le faire passer m^e^ tailleur « à ses fraictz et despans ».

3. Contrat reçu Monteyremard, notaire.

4. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Pierre Vallette, 1689-1691, f° 228.

5. A la date du 16 février 1696, elle est indiquée comme étant veuve de Mathieu Boutaud, m^e^ chapelier (Haute-Loire, min. de Jean-André Barthélemy, 1694-1699, f° 191 v°).

6. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Claude Chambonnet, 1676, f° 316.

7. Testament reçu André, notaire.

Digitized by Google

Laurence, en plus de leur dot. La totalité des biens donnés est évaluée à la somme de 600 l. [1].

Pierre-Georges GRAS, « cartier » (1794-1815). — Enfant naturel, originaire du Puy, épousa, le 12 mars 1794, Jeanne-Marie Vaneau, fille de Jean-Claude et de Clauda Allirand, et veuve de François Pagès (E 118). Avant son mariage, il avait demeuré à Carpentras, peut-être pour y faire son apprentissage.

Il mourut, le 29 décembre 1815, à l'âge de 64 ans ; sur son acte de décès il est dit « journalier » (E 140). Jeanne-Marie Vaneau, « ouvrière en dentelles », était décédée le 7 octobre 1812 (E 137).

Pierre GRIOT, « maître carteur » (1675-1700). — Né le 3 avril 1675 (E 42), était fils de Gabriel, marchand, et d'Antoinette Pichot.

Il épousa, par contrat du 26 octobre 1698, Marie Souchon, veuve d'Antoine Hébrard, m[e] tanneur et cordonnier : les parties se constituent en dot la totalité de leurs biens, évalués 150 l. ; le futur donne à la future, pour augment de dot, 100 l. payables un an après son décès [2]. Le mariage eut lieu le 28 octobre, dans l'église de Saint-Pierre-le-Monastier (E 89).

Pierre Griot eut un fils, Vidal-Gabriel, né le 25 septembre 1699 (E 47).

Le 26 septembre 1695, il figure au nombre des maîtres cartiers, dans la quittance donnée par eux à André Verdier [3]. Le 20 novembre 1698, Toussaint Auriol lui loue pour quatre ans, la moitié d'une boutique « et du costé du haut de la rue, le magasin à plein pied de ladite boutique, et la chambre aussi de plein pied, deux galetas et deux caves » d'une maison sise rue Raphaël, moyennant le prix annuel de 30 l. [4].

Il donne quittance, le 8 septembre 1699, d'une somme de 220 l. à sa femme [5]. Il vivait encore en 1700 : le 6 septembre de cette année, Ignace Malescot, marchand pelletier, afferme à Marie

1. Arch. dép. de la Haute-Loire, B 39, f° 209.
2. Id., min. de Jean-André Barthélemy, 1685-1688, f° 340 v°.
3. V. pièces justificatives, IV.
4. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Jean-André Barthélemy, 1694-1699, f° 425 v°.
5. Ibid., f° 527.

Digitized by Google

Souchon la moitié de la boutique et plusieurs pièces d'une maison située « à la sime de la rue Raphaël », pour trois ans et demi, moyennant le prix annuel de 30 l. [1].

André GROS, « maître carteur » (1697-1715). — Époux de Jeanne Chapuis, qui mourut le 26 mars 1709, âgée de 70 ans, rue des Farges, et fut enterrée dans l'église de Saint-Laurent (E 69).

André Gros, décédé le 20 décembre 1715, rue Raphaël, à l'âge de 96 ans, fut inhumé le lendemain près de sa femme (E 90). Il laissa deux fils, *Mathieu* et *Pierre*.

Mathieu GROS, « cartier » (1697-1739). — Fils d'André et de Jeanne Chapuis; marié, par contrat du 8 janvier 1697, à Marie Troubat, fille de Jacques et de Marie Marzet : le futur reçoit la moitié des biens de ses parents, sous réserve de l'usufruit, plus une somme de 100 livres; la future se constitue une somme de 200 l. et un champ, sis à Polignac, d'une valeur de 300 l. [2].

Mathieu Gros est compris pour la capitation dans l'île du Martouret, de 1731 à 1739, époque de sa mort. Il n'est pas fait mention de lui dans les registres paroissiaux.

GROS (Veuve), « cartière » (1742-1769). — Marie Troubat succéda à son mari; en 1742 elle est inscrite au rôle du dixième, et habite rue Chènebouterie; on la retrouve ensuite rue Courrerie, de 1758 à 1768, sur les rôles du vingtième pour lequel elle paye 1 l. 10 s. en 1758, 1 l. 15 s. en 1761, 2 l. 12 s. en 1767.

En 1769 elle s'établit faubourg Saint-Gilles, s'associe avec son neveu, Jean-Pierre Gros, et lui cède son commerce [3]; nous ignorons la date de son décès.

Pierre GROS, marchand cartier (1707-1733). — Fils d'André et de Jeanne Chapuis, épousa, le 26 octobre 1707, Françoise Baud, fille de Claude et de Françoise Vigouroux (E 69), qui lui donna deux enfants : Nicolas, baptisé le 4 septembre 1709 (E 48), et Anne-Marie, baptisée le 19 juillet 1713 (E 49).

Devenu veuf, le 15 janvier 1715 (E 90), il épousa en secondes noces Marie Farigoules qui lui donna plusieurs enfants, dont trois

1. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Pierre Vidal, 1700-1701, f° 40.
2. Id., min. de Jean-André Barthélemy, 1694-1699, f° 279 v°.
3. Id., C, rôles du dixième et du vingtième.

Digitized by Google

exercèrent le métier de cartier; voici la date de leur baptême : *André*, le 8 mars 1716 (E 49), *Pierre-André*, le 4 mars 1718 (E 49), Pierre, le 4 mars 1724 (E 50), André-Guillaume, le 27 novembre 1726 (E 51), mort le 9 janvier 1740 (E 92), *Jean-Pierre*, le 1 mai 1730 (E 51), et Anne-Marie-Madeleine, le 26 août 1733 (E 52), décédée le 17 novembre 1731 (E 91).

Il est parrain de deux enfants, le 1er mai 1713 (E 49) et le 27 juin 1731 (E 52); le 4 février 1712 il est témoin au mariage de Jacques Bertrand avec Marguerite Braud (E 69).

Il mourut en 1733; lors du décès de sa première femme, il demeurait rue Raphaël; il est inscrit pour la capitation dans l'île de la Saunerie, de 1721 à 1730.

Sa veuve mourut le 2 mars 1740 (E 92).

André GROS, dit **Saint-André**, marchand cartier (1716-1740). — Fils aîné de Pierre et de Marie Farigoules, épousa, le 5 octobre 1731, Isabeau Delair, fille de Jean et de Catherine Gautier (E 91), dont il eut : Jeanne-Marie, baptisée le 16 juillet 1735 (E 52), décédée le 11 novembre 1741 (E 92), Joseph-François, baptisé le 22 janvier 1737 (E 53), décédé le 27 décembre 1742 (E 92), Jean-André, baptisé le 10 juin 1738 (E 53), décédé le 22 juillet 1742 (E 92), et Jean-Claude, baptisé le 22 juillet 1739 (E 53).

Il habitait, en 1736, rue Pannessac, et payait 14 s. de dixième d'industrie. Il signe comme témoin à plusieurs actes de baptême, de 1733 à 1738 (E 52, 53).

Il mourut le 8 février 1740, et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre-le-Monastier (E 92) ainsi que sa femme, décédée le 10 juillet 1773, à l'âge de 71 ans (E 95).

Pierre-André GROS, marchand cartier (1718-1755). — Second fils de Pierre et de Marie Farigoules, marié, le 30 août 1740, à Clauda Exbrayat, fille de Jacques et de Marguerite Vidal; il est qualifié, à cette époque, de « travailleur » (E 92).

De cette union naquirent Jean-André, le 17 mai 1742 (E 54), Jean-André, le 26 juin 1743 (E 51), Jeanne-Marie, le 4 septembre 1741 (E 51), décédée le 28 septembre 1746 (E 92), et Marguerite, le 17 octobre 1746 (E 55), décédée le 25 octobre 1753 (E 94).

En 1746, il perd une de ses filles, rue des Mourgues : il est alors

Digitized by Google

« marchand des cartes ». Il est témoin au mariage d'une fille d'Auguste Bon, « blanchier », le 20 février 1753 (E 93).

Il mourut le 17 novembre 1755, et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre-le-Monastier (E 94) ainsi que sa femme, décédée le 14 janvier 1768 (E 95).

Jean-Pierre GROS, marchand cartier (1730-1773). — Fils de Pierre et de Marie Farigoules; époux d'Agathe Saby, fille de Jean-Claude et de Marie Avit, dont il eut plusieurs enfants, la plupart morts en bas âge : Jean-Pascal, né le 5 avril 1766 (E 59), Jeanne-Marie, née le 3 novembre 1767 (E 59), décédée le 27 novembre 1775 (E 95), Jean-Claude, né le 2 octobre 1769 (E 59), décédé le 23 octobre 1772 (E 95), Antoine-Félix, né le 22 octobre 1770 (E 59), Françoise-Toussainte, née le 1er novembre 1771 (E 60), décédée le 10 novembre 1772 (E 95), Antoine-Benoît, né le 22 août 1773 (E 60), décédé le 27 janvier 1777 (E 95).

Il est parrain de trois enfants, les 1er janvier et 28 octobre 1769 (E 59) et le 10 août 1773 (E 60). Le 12 février 1767, il consent une reconnaissance féodale, au profit du séminaire du Puy, pour une vigne sise au terroir de Charensac : il habitait à cette époque rue Courrerie [1]. Il est taxé au faubourg Saint-Gilles pour le vingtième de l'industrie : il paye 3 l. en 1770 et 2 l. en 1772 et 1773 [2].

Il fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre-le-Monastier, le 22 décembre 1773 (E 95). Sa veuve se remaria, le 2 janvier 1776, avec Benoît Breysse, me tailleur (E 96).

Claude GUALIEN, « cartayre » (1544-1587). — Possédait en 1544 « une maison en la Traverse, confine avec la maison de Jean Allard, dict Vendosme, et de l'aultre part avec la maison de Me Gaspard Rieu, docteur, extime à 20 l. » [3].

Il est témoin, le 5 février 1551, dans une quittance délivrée par Guillaume Croix Marie, horloger, à André Médicis, marchand du Puy [4]. Le 29 décembre 1587, il est parrain d'un fils de Jacques Richard, cordonnier du Puy (E 22).

De sa femme, Catherine Marlhac, il eut trois enfants, *Gaspard*,

1. Arch. dép. de la Haute-Loire, G 281, fo 146.
2. Id., C, rôles du vingtième.
3. Id., compois de 1544, p. 26.
4. Arch. de l'Hôtel-Dieu du Puy, min. de Raphaël Maurin, 1546-1559, fo 255.

Digitized by Google

qui suit, François, et une fille, Claude, qui tiennent un enfant sur les fonds baptismaux le 18 mars 1580 (E 22).

Gaspard GUALIEN, « carteur, faizeur de cartes » (1561-1606). — Est témoin, le 25 juin 1561, dans une quittance délivrée par Antoine Sabatier, mercier, à Georges Maurin, maçon [1].

Il épousa, par contrat du 22 janvier 1569, Catherine Pighon, fille de Jean, bonnetier du Puy [2].

Le 13 janvier 1592, il est parrain de Claude Gualien, fils de François, notaire royal, son frère, et d'Anne Alvernhau (E 23).

Il est témoin, le 20 novembre 1588, au testament d'Ysabeau Farges, du Puy [3], et le 28 mai 1593, à un contrat d'obligation consenti par Jean Codène, muletier de Montpezat, au profit de Pierre Crozet, muletier de Nay [4]. Le 20 janvier 1596, il est parrain d'un fils de Michel Pighon (E 24).

Pendant l'année 1598, il est témoin à trois testaments : ceux de Guillaume Menut, seigneur de Chamboutes, le 9 janvier, de Jeanne Olivier, fille de feu Michel, marchand, de Pradelles, le 14 juin, et d'Helipce Besqueut, femme de Nicolas de Plecy, seigneur du dit lieu le 2 septembre [5].

Il vivait encore le 11 mars 1606, époque à laquelle sa femme rédige son testament par devant Antoine Robert, notaire : elle veut être enterrée dans l'église collégiale de Saint-Georges du Puy, tombeau de ses prédécesseurs ; donne à Catherine Pighon, sa nièce, fille de Jacques, 20 l., un anneau d'or valant 3 écus, et « ung bas de robbe roze ayant le corps drap noir usé » ; institue héritier universel son mari, Gaspard Gualien, auquel elle donne entre autres un anneau d'or, « appellé signet », pesant 4 écus, autre anneau du prix de 3 écus qu'elle avait engagé pour une dette de son frère, un autre anneau d'or, un surplis d'argent, un « patenostre », à la charge de rendre

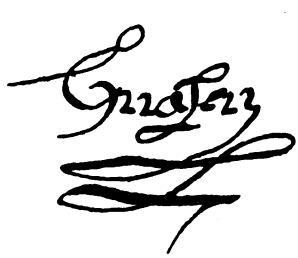

1. Arch. de l'Hôtel-Dieu, min. de Raphaël Maurin, 1549-1566, f° 152.
2. V. pièces justificatives, XV.
3. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Vidal Jauguet, 1588, f° 292 v°.
4. Arch. de M. de Causans, min. de Belut, 1593, comm. de M. l'abbé Mercier.
5. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de François Gualien, 1594-1598, f°s 378 v°, 416, 526.

Digitized by Google

l'hérédité à ses nièces, Madeleine et Marguerite Pighon, filles de Michel, bonnetier du Puy [1].

LANCESTRE, maître cartier (1755-1757). — Est porté sur le compte-rendu du receveur du bureau du Puy, pour les six premiers mois de l'année 1755, comme ayant 1198 jeux contrôlés en magasin [2]. Il était encore cartier au Puy en 1757 [3].

Etienne CLAIR ou **LE CLAIR**, maître cartier (1755). — Figure également sur le compte-rendu du receveur du bureau, en 1755 ; d'après les chiffres portés sur cet état, sa fabrique était la plus importante du Puy : il avait en magasin 5535 jeux contrôlés, soit 232, 536 cartes [4].

Une enveloppe de piquet à sa marque, conservée au Musée du Puy, nous fournit des renseignements complémentaires sur ce cartier qui ne figure sur aucun acte. L'écu aux armes de France en occupe le centre ; au-dessus : .... SOURCES DES BONNES CARTES ; et au-dessous, sur quatre lignes : CARTES TRÈS FINES FAITES PAR || ÉTIENNE CLAIR MAITRE-CARTIER || DEMEURANT RUE RAPHAEL || AU PUY.

Pierre MARGERIT, « maître carteur » (1661). — Époux d'Antoinette Lorsac, dont il eut une fille, Mathieue, baptisée le 17 octobre 1661 (E 37).

Jacques MONDILHON, maître cartier (1698-1708). — Mis en apprentissage pour cinq mois, le 27 novembre 1698, chez Pierre Griot, son beau frère [5], puis chez Antoine Bongrand, le 10 décembre de la même année, pour dix-huit mois [6].

De son mariage avec Madeleine Souchon, il eut deux filles : Agnès, baptisée le 21 novembre 1706 (E 48), décédée le 19 avril 1708 (E 69), et Marie, baptisée le 19 février 1709 (E 48), décédée le 29 septembre 1712 (E 69).

Il habitait rue de l'Ouche, et était maître cartier lors de son décès survenu le 19 mai 1708 ; il fut enterré le lendemain à Saint-Laurent (E 69). Sa veuve se remaria, le 7 octobre 1710, avec Pierre Soubeyre, m^e^ boulanger (E 69).

1. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. d'Antoine Robert, 1601-1606, f° 767 v°.
2. Arch. dép. de l'Hérault, C 1670
3. H. R. D'Allemagne, *op. cit.*, t. II, p. 615.
4. Arch. dép. de l'Hérault, C 1670.
5. V. pièces justificatives, V.
6. V. pièces justificatives, VI.

Digitized by Google

Vital MOURAND, « cartarius » (1499-1515). — C'est le plus ancien cartier dont nous connaissions l'existence ; il donne une procuration générale, le 15 novembre 1499, en faveur de Jean Longon, notaire du Puy, et Thomas Delafont, de Blanzac [1].

Le 16 février 1512, il figure au nombre des marchands qui protestent contre l'enlèvement des tables placées dans les diverses rues de la ville [2].

Il possédait une maison au Puy, et vivait encore le 14 septembre 1515 [3].

Martin MOURAND, « cartarius » (1515-1544). — Fils de Vital, est témoin à un bail à cens passé par Bernard Chandarasse et sa femme, Aimée de la Roue, à Jacques et Julien Alexandron, frères, de champs sis à Solilhac, paroisse de Saint-Paulien ; cet acte est passé au Puy, le 14 septembre 1515, « in domo VITALIS MOURANDI, *cartarii*, testibus presentibus MARTINO MOURANDI, *cartario, filio ipsius Vitalis*, Glaudo Dolezonis, mercatore Aniicii, » etc... [4].

Martin Mourand, « cartayre », possédait en 1514 une maison « en la Traverse, confiné avec la maison de Me André Juvenis, notaire, et de l'aultre part avec la maison de Me Raymond Ferrand, avocat » [5]. Ayant fait, dans la suite, de mauvaises affaires, qui entraînèrent la vente judiciaire de ses biens, cette maison fut adjugée, par sentence de décret des officiers de la cour commune, à Christophe Dubois, notaire du Puy [6].

Il avait épousé Claire Bernard qui lui donna deux enfants : *Jacques*, qui suit, et Gabrielle. Il était mort en 1566.

Jacques MOURAND, « carteur » (1548-1573). — Fils de Martin et de Claire Bernard ; est témoin, le 9 décembre 1548, à

1. V. pièces justificatives, I.

2. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Jacques Boyer, 1498-1515, f° 196 v°. — Ces tables servaient à exposer les marchandises : une ordonnance royale rendue à Blois, le 12 décembre 1511, et proclamée au Puy le 17 février suivant, prescrivait aux marchands de démolir les « estaulx, tabliers, galleries qui donnent empeschement en nostre dicte ville aux voies publiques, et obfusquent l'ayr d'icelles. » (Chroniques de Médicis, éd. Chassaing, t. I, p. 280).

3. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Jacques Boyer, 1498-1515, f° 328.

4. Ibid., min. de Jacques Boyer, 1498-1515, f° 328.

5. Arch. dép. de la Haute-Loire, compois de 1514, p. 48.

6. Id., min. de Jacques Dolezon, 1565-1570, f° 130.

Digitized by Google

une transaction passée entre Barthélemy Servant, aiguilletier, et Jean Carle, cordonnier [1].

Le 31 août 1559, il est également témoin au testament de Jean Longhon, boucher du Puy [2].

Il donne quittance, le 31 mai 1666, avec sa sœur, Gabrielle, à Christophe Dubois, notaire, d'une somme de 7 l. 5 s. que ce dernier avait été condamné à leur payer, par sentence du sénéchal du Puy, pour restes d'entier paiement de leurs droits de nature et légitime sur la maison de leur père [3].

Le 23 octobre 1573, il est témoin à l'acte de vente passé par Pierre Vallat, notaire du Puy, en faveur de Grégoire Pays, de Liac, paroisse de Saint-Christophe, d'un pré sis au terroir de la Ribeyre de Talode [4].

Pierre MOURAND, « maître cartheur » (1588-1613). — Époux de Jeanne Ménebé dont il eut au moins trois enfants : Claude, baptisé le 23 mai 1592 (E 23), *Louis*, qui fut cartier, et Jeanne.

Dans son testament, du 20 juillet 1588, Angélique Dufour, veuve de Jacques Portalier, tailleur du Puy, institue son héritier universel Pierre Mourand, « faizeur de cartes », son neveu, à la charge de transmettre son hérédité à l'un de ses enfants mâles; elle lègue en outre à Jeanne Mourand, fille dudit Pierre, six linceulx et plusieurs objets mobiliers, qui lui seront délivrés lors de son mariage [5].

Pierre Mourand est témoin, le 16 mars 1589, au testament d'Hélène Blot, veuve de Béraud Boyer, m^e^ maréchal du Puy [6].

Le 15 juillet 1592, sa femme est marraine d'une fille de Jean Parpat, tanneur (E 23) [7].

Le 1^er^ octobre 1602, Antoinette de Lobeyrac, veuve de Vital Mialhet, marchand, lui donne quittance « de tout ce qu'il luy

1. Arch. de l'Hôtel-Dieu du Puy, min. de Raphaël Maurin, 1546-1559, f° 23.
2. Ibid., 1535-1560, f° 111.
3. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Jacques Dolezon, 1565-1570, f° 130.
4. Id., min. de François Pays, 1572-1575, f° 256.
5. Id., min. de Vidal Jauguet, 1588, f° 152 v°.
6. Ibid., 1589, f° 131 v°.
7. L'acte porte par erreur « Jeanne Mourande, fame à Pierre Maurand, cartayre du Puy ».

Digitized by Google

pourroict debvoir jusques huy », sous réserve d'une somme de dix écus quinze sols, dont obligation est souscrite[1] ; le 2 octobre suivant, une quittance générale lui est encore délivrée par Claire Mialhet, veuve de Claude Guigon, marchand, sous réserve d'une somme de dix écus contenue dans une obligation [2].

Le 6 décembre 1610, il achète à Clauda Mage, veuve de Mathieu Vallat, marchand du Puy, une maison sise rue des Farges, confrontant « de vent, une ruele allant à la rue de Louche, de bize quest du devant ladite rue des Farges, se tenant et mouvant de la directe de M^rs^ du vénérable chappitre de l'église cathédralle N^re^ Dame du Puy », pour la somme de 150 l. [3].

Il est témoin au contrat de mariage de Louis Mourand, son fils, le 8 juillet 1613.

Louis MOURAND (1613). — Fils de Pierre et de Jeanne Ménebé, épousa, par contrat du 8 juillet 1613, Anna Chambon, fille de feu Jacques, travailleur du Puy, et de Jacmette Donjon : la future reçoit de sa mère une somme de 30 l. tournois, et de Jean Chambon, praticien, son frère, une somme de 30 l. t. et 15 l. t. pour un « surseing d'argent » et une robe. Pierre Mourand donne à son fils « cinq planches bonnes et souffizantes servant à leur mestier de cartier » [4].

Claude MOURGUES, « carteur » (1650-1669). — Époux de Catherine Desoche, dite « parpay », dont il eut six enfants, baptisés savoir : Jean, le 13 novembre 1650 (E 33), Claude, le 10 mars 1653 (E 34), Jeanne, le 6 février 1655 (E 35), Pierre, le 28 février 1665 (E 38), Charles, le 15 février 1667 (E 39), et Claude, le 20 juillet 1669 (E 40).

Il est dit « carteur du Puy » dans l'acte de baptême de son premier enfant.

Jacques PASSEMARD, « carteur » (1637). — Est parrain, le 3 novembre 1637, de Catherine Brun, fille de Jacques, m^e^ cou-

1. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. d'Antoine Robert, 1601-1606, f° 259 v°.
2. Ibid., f° 260.
3. Ibid., 1606-1610, f° 743.
4. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Jacques Loubet, 1613-1615, f° 93 v°.

Digitized by Google

telier (E 28) [1]. Sa signature figure, quelques jours plus tard, au bas de l'acte de baptême de Jean-Antoine Servel, fils de Bertrand, me cartier (E 28).

Antoine-Jean-Marie PLANTIN, marchand cartier (1759-1817). — Fils de Jean-Jacques, maître chapelier, et de Marie-Agnès Teyssèdre, neveu de Thérèse Plantin-David, né le 30 janvier 1759 (E 57). Il épousa, le 4 novembre 1781, Marie-Agnès Aulanier, fille de Jacques et de Françoise Esbrayat; il était alors garçon cartier (E 97). De ce mariage il eut un fils, Jean-Jacques-Florentin, né le 25 février 1788 (E 54).

Il est parrain, le 25 mai 1788, d'une fille de son frère, Jean-Giraud, marchand chapelier, et de Toussainte Guillaume (E 63), et, le 17 février 1789, il est témoin aux mariages de Jean Roche, garçon tisserand, et de Pierre-André Barthélemy, garçon cartier (E 86). On le trouve encore comme témoin au mariage de Régis Chazallon, garçon orfèvre, le 16 août 1791 (E 75).

Marie Aulanier étant décédée le 31 mars 1790, à l'âge de 23 ans (E 98), Antoine Plantin épousa en secondes noces, le 8 février 1796, Angélique Liotard, fille de Jean-Ignace, marchand, et de Marguerite Astier (E 119). De ce mariage naquirent deux enfants : Marguerite-Noële, le 23 février 1797, « rue Granoulhet » (E 114), et François, le 4 décembre 1798, rue Chaussade (E 115).

Il existe au Musée du Puy un bois d'enveloppe de jeu à la marque de ce cartier : dans un écusson couronné et supporté par deux lions ailés, est figuré un pied de plantin; au-dessous, on lit : CARTES FINES DE || PLANTIN Mᴰ CARTIER || AU PUY. Le nom de Plantin a été gratté [2].

Antoine Plantin mourut le 17 novembre 1817, rue des Mourgues; il était alors instituteur. Le 20 septembre 1804, il est encore qualifié de *marchand* (E 129).

1. Bertrand Servel, maître cartier, est présent à ce baptême; Passemard devait être en apprentissage chez ce maître à cette époque.
2. V. planche XIV.

Digitized by Google

Jean REYNAUD, « maître cartayre » (1593-1608). — Fait baptiser une fille, Marie, le 15 août 1593 (E 23) [1]. Le 3 novembre suivant, il reçoit quittance de Jacques Dumas, marchand du Mas, paroisse de Saint-Jean-d'Aubrigoux, d'une somme de quatre écus deux tiers, en déduction de celle de sept écus cinq sols qu'il lui doit [2].

Il figure comme témoin, le 9 novembre 1608, dans une transaction entre Étienne Joumar, marchand tanneur du Puy, et Jacques Joumar, marchand, son fils [3].

ROBERT, « cartier » (1736). — La veuve Robert et son fils, cartier, sont taxés la somme de 2 l. 1 s. au rôle du vingtième de l'industrie, pour l'année 1736 [4].

Jean-Claude ROCHER, marchand cartier (1761-1807). — Né le 18 juillet 1764 (E 58), fils de Claude, marchand grainetier, et de Louise Chabanon. Mis en apprentissage pour quatre ans chez Jean David, le 6 février 1781 [5].

Le 30 décembre 1788, n'étant encore que garçon cartier, il épousa Marguerite Dessaly, fille de Pierre et d'Elisabeth Deluc (E 98), dont il eut plusieurs enfants : Jean-Claude et Laurent, jumeaux, nés le 11 août 1789, alors qu'il était marchand cartier, (E 65), le premier décédé trois jours après (E 98), Jean-Marie, né le 18 novembre 1790 (E 65), et Floréal, né le 10 mai 1794 (E 111).

Vers 1795, il abandonna la fabrication des cartes, et acheta une charge d'huissier; dans les actes de naissance il est encore indiqué comme cartier, le 2 mai 1791 (E 111), et le 4 mars 1796 il est dit « huissier de la justice de paix » (E 113).

Il habitait rue Grangevieille en 1794. Il reste de lui un bois d'enveloppe de piquet, conservé au Musée du Puy, qui nous a indiqué l'enseigne sous laquelle il travaillait : *A l'ordre royal du Saint-Esprit* [6]; c'est par une erreur fréquente à cette époque que le graveur a mis Roches dans la légende.

1. Parrain : Mary Massiot, m^e coutelier du Puy.
2. Arch. de M. de Causans, min. de Belut, 1593. Communication de M. l'abbé Mercier.
3. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. d'Antoine Robert, 1603-1611, f° 422 v°.
4. Arch. dép. de la Haute-Loire, C, rôles du vingtième.
5. V. pièces justificatives, XIII.
6. V. planche XIV.

Digitized by Google

Après avoir abandonné la fabrique des cartes, il vint se fixer rue Meymard, où il eut encore quatre enfants, de 1797 à 1803 (E 114, 115, 117 et 126); c'est là qu'il mourut, le 28 juillet 1807, à l'âge de 43 ans (E 132).

Jean ROUSSET, « maître carteur » (1629-1639). — Venu de Thiers s'établir au Puy, vers l'année 1629 [1]. Marié à Antoinette Servel, probablement sœur de Bertrand, cartier; de ce mariage naquirent Guillaume, baptisé le 8 avril 1631 (E 25), Antoinette, baptisée le 10 mai 1633 (E 26), dont la marraine fut Charlotte Villedeau, femme de Bertrand Servel, et Marie, baptisée le 8 avril 1637 (E 28).

Il possédait une maison rue des Farges, à laquelle il fait faire diverses réparations en novembre et décembre 1638 [2].

Le 23 février 1639, sa femme porte un enfant sur les fonds baptismaux avec Antoine de Talon, sieur de la Ribeyre (E 29).

Bertrand SERVEL, « maître carteur » (1632-1676). — Époux de Charlotte-Philiberte Villedeau, fille d'Antoine, m^e^ tailleur et brodeur, et de Clauda Besqueut, dont il eut onze enfants, baptisés savoir : Rose, le 7 janvier 1632 (E 25), Antoinette, le 24 juin 1634 (E 26), Clauda, le 16 novembre 1636 (E 27), Jean-Antoine, le 6 novembre 1637 (E 28), Isabeau, le 17 juin 1640 (E 29), dont le parrain fut Guy François, « consul et peintre de ceste ville », Marguerite, le 18 octobre 1642 (E 30), Anne-Marie, le 8 mars 1645 (E 31), Mathieu, le 25 avril 1647 (E 32), Catherine, le 26 avril 1650 (E 33), Catherine, le 8 décembre 1651 (E 33), et Madeleine, le 9 février 1653 (E 34).

Il est parrain de trois enfants, de 1637 à 1645 (E 29, 30, 31), et signe comme témoin à de nombreux actes de baptême, du 5 novembre 1632 au 20 avril 1671 (E 25 à 41); sa femme est également marraine de quatre enfants, de 1640 à 1666 (E 29, 30, 31, 39).

Le 10 janvier 1676, Catherine Rome, veuve de Gaspard Couret, m^e^ cordonnier, lui loue la moitié d'une boutique, avec cave au-dessous, « le plein pied servant de cuisine et son service du

1. V. appendice.
2. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Charles Demans, 1630-1639, f^os^ 255 et 267

Digitized by Google

galetas », d'une maison sise rue des Farges, pour quatre ans, moyennant 12 l. par an [1]. Le 12 janvier suivant, agissant au nom de sa femme, il reçoit quittance d'une somme de 21 l. d'Antoine Robin, m^e^ tanneur, fils d'Adrien et d'Elix Reynaud, laquelle avait épousé en secondes noces Jacques Bongrand, maître cartier [2]; ce dernier est témoin à cet acte.

Une de ses filles, Marie Servel, épousa, par contrat du 10 mai 1675, Simon Retournac, peintre du Puy, fils de Mathieu, peintre de la dite ville, et de Marie Barthélemy ; elle reçoit 300 l. de dot, et, de sa mère, un champ sis à Polignac, contenant sept cartonnées [3]. Le 16 novembre 1676, il est parrain d'un de leurs enfants (E 42).

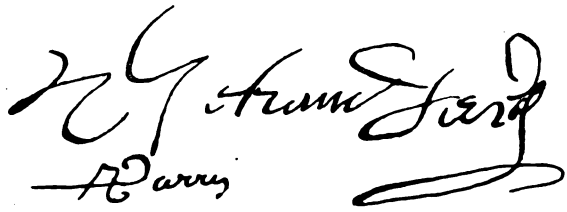

Il est encore présent en la même qualité, le 20 décembre suivant, au baptême de Marie-Thérèse Servel, fille de Jean-Antoine, marchand, son fils, et d'Antoinette Fayolle (E 42).

Benoît VACHON, « maître carteur » (1657-1745). — Fils de Vidal et de Catherine Jamme, baptisé le 9 avril 1657 (E 35); marié en premières noces, vers 1683, à Marguerite Pays, dont il eut deux filles : Antoinette, baptisée le 23 septembre 1692, et Claire Claudine, le 2 septembre 1695 (E 46), époque à laquelle il demeurait dans l'île du Martouret, chez Jean Valois, huissier [4].

Il donne quittance à son père, les 6 janvier 1683 et 16 mars 1684, de diverses sommes provenant tant de sa dot que de celle de sa femme [5].

Le 12 août 1690, il passe une cession de bail, en faveur de Balthazar Pagès, marchand, d'une partie de maison, sise rue Raphaël, appartenant à Gabrielle Peyret [6]. Il figure parmi les

1. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Jacques Prunet, 1674-1676, f° 285.
2. Ibid., f° 285 v°.
3. Ibid., 1675, f° 196 v°.
4. Arch. dép. de la Haute-Loire, C, capitation, 1695-1697.
5. Id., min. de Sébastien Alirol, 1682-1684, f^os^ 244 et 515.
6. Id., min. de Jean Roche, 1690-1691, f° 75.

Digitized by Google

maîtres cartiers qui donnent quittance d'une somme de 42 l. à André Verdier, le 26 septembre 1695 [1]. Le 30 juin 1696, il est témoin au mariage d'Etienne Caze, compagnon perruquier et chirurgien [2].

En 1724, il demeurait rue du Consulat, où sa femme mourut le 10 mars, à l'âge de 60 ans (E 91). Il épousa en secondes noces, le 1er mai 1725, Catherine Beringier, fille de Pierre et de Jeanne Besqueut, originaire de Varennes, paroisse de Saint-Privat (E 91) : il avait alors 64 ans.

Le 17 juillet 1727, il est parrain d'une fille de Claude Mourgues, mc boulanger, et de Marie-Catherine Vachon (E 51), et, le 12 mars 1729, il assiste en la même qualité au baptême d'un enfant de Vidal Bertrand (E 51). Il porte avec sa femme, sur les fonds baptismaux, une fille de Claude Mourgues, le 24 juillet 1736 (E 53).

Benoît Vachon mourut le 11 mars 1745, et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre-le-Monastier (E 92), où sa femme avait été inhumée le 4 mars 1742 (E 92).

Hugues VAUDEY, maître cartier (1755-1761). — Probablement frère de François Vaudey, maître cartier de Clermont en 1746 [3]; figure sur le compte rendu du receveur du bureau du Puy, pour l'année 1755 : il avait alors 567 jeux contrôlés en magasin [4].

Il mourut à l'âge de 48 ans, le 26 avril 1761 (E 81), et fut enterré à Saint-Pierre-Latour.

1. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Jean Thivel, 1695, f° 109.
2. Id., min. de Pierre Vallette, 1696, f° 56.
3. H. R. D'Allemagne, *op. cit.*, t. II, p. 623.
4. Arch. dép. de l'Hérault, C 1670.

Digitized by Google

On trouve dans les registres baptistaires, à la date du 19 janvier 1767, le baptême d'André-Hugues Vaudey, fils de Claude-Philibert, marchand, et de Marie Benoît de Martinat (E 59); il y a lieu de supposer qu'il s'agit ici de la descendance de Hugues.

André VERDIER, maître cartier (1689-1725). — Exerça tout d'abord les fonctions de praticien et figure, en cette qualité, dans deux actes de l'année 1689 : le 19 février, Guillaume Maurice, m^e^ boulanger, souscrit en sa faveur une obligation de 103 l. 15 s., comprenant une première obligation de 49 l., consentie par le dit Maurice, en faveur de Catherine Verdier, sa sœur, en date du 9 septembre 1687 [1]; il est également témoin, le 12 avril de la même année, au contrat d'apprentissage de Jacques Crouzet, chez Claude-François Balme, marchand tanneur [2].

Il est indiqué pour la première fois comme « maître carteur », le 28 juin 1692, dans un accord passé entre les orvilleurs, chaudronniers et cartiers du Puy, sur la répartition d'une taxe royale [3].

Il reçoit quittance des maîtres cartiers du Puy, le 26 septembre 1695, d'une somme de 42 l. constituant sa part des frais occasionnés par les poursuites intentées contre les frères Astier [4].

Il assiste à plusieurs baptêmes, du 4 mai 1700 au 11 avril 1717 (E 48, 49); le 23 janvier 1705, il est témoin à un mariage (E 90).

Il est taxé pour la capitation dans l'île de Saint-Gilles, de 1716, à 1725, année probable de sa mort [5].

Pierre-Claude VEYSSIER, dit **Astier**, marchand cartier (1737-1755). — Originaire de Courtines, paroisse de Job (Puy-de-Dôme), fils de Damien et de Marie Marsolat; épousa, le 1^er^ octobre 1737, Marie-Anne Astier, fille de Guillaume, maître cartier du Puy, et d'Anne Mozac, dont il eut six enfants, baptisés savoir ; Jean-François, le 16 juin 1738 (E 53), *Antoine-*

1. Arch. dép. de la Haute-Loire, min. de Pierre Alirol, 1689, n. pag.
2. Ibid.
3. V. pièces justificatives, III.
4. V. pièces justificatives, IV.
5. Arch. dép. de la Haute-Loire, C. capitation.

Digitized by Google

François, le 10 novembre 1740 (E 53), Marie-Antoinette, le 20 juin 1742 (E 54), Marie-Madeleine, le 22 octobre 1743 (E 54), Joseph, le 28 juillet 1746 (E 55), Jeanne-Marie, le 16 septembre 1747 (E 55).

En 1742, il perd deux enfants, le 28 octobre et le 30 décembre : à cette dernière date, il est dit « marchand des cartes en Raphaël dans la maison du sieur Lagarde », apothicaire ; le 4 juillet 1748, il est témoin au mariage de la veuve de ce dernier (E 93). Il assiste également au mariage de Benoît Besse, tailleur, le 17 février 1749 (E 93) ; le 13 décembre suivant et le 16 décembre 1753, il porte un enfant sur les fonds baptismaux avec sa femme (E 55).

Il paye, pour le dixième d'industrie, 2 l. de 1744 à 1746, 2 l. 10 s. en 1747, 3 l. 3 s. en 1749, 12 s. en 1754 [1]. Il mourut le 3 février 1755, et fut enterré dans l'église de Saint-Laurent (E 94).

Vers la fin de sa vie, il s'était associé Jean-François Bachelier, dont il eut à subir toutes sortes d'injures et de mauvais traitements qui nécessitèrent l'intervention de la justice.

Veyssier

VEYSSIER (Veuve), « cartière » (1755-1763). — Après le décès de son mari, Marie-Anne Astier continua le commerce des cartes ; le 7 juillet 1757, à la requête de l'inspecteur du droit sur les cartes, elle fut poursuivie pour injures et mauvais propos contre les commis et régisseurs [2].

Elle est taxée, pour le vingtième, 3 l. en 1757, 2 l. 12 s. en 1759, 2 l. 17 s. en 1761 et 1762, époque à laquelle son fils, François, lui succède [3] ; le 20 juin 1763, elle est marraine d'un de ses fils (E 58).

Antoine-François VEYSSIER, marchand cartier (1740-1787). — Fils de Claude et de Marie-Anne Astier, marié, le 17 mai 1763, alors qu'il était garçon cartier, à Marie-Anne Benoît, fille de Jean-André et de Jeanne Bousquet (E 93) ; il en eut un fils, Jean-André-Joseph, né le 10 juin 1763 (E 58) : il était alors maître.

Marie-Anne Benoît étant décédée le 8 mars 1764 (E 95) [4], Fran-

1. Arch. dép. de la Haute-Loire, C, rôles du dixième.
2. Arch. dép. de l'Hérault, C, 1670.
3. Arch. dép. de la Haute-Loire, C, rôles du vingtième.
4. Elle fut enterrée dans l'église de Saint-Pierre-le-Monastier.

Digitized by Google

çois Veyssier épousa en secondes noces, le 19 juin suivant, Madeleine Jourde, fille de Jean-Antoine, m^e^ tailleur, et de Marianne Malartre (E 93). De ce mariage naquirent : Marie-Antoinette, le 25 juin 1765 (E 58), Marie-Anne, le 8 septembre 1766 (E 59), décédée le 27 janvier 1773 (E 95), *Jean-Mathieu*, le 15 septembre 1772 (E 60), et Marie-Claire, le 12 juin 1775 (E 61).

Le 28 mars 1766, il consent une reconnaissance féodale au profit du séminaire du Puy, pour un champ sis à Aiguilhe [1]. Il est inscrit dans la rue Raphaël pour le vingtième, et paye 2 l. 18 s. en 1763, 2 l. 10 s. en 1765, et 2 l. 12 s. en 1766 ; sur le rôle de l'année 1769, il figure avec la mention : « Déchargé par M. de la Brosse, ne faisant plus le métier de cartier le 14 février 1770 » [2].

Le 2 mars 1778, il est témoin à un mariage (E 86), et, le 11 mai 1787, il est présent au baptême d'un enfant de Jean-André Veyssier, marchand tanneur, son fils (E 63).

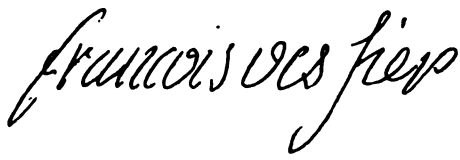

Il était mort en 1797, lors du décès de son fils, Jean-Mathieu (E 125). Sa veuve lui survécut jusqu'au 22 octobre 1803 (E 129).

Jean-Mathieu VEYSSIER, « cartier » (1772–1797). — Fils de François et de Madeleine Jourde.

Décédé, le 22 juillet 1797, rue Saunerie, à l'âge de 25 ans (E 125).

Étienne YBERT, maître cartier et tanneur (1631). — Époux de Françoise Servant, dont il eut un fils, Jean, baptisé le 24 février 1631 (E 25).

1. Arch. dép. de la Haute-Loire, G 281, f° 8 v°.
2. Id., C, rôles du vingtième.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Blanzac, le 15 novembre 1499.

Procuration générale de Vital Mourand à Jean Longeon et Thomas Delafont.

« Pro Vitale Morandi, cartario Anicii, procuratio ».

Anno quo supra [millesimo IIIIc nonagesimo nono], et die penultima novembris, in mei, etc., constitutus dictus Vitalis Morandi, cartarius, qui gratis, etc., citra, etc., de novo fecit et constituit procuratores suos, videlicet magistrum Johannem Longonis, notarium Anicii, Thomas de Fonte, de Blansaco, et omnes alios, etc., in omnibus suis causis motis et movendis, etc., in curia ordinaria de Blansaco, etc., dans, etc., promictens, etc., relevans, etc., cum potestate, etc., de quibus, etc.

Actum Blansacii, testibus presentibus Johanne Vialata, Anicii, Johanne Yllarii, de Blanzaco, et me, Jacobo Boerii.

Arch. dép. de la Haute-Loire, minutes de Jacques Boyer, 1498-1515, f° 4

II

31 janvier 1549.

Contrat de mariage de Jean Delafont et de Jeanne Beaunier.

« Instrument de mariage pour Jehan Delafon, carteur, fils à Pierre, natif de la ville de Tiers en Auvergnhe, à présent habitant de la ville du Puy, d'une part;

Digitized by Google

Et honneste jeune filhe Jehane Beaunyer, fille naturelle et légitime à Rolland Beaunyer, carteur de la ville du Puy, d'aultre. »

A toutz qui ses presentes verront, lyront et orront soyt chouse notoire et manifeste que, à l'honneur et louange de Dieu et de la glorieuse Vierge Marye, sa mère, a esté traité de mariage à sollempniser en face de Saincte mère esglize, d'entre honeste jeune fils Jehan Delafon, carteur, fils à Pierre Delafon, aussi carteur, natif de la ville de Tiers en Auvergnhe, à présent habitant en la ville du Puy, d'une partie, et honeste jeune filhe Jehane Beaunyer, filhe naturelle et légitime à Rolland Beaunyer, aussi carteur, habitant de la ville du Puy, d'aultre partie, et ce traictans et moyenans le prochains parans et amys desdictes parties.

Au traité desquels tant a esté procédé et venu avant que l'an de l'Incarnation Notre Seigneur Jésus-Christ mil cinq cens quarante neuf et le dernier jour du moys de janvier, très chrétien prince Henri, par la grâce de Dieu roy de France, régnant, en la présence et audience de moy notaire royal, soubzsigné, et des tesmoings dans escriptz, estably et constitué en personne ledict Jehan Delafon, spoux futur, lequel de son gré, pure, franche et libéralle volunté, pour luy et les siens, a promis et juré, sur saincts Dieu euvangilles par lui manuellement touchés, de prendre pour femme et loyalle espouze ladicte Jehane Beaunyer en face de Saincte mère esglize, ainsi que la loy romayne le commande et les sainctz pères de Romme ont institué et ordonné, et ce aux prochains nubciaulx ou aultre empèchement y surviendroyt que Dieu ne veulhe.

Et pareillement personnellement establye ladicte Jehane Beaunyer, spoze future, laquelle de son bon gré, pure, franche et libéralle volunté, pour elle et les siens advenir, procédant de la licence et auctorité du susdict Rolland Beaunyer, son père, icelle quant au faict de présent contract luy donnant et l'autorisant, a promis et juré, sur saincts Dieu euvangilles par elle manuellement touchés, de prendre pour mary et loyal spoux ledict Jehan Delafon, illec présent et acceptant, en face de Saincte mère esglize, tout ainsi que la loy Romaine le commande et les sainctz pères de Romme ont institué et ordonné, et ce aux prochains nubciaulx ou aultre empeschement y surviendroyt que Dieu ne veulhe.

Lesquelz sponssalisses ainsi que dessus promis et jurés entre lesdictes parties, personnellement establys lesdicts Jehan Delafon et Jehane Beaunyer, spoux futurs, lesquelz de leur bon gré, pure, franche et libéralle volunté, pour eulz, leur hoirs et successeurs à l'ad-

Digitized by Google

venir, ladicte Beaunyer procédant que dessus de la licence et auctorité dudict Rolland Beaunyer, son père, se sont constitués en mariage, dot et chancere l'ung à l'autre et au contraire, assavoir est avec toutz et chacuns leurs biens meubles et immeubles, droictz, noms et actions qu'ilz ont de présent et pourroint avoir à l'advenir quelzconques, et en quelque part qu'ilz les ayent, tiennent et possèdent, consistans tant en maysons, terres cultes que incultes et aultres propriétés, en quelle part qu'ilz soyent sis et situés, desquelz biens veullent et consentent lesdicts spoux futurs iceulx jouyr, tenir et posséder leurs vyes durant comme biens dotaulx.

Et illec personnellement establis Jehan et Jacques Beaunyers, frères, fils naturels et légitimes audict Rolland Beaunyer, lesquelz toutz deux ensemble, sans division de action et partie, procédans de la licence et auctorité dudict Rolland Beaunyer, leur père, illec présent et les auctorisant quant au faict du présent contract, de leur bon gré, pure, franche et libéralle volunté, pour eulx, leurs hoirs et successeurs advenir, en faveur et contemplation du présent futur mariage et de la lignée qui en sortira, ayans icelluy agréable, désirans sourtir effect, ont donné, constitué et assigné en dot et verchiere à ladicte Jehane Beaunyer, leur seur, et audict Jehan Delafon, spoux futur, illec présens, acceptans et stipulans, pour eulx, leurs hoirs et successeurs advenir, pour plus facillement supporter les charges de mariage, assavoir toutz leurs droictz à eulx donnés et constitués en contract de leurs mariages par ledict Rolland Beaunyer, leur père, comme plus à plain appert en l'instrument de leurs mariages par notaires royaulx receuz les an et jour en iceulx contenus, et desdicts droictz et biens à eulx constitués lesdicts Jehan et Jacques Beaunyer, frères, ont vollu que lesdicts spoux futurs les puyssent jouyr, tenir et posséder leurs vyes durant comme biens dotaulx.

Et si cas advenoit de restitution de dot verchiere par le déccés ou trépas de l'ung ou de l'autre desdicts spoux futurs, en ce cas a promis et juré ledict Jehan Delafon, spoux futur, rendre et restituer à ladicte Jehane Beaunyer, spoze future, ou à celluy ou à ceulx à qui appartiendra, ladicte dot ou bien ce qui se trouvera avoir esté payé, et ce par semblables termes et solutions.

Et pareillement si cas advenoit que ledict Jehan Delafon, spoux futur, allast de vye à trespas, délayssant survyvante ladicte Jehane Beaunyer, illec présente et acceptante, pour elle et les siens stipulant recepvante, assavoir la somme de cent livres tournois, laquelle luy a promis et juré payer en la forme et qualité que luy ont esté donnés par Pierre Delafon, son père.

Digitized by Google

Lesquelz mariage, constitutions, promesses, pactes et aultres chouses dessus et au présent contract de mariage décclairés, lesdictes parties et chacune d'icelles tant que peult toucher l'une et l'autre, ont promis et juré, sur saincts Dieu euvangilles par elles manuellement touchés, actandre, tenir, observer et non venir au contraire, mays les guarder et observer perpétuellement et irrévocablement; et si aulcung y volloyt contrevenir ny consentir, ayns y obvier et contredire a tout leur pouvoir, et en oultre ont dict et affirmé qu'ilz n'ont faict pour le passé et ne feront pour l'advenir aulcune chouse pour laquelle le présent contract ne doibve sourtir son plain et entier effect.

Et pour mieulx tenir et observer le contenu au présent contract de mariage, lesdictes parties et chacune d'elles respectivement, tant que peult toucher l'une et à l'autre, ont obligé et soubzmis leur biens quelzconques, meubles et immeubles, présents et advenir, ès vigueurs et rigueurs des courtz royalle de Vellay, commune et officiale de monseigneur du Puy, senneschaucée d'Auvergne, et à chacune d'icelles, par lesquelles et chacune d'elle ont vollu estre contrainctes par prinse, vante et exploictation de toutz et chacuns leurs biens et par toutes aultres voyes et manières deues et raysonnables quant à l'effect du présent contract, obligeant et yppothèquant leurs dicts biens.

En oultre icelles parties et chacune d'elles, tant que peult toucher l'une et à l'autre, ont renoncé, deuhement certiorés de leur droict, à tout droict de action decception, dol, mal, fraulde, force et contraincte, et à la exception si voloyent dire les chouses susdictes aultrement avoir esté faictes que dictes et escriptes et au contraire, et mesmement à toutz aultres droictz canons et civils par lesquelz vouldroient ou pourroient venir au contraire.

Desquelles chouses susdictes lesdictes parties et chacune d'elles respectivement ont requis et l'une à l'autre ont vollu instrument public leur estre faict et expédié par moy notaire royal soubzsigné.

Faict, passé et récité ce dessus en la mayson dudict Rolland Beaunyer, ès présence de Claude Pais, dict Dollezon, marchant, Jehan Besquet, orfeuvre, Claude Peyreyre, Claude Irailh, bonnetiers, Pierre Partizat, chaussatier, natif de la ville de Clermont en Alverghne, Jehan Delmas, dict Rispa, bonnetier, de la ville du Puy habitans, tesmoings à ouyr la récitation du présent contract appellés, et de moy, Raphaël Maurin, notaire royal soubzsigné, recepvant.

MAURIN.

Archives de l'Hôtel-Dieu du Puy, minutes de Raphaël Maurin, 1546-1559, f° 77 v°.

Digitized by Google

III

28 juin 1692.

Accord entre les orvilleurs, chaudronniers et cartiers du Puy, sur la répartition d'une taxe royale.

L'an mil six cens quatre vingt douze et le vingt huictiesme jour du mois de juin, après midi, devant moy, notaire royal de la ville du Puy et tesmoins bas nommés, establys en leurs personnes Jean François Berrard, Anthoine Charbounier, Jacques Bouyer et Jean Bonnefoy, m^es^ orphilieurs, Pierre Delprat, Pierre Delort, Louis Fornier, Gabriel Jean, m^es^ chaudeyronniers, Anthoine Bongrand, Claude Ganhe, Benoit Vachon, André Verdier et Pierre Griot, m^es^ carteurs, tous habitants de la ville du Puy, lesquels, sachant lesdits trois corps de mestiers desdits m^es^ orphilieurs, chaudeyroniers et carteurs, avoir estés taxés avecque les terriers quy sont dans ladite ville à la somme de cent cinquante quatre livres y comprins les deux sols pour livre, suivant l'arrest du conseil signifflé audit Delort par exploit de Vigan, huissier, le 12^e^ du présent mois, laquelle somme de cent cinquante quatre livres auroit esté divisée en quatre pourtions sur lesdits quatre corps desdits arts susnommés, savoir sur lesdits orphilieurs, chaudeyroniers et carteurs, la somme de quarante six livres six sols huit deniers chacun, et le restant qu'est quinze livres sur lesdits terriers, prometant lesdits sus nommés, tant en leur nom que des autres maistres desdits arts, de payer chacun ladite somme de quarante six livres six sols huit deniers au sieur Estève, conformément audit arrest, aux termes y esnoncés, et se garantir l'un envers l'autre desdits corps pour raison du payement de ladite somme de quarante six livres six sols huit deniers pour chacun desdits trois arts ensamble prometant de se garantir de toutz despans, domaiges et inthéretz qu'ils pourroint souffrir pour raison de ce dessus, et lesdites quinze livres restant seront suportées et payés par lesdits terriers, suivant ladite division qu'a esté faicte par Monsieur Pinot, procureur du Roy, et les susnommés.

Et ainsin lesdites parties l'ont volleu, promis et juré, soubmis et obligé leurs biens aux rigueurs de justice.

Faict et récitté au Puy, estude de moy, notaire, présens Claude Bouchardon et André Vidal, praticiens de ladite ville, soubsignés,

Digitized by Google

avec lesdits Delort, Jean, Berard, Charbounier, Vachon, Verdier, Boyer et Delprat, tout les autres illitterés de ce enquis et requis, ledit Griot aussy soubsigné.

DELPRAT — DELORT. — JEAN. — J. BERARD. — CHARBOUNIER. — BOYER. — BOUCHARDON. — VACHON. — VERDIER. — GRIOT. — VIDAL. — Et moy, notaire royal, recepvant : THIVEL.

Arch. dép. de la Haute-Loire, minutes Jean Thivel, 1692, f° 173 v°.

IV

26 septembre 1695.

Quittance délivrée à André Verdier, par les maîtres cartiers du Puy.

L'an mil six cens quatre vingtz quinze et le vingt sixiesme jour du mois de septembre, après midi, estably en personne m^e^ André Verdier, maistre cartier du Puy, quy nous a dict qu'il auroit, conjoinctement avec Jacques, Anthoine Bongrand, père et filz, Claude Gaignhe et Pierre Griot, payé la répartition de la taxe quy fust faite sur tous les maistres des ars de la présent ville, l'année mil six cens nonante deux, après quoy lesdits maistres cartiers se seroint advisés de faire des estatus concernant le privillège de leur mestier suivant les articles passés sur ce subjet devant m^e^ Maltrait, notaire, le (*sic*) de ladite année mil six cens nonante deux, dans l'un desquelz articles il est dit que, au cas des maistres estrangers travailheroint dans la présent ville, il leur seroint faitz deffances; et estant arrivés que les nommés Jean-Baptiste et Guilhaume Astiers, frères, seroint venus faire la fonction des cartiers dans la présent ville au préjudice desdits Bongrands et autres maistres, ce qui auroit obligé iceux de faire instance à l'insceu de l'exposant contre lesdits Astiers, contre lesquelz auroit esté randu certains jugemens et arrestz, tant aux cours de la présent ville qu'en celle de la cour souveraine et parlement de Thoulose ; ayant de plus, lesdits Bongrands et Gaignhe, fait authoriser lesdits estatus en la cour royalle et commune de ladite ville et confirmés par arrest de ladite cour souveraine, aussi à l'insceu ny ordre dudit exposant, sans aucune desliberation ny procuration expresse d'icelluy, ce que auroit obligé de faire acte de desadveu des préthendues poursuittes faites contre

Digitized by Google

lesdits Astiers et à eux signifflées, par exploit de Bonnet, huissier, le (*sic*); et quoique ledit exposant ne deub en rien contribuer aux fraix exposés par lesdits Bongrands, Gaignhe et autres, attandu ledit despartement quy fut mesmes communiqué à leur procureur, néantmoins, au préjudice de ce, lesdits Bongrand et Gaignhe n'ont pas resté de faire faire un commendement à l'exposant de payer la somme de douze livres, pour sa part et portion du contenu en l'exécutoire par eux obtenue de ladite cour royalle contre lesdits mes cartiers, avec réserve par eux faite des autres fraix exposés pour le fait cy dessus espécifflé; laquelle portion desdits fraix lesdits Bongrand et Gaignhe préthendent faire revenir à plus de cinquante livres contre ledit exposant, ce qui serait injuste, lequel, sans soy faire aucun préjudice ny approbation à tout ce qu'il pourroit avoir esté poursuivi à son insceu et sans son consentement, et sauf de le répéter contre lesdits Gaignhe et Bongrands et autres, ayant la présence desdits Gaignhe et Bongrands, trouvés en personne dans leur maison en la présent ville, leur ay offert à bource déployée la somme de quarante deux livres, en trois louis d'or neufz de quatorze livres pièces, pour la part et portion dudit Verdier, tant seullement des fraix qu'ilz préthendent avoir exposés pour raison de ladite confirmation et autre arrest ensuitte donné pour la réparation de la contrevention commise et autres fraix faitz, soubz ladite réserve de répéter ladite somme contre lesdits Bongrands, père et filz, Gaignhe et autres qu'il verra à faire; les sommant et requérant de la recepvoir et luy en donner quittances vallables, luy deslivrer extrait desdits estatus, de ladite sentence et arretz randus en conséquence, tant pour la confirmation d'icelles que contre lesdits Astiers, de l'exécutoire de ladite cour commune, et en préthendre contract passé par les susnommés avec lesdits Astiers, autrement à faulte de ce faire, a protesté et proteste de consigner ladite somme à leur périlz, risques et fortunes de se pourvoir en justice pour raison de ce et de tout ce qu'il peult et doibt protester.

Laquelle exposition par lesdits Bongrands et Gaignhe, et inclinant à ladite offre, ont présentement receu aux susdites espèces ladite somme dudit Verdier, au veu de moy notaire et tesmoins, dont s'en sont contentés, moyennant laquelle luy ont promis de ne luy rien plus demander à raison de tout ce dessus de tout le passé jusques au jour présent, à quoy la portion dudit Verdier consiste et puisse consister et généralement de tout, et de luy faire tenir quitte, tant envers eux que contre tous les autres maistres et autres qu'ilz appartiendra, et de luy estre pour raison de ce de toute garantie;

Digitized by Google

promettant lesdits Bongrands et Gaignhe de randre audit exposant extrait des susdits actes dans deux mois prochains, en bonne et deube forme, à payne d'en respondre de tous despens, dommaiges et inthérets qu'il pourroit souffrir à raison de ce, et sans ledit exposant se faire aucun préjudice ny approbation ausdites poursuittes, et sauf de répéter ladite somme ou partie d'icelle contre ceux qu'il verra à faire; et estant ce dessus lesdits Bongrands et Gaignhe se réservent leur exceptions et deffences au contraires, fors et exepté qu'ilz deslivreront lesdits extraits des susdits actes au terme susdit, et à défault de remetre lesdits actes, ilz rembourceront la moytié de la susdite somme.

Et ainsin les parties l'ont promis et juré par leur serment, soubmission et obligation de leurs biens à toutes cours, fors et exepté le petit sel de Monpellier, que les parties [ont dict] ne voulloir se soubmettre.

Fait au Puy, présens m^es^ Claude Martel et Vidal Barthélemy, procureurs ez cours, soubsignés avec ledit Verdier et Guilhaume Deluc, voyturier de la présent ville, beau-père dudit Bongrand filz, illiterés, comme lesdits Bongrands et Gaignhe, de ce enquis et requis: MARTEL. — BARTHÉLEMY. — A. VERDIER. — Et moy, notaire royal, recepvant: THIVEL.

Arch. dép. de la Haute-Loire, minutes de Jean Thivel, 1695, f°109.

V

27 novembre 1698.

Contrat d'apprentissage de Jacques Mondilhon chez Pierre Griot.

L'an mil six cens quatre vingt dix et huict et le vint et setième jour du mois de novembre, après midi, establi en personne Pierre Griot, maistre carteur de cette vile, lequel de gré a pris pour apprantif Jacques Mondilion, habitant de cette ville, son beau-frère, icy présant et acceptant, [pour] luy apprendre et enseigner de son possible l'art et mestier des cartes et papier d'espinglier et autres choses concernant ledit estat, sous la réserve des cartes à jouer, et ce pandant le temps et terme entre icy à Paques prochaine, au pris et some de ving et cin livres, en déduction de laquelle ledit Mon-

Digitized by Google

dillion en a payé celle de treize livres, et le restant le payera à ladite prochaine feste de Pâques; et moyenant qoy ledit Mondillion sera tenu se nourrir et ledit Griot luy apprandre ledit estat, comme susdit est, pendans ledit tamps, et outre ce, ledit Mondilion a promis doner pour estraine, dans trois jours, à la fame dudit Griot, un manchon au naturel chien noir, moyénant le sèrement, sousmission, obligation, renonciation due.

Faict au Puy, présans Marcelin Eyraud et Giraud Chambonnet, clers du Puy, soubsignés avec ledit Griot, et ledit Mondillion illiteré enquis et requis.

GRIOT. — EYRAUD. — Et moy, notaire royal, recevant : BARTHÉLEMY.

Arch. dép. de la Haute-Loire, minutes de Jean André Barthélemy, 1694-1699, f° 427 v°.

VI

10 décembre 1698.

Contrat d'apprentissage de Jacques Mondilhon chez Antoine Bongrand.

L'an mil six cens quatre vingtz dix huit et le dixiesme jour du mois de décembre après midy, par devant le notaire royal de la ville du Puy soubzsigné et tesmoingz bas nommés, establys en leurs personnes Anthoine Bongrand, m^e^ carttier de cette [ville] du Puy, d'une part, et Jacques Mondilhon, habitant de ladite ville, lesquelles parttyes ont fait et passé les convantions suivantes : a sçavoir que ledit Bongrand a prix pour aprantif ledit Mondilhon à l'estat et mesttier de m^e^ carttier dont il ce mesle, avec promesse de ne lui rien sceller et le conduire estant en bonne vie et meurs, ledit aprentissage fait pour le temps et terme d'une année et demy, à commancer de ce jourd'huy et finira à pareil jour, et moyénant la somme de quarante huit livres, laquelle [somme] ledit Mondilhon a promis et s'oblige de payer audit Bongrand, sçavoir vingt quatre livres à la prochaine feste des Roys, et le restant de ladite feste en un an, à peine de despans, et au moyen de ce ledit Bongrand a promis audit Mondilhon de luy aprandre ledit mesttier de carttier de son possible, et oultre ce, de le nourrir et entretenir à sa table pandant ladite année et demy, s'est mis et soubzmis et promis d'obéir et entandre en toutes choses honnesttes et licittes audit Bongrand, et le servir fidellement pendant ledit temps; et oultre ce de payer le droit de cire suivant les

Digitized by Google

estatus dudit estat, et aussi promis et juré par serment, sousmission, obligation et renontiation deue.

Fait au Puy, estude du notaire, présans m^e Estienne Johanny, procureur ez cours de Puy, et Jacques Brossard, m^e talheur d'abiz du Puy soubzsignés, lesdites parttyes illiterées de ce enquises et requises.

JOHANNY. — BROSSARD. — Et moy, notaire royal du Puy soubzsigné, recepvant : VALLETTE, notaire.

Arch. dép. de la Haute-Loire, minutes de Pierre Vallette, 1697-1698, f° 175, v°.

VII

26 janvier 1716.

Testament de Guillaume Astier, maître cartier du Puy.

L'an mil sept cent seize et le vingt sixiesme jour du mois de janvier après midi, par devant le notaire royal des rezerves de la ville du Puy, soubzsigné, et témoins bas nommés, estably en personne sieur Guillaume Astier, marchand cartier de ladite ville, lequel estant dans son lict malade depuys quelques mois, néantmoins dans ses bons sens, mémoire et entendement, creignant d'estre surpris de la mort comme certaine à tous et l'heure d'icelle incertaine, et afin qu'après son décedz entre ses plus proches n'arrive aucun procez et differend à raison des biens qu'a plu à Dieu luy donner en ce monde, a voulu disposer d'iceux en la manière suivante.

Premièrement, comme bon chrestien s'est muni du signe de la sainte Croix, disant au nom du père, du fils et du saint Esprit, ainsi soit-il, a recommandé son âme à Dieu, le suppliant très humblement et par l'intercession de la très Sainte Vierge Marie et de tous les saints et saintes du paradis, estant séparée de son corps, la vouloir recevoir au royaume céleste des Bienheureux, élisant sépulture à son dit corps dans l'esglise conventuelle Saint Laurent dudit Puy, tombeau qu'il plaira aux R. P. dudit convent luy bailher, se remettant pour ses honneurs funèbres à la discrétion de son héritière cy après nommée.

Et venant à la disposition de ses biens, a donné et légué pour une fois à la chappelle de la congrégation des artisans, au Collège dudit Puy, la somme de trois livres payable d'abort après son déceds.

Plus donne et légue à dem^lle Marie-Françoise Astier, sa fille aynée,

Digitized by Google

la somme de trois cents livres pour tous droits de légitime paternels à elle payable, sçavoir, cent livres lorsqu'elle se colloquera en mariage, autres cent livres dudit jour en un an suivant et les autres cent livres l'année après.

Plus donne et légue à s^r^ Guillaume Astier, son fils, habitant à présent dans la ville de Rodés, tous les utils que ledit sieur testateur a dans sa boutique servant à faire l'ouvrage de cartier, qu'il veut luy estre délivrés lors de sa majorité ou se colloquera en mariage, lesquels utils ledit s^r^ Astier, testateur, a déclaré estre de valleur de la somme de trois cents livres.

Plus donne et légue à dem^lle^ Marie-Anne et s^r^ Pierre Astier, ses autres deux enfants, et à chacun d'eux, la somme de cent livres, et ce aussy pour tous droits de légitime paternels que lesdits Guillaume, Marie-Anne et Pierre Astier, sesdits trois enfants, pourroint prétendre sur ses biens, voulant ledit sieur testateur que sesdits quatre enfants soint contents de leurs dits légats paternels et ne puissent plus rien prétendre ny demander sur ses biens, les instituant en ce ses héritiers particulliers.

Et en tous et chacuns ses autres bien meubles, immeubles, noms, droits et actions présents et avenir, en quoy que le tout puisse consister, il a fait, institué et de sa propre bouche nommé son héritière universelle dem^lle^ Anne Mozac, sa bien aymée femme, à la charge par elle de faire faire ses honneurs funèbres et payer les susdits légats, et de rendre et de remettre son entière hérédité à la fin de ses jours, ou quand bon luy semblera, à l'un des de sesdits quatre enfants, telle qu'elle avisera et qui luy sera le plus soumis et obéissant; et alors le légat de celluy dont elle faira élection et remise d'hérédité demeurera nul et comme non avenue, sans qu'elle soit tenue de rendre compte de son administration, luy en donnant en tout cas le reliquat par forme de légat.

Déclarant ledit s^r^ testateur tous ses effets mobilières, soit argent, marchandise, debtes actifs, meubles, et généralement tous ses effets mobilières, estre de valleur de la somme de douze cents livres, prohibant toute autre confection d'inventaire, suppliant Messieurs les officiers d'y adjouter foy et d'en bailler la main levée à sadite héritière, qu'il asseure suffisante et capable pour ce faict, les relevant de toute action subsidiaire.

C'est son présent et dernier testament nuncupatif de dernière volonté qu'a voulu valloir par droit de testament, codicille, donnation à cause de mort, et par toute autre meilleure forme que de droit pourra mieux valloir et qu'il sorte son plain et entier effect, cassant

Digitized by Google

et révoquant tous autres testaments et dispositions qu'il pourroit avoir cy-devant fait, ayant prié les témoints icy présents expressément appelés, d'en estre mémoratifs, et moy, notaire, d'en retenir acte, pour servir et valloir en ce que de raison.

Faict et récité audit Puy, maison où habite ledit sieur testateur, et audevant de son lict, en présence de sieur Pierre Servant, peinctre, Jean et autre Jean Chirouse, père et fils, m^es^ taneurs et cordonniers, Jean-Antoine Pouget, Giraud Pouget, m^es^ épingliers, frères, Jacques Jourde, m^e^ tailleur d'habits, et Claude Bonnet, praticien, habitants de ladite ville, soubzsignés avec ledit sieur Astier, testateur.

Astier. — Bonnet. — P. Servant. — Chirouse. — Chirouze. — J. Pouget. — G. Pouget. — Jourde. — Et moy, notaire royal soubzsigné, recepvant : Rochette, notaire.

Arch. dép. de la Haute-Loire, minutes de Jacques Rochette, 1715-1718, f° 68 v°.

VIII

25 janvier 1755.

Lettre de l'évêque du Puy, Georges Lefranc de Pompignan, à l'intendant du Languedoc.

Au Puy, le 25 janvier 1755.

Le s^r^ Durand, procureur, doit vous présenter, Monsieur, une requête en faveur du nommé Pons Romeuf, détenu aux prisons du Puy, à défaut de pouvoir payer l'amende de 3,000 livres qu'il a encourüe pour avoir vendu de vieilles cartes. Je connois son extrême misère [1] et l'impuissance où il est de payer cette amende. Je ne sçais si dans la requête qui vous sera présentée vous trouverez d'autres raisons capables d'obtenir son élargissement, mais je vous suplie de recevoir avec bonté cette requête et de faire pour ce misérable tout ce qui dépendra de vous.

J'ai l'honneur d'être avec autant d'attachement que de respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

[Signé] : J. G. évêque du Puy.

Arch. dép. de l'Hérault, C, 1674.

1. Elle est attestée au dossier par un certificat signé par les consuls du Puy, du 26 novembre 1754, et scellé du cachet de 1711.

Digitized by Google

IX

29 juillet 1757.

Supplique adressée au subdélégué de l'intendant du Languedoc par Marianne Astier, veuve de Claude Veyssier.

A Monseigneur le subdélégué de monseigneur l'intendant de Languedoc.

Supplie humblement demoiselle Marianne Astier, veuve du sieur Claude Veyssier, m^e^ cartier de la ville du Puy, quy représente en se plaignant que son mary eut le malheur d'être associé, pour la fabrique et débit des cartes, avec sieur Jean-François Bachillier, aussy m^e^ cartier, quy vint habiter à cet effet locataire dans la maison dudit feu s^r^ Veyssier, où étant encore au temps de sa mort, il enleva et expolia plusieurs effects et marchandises appartenants à ladite hoirie, la suppliante ayant voulu les réclamer, elle fut injuriée et maltraitée jusques à ternir son honneur et réputation, ce quy donna lieu à ladite veuve Veyssier d'entrer en procès civil et criminel, dont il y en a encore quy existent, quoique jugés en première instance en sa faveur, accompagnés de la condamnation des épices et dépans, ayant ledit Bachillier relevé appel de certaines sentences au sénéchal et présidial de cette ville, outre qu'il y a procés entre eux pour raison de la suitte de ladite societté, tant à Montpellier qu'au parlement de Toulouse, quy, suivant les apparances, tourneront égallement au proffit de la suppliante, parce que sa deffance et ses demandes sont remplies de justice.

C'est aussy dans cette crainte que ledit sieur Bachillier, reconnu du public pour un esprit processif, remply de mauvaise foy et des idées peu convenables à l'honneteté, homme ne pouvant trouver le moyen de se mettre à couvert des justes demandes à luy faittes par la suppliante, a cherché tous les moyens igmaginables pour avoir occazion de luy faire de la peine, au point que, par un trait des plus affreux et qu'il n'est pas croyable qu'un homme puisse en être capable, ayant formé le dessin depuis long temps de la faire trouver dans quelque cas pour luy enlever non seulement son bien, celluy de ses enfants, mais encore ternir à jamais sa réputation, par une malice la plus noire et la plus qualifiiée, ayant eu le secret de gaigner à prix d'argent et par la boisson un soldat du régiment de Nisse qu'il a gardé à cet effect quelque temps dans sa maison à boire

Digitized by Google

et à manger, et la nommée Thérèse Barbara, surnommée Birène, il est parvenu à faire porter par le soldat, entour les sept heures du matin, de ce jourdhuy, une boite remplie de cartes de contre bande dans la boutique de la maison de la suppliante, lequel soldat sans dire ce qu'il y avoit dedans, qu'on croyait vuide, ayant fait semblant de vouloir en acheter d'autres dans le même goût, a eu le secret, pendant que les enfants seuls dans la boutique etoint après pour luy chercher des boites de carton à peu près dans la même espèce, de faire glisser celle qu'il avoit entre les mains dans un rayon de la même boutique, sans s'en apercevoir, de façon qu'après avoir achetté trois boites semblables à la sienne, par une précipitation particulière, s'est évadé de suitte, et dans le même moment ladite Barbara, quy étoit dans un coin à guetter le moment que le soldat sortit de faire le coup quy avoit été prémédité, a pris aussy la fuitte pour aller remettre au sieur Monnot, inspecteur du droit sur les cartes, un billet d'avis, sans doute écrit ou fait écrire par ledit Bachillier, pour luy apprendre qu'il trouveroit la boite remplie de cartes de contre bande dans la boutique de ladite demoiselle Veyssier, dans un rayon.

En effect tout de suitte ledit s^r^ Monnot, s'étant rendu accompagné du sieur Favier, commis audit droit, ils n'ont pas eu peine de trouver la boite, de laquelle ils se sont saizis, et dressé verbail de fraude; il convient d'ajouter que ledit sieur inspecteur et les autres commis, ayant été informés de la manuœvre effroyable de Bachilier, ont été nécessités ou pour le bien de la justice de porter plainte contre luy et de le faire constituer prisonnier au sénéchal de cette ville, où ils l'ont écroué.

Mais d'autant que le crime qu'il a commis intéresse encore de plus près la suppliante, puisque par cette mauvaise action elle se trouvoit totallement ruinée, soit par raport à l'amande considérable qu'elle avoit encourue, soit qu'elle auroit été obligée de fermer boutique et cesser son commerce, de là vient que le même crime ne sçauroit être plus qualifié pour mériter le dernier supplice, à raison de quoy elle a recours à ce qu'il vous plaize, Monsieur, luy permettre de faire informer de ce dessin, circonstances et dépendances d'authorité de monseigneur l'intendant et de la votre, comme seuls juges compétants pour connoittre du fait dont s'agit, pour ensuitte être décerné contre ledit Bachilier tel décret que de raison et condamné aux peines que mérite son crime, avec dépans et faire justice.

LAYES SAIN FIOLLAND.

Arch. dép. de l'Hérault, C, 1674.

Digitized by Google

X

27 mars 1762.

Lettre du maréchal de la Tour Maubourg au marquis de Saint Priest, intendant du Languedoc.

J'ay dans mon voisinage de ma terre de Maubourg, Monsieur, une dame dont je fais grand cas, qui a beaucoup de mérite et infiniment respectable; cette dame se nomme Mᵉ Roche et demeure au Puy. Elle a eu l'honneur de souper avec vous à votre passage à Maubourg avec M. le Maréchal de Thomond, elle ne croioit pas, dans ce tems là, qu'elle seroit inquiettée sur une malheureuse affaire qu'on a cherché à luy suscister mal à propos. C'est pour vous convincre de cette vérité, Monsieur, que je prend le parti de vous adresser cy joint la lettre qu'elle a écritte à mon secrétaire et une copie du procès verbal qui a été dressé contre elle, le 5 mars de l'année dernière, dont je vous prie de vous faire faire lecture. Vous y verrez de la part de cette dame une franchise et une bonne foy qui luy est fort ordinaire, et qui n'auroit pas deu certainement luy attirer aucunes poursuittes.

Comme cette affaire, Monsieur, est par devant vous et que je m'intéresse extremmement à cette dame, je me flatte que vous voudrez bien luy rendre la justice qui luy est due et, en conséquence, la renvoyer des poursuittes qui viennent de se renouveller.

J'ai l'honneur d'être, avec l'attachement le plus inviolable, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE MARÉCHAL DE LA TOUR MAUBOURG.

Je compte partir incessament pour me rendre à Maubourg ; je vous prie de m'y adresser votre réponse par Monistrol en Velay.

Arch. dép. de l'Hérault, C, 1675.

XI

16 juillet 1776.

Contrat d'apprentissage portant association entre Antoine Farnier et André Assézat.

L'an mil sept cent soixante saize et le seizième jour du mois de

Digitized by Google

juillet, après midy, par devant le notaire royal, soussigné, et témoins, furent présents Antoine Farnier, cartier, habitant de la ville du Puy, lequel s'est assossié avec André Assezat, aussy habitant de ladite ville, audit mettier de quartier, pour le temps et espace d'une année, et ce moyennant l'avance de la somme de deux cents livres que ledit Assezat luy a fait, sçavoir cy devant de celle de quatre vingt livres, et les cent vingt livres restant que ledit Assezat promet et s'oblige luy payer à sa réquisition, sous les conventions suivantes qui sont de ledit s[r] Farnier ne négligera rien pour enseigner audit Assezat ledit mettier de quartier, qu'il faira parvenir pour la somme de deux cents livres cy dessus énoncée, du papier pour survenir aux premières avances, lequel sera fabriqué en commun en quartes, pour le proffit en provenant être partagé, et le loyer de la maison qu'abitte ledit s[r] Farnier demeure partagé, le tout suivant l'invantaire qui sera amiablement fait entre [les] parties, mois par mois, déclarant que le montant de la présante societté ne se porte de part et d'autre qu'à la somme de cinq cents livres, laquelle dite somme de deux cents livres sera retirée par ledit Assezat à la fin de l'année, le tout quy a été respectivement accepté par les parties, car ainsy voulu etc.

Fait et récitté au pont d'Estrolhas, étude de nous notaire, en présance de s[r] Jean-Pierre Jouffre, habitant de la ville du Puy, et Joseph Maurin, du pont d'Estrolhas, soussignés avec ledit Farnier, ledit Assezat a déclaré ne sçavoir faire de ce requis.

FARNIÉ. — JOUFFRE. — MAURIN. — Et nous, notaire royal soussigné, recevant : MAURIN.

Arch. dép. de la Haute-Loire, minutes d'Étienne-Honoré Maurin, f° 49.

XII

4 décembre 1779.

Contrat d'apprentissage de Jean Chouvy chez Claude Chelle.

L'an mil sept cens soixante dix neuf et le quatrième jour du mois de décembre, après midy, par devant nous, conseiller du Roy, notaire royal de la ville du Puy et des témoins cy après nommés, fut présent Jean-Vital Chouvy, travailheur, habitant du lieu de Veneyre, paroisse de Cussac, lequel, pour faire l'avantage de Jean Chouvy, son fils cadet, habitant de cette ville, icy présent et acceptant, l'a par le

Digitized by Google

présent acte mis en aprentissage chez le s^r Claude Chele, m^e cartier de cette ville, icy présent et acceptant, ledit Chouvy fils pour son aprentif, et cest pour le tans et terme de quatre années qui ont pris leur commencement, ensuitte de leurs conventions verballes, à la saint Michel de l'année mil sept cens soixante dix sept, et semblable jour finiront lesdites quatre années, moyénant la somme de vingt quatre livres que ledit Chouvy a cy devant payé audit Chele, lors des conventions verballes, ainsy qu'il a déclaré, dont le quitte, et au moyen desquelles conventions ledit Chele promet, ainsy qu'il a cy devant fait, de nourir, loger, blanchir ledit Chouvy à ses dépans, à la charge par ce dernier de travalher, pendant les deux années qui luy reste pour finir son aprentisage, au profit et avantage dudit Chele, avec promesse faitte par ce dernier de montrer audit Chouvy tout dont il se melle du métier de cartier, le traiter humenement, chaufer et loger ainsy qu'il a fait pendant les susdites deux années dernières : ainsy voulu, promis, obligié leurs biens aux rigueurs de toutes cours.

Fait et récitté au Puy, étude de nous, notaire, en présence de m^e Marcellin Ferret, procureur es cours du Puy, et de s^r Jean-Pierre Montbel, praticien au palaix du Puy, soussignés avec les partis, de même que ledit Chouvy fils.

J. Chouvy. — Chelle. — Chouvy. — M. Ferret. — Montbel. — Et nous, conseiller du Roy, notaire, recevent : Montbel.

Arch. dép. de la Haute-Loire, minutes de Jean-André Montbel, f° 498.

XIII

6 février 1781.

Contrat d'apprentissage de Jean-Claude Rocher chez Jean David.

L'an mil sept cens quatre vingt un et le sixième jour du mois de février, après midy, par devant le conseiller du Roy, notaire royal de la ville du Puy, et des témoins cy après nommés, fut présent Claude Rocher, marchand grenetier, habitant de cette ville, lequel, pour faire le profit et avantage de Jean-Claude Rocher, son fils, habitant de cette ville, l'a par ces présentes mis en qualitté d'alloué et de garçon cartier chez s^r Jean David, maître cartier, habitant de cette ville, icy présent et acceptant, pour le tems et terme de quatre [années] qui prandront leur commancement ce jourd'huy et

Digitized by Google

semblable jour finiront, moyennant la somme de cent cinquante livres que ledit Rocher père a promis et s'est obligé payer audit sr David sçavoir, la moittié d'aujourd'huy en un mois [1], et l'autre moittié au bout de l'an, le tout à paine des dépens, et au moyen de laquelle susdite somme ledit sr David s'oblige de montrer audit Rocher fils, icy présent et acceptant, tout ce dont il se mele audit métier de maitre cartier, le loger, nourir, chaufer et traiter humenement; et dans le cas ledit Rocher fils vint à quiter ledit sr David avant les quatre années sous aucune raison légitime ledit Rocher père sera tenu de le ramener pour finir les quatre années, ou, en deffaut, de metre un homme à sa place à ses dépens, avec promesse faitte par ledit sr David de le garantir de tout droit de cire et autres droits si aucuns en sont dus envers les maitres cartiers, et luy fornir à raison de ce toutes quittances et certifficats, et ainsy voulu, promettant, obligeant et renonçant.

Fait et récitté au Puy, étude de nous, notaire, en présence de srs Jacques-Joachin et de Jean-Pierre Montbel, praticien au palaix, habitants de cette ville, soussigné avec ledit sr David et ledit Rocher fils, ledit Rocher père a déclaré ne sçavoir signer, de ce enquis.

DAVID. — ROCHER. — BRESSON. — MONTBEL. — MONTBEL. — Et nous conseiller du Roy, notaire, recevant : MONTBEL.

Arch. dép. de la Haute-Loire, minutes de Jean-André Montbel, 1781-1782, fo 18.

1. Le 16 mars de la même année, Jean David donne quittance à Claude Rocher de la somme de 75 l., pour le terme échu des conventions entre eux passées lors de l'acte d'apprentissage de Jean-Claude Rocher, fils au dit Claude. — Arch. de la Haute-Loire, ibid., fo 32 vo.

Digitized by Google

XIV

18 septembre 1798.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE.

ARRÊTÉ DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

RELATIF AU DROIT ÉTABLI SUR LES CARTES A JOUER, ET AU PAPIER FILIGRANÉ POUR LEUR FABRICATION.

Du second jour complémentaire, an six de la République française, une et indivisible.

Vu la lettre du directeur de la régie de l'enregistrement, du 28 fructidor an six, qui, de conformité à l'article VIII de l'arrêté du Directoire exécutif, du 19 floréal précédent, instruit l'Administration que le bureau de l'enregistrement de la commune du Puy est pourvu de papier filigrané pour la fabrication des cartes à jouer, seul papier que les fabricans peuvent employer pour le devant de chaque carte; qu'il est instant de faire publier et afficher cet approvisionnement, pour que les fabricans et les autres citoyens assujettis aux dispositions de la loi du 9 vendémiaire, aux arrêtés du Directoire exécutif, des 3 pluviôse et 19 floréal derniers, aient à s'y conformer et n'en prétendent cause d'ignorance.

Vu pareillement l'article LVI de la loi du 9 vendémiaire an six, qui établit un droit de timbre sur les cartes à jouer; l'arrêté du Directoire exécutif, du 3 pluviôse suivant, qui détermine le mode de perception et fixe le montant du droit à percevoir sur les cartes à jouer; celui du 19 floréal qui détermine les moyens à employer pour la sureté de la perception de ce droit et les obligations auxquelles sont assujettis les fabricans et les débitans de cartes à jouer.

L'ADMINISTRATION CENTRALE, considérant, que d'après la lettre du directeur de la régie et les dispositions de l'article VII de l'arrêté du Directoire exécutif, précités, il est instant que le public, les

Digitized by Google

fabricans et débitans de cartes à jouer, soient instruits de l'approvisionnement qui vient d'être effectué dans le bureau de l'enregistrement de la commune du Puy, pour qu'ils aient à s'en pourvoir; qu'il est indispensable d'en faire faire l'affiche et la publication par-tout où il appartiendra, afin que les fabricans et débitans de cartes à jouer n'en prétendent cause d'ignorance.

Considérant qu'au désir de l'article IX de l'arrêté précité, et dans la huitaine du jour de la publication et affiche, tout fabricant et marchand de cartes à jouer, maitres ou locataires des maisons de jeu, et autres désignés à l'article XII de l'arrêté du 3 pluviôse, sont tenus de présenter au bureau de la direction du timbre, tous les jeux, soit revêtus ou non de bandes, qu'ils auront en leur possession, pour y faire apposer le timbre rouge sur la bande de la régie; et qu'à cet égard, il est indispensable que tous ces citoyens soient prévenus de ces dispositions, en les rendant publiques par affiches et publications.

Considérant que par l'article XIX de l'arrêté du 19 floréal, les commissaires du Directoire exécutif près les administrations municipales sont spécialement chargés de concourir à la recherche des fabrications et ventes clandestines, et à l'exécution des dispositions de cet arrêté et de celui du 3 pluviôse précédent, il est nécessaire de leur rappeler les obligations qui leur sont imposées par ces deux arrêtés.

Ouï le commissaire du Pouvoir exécutif:

ARRÊTE que, de conformité à l'article VII de l'arrêté du Directoire exécutif, du 19 floréal dernier, il sera rédigé une affiche pour prévenir le public, les fabricans, les débitans de cartes à jouer, les maitres, locataires de maisons de jeux et autres citoyens désignés à l'article XII de l'arrêté du 3 pluviôse an six, que le bureau de l'enregistrement de la commune du Puy est pourvu de papier filigrané pour la fabrication des cartes à jouer, seul papier que les fabricans peuvent employer pour le devant de chaque carte; et que cette affiche contiendra, par extrait, les dispositions de l'arrêté du 19 floréal; que cette affiche, en nombre suffisant d'exemplaires, sera envoyée à toutes les administrations municipales du département, pour qu'à leur diligence elle soit publiée en la manière accoutumée, et affichée tant au chef-lieu, que dans les communes de leur arrondissement; desquelles publication et affiche lesdites administrations municipales seront tenues de donner avis à l'administration centrale, en lui renvoyant un exemplaire certifié d'elle, du jour que ladite affiche aura été publiée et affichée.

Digitized by Google

Conformément à l'article IX de l'arrêté du 19 floréal précité, et dans la huitaine du jour de cette publication, les fabricans et marchands de cartes à jouer, maîtres ou locataires des maisons de jeux, et autres désignés à l'article XII de l'arrêté du 3 pluviôse, seront tenus de présenter au bureau de la direction du timbre tous les jeux, soit revêtus ou non revêtus de bandes, qu'ils auront en leur possession, pour y faire apposer le timbre rouge sur la bande de la régie, à peine, en cas de contravention, de l'amende portée par l'article XVIII de l'arrêté du 19 floréal [1].

ARRÊTE de plus, que les commissaires du Directoire exécutif près les administrations municipales, sont invités, ainsi qu'il leur est prescrit par l'article XIX de l'arrêté du 19 floréal, de concourir à la recherche des fabrications et ventes clandestines de cartes à jouer, et à l'exécution des dispositions des arrêtés des 3 pluviôse et 19 floréal derniers, ainsi que du présent, pour lequel ils feront toutes réquisitions nécessaires.

Le présent arrêté, dont expédition sera envoyée au directeur de la régie, et l'affiche ordonnée par icelui, seront imprimés séparément en nombre suffisant d'exemplaires, et envoyés aux administrations municipales, pour y être exécutés selon leur forme et teneur.

Fait et arrêté au Puy, les jour et an susdits.

Présens les citoyens JAMON, *président*; VIDAL, MONTELLIER, BARDY, J. T. GIRARD, *administrateurs*; MASSON, *commissaire du Pouvoir exécutif*; GAUBERT, *secrétaire général*.

Pour expédition conforme :
JAMON, *Président*.

Par l'administration.
GAUBERT, *secrétaire général*.

Arch. dép. de la Haute-Loire, série L.

XV

22 janvier 1569.

Contrat de mariage de Gaspard Gualien et de Catherine Pighon

« Mariage entre Gaspard Gualien, filz à Claude, de la ville du Puy;

1. Cette amende était de 100 francs, outre la lacération des cartes.

Digitized by Google

Et Catherine Pighonne, filhe à Jehan Pighon, bonnetier du Puy. »

L'an mil cinq cens soixante neuf à la Nativité et le XXIIIe jour du moys de janvier, estably personnellement Gaspard Gualien, filz à Claude, carteur de la ville du Puy, et de sa licence a promis prandre à femme et loyalle expouse ladicte Catherine, à ses proches nubciaulx ou aultre, à la seulle réquisition des parties, les solempnités de saincte mère esglize gardées, comme de mesmes ladicte Catherine Pighonne, de la licence dudict Jehan Pighon, son père, a promis prandre pour mary et loyal expoux ledict Gaspard Gualien, à la seulle réquisition et de ses parens et amys, lesdictes solempnités de saincte mère esglize catholicque et romaine gardées.

Estably personnellement ledict Claude Gualien, de son bon gré, en faveur et contemplation de ce présent futur mariage, a donné et donne audict Gaspard, sondict filz, la moictié de tous et chacuns ses biens, présens et advenir, sauf audict donateur l'ususfruict de luy et de Catherine Marlhac, sa femme, leur vie durant, et ce pour tous et chacuns ses droicts paternelz et fraternelz et aultres quelzconques, moyennant laquelle donnation et moictié a quicté et quicte à sondict père tous ses aultres droictz.

Au contraire ledict Jehan Pighon, père à ladicte Catherine, sa filhe, pour tous ses droictz paternelz, a donné, en faveur dudict mariage, cest assavoir ung champ sciz au terroir d'Espaly appellé de Seghallas, blade de seur et frère (*sic*), contenant envyron deux journées à labourer, confrontant du couchant avec le champ de Pierre Marchadier, du Puy, d'aultre cousté avec aultre champ de François Jourde, cordonier du Puy, et ses aultres confrons, soubz la directe du maistre mage des escolles de la présent ville du Puy, à la censive de XII deniers et sans aultre charge, excepté que la tailhe, et la somme de cent livres tournois payables avant la solempnisation du présent mariage la somme de cinquante livres tournois, et les aultres cinquante livres tournois par payes de X livres tournois, commansens de la prochaine feste de Roisons en ung an et ainsin continuant etc., et troys robbes nubcialles, sçavoir deux cottes et une gonelle, avant la solempnisation dudict mariage, et l'aultre cotte dans quatre ans prochains et de là à sa requeste.

Et advenant le cas de restitution, a promis randre ce que se trouvera avoir esté receu, commansant l'an après le décès de l'ung ou l'aultre; et en augment luy donne XX livres payables par payes annuels de II livres X sols commansant l'an après la restitution de dot, et à chacune feste de Roisons, ainsin promis et juré attendre

Digitized by Google

par serment et obligation respectivement faicte par lesdictes parties à toutes courtz du présent royaulme, et pour la fondation du présent mariage, à la court spirituele et chacune d'icelles.

Faict au Puy, maison de Pierre Gamonnet, présents en tesmoingtz appellés Me Gabriel Rochon, Michel Pais, notaires royaulx, Christophle Dubois, Anthoine Gaultier, Pierre Dufau, Anthoine Joumar, Reymond Martel, Anthoine Daurier, et plusieurs aultres.

Avons esté présents : Rochon. — Gaultier. — Dubois. — Daurier, ainsin signés à la cedde originelle.

Extraict de son original, receu par feu Me Jehan Gualien, quand vivoyt notaire royal du Puy, treuvé parmy ses nottes et papiers, signé seullement par les tesmoingtz, et non par ledict Gualien, estant au pouvoyr de moy dict notaire. Faict au Puy, ce XXVI janvier, l'an M VIcXXXVIII. SABADEL.

Arch. dép. de la Haute-Loire, série E.

Digitized by Google

APPENDICE

Antoine CHAMINADE, « carteur » (1629). — Originaire de Marsac; placé pour une année, en qualité d'alloué, chez Jean Rousset, le 1er mars 1629, moyennant 25 sols par mois, ainsi qu'il résulte de l'acte suivant :

Le premier jour de mars 1629 après midy, estably en personne Anthoine Chaminade, carteur de la ville du Puy, natif de Marssac, qui de gré a promis à Jean Rousset, me carteur de la ville de Tiers en Auvernhe, habitant à présent au Puy, présent, de le servir fidellement et loyalement et travalher du mestier de carteur, pendant et durant une année, commençant icelle ce jourd'huy et finissant ladicte année complète et révolue, pour et moyennant la somme de vingt cinq solz chescun moys, et ledict Rousset luy paiera, comme promet, à la fin de chescun moys, et oultre ce le nourrir en sa table et de son ordinaire tenu entretenir pendant ledict temps, à peyne de despens, soubz serment respectivement presté sur saincts Dieu euvangille, soubz obligation biens et personnes à toutes courtz.... renonciation.

Faict au Puy, présens à ce Mathieu Desareni, marchant au Puy, et Jehan Charbonier, du Puy, soubzsignés, les partis illiterés, et moy, notaire royal, recepvant : M. DESARENI. — CHARBONIER. — ROMIEU.

Arch. dép. de la Haute-Loire, min. d'Antoine Romieu, 1618-1619, f° 255.

Jean MOURAND, « maitre carteur » (1620). — Fils de Pierre

Digitized by Google

et de Jeanne Ménabé, époux d'Antoinette Servel. Le 22 janvier 1620, il reçoit de sa mère, par donation entre vifs, une somme de 90 livres tournois à elle constituée en dot par Antoine Ménabé; il s'engage, en retour, à nourrir et entretenir ses parents leur vie durant.

« Donnation entre vifs pour Jean Maurand, me carteur du Puy. »

Au nom de Dieu soit et à tous présens et advenir chose notoire que l'an à la Circoncision Nostre Seigneur Jésus Christ 1620 et le vingt deuxiesme jour du moys de janvier, après midy, au règne de très chrestien prince Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, en présence de moy, notaire royal du Puy, soubzsigné, présens les tesmoingtz bas nommés, personnellement establis Jeanne Ménabé, femme à Pierre Maurand, me carteur du Puy, laquelle, considérant avoir receu plusieurs agréables services et espère en recevoir davantage à l'advenir de Jean Maurand, son fils et dudict Maurand, de la preuve desquelz l'a relevé et relève par ces présentes, mesmes la nourrir et nourrit comme aussi ledict Maurand, son père, de ses propres moyens, et qu'il a faict et fourny les fraiz curiaux et aultres pour la poursuite et recouvrement de la somme de quatre vingtz dix livres tournois, deue par feu Anthoine Ménabé et par luy à ladicte Ménabé, constituée en son contract de mariage et dudict Maurand, le premier juing 1579, receu par me Vincens Girard, notaire royal, et que icelluy Jean Maurand a payé de ses deniers à François Pousson, mary à Clauda Maurand, filhe de ladicte Jeanne Ménabé et dudict Pierre Maurand, la somme de soixante six livres que luy avoit esté constitué en son contrat de mariage; considérant aussi lors du mariage dudict Jean Maurand avec Anthoinete Servelle ne luy avoit doné ny constitué aulcune chose, à cause de quoy et pour aultres considérations à ce la mouvans, et car ainsi luy a pleu et plaict, et en récompence desdicts services, icelle Ménabé, de son gré et libre volonté, non induicte ny circonvenue, a donné par donnation pure et irrévocable faicte entre vifs audict Jean Maurand, son fils, présans et acceptans pour luy et les siens hoirs et successeurs quelconques à l'advenir et par préciput et avantaige, sçavoyr est ladicte somme de quatre vingtz dix livres tournois à elle constituée en sondict contract de mariage et dudict Pierre Maurand, ledict jour premier juing 1579, voleu que d'icelle somme ledict Jean Maurand, sondict fils,

Digitized by Google

puisse faire et disposer comme de sa chose propre, bien et deubment acquise, et pour icelluy constraindre ledict Anthoine Ménabé, ses hoirs et bientenans, et comme que besoing sera, pardevant tous juges qu'il apartiendra, et les poursuivre jusques à deue fin, substitués procureurs quand au plaid avec eslection de domicille, suyvant l'ordonnance, à quelles fins l'a faict et constitué son procureur irrévocable, comme en sa chose propre, soubz réserve toutefois qu'elle faict que ledict Maurand, donataire, sera tenu, comme a promis, de nourir et entretenir lesdicts Pierre Maurand et Ménabé, ses père et mère, leur vie durant, et pour requérir et consentir la présante à ce estre insinué et enregistré èz courtz de monsieur le seneschal du Puy, balhage de Vellay, et par tout alheurs ou besoing sera, lesdicts donaterayce [et] donataire y ont faict et constitué leurs advocats et procureurs les advocats postulantz èz courtz et chescung d'eulx premiers occupans, ausquelz ont donné tous pouvoirs, sur ce requis, avec promesse d'avoyr agréable ce que par eulx aura esté sur ce faict, et le relève indempne, aveo eslection de domicille suyvant l'ordonnance. Et tout ce dessus les parties, en ce que chescune d'elles concent, l'ont respectivement promis et juré aux sainctz Dieu euvangille, soubmis et obligé leurs personnes aux courtz susdictes et aultres du présent royaulme, avec deue renonciation.

Faict au Puy, présents s^rs^ Jacques Mathieu, marchant, et Estienne Portier, du Puy, soubzsignés, les parties n'ont seu : moy présent, POURTIER.

Arch. dép. de la Haute-Loire, min. d'Antoine Romieux, 1611-1620, f° 945.

Digitized by Google

LISTE CHRONOLOGIQUE DES CARTIERS DU PUY

CLASSÉS D'APRÈS LES DATES EXTRÊMES AUXQUELLES ILS ONT EXERCÉ

Mourand (Vital), 1499-1515..... 93, 94, 142, 153
Mourand (Martin), 1515-1541..... 94, 142
Beaunier (Rolland), 1544-1566..... 94, 108, 109, 119, 129, 154, 155, 156
Gualien (Claude), 1544-1587..... 94, 139, 173, 174
Mourand (Jacques), 1548-1573..... 142
Delafont (Jean), 1549..... 119, 129, 153, 154, 155
Gualien (Gaspard), 1561-1606..... 140, 173, 174
Mourand (Pierre), 1579-1620..... 95, 143, 144, 176, 177, 178
Chantemesse (Pierre), 1580..... 125
Beaunier (Bernard), 1581-1622..... 120, 121
Reynaud (Jean), 1593-1608..... 95, 146
Chambon (Georges), dit Dauphin, 1593-1619..... 125
Mourand (Louis), 1613..... 143, 144
Chambon (Pierre), 1619..... 125
Chambon (Jacques), 1619..... 125
Mourand (Jean), 1620..... 176, 177
Chaminade (Antoine), 1629..... 176
Gayte (Etienne), 1630-1638..... 95, 122, 134
Rousset (Jean), 1630-1639..... 95, 147, 176
Ybert (Etienne), 1631..... 95, 98, 152
Servel (Bertrand), 1632-1676..... 95, 144, 145, 147, 148
Fayet (J.), 1633..... 130
Passemard (Jacques), 1637..... 144, 145
Bachelier (Georges), 1637-1641..... 95, 116, 117
Blancheton (François), 1640-1666..... 95, 122, 134
Bachelier (Jean I), 1643-1665..... 95, 116, 117, 118, 134
Bongrand (Jacques), 1643-1699..... 95, 122, 123, 124, 148, 158, 159, 160
Gras (Jacques), 1645-1693..... 95, 134, 135
Chabanac (Alexandre), 1648..... 125
Mourgues (Claude), 1650-1669..... 141
Ganhe (Claude), 1660-1695..... 96, 133, 134, 157, 158
Margerit (Pierre), 1661..... 141
Bachelier (Jean II), 1670..... 117, 118
Vachon (Benoît), 1683-1745..... 116, 148, 149, 157, 158
Bachelier (Jacques), 1689..... 118
Bongrand (Ant.), 1689-1720. 95, 96, 97, 98, 122, 123, 124, 141, 157, 158, 159, 160, 161

Digitized by Google

Griot (**Pierre**), 1692-1700..... 97, 98, 136, 141, 157, 158, 160, 161
Verdier (**André**), 1692-1725..... 95, 124, 133, 136, 148, 150, 157, 158, 159, 160
Astier (**Jean-Baptiste**), 1694-1697..... 96, 97, 113, 150, 158, 159
Astier (**Guil. I**), 1694-1716. 96, 97, 110, 113, 114, 115, 124, 150, 158, 159, 162, 163, 164
Gros (**André**), 1696-1715..... 137
Bachelier (**Jean III**), 1698-1699..... 117, 118
Mondilhon (**Jacques**), 1698-1708..... 97, 98, 124, 141, 160, 161
Gros (**Pierre**), 1709-1733..... 137, 138, 139
Astier (**Veuve**), 1716..... 114, 115, 163, 165
Astier (**Gabriel**), 1716-1727..... 115
Astier (**Marie-Françoise**), 1721-1743..... 114, 115, 162
Astier (**Guillaume II**), 1731-1738..... 114, 115
Gros (**Mathieu**), 1731-1739..... 137
Chany (**André**), 1731-1748..... 125, 126
Robert, 1736..... 146
Gros (**André**), dit Saint-André, 1736-1740..... 138
Veyssier (**Pierre-Claude**), dit Astier 1737-1755.... 98, 101, 102, 103, 114, 118, 150
Gros (**Veuve**), 1742-1769..... 137
Auzende (**Jean**), 1746..... 99, 116
Gros (**Pierre-André**), 1746-1755..... 138, 139
Bachelier (**Jean-François**), 1752-1759... 98, 99, 101, 102, 103, 118, 150, 165, 166
Chelle (**Claude**), 1753-1795..... 98, 125, 126, 168, 169
Clair ou **Le Clair** (**Etienne**), 1755..... 99, 141
Lancestre, 1755-1757..... 99, 141
Vaudey (**Hugues**), 1755-1761..... 99, 149
Veyssier (**Veuve**), 1755-1763..... 101, 114, 115, 150, 151, 163
Esbrayat (**Laurent**), 1757-1766..... 130
Esbrayat (**François**), 1759..... 130
David (**Jean**), 1760-1805..... 98, 104, 126, 127, 128, 145, 146, 169, 170
Calmelle (**Jean**), 1761..... 125
Veyssier (**Antoine-François**), 1763-1787..... 103, 105, 106, 150, 151, 152
Borel (**Claude-Vosy**), 1765-1767..... 124, 125
Ferret (**Jean-Antoine**), 1765-1800..... 98, 103, 130, 131, 132
Gros (**Jean-Pierre**), 1766-1773..... 137, 138, 139
Farnier (**Antoine**), 1773-1776..... 98, 113, 126, 130, 167, 168
Assézat (**André**), 1776-1779..... 98, 113, 130, 167, 168
Bertoin (**Joseph-Farnçois**), dit Latour, 1778..... 121
Chouvy (**Jean**), 1779..... 98, 126, 168, 169
Rocher (**Jean-Claude**), 1781-1794..... 98, 127, 132, 146, 147, 169, 170
Plantin (**Antoine-Jean-Marie**), 1784-1804..... 145
Ferret (**Jean-Marie**), 1788-1800..... 131, 132
Barthélemy (**Pierre-André**), 1789-1797..... 118, 119, 145
Gras (**Pierre-Georges**), 1794..... 136
Ferret (**Jacques**), 1794-1805..... 100, 121, 131, 132, 133
Veyssier (**Jean-Mathieu**), 1797..... 152
Delouche (**Pierre**), 1797-1810..... 100, 129
David (**Jean-Claude**), 1803-1807..... 127, 128
David (**Jean-François-Régis**), 1803-1806..... 100, 127, 128
Delouche (**André**), 1820-1834..... 129

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Introduction : Travaux relatifs à l'histoire des cartes à jouer en France ; Les cartes à jouer du XIVe au XXe siècle, par M. Henry-René D'Allemagne. — Origine asiatique des cartes; origine européenne. — Jeux divers. — Réglementation et contrôle. — Opérations suivies pour la fabrication des cartes. — Passion du jeu aux XVe et XVIe siècles : tentatives de répression. — Fabrication des cartes en France..... 87-92

Les cartiers du Puy : Les origines : XVe siècle-1692. — La Communauté ; procédure contre les frères Guillaume et Jean-Baptiste Astier, cartiers de la ville d'Ambert. — Les apprentis. — Fabrication des cartes au XVIIIe siècle; poursuites exercées par la Régie. — Les cartes à jouer..... 93-112

Notices biographiques sur les cartiers du Puy..... 113

Pièces justificatives..... 153

Appendice..... 176

Liste chronologique des cartiers du Puy..... 179

Digitized by Google

TABLE DES PLANCHES

Pl. I. — As et quatre de coupe, trois de bâton et deux d'épée, provenant d'un jeu de cartes à enseignes espagnoles édité au Puy, au début du XVI^e siècle, par le maître au monogramme « G... H... » (Collection C. Jacotin de Rosières).

Pl. II. — Quatre, valet, chevalier et roi de coupe, provenant d'un jeu de cartes à enseignes espagnoles édité par Rolland Beaunier (Coll. C. Jacotin de Rosières).

Pl. III. — Cinq, valet, chevalier et roi de bâton du jeu de R. Beaunier (Coll. C. Jacotin de Rosières).

Pl. IV. — As, valet, chevalier et roi d'épée du jeu de R. Beaunier (Coll. C. Jacotin de Rosières).

Pl. V. — Deux d'épée, valet, chevalier et roi de denier du jeu de R. Beaunier (Coll. C. Jacotin de Rosières).

Pl. VI. — As et deux de coupe, as et deux de denier, provenant d'un jeu d'aluette attribué à Rolland Beaunier (Coll. C. Jacotin de Rosières).

Pl. VII. — Neuf et valet de coupe, chevalier et roi d'épée du même jeu (Coll. C. Jacotin de Rosières).

Pl. VIII. — As d'épée et deux de bâton du même jeu (Coll. C. Jacotin de Rosières).

— Dame de cœur et roi de pique au portrait de Guyenne, édités au Puy au XVII^e siècle (Coll. C. Jacotin de Rosières).

Pl. IX. — Valet de pique et valet de trèfle au portrait de Guyenne, 1716-1719 (Coll. C. Jacotin de Rosières).

— Valet et roi de cœur au portrait de Guyenne, édités au Puy pendant la première partie du XVIII^e siècle (Coll. Henry D'Allemagne) [1].

Pl. X. — Dame de carreau au portrait de Guyenne (Coll. Henry D'Allemagne).

— Valet de carreau au portrait d'Auvergne, édité par Guillaume Astier, 1694-1716 (Coll. C. Jacotin de Rosières).

— Valet de cœur au portrait d'Auvergne, édité au Puy pendant

1. M. Henri D'Allemagne nous a obligeamment communiqué les clichés des cartes de sa collection.

Digitized by Google

la première partie du XVIII[e] siècle (Coll. Henry D'Allemagne).

Pl. X. — Roi de carreau au portrait d'Auvergne, deuxième partie du XVIII[e] siècle (Coll. Henry D'Allemagne).

Pl. XI. — Valet et dame de carreau au portrait de Provence, XVIII[e] siècle (Coll. C. Jacotin de Rosières).

— Valet de trèfle au portrait de Provence, XVIII[e] siècle. (Coll. Albert Boudon).

Pl. XII. — Enveloppe de sixain de Jean David (Bois gravé, Musée du Puy).

Pl. XIII. — Enveloppe de sixain de Régis David (Bois gravé, Musée du Puy).

Pl. XIV. — Enveloppe de cartes d'Antoine Plantin (Bois gravé, Musée du Puy.

— Enveloppe de cartes de Jean-Claude Rocher (Bois gravé, Musée du Puy).

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-LOIRE

LE DIRECTOIRE ET L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE

DE 1790 A 1800

CHAPITRE IV

Le département pendant l'époque du Directoire.

(*Suite*)

---

§ 5.

Après le départ de Gonchon, les nouveaux administrateurs du département parurent être moins préoccupés des complots royalistes que des réunions tenues par les terroristes, assez fréquemment, dans le bois du séminaire [1].

Du reste, il n'était resté dans la Haute-Loire qu'une partie des troupes qu'y avaient amenées les généraux Piston et Châteauneuf-Randon.

Les royalistes n'étaient pas découragés : au contraire, leurs

1. 8 fructidor an IV (25 août 1796). Le spectacle, au Puy, était continuellement troublé par des vociférations et des provocations; l'agent du Directoire exécutif était journellement insulté; le général Piston l'avait été mainte fois; les rues, les cabarets et certains cafés retentissaient habituellement « de chansons séditieuses et anarchiques. » (Reg. du Conseil général, 1er pluviôse an V, 20 janvier 1797). Une délibération du 5 fructidor an V parle de réunions des « anarchistes » au château de Soubrey, vers Goudet, et d'insultes adressées par eux aux passants.

Digitized by Google

menaces continuaient d'effrayer leurs adversaires. «... Soit pour la composition de la garde nationale, écrit un commissaire, soit encore moins pour former une colonne mobile, les agents municipaux, d'après les fortes menaces qui leur ont été faites, n'osent faire aucune liste, et nous en sommes là. Le cultivateur, pour tout ce qui est hors de ses intérêts, est trop insouciant et trop égoïste pour pouvoir en tirer le moindre parti. » On répétait que ceux qui faisaient partie des colonnes mobiles seraient envoyés aux armées. L'administration protestait contre l'envoi à l'armée d'Italie des 700 soldats de ligne en garnison dans le département ; comment aurait-elle pu compter sur des colonnes mobiles incomplètement formées, qu'il était difficile de faire servir hors de leur commune, et qui pouvaient même augmenter le désordre à cause des divisions politiques?

Une accalmie paraissait s'être produite ; mais on pouvait craindre qu'elle ne durât pas longtemps. Le Directoire exécutif n'avait pas accordé la liberté du culte aux prêtres réfractaires ; et ceux-ci continuaient d'agiter les campagnes par leurs prédications. Le 10 fructidor an VI (27 août 1796) Cochon de Lapparent, ministre de la police générale, déclara au Département qu'il lui fallait des renseignements précis au sujet d'un attroupement de mille personnes que des prêtres réfractaires avaient fait à Beauzac, dans le canton de Monistrol, le 6 thermidor, d'une échauffourée qui avait eu lieu le même jour, et de la rétractation de François-Thérèse Panisset, évêque du Mont-Blanc. Le peuple des campagnes affirmait de plus en plus énergiquement sa volonté d'avoir « ses bons prêtres ». Le 9 vendémiaire an IV (30 septembre 1795), des citoyens, après avoir enfoncé les portes de l'église de Saint-Vincent, criaient au juge de paix, à l'agent municipal, au commissaire du pouvoir exécutif : « Brigands! Nous nous moquons de la justice, de l'administration et du commissaire. Ce que vous faites sera bientôt détruit. Nous voulons entrer dans notre église. » Au Puy, les gens qui restaient fidèles aux prêtres constitutionnels étaient insultés ; et leurs adversaires s'assemblaient dans diverses maisons ; parfois même des femmes s'agenouillaient pour prier dans les rues (2 brumaire an V, 23 octobre 1796).

Le 27 frimaire an V (17 décembre 1796) à Saint-Pal, des

Digitized by Google

femmes et des filles vinrent en nombre trouver les administrateurs cantonaux. « La liberté des cultes, dirent-elles, ne nous permet-elle pas de faire dire la messe dans la ci-devant église paroissiale ? Nous sommes ennuyées de courir, dans la saison la plus rigoureuse, entendre la messe dans une grange ou une écurie. D'ailleurs, il n'y a qu'un culte dans la commune. L'église ne sert à rien ; nous la refermerons quand le gouvernement la réclamera. — Il n'est pas en notre pouvoir, dit le président Gardon, de vous rien permettre à cet égard. Subordonnés à la loi et à des autorités supérieures, nous ne pouvons que nous y référer. — Fermez les yeux, répliquèrent-elles. Donnez-nous la clef et laissez-nous faire, voilà tout ce que nous vous demandons. On dit bien la messe dans plusieurs églises du département. — La vigilance de l'administration lui fait un devoir d'avoir l'œil ouvert sur tout ce qui intéresse l'ordre public. Nous n'avons pas la clef de l'église ; et si nous l'avions, nous ne la donnerions pas. — Nous savons qu'il y en a une chez le serrurier Bonfils, qui est chargé du soin de l'horloge. — Ne vous mettez pas dans un mauvais cas en agissant contre les lois. Notre devoir est de dresser contre vous procès-verbal. Déjà l'administration du département a pris un arrêté très vif au sujet de l'ouverture de l'église de Saint-Vincent, canton de Rosières. — Que pourra-t-on nous faire ? Nous ne sommes que des femmes et des filles, et nous laisserons l'église quand on la réclamera. »

Quelques instants après le départ des pétitionnaires, Michel Bonfils venait à la maison commune : « Citoyens président et commissaire, il est venu chez moi un grand nombre de femmes et de filles qui m'ont pris, m'ont jeté par terre et se sont emparées de la clef de l'église. — Que ferons-nous ? à la force il faut céder » répondirent les deux administrateurs.

La municipalité du canton de Rosières adressait ce rapport au département :

« Des filles... le 19 de ce mois, jour de ci-devant dimanche, entrèrent d'un air effronté dans le temple de l'Être suprême de cette commune, dans lequel le ministre conformiste y exerce son culte, où elles tinrent les postures les plus dégoûtantes ; un jeune homme d'environ douze ans leur représenta leur indécence ; il fut à l'instant saisi par elles et traîné d'un bout à l'autre

Digitized by Google

du temple ; (elles) lui déchirèrent son habit par devant depuis le col jusqu'au milieu du corps, et le précipitèrent contre le bénitier, qui lui fendit la partie inférieure de l'orbite droite, (27 nivôse an V, 16 janvier 1797).

Cette municipalité résumait ainsi la conduite des catholiques du pays.

«.. Les patriotes sont insultés, hués, et dans le cas de ne plus pouvoir sortir de leurs maisons, pour ne pas subir le sort de beaucoup d'autres victimes..... ils portent même un préjudice notable aux récoltes, attendu que ces fanatiques ne suivent ni voies ni chemins tant la nuit que le jour... » (14 frimaire an V, 4 décembre 1796).

Les prêtres insermentés étaient encouragés par les progrès de la réaction dans les deux Conseils. A la suite de la loi du 14 frimaire an V (4 décembre 1796), l'administration, le 4 nivôse (24 décembre 1796), fit mettre en liberté les prêtres enfermés à Saint-Maurice en vertu de l'article 10 de la loi du 3 brumaire, qui avait été rapporté. « Les y retenir plus longtemps, disait-elle, serait un attentat contre la liberté individuelle, et une injustice d'autant plus criante qu'il n'y a dans ladite maison que quelques pauvres vieillards accablés d'infirmités et exposés à toutes les rigueurs du froid et de la misère. » Comment les prêtres insermentés n'auraient-ils pas repris courage ? La municipalité cantonale de Rosières expose ainsi leur conduite :

« Ils baptisent, publient les mariages, même les lois et les arrêtés de l'administration centrale, les expliquent au peuple dans un sens contraire, jettent la consternation dans des familles entières qu'ils désolent, en leur persuadant que les militaires morts pour la patrie sont à jamais privés du ciel : c'est par cette trame infernale que ces Cerbères sont parvenus non seulement à empêcher les jeunes gens de la réquisition de partir, mais encore à faire déserter plus des quatre cinquièmes des volontaires du canton. » (21 nivôse an V, 10 janvier 1797). Reg. de la munic. de Rosières).

Le 3 pluviôse an V (23 janvier 1797) le curé Bernard, après une assez longue discussion avec le citoyen Marthory, envoyé de l'administration départementale, alla exercer son culte non comme à l'ordinaire dans la maison de Jean-Antoine Allirol,

Digitized by Google

mais publiquement au milieu d'un petit communal de Rosières et en présence de six gendarmes, qui n'osèrent s'y opposer.

§ 6.

Quant aux attroupements royalistes, ils dégénéraient en brigandages. Le 5 brumaire an V, (26 octobre 1796) le citoyen Chomelix fut volé et assassiné à Rosières. Des chauffeurs épouvantaient les campagnes comme dans plusieurs autres régions de la France.

Les administrateurs du département délibérèrent alors en ces termes :

14 brumaire an V (3 novembre 1796).

« Vu les procès-verbaux concernant plusieurs vols commis tant dans les communes des Granges, d'Arlempdes et de Saint-Hostien, que sur la grande route du Puy à Mende par des brigands armés qui se portent aux excès les plus barbares et les plus révoltants contre les malheureux qu'ils dépouillent.

« Considérant que ces attentats se multiplient dans le département et que les juges de paix, soit par insouciance, ou par timidité, négligent d'en poursuivre les auteurs.

« Considérant que les administrations municipales, au lieu de mettre à la poursuite de ces scélérats les colonnes mobiles de la garde nationale sédentaire, restent dans une inaction coupable,

« L'administration, ouï et ce requérant le commissaire du pouvoir exécutif, arrête :

« Article 1er. — Les vols et les excès commis dans les diverses communes du département ou sur les grandes routes seront dénoncés à l'accusateur public et les procès verbaux quiles constatent lui seront adressés.

« Art. 2. — Il sera fait une circulaire aux administrations municipales pour stimuler leur vigilance et leur enjoindre de prendre les mesures les plus actives pour s'opposer aux brigandages qui se commettent et en poursuivre les auteurs. »

Le ministre Cochon signalait à l'administration des rassemblements d'hommes armés, suivis de chariots traînés par des bœufs, qui coupaient le bois dans les forêts de l'État ou celles des parti-

Digitized by Google

culiers, et faisaient des lots qu'ils se distribuaient pour leur hiver ou allaient vendre dans les marchés ; des troupes de déserteurs qui, à Cayres, à Craponne, à Saint-Paulien, à Vorey, à Saint-Hostien et dans d'autres petites communes, se faisaient livrer les bijoux des habitants à force de mauvais traitements [1].

Le 14 brumaire an V, le ministre de la police écrivit :

« Différents rapports que je reçois, citoyens, me confirment dans l'opinion que bientôt toutes les grandes routes, même celles qui jusqu'à présent n'avaient point été infestées par les brigands, seront leur domaine, si on ne leur oppose une barrière insurmontable. Il n'est malheureusement que trop certain que sur tous les points de la République, les courriers et voyageurs sont arrêtés, assassinés et volés soit de jour ou de nuit par des attroupements armés. Nul doute que ces attroupements ne soient pour la plupart composés d'habitants du pays, qui connaissent les détours et faux-fuyants à la faveur desquels ils échappent aux recherches les plus actives et les mieux combinées. L'approche de la mauvaise saison est un encouragement pour ces mal intentionnés et en augmentera le nombre : il s'agit de prévenir et empêcher l'exécution de leurs projets perfides et destructeurs. Vous y réussirez, si vous faites sentir aux citoyens armés de votre département, à ceux qui composent les colonnes mobiles, que leur propre sûreté, leur intérêt particulier sont attachés à la sûreté des routes qui les avoisinent, et qu'ils doivent se joindre et agir de concert avec la gendarmerie et troupes de ligne dans les lieux où il s'en trouvera, pour faire la guerre et poursuivre avec acharnement les scélérats qui infestent les routes. »

Le ministre recommandait en conséquence des marches et des contre-marches répétées, de jour et de nuit.

Mais l'administration départementale lui répondit, au sujet des déserteurs :

« La classe pauvre, à qui l'on a ôté les deux seuls freins qui la continssent, la crainte d'un Être suprême ou du gibet, s'est jointe à eux. Les hommes de tous les partis, qui espèrent par le désordre revenir à leur ancien état, souvent les favorisent : il est donc à

1. 12 brumaire.

Digitized by Google

craindre que le nombre n'en augmente encore d'une manière effrayante.

« ... Quelques années de fer sont le maximum des vols les plus répétés et les plus violents; les condamnés parviennent presque toujours à s'échapper des prisons, et rentrent dans la société plus scélérats qu'ils n'en sont sortis [1]. On a recueilli des propos de ces brigands qui disent hautement que les lois les protègent. Un d'eux, traduit depuis quelques jours dans les prisons du Puy, répétait ces propos : et comme quelqu'un lui observa que ces crimes allaient provoquer une nouvelle mesure législative plus sévère, il répondit que si les lois changeaient, il changerait bien aussi.[2] »

Les juges de paix se taisaient ; les administrateurs municipaux ne mettaient pas sur pied les colonnes mobiles de la garde nationale. Aussi le département donna-t-il un avertissement à l'accusateur public, et essaya-t-il de stimuler le zèle de toutes les administrations [3]. Ce fut peine perdue. Les colonnes mobiles renfermaient de tels éléments de désordre que les administrateurs en exclurent plusieurs citoyens, dont l'inconduite avait excité de vives réclamations [4].

« Nous n'avons, dites-vous, écrivirent les administrateurs du canton de Saint-Julien-Chapteuil, qu'à faire usage de l'article 6 du titre 3 de la loi du 10 brumaire, ainsi que de la colonne mobile : mais ces ressources, considérées sous leur véritable aspect, sont-elles bien efficaces? Notre canton n'est composé que de villages et de hameaux : le plus peuplé ne renferme pas cinq hommes faisant partie de la colonne mobile : les fonctionnaires publics n'y habitent pas ; et cinq à six brigands, marchant toujours en troupe, et sortant d'un canton pour entrer dans un autre, se présenteront-ils : ils ne se trouvera personne qui commande leur arrestation, et qui l'exécute. Il faut alors, dira-t-on, mettre sur pied la colonne mobile, et se livrer à des recherches, à des poursuites multipliées. Oui, et comment parviendra-t-on, à rassembler sans bruit, sans secousse, quatre-vingt-dix hommes, dispersés dans trente endroits tous éloignés, qu'on n'arrache

1. A signaler aux partisans actuels de l'abolition de la peine de mort.

2 Reg. des lettres au ministre, 21 brumaire an V, (11 novembre 1796). V. Rioufol, *op. cit.*, p. 441 (pillages à Chalencon, Chazelles, Saint-André); p. 443 : (brigandages vers Yssingeaux); p. 445 (brigandage à Caires).

3. 14 brumaire an V.

4. 10 vendémiaire an V, 12 brumaire an V.

Digitized by Google

à leurs travaux qu'avec peine, et qui sont dépourvus d'armes et de munitions, pour une opération qui exigerait tous les soins et les efforts d'un corps réglé?

« Pendant ce remuement, et avant qu'on ait surmonté tant de localités, les scélérats, qui à peine séjournent une demi-journée, sont-ils assez insensés pour demeurer dans l'apathie, et ne pas se précautionner contre la répression qui leur est en secret promise? D'ailleurs, c'est ici le cas de dire une vérité : tous les renseignements et tous les avis s'accordent pour prouver que durant le jour la commune du Puy est le refuge de ces malfaiteurs, qui en sortent durant la nuit, pour se livrer à leurs expéditions, et rentrent avant le lever de l'aurore. »

Les administrateurs demandaient des lois pénales plus rigoureuses, et l'établissement, sur les grandes routes, de postes tirés de l'armée régulière... (22 frimaire an V).

Les administrateurs du canton rural du Puy n'étaient pas plus rassurés, comme le prouve la courte délibération suivante :

Séance du 10 pluviôse an V (29 janvier 1797).

« Le commissaire du directoire exécutif ayant fait lecture de la lettre du commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du département de la Haute-Loire, en date du 1er nivôse dernier, par laquelle il invite le commissaire et les agents municipaux du canton du Puy de prendre tous les moyens les plus efficaces pour faire rejoindre les déserteurs,

« Les agents, persistant dans une précédente délibération, ont déclaré ne pouvoir sévir contre les déserteurs, crainte d'être assassinés et incendiés. »

On signalait, dans les premiers jours de nivôse an V, des attroupements dans les cantons de Saint-Pal et de Craponne. Le commissaire du directoire exécutif écrivit de Craponne à son collègue du département :

« Je vous ai fait part, hier soir, des renseignements que j'ai eu sur les attroupements que l'on croyait dissipés, mais je viens d'en avoir d'autres qui paraissent positifs et desquels il résulte que les attroupés se sont retirés dans les communes de Juliange et Saint-Victor, distantes de la nôtre d'environ une lieue, de manière que nous voilà plus exposés que jamais et sans ressource pour opposer

Digitized by Google

de la résistance aux incursions. C'est en vain que l'on commande des gardes, les citoyens se refusent formellement à les monter, soit par insouciance, soit par crainte, de manière qu'en cas d'attaque, les brigands ne trouveraient aucune résistance. Un autre motif qui peut-être détourne les citoyens de monter la garde est le défaut de cartouches..... » (7 nivôse, 29 décembre 1795).

En conséquence, le 8 nivôse (30 décembre 1795), le général Piston fut requis d'envoyer une force armée imposante dans les cantons de Craponne et de Saint-Pal, et notamment dans les communes de Julliange et de Saint-Victor, pour dissiper une troupe qui s'était formée à Usson, dans le département de la Loire, et qu'un détachement venu de Montbrison avait refoulée.

§ 7.

Il y eut ensuite une nouvelle accalmie d'environ deux mois; puis on parla de l'arrivée d'un émigré, le comte de Lamothe, dans les montagnes de l'Ardèche, d'où il passa dans celles du Puy-de-Dôme. Le 16 ventôse an V, le ministre de la police générale écrivit au commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale qu'on lui assurait que Précy voulait se porter de Lyon sur Monistrol, Yssingeaux et Saint-Etienne [1]; mais ce fut, semble-t-il, le comte de Lamothe qui dirigea cette tentative, sans pouvoir la faire réussir. Un peu plus tard, le 2 floréal an V (21 avril 1797), l'administration du département prit cette délibération :

« Vu les divers renseignements parvenus à l'administration, desquels il résulte que la rentrée des contributions éprouve les plus grandes difficultés depuis que les contribuables sont obligés de les acquitter en numéraire; que les factieux de tous les partis s'agitent de nouveau, pervertissent l'esprit public et annoncent de coupables espérances.

« Vu la lettre de l'administration municipale du canton rural, qui annonce que l'arbre de la liberté a été abattu dans la commune de Vals, voisine du chef-lieu, et brûlé aux acclamations du peuple.

1. M. Rioufol, *op. cit.* p. 346.

Digitized by Google

« Vu la lettre de la police générale au commissaire du directoire exécutif par laquelle, en le prévenant que l'émigré Lamothe et les brigands qu'il commande se sont réfugiés dans les montagnes du département du Puy-de-Dôme, limitrophes de la Haute-Loire, il l'invite à provoquer auprès de l'administration centrale les mesures propres à toutes leurs entreprises.

« Vu la lettre du capitaine commandant la force armée stationnée dans la commune d'Yssingeaux au général de brigade Piston, commandant la force armée dans le département, par laquelle il l'instruit que plusieurs scélérats armés ont enlevé un déserteur à la gendarmerie et à la troupe de ligne en menaçant l'escorte de lui tirer dessus.

« Vu la lettre de ce général, par laquelle il prévient l'administration que les événements fâcheux qui ont eu lieu depuis quelque temps et qui se multiplient chaque jour lui font apercevoir que le petit nombre de troupes cantonnées dans le département de la Haute-Loire n'est pas suffisant pour contenir les malveillants de tous les partis, surtout depuis que le général Hacquin a fait passer dans l'Ardèche la moitié de la force armée qui existait dans la Haute-Loire et qui avait été jugée nécessaire pour y maintenir la tranquillité; qu'en conséquence il croit indispensable de faire la demande de quatre cents hommes de troupes au général en chef de l'armée des Alpes, que la gendarmerie étant à peu près nulle jusqu'au moment de sa réorganisation, il pense qu'un détachement de cinquante hommes à cheval qui ferait partie des quatre cents hommes demandés serait d'un grand secours pour assurer l'ordre public dans ce département, sur quoi, considérant que les événements qui, depuis un mois, ont eu lieu dans ce département, et l'audace des malveillants qui semble s'accroître chaque jour, annoncent des projets hostiles de leur part contre le gouvernement.

« Considérant que les troupes qui existent dans ce département sont en trop petit nombre pour y maintenir l'ordre et la paix d'après les localités et le voisinage de l'émigré Lamothe, qui y avait formé un camp, il y a près de deux ans, et qui y conserve des intelligences.

« Le commissaire du pouvoir exécutif entendu :

« L'administration arrête qu'il sera écrit de suite au général en chef de l'armée des Alpes pour lui demander trois cent cinquante hommes d'infanterie et cinquante de cavalerie, et qu'extrait du présent lui sera adressé à l'effet de lui faire connaître les motifs qui nécessitent l'envoi de cette force armée. »

Les élections de germinal an V donnèrent lieu à plus d'une

Digitized by Google

contestation, particulièrement dans le canton de Rosières, où la municipalité refusa d'envoyer à l'assemblée la liste des électeurs primaires : après beaucoup de confusion, la moitié des électeurs, c'est-à-dire les modérés, quittèrent l'assemblée. Les administrateurs du département exclurent de l'administration de ce canton les plus violents, pour avoir omis d'appeler les modérés aux réunions, fait délibérer les adjoints à la place des agents, effrayé et insulté des gens paisibles en recherchant les prêtres réfractaires. Le citoyen Experton vint à Rosières en qualité de commissaire de l'administration centrale, et, s'il faut en croire la municipalité, dit qu'à Paris on ne recherchait pas les déserteurs et les prêtres réfractaires : il fut dénoncé au ministre de la police. Les administrateurs du département, en faisant replanter solennellement à Vals un arbre de la liberté abattu « aux réclamations du peuple », conseillèrent la méfiance à l'égard des « manœuvres jacobites » et des hommes de désordre. Ils se plaignirent en outre au ministre de la police de ce que la municipalité du Puy avait toléré des provocations à l'égard de citoyens paisibles, tandis qu'elle avait fait dresser procès verbal contre quelques soldats pour avoir simplement sifflé *Le Réveil du Peuple* [1].

Le 24 germinal an V (13 avril 1797) les électeurs élurent administrateurs les citoyens Jerphanion, Chalendard, Boulangier et Assézat. Le citoyen Dauthier, qui remplaçait provisoirement le citoyen Roche-Pouzols, élu en l'an IV, mais suspendu par l'effet de la loi du 4 brumaire, fut obligé de céder la place.

Le 15 floréal an V (4 mai 1797), devant une nombreuse assistance, se fit l'installation de l'administration nouvelle, où prédominaient les royalistes constitutionnels et les républicains modérés.

« J'aurois en particulier, dit le citoyen Jerphanion, bien des regrets à exprimer de me voir séparé de mes collaborateurs : leurs talents, leur civisme et l'expérience les rendaient précieux sous tous les rapports à la chose publique; l'administration de la Haute-Loire, attachée au bonheur et à la tranquillité des habitants de ce département, par tout ce que la nature et la raison peuvent offrir de plus puissant, n'a jamais varié dans ses principes; elle a usé avec prudence, sagesse et sévérité suivant les circonstances du pouvoir qui

1. 1er floréal (20 avril 1797) et 1er prairial an V (20 mai).

Digitized by Google

lui était confié ; si quelque chose doit adoucir l'amertume de ces regrets, c'est le choix qui vient d'être fait de citoyens dont les lumières et la moralité promettent aux administrés de zélés défenseurs et au gouvernement de vrais soutiens de la liberté. »

Le citoyen Assézat parla contre les administrateurs terroristes.

« ... Ces hommes, dit-il, se disant les pères nourriciers du peuple, feignant de lui préparer des magasins de subsistances, et de lui en assurer la distribution journalière, le réduisaient à la plus affreuse misère, lui vendaient chèrement des grains mêlés de tous ceux que le cultivateur destine à la nourriture des animaux qui le servent dans ses labeurs, et de ces restes impurs qu'il abandonne aux autres; ils faisaient consumer à ce peuple un temps précieux à attendre une légère ration d'un pain noir, grossier, malsain, que le fermier eût, autrefois, craint de jeter au chien fidèle qui gardait ses habitations et ses troupeaux; tandis que les tables de ces tyrans philanthropes et celles de leurs vils agents, entretenues aux frais du peuple subjugué, étaient partout couvertes avec autant de profusion que de délicatesse. »

La situation financière du département ne s'était pas améliorée. Au mois de frimaire an V, sur 290 communes, 167 seulement avaient envoyé des états du montant de leur rôle. Vainement les administrateurs départementaux envoyaient-ils des tableaux qui devaient être remplis à l'aide des états de section et des connaissances locales : seules les communes du Puy, d'Auzon, de La Voûte, de Goudet, de Saint-Pal, de Tence et d'Arlempdes donnèrent satisfaction. « Rallions-nous tous, disaient les administrateurs, pour assurer et activer le prélèvement des contributions : sans elle, point de secours pour la classe indigente, point de moyens à la disposition du gouvernement pour remplir le tout de son institution ; sans contributions enfin point de république ![1] ».

Pour remédier à l'inaction des municipalités, les administrateurs avaient dû envoyer la force armée dans tous les cantons dont les administrations municipales n'auraient pas justifié dans la quinzaine de la mise en recouvrement des rôles des contributions foncière, personnelle et somptuaire de l'an III et des années

1. 4 frimaire an V (24 novembre 1796).

Digitized by Google

antérieures pour toutes les communes de « l'arrondissement municipal ». Les soldats devaient être répartis deux par deux, comme on l'avait fait dans l'Eure, chez l'agent municipal et son adjoint [1]. Le 1er frimaire an V, les juges de paix furent nommés commissaires civils pour diriger la force armée et répartir de cette façon les soldats. L'année suivante, on fit accompagner les chefs de contrainte par des soldats : pour diminuer leurs exigences, qui causaient des plaintes assez vives, le département leur alloua non plus seulement 20 sols par jour et par homme, mais le double, pour leur subsistance [2].

« Partout, disait l'administrateur Monteiller, le peuple se plaint, même amèrement, de l'institution des barrières, de l'inégalité dans le droit de patente, de l'énorme contribution mobilière et de l'arbitraire à laquelle elle prête, d'une nuée de porteurs de contraintes, qui viennent leur enlever ce dernier sol qu'ils conservaient pour faire lever la récolte, dont il faut payer la contribution avant de l'avoir recueillie. [3] »

Les nouveaux administrateurs ne furent pas plus heureux que les autres dans leurs efforts pour maintenir l'ordre public. Dans le canton de Langeac, les citoyens Vissac, Carlet et quelques autres furent assassinés : on désigna un grand nombre de témoins aux magistrats chargés de la poursuite des criminels : l'un d'eux répondit : « Ce serait ruiner la nation que d'entendre tant de dépositions. » Les citoyens Champigny, juge de paix, Duny (de la Brosse), Pannelier et plusieurs autres furent assassinés encore impunément. Jean-Claude Nicolas, de Champclause, soldat revenu de l'armée d'Italie après plusieurs campagnes, fut mortellement frappé au milieu du bourg de Fay, où pas un habitant ne lui ouvrit sa porte, quand il lui restait encore un peu de vie, pour le soustraire à la fureur des meurtriers. Ce ne fut qu'après de longues sollicitations, et après s'être fait assurer une gratification considérable, qu'un officier de santé le reçut et lui donna des secours qui furent inutiles [4].

1. 24 vendémiaire an V (13 octobre 1796).
2. 18 nivôse an VI (8 janvier 1798).
3. 28 thermidor an V (15 août 1797).
4. Rapport au ministre de la police.
Le 21 thermidor an V (9 août 1797), le Département chargea les municipalités de

Digitized by Google

Le directoire départemental, averti de ces meurtres et d'une nouvelle agitation royaliste dans l'Ardèche, envoya quelques détachements stationner à Saint-Didier, Montfaucon, Yssingeaux et aux environs [1].

— Le coup d'état du 18 fructidor an V n'eut pas dans le département de la Haute-Loire de conséquences immédiates, si ce n'est l'annulation des élections récentes.

Dans la vallée du Rhône, au contraire, Dominique Allier et d'autres chefs virent augmenter le nombre de leurs partisans, qui furent quelques heures maîtres de Pont-Saint-Esprit, Carpentras et Tarascon [2]. Mais le général Haquin refoula Dominique Allier, et le comte de Lamothe, arrêté à La Narce dans l'Ardèche, par le citoyen Enjolras, juge de paix de Coucouron, fut envoyé par lui au citoyen Blazaire, ci-devant prieur de Saint-Clément, commissaire du pouvoir exécutif à Pradelles [3].

M. de Lamothe fut alors incarcéré au Puy : ses partisans formèrent de nouveaux rassemblements à Bannes, près de Jalès, et parlèrent d'aller le délivrer. Les gardes nationaux forcèrent la porte de son cachot : ils le percèrent de coups de baïonnettes et le hachèrent de coups de sabre. Dominique Allier voulut venger sa mort et se porta dans la forêt de Bauzon; mais le général Piston sut l'arrêter par une habile disposition des forces qu'il avait sous la main. Des soldats, envoyés au Monastier et à Pradelles, surveillèrent la montagne, où Dominique Allier avait enlevé un juge de paix avec son assesseur, et terrorisé par ses dévastations les acquéreurs de biens nationaux [4].

Malgré la défaite d'Allier, le 20 vendémiaire an VI, cinq patrio-

rechercher et dénoncer les auteurs de tous les troubles qui seraient, par voies de fait, apportés à la possession des acquéreurs des biens nationaux.

Cette mesure resta à peu près sans effet.

Le 18 messidor an IX (7 juillet 1801), durant le Consulat, on signalait encore, à Langeac, neuf prêtres insoumis qui prêchaient la dépossession des acquéreurs de biens nationaux.

1. 12 fructidor an V (29 août 1797).

2. de Barante, *Histoire du Directoire*, III, p. 156-157).

3. Abbé Ed. Peyron, *Le marquis de Surville*, I, 52.

4. 13 vendémiaire an VI (4 octobre 1797) : lettre de l'administration de Saint-Ambroix — abbé Peyron, *Le marquis de Surville*. I. 55. — Ern. Daudet. *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1901 p. 101. 14 vendémiaire an VI, 4 octobre 1797. — Lettre de l'administration au général Petit Guilhaume. 17 frimaire an VI.

Digitized by Google

tes furent assommés à la foire d'Arlempdes et deux restèrent sur le carreau, en présence de deux mille personnes et de plusieurs fonctionnaires. Les républicains du canton cherchèrent un refuge au Puy. Le 1er frimaire (21 novembre 1797), le citoyen Grand, de Chaudeyrolles, acquéreur d'un bien national, était tué de douze coups de poignard par un ancien garde des bois de M. de La Tour-Maubourg.

§ 8.

C'est seulement le 7 brumaire an VI (28 octobre 1797), que les citoyens Martin, Bellon et Jerphanion, nommés par le Directoire exécutif administrateurs du département, prirent possession de leur poste. Les citoyens Hillaire (du Monastier) et Guigonnet (de Saint-Didier) démissionnèrent : ils furent remplacés par Dominique Boulangier, de Saugues, et Touchebeuf, de Blesle; toutefois, le 17 brumaire, le Directoire exécutif annula cet arrêté et nomma administrateurs les citoyens Vidal et Portal. Puis, le 28 brumaire (19 octobre 1797), les citoyens Martin, Jerphanion et Bellon, destitués, furent remplacés par les citoyens Masson (de Saugues), Richond fils, Bardy, de Brioude, hommes de loi, qui furent installés le 9 frimaire. Le citoyen Portal occupa quelque temps le poste de commissaire du gouvernement, mais le céda le 11 pluviôse (31 janvier 1798) au citoyen Dulac, de Saint-Didier.

Le Directoire exécutif changea aussi ses commissaires près les administrations municipales du canton. Le département fit aussi un grand nombre de choix nouveaux, et déclara, dans une adresse à ses concitoyens, avoir cherché « des républicains énergiques sans violence, sages sans faiblesse, prononcés sans exagération, sachant allier à une grande vigueur de caractère, une grande modération dans leur conduite, à un dévouement sans bornes à la liberté une soif ardente de la justice; à un grand amour pour la paix, une vigilance inquiète pour le maintien de la République; à la sévérité nécessaire pour réprimer les manœuvres liberticides, une humanité toujours compatissante ».

Il déplora en outre « l'insouciance qui avait fait repousser des

Digitized by Google

fonctions honorables », et menaça même, comme en pluviôse an IV, de choisir des agents dans tout le département, en obligeant les cantons à les payer.

Dans une autre adresse, envoyée au Directoire, les administrateurs défendirent le commissaire Monfleuri, dénoncé le 2 brumaire aux Cinq Cents, rappelèrent que le dévouement du chef-lieu avait seul empêché les chefs royalistes de l'Ardèche d'établir dans la Haute-Loire leur quartier général, et attribuèrent les rassemblements du Pertuis, de la forêt de Bauzon et du Bois Noir aux sympathies que les campagnes gardaient pour les prêtres réfractaires. « Les divisions religieuses, dit-il, ne pouvaient manquer de jouer un grand rôle, et d'y exercer les plus funestes influences; il est de fait que tous les moyens pris jusqu'à ce jour, toutes les instructions n'ont jamais pu y inoculer même le culte constitutionnel; les anciennes habitudes religieuses y ont eu toujours le dessus, et *renforcées* depuis par les réquisitionnaires et les déserteurs, elles n'en ont pris que plus d'empire » [1].

Les administrateurs nouveaux paraissent avoir déployé plus de zèle que leurs prédécesseurs pour faire exécuter les lois et les arrêtés du Directoire exécutif. Le 21 pluviôse an VI (9 février 1798), Portal recommanda à tous les commissaires de faire exiger les passeports des étrangers. Mais les bandes royalistes, alors peu nombreuses, chouannaient sur divers points du département et dans les régions voisines. La présence de Surville était signalée [2].

Le 26 frimaire an VI (16 décembre 1797), un convoi d'argent, destiné à l'armée des Alpes, et escorté par le caporal Bureaux avec neuf soldats de la 26e demi-brigade, fut attaqué vers onze heures du matin, au pont de Lignon, par trente à quarante brigands, et enlevé après une longue résistance de l'escorte. Les autorités de la commune de Saint-Maurice gardèrent le silence sur cette affaire; et l'administration envoya sur les lieux deux commissaires enquêteurs. Il fut prouvé que deux soldats avaient été blessés, et que l'escorte, jusqu'au moment où ses munitions furent épuisées, avait fait une résistance énergique; mais on supposa

1. 9 brumaire an VI (30 octobre 1797).
2. Abbé Peyron, *Le marquis de Surville*, I, 77.

Digitized by Google

que des complicités avaient rendu plus facile cet enlèvement. Des hommes bien vêtus étaient les conducteurs des brigands, qui menaçaient d'assassiner quiconque déposerait sur cette affaire. Les administrateurs envoyèrent quinze soldats à Yssingeaux et réclamèrent des secours au général Chapsal [1].

Les royalistes de Sanssac, le 17 nivôse, criblèrent la nuit de coups de fusil les fenêtres du citoyen Gallien. A Saint-Privat, un cultivateur républicain, nommé Le Maron, fut grièvement blessé. Après avoir tenté d'incendier la maison de l'instituteur Jean-Louis Michel, secrétaire-greffier de l'administration municipale de ce canton, on l'assassina dans la nuit du 3 au 4 pluviôse. Un commissaire civil y conduisit immédiatement 80 gardes nationaux et soldats (23-24 janvier 1798).

La loi du 19 fructidor avait frappé de nouveau les prêtres réfractaires de la peine de la déportation. « Citoyen ministre, écrivaient les administrateurs le 25 vendémiaire an VI (18 octobre 1797), vous pouvez dès cet instant regarder la loi du 19 fructidor comme non avenue dans la Haute-Loire relativement aux prêtres et aux émigrés; il ne sera peut-être pas un homme qui ose hasarder de prendre dans nos campagnes des fonctions publiques : les poignards le suivraient de près. » Néanmoins, ce même jour, des commissaires furent mis en campagne.

Le 19 brumaire (10 novembre), le Département régla l'application de la loi du 19 fructidor; puis, le 3 pluviôse (22 janvier 1798), en vertu d'une lettre du ministre de la police générale, l'administration interdit l'emploi des cloches, sauf pour annoncer un incendie, une inondation ou un rassemblement. Elle envoya des commissaires avec la force armée et fit arrêter plusieurs prêtres réfractaires : les uns restèrent longtemps entassés dans les cachots du Puy, les autres furent envoyés à Ré et à Cayenne [2].

Les élections de l'année suivante donnèrent lieu à plus d'une réclamation, comme celles de l'an V [3].

1. Le 9 nivôse an X (19 janvier 1802), le tribunal criminel acquitta des accusés, faute de preuves (Rioufol, *op. cit.* p. 359).

2. Albert Boudon, *Les municipalités du Puy pendant la période révolutionnaire*, IV, 351 et suivantes. Voir la thèse de M. Gonnet sur le clergé de la Haute-Loire pendant la Révolution.

3. Le département élut au conseil des Anciens Balthazar Faure (d'Yssingeaux), membre des Cinq Cents, et au conseil des Cinq Cents Benoit Richond, président de

Digitized by Google

Celles de l'an VI amenèrent le citoyen Masson à la présidence du conseil général : puis il fut nommé, le 14 messidor (2 juillet 1798), commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale, et remplacé par le citoyen Girard, de Coubon.

Les nouveaux administrateurs constatèrent que l'ordre public était encore loin d'être assuré. « Les forêts, écrivait le citoyen Montellier, ont été en proie aux dévastations les plus effrayantes, et tous les efforts des autorités constituées n'ont opposé qu'une faible digue aux entreprises des délinquants : la forêt du Villard, située dans la commune de Saint-Germain-Laprade, canton rural du Puy, en est une preuve : plusieurs commissaires y ont été envoyés, pour en constater la situation; et tous en ont été effrayés, et n'ont eu le courage d'achever; il est temps de mettre un terme aux dilapidations journalières qui s'y font, et d'appeler la vengeance des lois contre les dilapidateurs : ils seront connus quand l'administration le voudra. [1] »

En outre, les royalistes s'agitaient encore dans les départements voisins : le général Motte, commandant ceux de l'Ardèche et de la Lozère, invita le général Colomb, qui avait remplacé le général Piston, à se rendre à Pradelles le 14 floréal, pour diriger, de concert avec lui, des opérations militaires. Les administrateurs envoyèrent le citoyen Boudinhon, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale du Puy, pourvoir aux dépenses extraordinaires [2]. Elle prit ensuite les délibérations qui suivent :

23 floréal an IV (12 mai 1798). « L'administration, instruite que la malveillance s'agite encore en tous sens dans l'étendue de ce département ; que les réquisitionnaires et déserteurs forment encore des rassemblements partiels et se portent les jours de ci-devant fêtes et

l'administration centrale, Belmont, notaire, administrateur-municipal de la commune de Brioude, Portal, commissaire de Directoire exécutif près l'administration centrale, Borel-Vernières, de Brioude, ancien administrateur du département (27 germinal an VI, 15 avril 1798).

L'assemblée électorale élut membres de l'administration centrale Masson, Vidal (de Lavaudieu), Jamon (de Montfaucon), Montellier et Bardy.

1. 15 floréal an VI (4 mai 1798). Cette formule « il est temps », est girondine.

2. Le 9 floréal an VI (28 avril 1798), 250 soldats de la 86e demi-brigade et 38 hussards du 10e (puis, le 14, le 2e escadron du 9e hussards), remplacèrent le détachement du 3e bataillon de la 26e.

Digitized by Google

dimanches ainsi que les jours de foire dans différentes communes pour y troubler l'ordre et la tranquillité publique, que protégés par le royalisme et le fanatisme ils cherchent à braver les autorités constituées et menacent la vie des républicains.

« Considérant que le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, et l'exécution des lois ne peuvent être assurées sur différents points de ce département qu'avec le concours de la force armée.

« Ouï le commissaire provisoire du pouvoir exécutif, arrête :

« Article premier. Il sera incessamment distribué en cantonnements jusqu'à concurrence de deux cent-soixante hommes dont vingt hussards [1].

« Art. 2. La répartition de cette force armée sera faite entre les chefs-lieux de canton, ainsi qu'il suit :

« Savoir : Fay-le-Froid, 30 hommes ; Pradelles, 22 ; Monastier, 21 ; Langeac, 18 ; La Chaise-Dieu, 17 ; Yssingeaux, 30 ; Tence, 30 ; Saint-Privat, 12 ; Montfaucon, 20 ; Saugues, 25 ; Rosières, 15 ; Craponne, 20 hussards.

« Art. 3. Le général de brigade Colomb, commandant la première subdivision de la 19e division militaire, demeure chargé de l'exécution du présent arrêté, dont expédition lui sera envoyée dans le jour. »

28 floréal an VI (17 mai 1798). « Il a été fait lecture d'une lettre en date de ce jour, adressée à cette administration par le général Colomb, commandant la première subdivision, par laquelle ce général donne avis que par ordre du général de brigade Rey, il envoie le 29 de ce mois quatre-vingt-dix hommes, pour, de concert avec les troupes du commandement de ce dernier, faire une battue sur les confins des départements de la Loire et de la Haute-Loire. Il demande à ce que l'administration autorise les détachements à faire à leur retour la même battue dans les lieux de ces départements qui peuvent en avoir besoin. L'administration, approuvant le zèle et l'intention du général Colomb, considérant que le moment du retour de ces troupes n'étant pas connu, et ne pouvant être déterminé, elle ne peut prendre aucune mesure pour la régularité de cette battue, qu'elle s'est réservé d'ailleurs de faire faire lorsque les circonstances lui paraîtraient favorables.

« Considérant que pour faciliter les recherches et assurer l'exécution des mesures arrêtées par le général Rey, il est instant que l'administration autorise les commandants militaires occupés à la battue

1. « L'an VI, remarque M. Rioufol, fut la grande époque des garnisaires ainsi que celle de l'application de la loi du 10 vendémiaire an IV. » (p. 474).

Digitized by Google

dont il s'agit, à faire dans toute l'étendue du département les perquisitions nécessaires.

« Ouï le commissaire du pouvoir exécutif, arrête :

« Les commandants militaires employés à la battue arrêtée par le général Rey et annoncée par le général Colomb sont autorisés, lorsqu'ils seront sur les confins du territoire de la Haute-Loire, à faire toutes les recherches et perquisitions qui seront jugées nécessaires, à la charge pour eux de se faire assister par un membre des autorités constituées des lieux, et en se conformant aux lois et à la constitution ; ils dresseront procès-verbal de leurs opérations aux dits lieux et les feront passer au général Colomb, qui demeure invité de les communiquer à l'administration. »

Un arrêté du 6 messidor an V exigea la fermeture des églises où s'exerçait le culte, autres que celles qui avaient été désignées ou déclarées en exécution des lois du 11 prairial, ou 3 et 7 vendémiaire an VI. Plusieurs officiers municipaux furent destitués pour avoir toléré les réfractaires, dont quelques-uns furent arrêtés.

Néanmoins, on apprit l'assassinat des citoyens Rioufreyt (le 3 floréal, 22 avril), d'un citoyen de Retournac (le 12 fructidor, 29 août 1798), l'arrestation par des brigands armés d'espingoles d'une voiture où se trouvaient des fonds de la république, qu'ils déclarèrent être ceux de leur souverain, la réunion à Craponne de cinquante hommes en armes, qui se dispersèrent toutefois devant les gardes nationaux de Craponne et de La Chaise-Dieu. Un autre jour, on tirait à Craponne sur le commissaire du pouvoir exécutif, ou sur les gendarmes qui conduisaient au Puy des fonds de la recette. L'administration du canton de Rosières signalait le prêtre réfractaire Rousson, d'Yssingeaux, qui, tous les dimanches, réunissait plus de quatre mille personnes à Saint-Julien-du-Pinet, et des brigands qui se retiraient dans les châteaux du Bouchet, de Chabonel et de Mereneyrat [1].

Par suite, on peut lire dans les registres du Conseil général :

11 fructidor an VI.

« Le général de brigade Colomb a communiqué une lettre à lui adressée par le citoyen Macar, capitaine commandant la force ar-

1. 14 fructidor. Joseph Rioufreyt, de Beaulieu, commune de Rosières, fut seulement blessé à coups de pierres, pour avoir crié Vive la République! (Rioufol, *op. cit.*, p. 448).

Digitized by Google

mée à Yssingeaux, à la date du 10 du courant à minuit, par laquelle il annonce que le citoyen Flocquet, chasseur de la 16e compagnie (16e brigade), de correspondance à Saint-Hostien, a été assassiné et resté mort sur la place entre quatre et cinq heures dud. jour 10, sur la grande route, près du pont de Bessamorel; que dès le moment qu'il a reçu cet avis, il a fait prendre les armes à un détachement et s'est porté sur les lieux ci-dessus désignés et a trouvé le malheureux volontaire étendu par terre, et à qui on a enlevé le sabre.

« Par la même lettre le commandant annonce que les habitants du lieu voisin de celui de l'assassinat ont déclaré que les brigands étaient au nombre d'environ douze. L'administration, considérant qu'il est urgent de prendre des mesures pour parvenir à la découverte et à l'arrestation des auteurs de cet horrible attentat.

« Considérant que les habitants de la commune de Bessamorel doivent être punis conformément à la loi du 10 vendémiaire, puisqu'il ne conste pas qu'ils ayent fait tout ce qui était en leur pouvoir pour empêcher, dissiper ce rassemblement et prévenir l'assassinat du malheureux volontaire.

« Ouï le commissaire du pouvoir exécutif,

« L'administration arrête : 1° qu'il sera donné les ordres nécessaires pour que la force armée stationnée à Yssingeaux se mette à la poursuite de cette bande de brigands : le commandant rendra compte de ses démarches tous les jours au général de brigade Colomb qui, à son tour, donnera avis de tout à l'administration ; 2° trente hommes de la garnison du Puy se rendront dans le jour dans la commune de Bessamorel et y resteront stationnés jusqu'à nouvel ordre, et il sera fait pour l'exécution du présent arrêté les invitations nécessaires au citoyen Colomb, général de brigade. »

Le 12 fructidor an VI (30 août 1798), le département s'adressa aux municipalités pour les conjurer de montrer de la vigueur. Le brigandage reparaissait : les bandes nouvelles n'étaient que les débris de celles qui, l'hiver précédent, infestaient les routes. Elles ne faisaient, au jugement des administrateurs, que continuer l'exécution du même système de désorganisation, pour faire calomnier la république et inspirer la haine du gouvernement. L'Angleterre payait certainement les brigands royalistes. Le tribunal civil du Rhône avait dû condamner à cent cinquante mille francs d'amende quatre communes qui avaient toléré des attroupements. Il fallait faire connaître la loi, pour éviter la ruine aux habitants, vérifier soigneusement les passeports, se servir

Digitized by Google

de la garde nationale que le Directoire avait mise en permanence.

Le 25 vendémiaire an VII, les administrateurs Montellier et Jamon furent destitués [1]. Les républicains des campagnes se plaignaient au Conseil des Cinq Cents d'être forcés de se réfugier dans les bois (2 brumaire). On craignait au ministère de la guerre une nouvelle insurrection dans la Haute-Loire. C'est à cette époque que le jury eut à juger 114 Compagnons de Jésus, Lyonnais ou Jurassiens, qui furent enfermés dans les prisons du Puy [2].

Les administrateurs eurent à se préoccuper de faire exécuter une loi nouvelle qui réglait les foires et marchés, en interdisant de les tenir comme avant la Révolution à certains jours fériés.

§ 9.

Des désordres d'un autre genre furent amenés par le zèle des administrateurs à faire abandonner les foires fixées aux fêtes catholiques [3].

Le 27 ventôse an IV (17 mars 1796), les administrateurs du département avaient décidé que toutes les foires auraient lieu le 29 de chaque mois, et qu'il y aurait trois marchés par décade, les tridi, sextidi et nonidi. Ces foires et marchés furent tellement délaissés, que le 8 brumaire an VI (30 octobre 1796), les administrateurs invitèrent la municipalité du Puy à tolérer que l'on tînt le 12 de ce mois la foire du 2 novembre (jadis appelée de la Toussaint). On revint sur cette question pour édicter des rigueurs nouvelles.

Le 22 frimaire an VII (12 décembre 1798) fut prise cette délibération :

« Vu par l'administration centrale du département l'arrêté du di-

1. Le 7 frimaire an VII (27 novembre 1798) à la suite du pillage de plusieurs caisses de perception par douze royalistes venus de l'Ardèche, le département établit un seul receveur des contributions directes par chef-lieu de canton.

2. Lire : Rioufol, *op. cit.* ch. V.

3. Feu M. Aimé Giron a écrit sur ce sujet un roman historique : *Les lurons de la ganse*.

Digitized by Google

rectoire exécutif du 14 germinal an VI relatif à la stricte exécution du calendrier républicain.

« L'article cinq de la loi du 23 fructidor dernier concernant l'exacte observation de l'annuaire de la république.

« Les renseignements donnés par les administrations municipales de l'arrondissement, sur la fixation des jours où il se tient des foires dans leur ressort,

« La lettre du ministre de l'intérieur en date du 9 frimaire présent mois, en réponse aux observations que l'administration centrale lui a faite par sa lettre du 29 brumaire dernier,

« Après avoir entendu le rapport de son bureau des établissements publics :

« Ouï le commissaire du pouvoir exécutif.

« L'administration centrale du département de la Haute-Loire arrête :

« Article premier. A compter du 1er germinal prochain, les foires du département de la Haute-Loire seront fixées et ne pourront avoir lieu qu'aux époques et dans les communes portées au tableau joint au présent arrêté ;

« Art. 2. Toute foire qui se tiendra dans d'autres communes ou d'autres jours que ceux déterminés par le tableau sera réputée rassemblement prohibé et comme tel dissipé par la force publique ;

« Art. 3. Les agents municipaux qui toléreront ces rassemblements seront sur le champ suspendus de leurs fonctions et dénoncés au directoire exécutif ;

« Art. 4. La garde nationale et la gendarmerie sont tenues en cas de résistance de la part des contrevenants de prêter main-forte aux administrateurs et aux agents des communes ;

« Art. 5. Les contrevenants seront à la requête du commissaire du directoire exécutif de chaque canton cités au tribunal de police pour y être condamnés aux peines portées en l'article 105 du code des délits et des peines comme ayant embarrassé les voies publiques ;

« Art. 6. Les agents municipaux des communes où il se tient des foires feront la lecture pendant trois marchés consécutifs aux citoyens assemblés du présent arrêté et du tableau y annexé ; ils constateront ces trois lectures publiques par des procès-verbaux qu'ils feront parvenir à l'administration du département ;

« Art. 7. Le présent arrêté et le tableau des foires seront imprimés au nombre de trois mille exemplaires in-octavo et de cinq cents placards, envoyés sous l'une et l'autre forme aux administrations

Digitized by Google

municipales et par leur intermédiaire aux agents des communes pour y être lu, publié et affiché selon leur forme et teneur.

« Il en sera aussi adressé des exemplaires aux départements de la République » [1].

A la suite de cet arrêté, il y eut quantité de protestations et de manifestations violentes. Le 2 floréal an VII, jour du « ci-devant dimanche et de marché » des « cultivatrices » qui avaient apporté des denrées à la ville furent insultées, maltraitées par des « fanatiques » et forcées de se retirer. Le 14 floréal, un rassemblement de femmes d'Alègre insulta des citoyens qui se rendaient au nouveau marché. Le 13 messidor, la foire de Fay fut marquée par une manifestation tumultueuse.

Les prédications des prêtres réfractaires continuaient à inspirer la plus vive aversion pour le gouvernement. Au Puy même, pas un garde national ne se présenta, le 12 prairial, pour l'élection des officiers : et la municipalité écrivit que l'élargissement des prêtres sexagénaires par l'administration centrale avait contribué à l'anéantissement de l'esprit public.

« La gendarmerie, écrivait le citoyen Martin, de Saugues, est trop faible pour faire son devoir : elle ne peut attendre aucun secours d'une garde nationale presque toute composée des soldats du trône et de l'autel». (9 messidor an VII, 12 juin 1799). Les gardes nationaux de Tence avaient fait savoir qu'ils n'agiraient pas contre les prêtres et les réquisitionnaires.

Le même agent rapportait que le 6 messidor (Saint-Jean-Baptiste) était le jour fixé par les royalistes pour l'établissement de Louis XVIII sur le trône et le massacre des républicains. « Une brigade de gendarmerie est bien peu de chose contre un canton presqu'en insurrection : il est même prudent qu'elle ne sorte guère du chef-lieu : là, réunie au petit nombre de républicains, elle pourra résister en cas de danger aux poignards des royalistes et des fanatiques. »

A Rosières, le prêtre réfractaire Tamet avait une escorte de 60 à 80 hommes armés de fusils de chasse.

Au Pertuis, 150 « brigands » se réunissaient. D'autres attroupements se formaient sur différents points; et les fonctionnaires

1. Suit un tableau général des foires.

Digitized by Google

d'Yssingeaux parlaient, comme en l'an III, d'abandonner leurs foyers, s'ils ne recevaient pas un renfort de soldats [1].

Le comte de Surville, il est vrai, fut pris le 15 fructidor an VII, avec Dominique Allier, Jean-Baptiste Robert (d'Usson), Joseph de Charbonnel de Jussac (de Monistrol) et le prêtre réfractaire Aulagne [2]. L'administration, en vertu de la loi du 26 thermidor, fit procéder, le 4 vendémiaire an VIII, à des visites domiciliaires par les municipalités. On menaçait toujours de détruire et de dévaster les propriétés des acquéreurs de biens nationaux. Ceux-ci se réfugièrent au Puy et à Monistrol, en abandonnant leurs foyers à la discrétion de leurs ennemis.

Le département réclama des troupes de ligne, et mit en état de réquisition permanente les gardes nationales des cantons du Puy, d'Yssingeaux, de La Chaise-Dieu, de Langeac, de La Voûte et de Paulhaguet. Un service actif et permanent devait être fait auprès de chaque municipalité cantonale par des gardes nationaux pris à tour de rôle dans toutes les communes. Des patrouilles devaient être faites sur les points menacés. Fay, Araules, Saint-Front, furent déclarés en état de siège (sauf approbation du Directoire exécutif) par un arrêté du 30 prairial an VII (18 juin 1799). L'administration reçut néanmoins avis de l'assassinat des citoyens Sapaud, agent municipal d'Enval (canton de Paulhaguet), Sébastien Barriol, maréchal-ferrant à Saint-Julien-Chapteuil, et d'incursions hardies entreprises par des bandes de royalistes dans les montagnes de l'Ardèche [3]. Plusieurs agents municipaux démissionnaient [4].

Les fonctions d'administrateurs du département n'étaient pas plus recherchées. Le 25 germinal an VII (5 avril 1799), le citoyen Bardy fut nommé commissaire provisoire, puis remplacé

1. 10 thermidor an VII (28 juillet 1799). Ces mouvements coïncidaient avec le soulèvement de la Haute-Garonne, de l'Ariège, du Gers, de l'Aude, du Tarn, du Lot et du Lot-et-Garonne.

2. Abbé Peyron, *op. cit.*, p. 105. – Abbé Cornut, *Echo de Notre-Dame de France*, I, 206. Les autorités eurent ordre de se constituer en permanence à Saugues et au Puy, pour empêcher l'enlèvement des prisonniers par des émigrés, qui avaient formé des attroupements vers Saugues, à la forêt Noire et au bois de Mercoire.

3. 23 thermidor an VII, 21 brumaire an VIII.

4. Le citoyen Dalbine démissionna, parce que sa jeune femme, effrayée des menaces qu'on lui avait faites lors de la réaction, fit entendre de telles plaintes « que tout Auzon en fut témoin ». (27 germinal).

Digitized by Google

par le citoyen Desrozières le 26 : celui-ci démissionna bientôt. L'ex-législateur Borel-Vernière prit sa place le 26 messidor. Le citoyen Girard sortit de fonctions; et les citoyens Livinhac, Masson, Montellier et Jamon furent élus. Bardy fut choisi comme président.

§ 10.

La loi de la conscription, votée par les Conseils sur le rapport de Jourdan, n'avait fait qu'augmenter dans la Haute-Loire le nombre des mécontents et des rebelles (12 fructidor an VI). Ils essayèrent plus d'une fois de faire leur jonction avec ceux des départements circonvoisins et surtout de l'Ardèche, où, disait-on en ventôse an VII, commandait M. de Précy, l'ancien défenseur de Lyon[1].

L'alliance des prêtres et des conscrits réfractaires durait toujours. On lui attribua l'assassinat du citoyen Blanchon, de Chamalières, tué à coups de fusil dans sa vigne en plein midi, par trois individus à la figure noircie, qui lui crièrent : « Tu es un persécuteur de la sainte religion » et l'achevèrent en lui écrasant la tête à coups de crosse, parce qu'on lui attribuait l'arrestation de deux prêtres. Les administrateurs, indignés d'apprendre que pas un des témoins de ce crime n'était intervenu, prirent cet arrêté :

« Du premier floréal an VII de la République française, une et indivisible... L'administration, instruite qu'un assassinat avait été commis le 29 germinal dernier sur les trois heures du soir dans la commune de Chamalières, canton de Roche, sur la personne du citoyen Jean-Jacques Blanchon, de Chamalières, par trois individus armés de fusils qui après l'avoir assommé à coups de crosse l'ont achevé de deux coups de feu;

« Vu le procès-verbal dressé ledit jour 29 germinal par le citoyen Barthélemy, agent municipal de Chamalières, constatant ledit assas-

1. Les réquisitionnaires déserteurs formaient une bande dans les bois de Vergezac, et étaient armés de fusils à deux coups. Des espions les avertissaient des mouvements de la troupe et de la gendarmerie. « Je crois, écrit Colin, commissaire près le canton de Loudes, qu'il serait nécessaire d'arrêter le noyau dans la source... » (*sic*). (21 ventôse an VII).

Digitized by Google

sinat commis sous les yeux du citoyen Jean-Pierre Gibert de Pieyres, Jean et Pierre Sinzel frères, Giles Reymond, Alexis Deydier, Jean-Pierre Marius et Étienne Chapon, occupés alors à travailler la vigne dudit Gibert de Pieyres sous la protection et sauvegarde desquels était venu se mettre ledit Blanchon étant poursuivi par ses assassins; mais de qui il n'a reçu aucun secours ;

« La délibération de l'administration municipale du canton de Roche du 30 germinal portant dénonciation dudit assassinat au juge de paix du même canton. La lettre de cette administration en date de ce jour par laquelle en nous adressant copie dudit procès-verbal et de sa délibération elle nous instruit dudit événement ;

« Considérant que l'assassinat commis sur le citoyen Blanchon en plein jour, en pleine campagne, sous les yeux de plusieurs citoyens, annonce que ses cruels assassins n'avaient point à redouter leur présence et comptaient avec quelque sécurité que les habitants de la commune de Chamalières verraient consommer de sang froid leur projet criminel ; considérant qu'en effet cette commune ne s'est sur aucun point mise en mouvement pour s'opposer à cet acte de barbarie, que cette circonstance fait fortement présumer que les assassins y avaient de nombreux complices, que l'esprit apathique qui y règne donne tout lieu de craindre qu'il ne s'y forme encore quelque complot contre la sûreté, publique et individuelle, qu'il est instant de prendre des mesures pour faire poursuivre les auteurs, fauteurs et complices de l'assassinat du citoyen Blanchon, assurer à sa veuve et à ses enfants, s'il en a laissé, une indemnité proportionnée à la perte qu'ils viennent d'éprouver et prévenir de nouveaux événements dont l'impunité n'a fait qu'accroître l'audace des malveillants et des ennemis de tout ordre social ;

« Ouï le commissaire du pouvoir exécutif, arrête :

« Article premier. L'assassinat commis le 29 germinal sur la personne du citoyen Jean-Jacques Blanchon de Chamalières sera dénoncé incessamment à l'accusateur public près le tribunal criminel de ce département, à l'effet par lui d'en faire poursuivre les auteurs, fauteurs et complices conformément à la loi.

« Art. 2. A cet effet le procès-verbal constatant cet assassinat lui sera adressé avec expédition du présent.

« Art. 3. La loi du 10 vendémiaire an IV, sur la police intérieure des communes sera appliquée à celle de Chamalières : en conséquence copie du susdit procès-verbal sera aussi envoyée avec une autre expédition du présent au commissaire du pouvoir exécutif près

Digitized by Google

le tribunal civil de ce département pour qu'il procède conformément à la loi précitée.

« Art. 4. Le général de brigade Colomb, commandant la première subdivision de la dix-neuvième division militaire sera invité à faire passer vingt-huit hommes de la troupe de ligne à ses ordres dans la commune de Chamalières, lesquels seront logés jusqu'à nouvel ordre, à la diligence de l'agent municipal de la commune chez le citoyen Jean-Pierre Gibert de Pieyres, Jean et Pierre Sinzel frères, Giles Raymond, Alexis Deydier, Jean-Pierre Maurin et Etienne Chapon, en présence desquels l'assassinat a été commis, et au cas où il y aurait impossibilité que quelqu'un d'eux pût loger la troupe, les militaires qui resteront conséquemment à loger le seront chez le plus fort contribuable de ladite commune, de manière que le logement n'excède et ne soit au-dessous de quatre hommes.

« Art. 5. Il ne sera envoyé expédition du présent arrêté à chacun des ministres de la police générale, et de l'intérieur.

« Art. 6. Le commissaire central est chargé de l'exécution du présent. »

La nuit du 10 prairial an VII (29 mai 1799), J.-B. André, secrétaire de l'administration municipale du canton de Cayres, fut assassiné à coups de fusil : il fallut l'envoi de 12 fantassins pour donner aux administrateurs le courage de faire une enquête. A Saint-Julien-Chapteuil, le notaire Fournier-Larochette était blessé d'un coup de feu dans sa maison. Le 18 prairial (7 juin 1799), au hameau du Villaret, la femme du républicain Masson était aussi grièvement blessée. Dans le canton de Roche, des bandes avaient pris le nom de *Compagnies des Cinq cents*.

Le commissaire du Directoire à Fay, accablé de coups, se réfugia au Puy avec sa famille : deux gendarmes avaient été blessés le même jour [1].

Les administrateurs du département confondaient, sous la dénomination du « brigands », les royalistes armés, les réquisitionnaires et conscrits rebelles, les déserteurs, et de véritables bandes de voleurs et d'assassins que s'étaient formées en l'an VI dans les montagnes du Vivarais. C'est le 3e jour complémentaire de l'an VI (19 septembre 1798) qu'on arrêta un fameux chef de

1. Les juges firent payer 5,500 livres par Fay et Montusclat aux gendarmes blessés (13 fructidor an VIII, 31 août 1800).

Digitized by Google

voleurs, habitant Lanarce, Duny dit Donnat, surnommé le petit roi de Bauzon, ou le Damné de Bauzon [1].

C'est peut-être sa bande qui blessa Louis Fournier, percepteur de Salettes, le 16 frimaire an VII (6 décembre 1798) et lui enleva une somme de 200 francs. Un autre bandit, nommé Ventalon, lutta longtemps dans le canton de Coucouron contre les volontaires : il se vantait d'avoir tué vingt-huit « républicains ou pères de famille vertueux ». Quatre-vingts coups de fusil l'abattirent près de La Mouline, la nuit du 12 au 13 pluviôse an VII (31 janvier-1er février 1799) [2].

L'indiscipline des conscrits était telle, qu'à force d'injures ils amenèrent à démissionner leur conducteur, le lieutenant réformé Grenier : l'administration le remplaça par Arnaud Despeysses, ancien commandant de la garde nationale du Puy (26 brumaire an VII-16 septembre 1798).

Elle multiplia les envois de gendarmes pour faire arrêter les conscrits récalcitrants, ce qui amena plusieurs échauffourées, à Argentières près de Beaune, à Montusclat, à Sanssac-l'Eglise, à Araules, à Roche, à Retournac, à Salettes, à Rosières, etc. [3].

Sur la recommandation du ministre, l'administration employa le système de l'an VI, celui des garnisaires, à l'imitation de l'ancien régime, chez les parents des rebelles, et après un certain délai, inscrivit ces derniers sur la liste des émigrés [4].

Le 19 ventôse an VII (9 mars 1799), l'administrateur Enjolras fit son rapport sur une mission qu'il avait remplie avec la force armée dans le canton de Cayres, pour réunir les réquisitionnaires en mettant des garnissaires chez leurs parents.

« Si ces jeunes gens, dirent l'adjoint et l'agent national, savaient qu'ils fussent indiqués par la nouvelle municipalité, chaque membre, pour éviter la mort, serait obligé d'abandonner ses foyers ; ils se

1. M. Paul d'Albigny, dans son roman *L'Auberge de Peyrebeille* s'est trompé en disant qu'il commandait en l'an VIII une cinquantaine d'individus.

2. Le citoyen Fialon, du Pin, mourut de chagrin et d'épouvante, trois jours après avoir livré à cette bande 300 louis qu'il possédait.

3. Le 6 messidor an VII (24 juin 1799), les gendarmes et les cavaliers stationnés à Retournac arrêtèrent 31 hommes faisant partie d'un rassemblement armé, non sans une assez vive résistance.

4. M. Rioufol, *op. cit.*, p. 465 : Arrêté du 24 frimaire an VII.
Le 17 messidor, 3 compagnies de la 79e demi-brigade vinrent tenir garnison au Puy.

Digitized by Google

retirent et un quart d'heure après ils rentrent dans la maison commune pour me dire qu'ils viennent d'être insultés par les réquisitionnaires et conscrits, qui leur reprochaient non seulement d'avoir provoqué la troupe dans leur endroit, mais encore de me les avoir indiqués ; suivent presqu'aussitôt lesdits jeunes gens qui entrent avec un air colère ; alors prenant la parole pour les raisonner je leur présente en même temps un registre qui avait été tenu et à moi remis par le citoyen Itier, leur chef de bataillon en Espagne ; et heureusement reconnaissant eux-mêmes ce registre j'en eus assez fait pour les calmer : de suite, en me demandant leurs feuilles de route, ils veulent aussi être débarrassés de la troupe qui est chez eux, et comme je n'en connaissais pas d'autres pour la placer je ne veux souscrire à leur demande qu'après que chacun d'eux m'aura désigné deux ou tout au moins un réquisitionnaire ou un conscrit ; ils eurent beau crier, il fallut pour se délivrer de ladite troupe satisfaire à cette condition, et depuis ce moment j'ai suivi cette marche, qui m'en a procuré quarante-sept tant conscrits que réquisitionnaires, et sans laquelle je n'aurais pas eu le plaisir de vous en adresser un seul, d'autant plus que, comme je viens de le dire, si je n'avais pris ce parti l'administration municipale allait abandonner ses foyers.... »

§ 11.

Durant l'année suivante, ces désordres continuèrent. La réaction faisait répandre, pour annoncer les revers des armées républicaines, *Le Journal de Francfort*, *La Gazette de Francfort* (en allemand), *Le Journal de Hambourg*, *Le Mercure universel* ou *Le Journal de Ratisbonne*, *La Gazette de Leyde*, *Le Spectateur du Nord*, *La Provinciale Frylang*, ci-devant *Courrier du Bas-Rhin*, *La Gazette du Wesel*, et *Le Courrier de Londres* [1].

Les prêtres réfractaires défendaient à leurs partisans d'avoir la moindre liaison de société avec les républicains et les fonctionnaires, et leur annonçaient que bientôt les Russes entreraient en France et y rétabliraient la monarchie : ils encourageaient

1. 3 pluviôse an VII (rapport au ministre de la police).

Digitized by Google

ainsi les conscrits à refuser le service [2]. Au Clapas, dans l'Ardèche, se formait un camp de 400 déserteurs [1].

« ...Pas un conscrit ne s'est présenté pour voler à la défense de sa patrie... » écrit l'administration de Saint-Paulien (1er thermidor an VII 19 juillet 1799).

« Nous sommes dans un canton où le fanatisme est à la dernière période ; on voit dans les fanatiques de notre pays des figures riantes, on les entend bondir de joie lorsque les nouvelles ne sont pas en faveur de la République, on les entend dire ouvertement que la République est agonisante et que bientôt Dieu exaucera leurs vœux et leur donnera un roi ; on leur entend dire que les déserteurs n'ont plus que quelques jours à se cacher, qu'ils ont sagement fait de n'avoir pas été à l'armée se faire tuer, et que d'ailleurs il vaudrait mieux se faire tuer dans son pays que d'aller au loin chercher la mort. »

Le 10 thermidor an VII (28 juin 1799), le commissaire du directoire exécutif près la commune de Brioude constatait que la désertion des conscrits du Cantal et de la Corrèze se manifestait d'une manière effrayante ; et un autre réclamait au ministre que les communes fussent déclarées responsables et obligées de faire accompagner les conscrits d'un gîte à l'autre. « Je le dis l'âme navrée de douleur, l'esprit public est totalement perdu : le royalisme fait des progrès étonnants; les autorités des campagnes ne peuvent assurer l'exécution des lois, leurs jours étant à la merci des hordes assassines qui les parcourent. » Il réclamait encore des souliers et des habits pour les quelques troupes qui avaient été envoyées dans la Haute-Loire.

Les administrateurs du département prirent cette délibération :

« Du 1er fructidor an VII de la République française, une et indivisible (18 août 1799), Présents les citoyens Bardy, président, Vidal, Montellier, administrateurs, Borel-Vernière, commissaire du pouvoir exécutif, Gaubert, secrétaire général;

« Vu la loi du 26 messidor an VII sur la répression du brigandage et des assassinats dans l'intérieur, insérée au Bulletin 295 sous le numéro 3139, reçue et enregistrée le 10 de thermidor suivant, réimprimée en cahier et en placard par arrêté de l'administration cen-

1. 11 thermidor (lettre du commissaire de Saint-Pal).
2. 21 messidor an VII.

Digitized by Google

trale du 12 du même mois de thermidor et envoyée le 29 dans toutes les communes du département ;

« L'administration centrale, considérant que dans les communes ci-après dénommées, le fanatisme exerce un empire aussi absolu qu'odieux ;

« Que les prêtres réfractaires y sont généralement accueillis et reçus presque dans toutes les maisons ; qu'ils y exercent un culte clandestin ;

« Que les réquisitionnaires, déserteurs et tous les lâches qui ont abandonné les drapeaux de la République y trouvent des asiles sûrs, reçoivent des armes et des secours, et sont soustraits journellement aux perquisitions qu'en fait la gendarmerie ou autre force armée ; que vainement on chercherait à appliquer aux recéleurs la disposition de la loi du 21 brumaire an VI, puisque c'est la presque universalité des habitants qui se rend coupable de ce délit.

« Considérant que les fonctionnaires publics, aidés de quelques républicains disséminés dans les communes, veulent inutilement faire exécuter les lois et relever l'esprit public ; que leurs efforts et leur zèle sont paralysés dans quelques endroits par un système de brigandage et de révolte ouverte, et, dans tous, par une apathie et un isolement contrerévolutionnaire ; que les ministres et les organes de la loi y sont généralement avilis et méprisés ; qu'on applaudit aux revers de nos armées ; que la malveillance les publie avec une exactitude scrupuleuse et que la calomnie les exagère avec une impudence faite pour révolter des Français et des citoyens.

« Considérant enfin, que les décadis et les fêtes civiques n'y sont point célébrés ni aucune des institutions républicaines honorées ; et qu'il est du devoir de toutes les autorités d'offrir aux républicains une garantie contre leurs ennemis ;

« Ouï le commissaire du pouvoir exécutif :

« Estime que les communes dont la nomenclature suit doivent être déclarées notoirement en état de troubles civils.

Savoir : Canton rural du Puy : Saint-Marcel et Espaly, Polignac, Saint-Germain, Saint-Quentin, Charensac, Le Monteil, Brives, Coubon, Taulhac, Mons et Ours, Vals, Eguilles, Chadrac et Durianne.

Canton de Solignac : Solignac, Le Brignon, Saint-Christophe, Cussac, Bains.

Canton du Monastier : Monastier, Prezailles, Freycenet-Lacuche, Laussonne, Freycenet-la-Tour, Chadron.

Canton de Caires : Caires, Saint-Jean-Lachamp, Senejols.

Digitized by Google

Canton de Saint-Privat : Saint-Privat, Saint-Didier-d'Allier, Alleyras, Le Vernet.

Canton de Pradelles : Pradelles, Coucouron, Saint-Paul-de-Tartas, Saint Arcon, Saint-Etienne-du-Vigan, Saint-Clément, Saint-Haond, Landos, la Sauvetat, Rouret, Jagonnas, Jonchères, Barges.

Canton de Saugues : Saugues, Monistrol-d'Allier, Venteuges, Vabres, Saint-Préjet-d'Allier, Croisances, Chanaleilles, Esplantas, Grèzes, Cubelles, Saint-Vénérand, Verreyrolles, Thoras, Vazeilles, Saint-Christophe.

Canton de Loudes : Loudes, Saint-Rémy, Sanssac, Chaspusac, Saint-Jean-de-Nay, Saint-Vidal, Vazeilles.

Canton de Roche : Roche, Saint-Maurice, Saint-Pierre-du-Champ, Vorey, Chamalières.

Canton de Rosières : Mézères, La Voute.

Canton de Saint-Julien-Chapteuil : Saint-Julien-Chapteuil, Saint-Pierre-Eynac, Saint-Hostien, Lantriac, Saint-Etienne-Lardeyrol, Montusclat, Queyrières.

Canton de Fay : Fay, Champclause, Saint-Front, Les Vastres, Chaudeyrolles, Les Estables.

Canton de Goudet : Goudet, Salettes, Vielprat, Arlempdes, Saint-Martin-de-Sugères, Lafarre.

Canton de Craponne : Beaune, Chomelix-le-Bourg, Chomelix-le-village, Saint-Jean-dans-Brigoux, Saint-Georges-Lagricol, Saint-Julien-d'Ance.

Canton d'Allègre : Allègre, La Foraine d'Allègre, Varenne Saint-Honorat, Ceaux-d'Allègre, Montet, Saint-Geneys de Fix, Vernassal.

Canton de Saint-Paulien : Saint-Paulien, Saint-Just, Saint-Gineys, Blanzac, Borne, Lissac, Nolhac, Arzon.

Canton d'Auzon : Chassignoles, Agnat, La Brousse, Champagnat.

Canton de La Voute : Saint-Cirgues, Aubazat, Peyrusse, Arlet, Crones, Chartes, Saint-Austremoine.

Canton de Langeac : Mazeyrat, Ferrussac, Crons, Pinols, Tailhac, Desge, Nozerolles, La Besseyre-Saint-Mary, Pébrac, Chazelles, Charraix, Prades, Sainte-Marie-des-Chases, Saint-Julien-des-Chases, Saint-Berain, Saint-Arcons, Paulhac.

Canton de Paulhaguet : Saint-Didier, Frugières, Vals-le-Chastel, Monclas, Saint-Préjeix, Chassaigne, Collat, Jozat, Saint-Etienne-sur-Allègre, Mazeirat et Aurouze, Conteuge, Flageac, Jax, Saint-Eble, Auteyrac, Vissac, Siaugues-Saint-Romain.

Canton de la Chaise-Dieu : Laval, La Chapelle-Geneste, Malvières, Berbezit, Cistrières, Conengles, Sembadel, Saint-Lagier, Bonneval,

Digitized by Google

Julianges, Félines, Saint-Pal-de-Murs, Saint-Victor, La Chapelle Bertin.

Canton de Monistrol : Bauzac, La Chapelle, Saint-Ferréol, Sainte-Sigolène.

Canton de Bas : Bas, Basset, Cremerolles, Emeilleux, Le Roure, Valprivas et Chanteloube, Mayol, Pizet, Laroux.

Canton d'Yssingeaux : Yssingeaux, Bessamorel, Grazac, Glavenas, Retournac, Saint-Julien-Dupinet.

Canton de Montfaucon : Montfaucon, Raucoules, Dunières, Lapte, Mométgard, Riotord, Saint-Julien-Molhe-Sabate.

Canton de Saint-Didier : Aurec mandement, Saint-Didier la Campagne, La Séauve-Clavas, Saint-Pal-de-Mons, Le Temple, Saint-Victor, Saint-Just, Saint-Romain-Lachalm.

Canton de Saint-Pal : Saint-Pal-en-Chalencon, Boisset, Saint-André, Solignac, Saint-Paulet, Tirange.

Canton de Tence : Tence, Araules, Saint-Bonnet, Saint-Jeures » [1].

Mais une complicité générale protégeait les insoumis. Sur 286 communes, il y en avait plus de 240 où de faux actes avaient été commis pour soustraire des jeunes gens au service militaire. Certains s'empressaient de se marier, dans l'espérance qu'ils seraient exempts de partir, comme les réquisitionnaires qui s'étaient mariés avant germinal an VI [2].

En outre, le 29 vendémiaire an VIII (22 août 1799), le chef du 1er bataillon auxiliaire du département dut annoncer la désertion des deux tiers de sa troupe, qui comptait 1087 hommes. Le Département ne put que recommander l'énergie aux commissaires du Directoire exécutif près des administrations municipales [3]. Dès le 7 brumaire, ces administrations constataient

1. Les communes du Puy, de Brioude, de Monistrol et le canton de Lempdes ne donnaient pas asile aux déserteurs.

2. Rapport du 7 brumaire an VIII (29 août 1799).

3. Le 28 vendémiaire an VIII (21 août 1799), l'administration écrivait aux ministres de la guerre et de la police.... « le 1er bataillon de conscrits de ce département était parti pour Aix le 19 de ce mois au nombre de 1300 hommes, qui avaient reçus en grande partie le petit équipement. J'apprends aujourd'hui que neuf cents hommes ont déserté dans la route emportant avec eux tous les effets.... La force armée est déjà dispersée dans les plus mauvais cantons pour arrêter ces fuyards : mais à quoi aboutira notre zèle, puisqu'il est constant que dans le courant de cette année plus de 1500 ont été pris et reconduits à leur corps et qu'il est aussi certain qu'ils rentrent tous presqu'aussi vite qu'ils sont partis ? J'ai déjà mis sous les yeux du gouvernement l'insuffisance des lois actuelles : elles ruinent la république par des frais de

Digitized by Google

que plus de 200 conscrits du second bataillon en formation au Puy avaient aussi déserté. Les administrateurs rédigèrent pour les conscrits une adresse éloquente.

« Dans les cantons, dit un rapport de l'administration, les lois républicaines sont sans force, sans exécution et surtout méprisées ses organes avilis et sous les couteaux des partisans fanatiques de l'autel et du trône ; l'énergie et le courage de plusieurs magistrats sont les seules causes qui ont suspendu les coups de ces derniers ; dans tous; les prêtres réfractaires y sont généralement accueillis et reçus dans les sept huitièmes des maisons, et y exercent leur culte; il est un grand nombre de républicains qui sont forcés de les recevoir, s'ils veulent conserver leur vie et leur propriété; partout les réquisitionnaires, les conscrits, les déserteurs trouvent des asiles sûrs, des armes et des secours ; dans tous les cantons dont il s'agit les lois sur les fêtes nationales, les jours de repos et les institutions républicaines n'y sont point exécutées ; dans tous il suffit qu'un citoyen soit connu pour un ami sincère de la république pour être exposé au mépris, aux insultes et trop souvent aux coups et à la mort [1] ; dans tous enfin on proclame, on exagère la perte de nos soldats, l'abandon dans lequel ils ont été, les revers des armées républicaines, les succès de celles de la coalition, la clémence du

transport rotatifs et perpétuels. L'impossibilité de leur exécution ne fait qu'enhardir des traitres et des brigands. Comment traduire en effet dans les tribunaux tous les recéleurs des déserteurs ? La mesure porterait sur les sept huitièmes des habitants du département et le surplus ne voudrait faire aucune déclaration dans la crainte d'être incendié ou assassiné. »

« ..... Un bataillon de 1500 hommes fut formé dans le chef-lieu et dirigé sur Aix et sur Marseille. Mais la désertion l'eut bientôt presque anéanti, et il ne comptait plus qu'une centaine d'hommes au moment de son incorporation, qui vient d'avoir lieu. Après le départ de ce premier bataillon, on essaya d'en former un second, qui dans les premiers jours compta de sept à huit cents conscrits ; mais qui est aujourd'hui réduit à trente-cinq ou quarante hommes faisant le service dans l'intérieur, et n'attendant peut-être que l'ordre du départ pour suivre l'exemple de leurs camarades.. »

(22 germinal an VIII, 12 avril 1800. Rapport du Préfet). En résumé, durant l'an VIII, il n'était pas parti un vingtième des conscrits que devaient fournir les communes rurales du département ; et les administrateurs réclamaient l'arrestation de quatre otages par commune.

1. Le 5 messidor an VIII (24 juin 1800), sous le Consulat, dix brigands entraient à la tombée de la nuit chez le cultivateur Jacques Chaumette, lequel, « ayant eu le courage de se dire républicain, reçut cinq coups de fusil qui lui cassèrent la cuisse gauche et le bras droit; trois jours après, il mourut à l'hospice de Monistrol dans les plus cruelles souffrances, en laissant une veuve et sept enfants dans la misère. » (Lettre au préfet Lamothe).

Digitized by Google

féroce Souvarow, la bienfaisance et l'humanité de l'assassin prince Charles, la sage politique du perfide Pitt, et les vues fraternelles des rois fléaux de l'humanité ; partout on fait des vœux impies pour appeler sur la France des chaines et la mort. »

Le 15 germinal an VIII (5 avril 1800) le maréchal des logis Delaigue écrivait au général Colomb : « Mon général, chaque jour il me parvient des renseignements sur un noyau de brigands qui se rassemblent à Saint-André, canton de Saint-Pal ; ils ont mis en fuite dans ces environs les acquéreurs de biens nationaux et chaque jour nous sommes menacés d'une incursion de leur part. Les gardes nationaux se refusent absolument de nous seconder, et nous sommes à la veille, si vous ne prenez des mesures efficaces, de nous replier au Puy et par ce moyen donner plus d'audace à ces scélérats dans leurs complots. Nous sommes harassés de veilles. Notre surveillance trop seule les a encore contenu quelque temps. Obligez les gardes nationaux à nous seconder : il est temps. Je vous écris la vérité et je ne dois pas vous taire ce qui se passe. Les campagnes ont déployé l'étendard de la révolte. Ils méprisent toutes les lois. Ils ne respirent qu'après la destruction de tous les vrais républicains. Des forces, il en est temps. »

Cependant, Bonaparte s'était emparé du pouvoir et avait créé des préfets [1]. L'installation au Puy de l'ancien législateur Lamothe nommé préfet le 11 ventôse (2 mars 1800) eut lieu le 3 germinal an VIII (30 mars). En outre, le représentant Vezin fut délégué par les consuls dans les départements du Rhône, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et du Cantal. Mais de longs mois devaient être employés au rétablissement de l'ordre dans le département de la Haute-Loire.

1. Son retour d'Egypte fut annoncé en ces termes aux administrateurs du département par un concitoyen : « 21 vendémiaire an VIII. J.-J. Chambarlhac, général de brigade, chef de l'état-major de la 19e division militaire, aux citoyens administrateurs du département de la Haute-Loire.

Je m'empresse de vous annoncer, citoyen, que le brave Bonaparte est arrivé ce matin à Lyon, et qu'il se rend à Paris. Vive la République !

Salut et considération,
CHAMBARLHAC. »

Digitized by Google

CHAPITRE V

Les résultats généraux de la Révolution dans la Haute-Loire.

---

§ 1. Les industries du Velay en 1789. — § 2. La dentelle. — § 3. Répercussion de l'émigration et de la guerre sur les industries. — § 4. Les mines. — § 5. L'agriculture et le défrichement. — § 6. La vente des biens communaux. — § 7. Suspension des travaux publics. — § 8. Les hôpitaux et les hospices. — § 9. La levée des impôts nouveaux sous le Directoire : incapacité de la plupart des administrations municipales. — § 10. Créations diverses relatives à l'instruction publique : la bibliothèque du Puy : la société d'agriculture; l'institut de musique; fermeture des collèges et création d'une école centrale; les écoles, les béates et la Révolution; les jurys d'instruction publique; fermeture d'écoles libres et ouverture d'écoles publiques. — § 11. Statistique du département.

§ 1.

Pour avoir une idée nette de ce qu'était l'industrie du Velay avant 1789, il faut se reporter à l'ouvrage de M. Germain Martin : *L'industrie et le commerce du Velay aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*. Les industries métallurgiques et extractives n'avaient qu'une importance médiocre, et les fondeurs, les orfèvres du Puy avaient beaucoup diminué en nombre depuis le XVI^e^ siècle. Mais le Velay conservait des fabriques d'étoffes grossières, appelées *cadis*; de rubans, dans la région voisine du Forez; de cuirs ouvrés, au Puy; une fonderie de cloches, une manufacture de faïence à Orzilhac; une de pots de terre à Brives; une papeterie, créée en 1625 aux Crouzes, près de Saint-Didier-la-Joyeuse, dans la vallée de la Semène; une fabrique de couvertures et de draps fondée en 1778 à l'hôpital général du Puy,

Digitized by Google

grâce à l'initiative de l'évêque, Mgr. de Galard; enfin sa célèbre industrie des dentelles, qui remonte pour le moins au XIVe siècle dans le Velay. A Brioude existait une fabrique de draps londrins, qui pendant la Révolution fut transportée dans le couvent des religieuses du Calvaire par le sieur Verny d'Aubenas [1].

Nous allons essayer d'exposer sommairement la répercussion des événements de la Révolution sur les industries régionales.

L'industrie de la dentelle occupait, avant 1789, environ 150,000 ouvrières, en y comprenant celles qui travaillaient à la dentelle de soie blanche de Chine, préparée de manière à être employée par les fabricants lyonnais, et celles qui faisaient de la dentelle de soie noire, dont la matière première venait de Valence ou de Reggio en Calabre : quant à la dentelle de fil, la matière première se tirait de la Hollande [2]. Au début de la Révolution, le chevalier de Vinezac essaya d'augmenter le débit de la dentelle du Puy à Paris, comme le prouve le document suivant :

Paris, le 15 may 1791.

Monsieur le chevalier de Vinezac veut bien se charger de recommander au Puy la note suivante :

« On s'est adressé à deux négociants de cette ville, pour en obtenir des cartes d'échantillons de blondes noires qui s'y fabriquent ou aux environs. Ces messieurs n'ayant pas répondu, on sollicite avec intérêt Monsieur de Vinezac de vouloir bien obtenir cette carte par les soins d'un de ses parents ou amis.

« On suppose que les deux négociants à qui on s'est adressé ont craint sans doute de donner sur ces objets des lumières qui auraient dispensé les demandeurs de s'adresser à eux pour la consommation de ces articles; on peut bien sentir cependant, soit qu'on veuille acheter directement au manufacturier ou au magasinier, qu'on a besoin dans tous les cas d'intéresser un commissionnaire sur les lieux, vu leur distance. On sait qu'il serait difficile en certains temps de l'année de trouver chez un seul un assortiment assez considérable

1. *Curiosités héraldiques de l'arrondissement de Brioude*, par M. Fournier-Latouraille, 1855, p. 46. — *La Haute-Loire*, 20 avril 1907 : art. de M. Ulysse Rouchon.

2. Délib. du Conseil général, 23 messidor an II. Voir la monographie de M. Corcelle : *La dentelle dans le Velay* (Mém. de la Soc. agricole et scientifique de la Haute-Loire : VII, 177).

Digitized by Google

pour former une collection complète de ces échantillons, et qu'il faudrait s'adresser chez plusieurs négociants.

« Il faudrait prendre 1/2 aune de chaque dentelle, qui serait attachée d'un bout sur la feuille d'un livre, et tâcher d'avoir la connaissance du prix marchand de cet article, le faisant écrire à côté de chaque échantillon, et même si l'on trouvait un négociant qui voulût s'engager sur promesse de grande consommation de faire, par argent comptant, suivant les demandes, des envois aux prix que l'on conviendrait par correspondance, alors le négociant mettrait à chaque échantillon son prix, sauf réduction, et à côté un numéro. Ces échantillons par numéro seraient tous attachés dans un livre dont ce négociant aurait un double.

« On s'est adressé à MM. V. Faure et Mathieu, qui n'ont pas répondu à la demande des cartes d'échantillons : il est donc inutile d'avoir recours à eux et on ne sait pas s'il y a des forts négociants au Puy; mais la commission concernant la carte d'échantillons pourrait être remplie par tout autre négociant qui aurait du zèle, de l'intelligence et de la loyauté; on s'adresserait à lui pour les achats sur lesquels il aurait le droit de commission.

« Il faut qu'on ajoute à la carte des échantillons qu'on demande des éclaircissements pour faire connaître les différentes époques où ces marchandises se manufacturent particulièrement, les conditions auxquelles on les achète et celles qui en facilitent le meilleur marché, enfin tout ce qui peut avoir rapport à l'acquisition facile de ces blondes noires.

« On a besoin de tous ces détails, d'avoir le prix juste, si ces objets sont susceptibles de varier, pour s'assurer une forte consommation qu'on est dans le cas d'en faire; on payera la carte d'échantillons; on pourra le remettre à la voiture publique qui fera suivres ces frais à l'adresse de M. Daurignac, hôtel de Fezensac, barrière Plumet. »

(Archives de la Haute-Loire. L. Non classé.)

Mais un autre texte démontre que, sans parler de la crise amenée par l'émigration et funeste à toutes les industries de luxe, la guerre contre l'Europe, en 1793, eut des résultats déplorables pour l'industrie dentellière. Ce document est une adresse du 11 mai 1793, rédigée en ces termes :

« *Aux Administrateurs de la Haute-Loire*,

« Citoyens, nous nous empressons de vous faire part que la régie comprend dans la prohibition des marchandises fabriquées dans les

Digitized by Google

païs avec lesquels nous sommes en guerre les fils de Hollande qui s'emploient à la fabrique des dentelles de notre département, ainsi que des départements environnants.

« Vous appréciez trop le malheur qui résulterait pour vos pays de cette prohibition pour ne pas faire de suite les démarches nécessaires auprès de la Convention afin de faire rendre un décret interprétatif pour leur libre entrée comme par le passé.

« La quantité de bras occupés à vos fabriques de dentelles et qui réduiraient vos ouvriers à la misère si cette ressource leur manquait est d'une trop grande importance pour que nous ne nous hâtions pas de vous en prévenir, bien assurés que le bonheur public et celui de vos administrés est le seul guide dans vos fonctions.

« Salut. Bast et Beiger. Lyon, le 10 mai 1793, l'an II de la République.

« Sur quoi, ouï le procureur général syndic, il a été arrêté que copie de cette lettre sera transmise à la municipalité du Puy, avec invitation de la communiquer aux négociants, qui s'occuperont de son objet et feront une pétition que l'intérêt du département et celui de la commune exigerait et appuyée, s'il y a lieu, auprès de la Convention nationale. »

Cette réclamation ne fut pas écoutée : dans un rapport daté du 19 frimaire an V, le citoyen Gerphanion constate que l'article qui se vendait 12 livres avant la révolution était cédé pour cinq livres, et que la misère des dentellières était de plus en plus grande [1].

— A grand'peine pouvons-nous relever quelques brèves indications sur les papeteries de la région.

Le département, à la fin du Directoire, ne comptait que deux papeteries, l'une à Tence, appartenant au propriétaire de la la filature de soie, l'autre à Saint-Didier, appartenant aux frères Véron, qui provenait de Johannot d'Annonay et avait été réorganisée en l'an VIII seulement. On évaluait à 40,000 francs la production annuelle de ces papeteries. Mais le transport par des chemins difficiles absorbait une grande partie de leurs bénéfices [2].

D'autre part, malgré les administrateurs du département, le Ministre de l'intérieur ne consentit pas à ce que le citoyen Jean-

1. *Rapport sur la surcharge qu'éprouve le département de la Haute-Loire*, p. 47.
2. (Archives dép. 12 M. 1).

Digitized by Google

Antoine Mariac, du Puy, qui avait acquis la Chartreuse de Brives, y fit venir les eaux de la Loire par un canal qui traverserait les propriétés de plusieurs particuliers et servirait à une papeterie dont il avait projeté l'établissement.

Cette papeterie fut établie par lui au Teuil, dans la commune des Estables, et le citoyen Mariac fit installer à la Chartreuse des étendoirs où le papier était porté pour être séché [1].

La guerre ne permit pas l'établissement à Langeac d'une tannerie et corroierie qu'un sieur Swain avait projetée, sous les auspices de Lafayette, pour préparer les cuirs à la mode d'Angleterre [2].

Elle aurait pu, semblerait-il, stimuler certaines industries spéciales. Les charpentiers Jean-Louis Robert et Jean-Louis Chabrier construisirent une « molière » vers le pont d'Estroulhas pour aiguiser les baïonnettes : mais peu après, le 13 nivôse an II (3 janvier 1795), le représentant en mission Lemoine supprima les ateliers d'armes établis au Puy [3], qui perdit ainsi l'espérance de devenir une succursale de Saint-Etienne.

Les cahiers de délibérations de l'arrondissement d'Yssingeaux renferment cette appréciation, à la date du 2 germinal an IX (23 mars 1801) : « Les manufactures, le commerce et l'industrie sont nuls, absolument nuls dans cet arrondissement. Il existe bien à Saint-Didier quelques fabricants de rubans, et quelques moulins à dévider la soie dans la commune de Dunières : mais le produit des rubans et des soies a tellement diminué par l'effet de la guerre que le louage des moulins à soie est diminué de 3/7. Les manufactures de papier sont les seules qui fassent quelque chose, mais elles ne sont pas assez conséquentes pour qu'il en soit fait mention. »

La fabrique de couvertures et de draps établie à l'hôpital-général parvint à se maintenir pendant la révolution. Nous n'avons pas trouvé de documents concernant les cuirs ouvrés et les cadis. Quant aux laines, elles n'étaient pas toutes manufacturées dans

1. Note de M. Lascombe (Voir Reg. de la municipalité du canton du Puy, n° 5, 3 prairial an VII).
2. Reg. des délib. du Conseil général, 18 févr. 1792.
3. Ibid. Molière : lire : *meulière*.

Digitized by Google

le département : le canton de Langeac en envoyait, de qualité médiocre, aux manufactures de la Lozère et du Puy-de-Dôme, notamment à Ambert [1]. A Brioude, un fabricant de tulles de Lyon, nommé Bonnard, s'établit aux Cordeliers, mais y fit bientôt faillite [2].

Quant aux industries extractives, elles ne se développèrent qu'à l'extrémité du département. La révolution empêcha les sieurs Aulanier et Martin d'exploiter du lignite non loin d'Yssingeaux [3]. Mais à Sainte-Florine, où la mine de Chambelive n'était plus exploitée depuis 1769, on ouvrit d'autres puits avec un certain succès, malgré l'insécurité, qui nuisait singulièrement au commerce comme à l'industrie. Une délibération du Conseil général du département, datée du 14 vendémiaire an III (5 octobre 1794) mentionne une révolte des ouvriers : le district de Brioude, pour éviter la suspension du travail des ateliers d'armes, envoya l'administrateur Laroche, avec une brigade de gendarmerie et quinze gardes nationaux, avec ordre d'arrêter les ouvriers mécontents, qui se plaignaient de n'avoir pas de pain à manger.

Les membres de l'administration départementale voyaient avec satisfaction se développer l'exploitation des mines de houille, parce que la pénurie de bois se faisait sentir de plus en plus dans la Haute-Loire : par leurs décisions des 12 prairial et 5 messidor an V (31 mai et 23 juin 1797), le sieur Sauvat fut autorisé à exploiter une mine de charbon de terre à Sainte-Florine, au terroir de Fondari ; les citoyens Pierre Sadourny, Jean Chambes et Guillaume Sadourny en purent exploiter une autre au terroir de la Penèdre ; les citoyens Marc Portanier, Antoine Chambes, Antoine Reynard, Marc Reymond, François Marège et Antoine Mauras eurent l'autorisation d'en exploiter une aussi « dans leurs héritages ».

Le représentant Lemoine, par un arrêté du 12 frimaire an III (2 décembre 1794) avait autorisé le département à faire une dépense de 3000 livres pour rechercher de la houille près du Puy, à

1. Lettre du 25 floréal an VII. Arch. de la Haute-Loire. L. L'industrie des cuirs déclina beaucoup.

2. *Curiosités héraldiques de l'arrondissement de Brioude*, par H. Fournier-Latouraille, 1855, p. 38.

3. Germain Martin, *op. cit.*, p. 203.

Digitized by Google

La Bernarde : mais les recherches ne donnèrent pas de résultats satisfaisants. Quelque temps après, le 6 thermidor an V (24 juillet 1797) une lettre du minéralogiste Dolomieu, qui avait visité la Haute-Loire, fit savoir aux administrateurs qu'un filet de minerai de plomb à Saint-Pierre-Eynac ne pourrait être exploité avec succès. Un peu antérieurement, le 4 décembre 1793, le directoire départemental avait autorisé Maurice Cartier à exploiter une mine d'antimoine sur le territoire de Langeac. Si toutes ces recherches n'ont pas été également fructueuses, du moins les administrateurs avaient montré quelque intelligence pour favoriser le développement de l'industrie minière dans la Haute-Loire.

— Les causes qui nuisaient à la prospérité, la guerre extérieure, l'insécurité trop fréquente à l'intérieur, le manque de capitaux disponibles, nuisaient également au commerce, même dans les étroites limites du département. Quand le Directoire, dans sa manie de déchristianisation, voulut en outre faire observer de près les décadis et interdit de faire des foires aux dates anciennes, qui étaient celles des principales fêtes, il se heurta à une résistance passive presque universelle. Le commerce ne reprit son essor qu'à l'époque du Consulat [1].

— L'agriculture fut d'abord soulagée par l'abolition des dîmes et des droits féodaux, par la vente des biens nationaux et la réorganisation complète du système d'impôts; mais elle souffrit, comme nous l'avons montré plus haut, de plusieurs mauvaises récoltes, au début de la révolution. L'inondation du 11 vendémiaire an IV (2 octobre 1795) dit un rapport officiel, causa des dommages incalculables, quand les victimes, depuis cinq ou six ans, avaient « à peine produit de quoi dédommager des travaux ». Des bois communaux très importants furent partagés, coupés, arrachés ou défrichés : on souffrit bientôt de la pénurie de bois de construc-

1. Le 9 thermidor an VIII (27 juillet 1800) le maire de Langeac écrivait au préfet : « L'inexécution presque entière en général des lois et arrêtés concernant les foires et marchés, particulièrement dans les chefs-lieux des cantons voisins, ou qui ont des rapports avec celui de Langeac, ne donnera pour récompense de mon zèle dans leur exécution que la désertion complète des foires et marchés de ce chef-lieu, comme la pénurie des substances et des denrées de première nécessité, dont le prix augmentera en raison progressive de leur rareté : expérience reproduite plusieurs fois dans cette partie. » *Arch. de la Haute-Loire*. L. Non classé.

Digitized by Google

tion et de chauffage, et l'amoncellement des terres, des sables et des débris de rochers dans les plaines diminua notablement la surface cultivable dans la Haute-Loire [1]. Dès le 4 décembre 1792, à propos de la dévastation de la forêt de Mondésir, près de Brioude, le conseil général faisait cette constatation : « Dans toute l'étendue du département, les biens nationaux sont au pillage. » Mais lui-même avait eu tort de vendre la pépinière créée avant 1789, grâce à l'initiative de Mgr de Galard. Le gouvernement du Directoire s'inquiéta des progrès du déboisement et recommanda des plantations dans les montagnes : quelques particuliers en tinrent compte, mais aucun ne forma de pépinière ; et malgré les efforts de la Société d'agriculture fondée à cette époque, l'amélioration de l'espèce bovine laissait beaucoup à désirer [2]. Quant à la race chevaline, elle ne recevait pas plus de soins : le citoyen Jean Jourde, d'Orpheuil, commune de Sembadel, tenait un haras et des baudets : mais il fut pris comme soldat en l'an VII, et son haras cessa d'exister [3].

La vente des biens nationaux devra être l'objet d'une étude particulière : faute de renseignements suffisants, nous nous abstenons aujourd'hui d'indiquer, même sommairement, quels en furent les résultats économiques [4].

Quant à la vente des biens communaux, que favorisèrent plusieurs mesures gouvernementales, elle fut diversement appréciée : d'une part, on disait que ces terres, devenues propriétés privées, rapporteraient bien davantage ; de l'autre, les pauvres se plaignaient de n'avoir plus la possibilité de nourrir quelques bêtes à cornes sur les prés communaux. Les archives de la Haute-Loire renferment la lettre suivante des administrateurs du canton d'Allègre.

A Allègre, le 15 messidor, an VI,

L'administration municipale du canton d'Allègre à l'administration centrale du département,

1. Rapport du sous-préfet de Brioude. An IX. Reg. du canton du Puy, 24 nivôse an IV.

2. 21 prairial an VII (11 juin 1799) : lettre au directoire départemental, par l'administration municipale du canton de Lempdes.

3. 23 floréal an VII (12 mai 1799) : lettre de l'administration du canton de la Chaise-Dieu.

4. Le lecteur devra se reporter à la seconde thèse de M. Gonnet.

Digitized by Google

« Citoyens,

« Les difficultés qui divisent les habitants de cette commune d'avec quelques propriétaires possesseurs de la majeure partie des prairies, au sujet de la vaine pâture, nous forcent d'entrer dans quelques détails, pour solliciter de votre part une décision qui mette fin à cette rixe scandaleuse, qui finirait par causer un soulèvement général et la ruine des réclamans, qui, à juste titre, prétendent jouir d'un droit dont ils sont possesseurs depuis un temps immémorial.

En effet les prairies d'Allègre non closes, formant aujourd'hui l'objet de la rixe, ont été de tout temps pacagées par les habitants, d'après la fauchaison de la première herbe, ce qui est une grande ressource pour les particuliers qui ne sont point propriétaires ou du moins petits propriétaires, car le nombre en est grand dans la commune d'Alègre, et qui, obligés d'acheter le foin à un prix exorbitant, n'ont d'autre ressource pour le pacage en été que la vaine pâture des prairies non closes.

Les effets des arrêtés du comité de salut public du 25 thermidor an III et du Directoire exécutif du 19 thermidor an V ne peuvent avoir lieu suivant et d'après leur sens littéral que dans le cas d'une altération dans la récolte des foins de la première faulx : c'est ce que la commune d'Allègre n'éprouve pas cette année-ci, et n'a pas même éprouvé en l'an cinq, où le peuple a été frustré de ses droits primitifs.

Mais il n'est pas étonnant que dans les poursuites judiciaires qui ont été exercées si rigoureusement sur une partie des habitants qui avaient pacagé dans les prairies dont (il) est question, rien n'ait été négligé pour parvenir à la ruine totale de ceux-ci : car il y avait dans le tribunal de la justice de paix deux des plus forts propriétaires qui se servaient mutuellement de juges ; qui à coup sûr ne pouvaient manquer de contenter leur ambition.

Comme le temps presse et qu'il pourrait arriver des suites funestes, vous voudrez bien nous faire part de votre décision par le porteur pour que nous puissions régler la conduite à tenir à cet égard ».

Salut et fraternité,

Delilles, Fillère, président, Fargette, Clergeat, Monnatte, Chauder, Monter, B. Harent. (commissaire du directoire exécutif). »

Le 22 messidor an VI, l'administration départementale sollicita du ministre de l'Intérieur le dépôt d'une loi sur la vaine pâture.

Digitized by Google

Quelques années après, le 12 messidor an XI (1er juillet 1803) le préfet constatait que des particuliers empiétaient sans cesse sur les pacages communaux, en se basant sur la loi du 10 juin 1792, et que les défrichements se propageaient avec une rapidité effrayante. Le partage des biens communaux, en vertu des lois de 1793, « avait été dans la Haute-Loire un vrai fléau pour l'agriculture : le pays, dont la principale richesse est le grand nombre de pâturages répandus dans ses montagnes, va perdre entièrement cette ressource par ses défrichements. Les mottes couvertes d'herbes enlevées dans les pays montueux sont changées en terres à blé. La première pluie entraîne ce peu de terre, et après une ou deux récoltes de grains, au lieu d'un gros pâturage qui fournissait un élément abondant à des milliers de troupeaux, il ne reste plus qu'un roc aride et décharné » [1]. Le préfet sollicita en conséquence une loi définitive sur les biens communaux.

— La prospérité de l'agriculture aurait été indéniable dans tout le département, comme elle l'était dans l'arrondissement de Brioude, si des travaux publics de première urgence avaient été entrepris ou achevés. Grâce à l'initiative de Mgr. de Galard, on avait fait, avant 1789, la route de Tence à Saint-Agrève par La Pomme ; et celle de Tence à Saint-Bonnet-le-Froid avait été réparée par les soins du marquis de La Tour Maubourg [2].

Nous avons mentionné les travaux entrepris après 1789 par les administrateurs du département : le manque de ressources financières les fit interrompre presque partout. Le 28 pluviôse an III (11 février 1795) le district de Monistrol insistait auprès du département pour faire achever la route de Monistrol à Montalet (Saint-Pal) et celle de Tence à Yssingeaux. Vers la fin du Directoire, le pont Saint-Barthélemy, près du Puy, dont l'adjudication avait été faite le 9 germinal an III, était encore inachevé ; la chaussée du pont de Vieille-Brioude menaçait ruine depuis longtemps, et les administrateurs n'obtenaient pas de fonds du ministre pour le réparer. Au Puy, on démolissait une

1. Nivôse an X. Arch. nat. F[1]. Note de M. Lhôpital.

2. Mme Brioude : *Recherches historiques sur une partie du Velay, principalement la ville et la paroisse de Tence*. Le Puy, Cazes et Estoup, 1901, in-8° : p. 246.

Digitized by Google

partie des remparts; mais on n'avait pas à faire de constructions nouvelles, car le décret du 8 prairial an II (27 mai 1794) avait affecté le bâtiment des visitandines du Puy à l'établissement du tribunal criminel, et de la maison de justice, d'arrêt et de détention; pendant que le tribunal civil et l'école centrale étaient installés au collège.

Les chemins vicinaux étaient à la fin du Directoire en si mauvais état que le préfet Lamothe s'empressa d'ordonner des prestations. Le ministre lui écrivit de retirer son arrêté comme illégal. Mais le préfet répondit qu'il avait agi sur l'initiative des communes. Certaines de celles-ci, l'hiver précédent, voyant leurs communications interrompues, s'étaient portées en masse sur divers points pour réparer les chemins les plus essentiels; mais ces réparations étaient insuffisantes, et les communes demandaient la direction, la régularisation de ces travaux. « En faisant répartir les travaux, ajouta-t-il, par les conseils municipaux en quelque nombre qu'ils se fussent réunis, j'avais voulu prévenir les retards inséparables d'une réunion complète et générale. Je savais, citoyen ministre, que cette réunion est impossible. J'ai eu l'honneur de vous prévenir plusieurs fois de la composition des conseils municipaux et de l'impossibilité d'en obtenir une meilleure : quelques paysans la plupart illettrés, ou sachant à peine lire, insouciants, jaloux entre eux, se tenant en arrière dès qu'il s'agit de quelque répartition de charge, ne se réunissant même pas lorsqu'il s'agit de leurs plus chers intérêts [1]. »

— L'histoire a déjà signalé quels furent pour la France entière les résultats de la suppression des censives dont jouissaient les hôpitaux et les hospices avant 1789. Le département de la Haute-Loire ne fait pas exception à la règle générale. La situation financière de ses hôpitaux fut d'autant plus déplorable, que leurs charges avaient promptement augmenté, pendant que diminuaient leurs revenus. En effet, l'augmentation du nombre des indigents dans les villes, les bourgs et les villages, par suite de la cessation des aumônes des couvents, de l'émigration des gens riches, de la guerre et de la crise commerciale, nécessitait l'admission dans

1. Arch. nat. F[3] II. *Haute-Loire* 1. Note de M. L'Hôpital.

Digitized by Google

les hospices d'une quantité exceptionnelle de malades absolument dénués de ressources.

Les fréquents passages de troupes eurent des conséquences d'une nature toute spéciale. Il fallut créer un hospice pour les citoyens atteints de la maladie vénérienne ; et le 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794), le directoire du département, sur les réclamations de la commune et l'avis du directoire du district, accorda à l'hospice du Puy, à titre d'avance, 20,000 livres prises sur les fonds qui lui devaient être donnés comme secours public. Ce secours était devenu urgent, par suite de l'affluence des vénériens, des militaires blessés et des enfants orphelins.

L'année suivante, les six cents nourrices du département étaient près de quitter leurs nourrissons et de les abandonner à une mort certaine. L'hospice des malades n'avait ni ressources ni approvisionnements; et le nombre des pauvres et des militaires y augmentait de jour en jour. Les fournisseurs et les employés faisaient entendre les plaintes les plus vives. Le directoire du département, vu l'urgence, ordonna au receveur général de verser sans délai quatre millions en assignats dans la caisse du payeur, pour subvenir aux besoins les plus pressants. Ces fonds devaient être remplacés le plus promptement possible [1].

Mais les administrateurs des hospices de Brioude, Pradelles, Yssingeaux, le Monastier et Craponne faisaient entendre des plaintes non moins vives : le directoire départemental fit faire alors une souscription auprès des particuliers, à titre de prêt, pour obtenir des denrées de première nécessité; en se réservant d'ordonner des réquisitions si ce moyen était insuffisant [2].

Dans le courant de l'an VII, les hospices subirent une crise non moins terrible. Le 21 fructidor, les administrateurs écrivirent aux représentants du département : « Les hospices de cette commune n'ont reçu aucun secours du gouvernement cette année; toutes les ressources sont épuisées; la majeure partie des pauvres

1. Délibération du 11 floréal an IV (30 avril 1796).

2. Délibération du 5 messidor an IV (23 juin 1796). En l'an IV, des prisonniers hongrois malades du typhus furent établis dans l'ancien séminaire : le docteur Alexandre Gardès, du Puy, ainsi que les dames Brun et Hugon, moururent victimes de leur dévouement. (Dr Richond des Brus, Notice biographique des médecins de la Haute-Loire : *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts, et commerce du Puy*, 1833, p. 130).

Digitized by Google

et des malades est sortie de ces maisons, faute de secours; enfin la pénurie est à son comble. Ce n'est donc que dans l'établissement de l'octroi de bienfaisance que nous avons cru trouver un remède à tant de maux. »

Le Directoire exécutif était débordé par les demandes de cette espèce, et ne put rien faire pour les hôpitaux de la Haute-Loire.

Un rapport rédigé au début du Consulat nous apprend quels revenus avaient été perdus au début de la Révolution par les hospices du département.

L'ancien hôpital général du Puy jouissait annuellement d'un revenu de 29,596 livres, dont 12,070 de casuel; il perdit, par la suppression des censives ou redevances, 9,311 livres 4 sols; ses biens vendus étaient d'un revenu de 6,814 francs; le total des pertes, en y comprenant le casuel, s'élève ainsi à 28,185 francs 4 sols; le produit des biens non vendus, rendus d'après la loi du 2 brumaire, était de 1,401 francs.

L'Hôtel-Dieu du Puy jouissait de 48,414 francs de revenu. Il perdit 2,770 francs de biens vendus, 14,841 des censives supprimées, 6,000 de casuels, en tout 23,611; et son revenu fut donc réduit à 24,803 francs.

L'hospice de Pradelles, avait vu ses revenus tomber de 7,327 francs à 1,042; l'hôpital du Monastier, dont les biens n'avaient pas été vendus, ne perdit que 900 à 1,000 livres de rentes, qui furent remboursées en papier-monnaie sans valeur. L'hôpital de Craponne perdit de même 709 fr. 10 centimes de revenu. Celui de Paulhaguet ne perdit rien. Celui de Saint-Didier perdit un revenu de 150 francs en rentes remboursées; celui de La Chaise-Dieu, 50 francs, pour le même motif.

Une délibération du conseil d'arrondissement d'Yssingeaux expose avec quelques détails la situation financière de plusieurs hospices, de manière à compléter ces renseignements.

« *Cahier des délibérations du conseil de l'arrondissement d'Yssingeaux du 2 germinal an IX. (23 mars 1801).*

HOSPICES

« Le Conseil, vivement affligé des besoins pressants que ressentent

1. Corresp. L. Non classé. An VIII.

Digitized by Google

les hospices de cet arrondissement, a cru devoir exiger, lorsqu'il a émis son vœu pour l'établissement des octrois, dans les villes qui en ont demandé, qu'une portion de ces octrois serait applicable aux besoins des hospices.

« Celui d'Yssingeaux a perdu considérablement dans son mobilier; ses revenus sont modiques, ses dépenses sont énormes. Les militaires y sont reçus et traités avec soin; les enfants abandonnés y sont en grand nombre ; sa pharmacie et son linge ont besoin d'être renouvelés ; il est sans fonds et demande des secours.

« Celui de Monistrol a perdu 40,000 livres, qui lui ont été remboursées par différents particuliers au moment du plus grand discrédit des assignats. Le ci-devant évêque du Puy avait commencé de lui bâtir un corps de logis, qui n'a pas été continué depuis; peu de chose le finirait et cette maison en retirerait un revenu qui l'aiderait beaucoup. Cet hospice aurait besoin aussi de quelques avances pour rétablir sa pharmacie et son linge.

« Pour ramener l'ordre et l'économie dans ces maisons de charité, le Conseil croit qu'en général on devrait y rappeler les citoyennes qui dès leur jeunesse s'étaient dévouées au soin des pauvres.

« Celui de Bas a perdu 1,200 fr. de revenu qu'il avait sur l'hôtel-de-ville de Lyon, et il lui a été remboursé un capital de 6,000 fr. en assignats. Son revenu actuel est de 215 fr. Le courtage, mesurage et pesage voté pour les besoins de cet hospice pourra lui rapporter un modique revenu, mais ne le met pas dans le cas de se passer des secours du gouvernement.

« Celui de Montfaucon n'a que 100 fr. environ de revenu : il a perdu par la suppression des droits féodaux une rente de 3,000 fr. en capital, et le receveur de l'enregistrement a reçu un remboursement de 800 fr. au profit du gouvernement et au préjudice de cet hospice, sans moyens pour subvenir à la dépense d'une vingtaine de pauvres qui l'habitent. Il existe dans l'arrondissement de ce canton quelques biens nationaux qui avaient été vendus et dont les acquéreurs ont encouru la déchéance, et dont la valeur n'est pas au-dessus de 3,500 fr. Cet hospice les réclame du gouvernement pour indemnité des pertes qu'il a essuyées.

« Celui de Saint-Didier a eu des remboursements pour 50,000 fr. aussi dans le moment du plus grand discrédit des assignats. Il jouit encore d'un revenu de 2,400 fr. Les individus qui l'habitent sont au nombre de 80, quelques charités les aidant à vivre.

« Celui de Tence a perdu deux domaines qui ont été vendus au profit de la nation. Des remboursements considérables ont été faits à

Digitized by Google

son préjudice entre les mains du receveur de l'enregistrement. Les administrateurs demandent que les biens de cette maison soient remboursés en inscriptions sur le grand livre ou en biens nationaux invendus ou dont les acquéreurs auraient encouru la déchéance... »

Les érudits n'ont pas encore consacré de monographies aux hôpitaux et hospices du département : des travaux de cette espèce permettraient de renseigner plus exactement sur les revenus de ces établissements charitables.

— Les historiens de la Révolution sont d'accord pour signaler l'incapacité des corps municipaux, chargés de la levée des impôts directs : à la fin de l'an V, les rôles de l'an II n'étaient pas achevés, et au début du Consulat, un tiers des rôles de l'an VII n'était pas terminé. Sous le Directoire, les Consuls votèrent, le 19 frimaire an IV, puis en l'an VII, des emprunts forcés, le premier de 600 et le second de 100 millions, payables par un cinquième des contribuables. La répartition de cette nouvelle « taxe des aisés », dans un département aussi divisé que la Haute-Loire par les passions politiques, suscita des colères furieuses. Cette répartition était faite par les administrations cantonales, sous la haute surveillance du commissaire du directoire exécutif, qui correspondait avec son collègue auprès du directoire départemental. Le président de l'administration du canton d'Allègre ne put empêcher des taxations injustes de la part des commis répartiteurs. On alla jusqu'à le menacer de mort pour avoir fait surtaxer quelques citoyens, à tel point qu'il dut établir en permanence un poste de gardes nationaux à la maison commune. Le percepteur de Moulet lui avait reproché publiquement d'avoir voulu vexer le peuple, en arrêtant au 1er pluviôse le registre de l'emprunt forcé (ce qu'avait fait seul l'agent de la commune), et en voulant le faire payer moitié en numéraire, moitié en assignats au cours du moment, malgré un arrêté du 14 pluviôse, qui portait qu'on pourrait acquitter sa cote « en assignats à 110 capitaux pour un » jusqu'au 15 ventôse suivant [1].

Le commissaire du gouvernement, Reynaud, réclama une vérification et des rôles supplétifs en faveur des républicains de Saint-Julien-Chapteuil, qui accusaient de partialité le commis-

1. Registre des délib. du conseil général : 17 ventôse, an IV.

Digitized by Google

saire exécutif, taxé à 80 livres, au lieu de 700 que lui attribuait le tableau dressé par l'administration, tandis que le républicain Liogier était imposé à 200 livres après que les rebelles lui avaient pillé jusqu'à sa dernière chemise, en l'obligeant de s'enfuir pour sauver sa vie [1]. A Allègre, le journalier Claude Gardès, taxé à 50 livres, fut réduit à vendre un peu d'étoffe, qu'il avait faite pour s'habiller, ainsi que la croix et la bague de sa femme. A la Chaise-Dieu, il y eut un soulèvement contre le citoyen Millien, commissaire provisoire du pouvoir exécutif, et contre l'adjoint Langlade, qui, sur son refus de modifier la répartition, fut entraîné à la maison commune par quatre-vingts citoyens criant : « Il faut lui couper la tête ! il faut l'exécuter! » Pendant trois heures, il résista aux menaces et aux sommations cent fois réitérées ; et, de guerre lasse, les mécontents finirent par se disperser [2]. A Blesle, on menaça de mort l'agent municipal Barrès, mais on ne décapita que les arbres de son jardin. Peu après, dénoncés comme « douteux et ineptes » par les mécontents, l'agent municipal de La Chaise-Dieu et le commissaire Millien répliquèrent : « Nous convenons qu'il nous avait paru de toute justice que des gens qui se trouvent aujourd'hui possesseurs de superbes biens et ce pour rien contribuassent plus particulièrement aux besoins de la patrie, et nous avons vu avec peine qu'ils étaient les premiers à porter des plaintes et à se faire un parti sous prétexte de vouloir faire alléger les plus misérables ». De Montfaucon, le commissaire Jamon écrivait que les patriotes avaient été en général surchargés par des municipalités « toutes royalistes ou fanatiques », qui avaient fourni au département des tableaux falsifiés. Les riches payaient en assignats : il fallait laisser payer les pauvres de la même manière, pour n'être pas forcés de mettre en vente un pauvre mobilier, que du reste personne n'achèterait. « Les riches, assurait-il, eussent été bien aises que le pauvre ne pût placer ses assignats, pour faire de nouveaux ennemis à la république et exciter un soulèvement » [3].

Les administrateurs départementaux ne pouvaient que déplo-

1. Ibid. 15 ventôse an IV (5 mars 1796).
2. Ibid. 1er pluviôse an IV (22 janvier 1796).
3. Ibid. 17 pluviôse an IV (6 février 1796).

Digitized by Google

rer la mauvaise volonté universelle à supporter les charges de l'Etat. Le 1er fructidor an IV (18 août 1796) ils écrivirent au ministre de la guerre : « Tous les services publics sont menacés dans ce département d'une suspension prochaine par l'épuisement des caisses et l'entière cessation de tous les payements ; les fourrages levés en exécution de la loi du 7 vendémiaire ne sont encore payés (par) aucun propriétaire, ce qui a entièrement paralysé cette partie essentielle des subsistances militaires ; les fournisseurs de vivres-viande sont en avance de trente mille livres, valeur métallique, et ne veulent plus faire des engagements qu'il leur est en effet impossible de remplir, n'étant remboursés d'aucunes sommes ; le garde-magasin des vivres-pain ne peut plus faire voiturer les grains provenant de la rentrée des contributions, par défaut d'espèces pour acquitter les frais de transport. La livraison des légumes a entièrement cessé pour les mêmes raisons. L'impossibilité de se procurer du bois pour le casernement des troupes a nécessité jusques à ce jour de les loger chez les particuliers, ce qui, durant plus d'une année, a rendu ce logement onéreux aux citoyens ; la gendarmerie ne reçoit plus de solde et elle est en avance de tous les fourrages consommés depuis plus de trois mois. Les secours accordés aux parents des défenseurs de la patrie n'ont pas été payés depuis une année entière » [1].

Le désordre était augmenté par l'incapacité des commissaires répartiteurs et l'égoïsme des percepteurs. La perception avait été mise en adjudication par voies d'affiches. « Un grand nombre de percepteurs, dit une délibération du canton du Puy, le 30 vendémiaire, an VII (21 octobre 1798), reçoivent des contribuables des sommes considérables, dont ils ne comptent qu'une partie au receveur ou à son préposé, et gardent le surplus devers eux pour agiotage ou autres spéculations qu'ils font tourner au détriment du gouvernement pour n'en retirer que leur propre profit ». Beaucoup d'agents des communes, peu habitués au calcul, n'étaient pas capables de découvrir les ruses des percep-

1. Arch. de la Haute-Loire. L. Corresp. avec les ministres. Non classé. 2 ventôse an IV (21 février 1796). L'administration du canton du Puy nomma un seul percepteur (13 nivôse, 3 janvier 1796).

Digitized by Google

teurs : l'administration nomma un commissaire spécial pour vérifier les caisses tous les dix jours, ainsi que la loi l'exigeait.

Cet état de choses devait prendre fin seulement au temps du Consulat, quand fut créée l'administration nouvelle. Le 14 pluviôse an IX (3 février 1801), le préfet Lamothe écrivait au ministre de l'intérieur : « J'ai été forcé de vous entretenir des inconvénients qui résultent de la ténuité des communes rurales, la mauvaise tenue des registres de l'état civil, le retard dans les recouvrements des contributions, l'ignorance des maires, dont la plupart savent à peine assembler les lettres de leur nom, et surtout l'impossibilité de couvrir les dépenses communales par les centimes additionnels, et d'organiser des conseils municipaux dans des communes où il y a quelquefois moins de familles que de places à remplir, et où les fonctions les plus simples, les plus aisées sont refusées.

« Peut-être avez-vous pu penser jusqu'à présent que ces diverses considérations que je vous représentais étaient de ma part moins le résultat d'une expérience habituelle que l'effet d'un esprit de système.

« Deux lettres prises au hasard dans une correspondance avec les maires et que je crois devoir vous joindre ici, l'une du maire de Champclause et l'autre du maire de Bonnefont, ne vous laisseront aucun doute sur l'impossibilité de remédier à tous ces inconvénients autrement que par une réunion de petites communes à de plus conséquentes.

« Je ne dois cesser, citoyen ministre, d'appeler toute votre sollicitude à cet égard, parce que je vois s'annihiler tous les jours les efforts les plus constants, les mesures de détail les mieux ordonnées, par l'insouciance des maires et surtout l'extrême lenteur de la correspondance, qui est telle que mes lettres à des maires qui ne vont qu'à deux ou trois lieues de la ville restent des mois entiers pour obtenir ensuite une réponse négative. Observez d'ailleurs, citoyen ministre, que la modicité des centimes additionnels ne permet pas de mettre des secrétaires dans les petites communes, et que ce n'est pas notre intention. Veuillez être bien persuadé que ces difficultés ne sont pas capables de ralentir mon zèle, et que si je crois devoir fixer un instant l'œil du gouvernement sur cette première branche de

Digitized by Google

l'administration intérieure, ce n'est que pour amener une amélioration, qui me paraît nécessaire et urgente.

« Salut et respect. »

Copie d'une lettre du maire de Champclause, 4 pluviôse an IX.

Citoyen,

J'ai donné la publication de votre arrêté portant nomination des membres du conseil municipal de notre commune à chacun d'eux. Aucun n'a voulu accepter les charges de conseil municipal. C'est pourquoi je vous adresse la présente pour que vous preniez les mesures telles que vous jugerez à propos.

Je suis tout à vous.

MICHEL, maire.

7 pluviôse an IX.

Citoyen préfet,

D'après la lettre que j'ai reçue le 5 pluviôse, datée du 8 nivôse, dont vous me demandez la liste des conseillers municipaux de ladite commune, dont nous vous désignons les membres ci-contre.

savoir (*suivent 12 noms*).

Mais d'après le nombre de 16 candidats que vous nous aviez dicté nous n'avons pas pu remplir ledit nombre, faute de pouvoir [trouver] des gens assez capables pour remplir les dites fonctions, dont après tous nos efforts et nos recherches nous vous envoyons douze marqué ci-dessus.

Nous vous saluons.

LEYRE, maire. POULIN, adjoint.

Note du ministre de l'intérieur : 6 ventôse an IX : *vu : refusé.*

— Pour ce qui concerne l'instruction publique, il y avait, en 1789, une tendance générale à perfectionner, à concentrer les efforts épars et les créations incomplètes et dispersées, à centraliser les moyens de travail.

La suppression des monastères en 1790 amena d'abord la réunion, aux chefs-lieux du district, des bibliothèques de ces monastères ; ce qui permit de créer ou d'augmenter les bibliothèques municipales.

D'assez rares délibérations officielles des corps constitués de

Digitized by Google

la Haute-Loire font mention de ces bibliothèques. En voici un extrait :

19 octobre 1791.

« Le Conseil s'est transporté... dans le local destiné provisoirement à contenir les livres transportés des ci-devant maisons religieuses du district ; il a trouvé ce local très bien approprié à l'usage pour lequel il sert, quoique cependant d'un bien peu commode accès, étant situé au-dessus du chœur de l'église.

« Il y a trouvé le s[r] Lagrange fils, préposé par le Directoire pour l'arrangement de ces livres ; et après lui avoir témoigné sa satisfaction sur les soins, l'exactitude et le zèle qu'il mettait dans son travail, ainsi que sur son activité, le Conseil a vérifié que la bibliothèque générale consistant en 3,450 ouvrages de divers formats, et composés chacun de plus ou moins de volumes, avait déjà été classée, les fichets pesés et la description commencée ; le tout conformément à l'instruction du Comité en date du 15 mai 1791.

Après avoir vérifié dans un certain détail la bibliothèque et les opérations du préposé, le Conseil a témoigné le désir qu'il aurait pour l'accroissement des connaissances humaines, la perfection des sciences et le progrès des belles-lettres, que de la bibliothèque publique déjà établie au Collège du Puy, et de celle provenant du rassemblement des livres des ci-devant maisons religieuses du district, il en fût formé une nouvelle sous l'inspection du Directoire, et qui serait ouverte pendant toute l'année, trois fois la semaine. Un pareil établissement, qu'on pourrait rendre encore plus utile par l'échange de certains ouvrages qui sont doubles, avec d'autres qui manquent, ne saurait qu'être très avantageux au district en particulier et au département en général... »

(Reg. du Conseil d'admin. du District du Puy).

Conformément à un vœu de la Société populaire (27 septembre 1793) le 7 floréal an II (26 avril 1794) le directoire départemental désigna la maison « du Gouvernement » pour renfermer la bibliothèque du district. Le 18 fructidor an VI (4 septembre 1798), le citoyen Borie fut chargé de les ranger [1]. Leur nombre s'élevait alors à 5,637 volumes (14 messidor, 2 juillet 1798).

1. Nous nous permettons de renvoyer, pour le détail, à la monographie de la bibliothèque du Puy, que M. Lascombe et moi avons publié naguère dans les *Mémoires de la Société agricole et scientifique* (1907). Le premier bibliothécaire fut

Digitized by Google

Le 14 prairial an VII (2 juin 1799), l'administration affecta définitivement la salle d'audience du tribunal civil, dans l'école centrale du département, à la bibliothèque municipale; et le tribunal civil fut installé dans le lieu des séances du tribunal criminel, à l'ancienne maison de justice. Une délibération de la même date constate qu'un vol fut commis à la bibliothèque en perçant une muraille.

— Une autre création non moins utile date de la Révolution. Le 14 ventôse an VII (4 mars 1798) fut fondée au Puy une société d'agriculture; le 26 prairial an VII (14 juin 1799), l'administration départementale décida que son installation aurait lieu le 10 messidor (28 juin), fête de l'agriculture. Cette installation donna lieu à de longs discours, que nous ne croyons pas pouvoir reproduire. Il est regrettable que cette société ait été dissoute sous l'Empire par un préfet autoritaire : on sait qu'elle put revivre peu d'années après 1814 sous une autre dénomination.

Il se fonda encore au Puy un *Institut de musique* qui comprit, le 24 prairial an IX (13 juin 1801) les citoyens amateurs suivants : Richard, Dadiac, Sahuc, Jouve, Gineyre, Richard, Durastel, Rabany, Boudinhon, Glavenat, Balme, Héritier et Reboul. L'administration départementale se montra toujours sympathique à cette société nouvelle, qui lui écrivit la lettre suivante :

Au Puy, le 30 fructidor an VI de la république.

Les artistes musiciens de la commune à l'administration centrale du département de la Haute-Loire.

Citoyens,

« Sensibles aux marques de satisfaction que vous nous prodiguez dans la circulaire que vous avez eu la bonté de nous adresser, nous nous empressons d'y répondre en vous priant d'agréer les sentiments de la plus grande reconnaissance. Destinés par nos talents pour concourir à l'établissement des fêtes civiques et nationales, le

le citoyen Jamon (2 prairial an VI). Voir : *La Haute-Loire* du 4 octobre 1897 : Discours de M. Charles Dupuy pour l'inauguration de la nouvelle bibliothèque.

La bibliothèque de Mgr de Galard comprenait 1,667 volumes ou fascicules; celle du séminaire 2,029 ; les autres ouvrages provenaient des couvents du Puy ou du Collège (Catalogues anciens de la bibl. municipale).

Digitized by Google

bien, l'intérêt seul de la chose publique joint à votre encouragement a suffi et suffira toujours pour nous porter à remplir un devoir si doux à nos cœurs.

« Chanter les combats, les victoires, la liberté, l'égalité, les triomphes de la République, et bientôt les douceurs d'une paix honorable, voilà, citoyens, où gît toute notre gloire. Le 1er vendémiaire approche. Nous le savons : ce jour heureux vit naître la République française... Oui : déjà nous nous sommes concertés et réunis pour célébrer avec vous, selon tous nos moyens, son auguste naissance, et nous espérons remplir en ce jour tous vos désirs et mériter enfin vos bontés et votre estime.

« Salut et respect. »

PAGÈS, SKLÉNARD, SAVEL, GIRAUD.

Quant à l'enseignement supérieur proprement dit, le Conseil général n'eut pas à s'en occuper, même au sujet de l'École normale.

On sait que les premiers élèves de l'École normale supérieure n'étaient pas choisis au concours, mais élus, sans condition d'âge, par les administrateurs des districts. Le 6 frimaire an III (26 novembre 1794) le district de Monistrol élut les citoyens Pranouillet et Larouveyre d'Yssingeaux ; puis, sur le refus des citoyens Lafaye, Martin et Digonnet, les citoyens Jamon 1er, Martin 1er de Saint-Didier et Chambouvet 2e de Monistrol ; l'abstention des deux derniers les fit remplacer, le 11 pluviôse, par les citoyens Jacques Poncet et Georges Graille. Les élus du district du Puy furent Ponthier, fils du payeur général, Michel Levayer, commissaire pour les armes dans le département, Jean-François-Régis Brunel, secrétaire de l'agent national, Clément Grand, de Craponne, J.-B. Alexis Sigaud-Dauthier, du Puy, Jean-Joseph Tarabout, de Roche-Marat (Roche-en-Régnier). Levayer, démissionnaire, fut remplacé par le citoyen Robert. Quant au district de Brioude, il nomma, le 11 frimaire, les citoyens Barrès fils, Rabany-Vigier, Joseph Richont et Morchets de Paulhaguet : tous démissionnèrent et furent remplacés par les citoyens Belmont, Claude Fournier fils, habitant de Roc Libre (Saint-Ilpize), Pissis fils, officier de santé, Dupont aîné, habitants de Brioude, et Enjolvy, de Chazes. Dupont et Pissis, démissionnaires à leur tour, furent remplacés par Laurent, de

Digitized by Google

Langeac, et Gladel aîné, de Monthilaire (Saint-Hilaire-sur-Auzon), le 24 frimaire an III [1].

Sous l'ancien régime, la distinction entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, très accentuée dans les villes importantes, l'était beaucoup moins dans les petites villes et les bourgs, où tantôt on parvenait à faire durer un collège dont les élèves ne poussaient pas leurs études plus loin que la quatrième, tantôt on subventionnait une école dite école latine, parce que le maître y enseignait à quelques élèves les éléments du latin, et aux autres la lecture, l'écriture et le calcul. Dans les pays montagneux, ces petits collèges ou écoles latines, dont le nombre n'a pas été exactement relevé par les historiens de l'enseignement secondaire, rendaient quelques services en préparant les jeunes gens à suivre, soit à Brioude, soit au Puy, les cours des classes supérieures.

Les archives départementales mentionnent de temps à autre les collèges en question : Craponne en avait un où l'on pouvait faire ses humanités, grâce à l'existence de « maîtres grammairiens » [2]; Saugues avait un régent pour la langue latine, M. Rouquet, qu'elle payait 200 livres, depuis le 30 août 1786 [3]; le collège de Brioude se maintenait à un assez bon niveau; celui du Puy était florissant. A l'abbaye de Saint-Chaffre du Monastier, il y avait au XVIII[e] siècle un maître de langue latine : mais l'abbaye fut supprimée en 1786. Le Monastier n'avait pas les ressources nécessaires pour créer un petit collège; mais Jean Chamard y avait le titre de recteur des écoles latines [4].

Les consuls du Monastier, avant 1787, fixaient la rétribution ordinaire du régent à 40 sols par mois pour chaque écolier de la ville ou du mandement, et à 50 pour les étrangers. Si le régent avait 30 écoliers de la ville, les étrangers étaient refusés. Les classes duraient de 7 à 11 heures du matin, du 1[er] avril au 1[er] octobre; et de 8 à 11 heures le reste de l'année; le soir, de 1 h.

1. Le 18 nivôse an III, Gimbert, du Monastier, âgé de 23 ans, fut, à la suite d'un examen public, nommé à l'école de santé de Montpellier. Le 21 messidor an V, Jean Abrial, de Saint-Jeure, demanda aussi à passer cet examen.
2. Arch. de la Haute-Loire. Inventaire. B. 83-84 (année 1770).
3. Registre du Directoire du département, 14 décembre 1790.
4. Ib., 26 février 1791.

Digitized by Google

à 4 heures 1/2. Les élèves devaient aller à la messe tous les jours à 10 heures ; ils recevaient deux leçons de catéchisme, le mercredi et le samedi. Si le nombre des élèves qui apprenaient le latin ne dépassait pas 15, le régent pouvait les prendre pour la lecture, l'écriture et l'arithmétique, à 15 sols chacun [1]. La ville ne payait que 150 livres au régent, et on retenait les vingtièmes sur cette somme. Aussi, trois ans avant 1789, n'était-il plus possible de se procurer un nouveau maître de langue latine.

On n'avait pas non plus de maîtres et de maîtresses d'école : la ville demanda en vain que le roi lui assignât, sur les revenus de l'abbaye de Saint-Chaffre, supprimée tout récemment, la somme nécessaire pour payer et loger deux frères de la doctrine chrétienne et deux sœurs de Saint-Joseph ou d'autres religieuses [2].

A Saint-Didier, une « préceptorialle » avait été fondée, grâce à un legs de 800 livres, fait par Nicolas des François, doyen de l'église du Puy, et un de 200 par son frère, noble François des François, docteur régent de la faculté de médecine de Paris [3].

On sait que la Révolution diminua les revenus des collèges en supprimant les dîmes et cens qu'ils possédaient, et qu'en 1793 la Convention abolit tous les collèges encore existants. Le 25 juillet 1793, en considération de l'augmentation des denrées, le directoire départemental porta de 800 à 1100 livres le traitement du citoyen Gibergues, de 900 à 1200 celui du citoyen Rabouy, de 1000 à 1200 celui du citoyen Lafont, qui y professaient encore.

Les revenus du collège du Puy avaient été pris à bail chez le notaire Assézat, le 17 mai 1784, pour six années, moyennant 31,200 livres par année ; mais, pendant les années 1789 et 1790, 1347 livres 4 sols 1 denier de censives ne purent être perçues ; et, le 7 avril 1791, le même fermier, Jean-François Chapuis, ne prit à bail ces revenus que pour 3094 livres [4].

Les professeurs qui refusèrent le serment à la constitution

1. *Écho du Velay*, 28 octobre 1875, article de M. l'abbé Gaspard Arsac.
2. Ib., 25 octobre 1875, ib.
3. Inventaire des archives de la Haute-Loire, G. 697, par M. Antoine Jacotin.
4. Reg. du directoire du département : 12 frimaire an II (2 décembre 1793) Voir : *Mém. de la Soc. agricole et scientifique de la Haute-Loire*, t. III : les charges s'élevaient à 22.000 livres.

Digitized by Google

civile du clergé durent être remplacés : Champagnac prit la place de Massardier en 5e et fut remplacé en 6e par l'abbé Blanc [1]. Le savant abbé Proyart dut abandonner la direction de l'établissement. « Par entêtement ou fanatisme, dit un rapport, beaucoup de parents ont retiré leurs enfants du collège. » Il n'y avait plus que 26 élèves au 1er janvier 1793, et la seconde, la troisième et la quatrième étaient les seules classes encore ouvertes. Il restait alors au collège un principal, un sous-principal, un professeur de seconde, un de 3e et 4e, un régisseur et un secrétaire, avec un portier et un garde de la maison du Bois d'Ours [2].

Plusieurs administrations furent installées dans l'ancien collège.

« Là, dit un rapport, est l'administration du département, celle du district, le tribunal civil, l'atelier de réparation des armes ; les archives nationales dans la ci-devant église ; de même que plusieurs effets d'émigrés, condamnés, etc. ; là est le dépôt du salpêtre, le magasin de l'équipement des volontaires ; c'est une vaste enceinte de carré oblong avec aisances et bâtiments, confine rue au nord, rue au couchant, rue au levant, partagé par un corps de bâtiment où est le district, ce bâtiment ayant au levant un jardin, ensuite parallèlement partie des bureaux de l'administration du département ; et au couchant basse-cour avec classes désertes depuis longtemps, ensuite parallèlement le tribunal civil. »

Quand la Convention eut décrété la création d'écoles centrales dans tous les départements, pour remplacer les anciens collèges, les administrateurs de la Haute-Loire se préocupèrent d'en avoir une au chef-lieu. C'est seulement le 26 pluviôse an V que le commissaire du pouvoir exécutif, après avoir déploré les ravages du vandalisme dans le département, et constaté que l'esprit humain avait rétrogradé de plusieurs siècles, attribua ces maux, ainsi que l'existence « de nombreux partisans de l'anarchie et de la superstition », au défaut total d'instruction, et rappela la nécessité de mettre en activité l'Ecole centrale. « Vous devez, dit-il, en éloigner également et la médiocrité ambitieuse qui se présente toujours et partout avec audace, et l'immoralité affichée qui empoisonnerait bientôt l'institution la plus salutaire. » Il fit

1. Ib. 9 novembre 1791.
2. Rég. des avis sur pétitions : District du Puy.

Digitized by Google

désapprouver la nomination du citoyen Giriat [1] comme professeur de dessin par le jury d'instruction, en expliquant que tous les amateurs, et même le citoyen Reboul, un des concurrents, déclaraient que le citoyen Auguste avait un talent supérieur. Auguste enseigna provisoirement le dessin dans l'ancienne cure de Saint-Laurent.

Le 1er floréal an VI (20 avril 1798) fut faite enfin l'inauguration de l'école centrale, avec 115 élèves.

Le citoyen Barrès, professeur de belles-lettres, après avoir parlé de l'amour des sciences et de la nécessité de l'instruction publique, rappela que pendant la Terreur l'ignorance avait fait la seule force de la tyrannie.

« Dérobons à nos regards, citoyens, cette éclipse de la raison, pendant laquelle l'ignorance, lui disputant en quelque sorte l'empire du monde, obtint quelques instants sur elle des triomphes si extraordinaires et si humiliants. Arrêtez, ô vous qu'on trompe, vous qu'on égare! Insensés! En mutilant ce buste, vous croyez vous venger d'un tyran; et celui que vous frappez, c'est l'immortel Linnœus, cet ami de la nature, entré dans tous ses secrets, admis à ses plus intimes confidences; ce que vous prenez pour emblèmes de la superstition, du despotisme ou de la féodalité, c'est le trident de Neptune, c'est le caducée de Mercure, c'est le thyrse de Bacchus : ces statues sont celles des dieux champêtres, d'hommes bienfaisants, de législateurs éclairés, à qui la reconnaissance a dressé des autels. Ce tableau que vous livrez aux flammes est le chef-d'œuvre de Lebrun : voyez comme il y vit, comme il y respire, comme il vous y parle encore par la pompe et la richesse de l'expression, par la beauté des ombres, par la fraîcheur et la majesté du coloris. »

Barrès, après avoir parlé de ce que la Révolution avait fait pour l'instruction publique, montra la différence qui existait entre les écoles primaires et les écoles centrales, dont les dernières étaient destinées à former des talents. « C'est là, dit-il, que doit se consommer ce noviciat de la vie et de la liberté qui, commencé dans les écoles primaires, attachera à la vertu la génération

1. En l'an III, âgé de 36 ans, il dirigeait une académie particulière de dessin, après avoir professé 8 ans cet art au régiment de chasseurs à cheval des Pyrénées (corresp. du district : 11 frim. an III).

Digitized by Google

naissante et les générations futures. Là, substituant aux goûts frivoles de l'enfance, aux passions insensées de la jeunesse la noble passion de l'étude, l'amour des arts consolateurs de la vie, le goût du vrai et du beau, l'enthousiasme des connaissances, on formera l'homme instruit et le citoyen vertueux. Là une jeunesse ardente, honteuse de son ignorance, avide de savoir, apprendra à connaître et à chérir les rapports qui l'unissent à la patrie et ses semblables, l'élévation des sentiments, l'amour de la liberté; l'amour de l'ordre, sans lequel elle n'existe pas ; le profond respect pour les lois ; le développement enfin de toutes les facultés morales.... »

« Sans les sciences, l'ignorance vicieuse usurperait bientôt les honneurs qui ne sont dus qu'aux talents et à la vertu ; mais aussi, sans la morale, les sciences elles-mêmes deviendraient en peu de temps un instrument funeste, dont la tyrannie et la corruption ne tarderaient pas à s'emparer pour nous asservir encore : les lumières et la morale réunies peuvent seules affermir l'ordre social, et former le bon citoyen, car on n'est véritablement libre qu'autant que l'on est vertueux ; et la vertu ne peut pas se trouver avec l'ignorance qui, vacillant sans cesse dans ses projets, est toujours ou lâche, ou féroce, ou despotique, ou esclave... »

Il essaya de rassurer par cette déclaration les pères de famille que la malveillance pourrait éloigner encore de l'école centrale ; et il conclut en exhortant les élèves à s'adonner avec ardeur à l'étude.

En l'an VII, le 8 prairial, le citoyen Schlisler fut nommé directeur du pensionnat attaché à l'école centrale, sur la recommandation du jury d'instruction publique [1]. Mais le cours de sciences physiques ne put être ouvert qu'en l'an VIII. Beaucoup de pères de famille voyaient avec peine que l'enseignement religieux n'eût pas sa place dans ces écoles. Le 20 germinal an IX (18 avril 1801) les adversaires de l'école centrale récla-

1. M. Laroquette s'est trompé, en fixant, d'après M. Denais, à 1801 l'ouverture de ce pensionnat. En germinal an VIII, le professeur de mathématiques de l'école centrale, Rochefort, en ouvrit un autre au séminaire : certains élèves suivaient les cours de l'école. Il recevait aussi des externes.

Digitized by Google

mèrent le rétablissement des anciens collèges [1]. Elle fut supprimée le 15 fructidor an XII (2 septembre 1804). A ce moment, le département eut quatre écoles secondaires : au Puy, celle de M. Pomier, à Saint-Maurice, comptant 33 internes et 34 externes; et celle de M. Rochefort, au Séminaire, où il y avait 50 internes et 22 externes; quant à celles de Brioude et de Monistrol, nous ignorons le nombre de leurs élèves. Les conseillers généraux avaient reproché à l'école centrale la trop grande élévation de son programme, et « un isolement qui la séparait trop du plus grand nombre ».

Les érudits n'ont pas encore tenté de dresser une liste des écoles du Velay avant la Révolution. L'auteur d'une *Vie de M. de Lantages* rappelle que Mgr de Maupas enjoignit aux curés de faire tous leurs efforts pour créer de petites écoles : ce qui est acquis à l'histoire, c'est que les jeunes filles, grâce aux *béates* répandues dans la plupart des paroisses, recevaient une instruction, très sommaire il est vrai, mais plus régulièrement distribuée que l'instruction non moins sommaire réservée aux garçons.

La rétribution des maîtres était, comme dans toute la France, assez peu élevée : Claude Chouvène, vicaire du Chambon, recevait 75 livres pour tenir les petites écoles; le vicaire de Saint-Voy, plus du double, 150 livres [2], somme également donnée à un laïque nommé Tavernier, maître d'école à Tence [3].

Or la Révolution fit disparaître les prêtres non constitutionnels. Elle s'attaqua même aux béates, après les avoir tolérées assez longtemps, parce qu'elles ne vivaient pas en communauté. Mlle Martel, du Puy, les fonda au XVII[e] siècle : réunies peu après aux Demoiselles de l'Enfant Jésus, elles prirent le nom de Sœurs de l'Instruction de l'Enfant Jésus, et furent dirigées par les Sulpiciens du Grand Séminaire, tout en restant un tiers ordre. Les béates portent une robe noire, une capote noire, avec un plastron orné du chiffre de Marie : elles peuvent à leur gré quitter le

1. Les notables d'Auzon, au contraire, auraient voulu une école centrale (26 messidor an XI).

2. Reg. du directoire du département : 29 janvier 1791. Reg. du conseil général : 18 novembre 1790.

3. Délib. du district de Monistrol, 11 décembre 1790. Reg. du directoire du département, 4 février 1791.

Digitized by Google

tiers-ordre. Chacune a toujours occupé une *maison d'assemblée*, et dirigé les travaux des dentellières de la campagne, tout en leur enseignant des prières. On reconnaît qu'elles ont, dans les montagnes, où la population de la plupart des communes forme plusieurs agglomérations, utilement suppléé au petit nombre des écoles régulières [1].

Le 25 juin 1793, un arrêté du département interdit aux béates et aux sœurs de Saint-Joseph de s'occuper de l'instruction de la jeunesse. Cette interdiction ne fut pas observée en toute rigueur, malgré le zèle des administrateurs. Le 5 ventôse an VI (23 février 1798) un rapport de l'agent national constatait en ces termes leur existence : « ... Ces mêmes filles, sous une apparence d'humilité et de charité qu'on peut qualifier de vraie hypocrisie, expliquent à leurs jeunes élèves les mystères et les rêveries du papisme et les adressent ensuite à des prêtres fourbes et contre-révolutionnaires, qui, dans le tribunal de pénitence, lors de leur première communion, leur font abjurer tout sentiment de raison et leur peignent l'établissement de la République comme l'œuvre du diable ». Un autre administrateur, Monteiller, le 28 thermidor an VI, constatait le triste état de l'enseignement primaire dans la Haute-Loire : « Dans les cinq cantons que j'ai parcourus, il n'existe aucun instituteur primaire ; quelques bigotes disséminées dans les hameaux sont les seules personnes occupées de la partie importante de l'enseignement, et tout le monde sait de quel esprit elles sont animées, et quelle est la morale qu'elles professent. Liées avec les prêtres réfractaires et tous les ennemis de la *République* qui se sont affublés du manteau de la religion, elles *sont constamment* occupées du soin de propager les préjugés les plus absurdes et de réclamer contre les institutions républicaines ».

Les représentants en mission dans le département s'effrayèrent de l'opposition passive contre laquelle ils avaient à lutter, et se préoccupèrent vivement de trouver des instituteurs républicains.

1. Dunglas, inspecteur d'académie : *Les sœurs de l'Instruction et les béates ou institutrices de village de la Haute-Loire*. Paris, Adrien Le Clerc, 1865, br. in-18. — Lire *La Béate*, le beau roman d'Aimé Giron.

Vers la fin de 1792, la Société des Amis de la Constitution du Puy établit dans le lieu de ses séances une école pour les enfants de ses membres (Ernest Vissaguet, *Velay-Revue*, 1er septembre 1900).

Digitized by Google

« Dans les écoles primaires, dit un arrêté de Reynaud, les instituteurs auront le soin de faire entrer dans l'éducation des jeunes gens le maniement des armes; ils leur apprendront à exécuter les évolutions ainsi que tous les exercices gymnastiques; les jours de décadi et autres jours de congé seront propres à rendre publics leurs progrès : ceux qui se donneront à ces soins seront regardés comme bons citoyens et auront part à la reconnaissance nationale » (16 frimaire an II-6 décembre 1793). Mais le personnel faisait défaut pour appliquer ces principes [1]. Le 24 floréal an II (13 mai 1794), l'agent national près le district du Puy écrivit au Comité de salut public, qui demandait combien il y aurait à créer de postes : « ... Il en faut au moins 150 pour les jeunes citoyens et 200 pour les institutrices, à cause de l'indécence et du danger qu'il y aurait à envoyer de jeunes citoyennes à une demie-lieue. S'il y a si peu de municipalités pourvues partout d'institutrices, le fanatisme en est seul la cause, et l'administration ne sait où les prendre. Sans doute la Convention dans sa sagesse trouvera un moyen à en procurer (*sic*). Nous avons plus de cent municipalités dans le besoin » [2].

Cependant la Société populaire du Puy s'efforçait d'aider au zèle des administrateurs. Le 3 germinal an II, elle avait pris la délibération suivante, sous la présidence du citoyen Vincent Malzieu.

« ... La société populaire et républicaine de la commune du Puy, considérant qu'il est temps que la raison l'emporte sur les préjugés et les erreurs dans lesquels le peuple a été entretenu jusqu'à présent, et que l'instruction est le seul moyen d'y parvenir, après avoir entendu le rapport de son comité, a délibéré :

Article 1er. — Il sera formé un comité dans le sein de la société, sous le nom de Comité d'instruction.

Art. II. — Ce comité sera composé de sept membres.

Art. III. — Il sera chargé : 1° de solliciter tant auprès de l'administration du district, qu'auprès de la municipalité, l'exécution du décret du 29 frimaire dernier sur l'organisation de l'instruction publique; 2° de surveiller l'enseignement, dès que les instituteurs

1. Aulard, Corresp. du Comité du salut public : XIV, p. 10 : lettre de Guyardin, 29 mai 1794.

2. Reg. de corresp. de l'agent national près le district du Puy.

Digitized by Google

seront établis, en se conformant pour cet objet à la section II du susdit décret; 3° de proposer à la société tout ce qu'il croira pouvoir contribuer à accélérer les progrès de l'instruction et de la raison.

Art. IV. — Les citoyens que leurs études et leur genre d'occupation rendent propres à coopérer à l'instruction publique, sont invités au nom de la patrie à faire usage de leurs talents, en préparant des discours qui seront prononcés dans le temple de la raison où les citoyens s'assemblent tous les décadis.

Art. V. — Le président de la société sortant d'exercice sera tenu de donner aux jeunes gens une instruction familière dans la salle de la société, tous les quintidi et décadi du mois qui suivra celui de sa présidence.

Art. VI. — En cas d'empêchement légitime il sera remplacé pour cette instruction par celui qui l'aura précédé à la présidence, et ainsi des uns aux autres en remontant, à la charge néanmoins par celui qui ne pourra vaquer à cet exercice d'en prévenir son remplaçant.

Art. VII. — La société, convaincue que le besoin de l'instruction ne peut plus être considéré comme un problème, ne doute pas de l'empressement que mettront les bons citoyens à grossir le nombre de ceux qui fréquentent le temple de la raison; elle aime à croire que les pères, mères et instituteurs se feront un devoir d'envoyer leurs enfants et leurs élèves aux institutions qui seront faites pour eux.

Art. VIII. — La présente délibération et le discours qui l'a précédée seront imprimés et envoyés aux sociétés populaires du département, de même qu'aux sociétés des chefs-lieux de département et de district de la République. Le citoyen Reynaud, représentant du peuple, sera invité à les faire imprimer aux frais de la nation ».

Mais vainement le district fit appel, le 4 prairial, aux citoyens qui possédaient des connaissances utiles, avec la méthode, le discernement, la fermeté, la patience, un patriotisme éclairé : il avait même peine à trouver des secrétaires. Tout au plus comptait-il quatre ou cinq communes où l'organisation des écoles primaires avait eu lieu [1]. Il reconnaissait que seuls les anciens prêtres constitutionnels, dans la région, étaient capables d'enseigner, et demandait si l'on pouvait les choisir comme

1. 4 prairial, 28 prairial an II, 19 vendémiaire an III : reg. de la corresp. du district du Puy.

Digitized by Google

instituteurs, ainsi que des ex-religieuses conformistes comme institutrices.

Le 26 germinal an IV, le département décida que les écoles devaient être en activité le 1er messidor. Sur les instances répétées du département, le district de Monistrol nomma membres du jury d'instruction les citoyens Morel 1er, homme de loi, Basile Marraud et Martin, ci-devant homme de loi. Les citoyens Laurent Chabalier, Rome-Duplain, Mathieu Bertrand, Bollon et Billoer représentèrent le district du Puy ; Tuja, de Langeac, Belmont et Magaud, celui de Brioude. On dut remplacer les jurés de Monistrol ; mais les nouveaux, Fusil-Laplanche, Jamon de Montfaucon, Rouveyre, par leur négligence à fixer le nombre des écoles et le lieu de leur emplacement, nuisirent à l'organisation projetée. Le 27 messidor an VI, les jurys, complètement renouvelés, comprirent : pour le district du Puy, les citoyens Roux fils, officier de santé, Brunel des Farges, Mestre (de Coubon) ; pour celui de Brioude, Talleyrat, Vauzelles, de Brioude et Magaud (de Paulhac) ; pour celui de Monistrol, Chambouvet, Duspys et Mogin [1].

Le 27 messidor an VI, l'administration adressa cet avis aux membres des jurys :

— L'administration centrale du département de la Haute-Loire et le commissaire du pouvoir exécutif près elle.

Aux jurys d'instruction publique, aux professeurs, instituteurs et institutrices et à leurs concitoyens.

« Enfin, il est décidé que l'ignorance et la barbarie n'auront pas les triomphes qu'elles s'étaient promis ! Enfin, la Haute-Loire a une école centrale en activité qui compte déjà cent quinze élèves, et bientôt des écoles primaires sur tous les points du département !

C'est vous, citoyens jurés, qui devez nommer les instituteurs et institutrices, et administrer les écoles. C'est de vos choix que tout va dépendre. Selon que vous aurez de la sagesse ou que vous en manquerez, une grande source de lumière va se répandre sur tous les esprits pour les éclairer et pour les fertiliser tous, ou un peuple

1. Délib. des 18 frim., 29 frim., 3 pluviôse, 9 ventôse an III ; 21 germinal, 12 prairial an VI, 27 messidor an VI : reg. des districts.

Digitized by Google

de républicains va s'égarer et se débattre encore longtemps dans les ténèbres où s'endormaient les esclaves d'un monarque.

La mission dont vous êtes chargés est si grande, qu'elle doit étendre les vues de votre esprit ; elle est si sacrée, qu'elle doit porter des nouvelles vertus dans vos âmes.

En élisant les membres des jurys d'instruction, nous avons songé à l'homme qui, par ses lumières, est le plus capable de juger celles des autres, à l'homme qui, par la pureté de ses mœurs et de son patriotisme, est le plus digne de régir une administration, dont l'objet est de donner de nouvelles mœurs et de nouvelles idées aux enfants d'une République qui fait l'admiration du monde entier.

Les intérêts de famille, les prédilections de l'amitié sont des espèces de vertus sous le despotisme, où il ne peut y en avoir d'autres. Dans une république, c'est la trahir que de consulter d'autres intérêts que les siens; c'est perdre encore les vrais moyens de son bonheur personnel et du bonheur de tout ce que l'on aime : car plus on enrichit, plus on féconde par des sacrifices bien entendus la source commune des félicités d'une république, et plus chacun, avec tout ce qui lui est cher, peut y puiser ensuite l'abondance.

Nous avons donc placé auprès de l'Ecole centrale et des écoles primaires, et auprès de nous des jurys d'instruction composés des citoyens les plus recommandés par des connaissances acquises qui ajoutent au bon sens, par cette probité qui garantit la réalité du patriotisme, par cette sagesse qui doit toujours diriger le grand essor des âmes républicaines.

Un jury d'instruction ne doit pas être moins saint et moins auguste qu'un jury de jugement : l'un est destiné à réprimer les crimes par les punitions, l'autre à faire naître les vertus par les lumières.

Puisque nos choix sont tombés sur des hommes instruits et sur des hommes de bien, les jurys d'instruction à leur tour se pénétreront aisément de la rigidité qui doit diriger leurs élections.

Ils sentiront qu'un instituteur et une institutrice des écoles primaires sont un père et une mère plus éclairés, que la République veut donner à cent et à deux cents enfants à la fois, ils sentiront que les écoles primaires, qui, dans le système général de l'instruction, ne forment que le premier degré, forment aussi cependant le degré le plus universel, et que c'est là que sera élevée essentiellement la nation : dans toutes leurs nominations ces deux idées devront leur être présentes.

Ce sont des républicains qu'il faut instruire : les jurys auront donc pour première loi de ne choisir que des instituteurs et des ins-

Digitized by Google

titutrices à qui la République est chère, et qui en attendent un nouveau perfectionnement et un nouveau bonheur pour l'espèce humaine.

On recherche dans les instituteurs cette dignité de caractère qui peut représenter l'autorité paternelle, cette douceur et cette patience si nécessaires avec des enfants et qui peuvent représenter la tendresse des mères.

Ce sont des hommes destinés à entendre et à dire les vérités, à jouir de tous les droits et de tous les biens de la nature, qu'on doit former; on préfèrera donc pour instituteurs ceux qui auront un goût et des talents connus pour ces sciences exactes à qui la vérité est comme naturelle : et ceux qui auront cultivé ces sciences physiques qui s'attachent au sein de la nature pour lui arracher tous ses trésors avec tous ses secrets.

La France a rompu solennellement avec les opinions qui ont trompé tous les siècles et tous les peuples; on écartera donc des écoles de la jeunesse française ces esclaves de l'érudition pour qui une autorité c'est une raison ; et on appellera avec instance les élèves de la philosophie de nos jours pour qui la raison est la seule autorité

Les jurys d'instruction ne se contenteront pas de faire un choix parmi ceux qui s'offriront d'eux-mêmes pour l'enseignement des écoles; ils iront au devant du mérite timide qui se cache et du talent ambitieux à qui une école ne paraîtrait pas un assez grand théâtre: ils vaincront les scrupules de l'un et les fausses délicatesses de l'autre.

Quand on ne professait dans les écoles que des erreurs dont on se riait dans le monde, quand on y parlait un langage qui effrayait le bon sens et le bon goût, le bon goût et le bon sens applaudissaient aux dédains du monde pour la poussière des écoles : le titre d'instituteur ne pouvait avoir rien d'honorable lorsque ce qu'on enseignait dans les instituts ne méritait aucun honneur; le talent même alors ne paraissait qu'une pédanterie dès qu'il voulait donner des leçons; et on a vu le génie, soumis à des faiblesses qu'il ne pouvait corriger dans les autres, rougir de répandre dans les enseignements particuliers les lumières que ses ouvrages répandaient avec gloire sur les nations.

Aujourd'hui qu'on ne professera plus dans les écoles que les vérités par qui le genre humain a été éclairé aujourd'hui, qu'on apprendra dans les écoles ce qu'il faut savoir pour servir sa patrie; aujourd'hui que tous les regards de la nation seront incessamment ouverts sur les écoles qu'elle-même institue; aujourd'hui que les précepteurs

Digitized by Google

de l'enfance seront mis presqu'en même rang que les fonctionnaires de la République, la considération et la gloire attendront dans les écoles ceux qui y porteront des talents et des lumières, l'âme la plus délicate dans sa fierté y trouvera des jouissances pour sa fierté même : aucun talent ne sera trop élevé pour les écoles primaires de la République.

Eh ! que pourrait-il manquer au bonheur de ceux qui seront admis au rang d'instituteur dans nos écoles ? Sans cesse ils auront dans leurs mains et devant leur esprit les éléments des sciences les plus utiles, tracés par les professeurs les plus renommés; ils seront auprès de l'enfance les intermédiaires et comme les envoyés de la République et du génie : par leur organe pénétreront avec plus de facilité dans des âmes neuves les vérités d'où doivent naître les vertus et les prospérités des générations futures; si aux lumières qu'on exigera d'eux, ils joignent quelque talent, quel vaste champ d'observations va s'ouvrir pour eux au milieu de ce peuple de jeunes élèves qui ne sentiront plus les peines de l'étude parce qu'ils en recueilleront les vrais trésors ! Que de moyens d'étudier le cœur humain dans ses mouvements les plus naïfs, et l'esprit humain dans ses premiers développements ! Quelle occasion de découvrir de nouveaux phénomènes des sens, de la mémoire, de l'imagination, du raisonnement, du système entier de la formation de nos idées ! Combien cet ami et ce précepteur de l'enfance, qui a tant éclairé les hommes, combien Rousseau eut pu ajouter à son traité *De l'éducation* s'il eut observé les enfants et composé son immortel ouvrage au milieu des écoles d'un grand peuple libre et souverain ! Avec moins de génie que Rousseau, on pourra écrire dans les écoles primaires de la République française des ouvrages aussi utiles pour ne pas dire plus utiles encore que l'*Emile*, et une telle gloire est bien assez éclatante pour faire ambitionner aux esprits les plus distingués les fonctions dont elle peut être l'espérance.

Les jurys d'instruction, les administrations municipales solliciteront donc de toutes parts ; ils appelleront de toutes parts aux fonctions d'instituteurs de la première enfance ces hommes éclairés, capables de remplir des fonctions que la vanité inepte des monarchies jugeait plus élevées, et si pour inciter les citoyens d'une république à une si grande œuvre, il fallait de grands exemples et de grands noms, on leur rappellerait que Socrate tenait des écoles primaires, dans les rues et dans les places d'Athènes.

C'est en étendant ainsi la sphère où les élections seront faites, que les choix pourront être faits avec plus de rapidité, et qu'ils pourront

Digitized by Google

être plus heureux. C'est alors que les jurys et les administrations municipales pourront satisfaire dignement à l'impatience de la nation et de son gouvernement. Eh! quels puissants intérêts vous en pressent! l'arrêté du Directoire exécutif du 27 brumaire dernier, qui porte : 1° que tous les citoyens non mariés et ne faisant point partie de l'armée qui désireront obtenir une place dépendant du gouvernement ou des administrations seront tenus de joindre à leur pétition un certificat de fréquentation des écoles nationales; 2° que les citoyens mariés qui solliciteront une place de quelque nature qu'elle soit, militaire ou autre, seront tenus, s'ils ont des enfants en âge de fréquenter des écoles nationales, de joindre à leur pétition des certificats contenant sur eux les renseignements indiqués ci-dessus. — Cet arrêté, disons-nous, ne contient-il pas des motifs suffisants pour activer par tous les moyens possibles l'établissement des écoles primaires?

Ah! faut-il même à vos âmes d'autre aiguillon que la pensée du bien immense auquel vous allez concourir? les enfants de quelques favoris de la fortune ne seront pas les seuls qui iront s'instruire dans les écoles de la république ; c'est une nation tout entière : là ne seront point enseignées ces doctrines vaines qui égaraient la raison dans la science ; ces arts frivoles qui corrompaient les mœurs par les talents; mais on enseignera dans toute leur perfection les arts indispensables pour rendre le bon sens d'un homme indépendant des connaissances ou des artifices d'un autre; mais on fera servir les arts agréables et les jeux mêmes, la natation, le chant, la danse, les exercices militaires, au perfectionnement de tous les organes, à l'accroissement de toutes les forces dans les individus et dans l'espèce; mais on apprendra les seules sciences réelles, celles qui répandent les lumières pour mieux pratiquer les arts utiles; par les leçons qu'on y recevra, on sera disposé, non à déserter la charrue et la forge, mais à les manier et à les diriger avec plus d'intelligence : la philosophie la plus profonde y sera si claire, que sa voix ne paraîtra plus que la voix de la nature; au sortir des écoles les élèves n'iront point se presser dans les villes pour ne rien faire et pour discourir sur des riens; ils se répandront dans les campagnes, dans les ateliers, sur toutes les mers, et la république sera peuplée de marins intrépides, d'artisans ingénieux, de cultivateurs physiciens : les sillons, sans doute, ne tressailleront pas de joie d'être ouverts par des mains qui viendront de déposer la foudre de la victoire; mais les épis croîtront plus chargés et plus riches de grains, sous les mains du laboureur qui saura consulter la nature

Digitized by Google

et entendre ses réponses, des moissons plus variées et plus abondantes, des aliments meilleurs pour le goût, pour la santé et pour la force, des meubles dont la commodité et non pas le luxe fera l'élégance, seront pour tous les citoyens de la République, pour les hameaux comme pour les cités, les résultats certains et prochains de cette éducation si nouvelle, donnée à tout un peuple, les progrès d'un bien-être général seront partout les témoignages du progrès de la raison et des lumières.

Administrateurs, membres des jurys d'instruction publique de ce département, voilà le tableau du bonheur qu'il faut faire sortir du sein de la République et montrer à toutes les nations en preuve de ce que peut la liberté pour les hommes : les puissances de l'Europe sont de toutes parts soumises aux triomphes de nos armées ; si nous remplissons ce que le gouvernement attend de nous, les nations de l'Europe seront bientôt soumises à nos principes par les triomphes de nos arts et par le spectacle de nos prospérités intérieures.

Vive la République !

Le 11 pluviôse an VI, le citoyen Reynaud écrivit au ministre qu'on devrait donner aux instituteurs un rôle plus important : « Il serait... à propos... que le gouvernement s'occupât des moyens d'établir dans chaque commune un prédicateur de morale, qui, chargé de la publication des lois, serait tenu de convoquer tous les décadis l'assemblée communale pour en faire la promulgation en idiome vulgaire, surtout quand le besoin de se mettre à la portée de la conception populaire l'exigerait. Cet établissement aurait le double avantage et de propager les lumières et d'instruire les législateurs de l'exécution ou inexécution des lois, de l'approbation ou de la censure publique qu'elles auraient reçus, par le compte-rendu que ce prédicateur serait obligé de rendre au commissaire du directoire exécutif près l'Administration centrale et que ce dernier transmettrait au Directoire. On pourrait, pour améliorer le sort de ces instituteurs, les charger de la rédaction et tenue des registres de l'état civil, qui sont dans la majeure partie des communes de ce département dans un désordre affreux et dont plusieurs même n'en tiennent aucun ».

De son côté, la municipalité cantonale de Langeac, le 12 messidor an VI, constatant que le nombre des maîtres était insuffisant, émit ce vœu : « Ne serait-il pas essentiel de faire pendant

Digitized by Google

dix ans ou au moins pendant l'éducation de la génération qui se prépare, la dépense d'un instituteur républicain par commune, dont l'ensemble formerait l'armée morale, la véritable armée de l'intérieur?.... »

Pour former ces maîtres, un certain nombre d'administrateurs départementaux voulaient transformer chaque école centrale en une école normale primaire. Ceux de la Haute-Loire, en l'an VII, firent organiser un cours à l'école centrale du Puy pour préparer les instituteurs à l'art d'enseigner [1].

Le 13 messidor an VI, le département obligea la municipalité cantonale du Puy à faire une inspection mensuelle, comme l'exigeait un arrêté du Directoire exécutif, daté du 17 pluviôse. La municipalité dut vérifier si les maîtres enseignaient les Droits de l'homme, la Constitution et les livres élémentaires adoptés par la Convention, si l'on observait le décadi et les fêtes républicaines, si l'on « s'honorait du titre de citoyen »; si l'on soignait la santé et la nourriture; si les moyens de discipline ne présentaient rien qui tendît à avilir et à dégrader le caractère. Chaque école devait avoir un *Livre des écoles primaires*, contenant la déclaration des droits et des devoirs du citoyen, *le catéchisme français*, par *La Chabeaussaie*, et l'*Institution des enfants*, ouvrage qui servait encore aux écoles centrales.

Il est vrai qu'un rapport de la municipalité cantonale de Saint-Pal constate qu'aucun instituteur du canton ne possédait les livres adoptés par le gouvernement, et ne connaissait le système décimal; qu'enfin la plupart de leurs élèves n'apprenaient pas l'arithmétique et la grammaire. Le département se préoccupa, comme au temps de Robespierre, de faire enseigner le déisme dans les écoles, comme le prouve cette délibération du 2 thermidor an VI (20 juillet 1798).

Invocation républicaine.

« L'administration centrale, considérant que tout ce qui peut tendre à substituer des idées saines et justes aux fausses idées de la superstition et du fanatisme doit être répandu : considérant qu'une pièce

1. 16 brum. an VI. Lettre à l'administration municipale de Goudet. Non classée.

Digitized by Google

de vers intitulée *Invocation républicaine* remplit parfaitement cet objet et mérite d'être rendue publique par la voie de l'impression ;

« Arrête après avoir ouï le commissaire du pouvoir exécutif que cette pièce sera imprimée en placard au nombre de mille exemplaires, envoyée dans les communes pour y être lue, publiée et affichée et en outre à tous les instituteurs primaires pour en faire usage dans leurs écoles.

Créateur des humains, des mondes et des cieux,
Que ton nom soit béni! qu'il le soit en tous lieux!
Sur terre, au firmament, ta volonté soit faite!
Règne enfin, règne seul. Écarte la disette.
Sous tes yeux paternels que le blé, dans nos champs,
Multiplie... et suffise à nos besoins pressants!
Dans nos cœurs la justice a placé la clémence;
Nous pardonnons, grand Dieu! pardonne à qui t'offense.
Épargne la faiblesse et fais grâce à l'erreur.
De nos maux passagers allège la souffrance,
Et que tout homme juste, après son existence,
Repose dans ton sein! tous ont droit au bonheur. »

Quant à l'esprit des instituteurs et des institutrices, le rapport suivant permettra de l'apprécier.

— Extrait du rapport des visites faites chez les instituteurs et les institutrices de la commune du Puy, en exécution de la loi du 3 brumaire an IV, par le jury d'instruction des écoles primaires assisté par deux administrateurs municipaux, et par le commissaire près la même administration.

« Citoyens administrateurs,

« Les membres du jury d'instruction des écoles primaires, deux de vos collègues, et le commissaire près votre administration soussignés, s'étant à plusieurs reprises transportés dans le courant de brumaire dernier jusqu'à présent, dans les diverses écoles, pour étudier les principes des instituteurs, s'assurer de leur méthode d'enseigner, de leur soumission et attachement aux lois de la République, vous exposent qu'ils n'ont pas eu partout la satisfaction de trouver des instituteurs amis de la Révolution, et par conséquent disposés à élever la jeunesse dans les principes des institutions publiques; néanmoins le plus grand nombre est porté pour le bien de la chose, et il est à présumer qu'une fois l'instruction débarrassée de quelques ennemis de la République, incorrigibles et aveuglés par

Digitized by Google

le fanatisme, notre jeunesse sera portée du libre essort au but auquel la dirigent les lois.

« Nous avons saisi dans les instituteurs trois caractères distinctifs, dont un sera supprimé, le second corrigé, et le troisième qui est le plus étendu est dans les bons principes.

« Pour nous développer le premier, qui s'enveloppait d'un air mystique de bonne volonté, mais entravé par une conscience délicate et affecté par nos institutions, nous avons paru peu exiger, en nous en tenant d'abord à des promesses sur différents points qu'on se flattait d'éluder : on nous faisait espérer de faire un effort pour surmonter le surplus ; enfin nous avons exigé qu'on signât en preuve de soumission tous les articles exigés par la loi sur l'instruction. Le fanatisme s'est hérissé contre notre réquisition, et nous a prouvé que nos lois trouveraient toujours en lui un ennemi irréconciliable.

« La citoyenne Hyacinthe Badiou restant rue Meymard, section D, n° 238; la citoyenne Custine Tallogros, section E, n° 84; Marianne Gerbier, section F, n° 39; les citoyennes d'Apinac, les citoyennes Desrois, la citoyenne Pages jusqu'à ce moment institutrices ont refusé toute soumission; c'est-à-dire d'enseigner dans l'esprit républicain, et relativement aux lois : leur cœur répugne tellement à la République, qu'elles croiraient sans doute enseigner l'immoralité si elles aidaient à nos institutions; nous leur avons défendu à toutes l'instruction sous les peines portées par la loi, et d'être traduites par devant la police correctionnelle.

« Les citoyennes Desrois, d'Apinac ne se prétendaient pas institutrices parce qu'elles n'avaient que quatre ou cinq pensionnaires ou *amies* qui avaient d'ailleurs des instituteurs particuliers de danse, d'écriture, etc., ou qu'on disait ne recevoir aucune leçon; considérant ces jeunes filles âgées de quatorze à dix-sept ans comme mineures et susceptibles d'éducation, nous avons cru ne rien devoir différencier, et que la défense d'instruire devait les atteindre.

« Le second caractère que nous avons trouvé dans les instituteurs, était un égoïsme qui condescendait aux volontés rien moins que patriotiques des parents de quelqu'uns de leurs élèves, n'observant plus les quintidis, comme jour de repos, et les représentant par les dimanches et fêtes; nous leur avons fait sentir que la loi ne composait point, qu'ils devaient plutôt renvoyer les enfants des parents indociles, et ils se sont engagés d'instruire de point en point suivant la loi.

« Le troisième caractère satisfaisant et le plus étendu était celui qu'animait l'esprit républicain ; nous avons trouvés des instituteurs

Digitized by Google

et institutrices qui avaient déjà orné la mémoire de leurs jeunes élèves de morceaux patriotiques choisis, comme des vers de Muret, le *Pater* républicain, de belles fables de La Fontaine; nous avons surtout distingué la citoyenne Brunel née Montélimart dont les élèves étaient les plus jeunes, âgés de 5, 6 à 7 ans, la mémoire ornée de ces morceaux, la citoyenne Raberin, et les citoyens Bayt et Roux.

« Enfin le résultat des instituteurs qui ont promis d'instruire leurs élèves dans les principes républicains, et conformément aux lois, et auxquels seuls nous avons permis l'instruction, vous présente les citoyens Roussel, Denatte, Bayt, Lahaye, Roux, Boyer, Rivet, Borie, Peyrard, Maurin, Almeri; les citoyennes Breisse, Brunel, Jacqueline Dumas, Raberin, Jeanne Bayle; celle-ci d'un âge avancé, ne garde que des enfants du plus bas âge. N'ayant pas trouvé le citoyen Auguste, instituteur de dessin, chez lui, il s'est transporté chez nous, nous a déclaré n'avoir que peu d'élèves, et nous a promis de se conformer aux lois sur l'instruction, en ce qui concernait son art; que ses élèves tenaient d'ailleurs de plus près à d'autres instituteurs pour la morale et les langues, etc.

« Nous avons en général trouvé peu de connaissances dans le plus grand nombre d'instituteurs et institutrices : il est à souhaiter qu'avec le temps ils s'étudient à acquérir plus de lumière; nous espérons qu'inspirés par le génie de la liberté et par les conseils sages et utiles que pourront leur adresser les administrations et le gouvernement, l'instruction publique s'enrichira.

« Nous vous observerons que nous avons trouvé parmi les élèves du citoyen Maurin les plus belles écritures.

« Nous joignons, citoyens administrateurs, à ce rapport l'engagement des instituteurs et institutrices de se conformer aux lois et institutions républicaines, signé de leur main.

« Clos et arrêté au Puy, le 4 frimaire an VII de la République. Roux, membre du jury, Brunel, membre du jury; Tardy, administrateur, André Ier, administrateur, Boudinhon, commissaire du pouvoir exécutif, signés (*sic*).

« Pour extrait conforme.

LIVINHAC, président.
SCHLISLER, secrétaire [1] ».

1. Une lettre du citoyen Boudinhon, datée du 16 frimaire an VII, affirme qu'au Puy il y a seulement quatre ou cinq instituteurs à la fois républicains et capables d'enseigner; il souhaite que les autres se rendent justice et sacrifient leurs intérêts au bien général, et il avoue la pénurie de bons candidats.

Digitized by Google

Les administrateurs prirent des mesures analogues dans l'hospice général.

A la campagne, en vertu d'un arrêté du Directoire exécutif, daté du 17 pluviôse an VI, et conformément à une invitation des administrateurs départementaux, faite le 13 messidor (2 juillet 1798) les municipalités cantonales envoyèrent des commissaires dans les communes, pour faire fermer les écoles privées où l'on enseignait « le fanatisme et le royalisme ». Le 26 thermidor an VI, on ferma, à Brioude, les écoles tenues par Bertrand Advinenc, Marie-Marthe Cousserand, Marie Dalbine, Antoinette, Marguerite et Jeanne Touzet, Marie-Catherine Clerget, les filles Bardy, tailleuses, la sœur Lagrange et d'autres ex-religieuses.

Quelques agents nationaux des communes tolérèrent néanmoins la réouverture des écoles tenues par les béates : mais les administrateurs, au mois de brumaire an VII, en firent fermer quelques-unes. L'administration exigea de tous les instituteurs, publics ou privés, l'engagement écrit de conduire les enfants aux réunions décadaires. Mais les parents retiraient pour cette raison leurs enfants des écoles [1].

La haine qu'inspiraient les instituteurs républicains aux communes royalistes et catholiques rendait leur situation bien pénible, parfois même absolument intenable. La commission du pouvoir exécutif près l'administration municipale du canton du Monastier écrivait le 21 brumaire an VII (14 novembre 1798) : « Vous n'ignorez pas... que l'esprit public est très mauvais dans ces contrées : des instituteurs placés dans les communes autres que le chef-lieu, ou n'y seraient pas utiles, ou n'y seraient pas en sûreté s'ils voulaient le devenir. Pour être suivis, ils seraient réduits à se conformer aux anciens préjugés, aux erreurs si fort accréditées jusqu'à l'époque de notre Révolution, et alors le but que se propose le gouvernement ne serait pas rempli; ou s'ils osaient suivre l'impulsion de leur cœur, ils verraient leur vie en danger et leurs écoles désertes. Il n'en est pas de même dans le chef-lieu : là les instituteurs, à l'abri de tout danger, indépendants, comme étant salariés par la nation, pourront manifester

1. Délib. du 18 brumaire an VII.

Digitized by Google

librement leurs sentiments et leurs principes : ils seront au reste encouragés par les républicains et surveillés par les autorités constituées, et insensiblement l'esprit public s'améliorant préparerait les habitants des campagnes à jouir, dans leurs foyers, des avantages de cet établissement. »

Les registres des administrateurs du canton de Rosières constatent, à la date du 5 ventôse an VII (28 février 1799) que l'instituteur Duchamp fut insulté et qu'on salit ses portes « avec de l'ordure la plus puante ».

Le 1er pluviose an VI (20 juin 1798) Reynaud écrivit dans un rapport au Directoire exécutif : « Le royalisme et le fanatisme viennent de faire tomber sous leurs coups le brave Michel, instituteur et secrétaire greffier de l'Administration municipale du canton de Saint-Privat. Cet estimable citoyen, qui réunissait aux talents le plus pur patriotisme, était parvenu par son aménité et son zèle à établir une école publique dans cette commune, longtemps le théâtre des plus noirs attentats, et déjà il avait plus de trente élèves, dont il aurait fait sans doute autant de bons et vertueux citoyens ».

Une délibération des administrateurs, datée du 25 frimaire an VII (16 novembre 1798), dit au sujet des lois des 17 thermidor et 16 fructidor sur l'observation obligatoire du décadi :

« Ceux (des instituteurs) qui avaient voulu s'y conformer se trouvaient presque sans ressource, un grand nombre de leurs élèves les ayant quittés »... Cette délibération apprécie ainsi la situation des écoles : « En butte à la malveillance et à la calomnie, dénués des premiers secours qui peuvent les soutenir et les alimenter, attaqués même ouvertement et ridiculisés par ceux qui en doivent être les premiers défenseurs, on dirait que nous sommes encore dans ces temps désastreux où les agents du roi de Mittau, dont l'immortelle journée du 18 fructidor a déjoué les complots, méditaient la chute de toutes les institutions républicaines et de la république elle-même.

« Ainsi réduits à l'état le plus déplorable, sans considération au dehors, presque sans élèves pour la plupart, les instituteurs primaires voient leur zèle entièrement paralysé ; et ce ne serait qu'en se prêtant, par une lâche complaisance, aux plus honteux préjugés, et en devenant parjures à leurs serments qu'ils pourraient obtenir quelques succès.

Digitized by Google

« Et cependant, à côté se sont élevés et s'élèvent encore avec audace une foule d'écoles privées, de maisons d'éducation particulières et de pensionnats, où l'on professe impunément les maximes les plus opposées à la constitution et au gouvernement, et dont la coupable prospérité semble croître en raison de la perversité des principes qu'y reçoit la jeunesse ».

La haine se déchaînait surtout contre les curés constitutionnels qui s'étaient faits instituteurs, et contre les terroristes, dont la seule vue excitait l'aversion. Le curé-instituteur Barthélemy Dufavet, « dans un état continuel d'ivresse », avait traité les municipaux de Saint-Ilpize, de « grands inquisiteurs d'Espagne » et qualifié d'aristocrates et de royalistes ceux qui n'assistaient pas à son culte ci-devant constitutionnel [1]. On le révoqua.

Vers la fin du Directoire, le personnel des instituteurs publics était loin d'être complété. Le 26 brumaire an VII (18 novem-

1. Délib. du 2 vendémiaire an VII. Ce Dufavet, ex-curé constitutionnel à Chomelix, n'avait pas réussi d'abord au Puy, où il avait fait une tentative que relate ce document.

« Aux citoyens administrateurs du département de la Haute-Loire.

« Citoyens,

« Le soussigné voudrait réaliser le plan d'instruction publique dont il vous a présenté, dans le tems, des exemplaires, et dont l'utilité se fait assez apercevoir pour mériter l'éloignement de tous les obstacles qui peuvent entraver son exécution.

« Il en est un, Citoyens, que mes moyens de fortune ne peuvent surmonter, c'est l'impuissance de payer un local assez vaste pour y tenir les trois classes que j'ai annoncées. Vous avés à votre disposition, citoyens, tout ce qu'il faut pour faire disparoitre mon embarras sur cet article. En m'accordant provisoirement et jusqu'à l'époque de l'entière organisation des écoles primaires et centrale dans le département, les classes de Gouteyron, ou quelques-unes du Collège, vous donnerez à mon zèle les moyens de s'expliquer et de se jeter dans la carrière qu'il vise, comme vous satisfaites l'empressement d'un nombre de pères qui me pressent de commencer l'importante tâche d'instituer leurs enfants.

« Comme l'œil de l'instituteur ne peut suivre de trop près ses élèves, je ne vous paroitrai pas indiscret, citoyens, en vous demandant une chambre voisine des salles d'enseignement, ne seroit-ce que pour ne pas laisser s'engourdir par le froid, avant l'entrée de la classe, cette jeunesse tendre et délicate, et pour l'empêcher, dans le beau tems, de donner des preuves trop souvent désagréables de son naturel sémillant et volage.

« Salut et fraternité.

DUFAVET. »

Le Puy, 15 nivôse l'an IV de la République une et indivisible.

P.-S. — Le citoyen Dufavet se charge d'instruire gratuitement quelques enfans dont l'état de pénurie sera constaté et à lui déclaré par les administrateurs ».

Digitized by Google

bre 1798) le commissaire près Saint-Ilpize constatait qu'il ne s'était encore présenté « qu'un petit nombre de sujets hypocrites, imbus de vieux préjugés, et peu capables de donner à la jeunesse l'exemple de vertus qu'ils n'ont jamais pratiqué. »

Il n'y avait pas d'écoles publiques dans les cantons de Montfaucon (sauf à Riotord) et de La Chaise-Dieu, ni, sauf à Coubon, dans le canton rural du Puy, faute de fonds et de candidats. Au contraire, Rosières dépensait 400 francs pour ses écoles primaires, Beaulieu 300, Saint-Vincent 300, La Voûte 200, Chaspignac 300 et Mézères 150 [1]. A Rosières, le 5 ventôse an VII, les élèves du citoyen Lanthenas, au bruit d'applaudissements qui faisaient retentir le temple, y récitaient les Devoirs de l'homme et du citoyen, les Droits de l'homme et les commandements de l'honnête homme, en faisant pleurer de joie leurs pères et mères [2].

Nous n'avons pu relever que les 76 noms suivants pour tout le département.

Instituteurs cantonaux (32).

Le Puy : Borie, Almery, Lahaye, Roux, Lazer, Rivet, Robert, Dumas, Boyer [3], Bayle, Delatte; institutrices : Monteyremard, femme Brunel, Rabeyrin Toinon (an VI), Arnaud (an VII), Brunel (instituteur en l'an VII), Claude Maurice. Rosières : Lanthenas (19 frimaire an VI), Duchamp (4 floréal an VI) et la citoyenne Soullier (20 ventôse an VII). Roche : Breysse (2e jour complémentaire de l'an VI). Craponne : Pergier (Jean-Gabriel, an II) et Jeanne-Marie Faucon, Dazord (an VI). Allègre : Brunel (15 germinal an VII) et Boudon, instituteur libre. Saint-Paulien : Maurice (4 ventôse an VII). Saint-Privat : Michel (tué le 11 pluviose an VI). Saugues : Roquet (avant l'an IV). Le Monastier : Laurent (avant l'an X). Goudet : Boudinhon (an VI) puis Liabeuf (24 vendémiaire an VII). Pradelles : Venard (22 brumaire an VIII). Solignac : Pontvianne (an VI). Langeac : Dhubac (13 pluviose an VI) puis Hudelet (3 prairial an VII). La Voûte : Duchamp (avant l'an X). Saint-Ilpize : Dufavet (an VI). La Chaise-Dieu : Masson (2e jour complémentaire de l'an VI). Auzon : Dalbine (19 fructidor an IV). Bas : Richard (22 brumaire an VII). Montfaucon : Bacon (avant le 16 vendémiaire an IV). Saint-Didier :

1. Reg. de la municipalité cantonale de Rosières.
2. Ibid.
3. Frère retraité des Écoles chrétiennes (Reg. du district : 26 août 1793).

Digitized by Google

Bouchet (Jean-Antoine, 19 messidor an VII). Yssingeaux : Antoine Machafert, Jean-Antoine Gibert (2 fructidor an VI).

Instituteurs communaux.

Albin, à Montpigier (*Saint-Hostien* : prairial an II), Polignac, Aiguilhe; Gory (Jean-André), à Coubon (24 frimaire an VI) avec Marie-Anne Laurent; Delaigue (Joseph), à Beaulieu (11 thermidor an IV); Dufavet, à Saint-Ilpize (30 messidor an VI); Charles Dusoufleix, à Blassac; Rivet à Saint-Etienne-Lardeyrol (avant frimaire an III); Hudelet à Privat la Roche (27 ventôse an III); Saint-George-L'Agricol (5 floréal an III), puis Bouchet; Chevalier, à Saint-Germain-Laprade (20 messidor an IV); Vallery, à Vieille-Brioude (22 frimaire an VI), puis Martinon (19 frimaire an VIII); Brunel à Saint-Just (14 germinal an VI); Jousserand à Sainte-Sigolène (2 fructidor an VI); Bonnefoux à Julianges (24 fructidor an VI); Duchamp à Saint-Vincent (4 floréal an VI); Maurice (Claude) à Chomelix (12 vendémiaire an VII), puis à Saint-Paulien (4 ventôse); Chambouvet à Saint-Maurice (28 frimaire an VII), Roure à Beauzac (id.); Dessimond à Saint-Just (6 nivôse an VII); Derailh à Authevialle; Faure à Rioux; Margerit à Chastel; Giraud à Cervezeyres; X.... à Lantriac; X.... à Riotord; Bardy à Sainte-Florine; Seguy à Espalem; Gagne-Praneuf à Mazeyrat (22 vendémiaire an VIII); Richond à Saint-Julien (4 germinal an VIII); Roure à Beauzac (7 vendémiaire an VII); Gallet à Chaturanges; Dorat à Boisselbos (3 thermidor an IV).

Ainsi, le nombre des instituteurs laïques officiels n'atteignait pas la moitié du total reconnu nécessaire; et celui des institutrices laïques était encore beaucoup plus faible, tandis que les instituteurs libres prospéraient quand l'administration départementale tolérait leur existence. Il n'en est pas moins prouvé que des résultats appréciables avaient été obtenus en quelques années, quoique un personnel d'enseignement ne puisse pas être improvisé.

Statistique de la population.

Cet exposé fera comprendre que la population ait diminué dans cette période, particulièrement au Puy, par suite de la crise persistante de l'industrie dentellière. Les archives de la Haute-Loire renferment le tableau suivant.

Digitized by Google

Population du département [1].

Ces chiffres sont approximatifs, comme tous ceux des statisticiens : un *Mémoire sur la répartition de la constitution foncière dans le département de la Haute-Loire* porte à 259 000 habitants la population de 1790, et à 203 363 celle de 1792 (p. 15 et 48).

	1790	1793	An IV	An VI	An IX	An XII.
Le Puy	17 800	17 800	14 000	11 017	10 024	11 816 hab.
Brioude	4 401	4 983	5 220	?	5 386	5 386
Yssingeaux	5 859	6 248	5 859	4 930	5 261	5 261

Nom des arrondissements	Nombre des communes	Population en 1790.	En 1793	An IV	An IX.	
Le Puy	117	121 816	121 079	118 025	98 079	99 271
Brioude	12	71 612	71 950	75 744	71 362	76 362
Yssingeaux	37	73 963	71 537	74 943	64 500	64 500
Total	274	270 371	254 166	268 712	233 941	235 133

[1]. Selon Du Lac de La Tour (*Hist. du canton du Puy*, 1813), Le Puy avait 12,069 habitants en 1812. Deribier de Cheyssac, dans sa *Description statistique du département de la Haute-Loire* (1824) donne pour 1820 :

Population du département : 276 830 habitants.
du Puy : 14 844
de Brioude : 5 112
d'Yssingeaux : 2 799

CHARLES GODARD.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CHEVALIER

PIERRE DE LUZY DES BÉAUX

POÈTE VELLAVE

(1754-1829)

C'est une figure originale que celle du chevalier Pierre de Luzy des Béaux. Il y a peu d'années encore, quelques vieillards Tençois se rappelaient avoir vu dans leur enfance ce personnage à culottes courtes et bas de soie qui, dédaigneux des modes nouvelles créées par les temps nouveaux, conserva, jusqu'à la fin de la Restauration et jusqu'à sa mort, le costume à la française et les manières du régime disparu.

Ses allures et son costume ne lui vaudraient pas toutefois à eux seuls les honneurs d'une biographie. Mais il fut aussi poète et des plus féconds de nos régions. Quoique M. Giron l'ait oublié dans son *Velay, Fleurs de Montagnes*, et que peu de bibliophiles locaux aient eu l'occasion de lire de ses vers, son œuvre typographique fut considérable, et Lacombe, puis Pasquet eurent, de longues années en lui un client fidèle. Malheureusement, de toute la masse de brochures livrées par lui à l'imprimerie, il reste peu de choses : le pauvre poète est oublié comme son œuvre est perdue. La littérature française y perd-elle beaucoup? Non; et c'est dans l'ouvrage de Brunet, *Les fous littéraires*, que ce genre de productions mérite surtout une mention. Les gloires poétiques vellaves peuvent donc être tranquilles : en réveillant dans les quelques notes qui vont suivre le souvenir du chevalier de Luzy je ne risque en rien de les ébranler.

Digitized by Google

***

La maison de Luzy est une des plus anciennement nobles du Velay. Sa généalogie, donnée dans les grands nobiliaires, a été refaite ces dernières années par M. Louis de Luzy, d'Yssingeaux et par l'abbé Fraisse : elle est reproduite assez exactement dans « La France moderne » de M. Vilain. Ses armes sont, avec de légères variantes suivant les époques ou les branches : de gueule au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même, deux en chef, une en pointe.

Le rameau des Béaux est moins connu. De celui-là seul je dirai un mot. Il s'est constitué le 8 janvier 1693, par le mariage de noble Claude de Luzy, sieur de Menier, fils naturel et légitime de feu noble Jean-François et de demoiselle Jeanne du Cluseaux de Salette, avec demoiselle Claire Crouzet, fille de feu Pierre et de demoiselle Catherine Chave de Sainte-Agrève.

Cette famille Chave était possessionnée aux Béaux [1]. C'est là que s'installèrent les nouveaux époux et qu'habitèrent leurs descendants.

De ce mariage naquirent : Jean, né le 8 décembre 1693, mort sans postérité ; Marie-Anne, née le 25 août 1699, morte sans postérité, et Pierre qui suit.

Pierre de Luzy des Béaux né le 7 août 1695, épouse, à une date inconnue, honnête Louise Delobre et meurt à 93 ans, le 16 janvier 1789.

De ce mariage naquirent :

4 filles : Marie-Claire, née le 16 juin 1737, épouse le 25 novembre 1766, M. Combeys, bourgeois, et meurt en 1768; Marie-Anne, née le 27 décembre 1740, Elisabeth, née le 20 juillet 1742, Marie, née le 29 mai 1752, mortes toutes trois sans postérité.

Et deux fils :

Joseph, né le 3 avril 1749, reçu ingénieur du roi et officier du génie en 1768, en garnison successivement à Avesnes (1773), Antibes (1775), Cherbourg (1777), au fort de la Hougue (1783),

1. Les Béaux, village à 5 kilomètres de Tence, autrefois de la paroisse et commune de Tence, aujourd'hui de la commune du Mas-de-Tence.

Digitized by Google

fit partie sous l'empire de l'expédition de Saint-Domingue, prisonnier des Anglais à Kingstom (Jamaïque), libéré sur parole et de retour en France en 1805, colonel du génie, directeur des fortifications à Mayence en 1805, officier de la Légion d'honneur; mis à la retraite le 22 décembre 1811, se retira à Seineport, près Melun où il mourut en 1828.

Et Pierre, le poète qui nous occupe.

Pierre de Luzy naquit aux Béaux le 16 mai 1751. Le prieur de Devesset, qui avait déjà servi de maître à son frère aîné, fut son premier professeur et l'initia aux études élémentaires. A 14 ans il partit pour Paris où son frère venait d'être reçu officier du génie et où son oncle Augustin de Luzy, contrôleur général des bâtiments du roi, se chargea de son avenir. Nommé chevalier, grâce à la protection de son parent, Pierre se destina d'abord à la même carrière que son frère et prépara plusieurs années à l'Ecole militaire les examens d'admission au corps du génie. Ayant échoué, il fut dirigé d'un autre côté.

Présenté au roi le 10 janvier 1773, il fut admis immédiatement comme surnuméraire aux gardes du corps et titularisé l'année suivante.

Les gardes du corps, créés dans le courant du XV^e^ siècle, formaient sous l'ancienne monarchie une arme privilégiée. Les 4 compagnies qui la constituaient avaient le pas sur toutes les autres troupes de la maison royale, et seuls, au moins dans le principe, les gentilshommes y étaient admis. Ils étaient assimilés dès leur incorporation aux lieutenants de cavalerie et aux capitaines après quinze ans de service.

Le chevalier de Luzy servit dix-sept ans dans ce corps d'élite, compagnie du Luxembourg, brigade de Montmorency, division Quinemont d'abord, puis division Bosredont. Sa correspondance pendant cette époque de sa vie nous le fait connaître tel qu'il fut toujours : personnage étourdi et bavard, brouillé avec ses camarades, mal vu de ses chefs, voyant des ennemis partout. De plus, le courage n'était pas sa qualité dominante : un jour de l'année 1774, après une violente querelle avec un autre garde, il refuse obstinément de se battre, déclarant que son honneur n'était point en jeu : devant ce refus, il est *cassé* par ses chefs pour poltronnerie. Les choses durent s'arranger ou cette punition n'avait

Digitized by Google

pas à cette époque la même portée qu'aujourd'hui, car il continua paisiblement son service sans que rien fût changé dans sa situation.

Pendant le temps libre que lui laisse sa profession, son cerveau travaille. Il fait un long mémoire sur la question des ballons alors à l'ordre du jour, mémoire qu'il tente en vain de faire présenter à l'Académie.

En octobre 1787, un jour que de service il accompagnait le roi en déplacement, il tombe de cheval à la descente de Choisy. Le comte d'Artois, témoin de l'accident, fait arrêter la voiture royale, se précipite à son secours et l'aide à se relever; c'est par reconnaissance envers cet acte de générosité du prince que de longues années après le chevalier lui dédia son œuvre capitale de poésie. Après un congé de convalescence d'un an, il regagne son corps : pas pour longtemps d'ailleurs : les 5 et 6 octobre 1789 a lieu, à Versailles, le célèbre massacre des gardes et quelques jours après leur licenciement définitif par le roi.

Le chevalier regagne les Béaux; il y arrive à la fin d'octobre 1789. Sa carrière militaire était finie et il ne devait plus guère quitter son village que pour de courtes absences.

Un de ses premiers soins en devenant gentilhomme campagnard fut de restaurer la maison paternelle qui croulait. Il y consacre l'année 1790. C'est pendant cette construction que se produisit un incident qui dépeint le caractère original du personnage. Un jour surveillant ses ouvriers et trouvant que le travail n'avançait pas assez vite, il voulut prêcher d'exemple et transporter à lui seul une énorme pierre. Il avait trop présumé de ses forces et la dalle trop lourde pour ses bras lui écrasa le pied en tombant. Incontinent, il y fit graver en magnifiques capitales l'inscription suivante [1] :

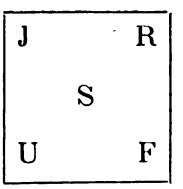

1. L'ancienne maison de Luzy, restaurée par le chevalier, n'existe plus aux Béaux.

Digitized by Google

De crainte qu'un épigraphiste futur ne soit tenté de faire insérer ces lettres énigmatiques dans le *Corpus,* en voici l'explication.

J'ai Rendu
Sage
Un Fou

Mais la Révolution approchait, et le chevalier, ardent royaliste, avait un caractère trop étourdi et une langue trop longue pour cacher ses sentiments; ce fut pour lui la cause d'ennuis divers. Il eut beau modifier son nom et ne plus signer que Luzy le cadet, supprimer le titre compromettant de garde du corps du roi, pour celui, auquel il avait droit d'ailleurs, d'ancien capitaine de cavalerie, ces petites précautions ne suffirent pas à le protéger.

C'est en 1791 qu'il eut à regretter pour la première fois d'avoir trop parlé. Étant en villégiature le dimanche 11 mai de cette année chez ses cousins Dufaure de Citres à Dunières, il assista à la grand-messe de la paroisse. Le curé Tavernier lut pendant l'office un manuscrit intitulé : « Avis aux cultivateurs des campagnes » que venait de faire rédiger la Société populaire d'Yssingeaux et qui promettait aux paysans une diminution sérieuse de la taille dans la nouvelle constitution. Cette affirmation eut le don d'exciter la verve du chevalier qui, sans respect pour le lieu saint, n'hésita pas à interrompre le curé et à mettre fortement en doute l'éventualité promise. Arrêté par la garde nationale de Dunières à la sortie de la messe, il fut mis en lieu sûr et les officiers municipaux, après un interrogatoire sommaire, décidèrent son transfert à Yssingeaux. Il y fut conduit le lendemain sous bonne escorte et immédiatement interrogé par Jean-Baptiste Lagrevol, président du tribunal, Louis Morel-La chapelle et Balthazard Faure, juges :

Interrogé s'il entendit bien la grand'messe à Dunières.

Elle fut reconstruite en 1882 par Henri de Luzy son fils. Mais la pierre dont je parle fut religieusement conservée et se voit sur la façade de la nouvelle habitation.

Digitized by Google

A répondu que oui.

Interrogé si le sieur curé ne fit pas un sermon.

A répondu que le sieur curé étant près du lutrin ne prêcha point, mais qu'il lut un papier que le répondant croit être un manuscrit dont il ignore l'intitulé.

Interrogé s'il n'interrompit pas le dit sieur curé dans le temps qu'il faisait la lecture de cet écrit.

A répondu qu'il ne l'avait pas interrompu dans ce temps-là, mais qu'après la lecture finie, croyant qu'il était permis à tout citoyen de faire des représentations dans tous les cas et dans tous lieux, après avoir loué le zèle que mettait M. le curé pour instruire ses paroissiens et particulièrement pour leur persuader que la taille devait diminuer, après avoir ajouté qu'il le désirait de tout son cœur, il fit au dit sieur curé deux questions : La première il lui demanda d'ou venait l'écrit qu'il venait de lire ; à quoi le dit curé répondit qu'il venait du district ; sur la demande du répondant si c'était Monistrol, le curé lui répondit que c'était Yssingeaux. La seconde il demanda au sieur curé l'auteur de ce manuscrit, à quoi le curé répondit qu'il n'en savait rien. Et il fit continuer le service de la messe.

Interrogé si dans l'église il ne dit pas au dit curé qu'il était un indiscret de lire de pareils écrits.

A répondu et nié un pareil interrogat.

Interrogé si les questions qu'il fit au sieur curé n'excitèrent pas dans l'église du tumulte et si elles ne troublèrent pas le service divin.

A répondu que non.

Interrogé s'il sortit de l'église dès que la messe fut finie.

A répondu que même avant la messe achevée il se disposait à sortir et que sur les remontrances que lui fit M. du Faure qui était avec lui dans un banc, que s'il sortait avant la messe finie on croirait peut-être qu'il sortait par crainte, vu que tout le monde avait jeté les yeux sur lui, et qu'alors il ne se détermina à sortir qu'après que la majeure partie de l'église fut vuidée.

Interrogé si dès la messe dite il se retira au Soulier.

A répondu qu'à la sortie de l'église par la porte principale et se disposant à aller au Soulier, il entendit un particulier l'injurier et lui crier : « eh le vilain ! eh l'aristocrate ! qui viens empêcher notre curé de prêcher », qu'après avoir fini de croire que ces injures fussent proférées contre lui, et ayant entendu le même particulier et un autre à lui joint, redoubler ces injures, il s'approcha d'eux et leur dit qu'il n'avait pas troublé l'ordre public ni divin, qu'il avait

Digitized by Google

été bien éloigné de vouloir empêcher M. le curé de faire ses fonctions, que ce particulier dit alors : « Serrons-le, serrons-le », mais en reculant, qu'alors le répondant dit qu'il était entouré d'une foule de gens dont la majeure partie était honnête, et quoique dans le nombre il y eut quelque canaille il n'avait rien à craindre et resta sur la place environ un quart d'heure à parler avec des cultivateurs à qui il répéta ce qu'il venait de dire.

Et de suite le dit sieur Deluzy nous a représenté que n'ayant eu aucune mauvaise intention dans ce qui s'était passé hier à Dunières, il croyait encore moins avoir commis un délit ; cependant ces traductions rigoureuses et avec un grand appareil dans les prisons lui faisaient craindre contre le témoignage de sa conscience qu'il n'eut commis une indiscrétion par les questions qu'il avait faites à M. le curé de ladite paroisse à la fin de la lecture d'un écrit, et si sa conduite peut le faire présumer, il en est bien fâché, s'en repent et offre de réparer tout le scandale qu'il peut avoir occasionné en déclarant au même peuple rassemblé que ce n'est à aucun mauvais dessein qu'il a parlé à leur église, que si cette action mérite du blâme il s'en repent et le prie de recevoir en présence de M. le curé toutes ses excuses et ses témoignages des sentiments du plus vif patriotisme qui l'anime pour la constitution, priant MM. les juges de lui donner acte de cette déclaration et qu'en l'autorisant il leur plaise le renvoyer de toute accusation, s'en rapportant au surplus à la sagesse du tribunal.

Toutes ces excuses et un certificat du curé de Dunières affirmant que le service divin n'avait pas été interrompu rendirent le tribunal indulgent et le chevalier en fut quitte cette fois-là pour la peur.

Trois ans plus tard il n'en fut pas de même et ses ennuis furent plus sérieux. Appréhendé aux Béaux comme suspect dans le courant d'avril 1794, Pierre de Luzy fut conduit en prison à Saint-Didier-la-Séauve où il resta trois mois, jusqu'au 9 thermidor qui sauva sa tête. Cette longue détention eut au moins un bon résultat. C'est pendant qu'il la subissait que s'éveilla sa vocation poétique. « C'est là, dit-il, que je devins rimailleur, n'ayant avec moi que la grammaire de Restaud qui m'a servi de maître pour la poésie. Depuis que je me levais jusqu'à mon lit, je versifiais avec ardeur et plus de facilité qu'en prose, car j'ai fait plus d'ouvrages que les plus grands poètes. Et ce qui est

Digitized by Google

le plus étonnant c'est que personne n'osait me demander à voir ni à lire mes écrits ». « La reclusion me fit bon ou mauvais poète. 3 ou 400 rondeaux, chansons ou pièces détachées; Bélisaire mis en vers et prêt à être mis sous presse ainsi qu'un *Traité de Morale* de 10 à 12,000 vers furent mes occupations au milieu des poignards et des poisons ».

Une fois libre et moins inquiet pour lui-même, Pierre de Luzy eut à s'occuper de son frère porté sur la liste des émigrés et dont les biens avaient été mis sous sequestre. Il adressa à ce sujet aux administrateurs du district de Monistrol, une demande accompagnée de deux certificats établissant que son frère n'était point émigré mais servait comme capitaine du génie à Cherbourg. On fit droit à sa juste réclamation et le sequestre fut levé.

La tourmente révolutionnaire passée, le chevalier put enfin jouir en paix de son modeste patrimoine « tenant, comme il le dit lui-même, le manche de charrue d'une main et le crayon de l'autre ». Son temps se passe à partir de cette époque en procès innombrables avec ses voisins, en chicane avec ses cousins de Tence, en travaux agricoles et surtout en élucubrations poétiques.

Très aimablement, il offre un jour à la duchesse de Rohan de composer une épitaphe pour la tombe de son mari. Celle-ci lui répond : « Celui qui cause vos si justes regrets nous ayant prescrit formellement à ses derniers moments qu'il ne voulait point d'autre inscription sur sa tombe que celle qu'il nous dictait, il est de mon devoir de remplir ponctuellement ses volontés ».

Sa correspondance avec son frère l'occupe pas mal. Incorrigible bavard il lui adresse de longues épîtres où il ne se gêne en rien pour donner son opinion sur les événements et juger les personnages du jour. L'officier qui sait que la prudence est de mise par les temps où ils vivent et qui craint toujours que son avancement ne souffre de cet excès de franchise, le supplie en vain maintes fois de ne parler dans ses lettres que de la santé de la famille et de l'état de la récolte, sujets évidemment moins compromettants.

Des amis ou des parents lui écrivent quelquefois; mais en somme on ne trouve que peu de chose à glaner dans toute cette correspondance. J'en détache les quelques lignes suivantes :

M. Pichois son cousin lui mande du Puy en ventôse, an III :

Digitized by Google

« Pierret représentant arrive aujourd'hui de Brioude et repartira presque aussitôt pour aller à Monistrol changer les autorités constituées : les patriotes enragés comme Bourette blâment beaucoup sa conduite et on a fait contre lui une satyre intitulée « Pierret faiseur de miracles, faisant de bons patriotes des aristocrates et des patriotes de mauvais aristocrates ».

Son frère lui écrit de Paris le 15 pluviôse, an XIII : « Ci-joint le décret impérial qui vient de paraître par lequel tu verras que le colonel Chambarlhac, directeur des fortifications à Mayence, l'un des 4 ou 5 candidats proposés dont j'étais, a été élevé au grade de général de brigade. L'on dit qu'il doit cette faveur à la connaissance que Sa Majesté Impériale en fit dans sa tournée des frontières de la Belgique, dans une chute et perte de cheval que fit le susnommé, et surtout dans une seconde chute qu'il fit d'un cheval que Sa Majesté lui fit prêter, de laquelle seconde chute il a été un temps infini à se rétablir. Voilà ce qu'on dit » [1].

Lettre du même au même de Mayence, le 24 avril 1808 : « La caisse composée de six fromages est arrivée à bon port. J'ai dès hier envoyé une des fourmes à Son Excellence le maréchal Kellermann duc de Valmy, parce que les personnes qu'il traite le plus habituellement font grand cas du Roquefort qui diffère peu de celui que tu as envoyé. Tous ces fromages m'ont paru bien choisis ; mais comme ils sont assez vieux, je crains qu'ils ne deviennent trop forts et ne tournent en miramande. »

De Mayence, le 22 juillet 1812 : « Je vois que tu te repais sans cesse de la fécondité et de la richesse de tes idées et de ton génie et que tu attends avec impatience l'époque où la postérité te jugera avec impartialité. »

Mais ni Joseph ni Pierre n'étaient mariés et la branche des de Luzy des Béaux risquait de disparaître. Cette éventualité préoccupe souvent les deux frères dans leur correspondance et le colonel qui avait cédé à Pierre tous ses droits sur les propriétés des Béaux recommande avec instance à son cadet de faire souche de descendants. Aussi dès 1805, le chevalier cherche-t-il à prendre femme; il charge des amis de s'occuper de la ques-

1. Il ne s'agit pas ici de notre compatriote Jacques-Antoine Chambarlhac de l'Aubépin, mais d'un de ses cousins du Vivarais, général du génie.

Digitized by Google

tion et fait lui-même quelques démarches infructueuses auprès des jeunes filles bourgeoises où nobles de la région, Mlle Maurin de la Brosse, Mlle de Mars entre autres.

C'est en 1812 seulement qu'il réussit au gré de ses désirs et le 21 juin de cette année a lieu son mariage avec Rose-Anne Selvy, fille mineure à Jean-Louis et à dame Suzanne de Chasel, habitant à Tanzac, commune de Saint-Pierreville (Ardèche). Le chevalier avait 58 ans, sa femme 19.

Son frère lui écrit à ce propos : « J'ai reçu ta lettre du 16 juin m'annonçant le mariage d'une jeune poulette avec un coq vierge de 58 ans, chose si rare que l'on a peine à la croire, mais qu'importe pourvu que l'hymen assorti par les goûts des contractants soit heureux. »

Lui-même chante sa joie en de nombreux poèmes dont voici quelques échantillons des premiers couplets :

(*Air du curé de Pomponne*).

J'ai donc trouvé sur mes vieux ans.
La vertu, la jeunesse.
Ce qu'en social n'a plus cours
L'appui de ma vieillesse
Il m'en souviendra
Larira
Du goût pour la sagesse, etc.

(*Air : je suis Lindor, du Barbier de Séville*).

Un vieux garçon pour une jeune Rose
Que cinquante ans éloignent du berceau
Pour une Annette est un chétif cadeau
Plus passager qu'à son déclin la Rose, etc.

(*Air : Ah le bel oiseau, maman.*).

Je cherche depuis longtemps
Ma bien jeune compagne
Ce n'est que dans mes vieux ans
Que tous mes vœux sont contents
Je voulais de la beauté
Qui se plut à la campagne,
Fuir le minois effronté
Qui méprise la montagne, etc.

Digitized by Google

Un anonyme lui adressa à cette occasion la poésie suivante dont je supprime quelques vers trop *risqués :*

Si pendant si longtemps je vise au conjugal
Ce n'est pas par penchant pour le fait animal.
J'ai vécu cinquante ans et plus dans la sagesse
Et saurais bien mourir sans goûter douce ivresse.
Je pourrais bien aussi garder en sainteté
Malgré fougue des sens célibat redouté.
J'ai projets différents pour laisser mes domaines,
De mon argent comptant je veux jeter des graines
Et par création de jeunes jouvenceaux
Frustrer l'avidité de vils collatéraux.
Or nécessaire il est d'épouser jeune fille
Qui par doux sacrement placée entre deux draps
Me presse tendrement la nuit entre ses bras, etc.

Le retour des Bourbons fut une grande joie pour le chevalier de Luzy, quoique cet événement ne pût pas modifier grand chose à sa manière de vivre. Des pensions et des distinctions honorifiques étaient bien accordées par le nouveau gouvernement aux serviteurs de l'ancien régime, mais encore fallait-il certaines conditions que ne réalisait pas Pierre de Luzy. Aussi pendant longtemps ne demande-t-il rien, continuant comme par le passé sa modeste vie de campagnard.

Mais ayant appris que des compatriotes, d'anciens camarades à lui étaient comblés de faveur, que Charles du Peloux, de Saint-Didier, avait une pension de 900 livres, que Lafaye du Bouchet, de Saint-Didier, ayant le choix entre une pension et la croix de Saint-Louis, avait opté pour une pension, que Chouat, Lataie, Celle-Dubies, de Saint-Didier, Girod, du Monastier avaient tous obtenu ce qu'ils demandaient, il se décide à faire quelques démarches et charge d'abord son frère de quémander pour lui à Paris. La réponse est que la pension de retraite n'est accordée qu'à ceux des anciens officiers qui comptent 19 ans de service effectif tant en France qu'en émigration et qu'à ceux qui se sont adressés en temps utile à la commission établie en 1814 pour statuer sur le sort des anciens officiers.

Après avoir écrit inutilement lui-même à ses anciens chefs ou à d'anciens camarades devenus officiers supérieurs, il se décide à partir pour Paris. Mais son ancien commandant aux Gardes

Digitized by Google

du Corps, le duc de Luxembourg, le reçut fort mal, et il n'eut pas plus de succès auprès des autres grands personnages de la cour, la duchesse de Berry, le duc d'Angoulême auxquels il demanda en vain leur protection.

Tous ces déboires aigrissaient le pauvre poète. Il exhale ainsi son amertume à un ami auquel il raconte les malheurs de sa vie :

« ..... Étant de service, je tombai et roulai avec mon cheval cinq ou six tours à la descente de Choisy. Le bon comte d'Artois voyant une chute si périlleuse, écrasant mon sabre entre le pavé et ma poitrine, mon cheval sur mon dos, obligea ce bon prince à faire arrêter la voiture du roi, descendit et crut venir voir un homme tout mutilé et moulu; mais voyant ce bon prince, mourant, je fis un effort pour le consoler : je me levai tout droit et lui dis : « Ce n'est rien, Monseigneur ». Dès qu'il eut remonté en voiture, je pus que moitié à pied et à cheval joindre Versailles et mon hameau. Attaqué d'une maladie de langueur à ne pouvoir souffrir le trot du cheval, je restai 36 heures presque à jeun à cheval. Et à Rambouillet, je reçus l'ordre du roi par une lettre de Lacoudrette, notre aide-major, de nous en aller chacun chez nous jusqu'à nouvel ordre.

D'après cet ordre précis et aucun appointement arriéré je joignis mon village moitié me traînant à pied et à cheval comme je pouvais, et un flux de sang me prit qui m'a duré toute la Révolution sans m'exempter des cachots et réclusions : car je portais toujours mes uniformes, même enfermé, pour braver cette canaille et prouver ma fidélité à mon roi. C'est des faits généralement connus et j'ai encore un petit uniforme tout neuf; quoiqu'il eut souvent montré ma bravoure, il est tout frais et je comptais le conserver pour recevoir mes princes légitimes.

Je fus le premier incarcéré, ce qui me procura d'être jugé par des magistrats qui n'avaient pas encore ôté le masque, ce qui me procura un peu de relâche. Mais enfin toute pudeur évanouie, l'on me vint garotter dans mon village et me porta, quoique mourant, aux réclusions et cachots dont je sortis le dernier.

A l'arrivée de nos princes, mon frère me sachant hors de faire aucun service, ayant encore le flux de sang et aucune force, couvert d'infirmité, réclama croix et pensions que l'on ne refusait à personne, mais ignorant que nos capitaines avaient été institués juges et partie, c'est-à-dire ministres, il s'adressa aux bureaux de la guerre qui lui donnent mes services en le renvoyant au duc de Luxembourg qui fit répondre par lettre qu'il ne m'était rien dû, pensions ni croix,

Digitized by Google

à moins de violer les lois établies à cet effet. Moi indigné, incapable de faire le voyage, je crus être toujours à temps de réclamer non mon rang pour être employé, ne pouvant faire aucun service, mais mes appointements dus jusqu'à la mort du roi Louis XVI, me croyant garde du corps de Louis XVI, de Louis XVII, même de Louis XVIII, et cela d'après les ordres positifs du roi martyr qu'on nous envoya à Rambouillet, et que le roi actuel ne fit donner aucun ordre auquel j'aurais répondu.

Dès que je me sentis en état de faire le voyage, je partis pour Paris et me présentai au duc de Luxembourg qui me répondit qu'il ne me connaissait pas, que mes services étaient nuls et prescrits, et si le duc avait su qu'il faisait cette réponse au garde cassé à Fontainebleau dans le vif de la jeunesse, et cela pour cause de poltronnerie, il aurait ch... dans ses culottes comme les Jeanfoutres qui me firent casser pour cause de lâcheté.

Je m'adressai au ministre de la guerre vis-à-vis de qui Luxembourg me menaça de me desservir de tout son pouvoir, et sa cabale s'étendit sur toutes les basses créatures des princes et agents du ministre, au point que le suisse de Madame, fille de Louis XVI, fit le mouvement de t..... son c..... d'un placet que je le priais de remettre à Madame...

Ce ne fut qu'en 1825, sous Charles X, et après avoir fait agir en sa faveur la députation de la Haute-Loire et surtout le baron du Baye, député de l'Ardèche, qu'il obtint enfin le secours tant désiré, 300 livres de pension dont il jouit jusqu'à sa mort.

Le chevalier Pierre de Luzy mourut aux Béaux le 20 décembre 1829 à l'âge de 75 ans, laissant quatre enfants : deux filles, Lucie, mariée à M. Moulin, d'où postérité; Adèle, mariée à M. Freydier, d'où postérité. Et deux fils : Joseph-Frédéric-Gustave-Adolphe, né le 12 juin 1815, veuf sans enfants, décédé à Lyon en 1895; et Jean Henri, né le 23 janvier 1823, veuf sans enfants, décédé aux Béaux en mars 1908.

Son testament, daté du 15 février 1829, contient des clauses curieuses :

« Mes infirmités m'ayant fait chercher en vain mon testament, pour parer à tout malheur et intimer mes intentions, je m'efforce de les réminiscer.

Je fais mon héritier selon la loi l'aîné de mes quatre enfants, héritier selon l'usage, Gustave-Adolphe, et faute de progéniture le che-

Digitized by Google

valier Henri et ainsi de suite, en suivant le droit d'ainesse de mes filles. Je lègue au chevalier Henri tous mes ouvrages poétiques, en cas qu'il n'en put pas jouir, les droits à chacun de mes enfants en commençant par Gustave mon aîné. En confessant à Henri de s'instruire, car si Dieu lui donne vie, son lot d'imprimés où la suite à imprimer auront un jour plus de valeur que le peu de mes bienfonds, que dis-je plus de dix fois. Mais il faut que la poésie prenne la place de notre insouciance géniale, ce qui doit porter le chevalier à s'instruire afin de faire imprimer avec succès mes pièces théâtrales qui quoique volées, donneront mille preuves de ma propriété sur icelles.....

En cas de mort de mes quatre enfants, ma femme héritera de tous mes biens fonds et autres pour se remarier à sa fantaisie et me donner des enfants héritiers..... Tant qu'un seul de mes enfants existera, ma femme ne peut se remarier sans se réduire à 200 fr. de rente..... »

Mais ce testament ne fut pas du goût des héritiers qui le 8 avril 1844 « déclarant avoir une parfaite connaissance du contenu du testament, M. Luzy aîné et sa mère renonçant l'un et l'autre à s'en prévaloir, consentent à ce qu'il soit regardé comme nul et non avenu et qu'un partage à l'amiable soit fait ».

Après la mort du chevalier, sa veuve Rose Selvy, se remaria avec Jean Defours, propriétaire, domicilié aux Béaux, n'eut pas d'enfant de ce second mariage, et mourut aux Béaux, âgée de 53 ans, le 15 mai 1846.

* * *

Les œuvres poétiques du chevalier de Luzy, sont fort nombreuses, tant manuscrites qu'imprimées.

I. Je ne dirai qu'un mot des premières que je ne connais le plus souvent que par de courtes indications puisées dans les papiers de l'auteur.

Voici les titres que j'ai pu retrouver :

Précepte de morale, 132 p. in-4.
Poème sur Belisaire, 202 p. in-4.

Digitized by Google

Poème sur la grandeur, 12 p. in-4.

Les rêves de M. de Granville, littérateur, sur la fin du monde dont la substance est versifiée. Poème en douze chants.

Poème épicurien, 30 p.

Le dernier homme et la fin du monde. Poème 200 p. in-4.

Le chevalier demande par lettre au nonce à Paris la permission de le dédier au pape.

Sonnets, quatrains, pièces fugitives diverses.

De plus, il avait en cartons plusieurs pièces de théâtre. Il s'adresse, pour les faire représenter, à Gentil, directeur de l'Odéon, qui lui répond : « Le résultat de l'examen de vos manuscrits a été qu'il serait inconvenant de représenter des pièces dont le sujet est déjà traité par les grands maîtres de la scène française, défaut que ne peuvent racheter les choses spirituelles répandues dans vos ouvrages. »

Même insuccès au théâtre de Lyon.

II. Les œuvres imprimées, plus nombreuses encore, sont plus intéressantes. Quoique tirées en général à 300 exemplaires, elles sont devenues rares. Quelques bibliophiles du Velay en possèdent, et je remercie ici M. Paul Le Blanc qui a bien voulu me confier celles en assez grand nombre de sa riche bibliothèque.

C'est en 1804 et en 1805 que le chevalier fit imprimer ses premiers poèmes. De cette date à sa mort, les brochures se succèdent rapidement. Son intention était d'abord de les faire éditer à Paris et il envoya quelques manuscrits à son frère dans ce but, mais ce dernier répondit que très ignorant sur les questions poétiques, il se jugeait incapable de surveiller l'impression. Il s'adressa alors au Puy, et c'est là, quoique beaucoup de ses poèmes ne portent ni lieu ni nom, que toutes ses œuvres furent éditées, de 1805 à 1822 chez Lacombe, ensuite chez Pasquet.

Cette débauche typographique absorbait et au-delà les maigres revenus du pauvre poète, et à sa mort ses héritiers furent contraints de vendre tout le bétail du domaine des Béaux pour solder l'arriéré. Aussi attachèrent-ils peu d'intérêt aux monceaux de pièces imprimées qui devaient exister à la mort du chevalier, et celles-ci furent vendues au poid du papier à des commer-

Digitized by Google

çants Tençois qui en enveloppèrent longtemps leur marchandise.

Le titre de beaucoup serait sans doute perdu si le hasard ne m'avait fait découvrir un tableau écrit de la main du chevalier où la grande majorité de ses œuvres est indiquée par ordre de date. Je le donne ci-contre. Malheureusement cette liste, destinée sans doute à servir de table à un recueil relié, s'arrête à l'année 1821. J'ai retrouvé quelques autres titres postérieurs à cette date et espère que mon énumération est ainsi à peu près complète. Les dates indiquées sont celles que j'ai pu retrouver dans sa correspondance avec ses librairies. Les titres en italique sont ceux dont le texte exact est donné plus loin.

Diverses œuvres poétiques :

N°		Pages.
1	Parodie aux conseils pour être heureux	1
2	Dialogue de Guillot à Paris.	17
3	Chansons libres	33
4	Fragments de poésie	49
5	Extrait du Concordat	65
6	*Discours sur la religion* (1905)	81
7	Échantillons en morceaux détachés	97
8	Premier essai	113
9	*Second essai* (1806)	129
10	Essai sur le fanatisme	145
11	Troisième essai (1806)	161
12	Quatrième essai	177
13	L'envieuse rage	193
14	Suite aux débats (1806)	209
15	Cinquième essai	225
16	Sixième essai	241
17	Septième essai	257
18	Essai sur la divinité	273
19	Huitième essai	289
20	Essai sur toutes les religions.	305
21	Neuvième essai	321
22	Essai sur la jalousie	337
23	Dixième essai	353
24	Dix-huitième feuille (1807)	369
25	*Dix-neuvième feuille* (1807)	385
26	Essai sur l'homme	401
27	Essai sur l'amour	417
28	Essai sur l'âme	433
29	Vingt-deuxième feuille	449
30	*Essai sur la morale et la philosophie*	465
31	Vingt-troisième feuille	481
32	Réflexions morales et politiques sur les gouvernements (1807)	497
33	Essai sur les vertus théologales	513
34	La galerie de femmes du siècle passé	529
35	Essai sur la poésie	545
36	Éclosion de feuilles éparses (1807)	561
37	Réflexions morales et politiques sur la religion catholique (1807)	577
38	Passe-temps du sage philosophe	593
39	Essai sur la cranologie	609
40	Essai sur la bravoure	625
41	Essai sur les différentes castes des États policés (1808)	641
42	Réflexions morales et politiques sur le Français et le caractère qui le domine (1809)	657
43	Essai sur la charité	673

Digitized by Google

N°	Pages.
44 Essai sur la morale évangélique	689
45 Les soirées nocturnes (1809).	705
46 La démangeaison d'écrire...	721
47 Raisonnements physiques, moraux et religieux sur la matière brute et animale (1809)	737
48 Réflexions morales, politiques et chrétiennes sur la jalousie	753
49 Réflexions sur la vie humaine	769
50 Coup d'œil sur l'Europe....	785
51 Coup d'œil sur le social.....	881
52 Dialogues et monologues de Marie-Louise d'Autriche (1810)	817
53 *Conseils à mon Gustave* (1818)	833
54 *Coup d'œil sur la fortune*...	849
55 *Coup d'œil sur la folie humaine*	865
56 *Églogue élégiaque et pastorale*	881
57 *Coup d'œil sur le dévouement de Coffin*	
58 *Coup d'œil sur la vie privée et publique du cardinal de Caprara* (1818)	
59 *Coup d'œil sur Jeanne d'Arc* (1819)	
60 *Coup d'œil sur le genre épique*	
61 *Coup d'œil sur la nature* (1819)	
62 *Réflexions morales et politiques sur le duc d'Enghien*	
63 Coup d'œil sur la fable (1819)	
64 Coup d'œil sur l'amour propre (1821)	

Ce tableau est intéressant en ce qu'il nous indique :

Que les poésies en question furent à peu près toujours imprimées par cahiers de 16 pages :

Que de 1810 à 1818 rien ne fut édité : nous en verrons tout à l'heure la raison.

Voici maintenant les titres exacts et complets des seuls poèmes que j'ai pu retrouver :

I. *Discours sur le rétablissement de la religion*, prononcé à Notre-Dame de Paris le jour de Pâques par M. de Boisgelin, archevêque de Tours, le 28 germinal an X, mis en vers et dédié à Mgr l'Évêque de Saint-Flour, suivi de quelques fragments de vers analogues au sujet. Sl. n. n. An XIV-1805. In-8, 16 p.

II. *Second essai de quelques parcelles de différentes œuvres de poésie faites en réclusion* (Genre religieux). Dédiées aux vrais dévôts. Sl. n. n. Avril 1806. In-8, 16 p.

III. *Dix-neuvième feuille d'œuvres diverses de poésie* faites en réclusion et après, dédiées au premier venu. Sl. n. n. Avril 1807. In-8, 16 p.

IV. *Essai sur la morale et la philosophie.* Poème partagé en trois chants : le premier traitera de la morale pure et naturelle ; le second de celle qui s'égare dans des théories et raisonnements

Digitized by Google

philosophiques et mondains ; et le troisième analysera les extrêmes dans les gradations qui les tient ensemble en prouvant qu'il n'est de véritable philosophie et surtout de morale pure que celle qui ramène au seul moteur et principe de toutes choses. Dédié au Christ. Sl. n. n. Août 1807. In-8, 16 p.

V. *Conseils à mon Gustave.* Poème partagé en trois chants : le premier traitera de la nécessité et besoin de croire en Dieu : le second de la connaissance des hommes et surtout de soi-même : et le troisième analysant comparera nos devoirs envers Dieu et nos semblables. Dédié à Joseph-Frédéric-Gustave-Adolphe par son père le chevalier de Luzy. Sl. n. n. Janvier 1816 et imprimé en 1818. In-8, 16 p.

VI. *Coup d'œil sur la fortune.* Poème partagé en trois chants : le premier raisonnera cette déesse idéalement dans ce que l'on nomme hasard, bonheur, bonne fortune, etc. ; le second sous le point de vue effectif, métallique et foncier : et le troisième analysant comparera les deux, les prisera en les mettant en parallèle avec le bonheur et malheur éternel. Dédié à Anne-Rose Selvy pour être médité à son jeune Gustave, par son mari le chevalier de Luzy. Sl. n. n. 1er d'avril 1818. In-8, 16 p.

VII. *Coup d'œil sur la folie humaine.* Poème partagé en trois chants : le premier raisonnera la folie accidentelle qui est vraiment affligeante pour l'humanité ; le second celle qui émane de nos passions et de nos faiblesses de manière à voir autrui comparé à nous-même ; et le troisième analysera ces deux penchants pour mettre en parallèle notre passage dans ce monde et l'éternité qui doit le remplacer. Dédié à Anne-Rose de Luzy des Béaux, née Selvy, par son mari. Sl. n. n. Février 1816 et imprimé en 1818. In-8, 16 p.

VIII. *Églogue élégiaque et pastorale* pour suite au poème de *Goffin.* Tityre et Timandre. Sl. n. n. 1er janvier 1815 et imprimé en 1818. In-8, 8 p. Pièces de vers envoyées par le chevalier de Luzy des Béaux, ancien capitaine de cavalerie, le 25 janvier 1815, pour grossir les nuées prodigieuses qui ont assailli les savants académiciens des Jeux Floraux de Toulouse, sans espérer de voir les paresseux négligeans, faire leur profit de leurs épigrammes, sinon de se jeter dorénavant à corps perdu au devant de leur prix. Sn. l. nd. In-8, 8 p.

IX. *Coup d'œil sur le dérouement de Goffin en faveur de ses camarades Liégeois.* Poème partagé en trois chants. Le premier posera les faits ; le second les examinera égard aux vertus pure-

Digitized by Google

ment humaines ; et le troisième analysera les deux d'après celle qui se moque peu de la récompense des hommes. Dédié à M. C. D. l'un des critiques de la *Gazette de France*. Sl. n. n. 1[er] avril 1812 et imprimé en 1818. In-8, 16 p.

X. *Coup d'œil sur la vie privée et publique de feu Jean-Baptiste de Caprara, cardinal, prêtre de la Sainte Église romaine, du titre de Saint Onuphre, archevêque de Milan, de l'ordre de la couronne de fer, etc.; légat a latere du Saint-Siège apostolique, etc.* Poème partagé en trois chants : le premier posera les faits qui sont à ma connaissance ; le second résumera sa moralité ; et le troisième analysant sa conduite parlera de ses louables condescendances à mon égard et de ce que je lui dois. Dédié au Très Saint Père le Pape Pie VII Barnabé Chiaramonti. Sl. n. n. Janvier 1812 et imprimé en 1818. In-8, 16 p.

XI. *Coup d'œil sur le genre épique.* Poème partagé en trois chants : le premier envisagera le poème épique d'après la manière et classe distinguée qu'on lui assigne ; le second d'après celle dont il jouit qui par sa métamorphose fréquente et contre nature n'en mérite pas le nom ; et le troisième analysant dégagera ce chien-loup en l'expulsant de la bergerie pour rentrer chaque genre à son lieu et place. Dédié aux Touverres, partisans du merveilleux. Sl. n. n. Octobre 1810 et imprimé en 1819. In-8, 18 p.

XII. *Coup d'œil sur la nature.* Poème partagé en trois chants : le premier ne raisonnera que le matérialisme ; le second selon les vues humaines sans égard au Tout-Puissant ; et le troisième analysant comparera les deux selon les vues divines. Dédié à M. de Luzy, colonel du génie en retraite, officier de la Légion d'honneur et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, membre du collège électoral du département de la Haute-Loire. Par son frère le chevalier. Sl. n. n. Août 1818 et imprimé en 1819. In-8, 16 p.

XIII. *Réflexions morales et politiques sur le duc d'Enghien, Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, prince du sang.* Poème partagé en trois chants : le premier parlera de son caractère et de ses vertus militaires ; le second du temps où il s'exalta ; et le troisième comparera les deux en analyse, les raisonnera politiquement selon la morale évangélique sur le sort qu'il a eu ou pouvait avoir. Dédié aux braves militaires qui ont servi l'État par honneur et par devoir, n'importe les bannières sous lesquelles ils ont combattu. Sl. n. n. Juin 1818 et imprimé en 1819. In-8, 16 p.

Digitized by Google

XIV. *Les époux infortunés ou le plus heureux des pères.* Poème partagé en trois chants : le premier exposera les faits ; le second moralisera selon les goûts mondains ; et le troisième analysant d'après le passager et l'immortel, l'adaptera au Moteur de toutes choses. Dédié à l'épouse et enfants du chevalier de Luzy des Béaux. Sl. n. n. Décembre 1820 et imprimé en février 1822. In-8, 16 p.

XV. *Coup d'œil sur Jean-Maurice.* Poème partagé en trois chants : le premier résumera les faits ; le second les examinera mondainement ; et le troisième analysant rapportera le tout à la vie éternelle. Dédié à l'enfant qui sera chargé où deviendra de droit l'éditeur des œuvres du chevalier de Luzy des Béaux, son père. Pour suite aux Époux infortunés ou le plus heureux des pères. Sl. n. n. Janvier 1821 et imprimé en avril 1822. In-8, 16 p.

XVI. *Coup d'œil sur la prière.* Poème partagé en trois chants : le premier parlera des prières mondaines ; le second des divines, et le troisième analysant comparera les deux en ce qui les rend efficaces. Dédié à Anne-Rose Selvy par son époux le chevalier de Luzy, Sl. n. n. Décembre 1821 et imprimé en juillet 1822. In-8, 16 p.

XVII. *Réflexions morales et politiques sur S. A. R. feu Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry.* Poème partagé en sept chants : le premier exposera sa conduite connue jusqu'à son retour en France ; le second de son arrivée en France jusqu'à son mariage ; le troisième de ce mariage de suite jusqu'à sa dernière nuit ; le quatrième raisonnera en exposant son assassinat ; le cinquième exposera en analysant sa conduite selon les vues humaines ; le sixième égard aux divines ; et le septième en analysant sa conduite la dernière nuit, et sa mort égard au monde et à la vie éternelle comparera le tout. Dédié à lui-même quoique mort.

Précédé d'un « Avis au lecteur » et d'une dédicace : « Aux mânes ou plutôt à la vue et présence imaginaire de l'ombre de feu S. A. R. le duc de Berry, à présent de toute éternité bienheureux, à qui je dédie le fruit de mon zèle. »

Au Puy, Pasquet. Fait en janvier 1823 et imprimé en juillet 1826. In-8, 119 p.

Cet ouvrage, le plus important de ceux publiés par notre poète, semble être aussi le dernier. Je n'ai trouvé nulle part trace de publications postérieures en date. De plus, à la suite de l'impression de ce poème le chevalier se plaint amèrement de

Digitized by Google

son éditeur Pasquet, lui reprochant de n'avoir pas adressé d'exemplaires aux libraires qu'il lui avait indiqués, et signale même le fait par lettre à M. de Bastard, préfet de la Haute-Loire.

Les dédicaces de ces ouvrages étaient, on l'a vu, nombreuses et variées. L'auteur ne s'en contentait pas, il en offrait aussi généreusement des exemplaires, non seulement à ses parents et amis, mais aux grands personnages de France et d'Europe. L'envoi était accompagné d'une lettre autographe, la même pour tous, sorte de passe-partout légèrement modifié seulement suivant qu'il s'adressait à S. M. l'Empereur des Français, à S. M. l'Empereur héréditaire d'Autriche, à Leurs Majestés les rois d'Angleterre, de Russie, de Prusse, de Wurtemberg, etc; ou à M. le Sénateur Lucien, à S. A. S. l'archevêque de Paris et au Pape.

Quelques grands hommes répondaient ou faisaient répondre par leur secrétaire, et ces remerciements devaient être bien doux au cœur du pauvre poète, car ses vers lui procuraient peu de satisfaction. Ils se vendaient très mal et si un jour Lacombe lui demande la suite de ses œuvres en double exemplaire pour un étranger de distinction de passage au Puy, c'est tout à fait exceptionnel. Pour tâcher de les écouler il s'adresse bien à divers libraires du Puy, de Périgueux, de Saint-Flour; il demande bien à Mouton-Labastide, son avocat à Riom, de lui trouver un dépositaire. Mais toutes ces démarches ne produisent pas grand résultat.

De plus, l'impression de ses œuvres lui occasionnait des soucis d'un autre ordre. La censure ne badinait pas sous l'Empire, et quoique des productions de ce genre ne semblent pas destinées à troubler l'ordre général, il eut maille à partir avec elle. Ayant eu le malheur de faire imprimer en 1810 un poème intitulé « *Dialogues et Monologues de Marie-Louise d'Autriche* » le préfet de la Haute-Loire, inquiet, interdit l'édition des œuvres suivantes, et en référa à son chef Portalis, directeur général de l'Imprimerie et de la Librairie. Ce dernier répond le 25 août 1810 :

« Monsieur le Préfet,

« J'ai reçu votre lettre du 29 juillet dernier par laquelle vous me

Digitized by Google

communiquez les mesures que vous avez prises au sujet des poésies de M. de Luzy. Je les approuve et suis entièrement de votre avis. C'est un service à rendre à leur auteur que de mettre sur le compte de sa folie l'empressement qu'il a de les publier. Les *Dialogues* et *Monologues de Marie-Louise* ont été imprimés au Puy chez Lacombe en avril 1810. A l'avenir il ne pourra rien faire paraître d'aussi pitoyable puisque vous avez défendu à tous les imprimeurs de votre département de servir d'instrument à sa manie poétique.

« Recevez, etc.

« PORTALIS. [1] »

Cette interdiction dura huit ans malgré les démarches incessantes du poète pour la faire lever. Sur sa prière, son frère Joseph s'informa à Paris en 1813 de la cause de cette sévérité; la réponse fût : la censure a interdit l'impression de ces ouvrages tant à cause des sujets traités que de l'exaltation des idées de certains passages.

En 1818 le chevalier eut enfin la liberté tant désirée et encore dût-il pour cela renoncer définitivement à l'édition de certaines de ses œuvres.

Que dire maintenant de la valeur de ces poésies? Je suis évidemment tout disposé à vanter un compatriote, mais j'ai cherché inutilement quelque chose de bon à en dire. Le pauvre chevalier versifie à tort et à travers; il aligne des mots les uns après les autres, et pourvu que le nombre de pieds soit réglementaire, se préoccupe fort peu du sens. Lui sans doute savait ce qu'il voulait dire, mais nous-même ne sommes pas plus heureux que ses contemporains et nous n'y comprenons pas grand chose. Aussi jugeant que les titres donnés plus haut et les quelques vers cités à propos de son mariage suffisent à donner une idée de la *manière* de notre personnage, je n'insisterai pas et me contenterai d'indiquer quelques particularités typographiques qui permettent de reconnaître à coup sûr les œuvres même anonymes du chevalier de Luzy.

D'abord la variété des caractères d'imprimerie : quand un mot est important c'est en italique qu'il est inscrit; si ce mot a un intérêt de premier ordre et mérite qu'on s'y arrête, c'est en

1. Archives départementales de la Haute-Loire. Communication de M. Paul Le Blanc.

Digitized by Google

petites capitales qu'on le trouvera. Cette manie faisait la désolation des imprimeurs : « Vous ne vous faites pas idée, lui écrit Lajugie le 3 novembre 1822, de la peine que donne la composition de vos poèmes. C'est pour nous un travail diabolique. Je ne vois pas d'ailleurs que cette manière de versifier et d'entrelarder chaque vers de petites capitales et d'italiques donne plus de prix à l'ouvrage : elle en rend au contraire la lecture plus pénible. »

Ensuite les doublures à la fin des vers : quand le poète trouvait en même temps deux rimes aussi riches l'une que l'autre et convenant toutes deux fort bien à la fin de son alexandrin, plutôt que d'en abandonner une, il les mettait toutes les deux l'une au-dessus de l'autre, réunies par une accolade : au lecteur de choisir. Et cela non plus n'était guère du goût des typographes.

Enfin, dans son grand et dernier poème « Réflexions morales et politiques sur le duc de Berry », il a soin de donner au lecteur son opinion sur la césure, et celle-ci est marquée par deux points même au milieu d'un mot dans tout le cours de l'ouvrage.

Je termine par ce « quatrain épigrammatique » qui se trouve à la fin du « Discours pour le rétablissement de la religion ». Il est de circonstance et ces quatre vers sont peut-être ce que notre poète a fait de mieux :

> Comme un petit auteur qui s'échauffe la veine
> Pour mutiler des vers mauvais dès leur berceau,
> Le dépourvu d'esprit croit avoir au cerveau
> Le magasin de tout sans en prendre la peine.

Dr Paul Olivier.

Digitized by Google

Digitized by Google

LOUIS DOMAIRON

ET

L'ARCHÉOLOGIE DANS LE VELAY

A LA FIN DU XVIII[e] SIÈCLE

Il est question du Velay dans un livre peu connu qui date de la fin du XVIII[e] siècle. Pascal le cite bien à la page 540 de sa *Bibliographie* ; mais il n'a jamais fait l'objet d'aucune étude, il n'a jamais été repris dans une édition critique, il a passé en somme presque inaperçu. C'est le tome XXXII d'un ouvrage en 42 volumes in-12 intitulé *le Voyageur français, ou la connaissance de l'ancien et du nouveau monde.* Il comprend trois grandes divisions, absolument égales et d'une symétrie un peu extérieure : quatorze volumes sont consacrés au *monde-extra-européen* ; la description de l'*Europe* occupe les quatorze volumes suivants; enfin la *France* fait l'objet des quatorze derniers volumes. Le tome XXXI et une partie du tome XXXII sont consacrés à l'Auvergne et contiennent notamment des pages intéressantes sur le Brivadois; la plus grande partie du tome XXXII intéresse le Languedoc et, tout d'abord, le pays cévenol (Velay, Vivarais, Gévaudan). Ce volume est daté de 1790. Il est édité à Paris, chez Moutard « imprimeur-libraire de la Reine, rue des Mathurins, hôtel de Clugny ». Il est anonyme.

Digitized by Google

I

Qu'est-ce que cet ouvrage nous apprend sur le Velay?

Le sujet est remarquablement délimité au point de vue géographique. Les Cévennes rapprochent dans une même unité naturelle trois régions voisines : elles dominent en effet

dans le Velay, au Nord, c'est-à-dire dans le diocèse du Puy;
dans le Vivarais, à l'Est, c'est à-dire dans le diocèse de Viviers;
dans le Gévaudan, à l'Ouest, c'est-à-dire dans le diocèse de Mende.

Une courte introduction est consacrée à la géographie du Velay. D'abord la géographie physique, la barrière de montagnes qui l'enserrent, « montagnes très hautes, très froides et couvertes de neige quelquefois pendant la moitié de l'année ». Malgré le climat rude et âpre qui en résulte pour le pays tout entier, le sol est fertile et l'activité économique intense : du blé en abondance, mais presque pas de vin; beaucoup de bestiaux « et c'est en quoi consiste la plus grande richesse du pays ». Les dentelles, « quoique communes, ont un très grand débit ». On vend dans les foires des mulets fort estimés et la tannerie y a une réputation extraordinaire. Comparons ces renseignements avec ceux qui nous sont fournis à la même époque par les rapports des intendants ou de leurs subdélégués [1], nous en constaterons l'exactitude et la précision.

Des conditions naturelles dépendent les mœurs des habitants et le caractère particulier de leur histoire. La situation même du Velay a permis son indépendance. Incorporé au domaine royal, il sut garder dans la France unifiée le maximum d'autonomie. Subdivision du Languedoc, non seulement il est représenté aux États de cette province, qui s'administre elle-même; mais, pour les affaires qui l'intéressent seul, il est régi par une assemblée annuelle, les États particuliers du Velay... On croirait déjà lire

1. MM. de Fages (1771), de la Chadenède (1777), Portail (1782). Pour plus de renseignements, voir le *Velay* que j'ai publié dans la collection des *Régions de la France* (Paris, L. Cerf, 1908, in-8 de 80 p.), p. 68.

Digitized by Google

l'appréciation de M. Vidal de la Blache [1] : « Ce petit peuple du Velay garde, avec son nom, son autonomie historique ; en lui s'exprime une des plus vivaces individualités de la France ».

Notre auteur fait ici une observation profondément juste : l'histoire du Velay n'est pas disséminée, elle est tout entière celle d'une ville, le Puy, centre du bassin et lieu de marché pour les produits agricoles. Si l'on y ajoute des raisons d'un autre ordre (l'attraction exercée par un pèlerinage célèbre), nous comprenons la fortune singulière de cette ville et pourquoi elle fut au XVI[e] siècle « la seconde ville du Languedoc en étendue et en population, puisqu'elle ne le cédoit qu'à Toulouse ».

∴

L'exposé historique qui suit comprend deux grandes parties.

1. Un premier développement est consacré à la question des origines. Il y règne une certaine incertitude, fort compréhensible d'ailleurs : il serait injuste d'exiger d'un archéologue du XVIII[e] siècle qu'il résolût des problèmes sur lesquels l'accord n'est pas fait aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, sa chronologie n'est pas sûre. Saint Georges fut-il le premier apôtre du Velay ou, comme l'assure Grégoire de Tours, ne vécut-il qu'au III[e] siècle? [2] Quels furent les principaux épisodes de la domination romaine autour de Ruessium et les étapes de l'évangélisation? On n'en savait rien au XVIII[e] siècle. Notre auteur donne une étymologie fantaisiste de Polignac (qu'il fait venir de *Apollinis arx*) [3]. Il fait vivre saint Paulien au II[e] siècle et place au III[e] siècle l'histoire de saint Vosy et le transfert de l'évêché de Saint-Paulien au Puy.

Notons, cependant, au milieu de tout ce fatras, des essais d'explication. « Vous ne devez pas être étonnés que la capitale du Velay fut placée à Ruessium ». D'une part, « le bon air et les belles eaux y avaient attiré beaucoup d'habitants ». D'autre part

1. *Tableau de la Géographie de la France* (Paris, Hachette, 1903), p. 291.

2. Sur l'état des questions relatives aux origines, à la domination romaine et à l'évangélisation vellave, voir mon *Velay*, pp. 50-54.

3. Parmi les restes d'antiquités romaines trouvées à Polignac, on voit encore un masque colossal d'une divinité barbue, dit Masque d'Apollon.

Digitized by Google

les Vellaves « faisaient partie des Auvergnats », et voilà pourquoi il faut chercher leur capitale sur les confins de l'Auvergne.

2. La deuxième partie est de beaucoup la plus intéressante : c'est l'étude des progrès du Puy.

Les causes en sont très bien dégagées. Le prestige religieux qui s'attache à son rocher et à son sanctuaire y attira de bonne heure les princes pieux et les foules mystiques. Aussi les Barbares épargnèrent-ils son territoire. Et bientôt, comme à Paris autour de la montagne Sainte-Geneviève, une école groupa les jeunes clercs de la cathédrale et répandit, avec les lumières de la science, le nom de Notre-Dame du Puy.

Aussi les plus grands seigneurs cherchent-ils à pénétrer dans l'épiscopat vellave : on recherche même les places de chanoine. Les évêques du Puy ne tardent pas à réunir la double autorité spirituelle et temporelle symbolisée par la mitre et l'épée. Adhémard de Monteil est un des plus célèbres ; il vécut au temps de la première croisade : « l'évêque du Puy fut chargé de marcher à cette expédition en qualité de légat du pape, et s'acquitta de ces importantes fonctions avec une habileté et un courage qui ne laissèrent aucun lieu de douter qu'il ne fût l'âme et le véritable général de l'armée. Les chrétiens lui durent la prise de Nicée et celle d'Antioche. » Ce fut lui, surtout, qui eut le bonheur de « trouver le fer de la lance qui avoit percé le côté de nostre Seigneur », et à cause de cela Antioche fut conservée.

Les rois de France viennent au Puy. Louis le Gros et Louis le Jeune « accordèrent aux évêques la confirmation de tous les privilèges qu'ils avoient obtenus de leurs prédécesseurs, et de nouveaux encore... Philippe-Auguste enchérit encore sur ces dons ». Après la croisade des Albigeois, dont le Velay n'eut pas à souffrir, Saint Louis vint au Puy sous l'épiscopat de Bernard de Ventadour. Philippe le Hardi confirma tous les privilèges du roi son père.

A ce moment le Velay ecclésiastique et féodal connut son maximum d'autonomie et de prestige. Les privilèges des prélats « étaient si considérables, que l'évêque était comte de tout le Velai, seigneur suzerain de plusieurs autres grands fiefs et de la

Digitized by Google

province entière de Bigorre. Les seigneurs de Polignac étaient ses vicomtes et lui faisaient hommage ».

Mais alors commence, pour la cité, une période nouvelle. La foi décline ; surtout la royauté capétienne fait œuvre de centralisation et d'absolutisme. Philippe le Bel fait pénétrer sa justice à côté de celle de l'évêque au moyen d'un contrat de *pariage*. Charles VI fait au rocher Corneille un voyage de dévotion, et c'est sur le loyalisme de ses habitants que s'appuie d'abord Charles VII, proclamé roi au rocher d'Espaly. Mais Louis XI, « très dévot à la sainte Vierge », confirme, par une ordonnance de 1475, « le pieux usage qui s'était établi au Puy, de sonner et de dire l'*Angelus* trois fois le jour, le matin, à midi et le soir » : cela ne pouvait gêner l'autorité royale, qui s'insinuait de plus en plus efficacement dans la vie politique du Velay.

Mention est faite de la visite de François Ier. « Enfin, au milieu du XVIe siècle, le calvinisme s'introduit dans le royaume et dans le Velay même ». Mais la question religieuse est à peine abordée, et là s'arrête l'exposé proprement historique. En général exact, quoique rapide, il a laissé de côté la lutte entre les comtes de Polignac et les évêques du Puy, en laquelle se résume la vie même de la cité au Moyen-Age.

***

Après le passé, le présent. Notre auteur énumère les privilèges actuels des chanoines et des évêques, il décrit l'image de Notre-Dame et le trésor de la cathédrale, « le plus riche de tous ceux du royaume ». De toutes les reliques qui le composent, les plus respectables sont « un morceau de la chair sanglante de Notre Seigneur, coupée pendant son enfance..., la lance avec laquelle fut percé le côté du Sauveur..., le soulier de la sainte Vierge..., une tasse dans laquelle Notre Seigneur a bu..., une fiole du lait de la sainte Vierge..., une dent de sainte Madeleine..., un morceau de la peau de chameau dont se couvrait saint Jean-Baptiste... »

Une brève conclusion termine ce chapitre. L'auteur note une population de 15,000 âmes et cite la prairie du Breuil, « qui sert de promenade » et qui est « ce qu'il y a de plus beau » en dehors

Digitized by Google

de la ville [1]. Il mentionne la grande illustration du Puy : le cardinal de Polignac. Et, reprenant l'idée notée au début, il constate que, dans le Velay, il n'y a pas d'autres villes que le Puy : à peine peut-on citer Monistrol, « situé entre deux côteaux, à une lieue de la Loire, où l'évêque a une belle maison de campagne ».

II

Telle est la substance de cette étude, rapidement analysée. Que faut-il en penser ? Notre examen, pour être méthodique, devra envisager successivement :

1° l'ouvrage en lui-même ;
2° l'auteur ;
3° les sources vellaves.

1° *L'ouvrage*. — Il faut prendre le livre tel qu'il est et ne pas y chercher des renseignements que l'auteur n'a pas voulu nous donner. C'est un résumé et une œuvre de vulgarisation. Il s'agit seulement de savoir si ce résumé est fait dans un esprit scientifique, si cette vulgarisation est claire et méthodique. En d'autres termes, notre critique doit envisager tout à la fois la forme et le fond.

Au point de vue de la forme, deux observations s'imposent : l'auteur *feint un voyage* et il *s'adresse à une dame*. Il suppose « qu'un homme, qu'il fait voyager, rend compte, dans ses Lettres, à une dame, de tout ce qu'il voit, de tout ce qu'il observe. Il néglige les détails minutieux ; il ne s'attache qu'à ce qui peut faire connaître l'état de chaque pays, les monuments les plus remarquables, ses productions, son commerce, les usages, la législation des habitants [2] ».

On voyageait beaucoup à cette époque, mais on voyageait

1. Sur l'état de cette prairie à la fin du XVIII[e] siècle et sur les discussions auxquelles donna lieu, sous la Révolution, son rattachement à la commune du Puy, voir Jovy et Peyriller, *La Mission du Conventionnel Pierret dans la Haute-Loire en l'an III* (1794-1795), pp. 325-342.

2. *Introd.* au tome XXXVII du *Voyageur français*, pp. VI-VII.

Digitized by Google

mal : on se bornait trop souvent à observer les détails pittoresques, les coutumes singulières, et on passait rapidement sur ce qui était vraiment intéressant. Je n'en citerai qu'un exemple : les *Voïages historiques de l'Europe, dediez au roi, concernant l'origine, la Religion, les Mœurs, Coutumes et forces de tous les peuples qui l'habitent, et une relation exacte de ce que chaque païs renferme de plus digne de la curiosité d'un Voïageur* (à Paris, chez Nicolas Le Gras, t. I, 1695, 2e édit.)[1]. Le chapitre XII est consacré à l'Auvergne : en six pages (pp. 99-105) il est question d'Aurillac, de Clermont, de Montferrant, de Riom, de Brioude et du Puy, « ville fort considérable par sa grandeur, par sa richesse, par la fertilité de son terroir ». Cela est peu. En revanche, c'est de cette façon aimable et légère, sous le prétexte d'un récit de voyage, que la science, et particulièrement la science archéologique, pénètre dans la littérature : le *Voyage du jeune Anacharsis* paraîtra en 1788, découpant, pour ainsi parler, l'archéologie ancienne en tranches et la rendant ainsi plus digestive, plus accessible au grand public. Notre ouvrage prend ainsi place dans une série très intéressante.

Mais il y a plus : il est adressé à une dame, et pour elle l'exposé est fait avec ordre et méthode, le style reste clair et facile, ferme et même élégant. Une comparaison s'impose avec Fontenelle : dès la fin du XVIIe siècle, celui-ci avait écrit ses *Entretiens sur la pluralité des mondes* (1686) où, s'adressant à une dame, il exposait les problèmes de l'astronomie avec une grâce exquise et une légèreté incomparable. Avant tout, il visait à la clarté : il demandait aux dames, pour comprendre sa *Pluralité des mondes*, tout juste la même somme d'attention dont elles avaient besoin pour suivre la *Princesse de Clèves*. C'est bien ce qu'a voulu notre auteur dans un autre domaine : faire profiter le grand public de ses connaissances historiques et archéologiques.

Aussi bien, quelque chose de plus fondamental rapproche les deux écrivains. Fontenelle, — en cela disciple de Descartes, — s'était attaché à faire ressortir les règles essentielles de la

1. Citons également le *Voyage dans les départements de la France.., enrichi de tableaux géographiques et d'estampes*, par J. La Vallée, J. Breton, L. Brion, etc. (Paris, an VIII, in-8°).

Digitized by Google

méthode scientifique, à y accoutumer les esprits : ne rien croire que par raison, savoir douter, savoir ignorer; il faut n'accepter le merveilleux qu'à bon escient, car le merveilleux s'évanouit souvent au contrôle sérieux des faits. En un mot, Fontenelle applique à ses recherches un vigoureux esprit critique. — Sans rien exagérer, nous retrouvons ici une tendance analogue.

D'une part, notre auteur ne cite jamais un fait douteux sans ajouter un prudent « à ce qu'on dit ». Il rejette autant que possible les miracles, il raconte complaisamment certaines « fraudes pieuses ». Au temps de Philippe-Auguste « le pays était infesté par de nombreuses troupes de bandits, appelés les routiers... Le peuple n'osait les attaquer. Un bon chanoine nommé Durand, imagina une fraude pieuse pour encourager ses concitoyens. Il engagea un jeune homme à s'habiller de la manière qu'était vêtue l'image de Notre-Dame, d'apparaître pendant la nuit devant un citoyen dévot et crédule et de lui persuader d'établir une confrérie dont il donna les règlements. » Ce fut la confrérie des *Chaperons blancs* qui devaient surtout exterminer les bandits.

D'autre part, quand il se produit sur un fait quelconque une divergence d'opinions, il les cite toutes et se rallie à la plus vraisemblable. D'où vient l'image miraculeuse de N.-D. du Puy? « Les uns croient que c'est un présent du roi Dagobert I^er^ ou du roi Clovis II ; les autres, que Charlemagne la reçut en présent du fameux calife Haroun-al-Raschid. Mais ces sentiments sont mal appuyés; on ne peut même assurer qu'elle ait été donnée par Louis-le-Jeune ou par Philippe-Auguste ; selon toute apparence, c'est un présent de saint Louis qui l'avait rapporté d'Égypte. » — Un souci évident de documentation exacte apparaît à maint endroit : Guillaume de Nangis et Grégoire de Tours sont cités dans ce chapitre, on s'appuie également sur « les meilleurs auteurs », sur les « autorités les plus respectables ». Cette recherche des sources est, pour l'époque, remarquable.

Mais enfin, peut-on dire, ce n'est pas un spécialiste : l'homme qui a écrit les 42 volumes du *Voyageur français* n'était pas également compétent dans toutes les questions qu'il a traitées et ne pouvait être capable d'un effort continuel de critique. Il s'agit donc maintenant de savoir quel est cet auteur et de quelles sources locales il s'est servi.

Digitized by Google

*
* *

2. *L'auteur.* — Les 42 volumes du *Voyageur français* ne sont pas l'œuvre d'un seul auteur. L'abbé Joseph de Laporte (1713-1779) rédigea — et signa — les parties consacrées au monde extra-européen et à la plus grande partie de l'Europe ; un de ses amis, l'abbé de Fontenai, continua son ouvrage et acheva l'Europe ; pour la France, il s'adjoignit un collaborateur. Celui-là est resté longtemps anonyme : Louis Domairon [1].

C'est un personnage un peu oublié et cependant fort intéressant. Né à Béziers le 25 août 1745, il fut élevé au collège de sa ville natale, dirigé depuis 1590 par les Jésuites. Ce fut un brillant élève et ses maîtres cherchèrent à l'attirer dans leur société : il partit à Toulouse pour y commencer son noviciat. Mais les temps étaient durs pour les Jésuites. A la suite du procès du Père Lavalette, le Parlement avait examiné les constitutions de de la Compagnie et les avait déclarées contraires aux lois du royaume. Le ministre Choiseul était hostile à la Compagnie et Madame de Pompadour, dont ils avaient demandé le renvoi, souhaitait aussi leur suppression. Le Parlement, libre d'agir, fit vendre les biens des Jésuites et fermer leurs collèges (1762) ; le roi confirma la suppression (1764).

Domairon se retira à Montauban ; il donna des leçons pour vivre. Cette existence, trop dépendante, de précepteur ne tarda pas à lui peser : il vint à Paris et fit partie d'un groupe de gens de lettres qui avaient fondé le *Journal des Beaux-Arts ;* notons ici le goût des recherches archéologiques, rien de ces revues révolutionnaires qui pullulent aujourd'hui au Quartier latin.

C'est à ce moment qu'il publie ses premiers ouvrages. Il se révèle comme un moraliste à la façon de Marmontel dans *le libertin devenu vertueux* ou *Mémoires du comte d'Auligny* (1777, 2 vol. in-8°). Mais c'est déjà un historien et un géographe : la même année paraît, en deux volumes in-12, un *Recueil his-*

1. Cf. Barbier, *Dict. des ouvrages anonymes et pseudonymes*, 2e éd., t. III, (1824). — Cf. Pascal, *Bibliographie du Velay et de la Haute-Loire*, t. I, p. 540 et 556.

Digitized by Google

torique et chronologique des faits mémorables pour servir à l'histoire générale de la marine et à celle des découvertes.

Ces travaux le mettent en relief et, dès l'année suivante, grâce à l'influence de la marquise de Lort-Sérignan, il est nommé professeur de belles-lettres à l'École royale militaire de Brienne. Il avait trouvé sa tâche, et sa vie véritable commençait : ce fut un professeur dans toute l'acceptation du terme, menant une vie un peu effacée, mais très honorable et toute de travail. Il traversa toute la période révolutionnaire sans qu'on entende parler de lui. Deux traits le définissent. Ce fut un travailleur : les *Rudiments de l'histoire ou Idée générale et précise des peuples les plus célèbres, tant anciens que modernes*, paraissent en 1801 (4 vol. in-12). Ce fut un professeur, très attaché à ses élèves et les suivant de près : un d'entre eux le frappa vivement par son imagination emportée, il s'appelait Napoléon Bonaparte; parlant des amplifications bizarres et extraordinaires qu'il relevait dans les travaux de son élève, Domairon les comparait à du granit chauffé dans un volcan.

L'empereur se souvint de son professeur de Brienne : il s'intéressa à ses travaux et les fit entrer dans sa bibliothèque [1]; il le fit nommer professeur de belles-lettres et principal du collège de Dieppe, quand le collège fut rétabli en 1802. Au bout d'un an, Domairon devenait membre de la commission des livres classiques, puis inspecteur de l'Instruction publique. Dès lors, il vécut à Paris et c'est là qu'il mourut le 16 janvier 1807 [2].

Par toute sa carrière de professeur, par les fonctions de ses dernières années qui l'obligèrent à voyager beaucoup à travers la France, par ses travaux historiques enfin, il était préparé à des études critiques telles qu'on peut en attendre d'un érudit et d'un curieux de ce temps là.

*
* *

3. *Les sources vellaves.* — Dans l'introduction au tome XXVII,

1. L'exemplaire que je possède provient de la bibliothèque personnelle de Napoléon Bonaparte.

2. On trouvera quelques renseignements sur L. Domairon dans les histoires de Béziers, notamment celles de Julia (1845) et de Sabatier (1854), — et dans A. Chuquet, *la Jeunesse de Napoléon* (Paris, Colin, 1897, in-8°), p. 200-202.

Digitized by Google

l'abbé de Fontenai rapporte une critique que l'on a adressée à l'abbé de Laporte : « Il n'a d'autre mérite que d'avoir extrait les meilleurs morceaux qui se trouvent dans les livres de voyages. » Encore cela n'est-il pas à la portée de tous, si les livres consultés ont été préalablement choisis avec discernement, leurs affirmations contrôlées dans la mesure de possible, les résultats exposés avec méthode et clarté.

Qu'a fait Domairon pour se documenter sur le Velay ? On ne peut que présenter des conjectures, voici ce qui paraît le plus probable.

Il a rédigé lui-même la partie qui nous concerne, car c'est un Languedocien et tout ce qui se rattache au Languedoc l'intéressa toujours particulièrement. D'ailleurs il a consulté de nombreux travaux, imprimés et manuscrits [1]. Sa bibliothèque était bien garnie. Il possédait évidemment les deux livres d'Odo de Gissey (1620) et du frère Théodore (1683), ou, tout au moins, l'*Histoire de l'église angélique et cathédrale de N.-D. du Puy* où un anonyme (probablement le chanoine Pouderoux) résume en 1785 les deux ouvrages précédents.

Mais il y a plus : on s'occupait beaucoup d'histoire et d'archéologie dans tout le Languedoc, et en particulier dans le Velay, à cette fin du XVIII[e] siècle. Après avoir fait paraître le dernier volume de son *Histoire générale du Languedoc*, Dom Vaissette entreprend d'étudier chaque province du Languedoc à part, avec ses institutions, ses routes, ses produits, etc. Il envoie à ce sujet aux curés des plus humbles paroisses des questionnaires très complets, que la mort l'empêche de dépouiller. C'est à ce mouvement que se rattache la *Dissertation sur l'antiquité de l'église du Puy* (1766), où l'abbé Maurin, chanoine de la cathédrale, critique les légendes relatives à saint Vosy, qu'il recule jusqu'à la fin du VI[e] siècle. L'abbé Lebœuf discute des questions d'épigraphie vellave à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Duranson, procureur en la sénéchaussée du Puy, éparpille une série de notes sur les monuments et les inscriptions d'une région qu'il a parcourue dans tous les sens en chercheur d'une curiosité déjà avertie et circons-

1. Il avait peut-être des correspondants parmi les chanoines lettrés de N.-D.

Digitized by Google

pecte. Arnaud réunit les matériaux d'un grand travail d'ensemble qui, en 1816, sera la première histoire du Velay [1].

Au milieu de cette production déjà scientifique, le petit volume de Domairon figure en bonne place. Avec des lacunes évidentes, il est une tentative faite pour résumer, dans un esprit critique, et vulgariser l'état des connaissances historiques et archéologiques sur le Velay dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle : il offre le même genre d'intérêt que la série des voyages d'Ardouin-Dumazet. On le consultera avec fruit pour deux raisons : — 1° parce qu'il nous aide à dresser un tableau de l'état économique, intellectuel, moral du Velay à la fin de l'Ancien Régime : il faudra le rapprocher, à ce point de vue, des mémoires des intendants, et sa contribution, courte mais précise, ne sera pas la moins utile; — 2° parce qu'il est un résumé excellent de l'état des connaissances relatives à l'archéologie locale, au moment où cette archéologie prenait conscience de sa méthode et enregistrait ses premiers résultats.

1. Sur les érudits vellaves de la fin du XVIIIe siècle, voir mon *Velay*, pp. 28-33.

LOUIS VILLAT.

Digitized by Google

QUELQUES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

Plusieurs découvertes archéologiques ont été faites simultanément dans la Haute-Loire au cours des mois de janvier et de février 1908.

A Bas-en-Basset, à la suite des érosions causées par l'inondation des 5 et 10 novembre 1907, des constructions gallo-romaines ont été mises à nu aux lieux dits *Les Prés de Bas* et le *Maret*. Des fouilles sommaires furent faites peu après et permirent de recueillir des débris de poteries polychromes sur lesquels se reconnaissaient très nettement des ornements bien conservés, des dessins élégants tels qu'une femme portant une amphore sur la tête en s'aidant des deux mains, etc.

Un étudiant ecclésiastique, dont nous regrettons de ne pas savoir le nom, fut même assez heureux pour dégager de sa gangue argileuse un buste féminin assez remarquable, dit-on.

Les découvertes en ces endroits ne sont pas absolument nouvelles. Dans *Les châteaux du Velay et autres questions d'histoire locale*, 5e livraison (Forestier, imprimeur à Saint-Étienne, 1882), pp. 170 et sv., M. l'abbé Theillière a signalé longuement les résultats d'investigations personnelles assez fécondes.

L'étude sur Bas aux époques celtique et gallo-romaine donne sur l'*Ager Bassensis* et sur la société des ouvriers *Lignarii naviculaires* des renseignements qui permettent de considérer la chaussée déblayée par les eaux comme une voie ancienne conduisant de Bas à la Loire. « Elle est encore très apparente près du fleuve, écrit M. Theillière, sur une espace de 30 à 40 mètres. Elle est à 2 ou 3 mètres au-dessus du ruisseau, dans

Digitized by Google

une certaine partie, et presque de niveau en amont. A proximité de la Loire la route se trouve couverte de cinq à six pieds de terre. La largeur n'a pu encore être mesurée. Le pavé est chargé d'une grande quantité de tuiles à rebords concassées, et, en certains endroits d'une couche mortier-chaux qui n'a pas moins de 10 centimètres d'épaisseur. On y trouve aussi beaucoup de vieilles poteries... Dans un très grand nombre de titres des XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^, cette voie est fréquemment désignée; on dit : *Via quâ de plateâ itur ad puteum et versus Ligerim*, et encore : *Via quâ de puteo itur ad Ligerim*... La voie ne s'arrêtait pas au fleuve; un port existait en cet endroit et la route allait jusqu'à Saint-Didier-la-Séauve. »

Incidemment, retenons l'existence d'un autre chemin de Bas au Puy par Bauzac et passons aux découvertes faites précédemment en ce lieu, indiquées par l'historiographe de Bas : urnes funéraires déterrées vers 1825, selon Mangon de la Lande, du côté des *Allors*, et plus récemment par Theillière dans les prairies communales, à une profondeur de 40 à 50 centimètres; poteries dont les morceaux les plus intéressants étaient le fond d'une coupe, *patera*, avec le sceau *Arli o* (*Arli officina*); fond d'un grand plat, *Lana* avec une empreinte usée dont les lettres suivantes subsistaient seules : *gristi*; *guttus*, vase à essence, d'une terre jaune-clair et d'une finesse remarquable; fragment d'*olla*, débris de *patella*, etc., etc. ; tuiles à rebords dont quelques-unes avaient sollicité précédemment l'attention de Mangon de la Lande; verreries dont un échantillon (une coupe) présentait cette particularité d'être composé de deux couches de verre, l'intérieur blanc et l'extérieur bleu clair avec des filets rouge foncé, et à la partie supérieure, extérieurement, un ruban encoché blanc pâle faisant le tour du vase et immédiatement au-dessous une bande émaillée d'un rouge très brillant; des monnaies de Jules César, de Constantin et de Vespasien.

Ces renseignements abrégés nous montrent la valeur de ces découvertes au point de vue historique; elles sont de nature à inciter le zèle des curieux du Basset. Espérons qu'il nous permettra de compléter avant peu le bilan actuel.

Digitized by Google

*
* *

Le 27 février, M. Roure, instituteur public à Frugières-le-Pin, ayant fait opérer des fouilles aux environs du hameau de Sénèze, a mis à découvert des ossements fossiles de proboscidien, sans doute un *machœrodus meganthereon*. Ce carnassier, de proportions géantes, possédait à la mâchoire supérieure une défense recourbée intérieurement de quinze centimètres environ et à la mâchoire inférieure une sorte de crochet précédant une redoutable rangée de dents de forme triangulaire.

Nous rappellerons à ce sujet qu'en 1892 MM. Gaudry et Marcellin Boule visitèrent Sénèze et en creusant un tumulus qui leur avait été indiqué par MM. Henry Mosnier, Vernière et Paul Le Blanc, parvinrent à déblayer complètement l'emplacement où avait succombé un superbe *elephas meridionalis*.

« L'étude des ossements fossiles de Sénèze confirme les observations que j'ai déjà eu l'honneur de communiquer à l'Académie des sciences relativement à l'âge des volcans basaltiques de la vallée de l'Allier, écrivait alors M. Marcellin Boule [1]. Jusqu'à ces dernières années, on n'avait aucune notion précise sur l'âge de ces petits volcans isolés au milieu des gneiss. Les géologues, se fondant sur des caractères topographiques, avaient cru devoir les considérer comme quaternaires. Or, chacun de ces volcans est une sorte de Pompéï où ont été conservés les débris contemporains de leurs éruptions. Les uns, comme ceux du Coupet et de Chilhac, étaient en activité à l'époque où vivaient le *Mastodon arvernensis* et d'autres mammifères du pliocène moyen. D'autres, comme celui de Sénèze, sont un peu plus récents, car ils datent de l'époque où l'*Elephas meridionalis* avait remplacé dans nos pays les mastodontes. A cette époque, le creusement de la vallée de l'Allier et des vallées affluentes était à peu près terminé et les environs de Brioude avaient acquis les principaux traits du relief actuel ».

1. *Mém. Soc. Agr. et Scient.*, VII, p. 248.

ULYSSE ROUCHON

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA VIERGE NOIRE DU PUY

SA REPRODUCTION LA PLUS ANCIENNE CONNUE

Je dois la connaissance de l'image ci-contre au *Catalogue des incunables de la bibliothèque de Toulouse*, du docteur Desbarreaux-Bernard — Toulouse, P. Privat, 1878, gr. in-8°. Elle se trouve au verso d'un livret de prières imprimé à Paris.

J'emprunte à la page 116 de ce catalogue la description de ce livret :

JEAN PETIT, vers 1500 ?

N° 137. — LE GRAND PROUFIT ET MERITE UTILE QUE LON AQUIERT DE OUYR LA MESSE SELON LES SAINCTS DOCTEURS DE SAINCTE ÉGLISE. — A la fin *finis laus deo.*

In-8°, semi-goth., de 6 ff., le dernier blanc.

Au-dessous du titre un calvaire, et au verso du f. une figure sur bois qui remplit la page. Au milieu d'un vaste portique, et dans une chaire dont le sommet atteint la voûte, se trouve une figure : c'est celle de Notre-Dame-du-Puy. Elle porte une couronne et un vêtement richement brodé. La Vierge est assise, et sa robe entr'ouverte laisse apercevoir la tête et le buste de l'Enfant Jésus, couronné, vêtu de même et tenant les mains jointes. Aux deux côtés de cette espèce de châsse sont des anges à genoux et tenant un flambeau allumé : on lit au bas : NOSTRE DAME DU PUY. Au verso de l'avant-dernier feuillet est un saint Sébastien lié à une colonne, les mains attachées derrière le dos, et percé de flèches. Ces feuillets sont signés *A-ii*.

Digitized by Google

Cette pièce est en vers : voici les quatre derniers :

Nul homme tant soit grant maistre
Ne doibt tenir place ne lieu
En leglise au dessus du prestre
Quant il sacre le corps de Dieu.

Cette gravure me semble le prototype de toutes les autres figures représentant la Vierge habillée de la Cathédrale : telles par exemple que les figures qui ornent le titre des trois éditions de l'*Histoire de N.-D. du Puy*, du révérend père Odo de Gissey, et de la même histoire du frère Théodore, ainsi que des grandes estampes du graveur du Puy Hiérosme du Monteil — j'en possède le cuivre — et du peintre Jean-Baptiste Hach, gravées à Lyon par Daudet, et d'autres qui seront certainement un jour l'objet d'une étude particulière sur l'iconographie de la célèbre Vierge du Puy.

PAUL LE BLANC.

Digitized by Google

NUMISMATIQUE

LES TROUVAILLES DE LAPTE ET DE LA CHAPELLE-LAURENT

Le sol de notre département est loin d'avoir révélé entièrement aux archéologues toutes les richesses qu'il contient, et qui surgissent peu à peu, au hasard de la pioche du terrassier ou de la charrue du paysan, nous apportant de nouveaux documents sur l'histoire des temps passés. L'année 1908 comptera parmi les plus fertiles, du moins en ce qui concerne la numismatique, car elle nous permet d'enregistrer deux importantes trouvailles de monnaies gauloises faites à Lapte et à la Chapelle-Laurent [1]. Afin de fixer le souvenir de cet événement et en dégager la valeur scientifique, il est utile de retracer en quelques lignes les circonstances dans lesquelles il se produisit et de déterminer, dans la mesure du possible, les différents types de monnaies dont se compose chacune de ces trouvailles.

***

C'est exactement à la Grangeneuve, petit hameau de la commune de Lapte, non loin d'une maison de ferme construite en

1. La Chapelle-Laurent est une commune limitrophe de la Haute-Loire située dans la circonscription administrative de Massiac (Cantal). Nous avons cru devoir parler ici de cette trouvaille, étant donné qu'elle a passé entièrement entre les mains de compatriotes.

Digitized by Google

1826 au revers d'une petite colline, que la première trouvaille se produisit, le 27 janvier 1908. En cultivateur laborieux, le propriétaire, Jean-Marie Maisonnial, avait peu à peu défriché ses champs, mais il avait négligé un petit espace de terrain très pierreux, formant un léger dos d'âne, situé à 50 mètres environ de sa maison ; il se promettait cependant depuis longtemps d'en finir avec cet emplacement inculte, qui faisait tache à cet endroit : son fils ayant été libéré du service, il profita de cette circonstance pour mettre son projet à exécution.

Malgré la rigueur de la saison, les deux hommes s'attelèrent à la besogne, maniant la pioche avec entrain pour se réchauffer; parvenus à 80 centimètres de profondeur, ils se trouvèrent en présence d'une pierre plate, de 1 m. 30 de longueur sur 0 m. 35 c. de largeur, formant arête dans sa partie supérieure [1] : cette pierre recouvrait une faille de rocher comblée elle-même de pierraille. En piochant plus profondément pour nettoyer cette cavité, le fils brisa un vase en terre duquel s'échappèrent des monnaies d'or, au nombre de 200 environ : le coup fut donné si malheureusement que le vase n'a pu être reconstitué, et les renseignements fournis par le propriétaire ne permettent pas d'en établir la forme, même approximative : tout ce que l'on peut dire, d'après les débris subsistants, c'est qu'il était en terre grossière et grisâtre [2].

Maisonnial s'empressa aussitôt de faire part de sa découverte, sans en comprendre l'importance, et ce ne fut que plus tard, et sur des affirmations pour le moins fantaisistes, puisque le plus grand nombre des personnes consultées déclarait qu'il s'agissait de monnaies romaines, qu'il comprit la valeur de sa trouvaille, tout en l'exagérant ; à ce moment, en effet, il ne voulut céder à aucun prix une seule de ses monnaies et, convaincu même que le dire des connaisseurs était erroné, il partit pour Paris avec son trésor. Cet événement ne pouvait avoir que des conséquences néfastes, aussi bien pour lui que pour notre ville dont

1. Plantée verticalement, cette pierre émerge aujourd'hui du sol, et rappelle l'endroit de la cachette.

2. Nous croyons utile de signaler ici la découverte fréquente de poteries informes dans les champs qui se trouvent à l'est et à 200 mètres environ du village de la Grangeneuve.

Digitized by Google

la municipalité, animée d'un louable empressement, était décidée à faire tous les sacrifices pour enrichir le musée Crozatier des plus beaux spécimens, qu'elle s'était réservés dès la première heure. La trouvaille passa de mains en mains, et les propositions habilement tournées eurent raison des résistances de son propriétaire, car, à moins de dissimulation, on ne peut s'expliquer comment quelques unes des pièces les plus rares ne sont plus en sa possession : nous signalerons notamment un statère de Vercingétorix, portant à l'avers une tête nue à gauche dans un grènetis, et au revers un cheval galopant à gauche, diota et rinceau dans le champ [1]; trois quarts de statère qui, bien qu'ayant été émis en grand nombre en Gaule, n'en étaient pas moins précieux en raison de leur frappe très nette et de leur parfait état de conservation : tous les trois portent à l'avers une tête laurée à droite; au revers, deux ont un char attelé d'un cheval au

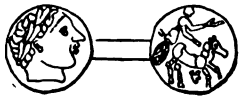

fig. 1

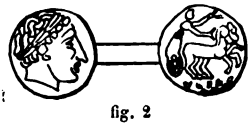

fig. 2

galop à droite, conduit par un aurige, avec et sans lyre sous le cheval, et le troisième un bige avec lettres à l'exergue. Ces disparitions ne sont malheureusement pas les seules qui se soient produites, car la trouvaille ne comprenait plus en dernier lieu que 154 monnaies, sans qu'il soit possible jusqu'à présent d'établir le véritable motif de cette notable diminution. Malgré ce fâcheux incident, notre musée n'en a pas moins acquis une importante série de treize statères, d'une conservation parfaite, représentant les divers types de la trouvaille et dont quelques uns étaient uniques.

Le trésor de Lapte comprend presque exclusivement des imitations du statère macédonien ; les Gaulois ont en effet emprunté aux Grecs la fabrication de la monnaie [2], mais sans parvenir le plus souvent à produire des œuvres artistiques : au contraire,

1. V. A. Peghoux, *Essai sur les monnaies des Arverni*, p. 45, n° 36.

2. On estime que la fabrication commença en 118 av. J.-C. et se continua jusqu'aux conquêtes de César.

Digitized by Google

loin de se perfectionner, l'art s'effaçait peu à peu par suite de la disparition des modèles, d'où il résulte ce principe bien établi que les pièces les plus anciennes sont les plus parfaites. Le bige, d'un dessin très exact au début, fait place à un cheval à six pattes, puis à un seul cheval; le char n'est plus représenté que par une roue, placée sous l'aurige, laquelle disparaît à son tour; l'aurige lui-même perd sa forme humaine pour ne plus être figuré que par des fleurons. Ces diverses transformations s'observent dans les monnaies de Lapte, sauf cependant en ce qui concerne l'aurige dont le dessin est toujours assez net.

Le type prédominant de la trouvaille est celui qui porte au revers un char attelé, avec lyre sous le cheval : il en existait en effet, au moment de la récente acquisition faite par le musée, 127 spécimens, dont 49 avec cheval à droite, 41 avec cheval à gauche et 37 frustes. On distingue sur quelques exemplaires un M ou V placé de chaque côté de la lyre : ce type se rapprocherait, aussi bien par le style que par le métal, de celui d'un statère arverne décrit par Amondon et cité par M. Blanchet dans son traité des monnaies gauloises [1]. La présence en si grand nombre de ces monnaies s'explique par le fait que les Vellaunes étaient tributaires des Arvernes. Il y a lieu d'établir des réserves sur l'origine d'un statère unique qui paraît être du même type, mais dont la tête de l'avers est laurée et dont la lyre du revers est renversée; il est douteux qu'il s'agisse ici d'une variété du type précédent, bien que le dessin s'en rapproche sensiblement.

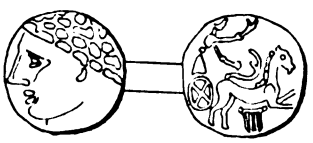

fig. 3

Un autre type de statère, représentant à l'avers une tête avec moustache, mérite une mention spéciale : M. Blanchet, qui le reproduit dans son traité, dit qu'il a été classé sans raison aux Arverni dans le catalogue de la Bibliothèque nationale (n° 3679) [2]. Il y aurait lieu peut être de se montrer moins affirmatif, étant

1. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, p. 219, fig. 58 et note. — M. Testenoire-Lafayette, de Saint-Étienne, pense également avec M. Blanchet, qu'il s'agit ici de numéraire des Arvernes et des Vellaves; les exemplaires portant un V font penser aux monnaies dites de Vercingétorix et sorties des ateliers auvergnats.

2. A. Blanchet, *op. cit.*, p. 221, fig. 65.

Digitized by Google

donné qu'il existait huit exemplaires de ce statère parmi les monnaies de Lapte.

Six autres statères du type macédonien, dont deux légèrement concaves, figuraient en exemplaires uniques; ils sont en général d'un style moins pur, et leur poids varie sensiblement. Bien que quelques-uns d'entre eux portent des attributs que l'on retrouve sur les statères arvernes, tels que le triquètre et la rouelle, il serait téméraire de les classer parmi ces derniers : leur nombre restreint dans la trouvaille laisserait au contraire supposer qu'elles ont une toute autre origine.

Au point de vue du métal, les monnaies de Lapte sont d'une grande pureté; en effet, le poids des statères varie en général entre 8 gr. 50 et 5 gr. 79, mais on doit remarquer que plus ils sont lourds, plus ils sont de bon or et de bon style : les statères de Lapte, dont le poids moyen est de 7 gr. 60, doivent par conséquent être classés dans cette catégorie, c'est-à-dire dans celle qui comprend les monnaies gauloises du meilleur aloi.

Quant à la date, elle est probablement antérieure à la conquête des Gaules et il semble qu'on soit autorisé à en fixer l'enfouissement à l'époque de cette invasion.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter de l'heureuse acquisition que vient de faire notre cité [1], et le sacrifice qu'elle s'est imposée est bien compensé par la valeur nouvelle que donne au médaillier de notre musée cette belle série gauloise, à côté des trésors d'Allègre, de Saint-Germain-Laprade et d'Espaly.

*
* *

Peu de temps après la découverte de Lapte, le 11 février 1908, les journaux en mentionnaient une autre faite au cours des travaux de la ligne Brioude-Saint-Flour, dans une carrière ouverte par l'entrepreneur, en dehors des terrains expropriés sur le flanc de la montagne de la Pèze, à un kilomètre à l'ouest de la Chapelle-Laurent.

1. Il est de notre devoir d'indiquer ici que l'acquisition de ces monnaies a été faite par les soins de M. Antoine Jacotin, archiviste départemental, délégué spécial de la Municipalité du Puy.

Digitized by Google

La plupart des pièces ont été vendues ou données. Il nous a été permis malgré cela d'obtenir quelques renseignements précis sur la valeur de ce trésor, grâce à l'obligeance d'un collectionneur éclairé d'Arvant, M. Achille Montelhet, et aux bons offices de notre excellent collègue, M. Buisson, directeur de l'Institution agricole de Vals.

M. Montelhet a eu entre les mains quinze des pièces trouvées à la Chapelle-Laurent et communiquées par M. Virat, conducteur des travaux sur la ligne Brioude-Saint-Flour, et il donne les attributions suivantes, que M. Adrien Blanchet a bien voulu vérifier avec un empressement dont nous lui exprimons notre vive reconnaissance.

Quatre sont de Pictilos, chef arverne inconnu. Au droit, buste jeune, imberbe, les cheveux bouclés, tourné à droite; le cou est orné d'un collier perlé; un peplum est retenu sur l'épaule par une fibule. Au revers, cheval galopant à droite; au-dessus du cheval, un rinceau formé par la réunion de deux S; au-dessous, un fleuron ⚜.

Des monnaies semblables ont été signalées par M. Adrien Blanchet [1].

Trois sont d'Epasnactus, chef arverne, cité par César dans les *Commentaires*.

Au droit, buste jeune, imberbe, tourné à droite. Les cheveux forment deux rangées de mèches, séparées par un mince bandeau; les supérieures sont redressées; les inférieures contournées retombent sur le front, la tempe et la nuque. Collier. Paludamentum retenu sur l'épaule par une fibule. Devant la figure, un rinceau. Au revers, à l'exergue EPAD (D tenant la place d'un *d* barré ayant un son sifflant). Dans le champ, un cavalier galopant à droite, ayant un vêtement flottant derrière la tête.

M. A. Blanchet a signalé des pièces identiques [2].

Six pièces portent au droit deux têtes accolées. Au revers, un lion, et à l'exergue IIPOMIID, suivi dans le champ de VOS (un exemplaire porte OVS).

Le type du lion a fait supposer qu'il s'agissait d'imitations de

1. A. Blanchet, *op. cit.*, p. 421, fig. 459.
2. Ibid., p. 420, fig. 456.

Digitized by Google

la drachme de Massalia. Ces pièces sont classées dans les collections à la suite des Arverni, bien que F. de Saulcy les attribue aux Helvii et A. Changarnier aux Vellavi. M. Blanchet pense que leur poids ordinaire (2 gr. 40 environ) démontre aussi qu'elles sont plus anciennes que les monnaies d'argent de la même région et qu'il est probable, d'après le style différent de plusieurs spécimens, que cette pièce au lion a eu plusieurs émissions [1].

Deux pièces anépigraphes paraissent être les plus curieuses de celles examinées. Elles se rapprochent par leurs types des monnaies avec légendes des Arverni et sont classées à la suite de ces dernières. On pourrait également les comparer aux pièces du Cabinet de France et du Musée de Clermont contemporaines des statères d'électrum.

Ainsi brièvement énumérées, les découvertes du début de 1908 auront peut-être montré à nouveau l'importance de la science numismatique pour la connaissance du passé d'une province et les raisons qui militent en faveur des encouragements qu'on ne doit pas cesser de lui accorder.

1. Ibid., p. 423, pl. II, 9 et 10.

Ch. Jacotin de Rosières et Ulysse Rouchon.

Digitized by Google

TROUVAILLE DE LAPTE

1. ARVERNI. Tête nue et imberbe de Vercingétorix à gauche; grènetis.
   ℞. Cheval galopant à gauche; dessus, un rinceau; dessous, un diota.
   Statère (Cf. A. Peghoux, n° 36).
2. *Idem*. Tête à gauche.
   ℞. Char attelé d'un cheval au galop, à gauche, conduit par un aurige; dessous, une lyre.
   Statère. Ⱥ. Poids : 7 gr. 40 (Cf. Blanchet, p. 219, fig. 58 et note). Musée du Puy.
3. *Idem*. Tête à gauche.
   ℞. Char attelé d'un cheval au galop, à gauche, conduit par un aurige; dessous, une lyre entre deux points.
   Statère. Ⱥ. Poids : 7 gr. 30. Musée du Puy.
4. *Idem*. Tête à gauche.
   ℞. Char attelé d'un cheval au galop, à droite, conduit par un aurige; dessous, une lyre.
   Statère. Ⱥ. Poids : 7 gr. 40. Musée du Puy.
5. *Idem*. Tête à gauche.
   ℞. Char attelé d'un cheval au galop, à droite, conduit par un aurige; dessous, Ⱡ et une lyre.
   Statère. Ⱥ. Poids : 7 gr. 40 Musée du Puy.
6. *Idem*. Tête laurée à droite.
   ℞. Char attelé d'un cheval au galop, à droite, conduit par un aurige; sous le cheval, une lettre ou un monogramme.
   Quart de statère. Ⱥ (Cf. Letellier, t. I, p. 59, n° 32). *V. fig. 1.*
7. *Idem*. Tête laurée à droite.
   ℞. Bige au galop droite; légende fictive à l'exergue.
   Quart de statère. Ⱥ. (Cf. Letellier, t. I, p. 59, n° 33). *V. fig. 2.*
8. ARVERNI? Tête laurée à gauche.
   ℞. Char attelé d'un cheval au galop, à droite, conduit par un aurige; dessous, une lyre renversée.

Digitized by Google

Statère. Ⱥ. Poids : 7 gr. 70. Musée du Puy.

9. *Idem.* Tête laurée à droite, avec moustache.

℟. Aurige guidant un cheval à gauche; au-dessous, un cercle perlé, entourant un annelet, placé sur deux points superposés.

Statère. Ⱥ. Poids : 7 gr. 60 (Cf. Blanchet, p. 221, fig. 65). Musée du Puy.

10. *Idem.* Tête laurée à droite, avec moustache.

℟. Aurige guidant un cheval à gauche; au-dessous, cercle perlé et centré, placé sur deux points superposés.

Statère. Ⱥ. Poids : 7 gr. 60. Musée du Puy.

11. *Attribution indéterminée.* Tête à droite, la nuque perlée, cercle centré au-dessous.

℟. Bige au galop, à gauche, avec son conducteur; dessous, triquètre.

Statère. Ⱥ. Poids, 7 gr. 60. Musée du Puy.

12. *Idem.* Tête à droite, avec les mêmes ornements, mais boucles moins grandes.

℟. Bige au galop, à gauche, avec son conducteur; dessous, triquètre.

Statère. Ⱥ. Poids : 7 gr. 60. Musée du Puy.

13. *Idem.* Tête laurée à droite, cercle centré sur le cou.

℟. Bige au galop, à gauche, avec son conducteur.

Statère. Ⱥ. Poids : 7 gr. 40. Musée du Puy.

14. *Idem.* Tête de femme laurée, à droite.

℟. Bige au galop, à gauche, avec son conducteur.

Statère. Ⱥ. Poids : 7 gr. 20. Musée du Puy.

15. *Idem.* Tête barbare à gauche.

℟. Bige au galop, à gauche, avec son conducteur.

Statère. Ⱥ. Poids : 7 gr. 50. Musée du Puy.

16. *Idem.* Tête à droite.

℟. Bige au galop, à droite, avec son conducteur; dessous, une roue.

Statère. Ⱥ. Poids : 7 gr. 20. Musée du Puy.

Digitized by Google

TROUVAILLE DE LA CHAPELLE-LAURENT

1. ARVERNI. Tête à gauche.
   ℞. Cheval à gauche; au-dessus, un rinceau; au-dessous, un cercle perlé et cintré. **AR**. Poids : 2 gr. 50 à 4 gr. 20. (Cf. *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, publié par la commission instituée au ministère de l'Instruction publique, trouvaille d'Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or,) n° 128.)
2. *Idem*. Variété de frappe du type précédent. Poids : 3 gr. à 4 gr.
3. *Idem*. PICTILOS. Buste à droite avec torques.
   ℞. Cheval galopant à droite; au-dessus, un rinceau en enroulement; dessous, un fleuron. **AR**. Poids : 2 gr. à 2 gr. 80. (Cf. *op. cit.*, n° 132.)
4. *Idem*. Variété de frappe du type précédent. Poids : 1 gr. 50 à 2 gr. 60.
5. *Idem*. Buste à droite avec torques.
   ℞. EPAD. à l'exergue; cavalier galopant à droite. **AR**. Poids : 2 gr. 30 à 3 gr. 20. (Cf. *op. cit.*, n° 133.)
6. HELVII? Deux bustes conjugués à droite, chacun avec un torques.
   ℞. EPOMIID. à l'exergue; lion à droite. **AR**. Poids : 2 gr. à 3 gr. 60. (Cf. *op. cit.*, n° 164.)
7. *Idem*. Même type, variété de conservation. Exergue du revers fruste; devant le lion, NOS. Poids : 2 gr. 10 à 3 gr. 40.

Digitized by Google

2

3

4

5

8

9

10

TROUVAILLE DE] LAPTE

Digitized by Google

Digitized by Google

11

12

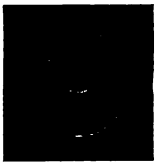

13

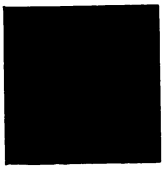

14

15

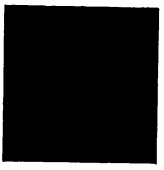

16

TROUVAILLE DE LAPTE

Digitized by Google

Digitized by Google

1

2

3

5

6

7

TROUVAILLE DE LA CHAPELLE-LAURENT

Digitized by Google

Digitized by Google

DERNIERS TRAVAUX

RELATIFS A LA GÉOGRAPHIE DU VELAY

ÉTAT DES QUESTIONS. DESIDERATA.

Quand on essaie de dresser une bibliographie, si sommaire soit-elle, des travaux géographiques intéressant le Velay, on éprouve une difficulté préliminaire essentielle : beaucoup de livres de géographie, et pourtant très peu de géographie véritable. — Cela tient à ce que le sens même du mot a varié : on a appliqué successivement (et on applique encore) l'appellation de géographes à des travailleurs dont la méthode est différente, pour ne pas dire contradictoire.

1. Longtemps ceux qui se prétendaient géographes bornèrent leurs efforts à la *description* d'un pays : c'était une nomenclature insipide de montagnes, de fleuves et de villes, sans que ces faits fussent reliés les uns aux autres, sans que l'on tentât d'expliquer la position d'une ville, par exemple, par l'ensemble des conditions physiques du pays. Parfois on y ajoutait une recherche puérile du pittoresque, ou même du merveilleux. On faisait une place prépondérante à la description des mœurs. Sous prétexte de se rendre plus utile, on accumulait les détails administratifs, statistiques, etc., qui n'ont pourtant rien à voir avec la géographie.

En 1835, Abel Hugo, le frère aîné du grand poète, publiait à

Digitized by Google

Paris un ouvrage en trois volumes intitulé : *France* pittoresque *ou* description *topographique et* statistique *des départements et colonies de la France, offrant en résumé, pour chaque département, l'histoire, les antiquités, la météorologie... avec des notes sur les langues, idiomes et patois* [1] ... etc. — Dans cette confusion singulière, tout est à blâmer. Il ne sera pas question ici du Velay, mot de la langue géographique, mais de la Haute-Loire, mot de la langue administrative. Et l'on accumulera pêle-mêle des détails sur la météorologie, les antiquités, etc. Et tout cela sera *descriptif*, sans aucune tentative pour *expliquer*.

C'est ainsi que l'on comprenait la géographie en France dans les premières années du XIX[e] siècle et c'est ainsi qu'il ne *faut* pas la comprendre (je n'ai pas dit qu'on ne la comprend plus ainsi). Voilà pourquoi le public se désintéressa si souvent de ce qui n'était qu'une littérature verbeuse, indigeste et illogique.

2. Pourtant la géographie trouvait grâce, vers le même moment, chez d'autres travailleurs, comme science d'*érudition*. Ernest Bersot, directeur de l'Ecole Normale Supérieure, déclara un jour, dans un des rapports qu'il lisait en séance solennelle sur l'enseignement de l'Ecole, qu'on y pratiquait (je cite son expression) « la géographie difficile, celle qui se sert des textes ». A cette conception obéissent Aymard relevant les voies antiques qui unissaient le pays des Vellaves aux régions voisines, Ch. Rocher étudiant Ruessium et la cité épiscopale du mont Anis, etc.

Ainsi des textes, et non le terrain ; des études qu'un savant pouvait, à la rigueur, mener à terme sans que sa curiosité se fût jamais éveillée sur les formes du sol! Voilà donc des esprits préoccupés de haute culture, qui n'estimaient dans la géographie que la science d'érudition, telle que l'avaient pratiquée d'Anville et ses successeurs, Walckenaer, Ernest Desjardins. Dans des identifications de lieux, des reconstitutions d'anciennes divisions politiques, se résumaient, pour eux, les titres scientifiques

1. La partie consacrée à la Haute-Loire a été publiée à part (1835, 8 p. à 2 col., gr. in-8°, avec cartes, 6 vues et portraits).

Digitized by Google

que la géographie pouvait invoquer [1]. Tout cela a son intérêt, mais ce n'est pas de la géographie.

3. La géographie n'est pas une affaire de textes : elle est une étude du terrain; mais il ne s'agit pas seulement de *constater*, il faut *expliquer* et, pour cela, comparer, rapprocher. Un phénomène géographique ne doit jamais rester isolé : il faut rechercher ses causes et ses conséquences; la géographie est essentiellement la science des rapports qui unissent les divers phénomènes de la nature entre eux, et tous ensemble à l'homme. La physionomie du sol dépend de sa nature géologique, de son ossature et, pour ainsi parler, de son architecture; mais elle dépend aussi de la façon dont elle a été sculptée par les influences dissolvantes des vents, des pluies et des fleuves; — la végétation spontanée et les cultures introduites par l'homme dépendent étroitement des conditions de sol et de climat; — et tous ces phénomènes physiques, enfin, influent sur la répartition des hommes à la surface du globe, sur la distribution des agglomérations dans chaque région, sur le type des habitations, le genre de vie et les mœurs. — Or tout cet ensemble constitue une science qui a sa méthode à elle et son unité véritable. Elle emprunte ses éléments aux sciences naturelles (telles que la géologie ou la météorologie); mais elle ne se confond en aucune façon avec elles. Elle fournit à son tour à l'historien (qu'il soit archéologue ou sociologue) des données précises, mais elle n'empiète pas sur ses conclusions.

C'est une science délicate et récente; à vrai dire elle ne date que d'hier [2]. Mais déjà quelques travaux vraiment scientifiques ont abordé la géographie du Velay. Quels sont ces travaux et quelle en est la valeur? Quels problèmes ont-ils résolus et quelles questions, au contraire, laissent-ils en suspens?

Je diviserai cet exposé en trois parties, essayant de classer successivement :

1. Cf. Vidal de la Blache, dans le recueil des Conférences du Musée pédagogique en 1905, l'*Enseignement des Sciences naturelles et de la géographie*. (Paris, Impr. Nat., 1905), p. 117.

2. Consulter notamment Lespagnol, *La conception actuelle de la géographie*, Lyon, 1900, in-8° de 20 p.

Digitized by Google

1° les ouvrages relatifs au sol;
2° le climat et les productions;
3° ce qu'on appelle aujourd'hui la géographie humaine.

* * *

I. Le Sol. — Il serait injuste de méconnaître que le sol du Velay a été depuis longtemps étudié avec des préocupations réellement scientifiques. Dès le début du XIXe siècle, en 1823, Bertrand-Roux (celui-là même qui se fit appeler plus tard Bertrand de Doue) publiait une *Description géognostique des environs du Puy-en-Velay et particulièrement du bassin au milieu duquel cette ville est située* [1], et d'autres travailleurs que je ne citerai pas, l'avaient précédé.

Mais le point de départ des travaux géographiques sur le Velay fut la *Description géologique du Velay* que M. Marcellin Boule publia, en 1892-93, dans le *Bulletin des Services de la Carte géologique* (IV, n° 28, p. 1-259, 11 pl.). Au même moment la Société géologique de France se réunissait (14 sept. 1893) au Puy sous la direction de M. Boule [2]. Pour la première fois, une étude d'ensemble retraçait l'histoire des éruptions volcaniques dans le Velay et la formation du bassin du Puy. — M. Boule n'a cessé de compléter cet ouvrage fondamental par des études de détail. Au moment de la catastrophe de la Martinique, il publiait un article sur *la Montagne Pelée et les volcans d'Auvergne* dans la *Géographie* (t. XI, 1905). Dans la même revue, il a fait paraître en 1906 un long travail sur *l'âge des derniers volcans de la France* : s'appuyant sur les dernières découvertes paléontologiques, il reprend avec beaucoup de force la démonstration qu'il avait précédemment ébauchée, à savoir que l'homme fut contemporain des dernières éruptions du Velay [3].

1. Paris et Le Puy, 1823, in-8°, 240 p. (avec des coupes verticales, et des vues panoramiques). Le manuscrit de ce travail est conservé à la Bibliothèque municipale du Puy.

2. Les *Mémoires de la Société agr. et sc.* (t. VII, pp. 226-243) ont donné un intéressant compte-rendu de ses discussions et de ses promenades.

3. Sur l'*elephas meridionalis* de Senèze (découvertes de 1892 à 1908), voir le *Journal des Débats* du 7 mars 1908.

Digitized by Google

Les travaux de M. Boule restent le fondement de toute étude sur le Velay. Pourtant ils portent uniquement sur la partie méridionale du Velay, sur la région volcanique. Rien n'avait été fait sur la région granitique du Nord. Cette lacune vient d'être comblée par un article de M. Eug. Locussol, paru dans les *Annales de Géographie* (15 mars 1908) sous ce titre : *les Régions naturelles du Velay* [1]. C'est le travail le plus récent sur le Velay, c'est aussi celui qui résume le plus exactement l'ensemble de nos connaissances actuelles sur le sol.

Le Velay se divise très nettement en deux grandes régions naturelles : — le Velay volcanique ; — le Velay granitique ; — le premier au sud, le second au nord d'une ligne ONO-ESE unissant Allègre à Saint-Agrève par Vorey et Yssingeaux [2]. Dès ce premier coup d'œil, nous comprenons la raison profonde qui présida à la création de ces villes ; ce furent des marchés, des points d'échanges entre deux régions de sol particulier et de climat différent. Ces deux régions se subdivisent à leur tour en plus petites unités, en compartiments très différents au point de vue du relief et de la nature du sol, et par conséquent des cultures et de la répartition des habitations.

1° *Le Velay volcanique* doit son unité au manteau éruptif qui le recouvre presque en entier. Mais, d'une part, les manifestations de l'activité volcanique y ont été nombreuses, puisque les coulées de lave sont issues de plus de deux cents points de sortie ; d'autre part, elles se sont étendues sur une très longue durée (du miocène supérieur au pleistocène inférieur) et par suite elles se sont déplacées de l'est à l'ouest. Il y a donc lieu de distinguer trois sections : .

a) Le *plateau du Velay* à l'Ouest. C'est là que le relief volcanique est le mieux conservé, puisque aussi bien c'est là que l'activité volcanique s'est manifestée en dernier lieu. On a

1. Cet article renferme les conclusions essentielles d'une thèse soutenue à la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon pour l'obtention du diplôme d'Études supérieures d'histoire et de géographie (session de juillet 1907).

2. Bien que le granite soit une roche éruptive et que le Velay granitique ne soit, à ce point de vue, qu'un aspect du Velay volcanique, cette division se justifie très bien, puisque l'âge et la nature des éléments géologiques considérés déterminent des formes topographiques parfaitement caractérisées.

Digitized by Google

constaté plus de 150 cônes de scories, débris d'anciennes bouches éruptives : parfois la forme primitive du cratère reste encore parfaitement visible (lac du Bouchet) ; mais le plus souvent ce sont des tas plus ou moins informes, croupes isolées ou même débris agglutinés en crêtes rectilignes (le Devès) ou en massifs compacts (la Durande). En tous cas la hauteur reste médiocre : le Devès culmine à 1124 mètres seulement. — Le plateau est très cohérent et peu morcelé : c'est un signe de son âge récent. Parfois l'effort de l'érosion a atteint l'ancienne surface du pays, le substratum granitique que le manteau basaltique [1] avait uniformément recouvert d'une faible épaisseur : la présence de cascades est la traduction matérielle de ce travail géographique et de l'inachèvement du cycle d'érosion. — Sorte d'épine dorsale, couverte de neige et à peu près inhabitée, la chaîne du Velay isole : — à l'ouest, le plateau de Saint-Jean-Lachalm, très étroit et qui s'abaisse vers l'Allier par un versant assez abrupt ; région pauvre et peu peuplée, où les pentes sont raides et la circulation difficile ; à peine quelques maigres cultures et un peu d'élevage ; — à l'est, le plateau de Cayres, qui fait pendant au plateau de Saint-Jean-Lachalm ; mais ici la couverture volcanique est plus continue ; la terre fertile porte des cultures (orge, lentilles) et des prairies bien arrosées où paissent de vigoureux chevaux ; ce plateau est assez peuplé, et du nord au sud se succèdent une série de marchés devenus des bourgs : Saint-Paulien, Loudes, Solignac, Cayres, Pradelles.

b) Le *plateau du Mézenc*. En opposition avec le plateau du Velay, si régulier et si homogène, s'étend à l'est le plateau du Mézenc, plus varié et même un peu chaotique. C'est que la région est plus ancienne et le plateau volcanique est échancré de larges vallées. Le substratum granitique apparaît en maint endroit, par exemple dans le plateau de Saint-Cirgues, aux cultures rares (des champs de seigle surtout), au sol maigre et au climat rude [2]. Quant au paysage volcanique, il est constitué soit par des basaltes (le Monastier), soit par les phonolites du

1. Parfois les basaltes, en se solidifiant brusquement, ont pris la forme prismatique bien connue (*orgues d'Espaly*).

2. L'agglomération de Saint-Cirgues n'a pas 600 habitants.

Digitized by Google

Mézenc (1764 m.) et du Mégal (1438 m.) [1]. La région n'est qu'un immense pâturage, dont l'herbe, courte et succulente, nourrit de grands troupeaux de bêtes à cornes de la race mézine, richesse du pays. Les villes s'établissent à la périphérie, à proximité de pays plus favorisés : Saint-Julien, Yssingeaux.

c) Le *bassin du Puy* est la région déprimée blottie entre les deux plateaux volcaniques. Il tire son caractère de ce que, pendant toute la période des éruptions du Velay, il a été une région d'affaissement où les eaux tendaient à se rassembler. Cette dépression tectonique a été remplie d'une façon complexe : les sédiments arrachés des hauteurs voisines et déposés par les eaux s'y trouvent en contact avec des brèches éruptives projetées par les volcans locaux [2] et même avec des nappes de lave venues de plus loin. Le paysage actuel est le résultat de la sculpture de ces éléments multiples. Cette histoire mouvementée explique les aspects différents que nous pouvons noter dans ce bassin même. De part et d'autre d'un voussoir granitique élevé, le plateau de Saint-Quintin, les populations distinguent : le *Creux* du Puy, au sud; l'Emblavès, au nord; entre les deux, la Loire se fraie un chemin au prix de gorges sinueuses, profondes et sauvages.

2. *Le Velay granitique.* Au nord d'une ligne Allègre-Vorey-Yssingeaux-Saint-Agrève, la couverture éruptive n'apparaît plus que par fragments : c'est un vaste plateau granitique, parsemé

1. Les grands feuillets sonores des phonolites se dressent comme des murailles de dentelles ou se divisent en « lauzes » utilisées par les paysans pour couvrir leurs habitations.

2. Les brèches injectées de filons et par suite respectées par l'érosion forment les pointements si curieux du *rocher Corneille* et de *l'Aiguille Saint-Michel* au Puy, ainsi que le *rocher de Polignac*, à quelques kilomètres plus au nord. — Les poètes vellaves ont souvent évoqué, à leur sujet, « la belle fable symbolique des géants infernaux et plaisants levant leurs bras. » En des termes d'une admirable précision scientifique, Olivier de la Fayette, le délicieux poète trop tôt disparu, a spirituellement critiqué cette image inexacte. « Ce serait bien, écrit-il, si les dykes avaient jailli sous une poussée volcanique; il me paraît plus probable que ce sont les eaux qui, emportant la terre friable et créant une vallée, n'ont pu arracher ni effriter l'ossature même du pays ou des géants figés et pétrifiés. Leur chair est partie, leurs os restent. » Extraits de sa correspondance, publiés à la suite de *la Montée*. (Paris, Hachette, 1909, p. 215.)

Digitized by Google

de bois nombreux et d'une foule de villages [1] : une grande unité et même beaucoup de monotonie. Il semble cependant qu'on y puisse distinguer trois régions, correspondant aux trois zones du Velay volcanique : la vallée de la Loire sépare en effet deux plateaux auxquels on peut donner le nom de plateaux de Montfaucon et de Craponne.

a) Le *plateau de Montfaucon* s'étend entre la Loire, à l'ouest, et la chaîne des Boutières, à l'est. Des forêts de sapins alternent avec les maigres cultures de seigle ou de pommes de terre et les prairies où paissent de grands troupeaux de bêtes à cornes. Mais la physionomie du pays est différente au nord et au sud de la Dunière. Au sud, le plateau de Tence (qui correspond au bassin supérieur du Lignon) est une région *agricole*. Les prairies et les pâturages y dominent : l'élevage s'y fait surtout en vue des produits de ferme et l'on exporte des beurres et des fromages à Lyon, dans le Midi et jusqu'en Normandie. Il y a des cultures de céréales (seigle) dans les riches communes du Chambon et du Mazet, où il faut noter, au point de vue humain, un phénomène extrêmement intéressant : la persistance d'un noyau de protestants. C'est, au contraire, une région en grande partie *industrielle* que le plateau de Saint-Didier-la-Séauve, au nord de la Dunière : le climat est rude et le sol ingrat; plus de céréales, mais l'industrie de la rubannerie se fait à domicile, apportant une certaine aisance. Ce pays, qui écoule ses produits à Saint-Étienne, tend à se détacher du Velay.

b) *La vallée de la Loire.* En bordure du plateau de Montfaucon, la Loire coule dans une zone basse beaucoup plus variée, dont elle fait l'unité, reliant par des gorges une série de petits bassins (Bas, où prospèrent le blé, la vigne, les arbres fruitiers; — Aurec, où se rencontrent des usines qui annoncent le voisinage de la région industrielle de Saint-Étienne).

c) *Le plateau de Craponne* domine la plaine, à gauche, d'un grand abrupt boisé. Et nous arrivons à un haut pays monotone, que les affluents de la Loire découpent en une série de croupes allongées. Le sol est infertile et le climat froid. Dans quelques

1. C'est la loi des pays granitiques : grâce au régime des sources, très nombreuses sur un sol imperméable, la population vit dispersée en d'innombrables hameaux.

Digitized by Google

Coupe à travers le Velay volcanique

SW NE

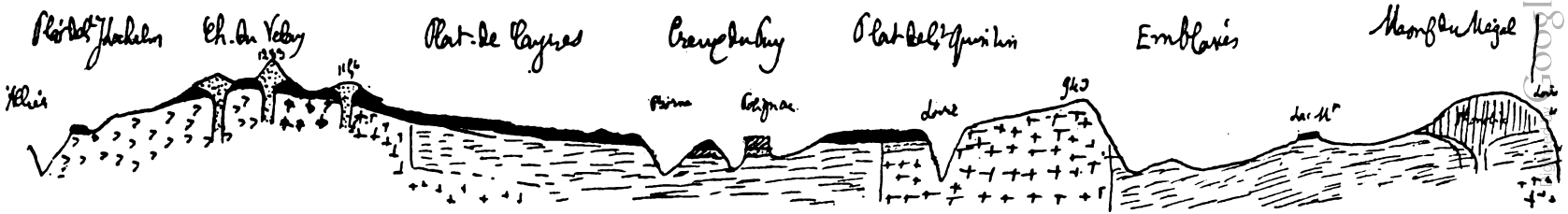

Coupe à travers le Velay granitique

W E

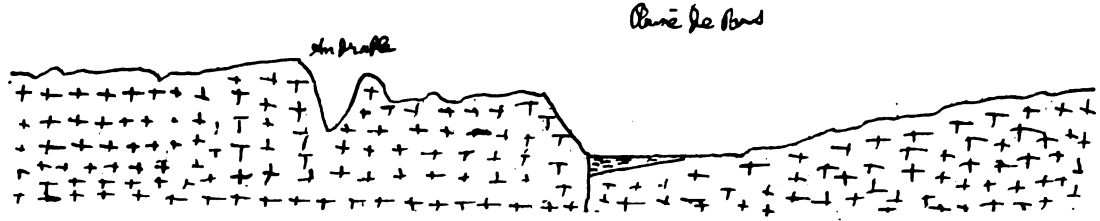

Digitized by Google

villes, situées tout naturellement à la périphérie du plateau (Craponne, Allègre, Vorey), une population active et laborieuse vit de la fabrication des dentelles (par où se manifeste l'attraction du Puy) et de l'exploitation des bois (par où se manifeste l'attraction de Saint-Étienne).

Telle est, en effet, la constatation suprême à laquelle nous aboutissons : le partage du Velay entre deux influences, le Puy et Saint-Étienne. Bien que n'étant pas la capitale primitive du Velay historique, la ville du Puy groupa longtemps autour d'elle la vie de tout le pays, parce qu'elle était la ville féodale, la métropole religieuse, le principal marché pour les échanges agricoles et le centre du commerce de la dentelle. Mais un phénomène récent s'est produit : dans le voisinage du Velay, au Nord-Est, s'est développée une grande cité industrielle dont l'attraction puissante a abouti à la dislocation du Velay historique. Or cette dislocation s'est faite suivant les lois mêmes de la géographie physique : les populations du Velay granitique, en relations continuelles et aisées avec la ville de Saint-Étienne, à laquelle elles vendent leurs bois et pour laquelle elles tissent leurs rubans, se dégagent de plus en plus de l'influence du Puy, tandis qu'autour de la vieille cité continue toujours à graviter le Velay volcanique.

Telle est la substance essentielle de l'article de M. Eugène Locussol. Il constitue, en fin de compte, une synthèse très intéressante, qui ne présente évidemment rien de bien original, mais qui vaut surtout par le groupement méthodique des faits qu'avait déjà étudiés M. Marcellin Boule ou que M. Locussol a consciencieusement observés sur le terrain. Ce n'est qu'une mise au point, d'ailleurs fort claire et agréablement présentée.

Une remarque s'impose : cette étude est presque uniquement relative au terrain, elle est, avant tout *topographique*. Cela tient à la méthode suivie par son auteur. Cela tient aussi à la difficulté de se procurer des matériaux sur toute autre question : car la *climatologie* du Velay est loin d'être faite.

*
* *

II. Le Climat. — La climatologie, c'est-à-dire l'application de

Digitized by Google

la météorologie aux phénomènes du sol, est, de toutes les parties de la science géographique, la plus difficile peut-être, celle qui exige les observations les plus précises et les plus prolongées. Les effets et les causes s'y enchevêtrent à tel point qu'on risque à chaque pas de prendre les unes pour les autres; tout y varie à la fois et en chaque région : pression, force et direction des vents, température, humidité, etc. Longtemps les hommes, désespérant d'y trouver l'ordre, n'y ont vu que la fantaisie divine [1]. La science du climat est aujourd'hui débarrassée des explications théologiques, d'Eole et de Jupiter, assembleur de nuées. Mais il reste à peser les causes secondaires, à faire la monographie de chaque région naturelle, de chaque vallon, etc.

1° Il faudrait étudier d'abord dans le Velay *les caractères généraux du climat et ses éléments normaux*. A propos de la température, des vents ou des pluies, il est nécessaire d'avoir des observations répétées pour que les comparaisons portent sur une période assez longue dans le temps, sur une étendue suffisante dans l'espace [2]. Un seul travail à citer : encore n'est-il point particulier au Velay. M. Ch. Passerat a tenté un *Essai d'une carte de la répartition des jours de gelée en France* (*Ann. de Géogr.*, 15 mars 1902, pp. 111-116, carte pl. IV). La région du Velay est comprise dans la courbe de 105 jours, et ce chiffre n'est dépassé, dans le Massif central, que par Mende (109 jours) et le plateau du Puy-de-Dôme (151 jours). Mais, de l'aveu de l'auteur, ce n'est qu'une carte provisoire : « Le Massif Central, dit-il p. 144, est presque dépourvu d'observations; mais l'allure générale du relief autorise avec quelque *vraisemblance* le tracé indiqué » [3].

2° A côté des phénomènes généraux ordinaires, il faudrait étudier *les perturbations atmosphériques* (orages, cyclones) et *leurs conséquences sur le régime des cours d'eau* (inondations,

1. Cf. L. Houllevigue, *Les principes de la météorologie*, Revue de Paris, 1er mars 1908, pp. 77-92.

2. *L'Annuaire météorologique de la France* (1851..., 1858...) a inséré quelques tableaux intéressants dressés par Bertrand de Doue : ce travail de statistique graphique n'a pas été continué.

3. M. Passerat me le répétait formellement dans une lettre récente : « *N'ayant pas de données directes* pour les gelées dans le Velay, j'ai construit mes courbes dans la région en me basant sur les stations voisines et sur l'altitude ».

Digitized by Google

etc.). Le cyclone de Javauges, du 3 juin 1902, a été analysé par M. Bernard Brunhes dans un article de la *Revue d'Auvergne* (mars-avril 1903) reproduit dans les *Mémoires* de la Société (t. XII, pp. 541-650). Dans la séance du 5 décembre 1907, M. Ulysse Rouchon, parlant de l'inondation du 11 novembre précédent, a indiqué son intention de réunir quelques notes précises sur les inondations de la Loire et de ses affluents. Rien ne serait plus précieux pour l'étude scientifique des phénomènes climatériques dans le Velay et de leurs conséquences.

3° La section agricole de la Société s'est souvent occupée des *produits* du Velay. Les *Mémoires* contiennent des articles épars sur l'orge ou les lentilles, l'extension du vignoble dans la Haute-Loire, les pâturages et la race du Mézenc, etc. Il faudrait les grouper et les rattacher aux phénomènes climatologiques. Bien des questions, d'ailleurs, n'ont pas même été abordées, j'en cite quelques-unes au hasard. — On divisait autrefois le Velay en deux parties, au-delà des bois et en deçà des bois. Quelle fut l'extension ancienne de la forêt vellave? Quelle est exactement son étendue actuelle? La question du déboisement et du reboisement est à l'ordre du jour. — Les documents anciens contiennent-ils des observations météorologiques et des indications sur les variations des cultures dans le Velay? A quelles altitudes sont ou peuvent être portées dans le Velay les cultures d'arbres fruitiers, de prairies artificielles, de céréales, de plantes herbacées alimentaires? etc. — Une foule de questions, d'une portée pratique immédiate, sollicitent la curiosité des hommes compétents.

*
* *

III. Géographie humaine. — Dans le domaine de la géographie humaine rien encore n'a été fait : la matière, pourtant, est vaste et intéressante.

On pourrait faire la monographie d'une ville et, par exemple, du Puy : quelles sont les conditions physiques qui ont amené les hommes à s'y établir? quelles industries sont nées sur ce sol particulier? quels ont été les mouvements de la population à travers l'histoire? — L'étude d'un village serait particulièrement typique, avec le groupement différent des maisons et la dispo-

Digitized by Google

sition particulière des fermes suivant la nature du sol et la position au flanc de la montagne ou dans le fond de la vallée.

Une étude d'ensemble de la population dans le Velay ne pourrait manquer de conduire à des résultats particulièrement intéressants. Pour quelles raisons géographiques, c'est-à-dire profondes et anciennes, la région du Puy porte-t-elle, sous un climat très dur, quatre-vingts habitants au kilomètre carré? Il faudrait procéder à une série d'enquêtes locales et les faire porter sur une longue suite d'années, comparer les statistiques, dresser un tableau des occupations actuelles avec un autre souci que celui d'un vain pittoresque. Dans un article récent de *Pages libres* (30 janvier 1909, p. 131), Daniel Halévy a donné une esquisse, qui est tout à la fois d'un géographe averti et d'un sociologue expérimenté. « Il faudra que je vous conduise en Velay. Nulle part en mes courses je n'ai trouvé un peuple mieux installé dans un pays plus beau. Partout des maisons, non des chaumières, des maisons de granit, chacune logeant une famille, propriétaire ou détentrice d'un domaine qu'elle occupe pour un long temps : cinquante, cent années, davantage. Chaque demeure est isolée : je ne dis pas solitaire. Il y a de l'espace entre les hommes : nul n'est éveillé par le coq du voisin. Mais la distance n'est jamais inhumaine : en cas d'accident ou de travail pressé, main-forte est tôt prêtée. En tous lieux, l'homme est présent et partout il fait plaisir à voir. La beauté même du pays est liée à l'ordre de ses travaux. Il surveille les vastes herbages, les bois disséminés. Il administre et conserve de très anciennes harmonies. Voilà qui réconforte, voilà qui est solide... »

La question même de l'émigration n'a provoqué que des recherches trop générales. Du Massif Central descendent des ouvriers vers les usines du pourtour ou les plaines agricoles de l'Aquitaine ou de l'Hérault. Quelques-uns même vont plus loin, jusqu'à Paris ou à l'étranger. Il faudrait déterminer la part exacte du Velay dans ces mouvements de population. M. Fernand Maurette, agrégé de l'Université, prépare une thèse sur l'émigration dans le Plateau Central : il y parlera du Velay, mais on ne peut rien savoir encore de ses conclusions.

L'industrie maîtresse du pays est celle de la dentelle. Dans les *Mémoires* de la Société (t. VII, pp. 177-218), Corcelle, a donné

Digitized by Google

une bonne monographie sur *la dentelle dans le Velay* [1]. Mais on n'a pas encore donné un tableau d'ensemble de l'activité économique dans la région vellave. On en trouvera quelques éléments épars dans le recueil *Velay et Auvergne* (in-8° de 350 p., le Puy, Marchessou, 1903).

*
* *

Tel est l'état des principales questions sur la géographie du Velay et tels sont les desiderata essentiels. Le sol est connu, la climatologie est peu avancée, la géographie humaine est à peine abordée. — A l'heure actuelle, de jeunes géographes, élèves de M. Vidal de la Blache [2], prennent pour sujet de leur thèse une région de la France : la Picardie, la Flandre et la Champagne ont d'abord été étudiées [3]; la Basse Normandie et la Basse Bretagne viennent de paraître [4]; le Berry et la Normandie Orientale sont sous presse [5]; quelques travaux de détail annoncent des ouvrages d'ensemble sur l'Ardenne, le Perche, le Roussillon, le Poitou [6], etc. — Sans doute, un travail pareil sur la géographie du Velay ne peut encore être tenté; mais il importe d'en grouper dès à présent les matériaux et de coordonner les efforts [7].

1. Tirée à part en une brochure in-8° de 34 pages (Le Puy, Marchessou, 1895).
2. Dans son *Tableau de la Géographie de la France* (Paris, Hachette, 1903), M. Vidal de la Blache a esquissé une synthèse géographique du Velay, trop courte (pp. 288-291), mais lumineuse.
3. Par MM. Demangeon, Blanchard et Chantriot.
4. Par MM. de Félice et C. Vallaux.
5. Par MM. Vacher et J. Sion.
6. Par MM. Boutry, Musset, Arbos, Passerat.
7. Depuis que ces lignes ont été écrites, j'ai fait paraître une étude sur le Velay dans la collection des *Régions de la France* publiée par la *Revue de Synthèse historique* (juin 1908, pp. 303-377; tiré à part chez L. Cerf en une brochure in-8° de 80 pages). Les premières pages sont un aperçu d'ensemble sur la géographie physique et humaine du Velay : qu'il me soit permis d'y renvoyer le lecteur.

Louis Villat.

Digitized by Google

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR

LES INONDATIONS DE LA LOIRE SUPÉRIEURE

ET DE SES AFFLUENTS

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

INTRODUCTION

UTILITÉ SCIENTIFIQUE DES RECHERCHES SUR LES PHÉNOMÈNES MÉTÉRÉOLOGIQUES ANORMAUX. MÉTHODE ET RÉSULTATS

Les recherches sur les crues et inondations de la Loire supérieure et de ses affluents dont nous publions aujourd'hui le résultat ont été entreprises au lendemain des dévastations d'octobre 1907 [1]. Il nous a paru alors qu'il serait sans doute bon de connaître d'une manière aussi précise que possible les dates et l'étendue des précédents débordements et qu'indépendamment de l'attrait curieux qu'elle offrait, on pourrait peut-être tirer de cette nomenclature chronologique des éléments d'étude et de comparaison suffisants pour permettre d'esquisser les lois de l'un des fléaux les plus redoutés dans nos montagnes : travail utile, au moment où l'on s'efforce de dresser la synthèse des phénomènes

1. Nous avons fait paraître une première série de notes dans *La Haute-Loire* du 19 octobre 1907.

Digitized by Google

météorologiques anormaux et d'en faire une branche fondamentale de la géographie, — à l'heure, d'autre part, où le déboisement (cause discutée de l'inondation) semble devenir un péril national et sollicite l'initiative parlementaire.

Dans cet ordre d'idées, il importe de rappeler que la conférence internationale de météorologie tenue à Innsbruck en septembre 1905 a « reconnu utile de rechercher dans les documents historiques des divers pays les renseignements sur les inondations, les sécheresses, les hivers particulièrement rigoureux, etc. » [1]. Elle a « estimé que des travaux de ce genre pourraient convenablement constituer le sujet d'un concours dans une des Académies ».

M. E. Clouzot, qui a rapporté ce desideratum dans une savante communication au Comité des Travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Instruction publique [2], l'a fait suivre de quelques considérations qu'il faut retenir.

« Cet appel adressé par des scientifiques à des historiens, écrit-il, est exceptionnel, et la rareté du fait vaut à elle seule qu'on s'y arrête. Le plus souvent, en effet, les savants considèrent les recherches que l'on peut faire dans l'histoire de leurs sciences, à quelque branche qu'elles appartiennent, comme d'agréables passe-temps, sans utilité pratique, bons tout au plus à faire ressortir les progrès accomplis en comparant le présent au passé. Que l'érudition puisse servir à autre chose qu'à organiser des « rétrospectives » dans les expositions, que l'étude systématique du passé puisse contribuer à éclairer le présent, voilà des idées peu courantes, et qu'on est heureux de voir formuler par d'autres que par des historiens.

« Dans l'espèce, on comprend les raisons qui ont motivé le vœu des congressistes d'Innsbruck. Pour étudier efficacement les lois qui régissent les phénomènes naturels, ils ont besoin de séries un peu longues d'observations. Ce n'est pas dans leurs propres archives qu'ils les peuvent trouver, puisque la météorologie ne

1. Cf. notre mémoire sur *Quelques tremblements de terre en Velay*. Mém. Soc. agr. et scientifique de la Haute-Loire, XIII, 223-227. Nous préparons une étude sur les grands froids et les sécheresses.

2. *Histoire et Météoréologie*. Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques (Histoire et Philologie), 1906, p. 117-135.

Digitized by Google

s'est élevée à l'état de science que dans la seconde moitié du XIXe siècle. Il leur faut donc, à défaut de documents officiels, rechercher les observations anciennes dues à l'initiative privée et conservées dans des dépôts publics ou des collections particulières ».

Pénétré de la justesse des observations de M. Clouzot, nous avons désiré apporter à l'œuvre, poursuivie parallèlement par l'histoire et la météorologie, une modeste contribution limitée au rayon de nos investigations ordinaires : le Velay, c'est-à-dire le bassin de l'extrême Loire supérieure.

Jusqu'à ce jour, la question n'a guère préoccupé les chercheurs, et les savants de notre pays s'en sont montrés moins soucieux que les humbles annalistes d'antan. Le répertoire, même sommaire, des principaux troubles physiques du coin de terre où ils vivaient, était considéré apparemment comme superflu, car si l'on consulte les publications des sociétés locales modernes, il faut se borner à relever quelques aperçus occasionnels de caractère peu scientifique.

Nous devons cependant à la vérité de reconnaître la valeur des observations inspirées à M. Albert de Brive par l'inondation du 24 septembre 1866 [1] et l'importance de la note rédigée par M. Nicolas au lendemain des crues d'octobre 1872 [2].

Le premier, M. Paul Le Blanc soupçonna ici le parti que l'on pouvait tirer d'une série de mentions ou d'observations météorologiques et essaya de dresser un mémorial des inondations de l'Allier dans l'arrondissement de Brioude [3]. La méthode de ce recueil, récemment mis au point par l'attentif bibliophile, nous a servi de modèle et de guide dans notre enquête ; nous avons souvent feuilleté ces pages, pleines de détails inédits empruntés aux sources les plus diverses comme les plus sûres.

La variété et la sûreté des récits, voilà en effet ce qu'il est indispensable de présenter au lecteur en cette matière où la chronique devient l'auxiliaire de l'expérience scientifique [4].

1. Annales Soc. Acad. du Puy, XXVII, 435-449.

2. Id., XXXII, 108.

3. *Les Inondations de l'Allier dans l'arrondissement de Brioude.* (Soc. Acad., XXXII, 1877). Réédition revue et complétée, en brochure in-16. Brioude, Watel, 1905.

4. C'est pour ne pas répondre à ce principe que les renseignements succincts

Digitized by Google

Nous avons cherché à répondre à ces conditions en nous entourant de toutes les mentions et relations qu'il nous a été possible d'atteindre : et pour cela nous avons demandé nos matériaux aux diaires, livres de raison, actes administratifs, documents d'archives, registres de délibérations, minutes notariales, registres paroissiaux, journaux, etc.

Les services que nous avions à en attendre ont été spécifiés d'une manière générale par M. Clouzot.

Dans les périodes du haut moyen âge, la plupart des *chroniques* renferment des mentions météorologiques. Trop souvent même, au gré des historiens, Grégoire de Tours, Hincmar, les annalistes de Saint-Vaast, de Fulde, de Xanten, interrompent le récit des événements politiques ou religieux pour parler de la pluie et du beau temps. Leurs successeurs font de même, mais au fur et à mesure qu'on se rapproche des temps modernes, on s'aperçoit que les relations changent de caractère et se spécialisent. Les chroniques tendent à devenir exclusivement historiques et à écarter tout ce qui ne concerne pas les guerres ou les faits d'ordre social...

Ce que délaissent les historiens, d'autres au contraire s'empressent de le recueillir. Les *livres de raison*, les *journaux de famille* sont en cela les dignes continuateurs des annales et des chroniques médiévales... jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, les journaux particuliers restent la source principale de la météorologie. Indifférents aux événements qui bouleversent l'ordre social mais qui n'atteignent pas ses intérêts privés, le notaire, le bourgeois, le gentilhomme campagnard consigne dans son livre de comptes ce qui le touche de plus près, c'est-à-dire à côté des naissances et des décès, les gelées qui gèlent sa vigne ou la foudre qui met le feu à son toit...

Une autre source d'information apparaît avec le XIV[e] siècle, qui, au cours des temps, ira toujours en s'amplifiant : c'est ce que l'on appelle aujourd'hui *la presse*. Un violent orage, un tremblement de terre, une comète parue au ciel, voilà la matière des premières feuilles...

A côté de ces textes narratifs, il faut faire place aux *documents d'archives*.

donnés par M. Martin, instituteur à Brives-Charensac, dans la séance du 6 décembre 1888 de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire (*Mém.*, VI, 308), sont inutilisables.

Digitized by Google

Sans parler des chartes qui, dans leurs synchronismes ou dans leur teneur, peuvent renfermer des données très précises, les lettres royaux, les arrêts, les enquêtes et en général tous les actes émanant d'une autorité constituée comptent parmi eux des pièces établies uniquement à l'occasion d'un phénomène physique. Une rivière a-t-elle débordé, emportant des moulins, ruinant un village? La grêle a-t-elle ravagé des récoltes? Il est bien rare qu'on n'en trouve nulle trace dans les archives de la seigneurie intéressée ou dans celles des cours souveraines. Les arrêts du Conseil d'État sont une mine particulièrement précieuse à cet égard, au même titre que la correspondance administrative de Colbert ou des contrôleurs généraux.

L'autorité des corps de ville a été appelée à intervenir dans des circonstances analogues. Les *registres de délibérations* des plus petites communes sont pleins de mentions se rapportant à la météorologie, reconstructions de ponts ou de digues à la suite d'une crue, distribution de secours en temps de famine, mesures sanitaires ou de police pendant les étés trop ardents.

Il n'est pas jusqu'aux *minutes notariales* qui ne puissent contenir des indications, à cause des constats de dommages et des observations rédigées par le tabellion.

Les *registres paroissiaux* sont également importants à consulter.

Il est peu de curés, en effet, qui n'aient pris pour confidents ces feuillets où ils inscrivaient les mariages, les naissances et les décès, et n'y aient noté leurs impressions personnelles sur les dégats commis dans leur église par la chute de la foudre ou la persistance des pluies, sur les crues subites qui rompaient les communications et les empêchaient d'aller accomplir leur devoir pastoral. Ces observations, accommodées de réflexions pieuses, doivent être recherchées avec le plus grand soin ; aucun autre moyen d'information ne pourrait leur être substitué dans les infimes paroisses où elles sont consignées.

On trouvera ci-après la liste des collections interrogées et des ouvrages consultés et l'on se convaincra peut-être que nous n'avons sciemment négligé aucune source susceptible de nous apporter la date de quelque « grand débordemens de rivière ».

On remarquera que notre catalogue débute seulement à 1374. Sans vouloir remonter... au déluge, nous aurions pu citer Grégoire de Tours qui, dans l'espace de onze années, de 580

Digitized by Google

à 590, constate jusqu'à huit inondations et notamment celle de 580 [1], et il nous eut été facile d'emprunter à la compilation due à Maurice Champion [2] le passage de Belleforest rapportant la crue de 1029 et ses graves méfaits. Nous n'avons pas jugé nécessaire de commencer notre chronologie par des notes de caractère aussi vague et aussi peu local. Nous avions à parler des inondations de la Loire supérieure dans le Velay, nous nous sommes volontairement borné à imprimer les renseignements rigoureux qui nous intéressaient d'une manière particulière — sans d'ailleurs prétendre être totalement complet —, de manière à permettre plus efficacement aux spécialistes l'étude de l'inondation, de ses raisons, de son régime, des moyens de la combattre — ou du moins d'en atténuer les effets.

L'INONDATION EN VELAY.
SA PHYSIONOMIE, SON RÉGIME, SA PÉRIODICITÉ

Quand, sur les hauteurs du Mezenc, près du Gerbier des Jones, on aperçoit ce qui constitue la Loire : filets d'eau épars réunis çà et là comme au hasard dans des flaques d'eau arrondies, on ne se douterait guère que ce sont là les origines du plus grand fleuve de France et les rudiments d'un cours d'eau terrible et dévastateur, arrivant à rouler en quelques heures jusqu'à 20.000 mètres cubes d'eau à la seconde.

M. Aimé Giron, un Vellave fervent doublé d'un littérateur délicat et apprécié, a tracé de ces spectacles terrifiants des tableaux que nous sommes heureux de reproduire.

Nous extrayons l'esquisse suivante de *La Béate* :

1. « Anno quinto Childeberthi regis Arvernorum regionem diluvia magna praessirunt, ita ut per dies 12 non cessaret a pluvia; tantaque inundatione Limane est infusum, ut multos ne simentem jacerent, prohiberet. Flumina quoque Leger Flavarisque quem Elacrem vocitant, vel reliqui torrentes decurrentes in eum, ita intumuerunt ut terminus, quos numquam excesserant, preterirent. Quae grande de pecoribus excidium, de culturis detrimentum, de œdificiis fecere naufragium ». *Historia Francorum*, lib. V. Ed. Arndt, 1885, p. 225.

2. *Les Inondations en France depuis le* VI.e *siècle jusqu'à nos jours*. 6 vol. in-8°. Paris, Dalmont.

Digitized by Google

La Loire est un fleuve superbe et bien français. Il coule tout entier sur notre sol et tout le long de notre histoire. Quarante et une rivières lui apportent leurs eaux et ils les entraîne pendant mille quarante kilomètres, depuis sa source, mignonne comme un verre d'eau dans les roches volcaniques, jusqu'à son embouchure vaste comme un bras de mer dans les prairies bretonnes.

Elle caresse, là haut, des cabanes de pauvres paysans et baigne, là-bas, des châteaux de grands seigneurs.

La Loire haute reflète, dans ses flots, l'azur italien de son ciel et la verdure de ses pins montagnards. Elle rappelle, dans ses sonorités, les bruissements du vent à travers les futaies de ses escarpements et cache, sous sa sérénité, des gouffres profonds et subits.

Ce fleuve est superbe, mais il est traître. Ce qu'il faut redouter de lui, ce sont ses colères. Ces colères se déchaînent terribles. Sitôt sorti de son Gerbier des Joncs, il appelle à lui les plus minces cours d'eau et passe comme une émeute irrésistible. Il s'enfle, il se précipite, il mugit s'encaissant au fond des ravins, se tordant entre les rochers, suivant la pente vers l'Océan, et, à mesure qu'il accentue son courant, redoublant de forces et de violences.

Que, sur les cîmes du Mezenc, sentinelle avancée des Cévennes, les nuages énormes crèvent de plénitude ou que le ciel terne s'épanche lentement en pluie persistante, la Loire amoncelle ses eaux instantanément ou progressivement. Dès lors, elle gronde, elle hurle, elle s'emporte. Une barre d'eau — un mètre d'eau — se dresse et vertigineusement descend sans qu'on puisse la prévoir souvent et, presque toujours, sans qu'on puisse l'éviter. Elle a les rapidités d'un cheval au galop.

Ces crues soudaines sont fréquentes. Sur leur passage elles ravagent, aveugles et puissantes, déchirant les labours ou les pâtures, saisissant les arbres et les engloutissant. La Loire rencontre-t-elle un moulin sur ses bords, elle l'arrache; si elle atteint une ferme sur un monticule, elle l'éboule et en emmène les décombres.

Octobre est, pour la Loire, le mois des inondations car il est le mois de ces pluies torrentielles que traversent des coups de foudre comme des coups d'épée [1].

Détachons encore de la nouvelle intitulée : *Aux bords de la Loire*, cette description d'une poétique fidélité :

A ces cris, au grondement lointain de la crue qui s'enfle et roule,

1. *La Béate*, in-18, Bleriot, 1884, ch. XI, p. 208.

Digitized by Google

Tonin Despierres court de la maisonnette à son champ. Il arrive pour voir le fleuve glisser, d'une coulée de boues et de cailloux, sur sa belle moisson prête, et pour être pris jusqu'au ventre par le premier flot d'avant garde. Le paysan n'eut que le temps d'embrasser des deux bras le peuplier et de grimper dans ses branches. Le second flot se précipite, monte et s'épand à perte d'horizon dans la plaine. Le peuplier, sous cette poussée, tressaille et résonne comme sous un coup de bélier. Tonin se cramponne et frémit. Le voilà en perdition, entre le ciel bleu et l'eau farouche, comme un naufragé à la flèche d'un mât d'un vaisseau englouti.

Les emblaves ne sont bientôt plus qu'une mer fangeuse au vaste courant tempétueux le long duquel filent, avec une effrayante rapidité, les arbres arrachés dont les rameaux s'échevèlent et dont les racines se tordent. Il passe des pignons de ferme chargés de leur chaume; il passe des aires de grange chargées de leur foin — et tout cela culbute d'un tourbillon à l'autre et se disloque. Les bêtes de travail, enlevées à leur étable meuglant et se débattant, disparaissent, reparaissent, sombrent. Pêle-mêle, les roues du moulin et les chars de labours s'en vont avec la huche au pain et le berceau de l'enfant. Les oiseaux se hâtent de gagner le large des terres; les serpents s'enroulent éperdument à portée de leurs anneaux. Les eaux mugissent — c'est un souffle continu d'ouragan; les blocs de pierres se heurtent — ce sont d'éternels et sourds tonnerres et le fleuve glisse, tout d'une pièce, avec une puissance énorme et formidable [1].

A quelques variantes de détail près, c'est bien là l'affreux spectacle qui se reproduit si souvent au grand préjudice des nombreux et malheureux riverains de l'étroite vallée où court le fleuve impétueux, du sud au nord de la Haute-Loire.

Les ruines tragiques que causent les inondations, les perturbations qu'elles apportent, les deuils dont elles accablent les familles sont des souvenirs néfastes dont la trace subsiste dans les notes qui suivent.

On comprendra en les parcourant qu'ils aient soulevé l'horreur et répandu l'épouvante, que les poètes, les romanciers, les chroniqueurs aient fixé leurs impressions en des pages sombres qu'éclairent seuls les noms de citoyens dévoués dont le sang-froid sut braver le danger et tenir tête aux éléments déchaînés.

1. Suppl. littér. du *Figaro*, 20 août 1886.

Digitized by Google

Mais, à côté de la crainte instinctive que provoque le danger, s'est placé un sentiment de vive curiosité. La raison a repris son empire au lendemain des cataclysmes, l'on a voulu savoir comment ils se produisaient; l'on s'est demandé pourquoi ces inondations et l'on s'est ingénié à en établir la périodicité, à les décrire, à découvrir leurs causes, à en prévenir le retour et à en atténuer les effets.

Diverses solutions ont été proposées à des époques différentes; il est de notre devoir de les exposer, de donner ainsi un état déterminé des opinions et de mettre en relief les points qu'il reste à résoudre.

L'étude scientifique des crues de la Loire supérieure a fait l'objet d'un essai paru, il y a une trentaine d'années, sous la signature de M. Jollois [1]. C'est le seul mémoire publié à ce jour avec quelques garanties sérieuses de méthode et de précision.

Ce travail a été élaboré d'après « les observations organisées en 1856 sur les variations des hauteurs d'eau dans la Loire et dans ses principaux affluents, ainsi que sur la distribution des pluies dans les diverses parties de son bassin »; il est donc utile à consulter et on nous saura gré d'y faire de nombreux emprunts.

« Le mode de propagation des crues dépendant de la configuration du bassin, du cours de la Loire et de ses affluents, du relief du sol et de sa constitution géologique », l'auteur a décrit sommairement le bassin de la Loire supérieure avant d'étudier la distribution de la pluie et la marche des crues.

I. — Description du bassin de la Loire. — La partie du bassin de la Loire située en amont du département de Saône-et-Loire a une superficie de 80 myriamètres carrés. Elle occupe une bande de terrain dirigée du sud au nord sur une longueur de 166 kilomètres et dont la largeur moyenne est de 50 kilomètres. Le fleuve coule à peu près au milieu; cependant, il se rapproche du bord occidental dans la Haute-Loire, en amont de Vorey; du bord oriental dans le département de la Loire, entre Aurec et Balbigny, et enfin, il incline de nouveau vers l'ouest en aval de Balbigny.

1. *Mémoire sur les crues de la Loire supérieure* (Ann. des Ponts et Chaussées, 1881, p. 273-322.)

Digitized by Google

Ce bassin se termine en pointe à son extrémité supérieure et le point de partage qui le sépare des bassins de l'Ardèche et de l'Allier est à l'altitude de 1464 mètres. Ce n'est pas en ce point que la Loire prend sa source, mais au nord-est, au pied du Gerbier des Jones, montagne appartenant au groupe du Mezenc. Elle coule d'abord du nord au sud jusqu'à Riotord, puis du sud-est jusqu'à Goudet et enfin du sud au nord.

La longueur développée du cours de la Loire entre sa source et son entrée dans le département de Saône-et-Loire est de 291 kilomètres.

Le fleuve traverse une série de défilés à rives escarpées où sa pente est rapide, séparés par des plaines de dimensions très restreintes dans la Haute-Loire.

Entre le Gerbier des Jones et Riotord, la pente moyenne de la Loire est de 23 mètres par kilomètre; entre Riotord et Goudet de 10 mètres; entre Goudet et Brives de 5 mètres. En aval de Brives et jusqu'à Saint-Just, dans le département de la Loire, sur une longueur de 100 kilomètres, la pente totale est de 235 mètres.

Depuis sa source jusqu'à Saint-Just, la Loire est un torrent profondément encaissé, et dans tout ce parcours de 182 kilomètres, on ne rencontre que quatre petits vals submersibles, à Brives, à Saint-Vincent, à Vorey et à Bas. Ce dernier qui est le plus considérable, n'a que 5 kilomètres de longueur.

Le bassin de la Loire supérieure est limité à l'est par les montagnes des Cévennes, à l'ouest par les monts du Velay.

La partie du bassin comprise dans le département de l'Ardèche et dans l'arrondissement du Puy offre une disposition très remarquable : les affluents de la rive droite, dont les plus importants sont la Colempce ou Gazeille, la Laussonne et la Gagne, coulent tous vers l'ouest ou le nord-ouest. Leurs bassins ont chacun environ 100 kilomètres carrés. Sur la rive gauche, en amont de Brives, les affluents ne sont que de petits ruisseaux torrentiels, et, en aval de Brives, les vallées de la Borne et de l'Arzon sont dirigées vers le sud-est; de sorte que tous les cours d'eau de cette région, que nous appellerons *bassin du Puy*, convergent vers le défilé de la Loire, entre le Puy et Vorey; et comme le défilé est une gorge très étroite de 200 à 300 mètres de profondeur, on a pu comparer ce bassin à une coupe au fond de laquelle la ville du Puy s'est élevée.

Digitized by Google

Cette coupe, dont le fond est à l'altitude de 600 mètres, est allongée dans le sens du sud-sud-est au nord-nord-ouest. Ses bords sont formés à l'ouest par les montagnes volcaniques du Velay, dont l'altitude varie de 1100 à 1400 mètres; au sud-est par le massif des montagnes trachytiques dominées par le Mezenc et le Gerbier des Joncs, et dont l'altitude varie de 1300 à 1754 mètres; à l'est par la chaîne trachytique et phonolithique du Meygal, qui se dirige du sud-sud-est au nord-nord-ouest, depuis le mont Roffiac, près de Fay-le-Froid, jusqu'aux monts Miaune et de la Madeleine situés sur la rive gauche de la Loire, au nord de Vorey. Pour traverser cette chaîne, la Loire se détourne de sa direction générale entre Vorey et Pont-de-Lignon et coule vers l'est-nord-est. L'altitude des montagnes de la chaîne du Meygal varie de 1000 à 1438 mètres.

Lorsque, du sommet de l'une des montagnes qui le dominent et l'entourent, on contemple le bassin du Puy, on voit un vaste plateau dont les bords sont relevés et qui présente dans son ensemble la forme de deux surfaces ondulées légèrement inclinées vers le lit de la Loire. Des ravins profonds, à bords escarpés, dans lesquels coulent la Loire et ses affluents sillonnent ce plateau; sur la rive gauche de la Loire, des volcans éteints ayant la forme de cônes tronqués et sur la rive droite des montagnes de trachyte, à dos arrondi en forme de tortue, en dépassent de 100 à 200 mètres le niveau général et rompent son uniformité.

Le sol est granitique dans la partie du bassin en amont de Goudet et dans la vallée de l'Arzon. On voit encore une bande de terrain granitique entre La Voûte et les sources de la Gagne. Toute la partie restante du plateau est recouverte, sur la rive gauche de la Loire, par des coulées de basalte et des scories volcaniques; sur la rive droite par les terrains tertiaires, composés principalement d'argile et de marne, par des couches de basalte et des montagnes de phonolithes.

Tous ces terrains sont à peu près imperméables.

Les vents qui amènent des pluies assez intenses ou assez prolongées pour produire les crues de la Loire viennent des directions comprises entre le sud et l'ouest. Il en résulte que le versant du bassin de la Loire, situé sur la rive droite et exposé à l'ouest, reçoit plus de pluie que le versant de la rive gauche, exposé à

Digitized by Google

l'est. Les observations pluviométriques montrent, en effet, que la moyenne annuelle de la pluie tombée sur les montagnes de la rive droite est de 0^m, 989; sur celle de la rive gauche de 0^m, 840, et dans le fond de la vallée de 0^m,648.

Les affluents de la rive droite doivent donc débiter un volume d'eau plus considérable que ceux de la rive gauche pour des superficies égales à leurs bassins. Si l'on remarque, en outre, que les pluies sont plus abondantes sur les montagnes les plus élevées, et que les affluents supérieurs jusqu'à la Colempce reçoivent les eaux des versants du Mezenc, exposés au sud-ouest, on comprendra comment les grandes crues de la Loire supérieure doivent se former presque toutes dans les affluents supérieurs du bassin du Puy. C'est, en effet, ce que l'observation des crues a parfaitement vérifié.

Ainsi l'on a constaté que les bassins de la Borne, de l'Arzon et des petits affluents qui tombent dans la Loire entre Brives et le Lignon, et dont la superficie totale est de 900 kilomètres carrés, n'ont qu'une influence tout à fait secondaire sur la hauteur des crues de la Loire, qui se forment presque entièrement dans la partie du bassin en amont de Brives, dont la superficie n'est que de 873 kilomètres carrés.

Le plus important de ces affluents inférieurs est *la Borne :* son bassin a une superficie de 340 kilomètres carrés; elle prend sa source sur le plateau de la Chaise-Dieu, où se joignent les monts du Velay et du Forez, à 1050 mètres d'altitude, coule d'abord du nord au sud, puis tourne à l'est et se jette dans la Loire en aval du pont de Brives. Elle reçoit les eaux du versant oriental des monts du Velay sur une longueur de 45 kilomètres mesurés sur la ligne de faîte. La pente moyenne de la rivière est de 10 mètres par kilomètre. Les sources sont à 50 kilomètres de celles de la Loire et de ses affluents supérieurs. Il en résulte que les crues de la Borne arrivent généralement un peu plus tard au Puy que celles de la Loire à Brives [1].

1. Il est juste de signaler spécialement un affluent de la Borne : *le Dolaizon.*

Le Dolaizon vient d'un vaste plateau enserré dans un cirque de montagnes, au sud du Puy, incliné du sud-ouest au nord-est et d'une altitude moyenne de 900 mètres environ. Les eaux ne trouvent leur écoulement que par deux déversoirs : le ruisseau de Cordes appelé ruisseau de Ceyssac, affluent de la Borne; le Dolaizon formé

Digitized by Google

Le bassin de l'*Arzon*, qui prend sa source dans les monts du Forez et coule du nord au sud, n'a que 92 kilomètres de superficie. Cette rivière se jette dans la Loire à Vorey.

Sur la rive droite, les affluents entre Brives et le mont Miaune sont peu importants; les principaux sont *la Semène* et *le Beaulieu*, qui descendent tous deux du versant occidental du Meygal.

En aval de Retournac, au sortir des défilés par lesquels la Loire traverse la chaîne du Meygal, elle reçoit sur la rive droite *le Ramel*, puis deux affluents importants, *le Lignon* sur la rive droite et *l'Ance* sur la rive gauche.

Les bassins de ces deux rivières aboutissent à la plaine de Bas-en-Basset et s'étendent depuis le Mezenc où le Lignon prend sa source, jusqu'à Pierre-sur-Haute, point culminant des monts du Forez; ils occupent une longueur de 78 kilomètres et une superficie de 1600 kilomètres carrés. Malgré leur étendue, car ces deux bassins réunis n'ont qu'une influence secondaire sur la formation des crues de la Loire, parce qu'il est très rare que le Lignon et l'Ance soient tous deux en même temps en forte crue et que, dans ce cas exceptionnel, la crue du Lignon précède toujours celle de l'Ance.

Le Lignon prend sa source au pied et sur le versant nord du Mezenc, près de Fay-le-Froid, à une altitude de plus de 1500 mètres. Entre Fay-le-Froid et la route d'Yssingeaux à Annonay, il décrit une vaste courbe tournant sa concavité vers l'occident, puis coule vers le nord et se jette dans la Loire à Pont-de-Lignon après un parcours de 80 kilomètres.

A 7 kilomètres en amont de son embouchure il reçoit la *Dunières*, qui prend sa source sur le versant sud-ouest du Pilat, à l'altitude de 1100 mètres. Après avoir coulé du nord au sud, la Dunières se dirige à l'ouest.

Le bassin du Lignon est séparé de celui de la Loire supérieure

de deux branches : le ruisseau de Talobre et celui de la Roche, réunion de trois filets : la Gazelle, las Combes et Roumey. Le ruisseau de la Roche et le ruisseau de Talobre opèrent leur jonction à la cascade de la Roche et c'est à ce moment que le cours d'eau devient le Dolaizon. Ordinairement, ces deux déversoirs sont à sec, mais ils deviennent des torrents impétueux au moindre orage, quadruplant en quelques heures leur débit moyen. Le Dolaizon traverse la ville du Puy au quartier Saint-Jean où il a souvent exercé de terribles ravages.

Digitized by Google

par la chaîne du Meygal, et de celui du Rhône par une branche des Cévennes, les Boutières.

La ligne de faîte, dirigée du sud-sud-ouest au nord-nord-est, verse ses eaux dans le Lignon sur une longueur de 33 kilomètres et dans la Dunières sur 22 kilomètres.

Le bassin du Lignon est ouvert entièrement dans le granit; seulement, dans la partie supérieure, la formation primitive est recouverte d'une couche de basalte à travers laquelle s'élèvent quelques montagnes de phonolithe. Au sud d'Yssingeaux, on voit quelques lambeaux de terrain tertiaire.

Le cours de la Loire en amont du confluent du Lignon est plus long des deux tiers que celui du Lignon; sa pente est beaucoup moins forte; les crues du Lignon doivent donc se propager plus rapidement; mais elles commencent plus tard parce que les pluies d'inondation marchent du sud au nord. Il résulte de ces deux causes agissant en sens contraires que généralement les crues du Lignon arrivent au confluent quelques heures avant celles de la Loire et contribuent à accélérer la marche du flot, ainsi qu'à en augmenter la hauteur.

L'Ance prend sa source au sud-est de Pierre-sur-Haute, à 1,400 mètres d'altitude. Elle se dirige d'abord vers le sud, puis vers le sud-est. Elle reçoit sur sa rive gauche un affluent assez considérable, l'*Andrable*, et tombe enfin dans la Loire à Bas-en-Basset, dans la direction du nord-est, après un parcours de 68 kilomètres. Sa pente moyenne est de 14 mètres par kilomètre.

Le bassin de l'Ance est granitique; il est compris entre deux chaînons des monts du Forez : l'un dirigé du nord-est au sud-est, le sépare du bassin de la plaine du Forez; l'autre, dirigé du nord au sud forme, sur une longueur de 20 kilomètres, la ligne de partage entre la Dore, affluent de l'Allier, et l'Ance.

La superficie du bassin de l'Ance est de 518 kilomètres carrés, mais, en raison de son orientation, ses crues sont moins fréquentes et moins fortes que celles du Lignon; elles n'ont pas une influence très sensible sur les crues de la Loire. En outre, comme ses sources sont à 70 kilomètres plus au nord que celles du Lignon, les crues de l'Ance arrivent en général à Bas après celles du Lignon et de la Loire. Elles allongent la durée du flot plutôt qu'elles n'en augmentent la hauteur.

Digitized by Google

En aval de Bas, entre Aurec et Saint-Just, la Loire traverse le plateau montueux de Saint-Etienne par les gorges profondes et abruptes de Saint-Victor. Dans cet intervalle de 23 kilomètres, elle ne reçoit, sur la rive gauche, que de petits ruisseaux, et sur la rive droite deux petits affluents *la Semène* et *l'Ondaine*, qui descendent du versant occidental du Pilat.

II. — *Distribution de la pluie.* — La pluie est plus abondante sur la rive droite que sur la rive gauche dans le rapport de 4 à 3. Il pleut une fois et demie plus sur la rive droite du bassin supérieur que sur la rive gauche.

Si l'on considère les moyennes par saison on trouve que dans toutes les parties du bassin l'automne est la saison pluvieuse, et l'hiver, comprenant les mois de décembre, janvier et février, la saison sèche.

Les crues les plus importantes de la Loire supérieure sont produites par des pluies venant du sud [1], après des vents violents.

III. — *Crues de la Loire; relations entre les hauteurs du maximum aux points principaux de son cours.* — M. Jollois a classé les crues de la Loire supérieure en quatre types principaux :

1° Crues produites par une pluie très intense sur le massif du Mezenc et faible ou nulle dans le reste du bassin. Généralement, cette pluie est amenée par le vent au sud. Le type le plus remarquable est la crue des 8-9 octobre 1878.

2° Crues produites par une pluie générale sur toute l'étendue du bassin, mais plus intense dans la partie supérieure. Ces pluies accompagnent ordinairement le vent du sud tournant au sud-ouest. Type, la crue extraordinaire des 24-25 septembre 1866.

3° Crues produites par une pluie générale sur toute l'étendue du bassin, mais plus intense en aval du Forez que dans cette partie du bassin ou en amont. Les pluies de cette nature accompagnent ordinairement les vents du sud-ouest à l'ouest. Type, la crue des 18-20 octobre 1872.

4° Crues produites par des pluies faibles dans le bassin de la Loire supérieure et fortes dans les bassins des affluents inférieurs,

1. Cf. les tableaux en appendice.

Digitized by Google

et surtout par la fonte des neiges. Elles accompagnent des vents de sud-ouest à nord-ouest. Type, la crue des 8-9 avril 1879.

1. — *La crue des 8-9 octobre 1878.* — Cette crue a été produite par un orage d'une intensité extraordinaire qui a éclaté sur le massif du Mezenc.

La moyenne de la quantité de pluie tombée aux stations de Montpezat et de Tence, du 6 au 8, a été 200 millimètres et dans la seule journée du 8 octobre 172 millimètres. Cet orage s'est propagé du sud au nord en diminuant d'intensité.

Dans la Haute-Loire, en dehors du Mezenc, il a donné 97 m/m. 7 de pluie.

Partout, la plus grande intensité de la pluie a été observée le 8, excepté au Puy, où le maximum est arrivé le 7.

A Goudet, la crue a commencé à 7 heures du matin; à 10 heures et demie, elle arrivait à son maximum, 12 mètres, la plus grande hauteur qui ait jamais été observée à Goudet.

A Brives, le maximum atteint 6 mètres à midi. Cette hauteur est celle de la grande crue de septembre 1866.

A Tence, le Lignon atteint à 11 heures du matin 5 m. 37, la plus grande hauteur observée.

En aval de Brives, les affluents de la Loire, sauf le Lignon, ne donnant pas, la crue s'atténue.

L'intervalle de temps écoulé entre les observations du maximum à Brives et à Bas, stations distantes de 60 kilomètres, a été de 4 heures, alors qu'en moyenne les crues de la Loire mettent 6 heures pour aller de Brives à Bas.

2. — *Crue des 24-26 septembre 1866.* — La crue du mois de septembre 1866 a été produite par une pluie générale sur tout le bassin de la Loire, mais dont l'intensité a été plus grande dans les bassins de la Haute-Loire et de Roanne que dans celui du Forez.

La moyenne arithmétique des hauteurs de pluie constatées aux udomètres du 22 au 25 septembre a été de 139 m/m. 8 dans le bassin de la Haute-Loire.

L'intensité de la pluie a été la plus grande au Puy le 25.

Tous les affluents ont donné, aussi la crue qui s'est manifestée

Digitized by Google

avec une grande intensité à la station de Goudet où elle a atteint 7 m. 40 s'est-elle maintenue très élevée sur tout le cours de la Loire.

A Brives, elle s'est élevée à 5 m. 50, mais la levée qui protégeait Brives-Charensac s'étant rompue, le maximum réel n'a pas été observé ; il aurait atteint probablement 6 m. 40 à huit heures du soir. Ces chiffres sont calculés d'après les observations faites à 11 kilomètres en aval, à La Voûte.

Le maximum de la Borne est arrivé quatre heures après celui de la Loire.

Le Lignon, à Tence, s'est élevé dans la nuit du 24 au 25, à minuit, à 3 m. 20. La crue, étant moins forte que celle d'octobre 1878, s'est propagée moins vite et le maximum est arrivé au confluent, à Pont-de-Lignon, un peu après le maximum de la Loire.

L'Ance est restée forte entre 3 m. et 3 m. 20 depuis le 24 à 7 heures du soir jusqu'au 25 à 6 heures du matin.

Le Lignon et l'Ance ont eu pour effet d'allonger la crue de la Loire sans augmenter notablement sa hauteur.

A Bas, le maximum a été observé le 25 à 2 heures du matin ; il s'est élevé à 6 m. 25. La durée de la propagation de Brives à Bas a été de 6 heures ; c'est la durée moyenne.

La crue des 24-26 septembre 1866 a présenté dans la Haute-Loire deux maxima sur la Loire et sur ses affluents de la Haute-Loire. Le premier a été le plus fort sur la Loire en amont de Goudet et sur les affluents descendant du Mezenc ; le second, séparé du premier par un intervalle de 9 à 12 heures, a été plus fort sur les affluents de la rive gauche et sur la Loire entre Brives et Bas.

3. — *Crue des 18-20 octobre 1872.* — La crue du mois d'octobre 1872 a été produite par une pluie générale sur tout le bassin de la Loire, mais dont l'intensité a été moins grande dans la Haute-Loire que dans les parties inférieures.

Dans la Haute-Loire, la pluie est arrivée du 17 au 20 et la hauteur moyenne observée aux diverses stations udométriques a été de 41 m/m. 4.

La crue a été assez forte en amont de Brives ; dans cette station elle a atteint 3 m. 60, le 18 septembre à 7 heures du soir. La Borne a été très forte, 2 m. 70 à 8 heures du soir. Le Lignon n'a

Digitized by Google

eu qu'une petite crue ordinaire. Sur l'Ance on a constaté la plus grande crue connue, les deux maxima ont atteint 3 m. 80 à minuit dans les nuits du 18 au 19 et du 19 au 20. Aussi est-ce à partir du confluent de l'Ance à Bas que la crue de la Loire a pris le caractère d'une très grande crue.

Le maximum a mis 5 heures pour se propager de Brives à Bas.

4. — *Crue des 8 et 9 avril 1879.* — Au commencement du mois d'avril 1879 une couche épaisse de neige était répandue sur toute la surface du bassin de la Loire. Le 7, un centre de pression barométrique passe sur la Manche, au sud de l'Irlande, et traverse la France de l'Ouest à l'est les 8 et 9. Sous son influence, un vent chaud, accompagné d'une pluie assez abondante, provoque la fonte des neiges.

La fusion s'opère d'abord dans les points les moins élevés du bassin de la Loire, et se déclare plus tard dans la région des montagnes, où la température est toujours plus froide. Il en résulte une crue qui, contrairement à celles produites uniquement par les pluies, commence par l'aval, qui est faible ou ordinaire sur la Loire supérieure et ses affluents, devient de plus en plus forte dans les localités situées en aval, et dont la hauteur se maintient pendant longtemps voisine du maximum.

Dans le bassin de la Haute-Loire, la hauteur moyenne de pluie constatée le 7 a été de 29 m/m 2 et le 8 de 20 m/m 5. La crue est arrivée à son maximum à Brives le 8 à 2 heures du matin, 1 m. 60 de hauteur, à Bas le 8 à 8 heures du soir 3 m. 10. La durée de la propagation a été de 6 heures de Brives à Bas.

Les crues qui sont accompagnées de la débacle des glaces peuvent être classées sous le quatrième type, mais elles ont des allures tout à fait irrégulières parce que l'accumulation des glaces sur certains points peut changer complètement les rapports ordinaires entre les hauteurs maxima aux diverses stations et le mode de propagation de la crue.

Des circonstances qui ont accompagné la production et la propagation des quatre crues que nous venons de décrire nous pouvons tirer quelques conséquences et quelques principes, dont l'examen de toutes les crues de la Loire supérieure nous a montré l'exactitude.

Digitized by Google

Les crues des trois premiers types qui sont les plus fréquentes, atteignent leur maximum le jour même où l'on a constaté le maximum de pluie aux udomètres. Par conséquent, les observations météorologiques ne peuvent pas être d'une grande utilité pour la prévision des crues de la Loire supérieure.

La vitesse de propagation du maximum d'une crue est d'autant plus grande que le maximum est plus élevé ; elle peut varier dans le rapport de deux à trois si l'on compare une crue moyenne et une crue extraordinaire.

Pour prévoir la hauteur que la Loire atteindra en un point déterminé, il faut tenir compte non seulement du maximum que les eaux de la Loire ont atteint dans une station supérieure, mais aussi du maximum observé sur chacun des principaux affluents qui tombent dans la Loire entre les deux stations considérées.

Maxima de chaque crue dans chaque station d'observation. — *8 octobre 1878.* — Riotord, 10 h. matin, 4 m. 80; Goudet, 10 h. 30, 12 m.; Brives, midi, 6 m.; La Voûte, 2 h., 7 m. 20; Bas, à 4 h., 4 m. 90.

Affluents :

La Colempce, 11 h. matin, 4 m. 50; La Gagne, 11 h., 3 m.; Le Lignon à Tence, 5 m. 37; à Pont-de-Lignon, midi, 6 m.

24 septembre 1866. — Goudet, 1 h. soir, 8 m.; La Voûte, 4 h., 5 m. 70; Bas, à 9 h. soir, 5 m. 90.

Affluents :

La Colempce, 3 h. soir, 4 m. 50; Le Lignon, 3 h. soir, 4 m. 50; L'Ance, 7 h. soir, 3 m. 00.

25 septembre 1866. — Goudet, minuit, 7 m. 40; La Voûte, 10 h. soir, 8 m. 20; Bas, 2 h. matin, 6 m. 25.

Affluents :

La Colempce, 1 h. matin, 5 m.; Le Lignon, 10 h. soir, 3 m. 20; Pont-de-Lignon, minuit, 6 m.; L'Ance, 5 h. matin, 3 m. 20; la Borne, minuit, 2 m. 70.

18 octobre 1872. — Riotord, 6 h. soir, 2 m. 49; Goudet, 6 h.

Digitized by Google

soir, 5 m. 70; Brives, 7 h. soir, 3 m. 60; La Voûte, 8 h. soir, 2 m. 70; Bas, 19, minuit, 5 m.

Affluents :

La Colempce, 7 h. soir, 4 m. 50; La Gagne, 10 h. soir, 2 m. 55; La Borne, 7 h. soir, 3 m. 60; L'Ance, 3 m. 80.

19 octobre 1872. — Goudet, 8 h. soir, 4 m. 80; Brives, 9 h. soir, 3 m. 10; La Voûte, minuit, 4 m. 60; Bas, le 20, à minuit, 3 m. 80.

Affluents :

La Colempce, 11 h. soir, 5 m.; La Gagne, 10 h. soir, 3 m.; La Borne, le 20, minuit, 2 m. 60; Le Lignon, le 20, minuit, 1 m. 30; Pont-de-Lignon, 19, midi, 3 m.; L'Ance, 20, minuit, 3 m. 80.

7-8 avril 1879. — Riotord, 0 m. 80; Goudet, 3 h. matin, 2 m.; Brives, 2 h. matin, 1 m. 60; La Voûte, 3 h. matin, 2 m. 70; Bas, 8 h. matin, 3 m. 10.

Affluents :

La Colempce, 7, à 11 h. matin, 1 m. 50; La Gagne, 0 m. 60; La Borne, le 8, à 8 h. du matin, 1 m. 55; Le Lignon, le 7, à 8 h. matin, 2 m.; Pont-de-Lignon, le 9, à 5 h. matin, 2 m.; L'Ance, le 8, à 5 h. matin, 2 m. 20.

Si nous en croyons des listes citées récemment par Paul d'Albigny [1], du VI^e^ au XIX^e^ siècle inclus, on a pu enregistrer 174 inondations de la Loire.

Sur ce nombre, 10 se rapportent au VI^e^ siècle, 1 au VIII^e^, 2 au IX^e^, 3 au XI^e^, 2 au XII^e^, 3 au XIII^e^, 2 au XIV^e^, 15 au XV^e^, 24 au XVI^e^, 23 au XVII^e^, 43 au XVIII^e^, 46 au XIX^e^.

On observe que 25 inondations ont eu lieu en janvier, 16 en février, 8 en mars, 5 en avril, 11 en mai (fonte des neiges), 7 en juin, 3 en juillet, 4 en août, 7 en septembre, 11 en octobre, 12 en novembre (pluies), 17 en décembre, 43 sans date connue, 1 en hiver, 1 au printemps, 2 en été, 1 en automne, sans indication de mois. D'où il ressort que les trois mois d'hiver ont donné 58 inon-

1. « Excursions au Mezenc », *Revue du Vivarais*, II, 1894, p. 405-411.

Digitized by Google

dations. Les trois mois de printemps 24 seulement, et les trois mois d'automne 30. Quant aux trois mois d'été, ils n'ont fourni que 14 crues.

Il paraît logique à M. d'Albigny d'en déduire que les grandes crues de la Loire ont eu lieu le plus souvent en automne et en hiver, et moins fréquemment en mai, époque moyenne du dégel dans cette région ou en juin dans les années froides.

Mais c'est là une constatation de caractère général. En ce qui nous concerne, quand on suit la chronologie des crues, on est d'abord frappé par ce fait que les inondations dont les âges passés se transmettaient de siècle en siècle la sinistre mémoire semblent se généraliser pour reparaître régulièrement dans une périodicité décennale et une alternance de saison remarquable. Pour nous en tenir au XIX^e^ siècle et aux principales catastrophes, on constate que l'inondation de 1825 a eu lieu en automne, celle de 1835 au printemps, celle de 1846 en automne, celle de 1856 au printemps, celle de 1866 en automne... Cette périodicité établie par des dates précises est-elle le fait du hasard ou l'indice d'une loi? Nous la signalons sans prétendre l'expliquer.

Voyons maintenant les solutions émises sur les causes locales de la crue de la Loire, les moyens préconisés pour en prévenir le retour et en atténuer les effets.

LA LUTTE CONTRE L'INONDATION. LE REBOISEMENT.

Dans sa séance du 3 juillet 1856, la Société académique du Puy nomma une commission « chargée d'étudier les faits locaux dans leurs rapports tant avec le débordement particulier de nos cours d'eau qu'avec les désastres généraux causés par les grandes crues subites ». Cette commission, composée de MM. de l'Eguilhe, sous-inspecteur des Eaux et Forêts, Chouvon, Souteyran, Félix Robert et de Brive, déposa, le mois suivant, par l'organe de ce dernier, ses conclusions.

« Et d'abord, lisons-nous dans le rapport de M. de Brive [1], pour expliquer les inondations si fréquentes et si désastreuses dont

1. Soc. Ac. *Annales*, XX, 466 et 507-516.

Digitized by Google

notre pays est victime, faut-il admettre, ainsi que l'ont fait quelques amateurs, que la température de notre climat a été gravement modifiée; qu'il a été apporté, par des circonstances atmosphériques une perturbation dans les lois météréologiques?

« Les faits que révèlent nos annales et ceux qui existent encore dans les souvenirs de nos vieillards semblent prouver que, pour notre région, les inondations ont été aussi calamiteuses dans les temps anciens qu'elles le sont de nos jours. Il suffira de rappeler celle de la Loire qui, en 1559, détruisit le pont de Coubon, couvrit d'eau toute la plaine de Brives, emporta une partie de sa maladrerie, plusieurs maisons du village et quelques-uns de ses habitants; celle de la Borne, qui, en 1767, causa de tels ravages que les Etats du Velay se crurent obligés de dédommager l'Hôtel-Dieu du Puy, les religieuses de Sainte-Catherine et les Jacobins, des pertes qu'ils avaient éprouvées, celles de 1789 et de 1796 dont les traces étaient encore visibles au village de Charensac dans mon enfance, et qui avaient touché à des limites que n'a atteint aucun de nos derniers débordements...

« Le danger des inondations résultant tout entier de la simultanéité dans l'arrivée des eaux pluviales aux thalwegs, il est évident que tous les moyens qui pourront être employés pour retenir momentanément les eaux et retarder leur descente seront les plus capables de mettre un frein aux inondations ».

Le plus efficace, d'après la commission, est le reboisement des montagnes. « On sait que les eaux provenant des pentes sont les plus dangereuses, soit à cause de la force d'impulsion qu'elles acquièrent, soit à cause des débris de terre, de sable, de graviers ou de roches qu'elles détachent et entraînent avec elles. Les semis ou plantations d'arbres ont la propriété de s'emparer par leurs racines, leurs tiges et leurs feuilles essentiellement poreuses et avides, de quantités considérables d'eau, qu'ils absorbent plus tard dans le travail de la végétation, ou transmettent lentement à la terre pour l'entretien des sources. Ces végétations ligneuses agissent encore sur le sol en le reliant par leurs racines et en favorisant son gazonnement par leur ombrage et protégeant ainsi la terre végétale que les pluies tendent toujours à entraîner dans les bas fonds, où elles concourent à la surélévation des eaux ».

Pour les plaines, M. de Brive recommande, mais avec réserve,

Digitized by Google

le drainage et la construction de barrages. En somme, il voudrait qu'à côté des moyens préventifs on songeât plutôt à combattre « l'une des causes les plus sérieuses des funestes effets des inondations, le droit indéfini que s'arrogent les propriétaires riverains sur tous les cours d'eau non navigables ou flottables ».

« Non seulement, dit-il, ils se protègent par des digues plus ou moins avancées dans le lit du cours d'eau, mais chaque année, ils empiètent par des plantations sur l'espace nécessaire au passage des eaux, de sorte qu'à la moindre crue, le courant, obligé de se frayer une issue, reflue sur lui-même et, acquérant d'autant plus de force qu'il trouve plus d'obstacles, déracine les arbres, démolit les digues, ravine les terres et entraîne avec lui tous ces débris jusqu'aux rivières, jusqu'aux fleuves qui en sont démesurément grossis. C'est le spectacle dont nous sommes surtout les témoins lors de ces inondations exceptionnelles qui ont lieu à des intervalles plus ou moins irréguliers et que le propriétaire riverain croit toujours ne plus revoir. Nous ne doutons pas que ces empiètements sur le lit de tous les cours d'eau, qu'aucune surveillance ne protège, ne constituent une des circonstances les plus aggravantes du fléau si terrible des inondations.

« Nous pensons en conséquence qu'il y aurait lieu de faire dresser des cartes géodésiques de tous les cours d'eau par des agents de l'Etat. On indiquerait sur ces cartes bien collationnées, et à la suite d'enquêtes, la largeur nécessaire de tous les cours d'eau, et, après avoir placé des limites sur les deux rives, à de petites distances, on interdirait tout travail d'art, toute plantation au delà de ces limites. Ces limites devraient laisser un large passage non seulement aux eaux ordinaires, mais aux plus grandes eaux. Sans doute, le droit du propriétaire pourrait être amoindri par ces mesures, sa propriété quelquefois entamée. Mais il est des mesures que l'intérêt général réclame et auxquelles tout membre de la communauté doit se soumettre, quelque onéreuses qu'elles soient pour lui. »

Au point de vue spécial qui nous occupe, il conviendrait donc en somme d'attribuer la fréquence et l'importance des inondations au déboisement non moins qu'à l'encaissement des cours d'eau, parmi les hauts et spacieux plateaux dont ils forment les seules issues. On pourrait, il est vrai, formuler contre cette théorie une

Digitized by Google

objection, présentée par M. d'Albigny. De tout temps, les riverains de la Loire dans le Velay ont été victimes des crues du fleuve; or, aux premiers siècles de notre histoire et jusqu'à une époque assez moderne, le sol de la province était couvert d'immenses forêts. C'est donc que leur action n'était pas absolue.

Il est opportun d'ailleurs d'envisager le boisement non seulement dans son rôle absorbant et régulateur des surfaces boisées à l'égard de la distribution et de l'écoulement des eaux météoriques; il faut considérer aussi que si les forêts avec le secours des sols gazonnés contribuent à fixer et à retenir une certaine quantité de ces eaux et à retarder leur écoulement vers le fond des vallées où sont situés les grands cours d'eau, elles ont encore un autre résultat. Elles forment des barrages naturels à l'égard des courants aériens, des écrans condensateurs et créent des remous atmosphériques. Elles sont donc, en même temps, une cause d'accumulation sur un point donné des masses de vapeur d'eau en suspension dans les nuages, qu'elles attirent et soutirent en réalité, favorisant ainsi l'approvisionnement abondant des sources de nos fleuves, mais provoquant aussi des catastrophes terribles par le brusque arrêt de quantités, parfois trop considérables, d'eaux météoriques amenées par les vents du sud ou de l'ouest.

Sous ces réserves et dans l'état actuel du régime sylvestre du bassin de la Loire supérieure, nous concluons malgré tout au reboisement rationnel des vastes plateaux vellaves aujourd'hui dénudés, que le moindre orage lave et ravine, précipitant en quelques instants dans les vallons, à travers les couloirs de roche, des monceaux de gravats et de terre poussés par les torrents boueux et dévastateurs.

Il est certain qu'on a beaucoup trop « exploité » la forêt vellave et que c'est le plus souvent le désert, là où un grand murmure circulait intarissablement dans les cimes mouvantes des pins innombrables respectés des aïeux... Et si cet état n'a pas provoqué la crue, il ne l'a en tous cas pas régularisée.

« Allez aux sources de la Loire et de l'Ardèche, vers le Gerbier des Joncs et le Mezenc, écrivait récemment un ancien professeur de philosophie du lycée du Puy maintenant député du Jura,

Digitized by Google

M. Charles Dumont [1], le spectacle est désolant. Le sol est profond, la pente des montagnes douce comme la courbe d'une épaule. Un magnifique vêtement de forêts les enveloppait au moyen âge encore et on me montrait jadis dans les archives du Puy les actes de vente du XVI[e] siècle qui mentionnaient les forêts du Mezenc.

« D'un geste cruel, l'homme a dépouillé toutes ces montagnes; maintenant, la misère et la stérilité s'étendent sur la région, le flot de la Loire, à chaque saison menaçant, ensable les vallées.

« Les ruines faites par l'homme, livré à l'égoïsme aveugle, peuvent-elles être réparées par la société arrivée à la science et à la prévoyance?

« Certes, depuis un demi-siècle des efforts ont été faits pour la protection et la restauration des terrains en montagne, le gazonnement ou le reboisement des pentes, mais souvent, les résultats atteints sur un point ont été compromis ou perdus par une destruction sur une autre. »

L'œuvre locale à entreprendre a été indiquée au lendemain des crues de 1907, par M. Louis Vissaguet [2]; la manière de la réaliser a été expliquée par M. L. Breton, ancien élève de l'école forestière de Nancy, inspecteur des Eaux et Forêts de la Haute-Loire, dans un cours substantiel renfermant des notions spécialement rédigées à l'usage du personnel enseignant du département [3]. D'une façon plus générale, la restauration des forêts a été aussi prônée par l'*Association centrale pour l'aménagement des Montagnes* et le *Touring-Club*. Les vigoureuses campagnes de ces bienfaisantes institutions ont eu leur écho à la tribune du Sénat et de la Chambre des Députés. MM. Audiffred, Lintilhac et Méline; MM. Bon-

1. *Le Siècle*, 20 décembre 1908.

2. *L'Avenir de la Haute-Loire*, 21-22 octobre 1907. Nous devons signaler également d'intéressants rapports de M. d'Arbaumont, conservateur des Eaux et Forêts en retraite, sur la *conservation et la restauration des terrains en montagne*, *l'état forestier de la Haute-Loire et l'influence des infiltrations d'eau sur les phénomènes sismiques*, imprimés dans le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, 5[e] volume, p. 108 et 148. In-8°, Le Puy, imp. de l'*Avenir de la Haute-Loire*, 1908.

3. *Conférences de Sylviculture et d'Améliorations pastorales à l'usage de l'enseignement sylvicole dans les Ecoles primaires publiques de la Haute-Loire*. In-8°. Le Puy, 1907.

Digitized by Google

nevay, Paul Constans, Fernand David, Decker-David, Déleglise, Charles Dumont, Jean Durand, de Gailhard-Bancel, Vigouroux ont discuté les divers aspects de la question, soit à l'occasion du budget de l'agriculture, soit à propos de l'impôt sur le revenu, soit à la faveur d'incidents soulevés par des coupes abusives qui avaient été pratiquées ou préparées dans certaines forêts privées.

Nous sommes heureux de compter le député de la première circonscription du Puy au premier rang des défenseurs de la forêt; nous avons suivi avec intérêt ses efforts vers une réforme pratique de la législation forestière, et nous partageons son désir de voir s'établir un plan d'ensemble, mûrement étudié et adapté aux ressources de notre pays. Et l'argent ne manque pas, car, ainsi que l'a déclaré M. Vigouroux [1] : « Pourquoi ne trouverions-nous pas des ressources quand il s'agit d'augmenter la richesse nationale, de préserver la beauté de nos sites, d'assurer la douceur de notre climat, de conserver nos sources, de régulariser le débit de nos cours d'eau, de maintenir l'équilibre naturel entre la production et le commerce de la montagne, de la vallée et du littoral, enfin d'opposer un obstacle efficace à la dépopulation des campagnes [2]. »

1. « Le reboisement en France et en Angleterre. » *Idées modernes*, février 1909.

2. Au moment où s'imprime ce travail, la Chambre a adopté d'abord le 15 février une proposition de loi étendant aux exploitations forestières les avantages de la loi de 1898 sur les accidents du travail, puis le 12 mars 1909, les trois propositions de loi libérales déposées le 7 mars et le 2 décembre 1907 (Bougère, Fernand David, Pierre Baudin), sur lesquelles M. Vigouroux avait déposé son rapport le 26 juin 1908. L'adoption par le Sénat permettra enfin aux propriétaires impérissables de collaborer à l'œuvre nationale du reboisement sans qu'aucune sujétion ni dépense soit imposée à qui que ce soit. Cf. A. Pawlowski, la *Crise des Forêts* (*Le Journal des Débats*, 13 mars et 10 avril 1909) et *Revue mensuelle du Touring-Club*, avril 1909.

Mentionnons, d'autre part, que la question a été discutée au dernier congrès des sociétés savantes à Rennes. M. Le Gendre, membre de la société botanique de France, a communiqué des vues intéressantes :

« Qui peut replanter demande-t-il ? L'État? Les ressources sont insuffisantes et il se rendrait impopulaire en faisant de gros sacrifices en faveur du reboisement. Les départements? Ils ne sont pas plus riches que l'État. Les communes? Elles partagent sottement leurs biens communaux.

« Les particuliers? Chacun est pauvre parce que ses besoins dépassent ses ressources, et si l'on fait quelques économies, on tient, par prudence, à avoir des fonds immédiatement disponibles.

« En revanche, chaque Français peut faire le modeste effort de convertir en actions 25, 50 ou 100 francs afin de participer à la patriotique œuvre du reboisement.

Digitized by Google

On ne saurait mieux dire. A côté des raisons économiques, en même temps que des motifs d'utilité publique et de protection, il y a un intérêt hygiénique d'abord et enfin esthétique à lutter contre l'inondation par le reboisement, et en Velay autant qu'ailleurs.

En dehors des services qu'elles rendent à la santé publique, les forêts, en effet, sont nécessaires ici à la satisfaction du regard. Le pittoresque dans ce pays ne saurait exister seulement dans l'enchevêtrement tourmenté des plateaux, des montagnes et des vallées; ce pittoresque serait bizarre, il ne retiendrait pas l'attention; il provoquerait la curiosité, ainsi qu'un paysage de la Lune, il n'inspirerait ni le littérateur ni le peintre. Mais jetez sur ce moutonnement de vagues terrestres soudain figées la parure vert sombre des grands bois, les lignes élégantes des allées touffues bordant nos clairs ruisseaux, nos limpides rivières, tout change et tout s'anime.

Les masses violettes des monts se détachent mieux à l'horizon, les ors des lichens moulent plus joliment les rochers aux silhouettes déconcertantes, l'émeraude des prés apparaît plus vive et plus solennel le parterre houleux des blés qui ondulent au rythme discret de quelques musique inouie. Ce n'est plus le panorama un peu chauve et si mélancolique dont, en hiver, un pâle et rare soleil ne parvient pas à rompre la physionomie austère et la morne tristesse, c'est une féerie incomparable où chatoie dans des oppositions délicieuses toute la palette de la féconde Nature.

Des arbres, mettons partout des arbres, bordons en les boule-

« La réunion de ces fonds constituerait un gros capital qui permettrait de résoudre le problème.

« Mais que faire de ces fonds? Les grouper en une société unique? Ce serait créer — pour l'administration de la société — une nouvelle catégorie de fonctionnaires qui absorberait une partie du capital.

« A la société botanique et d'études scientifiques du Limousin, on a pensé qu'il valait mieux créer de petites sociétés cantonales ou communales au capital de 10,000 à 15,000 francs; actionnaires et administrateurs, habitant auprès des plantations, les surveilleraient gratuitement.

« Elle a donné à ces groupements le nom d'œuvres forestières, et a dressé un modèle de statuts qui a reçu l'approbation d'un grand nombre d'hommes compétents.

« Elle convie tous les citoyens éclairés à lui donner leur concours, car elle considère ces œuvres comme devant avoir une sérieuse influence sur la grandeur et l'avenir de la patrie. »

Digitized by Google

vards des villes et les chemins des hameaux, peuplons en les flancs abrupts des rochers et les solitudes des combes; avec le temps viendra le profit et l'agrément. Puis, nous craindrons moins les inondations...

ULYSSE ROUCHON.

Digitized by Google

TABLEAU des moyennes des quantités de pluie tombée dans le bassin de la Loire supérieure par mois, par saison et par année pendant la période décennale 1861-1870 [1].

INDICATION des parties du bassin.	STATIONS d'observation.	ALTITUDE des saisons.	MOIS												SAISONS				DEMI-ANNÉE		ANNÉE entière.	ANNÉES d'observation.
			Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Hiver.	Printemps.	Été.	Automne.	Froide.	Chaude.		
Loire supérieure (Rive droite).	Montpezat...		116.7	178.5	198.0	52.8	143.3	91.4	53.6	100.7	200.8	226.1	192.1	153.3	448.1	394.1	245.7	619.0	1064.3	642.6	1706.9	1861-1870
	Tence.....		20.6	35.2	66.8	33.0	82.4	73.6	44.2	61.2	70.3	106.6	52.4	37.1	92.9	182.2	179.0	229.3	318.7	364.7	683.4	1861-1870
	Yssingeaux..		42.5	45.7	92.6	52.3	69.3	79.4	67.4	71.6	91.6	102.4	65.5	50.8	139.0	214.2	218.4	259.5	399.5	431.6	831.1	1861-1870
	St-Bonnet-le-Froid.....		97.6	71.1	136.1	81.3	151.9	137.4	69.8	88.3	193.9	182.4	123.8	128.7	297.4	369.3	295.5	500.1	739.7	722.6	1462.3	1858-1863
	Moyenne..		59.3	82.6	123.4	54.9	111.7	95.5	58.8	80.4	139.2	154.4	108.5	92.4	244.3	289.9	234.7	402.0	630.5	540.4	1170.9	
Loire supérieure (Rive gauche).	Le Puy.....		27.5	37.3	55.6	35.7	70.6	68.0	57.5	52.5	82.5	81.9	57.1	43.1	107.9	161.9	178.0	221.5	304.5	366.8	671.3	1861-1870
	Saint-Paulien		36.2	31.9	56.2	38.1	66.4	56.5	49.7	34.4	78.7	87.0	47.0	34.4	102.4	160.7	140.7	212.7	292.6	323.9	616.5	1861-1870
	La Chaise-Dieu.		27.5	34.2	64.3	47.6	78.9	69.0	64.1	68.5	88.1	103.3	52.8	32.0	93.7	190.8	201.6	244.2	314.1	416.2	730.3	1861-1870
	Fortunières..		47.8	59.3	95.5	68.3	126.9	77.9	84.3	88.5	100.5	110.2	71.8	62.7	169.9	290.7	250.7	282.5	447.4	546.4	993.8	1861-1870
	Bas-en-Basset		24.3	24.7	56.5	53.2	68.8	65.2	63.5	66.7	86.3	89.6	59.8	36.4	85.4	178.5	195.4	235.7	291.2	403.7	694.9	1861-1870
	Moyenne..		33.6	37.5	65.6	48.6	82.3	67.3	63.8	62.1	86.2	94.4	57.7	41.7	119.9	196.5	193.8	239.3	330.0	411.4	741.3	

1. Tableau emprunté à l'étude de M. Jollois.

Digitized by Google

TABLEAU des maxima des crues observées au pont de Brives sur la Loire; au Puy (pont d'Estroulhas), sur la Borne; au pont de La Voûte, sur la Loire.

DATE DES CRUES	MAXIMUM OBSERVÉS			DATE DES CRUES	MAXIMUM OBSERVÉS		
	Brives.	Le Puy.	La Voûte.		Brives.	Le Puy.	La Voûte.
25 janvier 1867...	1.00	1.40	1.55	avril 1857	1.40	1.55	2.60
25 septembre 1857	1.00	1.40	1.90	5 octobre 1857...	1.70	1.30	2.20
2 octobre 1868...	1.48	0.95	1.73	28 décembre 1872.	2.15	0.85	2.30
17 février 1867....	1.50	0.95	2.02	22 septembre 1868.	1.90	1.30	2.15
5 avril 1860	1.65	0.85	2.05	3 décembre 1872.	2.10	1.25	2.90
3 mars 1870	1.45	1.20	1.90	6 mai 1872	1.75	1.70	2.40
23 octobre 1872...	1.30	1.40	1.80	29 novembre 1862.	2.20	1.50	3.30
19 mars 1862.....	1.80	0.90	2.09	3 décembre 1862.	2.40	1.60	3.05
25 novembre 1857.	1.50	1.25	2.25	13 septembre 1873.	2.10	2.90	4.35
16 octobre 1867...	1.40	1.45	1.60	18 octobre 1868...	3.20	2.40	5.25
26 novembre 1870.	1.50	1.40	2.30	18 octobre 1857...	3.50	2.40	4.82
28 mars 1873.....	1.70	1.25	2.20				

*
* *

Pour apprécier à l'avance la hauteur et l'heure du maximum d'une crue de la Loire dans une station principale, lorsqu'on connaît l'heure et la hauteur du maximum de la Loire et de ses affluents dans les stations supérieures, l'opération suivante est nécessaire.

Pour calculer la hauteur N du maximum de la Loire à La Voûte, lorsqu'on connaît la hauteur B du maximum de la Loire, à Brives et la hauteur P du maximum de la Borne au Puy (pont d'Estrouilhas) si $B + P > 2$ m. 40, on a approximativement : $N = p - 0{,}70$.

Il est rare que l'erreur commise dépasse 0 m. 30.

La durée de la propagation du maximum de Brives à La Voûte est de 1 h. 30 pour les crues très fortes, et de 2 heures pour les crues ordinaires.

Pour apprécier à l'avance la hauteur et l'heure du maximum de la Loire à Bas-en-Basset, lorsqu'on connaît le maximum à La Voûte V, sur la Loire, et le maximum du Lignon, à Tence T, à la hauteur V du maximum à La Voûte, ajoutez le tiers, $\frac{T}{3}$ du maximum à Tence.

Digitized by Google

Le maximum de la Loire à Bas-en-Basset, sera donné par le tableau suivant :

VALEURS DE :			
$V + \frac{T}{3}$	B	$V + \frac{T}{3}$	B
1.30	1.50	3.60	3.00
1.60	1.90	3.80	3.10
1.80	2.05	4.00	3.20
2.00	2.20	4.50	3.50
2.40	2.40	5.00	3.90
2.60	2.55	6.00	4.40
2.80	2.60	7.00	4.90
3.00	2.70	8.00	5.40
3.20	2.80	9.00	5.90
3.40	2.90	10.00	6.40

L'erreur commise ne dépassera pas généralement 0 m. 30 à 0 m. 40. Cependant dans quelques cas exceptionnels elle pourra s'élever presqu'à 0 m. 60.

La durée de la propagation du maximum de La Voûte à Bas-en-Basset, varie de 4 heures à 5 m. 30.

Les crues se propagent d'autant plus vite que la direction du vent qui accompagne la pluie est plus voisine de l'ouest et que la pluie est plus forte et plus générale.

Digitized by Google

TABLEAU des maxima des crues observées au pont de La Voûte, sur la Loire, au pont de Tence, sur le Lignon, au pont de Bas-en-Basset, sur la Loire [1].

DATES DES CRUES	MAXIMAS OBSERVÉS			DATES DES CRUES	MAXIMAS OBSERVÉS		
	La Voûte.	Tence.	Bas.		La Voûte.	Tence.	Bas.
4 avril 1858	1.03	0.55	1.20	25 septembre 1857	1.90	1.00	2.30
5 avril 1862	1.09	0.60	1.50	5 avril 1860	2.05	1.50	2.30
28 octobre 1865	1.11	0.50	1.50	5 novembre 1859	2.67	0.50	2.30
9 mars 1864	1.40	0.35	1.50	3 octobre 1872	1.55	0.45	2.35
27 novembre 1858	2.03	0.58	1.60	5 mars 1866	1.60	1.70	2.35
10 septembre 1862	1.09	0.50	1.60	19 mai 1866	1.80	1.40	2.40
20 mai 1860	1.30	0.80	1.62	17 février 1867	2.02	1.70	2.35
28 septembre 1857	1.50	0.50	1.70	20 octobre 1864	2.06	1.10	2.40
28 avril 1867	1.04	0.90	1.71	19 mars 1862	2.09	1.30	2.40
8 novembre 1875	1.03	0.75	1.75	23 octobre 1872	1.80	2.30	2.45
10 octobre 1875	1.25	0.90	1.80	17 janvier 1875	1.24	1.00	2.50
26 février 1864	1.50	0.95	1.80	8 avril 1866	1.80	0.65	2.50
9 février 1861	1.80	0.85	1.82	5 octobre 1857	2.20	1.40	2.50
25 novembre 1862	1.24	0.50	1.82	3 mars 1870	1.90	1.25	2.55
25 juillet 1867	1.55	0.70	1.85	8 octobre 1865	2.19	0.95	2.60
3 mars 1858	1.80	1.00	1.85	28 décembre 1872	2.30	1.40	2.61
24 novembre 1872	1.70	0.25	1.95	7 décembre 1860	3.60	1.30	2.65
1er juillet 1861	1.25	0.60	2.00	23 novembre 1868	2.75	0.95	2.68
1er juin 1866	1.60	1.45	2.00	16 novembre 1867	2.95	1.50	2.70
27 septembre 1868	1.80	1.10	2.00	24 mai 1872	2.00	0.70	2.70
26 janvier 1875	1.14	0.85	2.03	2 octobre 1868	1.65	2.75	2.80
28 septembre 1860	1.98	1.45	2.05	16 mars 1866	2.50	1.50	2.85
8 novembre 1873	1.14	0.70	2.10	18 mars 1873	2.20	1.80	2.90
26 octobre 1857	1.69	0.90	2.10	3 décembre 1865	2.30	2.50	3.00
12 mai 1861	1.70	0.89	2.10	6 mai 1872	2.40	0.45	3.10
24 octobre 1873	1.95	0.80	2.10	29 novembre 1862	3.30	1.60	3.20
20 octobre 1875	1.98	1.05	2.10	3 décembre 1862	3.05	2.00	3.30
4 novembre 1873	1.14	0.90	2.15	13 septembre 1873	4.35	1.50	3.60
16 octobre 1867	1.60	1.15	2.15	15 octobre 1859	5.40	2.20	3.90
12 décembre 1864	2.27	0.95	2.16	18 octobre 1868	5.25	3.10	4.00
8 mars 1872	1.95	0.60	2.20	26 octobre 1864	4.70	3.10	5.10
26 novembre 1870	2.30	0.90	2.20	18 octobre 1872	6.50	1.30	5.50
11 septembre 1875	1.53	0.80	2.30	24 septembre 1866	8.20	4.50	6.25

1. Ce tableau et les deux précédents sont empruntés à l'étude de M. Jollois.

Digitized by Google

TABLEAU des principales crues dans le bassin supérieur de la Loire [1].

EMPLACEMENT des échelles hydrométriques.	NOMS des cours d'eau.	HAUTEURS MAXIMA AUX ÉCHELLES PENDANT LES CRUES DES												
		17-18 octobre 1846.	18-19 juin 1852.	30 mai 1856.	26 octobre 1864.	24-25 septembre 1866.	18 octobre 1868.	18-19 octobre 1872.	8 octobre 1878.	30-31 décembre 1888.	21 octobre 1891.	22-27 août 1900.	29 septembre 1900.	9-10 octobre 1907.	16-17 octobre 1907.
Goudet	Loire.	4.88	»	»	3.60	8.00	5.00	5.70	12.00	3.10	2.20	»	4.50	4.50	5.20
Brives-Charensac	Id.	3.50	»	»	2.70	5.50	3.30	3.70	6.00	3.00	5.50	2.40	3.40	3 60	4.80
La Voûte-sur-Loire	Id.	6.00	»	3.50	4.70	8.20	5.25	6.50	7.20	4.70	5.75	2.70	4.15	5.50	7.25
Bas-en-Basset	Id.	7.10	»	»	5.10	6.25	4.00	5.10	4.90	4.20	4.85	4.00	4.30	5.50	6.80
Colempce	Colempce.	»	»	»	3.00	5.00	3.00	4.50	4.50	5.00	5.00	»	3.20	4.00	5.00
Pandreaux	Gagne.	»	»	»	2.50	1.82	2.35	3.00	3.50	2.50	3.00	»	2.20	2.20	2.45
Estrouilhas	Borne.	»	»	»	2.10	2.25	2.25	2.70	»	1.70	»	3.30	2.40	2.25	2.80
Chomelix	Arzon.	»	»	»	1.33	1.20	»	1.50	»	»	»	1.32	»	2.60	2.80
Tence	Lignon.	»	»	»	3.10	4.50	3.10	2.30	5.37	3.00	4.00	1.15	2.40	3.50	2.80
Pont-de-Lignon	Id.	»	»	»	4.50	3.20	2.00	3.00	6.00	2.15	4.25	2.40	3.00	5.60	5.00
Dunières	Dunières.	»	»	»	»	»	»	»	»	1.18	»	1.48	»	1.90	1.90
Pontempeyrat	Ance.	»	»	»	0.90	1.80	»	1.95	»	»	»	1.78	1.56	1.97	2.08
La Roche	Id.	»	»	»	3.60	5.30	3.50	3.80	»	2.45	»	3.05	3.20	4.25	5.15

1. Ce tableau a été dressé, sur notre demande, par l'Ingénieur des Ponts et Chaussées de Montbrison, M. A. Betbede-Matibet, qu'il nous est agréable de remercier ici.

Digitized by Google

OUVRAGES CONSULTÉS

MANUSCRITS

Archives nationales, série H, 1413-1415.

Archives municipales du Puy, série G, 54.

Archives de la commune de Brives-Charensac (Haute-Loire), série O, 23.

Délibérations des États du Velay (Arch. départementales de la Haute-Loire, série C).

Délibérations de MM. les trois commis du diocèse du Puy, pays de Velay (1708-1789) (Arch. départementales de la Haute-Loire, série C).

Délibérations du Directoire du département (Arch. départementales de la Haute-Loire, L).

Livre des recettes et dépenses de l'évêché du Puy, 1384-88 (Arch. départementales de la Haute-Loire, G).

Livre de raison de la famille Le Blanc, du Puy (Coll. Paul Le Blanc, à Brioude).

Registres paroissiaux d'Yssingeaux (notes du curé Reboul).

IMPRIMÉS

Albigny (Paul d'), *Excursions au Mezenc* (Revue du Vivarais, II, III). Privas, Imprimerie Centrale. In-8°, 1894-95.

Annales et Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du Puy. *Tomes XIII, XX, XXII, XXVII, XXVIII, XXX, XXXI, XXXII, et V.* Le Puy, in-8°, Gaudelet, Marchessou, L'Avenir de la Haute-Loire.

Annonciateur de la Haute-Loire (L'), 1825-1862. Le Puy, in-f°, Guillaume, Pharisier.

Arsac (G. abbé), *La Chartreuse de Notre-Dame du Puy.* Le Puy, in-8°, Freydier, 1885.

Breton (L.), *Conférences de Sylviculture et d'Améliorations pastorales,* Le Puy, in-8°, 1907.

Cartulaire de Chamalières-sur-Loire, Ed. Chassaing et Jacotin : Paris, Picard in-8°, 1896.

Champion (Maurice), *Les Inondations en France depuis le* VI^e^ *siècle jusqu'à nos jours,* 6 vol. Paris, V. Dalmont, in-8°, 1858-1864.

Clouzot (E.), *Histoire et Météorologie* (Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1906, pp. 117-135).

Digitized by Google

Chroniques d'Étienne Médicis, bourgeois du Puy, édition Chassaing, in-4°. Le Puy, Marchessou, 1869-1874.

Correspondance des Contrôleurs généraux des finances avec les Intendants des provinces, publiée par M. de Boislisle, 3 vol. in-4°. Paris, 1874-1897.

Délibérations du Conseil général de la Haute-Loire, an VIII-1908, in-8°. Le Puy, Guillaume, Gaudelet, Marchessou, Mey, Peyriller, Rouchon et Gamon.

Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, Ed. Arndt, 1885.

Histoire du Languedoc, éd. Privat, in-4°. Toulouse, Edouard Privat.

Inondations (Les) de la Loire depuis 1003 jusqu'à 1791 d'après les Annales manuscrites de l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire (Revue des Sociétés Savantes, 1865, II).

Jacotin (Antoine), *Preuves de la Maison de Polignac*, 5 vol. in-4°. Paris, Ernest Leroux, 1908.

Jollois, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, *Mémoire sur les Crues de la Loire supérieure* (Annales des Ponts et Chaussées, 1881, 1er semestre, pp. 273-322). Paris, Dunod, éditeur, 49, quai des Augustins.

Journal de Clavel (Annuaire de la Haute-Loire, de 1870), in-18. Le Puy, Marchessou.

Journal de la Haute-Loire, 1813-1908, in-4°, in-18, in-fol. Le Puy, Lacombe, Pasquet, Gaudelet, Marchessou, Peyriller, Rouchon et Gamon.

Journal d'un bourgeois du Puy au dix-huitième siècle, publié par Ernest Visssaguet (*Tablettes historiques du Velay et de la Haute-Loire*, I, II, VIII), in-8°. Le Puy, Marchessou et Freydier.

« Les accidents arrivés sur la rivière de la Loire par le débordement des eaux en janvier 1633 », E. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, VI, 1877.

Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert, publiés par Pierre Clément, 8 vol. in-8°. Paris, 1861-82.

Le Blanc (Paul), *Les Inondations de l'Allier dans l'arrondissement de Brioude*. Soc. Acad. 1877, t. XXXII et réédition, revue et complétée, in-16. Watel, 1905.

Le Maire, *Histoire et antiquités de la ville et duché d'Orléans*, in-f°, 1648.

Le Mercure Ségusien, 1846.

Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy, in-4°. Le Puy, Marchessou, 1875.

Mémoires d'Antoine Jacmon, bourgeois du Puy, in-4°. Le Puy, Marchessou, 1885.

Mémoires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, 14 vol. in-8°. Le Puy, Marchessou, Peyriller, Rouchon et Gamon.

Morin (Dom G.), *Histoire générale du pays de Gatinois*, in-4°. Vve Chevalier, 1630.

Payrard, *Petites Éphémérides Vellaviennes*, in-8°. Le Puy, Prades-Freydier, 1889.

Payrard, *Mélanges Historiques*, in-18. Le Puy, Freydier, 1877-1880, et *Nouveaux Mélanges Historiques*, in-18. Freydier, 1887-1892.

Pontvianne, *Chamalières-sur-Loire*, in-8°. Le Puy, Prades-Freydier, 1904.

De Ribier de Cheyssac, *Description statistique de la Haute-Loire*, in-18. Le Puy, 1824.

Valois (Noel), *Inventaire des Arrêts du Conseil d'État*, 1593-1610.

Vigouroux (Louis), *Le reboisement en France et en Angleterre* (Idées modernes, février 1909).

Digitized by Google

CHRONOLOGIE
DES DÉBORDEMENTS ET INONDATIONS
DE LA LOIRE SUPÉRIEURE
ET DE SES AFFLUENTS DANS LA HAUTE-LOIRE.

1374.

Dans des lettres de Charles V du 29 mai 1374, renvoyant devant le sénéchal de Beaucaire divers habitants du mandement de Monistrol, coupables de bris d'une écluse élevée par Armand IX, vicomte de Polignac, au lieu des Deux Rives, mandement d'Aurec, il est question *des déprédations commises à la digue de l'écluse en raison des inondations des eaux*, « propter inundacionem aquarum partim diruptam ».

Preuves de la Maison de Polignac, par Antoine Jacotin, tome II, p. 64.

1378.

« [U]n] déluge fut l'an du Christ M.CCC. LXXVIII., la VI^e^ yde du moys de octobre [*le 10 octobre*], auquel jour pleut despuis sept heures du matin jusques à soleilh cochant, où audit jour rompit le pont de pierre qui estoit le plus hault édifié que celluy devant les Carmes, droict au chemin tirant vers Roch Arnault, et autres gros dommaiges qu'il fist au plus près des précédens équiparés.

« Dieu doresnavant nous en vueille défendre! car trop est grande, dolente et contristable la cronique et plus dure et lamentable à ceux qui y perdirent porcion de leurs biens ».

Chroniques d'Étienne Médicis, éd. Chassaing, tome I, p. 274.

1387.

« It espeirando dictum pratum juxta sanctum Bartholomeum et alibi

Digitized by Google

ubi fuerat expediens et necesse quia dictum pratum fuerat p[er] dulium (diluvium) aque Dolesonis in pte (parte) dirutum... XX s. »

Livre des recettes et dépenses de l'évêché du Puy, 1383 à 1388, fol. 137, verso. Arch. dép. de la Haute-Loire, série G. 103.

1388.

« L'année 1388, le jour de la fête de saint Casimir, il y eut une si grande inondation dans ce pays qu'elle ruina tout le lieu de Cussac. Elle alla aussi jusqu'à déterrer les morts du cimetière ».

Journal de Belut. *Mél. historiques*, Payrard, I; p. 30 [1].

1421.

« En l'an M. CCCC. XXI., et le sabmedi *IV^e de octobre*, environ mynuyt, commença à plouvoir, et dura le dimenche, le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi, le sabmedi. Dont, à cause de l'abundance de tant d'eau, les rivières s'en enflarent estrangement, et firent de dommaiges merveilleux, rompant les ponts en plusieurs parts, tant en Vellay, Gévauldan, Forests et Auvergne. Et est à noter que Doleson, Borne et Loyre y firent bien leur debvoir. »

Chroniques d'Étienne Médicis, éd. Chassaing, tome I, p. 245.

1469.

« Je treuve que l'an M. CCCC. LXIX., le *VI^e d'aoust*, qui est le jour de la saincte et illuminée Transfiguration de nostre rédempteur Jésus-Christ, que ce jour fut si très-disposé à pluye que merveilles, tellement que la rivière de Borne s'en enfla si desmesuréement et en telle façon exceda ses bornes, qu'elle flota jusques dans l'eglise et couvent de Sainct Laurens, passant par leur pré, leur cloistre et reffectoir, et, briefs, leur fist tant de maulx que les poures Freres en furent constitués en supplice et calamité; et, ce mesme jour, abbatit deux arcs du dit Pont neufs devers le pré de saige homme sire André Mege, marchant du Puy, et subvertit toute l'arche qui estoit entre lesdits deux arcs à cause du descendant de l'erisson du molin de la maison de Saint-Marcel qui est prochain dudit pont, laquelle, en y colant, y urtoit si vehemen-

1. « Un vieux bouquin, faisant partie des archives de la famille Belut, de Cussac, nous a fourni les deux documents suivants, écrit l'abbé Payrard; le premier est pour ainsi dire l'histoire des inondations de la Loire dans le Velay depuis 1282 jusqu'à 1795. Ce mémoire historique fut composé vers 1824; le second est un épisode en vers patois de l'inondation de 1795. » Ce manuscrit était conservé jusqu'en ces dernières années dans la Bibliothèque du grand séminaire du Puy et vient de passer aux Archives départementales.

Digitized by Google

tement que chose oultrageuse estoit à voir et espouvantable, et par ainsi laissa ledit pont rompu, cassé, dilaceré et en poure estat. »

Chroniques de Médicis, éd. Chassaing, tome I, p. 285-6.

1480.

« Odon du Bois, trente-sixième prieur de Chamalières, qui vécut probablement sous le règne de Louis XI, gouverna le monastère vers 1480. De son temps, une crue extraordinaire de la Loire envahit les bâtiments du couvent de Chamalières et submergea les terriers du prieuré qui furent ensuite entièrement perdus, lorsque ce prieur fut violemment expulsé par les gens du vicomte de Polignac.

« L'inondation emporta vraisemblablement l'antique pont qui se trouvait à peu de distance du couvent, en aval du fleuve. Les derniers vestiges de ce pont appelé l'Arche, parce qu'il ne se composait sans doute que d'une seule arche ou encore qu'une seule de ses arches avait résisté plus longtemps aux crues extraordinaires, ont disparu en 1866, lors de la construction du pont de la voie jeté à la même place ».

Pontvianne, *Histoire de Chamalières*, p. 106-107, d'après le *Cartulaire de Chamalières-sur-Loire*, Ed. Chassaing et Jacotin, introduction, p. IX.

1492.

« L'an M. CCCC. LXXXXII., et le jour de sainct Vincent, *XXII^e de janvier*, par tout le pays cheust de neige environ cinq quartiers en haulteur de l'aulne du Puy. Pourquoy, on deschargha le tois des maisons, et estoit si grande la quantité de la neige parmy les rues que l'ung voisin ne voyoit la porte de l'autre, ce n'est que par aucuns passaiges qu'on y avoit faict. De ce s'ensuyvirent grosses inundations de l'eaue de Loyre, Borne et Doleson ».

Chroniques d'Étienne Médicis, Éd. Chassaing, tome I, p. 264.

1506.

« L'année 1506, le *10 de septembre*, le fleuve de la Loire fut très grand et causa plusieurs dommages dans tous les pays qu'il arrose. On ne l'a jamais vu aussi débordé. Il allait jusqu'au pré de Pierre Michel, appelé le Breuil, qu'on appelle maintenant pré de *la Font*, de Pierre Paul Chouvy, de Malpas. Il entrait dix brasses dans le champ de Mathieu Greilhe appelé *Ribaouto*, qui appartient maintenant à Surel. Il emmena le pont de Goudet et celui de Coubon. Plusieurs personnes s'y noyèrent. Je le rapporte comme y étant présent et témoin oculaire. — Arnaud, vicaire de Cussac ».

Journal de Belut, *loc. citat.*, I, p. 31.

Digitized by Google

1508.

« COMMENT LE TORRENT DE DOLESON, LE JOUR DE SAINTE ANNE EXCÉDA SES BORNES. — L'an de l'incarnacion du Verbe divin M. D. VIII., et le très-remembrable jour de madame saincte Anne, mère de nostre patronne la Vierge Marie, qu'est cellebré et festivé en Saincte Église par les devots Christicoles le *XXVI^e^ du mois de jullet*, est à rememorer et digne de grande recordacion que ledit jour, environ deux heures après midi, (ainsi que par la permission du hault Altitonant fut accordé), il se mist à plouvoir et tempester si severement et desmesuréement que ce fut chose merveilleuse et quasi aux subsequens et posterieurs chose de difficile crédance, et par assiduité persevera par l'intervale et espace de quatre heures, et n'ocupoit ladite pluye et tempeste tant dangereuse et dommageable que environ une lieue françoise autour de la ville du Puy. Et pleut en telle façon que la riverote de Doleson en enfla et s'en agrandit si advantageusement qu'elle exceda ses metes, si que ses limites extendirent jusques au my du Breulh, pré épiscopal : qu'estoit cas de grande admiracion et chose lachrimable à concerner. Car de la vertice du lieu de Val jusques au pré de l'humble Hospital Nostre Dame où Borne et Doleson se confederent elle rompit, cassa et desmolit parois, herissons, botiers, levadas, barris, faisant fossés et profundes concavacions à travers champs et prés, et fit indicible et quasi innumérable depopulacion d'arbres, et (qui plus est) rua jus ung beau pont de pierre jadis noblement construict audevant de la porte du couvent Nostre Dame des Carmes, et ausdits Freres Carmes, ensemble en l'esglise desdiée à l'honneur du glorieux apostre sainct Bartholomy, fist terribles, angoisseuses et quasi irreparables molestacions, abbatant ouvroirs, jardins, molins et autres domiciles, et (qui est le pire) fit rendre le naturel tribut, par fureur repentine, à deux bonnes et notables filles vierges et à deux poures enfants michelets qui, pour la pluye, s'estoient retirés à sainct Bartholomy environ le siège de la maison de léans, lesquels furent vehementement prevenus de l'inundacion de l'eaue, et par les grans vagues d'icelle, ainsi que par oppinion on l'a ventillé, transportés en la rivière de Loire, soubs le pont de Sainct-Rambert en Forez ; desquels Dieu vueille avoir mys les ames en gloire !

« Les grans dommaiges-interests et inenerrables maulx qui nous furent distribués par ce deluge seroient trop prolixes, et furent beaucoup plus excessifs et inestimables que ne furent ceulx que du precédent déluge avoient esté faicts par semblable inundacion de ladite rivière, ainsi que par investigacion je l'ay trouvé en une antique cronique qui, du precedent deluge, avoit esté en noble stile trassée [1]...

1. Cf. plus haut le récit de l'inondation de 1378.

Digitized by Google

« Voyant ledit deluge estre tout estrange, ung marchant du Puy Médicis lui-même] le mist en tel ordre en rethoricque françoyse comme s'ensuyt :

Contemplant sus ce monde miserable,
Remply d'ennuys et si très-decevable,
Naguieres fus esprins de grant tristesse,
Et ma tristeur si sera bien prouvable,
Car la raison de ma doleur grevable
Est le dangier où nous sommes sans cesse.
Peine, soulcy jamais ne nous delaisse;
Mourir enfin par moien de foiblesse,
Ou accident qui nous est guerroiable.
Soyons très-forts ou tous plains de jeunesse,
Considérons que, après toute liesse,
Mourir nous fault : c'est chose veritable.

Offences faisons plus que à milions,
Et à Dieu point ne nous humilions;
A tres tout mal notre cueur est soubmys.
Plus fiers soumes que ne sont les lions.
De tous mauldits pechés nous allions
En ce faisant, faisons fol compromis,
Quant les vices que nous avons commys
Ne corrigeons, car il nous est promis,
Se envers Dieu faisons rebellions,
D'estre livrés aux cruels ennemys.
Doncques, Jésus, ne soit par toy parmis
Que envers eulx jamais nous nous lions.

Ainsi doncques, l'année que, par bon sens,
On faisoit compte de *mil et cinq cens*
Et huit, d'aoust la cinquiesme kalende,
Qui est le jour glorieux, comme je sens,
De saincte Anne, ou mes cinq sens
Me faillent, ainsi fault qu'on l'entende,
La rivière Doleson fut si grande
Que ses metes exceda, dont l'asmende
Du grant dommaige que fist est sans
Estime, nulli ne si attende.
Ung autre fois, Dieu nous en deffende!
Car, en tel faict, pas bien je me consents.

Deux heures après que midy fut sonné,
Lorsque le peuple eust assez bien disné,
La pluye vint, qui dura d'heures quatre,

Digitized by Google

Si roidement qu'on estoit estonné.
Gresle cheoit par cas desordonné,
Batant les biens de terre plus que plastre.
Eolus, en l'ayr, faisoit les vents batre;
O que piteux les faisoit veoir combatre!
A Dieu avoient plusieurs leurs cueur donné.
De cecy rien il n'en fault rebatre,
Ne en façon que ce soit debatre,
Car tel faict ne vist oncq homme né.

Doleson creut impetueusement
Et descendoit si rigoureusement
Que ses prochains estoient en grant dangier.
Le lieu de Val, sans mentir nullement,
Yl cuyda emmener certeynement,
Et du tout confondre et submerger.
Les gros arbres emmenoit de legier
Qui tout abbatoient, pour abregier,
Devant eulx, si malicieusement;
Parois, herissons faisoient desloger,
Et pardessus floter, aussi naiger,
Qu'estoit à veoir grant esbahissement.

A voir une telle inundacion,
On povoit dire, sans nulle fiction,
Que Neptunus avoit la mer menée
Pour entendre ceste destruction
C'estoit divine pugnicion
Que Dieu nous envoya ceste journée.
Je ne scay pas qui l'avoit adjournée.
Que n'estoit-elle de repos sejournée?
Et non pas faire tel excequcion.
Le bestail menoit comme forcennée.
Mais croyez qu'estoit à force née
Contre nous por dure vindicacion.

Qui ne prioit Dieu n'estoit pas saige,
Quant Doleson vint faire passaige
Au Breulh. Certes, là estoit l'ennemy.
Plusieurs ovroirs abbatit par oultrage,
Et menant trefz et autre bernage,
S'en vint heurter à Sainct Bartholomy.
Là, remplist l'eglise jusqu'au my.
Pourquoy, le precieulx Corps de l'Amy
De nos ames, duquel portons l'ymage,
Rua par terre comme ung formy

Digitized by Google

Autel, ymages, tout cassé et fromy
Fut dans la boue; velà piteux ouvraige.

De pluiseurs léz abbatit la muraille :
Cella est vray, et point je ne m'en raille.
Qui pire est, surprint deux michelets
Que s'estoient, sans que point je faille,
Pour la tempeste, vaille que vaille,
Là par dessoubs les autres retirés.
On peut dire : *Illi sunt martires*,
Comme furent. L'eau les a tirés
Et faict poier de mort la dure taille.
Dieu leur pardoint! *Amen* trestous direz,
Et, ensuyvant, encores ouyrez
Les maulx que fist tant d'estoc que de taille.

Semblant ainsi ung deluge merveilleux,
Tomba maison en plusieurs et divers lieux,
Et si entra bien avant dans la ville.
Voiant ce faict estre si perilleux,
Plusieurs en plorarent de leurs yeulx;
En voiant desconfiture si ville,
C'estoit justice plus forte que civile.
Puis tomba, qui estoit chose utile,
Le pont des Carmes. Ha! à ce meust Dieux!
Des années y a trop plus de mille
Que chose n'advint plus inutile :
Les dicts en sont trop merencolieux.

Perseverant tousjours en ceste sorte,
S'en vint viste aborder à la porte
Des Freres Carmes et entra dans l'eglise,
Leur chœur desfit, les ymages emporte,
Tous leurs livres par l'esglise transporte,
Lesquels elle a en laide façon mise.
Puis l'eglise perfora de telle guise,
Que plusieurs choses, sans nulle faintise,
Enmena dehors Dieu les conforte!
De malice estoit si très-exquise
Que pour néant aide on eust requise,
Car elle donne et aucunes fois oste.

Non saoulée d'avoir tant de mal faict,
Continuant son doloreux fortfaict,
Au molin de Fuoc qui est là bien près,
Par son outrage orde et infect,

Digitized by Google

Tua deux filles, qu'est un grand meffaict.
C'estoit chose plus noble que ciprès.
N'avoit-elle pas assez gasté de près?
Hellas! ouy. Doncques, par don exprès,
Créateur, soit consolé et reffaict
Le dueilh des parens qui sont prests
De desespoir, et chacun en après
T'en supplie, Altitonant parfaict!

Qui tant de dommaiges vouldroit compter
Yl ne scauroit, ne pourroit sans doubter;
La chose seroit trop ennuyeuse.
Mais prions Dieu que reconforter
Yl vueille ceux que desconforter
A volu par tel œuvre merveilleuse.
Se cest infortune tenebreuse
Ay faict en rime mal savoreuse,
Plaise vous doulcement la supporter,
Car d'entente très-affectueuse
L'ay-je faict, pour eviter oiseuse,
Et pour au temps advenir reciter.

Chroniques d'Étienne Médicis, éd. Chassaing, tome I, p. 273-279.

1515.

« L'an M. D. XV., pour ce que par plusieurs inundacions la rivière de Loire avoit si fort tourmenté et assailly une arche dudit pont [de Brives] tant pour la desmesurée quantitée de l'eaue que pour les gros cartiers des glaces yvernaulx, arbres et gros rochiers qui contre ladite arche trop roidement urtoient, qui fut la causa que ladite arche, ensemble ses deux arcs contigus, devers la partie de la tour de monseigneur le vicomte en estoient cheus en grant ruyne et mesmement l'un des arcs estoit du tout abbatu, et l'autre estoit si dangereux que merveilles... Ledit seigneur visconte, la ville et le pays en tant que diocesains, comme je cuyde, ainsi qu'il passa aux Estats du Velay, le firent edifier et rabiller tout nouvellement, et firent de ces deux arcs vieulx, dangereux et caducs, ung bel et gentil arc beau et bien faict, que Dieu vueille garder pour l'utilité des poures passans et tout le pont avec ».

Chroniques d'Étienne Médicis, éd. Chassaing, tome I, p. 286.

1523.

« Le dit an M. D. XXIII., et le *X^e jour de may*, tout soubdaynement pour une pluye se mist hors de ses termes fort avantageusement le ruysseau de Doleson, et disoit-on que, puis le jour saincte Anne oùt il fist tant de dommaiges, l'an M. D. et VIII, n'avoyt esté si enflé.

Digitized by Google

« Le dit an et le *XV^e de juing*, par une autre semblable pluye, ledit ruisseau de Doleson se torna de rechief mectre hors de ses bornes en la qualité que dessus, où fist de très-grans dommaiges, dont le peuple s'en esmerveilla moult ».

Chroniques d'Étienne Médicis, éd. Chassaing, tome I, p. 294.

1536.

« Au dict an, les Consuls rempararent leur molin de Barlieiras, ensemble la levade d'icelluy, qu'estoit en partie toute rompue et dilacerée, et toutes les fontaines pareillement ; si que le tout estoit assez bien. Mais, survenant certaine inundation des rivieres de Borne et Doleson, les *dimenche XVIII^e et mardy XX^e de novembre*, tout de rechief fut dissipé et emporté par l'effort desdites rivières. Si que, d'un moys après et davantaige, jusques que par lesdits Consuls fut retourné en son ordre, ne povoit-on avoir eaue en la ville que par le moyen des puis d'icelle ».

Chroniques d'Étienne Médicis, éd. Chassaing, tome I, p. 377.

1543.

« La dicte année, sur le *vendredi XIII^e de octobre*, de nuyt, pleust tellement que les eaues par tous quartiers se enflarent par telle sorte, que non seulement les grandes rivières, mais les petits ruysseaux, en quelque part qu'ils fussent assis et de quelque petite nature, firent tant de dommaiges que le racompter feroit horreur. Et dedans le moys après, en fist aultres deux non guière distantes de la première. Dieu par sa divine grace et bonté, nous en garde une aultre fois! Disons *Amen* ».

Chroniques d'Étienne Médicis, éd. Chassaing, tome I, p. 392.

1554.

20 septembre. — « Julien Bonnet, de Solliniac, fust noyé par l'inondation de rivière de Loyre ».

Éphémérides Vellaviennes, éditées par l'abbé Payrard, p. 344.

1559.

« Regardons de l'eaue, pour redduire, icy par memoire sempiternelle comment l'an present M. D. LIX., sur la nuict entiere du *sabmedi V^e des ydes de septembre*, les efforts et indicibles, voire inexcogitables et irreparables dommaiges, que la riviere de Loyre, assez prochaine du Puy, a faict le lon de son estendue. Si que le cas est passant la apprehension humaine et moult difficile à relater, car sur celle nuyct environ le temps de trois ou quatre heures, qu'est un faict memorable et ung secret clos ès archanes de Dieu, que ès parties sur la naissance de la fontaine ou source dont descend et derive Loyre, il ait si trestant pleu

Digitized by Google

meslé de grosse gresle, escleres rubiconds contre leur naturel, avec continuels et espoventables tonnerres, qu'on ne povoit cognoistre sur la terre synon desmesurée habundance d'eau.

« Regardons que sur ce est dict en *Esther* (chappitre x^e^) : *Fons parvus crevit in fluvium maximum et in aquas plurimas redundavit,* et comment en avallant par flots estranges, excedant ses rives et bornes acostumés de bien grande estendue, elle ne laissa devant elle à démolir, rompre, abbattre et ruyner ponts, planchis, murailles, botiers, herissons, levades, ribages, toute nature et maniere d'arbres jeunes et vieulx, desquels ladicte riviere estoit felicement decourée pour leur nature verdissante et fructueuse, que ont esté depopulés, renversés, eradiqués et exterminés, et la terre des labours et champs evacuée deçà en plusieurs partis, restante la place en roches et pierres, sans espoir de jamais y povoir cultiver ne laborer.

« Les prés, il les a fendus et remys en gravier, y faisant merveilleuses traces, nouveaulx passaiges, profundes concavassions, moult difficiles à les restaurer et remettre en leur estat pristin. Les jardins, maisons, cases, logetes, fonts, granges, patils et estables, et tout ce que ladicte riviere povoit attaindre, elle a mys à doleureuse fin, sans y povoir aucun secours ne recours. Et pour ce que ladicte estrange inundation, avec ses fluctuations et undes turbulantes, surprint grand nombre d'hommes, femmes et enfans en leurs maisons, heure de la profunde nuyt, aussitost par devant que par derriere, que ne sceurent trouver moyen, par la superhabundance et astivité de l'eau, de trouver eschappatoire ne de fuyr; si que ils furent là assiegés et contraincts en gravissime tristesse endurer le torment et angoisseux martire de la mort, là où't ne se peult donner ne accorder nulle triefve, dont j'ay doleur de l'escrire, voyant si terrible limite faite à leur vie par telle fin et periode non naturel, et ainsi neyés et submergés; qu'est un cas d'amer desespoir, ensemble de leurs animaulx, beufs, vaches, juments, polins, porceaulx et brebis, desquels le nombre est grand à bien l'extimer, selon le rapport de gens à ce subjects.

« Et après, les paoures creatures humaines, aussi ledict bestial, on a trouvé ainsi morts et neyés, les ungs loing, les aultres prochains, les ungs çà, aultres là en divers lieux. Ce neantmoins, en a porté ladicte eau les petits meubles de leurs maisons, que estrange chose est d'en ouyr leurs doleureuses plaintes, les laissant tous nuds, oppressés de vehemente doleur, desolation et desconfort. Qui alors se povoit saulver, c'estoit bien à grande peine et non pas sans dangier.

« O mon Dieu! je pourroie cy amener le dict du bon Prophete Abacuch, lequel en son tiers chappitre dict ainsi : *Numquid in fluminibus*

Digitized by Google

iratus es, Domine, aut in fluminibus furor tuus? Nous ne pourrions extimer à souffisance ces afflictions que ne sont pas choses vacilantes ne incertaines, mais contenant en pleine verité.... Rien n'aproche de ce qu'a faict ceste riviere de Loyre ceste susdite année M. D. LIX., qu'un bien grant et espacieux livre ne pourroit suffire à narrer par le menu les dommages que a porté ladicte riviere de Loyre que j'ay ci-dessus traicté et escript, selon ma nebuleuse ignorance et mesure de mon rude scavoir, toutesfois soubs correction des mieulx entendus.

« Mais, qu'est ce, benevole lecteur, que sur ce dessus narré je te pourroye plus amplement escrire note, arrenger plus grant monceau de paroles, synon que se recommander à Dieu nostre misericordieux sire, se metant soubs sa tutelle et de sa glorieuse Mere, notre patronne, et leur prier par leur debonnaire grace, donner paradis aux trespassés, et aux vivans que tant y ont perdu et souffert, les vueille constituer au plus ault degré de la vraye vertu de pascience, pour soulaiger en ceste dure adversité leur humaine perturbation. Disons *Amen* ».

Chroniques d'Étienne Médicis, éd. Chassaing, tome I, p. 488-491.

1559.

8 septembre. — « La rivière de Loyre se deborda si impetueusement qu'en emporta les ponts de Goudet, de Coubon et aultres mille maux ».

Éphémérides Vellaviennes, p. 322.

« Miraculeusement la rivière de Loyre se desborda par ung dimenche matin qu'estoit landemain de Nostre Dame de septambre, par si grand desbordement et force que le pont de Cobon fust abbatu et brisé, la maison du toyre (préposé au péage) demolie et ruynée et plusieurs personnes neyées, maisons abbatues; mesmes la petite maison des pouvres malades de Brive et le devant de leur esglise; ayant la grande habondance de l'eau prins possession par tout le terroir de Brives jusques près l'arbre de Tirebeuf, tellement que de memoire de vivans on n'avoit veu ung tel déluge et que soyt vray. On avoit faict fère ung rastelier à Brive dans ladicte rivière pour retirer le boys de Bouson qu'il faysoit conduyre; fust rompu et emporté par l'eau ; contrainct en fère ung autre... »

Mémoires de Burel, éd. Chassaing, p. 11-12.

Nous possédons quelques détails sur les dégâts occasionnés par la Loire lors de cette inondation :

« Lignon. — *Du commancement de la rivière de Linhon.*

« 1. Le pont a bois de la Bastide de Mezenc sur ladicte rivière avec

Digitized by Google

troys grandes pilles a pierre, chaux et sable. Ladicte rivière a tout abatu. Y avoit deux planchiers ruinés et rien demeuré. Cousteroict de rédiffier cent livres.

« *En marge* : ledict pont est entre les diocezes du Puy et Viverés.

« 2. Sur ladicte rivière ruyné et abatu le pont de Chantelouba qu'estoit de pierre. Fauldroit pour le rédiffier quatre cens livres.

« *En marge* : ledict pont est entre les dioceze du Puy et Viverés.

« 3. Le pont de Mars édiffié de pierre abbatu. Les pilles des deulx coustés demeuré en son entier. L'arc du milieu cousteroit de le rédiffier troys cens livres.

« *En marge* : ledict pont est entre les diocèze du Puy et Viverés.

« 4. Le pont de Tensse ediffié de pierre à trois arcs. A rompu la pille dudict pont du costé du Puy, estant de la longueur de douze brasses et emporté la croix en pierre. Cousteroit cinq cens livres de le rédiffier.

« *En marge* : Dans notre diocèse.

« 5. Pont de Linhon, chemin du Puy à Lyon, construict en pierre a quatre arcs, ung grand, ung moyen et les deulx sur les fondements. Et a rompu et admené l'arc et pille du cartier du Puy, et les deux pilles du grand arc ruynées et gastées. Cousteroict de restaurer mil livres.

« 6. Du pont du Chambon en a mené un arc du cousté de Sainct Vozi. Y a audict pont troys arcs de pierre et sables basties. Et cousteroit de rebastir et édiffier celluy qui en a esté admené quatre cens livres.

« 7. Le pont de Fay appellé de Gast Chabrit basty et édiffié de troys pilles à pierre, chaulx et sable. Et deux planchières de boys en a esté admené et abbatu. Cousteroit environ deux cens livres.

« Alyer. — (Suivent 4 articles concernant les ponts de Vabres, de Saint-Haon, de Saint-Mezard, de Jonchères).

« Loyre.

« 12. Sur la rivière le pont de Goudet tout demoly excepté une pille de la partie de la ville du Puy. Et cousteroict de reedifier deux mil livres.

« 13. Le pont de Bouzac construict de pilles et planchiers, en a mené une pille et cousteroict de le rediffier quatre cens livres.

« 14. Le pont de Coubon qu'est basti à chaulx et sable de sept à huict arcs tout demoly; et abbattu entièrement les deux premières pilles. Qu'est le principal passiage de ce pays. Et cousteroict de le restaurer vingt mil livres.

« 15. Le pont de Brive autrement de Charansac contenant en largeur huit ou neuf arcs. A gasté deux pilles, ruyné trois arcs, de façon que

Digitized by Google

les charretes n'y peuvent passer craignant le danger de l'entière ruyne dudict pont. Et cousteroict le restaurer six cents livres comme est pourté par la rellation.

« 16. Le pont de Villeneufve a esté trouvé sur le commancement de notre entrée les bords et baragnhes abbatus et de l'aultre pont le fondement fort foullé. A besoing rechausser et cousteroict la restauration trente livres.

« 17. Les ponts de la Voulte vieulx et nouveaulx en a tout mené et arraché, et pour en redresser ung cousteroict deux mil livres.

« Coulances.

« 18. Le pont de l'Estaing basty a trois arcs en a esté entièrement mené, excepté partie de la pille du cousté de Monestier, et cousteroict de restaurer deux mil livres.

« 19. Le pont de Meysous sur la rivière de Coulance. En a mené les entrées dudict pont, laissé l'arc, et pour le rediffier cousteroict troys cens livres.

« Ganhe.

« 20. Sur la rivière de Ganhe en a mené et arraché le pont près du chasteau du Villard basti a neuf et de le rediffier cousteroict troys cens livres.

« 21. Sur ladicte rivière a esté trouvé ledict pont ruyné des pilles et du cousté de la ville du Puy, Et cousteroit de le restaurer vingt-cinq livres ».

Mélanges historiques, de l'abbé Peyrard, tome I, pp. 83-88, *Les Ponts dans le Velay après l'inondation de 1559.*

1582.

« Le *2e jour du moys de septembre*, audict an 1582, survint miraculeusement sur les rivières de Borne et Doleson et environ ung si grand et terrible changement de temps, comme vent, tonnaires, gresle, tempeste, jusques que dans le jardin de l'evesché au Puy et au milieu fist ung grand fossé et trou comme si c'estoit ung puys.

« Les deux rivieres se enflarent si fort que l'eaue de Doleson estoit venue jusques dans l'esglise des Carmes et audevant le grand aultier, rompu et brisé le bout du pont, comme aussi rompu et admené de maisons qu'il avoyt abbatues par terre par telle roideur que n'y avoit moien de y fère resistance, car l'eaue dudict Doleson si fort desbordée comme elle estoit vint jusques dans les faulxbourgs et ouvroirs de Jehan Burel et place appellée de la Roussie audevant la porte d'Avignon.

Digitized by Google

Et après fist son retraict de petit à petit en leur premier estat, sans fère aultre mal. »

Mémoires de Burel, éd. Chassaing, p. 80.

« L'an 1582, *le 3 septembre*, le lundi avant midi, le ruisseau de Cussac fut si debordé qu'il ruina neuf maisons. Il entra dans l'église en si grande quantité qu'il y avait d'eau jusqu'à la ceinture. Il menait de grandes pierres ainsi que des arbres. Il fit ce jour-là des éclairs et des tonnerres épouvantables.

« Ce même jour, la rivière de Gagne fut si débordée qu'elle emmena tous les champs et les prés qui y aboutissent. Il y avait d'eau de la hauteur de trois hommes. Elle ruina une partie du Pré Neuf. Elle emmena aussi le pont de Chassilhac qui se trouve près de l'endroit où cette rivière prend sa source ».

Journal de Bellut, *loc. citat.*, I, p. 32.

1582.

13 septembre. — « Le ruisseau de Cussac et la Ganhe emportèrent cinq maisons dudict Cussac, et le ruisseau dudict Solliniac un des molins dudict Solliniac, témoin Barthelemy, pour lors vicaire dudict Cussac ».

Éphémérides Vellaviennes, p. 331.

1591.

« Le *1er jour du moys de may*, tumba sy grand abondance de naige que ny en avoict ung grand jenolhat par tout peys durant troys jours et nuictz... et sy demeura cept ou huict jours, bien que ne laisoict de fondre toujours que après [survinrent] grans desbordemens de rivières. La plus grand partye des caves de la ville ramplyes d'eau. Au dessoubs le grand aultel des Carmes, l'eau sortoict de tous costés que l'esglize en estoit ramplye : choze que ne s'est jamais veu en ceste ville ».

Mémoires de Burel, éd. Chassaing, p. 265.

1595.

30 octobre. — Ce jour « fist un grand vent et toute la nuict, et tonneyres, et sans faire esclairs, et tonneyres avec vent impétueux. Vint une pluie tellement que la vigile de la Toussaint de matin la rivière de Loire fust grandement desbordée, qu'elle n'avoit esté si enflée et grosse depuis l'an 1559 au septiesme septembre comme aussy les ruisseaux. Ainsin l'atteste je soubsigné pour avoir veu lesdictes inondations et plusieurs d'autres. — Barthelemy, curé de Soliniac ».

Éphémérides Vellaviennes, p. 408.

Digitized by Google

1598.

24 novembre. — « La nuict passée, il pleut et faisoit des esclairs en l'air et des tonnerres, et les eaux estoient grosses et enflées, et la rivière de Loyre le mardi 26 mena un grand bruict et avoit monté tellement qu'on estoit en grand esbat de cela, moy present soubsigné : Barthelemy, curé de Soliniac ».

Éphémérides Vellaviennes, p. 440.

1601.

30 juin. — « Le 27 et le 28 nega en se païs et durât tout le mois de juin puis le dernier pleut, tous les revieres estoit fort debourdées ».

Note du curé Reboul relevée sur les registres paroissiaux d'Yssingeaux et *Mémoires de Burel*, p. 485.

1603.

29 septembre. — « La rivière de Loyre a esté grandement desbordée ayant amené le pont de Coubon, sans avoir pleu en ce pays de Velay ».

Éphémérides Vellaviennes, p. 361.

24 novembre. — « Le 24e jour du moys de novembre audict an, tumba en sy grand abondance de naige; après, le jour saincte Catherine, se leva ung grand vent, tellement que ladicte naige se fondict, et fust ung sy grand desbordement des eaulx, par le moyen de ladicte naige ou par certayne pluye, que fist chozes presque incroyables au chemin appellé la Chaussade de Brive, que n'y avoict homme que hust passé audict chemin qu'il n'en fust étonné, et que le fouldre ly avoict trevalhé; comme de mesnues fist auprès du molin des Estraictz. A la vérité, ce soir là fist de grandz tonnerres. Sy grand fust ledict desbordement des eaulx et si grande lavassy que toute la terre estoict en eau, et fist de grand mal, car il en amena beaucoup de terres. On tenoict pour assuré que le roc appellé Brunelet s'estoit abaissé d'une aulne; choze digne de memoyre ».

Mémoires de Burel, éd. Chassaing, p. 489.

1606.

30 avril. — « Notez que ledict jour, en 1606, environ trois heures de l'après midy, la rivière de Loyre est venue enflée et que paravant deux ou trois jours avoit faict un grand vent et impétueux, et que ledict jour n'a que bien peu pleu avec certains brouillards et tonnerres ».

Mémoires de Burel, éd. Chassaing, p. 498.

Digitized by Google

1608.

« Sur la fin de l'esté, la rivière de Loire se desborda en tel excez que surmontant son lict ordinaire, elle rompit la pluspart des digues et levées, et plusieurs arches de ponts qui sont sur la rivière, et fut si furieuse qu'elle emporta des terres et demolit plusieurs maisons; l'on en attribue la cause aux neiges qui se fondaient aux montagnes d'Auvergne durant les grandes chaleurs de l'esté, qui furent presque autant excessives comme l'hiver avoit esté aspre et rigoureux ».

Le Maire, *Histoire et antiquités de la ville et duché d'Orléans*, Ch. XV, p. 41.

« En l'an mil six cent huict *le dix et onze octobre*, un sammedy et dimâche survint un vant plus impetueux que du vivant n'eust esté un tel, lequel feust suivy de tonnerre, esclairs et foudres et pluies en telle abundance que l'inondation des eaux feust si grande qu'il emmena la pluspart des terres, prés et ponts de toutes parts et fust tel debourdement et ruine que de la memoire des vivans n'avoict esté, en ayant ammené moulins, hômes, bestal en sorte qu'on estoit cô me perdu de voir tel déluge tonnant foudres et inundations. Syoume [la Sioule] feust de l'haulteur d'un homme. Impossible d'anarrer les maux que donna parmy la France et principalement en ce pais; le debourdement dura trois jours ».

Note relevée sur les registres paroissiaux d'Yssingeaux.

11 octobre. — « Sera mémoire que ce jour, jour de sainct Giraud, sur le soir, commença à pleuvoir et dura trois jours, à cause de laquelle pluie fust une grande inondation d'eaux, mesme la rivière de Loyre, la Gaigne, Orie, lesquels à cause de la grande inondation desdictes eaux, firent une infinité de maux, en ayant admené plusieurs pays, près, arbres, et faict de maux inestimables, ladicte rivière de Loyre estant venue plus grande qu'elle n'ait jamais esté de la vie des vivants, laquelle inondation dura l'espace de trente heures. Dieu soict loué. — Barthelemy, curé de Soliniac ».

Éphémérides Vellaviennes, p. 379-80.

17 octobre. — « En ladicte année fist sy grand secheresse qu'il ne pleut de tout lemoys de julhet, d'aoust, ny jusques au 9e de septambre qu'on ne povoict rien labourer les terres mesmes; les bledz en furent fort petis et fort povres, que tout le monde s'en plénoyt. Toutesfoys le bledz estoyent assez bon compte; autour le 14e septembre, la soigle ne valloict que douze solz le carton. Après il tumba si grand habon-

Digitized by Google

dance de pluye le 17e octobre audict an 1608, que les revières se desbordarent, que firent de grand mal; choze remarquable ».

Mémoires de Burel, éd. Chassaing, p. 498.

1610.

24 août. — « Nota que le jour de la saint Barthelemy 1610 fit un orage avecque tonarres, grèles et foudres. Et ce jour commune fust la grande inondation des rivières. On tenoit que la fin du monde feust oyant les espouvantables foudres et tonarres ».

Note relevée sur les registres paroissiaux d'Yssingeaux.

1614.

21 octobre. — Ce jour « environ trois heures après-midi, la rivière de Loyre se desborda grandement, tellement quelle ressembloit à icele inondation de 1559 une quasi ressemblant l'aultre ».

Éhpémérides Vellaviennes, p. 393.

24 octobre. — « La mesme inondation et la plus grande que le 21 octobre precedent (1614) ».

Éphémérides Vellaviennes, p. 398.

1615.

Vers le 15 mars eut lieu l'une des plus mémorables inondations produites par la Loire.

« Les neiges s'estans amassées en abondance l'hyver ès montagnes de Forez et d'Auvergne, arrivant le doux temps du printemps, et que les sapins qui sont es montagnes jettent en ce temps une sève ou humeur tiède, laquelle avec les pluyes douces qui ont accoutumé de tomber du ciel, font fondre les neiges des montaignes qui font bouïr et enfler les eaux de la Loire, qui sort de son lict et cours ordinaire, prend, ravit, emporte tout ce qu'il rencontre, le portant avec soy pour tribut à la mer océane et lors : o triste spectacle! vous voyez les belles prairies herbues, ces campagnes blondoyantes et fromenteuses changées, en une mer, les moissons flotter sur ces ondes bruyantes, et l'espoir de la récolte s'enfuir devant les yeux du pauvre laboureur et basané vigneron ».

Le Maire, *op. citat.*, p. 42.

1625.

Au mois de *mai*, inondation de la Loire. D'après l'historien du *Gatinais*, elle aurait été due « aux sapins des hautes montagnes d'Auvergne qui jettent au printemps beaucoup d'humidité et aux neiges qui se fondent ».

Dom G. Morin, *Histoire générale du pays de Gatinais*, etc.

Digitized by Google

1628.

« La velhe de saincte Catherine, se leva si grand orage et pluye, thonnarres et esclardz que c'estoict mervelhies à voir car il n'y avoict sy bon covert que ne ly pleust et dura deux ou troys jours toujours plovoir que les revyeres se desbordarent sy fort que firent de grand mal, en amennant maisons, bestail, ycy. En Aulvernhe, on dict qu'il en amena plus de cinq cens beufz ».

Mémoires de Burel, éd. Chassaing, p. 531.

« Le vendredy *vingt quatriesme jour du mois de novembre* de l'année 1628 et lendemain jour de saincte Catherine, il pleust si extraordinairement que l'eau fist un si grand ravage que de la memoire des vivans il ne s'estoit veu une si grande inondation ny si dommageable ».

Livre de raison de la famille Le Blanc, du Puy, analysé par P. Le Blanc, dans *Deux livres de raison de l'Agenais* par Ph. T. de Laroque, p. 164.

26 novembre. — Ce jour de dimanche, en 1628 « arriva une grande inondation des rivières, pluies, neiges, tonnerres, grêles, que fust cause que fort peu de gens furent à lesglise. Voire il fallait monter en cavale pour passer le devant de l'esglise du Brinhon et le devant de la place, et rivières des villaiges ».

Éphémérides Vellaviennes, p. 443.

1632.

« D'un grand deluge et desbordement des rivières et grelles et tampestes et du grand mal qui fist, ne durant rien que quinze heures, arrivé ce *3 aoust 1632* après-midy. — Arrivé ledict jour et an un grand obscuritté d'air et grand bruines et tout à coup une tanpeste, grelle et grand desbordement de rivieres qu'il fist sy grand mal pour tous pays qu'il est de notable memoire comme je an descriptrey cy-apprès quelques-unes. Mesment, à Cussac qui est proche Solenihac il enmena treze maisons et beaucoup de baitalh et quelques gens et meubles, bledz, bois, champtz, près, vignies, molhins et autres choses, choze effroyable, car le monde panset que tout perisset, et mesment aulx ouvroirs il en fist à plus de dix mil livres car levet le cuir de la rusche et des chauchières, et ausy l'eau allet jusques au dessus du grand autel des pères Carmes de ceste ville et dans mon ouvroir, ly avoit d'eau de l'auteur d'un homme et enfoncet portes et fenestres ».

Mémoires d'Antoine Jacmon, éd. Chassaing, p. 53-54.

« L'an 1632, le 3 août après-midi, le ruisseau de Cussac fut extrêmement grand. Les pierres qu'il roulait en abondance fermèrent son cours ordinaire et le firent verser proche de la maison de Laurent Floris, tis-

Digitized by Google

serand. Il ravagea sept maisons et emmena la croix du chantier. Il entra dans l'église en grande quantité. Il ruina les champs et les près vicinaux et les emmena jusqu'à la Prade. Ce même jour, la grêle fit beaucoup de mal en plusieurs endroits. —Obriet, curé.

Journal de Belut, *loc. citat.*, I, p. 33.

1633.

« Les *19 et 20 janvier*, il arriva que par les grandes ravines d'eau qui étaient tombées dans les rivières de *Loire* et d'Allier, auraient tellement grossi lesdites rivières qu'en moins de quatre heures, elles devinrent un des plus furieux et impétueux torrents que d'âge d'homme l'on n'aye pu remarquer. »

Les accidents arrivés sur la rivière de la Loire par le débordement des eaux en janvier 1633. Pièce publiée par M. E. Fournier. Bibl. elzévirienne : *Variétés historiques et littéraires*, 1877, tome VI, p. 4.

1635.

5 juillet. — A la suite d'un violent orage, au cours duquel s'écroulèrent le petit clocher de Saint-Paulien et celui de l'église de la Chaise-Dieu, la Borne déborda « grandement » et « fist de mal ».

Mémoires de Jacmon, éd. Chassaing, p. 97.

1638.

« La dicte année 1638, et le *mercredy 26e may* entour vespres, se leva un sy furieux tamptz de tampeste qui menet sy grand tintamarre en l'er que s'an ala tumber du cousté de Beyssac, Vasselhes, et en plusieurs autres lieux et parroisses desandant jusques à la parroisse de Borne et de Loude, tellement qu'estant sy furieux que n'a rien laissé aux fruictz de la terre par là où yl a passé, et mesmement les terres, champtz, près, abres, barrys, molins et autres chosses ; et néanlmoings faiset beau sabas jusques à ce que la rivière de Borne vient tout-à-coupt comme une montaignie, sy forte elle estoit, tant que il suda les licyves et les amena et ausy un homme mort que l'on vist passer auprès du moulhin de l'Ospital, et ausy enferma une servante entre deux eaulx, à un grand gravier qui est auprès du molhin d'Orvy, que y demeura jusques à la nuict, que l'au fust habessée et fust aydée à passer. Dieu nous préserve de ces dangers ! »

Mémoires de Jacmon, éd. Chassaing, p. 124-5.

« S'ansuict autres desbordemens des rivières et par exprès celle de Borne le *samedy* suivant, *29e may* audict an 1638.

« Le dict jour et an, est arrivé que toute la nuict auparavant et ledict jour de samedy jusques à dix heures du matin, a sy fort pleu et sans

Digitized by Google

sesse et rède que les rivières grossirent tellement que jacmais homme vivant ne l'a veue passer jusques au jardin de Servant, au pré de Montreal et molhins du pont des Trolhas, et bien hault des marches, et mesmement en a mené le molhin de Gory, autrement de Perge d'Espalhy, et lictz, coffres et autres meubles, et ausy du molhin de monsieur Mombrac, en a mené bledz et autres maulx. L'on voyet passer ausy grande quantité d'autres biens qui venoient de plus hault, comme arbres, bûchiers, grand piesses de terre, barrys, bocliers, levades et autres chosses.

« Mais, que pix est, depuis le commancement de la dicte rivière de Borne jusques à la Voulte, du lonc de Loire, a ruiné et gasté tous les près. Vous ne verriez que venir le pauvre peuple qui tenoient en afferme les possetions trouver leurs maistres pour fère des extimes du desguast que c'estet grande pitié à voir, que causera pour quelque tamptz charté de foin et boix. Je prie Dieu qui nous consolle et nous guarde de pix ! »

Mémoires de Jacmon, éd. Chassaing, p. 125.

1641.

21 janvier. — « Grande inondation d'eau à cause de neiges fondues. »

Éphémérides Vellaviennes, p. 21.

1650.

30 juin. — « Ce mercredy, dernier jour du mois de juin 1650, tumba sur les cinq heures du soir sy grande abondance de tanpeste au mandement de Blanzac, à la parroisse de Sainct-Paulhan et autres lieux circonvoisins, et engrossit tellement la rivière de Borne que mit soubz terre les bledz, foins et autres fruictz, que ruina beaucoupt de maisons, et emmenast harbres, rochers, terres, près, besthal, bastimantz, que c'estet une chose effroyable et diabolicque. Dieu nous en veulhe préserver ! »

Mémoires de Jacmon, éd. Chassaing, p. 265.

1651.

7 avril. — Il fut impossible au curé du Brignon d'aller au Mazel, « la rivière de Loyre estant desbordée ».

Éphémérides Vellaviennes, p. 105.

1656.

27 août. — « Grande quantité et inondation d'eaux. La rivière de Borne passant au Puy inonda de telle façon que ravagea et ruina la plupart des domaines que sont le long de son coulant. »

Éphémérides Vellaviennes, p. 306.

Digitized by Google

1664.

En 1664, dom Hugues Bachelet et dom de la Roche, religieux de la Chartreuse de Charensac, font réparer leur moulin renversé par les eaux.

Arsac, *Histoire de la Chartreuse*, p. 85.

1665.

31 mars. — « La rivière de Loyre est débordée. »

4 avril. — « Grande inondation et dégel des neiges de l'hiver. »

Éphémérides Vellaviennes, p. 31.

1666.

19 octobre. — « Toute la nuit du 19 au 20 fist pluie, vents, esclairs, de telle façon que la rivière de Loyre desborda si extraordinairement que de cent ans on n'a veu la semblable, l'orage ayant ravagé tout ce qu'il rencontra ruinant les bois, prés et labouraiges. »

Le 21 du même mois, l'eau était très grosse encore et le neveu de M. Aulanier ne put pas franchir la Loire à cause « de son desbordement »; on dut passer par Goudet pour apporter un cadavre de Vazeilles au Brignon.

9 novembre. — « Inondation des eaux de la rivière de Loyre ».

Éphémérides Vellaviennes, p. 391 et 421.

1678.

En cette année, le *11 juillet*, une pluie générale tomba en si grande quantité et avec tant d'impétuosité, pendant environ l'espace d'une heure, qu'elle ravagea tout ce pays, surtout le village de Cussac et de Malpas où elle gâta les labours. « Le ruisseau de Cussac était sorti de son lit ordinaire. Les pierres qu'il roulait obstruèrent son passage et le firent déborder dans tout le village qu'il bouleversa tellement que le lendemain on ne connut plus aucun vestige des chemins ordinaires. Il ruina quatre maisons, principalement celle de Jean Eynac qui abandonna la place de la sienne et alla se bâtir une cabane dans son verger. L'eau emmena deux filles de Vidal Gory et les passa par le cimetière. L'une se garantit par les branches d'un noyer du jardin de la cure; l'autre fut noyée. Cette eau était tellement infecte que ceux qui la touchaient ne pouvaient se remuer. Cela arriva à minuit. »

Journal de Belut, *loc. citat.*, I, p. 33-34.

1679.

En cette année, le fleuve de la Loire fut tellement débordé qu'il entra deux brasses dans le pré de la cure, appelé le pré Delgas. Il

Digitized by Google

menait des bois en très grande quantité et déracinait tous les arbres qui se trouvaient sur son passage. A son décroissement, il laissa son rivage tout couvert du bois qu'il avait arraché et entraîné dans son cours.

Journal de Belut, *loc. citat.*, I, p. 34.

1682.

1^er^ mars. — Le curé du Brignon alla chercher un cadavre au lieu de Vazeilles, passa « le basteau de la Baume estant l'eau forte, n'ayant peu passer à gué... ce nonobstant le vent impétueux et grande pluye. » Les parents, amis, voisins et porteurs du défunt « n'ayant peu passer le bâteau » en s'en retournant, « la rivière de Loyre ayant tellement grossi », furent obligés de coucher au dit lieu de la Baume.

Éphémérides Vellaviennes, p. 60.

1687.

« Le mardy *5 aoust* depuis entour midy jusques à trois heures après, par quatre diverses fois il jeta de gresle en très grande abondance qui brisa toute la récolte et jardins du territoire du Monastier et non ailleurs, outre que l'inondation de l'eau fist plusieurs ravages et en auroit faict d'avantage si on y heusse remedié et fust dict que de la vie des vivans on n'avoit jamais plus veu un si méchant ravage. »

Journal de Clavel, *Annuaire de la Haute-Loire* de 1870, partie historique, p. 46.

1694.

« Dans le mois de *novembre*, il pleut et la grande inondation des eaux fist de grands ravages dans l'octave de la feste Saint-Théoffrède. »

« *Nota* que dans le mois de novembre, il pleut pendant... jours et la grande inondation des eaux fit de grands ravages dans l'octave de la feste de Saint Theofrede. »

Éphémérides Vellaviennes, p. 514, et Journal de Clavel, *loc. citat.*, p. 50.

1697.

« La nuit du sapmedy *17^e^ aoust* 1697 fit une si grande inondation d'eau qui fit des ravages le long de la rivière de Colempce à plus de dix mille lieues, ce qu'on disoit, et notamment vers les moulins du Bachas du sieur de (*sic*). »

Éphémérides Vellaviennes, p. 516, et Journal de Clavel, *loc. citat.*, p. 51.

1702.

« Le lundy *16^e^ octobre* sur le soir et pendant toute la nuit, fit des tonnerres et grande pluye qui causa des grands ravages et innonda-

Digitized by Google

tion des rivières, qui changea celle de Colempce, proche les molins de Recondrie ayant cours du costé du pré de Laffressange du sieur Esbrayat Canilhac et se prit grande quantité de poissons sur Lhoire et autres rivières par l'agitation des eaux. »

Éphémérides Vellaviennes, p. 518, et Journal de Clavel, *loc. citat.*, p. 51.

1710.

18 mai. — « Le sr Jerphanion, sindic du dioceze, a exposé que la rivière de Doleson près de la ville du Puy par sa derniere inondation du samedy *dix huitième de ce mois* ayant porté environ quarante a cinquante charrettées du bois flotté qui fut arreté par le pont des Cendres tant audessous qu'audessus et aux cotez comme lesd. pont des Cendres appartient au pais qui l'a construit et reparé annuellement aussy bien que les pavez en deca et en dela dud. pont que l'exposant voyant que led. bois ne pouvoit appartenir qu'au pais proposa à mesd. srs les Trois commis de le retirer et le mettre en lieu de seureté ce qu'il fit de *leur* consentement non obstant les oppositions de quelques particuliers qui prétendoient se l'acquérir par le voisinage de leurs fonds et même le sr Nolhac, curé de St Jean, le reclamoit pour MM. de Malthe ayant fait faire pour cela un acte à l'exposant qui répondit de l'avis de Mrs les trois commis que lesdts seigrs de Malthe n'ayant aucun droit sur led. pont qui appartient au dioceze, ils n'avoient non plus aucun droit sur led. bois, les sr Nolhac, curé, n'ayant du depuis rien dit mais bien led. sr Chilhac qui a un fonds entouré de murailles assez éloigné dud. pont qui n'a pas ombre de fondement a pretendre aud. bois. Cependant il a fait assigner l'exposant au Senechal du Puy par exploit du jour d'hier 22e du courant ayant supprimé la qualite de sindic du dioceze comme si l'exposant avoit acquis en cette occasion en son particulier et propre fait quoyque l'exposant luy eut dit et fait dire plusieurs fois que c'étoit le fait du diocèze mais d'autant qu'en lad. qualité de sindic et s'agissant des droits du diocèze, il n'a pu être assigné qu'au Conseil qui est le seul juge compétant desd. causes suivants plusieurs arrêts du Conseil et par expres celuy dud. 2 octobre 1664 rendu à la requête du sr Bernard, sindic de ce diocèze. Il demande à Mrs les trois commis qu'il leur plaize déliberer sur le fait.

« Sur quoy il a esté deliberé que comme led. bois appartient incontestablement aud. païs led. sr Jerphanion, sindic, en vertu du susd. arrest le faire signifier aud. Chilhac et à tous autres qui voudroient le troubler et même au greffier du seneschal et en cas que led. senechal ou autres juges eu voulussent connaître, il se pourvoira au conseil et cependant il mettra led. bois la seureté si fait n'a et pour le prix en

Digitized by Google

provenant estre employé suivant la destination de Mrs les trois commis ». Le bois fut remis à l'Hôpital.

Registre des délibérations de MM. les trois commis du diocèze du Puy pays de Vellay commencé le 9e mars 1708. Arch dép., série C.

1728.

« *Le 9 août*, sept communes du Velay sont cruellement grêlées; plusieurs torrents débordent, arrachent les arbres; on signale des hommes et du bétail noyé. »

Histoire générale du Languedoc, éd. Privat, tome XIII, p. 1010.

1729.

« Le pont de Sumène, à une lieue de cette ville sur la route de Lion, a été en partie emporté par une inondation subite. »

Délibérations des États du Velay, IV, 464.

1737.

Mars. — La digue construite par M. de la Servette sur la Loire a reçu « une brèche considérable » du fait « des fortes inondations de cette rivière ».

Délibérations des États du Velay, V, p. 70.

1741.

« *Le 13 août*, il a fait une si rude tempeste, grelle et pluye qui a endomagé les fruits marciaux, tombé cinq maisons au lieu des Estreits par ravines, emporté le nommé Gringue et sa nièce qu'on n'a sceu où ils sont allés, noyés qu'ils ont esté : triste jour pour bien des vilages endommagés, les vignhes perdues et les prés sablés et autres terres.

« *Le 18e aoust* la pluye a continué et grelle ».

Journal d'un bourgeois du Puy au xviiie siècle, publié par Ernest Vissaguet, *Tabl. hist. du Velay*, VIII, p. 191.

« Monsieur Jerphanion, scindic, a exposé... qu'à l'égard des douze cens livres imposées pour la réparation urgente des ponts et chemins, ils ont esté employés à réparer les dégradations causées par les grandes inondations arrivées au mois d'*août* passé (1741) à divers ouvrages et par exprès au pont de la Sainte, à celluy de Roudesse et à celui de Terreire, comme il se voit par le compte qui en a esté randu, quil y a encore plusieurs autres ouvrages dégradés dont il sera nécessaire de faire la visite et en donner connaissance à MM. les trois commis affin que pendant l'année ils puissent faire les plus promptes réparations. »

Délibérations des États du Velay, vol. V, p. 122.

Digitized by Google

1745.

Mai 1746. — A cause des inondations extraordinaires survenues dans le mois d'*octobre* et de *novembre* 1745, qui avaient occasionnées des dégradations considérables à divers autres ouvrages dont la réparation ne pouvait se différer, le fonds ordinaire étant insuffisant, M. Jerphanion avait été obligé de faire de grandes avances d'où provient le debet de son compte de 2000 livres.

« Du reste, il a eu cette année comme les précédentes grande attention pour obliger les particuliers qui ont des fonds de terre limitrophes des chemins de recurer leurs fossés et faire les autres réparations qui sont à leur charge, en exécution de l'ordonnance de l'intendant du 28 avril 1739. »

Délibérations des États du Velay, vol. V, p. 182.

1748.

« M. Jerphanion, scindic, a dit que les fonds imposés pour l'entretien du chemin de Lyon, de ceux de la Sauvetat, d'Auvergne, de Montfaucon et de Monestier ont été employés à leur destination comme à l'ordinaire, mais que n'ayant pu suffire pour réparer les grands ravages causés par *les inondations*, il avoit été obligé de faire des grandes avances ainsy qu'il résulte du compte qu'en a rendu dans la dernière séance le sieur receveur. »

Délibérations des États du Velay, vol. V. p. 197.

1755.

« Le *16 octobre* 1755, par moy soussigné et par l'ordre de messire de la Brosse, abbé de Saint-Vosy, chanoine et dignitaire de la cathédrale N.-D. du Puy, vicaire général de Mgr l'évêque du Puy, *a cause du débordement des eaux qui a empêché de porter l'enfant à la paroisse de Coubon* dont elle est native, a été baptisée Françoise, fille à Louis Bouteyre, laboureur, et à Françoise Mouton, mariés, habitans du lieu de Volhac, de la paroisse dudit Coubon : elle est née le 13 dusdit mois et an, etc. »

Archives municipales du Puy, E 56.
Communication de Ch. Jacotin de Rosières.

1760.

Mars. — L'assemblée prie la Commission du diocèse de vouloir s'occuper dans le courant de l'année de la réparation urgente du pont de Lignon et des dégradations faites en différentes parties du diocèse par les *inondations*.

Délibérations des États du Velay, vol. V, p. 304.

1766.

« Sur les requettes présentées à l'assemblée par l'Hôtel Dieu, les

Digitized by Google

dames de Ste Catherine et les P. Jacobins de cette ville pour exposer les dommages extraordinaires que leur ont occasionné les *inondations du mois de novembre dernier* (1766) dans leurs possessions et l'impossibilité où sont ces communautés de réparer ces dommages, l'assemblée, connoissant leur triste situation, a déterminé qu'il leur seroit accordé sous le bon plaisir des Etats une somme de 800 l. savoir en faveur de l'Hôtel-Dieu, 380 l., pareille somme en faveur des dames de Ste Catherine et 200 l en faveur des P. Jacobins. »

Délibérations des États du Velay, vol. V, p. 419.

1772.

« Une des pilles du nouveau pont de Brive aiant été endommagée par les innondations du mois de *novembre* dernier [1772], les entrepreneurs de cet ouvrage ont demandé que lors du rétablissement du dommage qu'a souffert cette pile, il en soit tenu un état détaillé par l'inspecteur du diocèse chargé de la direction de la construction du dit pont. »

Délibérations des États du Velay, procès-verbal de 1773.

1778.

« Sur le mémoire présenté par la communauté de Saint-Quintin [Chaspinhac] tendant à refaire le petit pont près de Peyredeyres du côté de la cotte de la Boutaresse qui fut emporté par l'inondation du mois d'*octobre* dernier, vu l'utilité et le besoin même urgent du dit pont pour desservir les villages voisins et qu'il ne fût dégradé par aucun vice de construction, mais par la force des eaux, il a été délibéré que les villages et communautés intéressés y contribueront en même temps que le diocèse. »

Délibérations des États du Velay, procès-verbal de 1779.

1780.

« Les inondations fréquentes de l'année dernière [1780] ayant endommagé divers ponts du diocèse, il a été determiné, sous le bon plaisir des Etats, d'imposer la présente année un préciput de 4000 livres pour les réparations urgentes aux ponts de Cheysse, de l'Oulette, de Borne et d'Aiguilhe près le Puy, à celui de Lantriac et aux avenues du Chambon, desquelles réparations MM. les Commissaires ont été priés de passer bail en la forme ordinaire.

« Les mêmes inondations ayant notablement dégradé divers chemins du diocèse, notamment celui de Lyon dans la partie des côtes de Blavozy et cette route étant la plus essentielle, MM. les commissaires ont cru important de ne pas retarder les réparations qu'exigent ces côtes soit pour ne pas intercepter une communication aussi nécessaire, soit pour éviter dans la suite au diocèse une dépense qui seroit devenue

Digitized by Google

beaucoup plus considérable, et ils en passèrent bail à la toise au sr Mounier dit Nuelle pour en être payé sur les fonds des dépenses urgentes, soit 6000 l. »

Délibérations des États du Velay, procès-verbal de 1781.

1790.

10-11 novembre. — Le souvenir de cette inondation comme celui de celle des *3-6 octobre* (Direct. dép. 8 janv. 1793) est resté consigné aux Archives nationales (H, 1413-1415); dans les procès verbaux des assemblées révolutionnaires : Conseil général du département, Conseil du district, et dans les documents spéciaux conservés aux archives municipales du Puy.

Le 21 novembre, un membre du bureau de l'impôt, faisait du fléau le tableau suivant à ses collègues du Conseil général :

« Le 10 et le 11 novembre dernier, comme au jour du déluge, l'on vit descendre du haut de ces montagnes des milliers de torrents : ils n'ont laissé après eux qu'un roc décharné, qu'un roc sec et aride : leur dépôt a couvert les vallées : ils ont gonflé les rivières et les ont changées en fleuves, de sorte que l'espace qui les séparait de leurs limites naturelles n'offre plus qu'une mer ; les prairies ont été emportées, coupées ou remplies de cailloux, les semences ont été déracinées, les propriétés confondues, les plantations détruites ou altérées; pas une ville qui n'ait souffert, pas un bourg qui n'ait perdu ; tous les villages, tous les hameaux ont été endommagés. Partout on découvre des ruines : les moulins ne se comptent que par les débris de leurs chutes; il en est dont il ne reste pas de vestiges ; on ne connaît de chaussées que par le souvenir de leur ancien emplacement; tous les ouvrages d'art qui ont résisté ont souffert et exigent des réparations énormes ; plusieurs ont disparu ; un grand nombre touchent à leur ruine entière; les grandes routes dégradées n'offrent partout au voyageur effrayé que des gouffres; l'éboulement des terrains, le renversement des clôtures ont intercepté les communications entre les villages les plus voisins ; grand nombre de maisons se sont écroulées et les meubles entraînés. Ce n'est pas encore là la fin du tableau. On le dit en frémissant : ce qu'on n'avait jamais vu, ce qu'on n'avait jamais entendu d'une manière si effrayante dans une saison pareille, le ciel tout en feu, le tonnerre roule en fracas, les animaux mêmes sont émus, le déluge survient et le bœuf mugissant dans son étable périt dans les eaux ; des moutons en troupe fuient la mort, mais ils grossissent les torrents et se précipitent avec eux.

« Le père, dans l'effroi, traînait son fils pour le dérober à la fureur des flots; et le père et l'enfant sont engloutis.

« Peignez-vous, Messieurs, après un pareil fléau, la calamité d'un

Digitized by Google

peuple dont les cris de douleur annoncent le désespoir ; peignez-vous son déplorable sort, peignez-vous si l'infortune fit jamais éprouver rien de plus cruel ? ah ! formez-vous, si vous le pouvez, une idée juste de cette dévastation générale, qui, pour nous être toujours présente par le réçit de nouveaux malheurs, renouvelle nos tourments. (Registre des Délibérations, f° 54 et s. ; cité par Ch. Godard, *Le Conseil général de la Haute-Loire*, p. 32-33.)

Le 22 novembre, il fut décidé qu'il serait écrit aux districts pour avoir des renseignements. Ils durent venir nombreux.

Au Puy, le Dolaizon avait ravagé murs, digues, boucliers, sillonné les près, comblé de graviers les terrains et dévalisé surtout les moulins des riverains et les ouvroirs des mégissiers et tanneurs.

Suivant leur déclaration à la mairie, chez Berger c'est un « cloaque affreux » ; les pépinières de Sahuc à la Gazelle sont perdues ; chez Brolles, tanneur, deux barriques d'huile de poisson et d'huile de Deyras sont culbutées et les fosses débordées ; une excavation de 15 pieds mine le moulin Richond aux Carmes ; trente quatre quintaux de coperoze d'Angleterre sont enlevés à Liabeuf, teinturier ; Avit perd un tonneau de « Rivage », un quintal de fromage et 30 quintaux de paille. Le tanneur Escomel fut tellement ému par le spectacle de sa maison délabrée qu'il dut se coucher et recourir aux médecins qui ordonnèrent des saignées « promptes et réitérées au nombre de cinq » et Thevenet Barthélemy faillit se noyer en voulant sauver sa femme nouvellement accouchée. (Arch. m. G. 54[1]).

Une arche du pont d'Estroulhas fut endommagée par la Borne, la route d'Espaly devint impraticable et peut être est-ce à cette date qu'on peut attribuer la démolition de l'arche aujourd'hui manquante du pont de la Chartreuse ou pont Planchier.

En 1792, on évaluait à 2,693,782 livres les pertes subies par suite de l'inondation ; aussi malgré les 40,000 livres obtenues d'urgence sur la demande des députés à l'Assemblée nationale : La Fayette, Richond, Bonet de Treiches, Grenier, Branche et La Tour-Maubourg, le désastre eut-il des répercussions longtemps ressenties.

1793.

« L'inondation d'*octobre* 1793 v. s. a fait une brèche au mur de cloture de l'enclos de la maison de (*sic*) d'environ 15 à 18 toises de long ».

Observations et avis du district du Puy (2 fr. an III — 16 brum. an IV), Arch. dép. série L. A. 8.

1794.

« Le 11 vendemiaire an III (*3 octobre 1794*), un débordement de la

Digitized by Google

Loire emporte des digues des maisons, des meubles, des champs, des vignes, des bestiaux et des fourrages.

« Des familles entières furent plongées dans la misère. »

Ch. Godard, *op. citat.*, p. 169 note.

1795.

« En cette année de grâce, le *3 octobre* jour de samedi, vers les 3 et 4 heures du soir, le fleuve de la Loire devint si grand et si débordé qu'il allait jusqu'au pré de M. Bertrand, appelé le Breuil. Il s'étendait presque dans toute la Prade. Il montait à la cime de la croix du communal appelé la *Ribeyre*. Un arbre qui alla choquer contre cette croix de pierre la fit tomber et les eaux en emmenèrent l'haste *id est* le corps [le fût] je ne sais où. On ne l'a plus vu. Il allait à la rase de la cime du pré Delgas, qui conduit l'eau aux prés du domaine de Saint-Blaise. A Goudet, le pont fut emmené ainsi que plusieurs maisons et six vaches. A la Planche, ce fleuve changea de lit. Il abandonna le verger de Pierre Borel qu'il avait antécédemment emporté presque tout entier et prit son cours du côté des prés de Solignac qu'il a ruinés en grande partie, principalement le pré de Jean-Pierre Jouve, de Cussac, appelé *Prat Courba*. Les bois qu'il y avait alors en grande quantité sur les rives de ce fleuve et celui qu'il avait déraciné et entraîné de plus haut s'entrelaçaient ensemble et formaient une espèce de digue qui semblait résister d'abord à la force des eaux, mais cette résistance était bien faible et bien courte. On voyait tout à coup ces arbres tomber avec fracas et rapidité pour grossir l'amas de bois que le fleuve traînait. Rien ne pouvait résister à la force des eaux jointe à celle du bois dont la surface entière du fleuve était couverte. On voyait non seulement des arbres déracinés ou coupés, mais encore des arbres bien équarris, des crèches entières qui traînaient leurs chaînes de fer, des armoires et gardes-robes qu'on voyait danser au milieu de la Prade.

« A Coubon, il emmena la maison de Jean-Pierre Gory, dit l'Auvergnat. A Brives, il entraîna quatre maisons où plusieurs personnes se noyèrent.

« Pour vous faire comprendre avec quelle rapidité ce fleuve s'agrandit et devança ses bornes ordinaires, je vais vous citer un fait très véritable dont j'ai été moi-même témoin oculaire. Vous le trouverez ci-après, écrit en langue vulgaire et contenu tout entier dans quelques quatrains que j'ai faits moi-même environ quinze jours après cette grande inondation.

Digitized by Google

« *Relation assez curieuse d'un fait arrivé le jour du débordement de la Loire, 3 octobre 1795, et rapporté dans toute son intégrité et sa véracité.*

Crat, quey ben en homme de lous meillour
Patiguoit proula meyta d'aquey jour.
Per sourti sa cherbo de l'aygade
Se l'y bagnait touto la yada.

Dindius n'ayait pas tant de courage
Coumo z'ey aguait en d'aquel age
L'y voulion bi ana ajuda
Mais ayon pavour de se neja.

Lou proume cop que la tirait dey nay
Pourtait ben à l'abord toutes son fay
Mais sitôt que l'aguait pouzada ati
L'aigua segudit presto per lou sourti.

Zey vitamen la prend à son couay
Et son ren dire la bouto piu louay
Mais n'aguait pas si tôt spinchat [regardé] en l'air
Que la chuguait pourta y bord dey coudert.

Quand veguait que l'aigua veni to fouort
Zey tout en paour, fay en aoutre esfouort
Et piqua d'une brava coulera
La trahina soun sou per la terra.

Jusqu'à la paré de la Ribeyro
Per la tiera d'aquell' aïgua meurtreyra.
Peuy dieguet ey fleuve : m'as fa pati
Mais, praco, me la vendras pas gara ichi.

Qnand veguait qu'anav' estre dejo gouba
Layssa sous esclops et court en va Cussa
Quand fuguait à la chima de la Prado
Et que la veguait presqu' acatado,

Zey qu'es toudjours esta en paou farceur
Diguait be tout n'aou amaï de buon cœur
Que poudio pas aver un piu bé dzaou
Que d'estre tourna près de soun estaou.

Lou paoure, avio be bien rasou,
Très mienutes après buvio be soun sou,
Zey ta bé coumo touto sa cherbo
Aurio be couriu quaouqu'a caverno.

Payrard, *Mélanges historiques*, I, p. 30 sq.

Digitized by Google

« Les débordemens de la Loire et de l'Allier causent souvent de grands désastres; l'inondation de 1795 (vendémiaire an IV) est une des plus fortes dont on ait conservé le souvenir.

« Il fut constaté par des opérations de levée de plans et de nivellement, faites immédiatement après, que les eaux avaient rempli non seulement tout le débouché des arches du pont de Brive (dont la longueur est de 97 mètres), mais s'étaient aussi élevées d'un mètre et demi au-dessus de l'*intrados* des arches [1]; elles inondaient tout le vallon et le village de Charensac, du pied d'une montagne à l'autre, en recouvrant le sol des prairies, sur la rive gauche, à une hauteur de plus de deux mètres; en sorte que le volume d'eau qui s'écoulait sur les deux bords était plus considérable que la quantité qui passait par le débouché des arches ».

Deribier de Cheissac, *Description statistique de la Haute-Loire*, p. 12, citée par Champion, III, p. 72.

« L'inondation du 11 vendémiaire an IV (*2 octobre 1795*), dit un rapport officiel, cité par Godard, *op. cit.*, p 247, causa des dommages incalculables, quand les vignes, depuis cinq ou six ans avaient à peine produit de quoi dédommager des travaux ».

Dans les premières années du XIX^e^ siècle, la Loire éprouva quelques fortes crues; ainsi en **1801** au mois de mars, en **1802** en février, en **1803** et en **1804** dans l'été les eaux furent très grosses.

Champion, *op. citat.*, III, p. 78.

1817.

Juin. — « Un orage des plus affreux a plongé quatorze communes de l'arrondissement du Puy dans la désolation. Parti d'Alleyras sur les bords de l'Allier, il s'est porté vers le bassin de la Loire dont les deux rives et les communes voisines ont le plus souffert de ses ravages. Dans ces cantons si souvent désolés par la grêle, on n'avait pas vu de mémoire d'hommes, des grelons d'une pareille grosseur. Les récoltes saccagées au moment où elles adoucissaient par l'espérance la détresse d'une année aussi malheureuse sont la moindre perte de la plupart des endroits où l'orage a fondu. Une pluie effroyable qui tombait par torrens a causé des dégâts encore plus horribles. Des prairies ensevelies

(1) Une tradition rapportée par Isidore Hedde dans ses *Souvenirs de Queyrières*, p. 20 (Le Puy, Marchessou, 1869), veut que l'ancien pont à péage de Brives ait été emporté en partie et découronné par l'inondation de 1795. Nous n'avons rencontré nulle part de mention explicite de ce fait. Toutefois la caducité de l'ouvrage remonte au moins à 1772, date à laquelle eut lieu l'adjudication du pont actuel. Sur la planche 17 (Vue d'une partie du Velay) de l'album de Meunier et Née, *Voyage pittoresque de la France* (Département de la Haute-Loire), édité en 1780, on remarque la disparition de deux arches (rive gauche) du vieux pont.

Digitized by Google

sous des tas de graviers, des champs, des vergers, des vignes sillonnées par les ravines, ou emportées en entier et remplacées par le roc nu, des troupeaux entraînés, des murs de clôture ou de soutènement abattus et roulés par les eaux, des habitations minées dans leurs fondemens, de malheureux colons contrains de percer eux-mêmes les murs pour donner cours au torrent et n'être pas écrasés sous les ruines de leur demeure; ce n'est là encore qu'une faible image des dévastations que présentent surtout les communes de Coubon, Mons et Ours, Brives, Chaspinhac et divers points de celles de St-Germain-la-Prade et de Rosières ».

Journal de la Haute-Loire, 14 juin 1817.

1820.

« De plusieurs points du département, on nous mande que les journées des *1er et 12 juillet* ont été des plus désastreuses : à une grêle d'une grosseur extraordinaire qui a foudroyé les récoltes de toute espèce, a succédé une pluie d'orage si abondante qu'elle a entraîné les terres, les arbres et inondé les récoltes que la grêle avaient épargnées, détruit les chemins d'exploitation et même fait disparaître, en certains endroits, jusqu'aux traces de communication.

« Les communes de l'arrondissement du Puy qui ont le plus souffert sont celles de St-Préjet, Vabres, Salettes, Goudet, St-Etienne-Lardeyrol, La Voûte-sur-Loire, Chaspinhac, Beaulieu et Rosières.

« Des maisons sont écroulées, des ponts sont emportés par les torrents ».

Journal de la Haute-Loire, 22 juillet 1820.

1825.

« Les journées des *5 et 6 décembre* ont été bien désastreuses pour la commune de Vorey. Son pont sur l'Arzon, qui avait 105 pieds de longueur, et qui est d'une nécessité indispensable pour les communications avec Le Puy et plusieurs autres communes, a été entraîné par la rapidité des eaux de l'Arzon, fortement débordé.

« Deux arbres embarrassés dans une des culées ont principalement contribué à cette destruction, qui est une grande calamité pour le pays ».

Journal de la Haute-Loire, 10 décembre 1825.

1833.

« La fin d'*octobre* 1833 se signale comme désastreuse pour le département en raison des orages et des inondations des fleuves et rivières ».

Journal de la Haute-Loire, 7 décembre 1833.

1834.

Août. — « Le 26 de ce mois, un orage a dévasté les cantons de Fay, St-Julien-Chapteuil, Le Monastier et Le Puy. Des maisons, des usines

Digitized by Google

et des digues ont été entraînées par l'impétuosité des eaux ; des arbres ont été détruits ou dégradés par le débordement subit des rivières.

« Les pertes éprouvées sont considérables. Une jeune fille de 7 ans de Solignac périt dans la Loire ».

Journal de la Haute-Loire, 30 août 1834.

1835.

Mai. — « L'inondation occasionnée par les grandes pluies survenues il y a quelques jours, en suite du débordement de la Loire et de la Borne, a fait beaucoup de mal aux communes du Puy, d'Aiguilhe, de Chadron, d'Espaly, de Polignac et de Vorey ».

« La petite rivière d'Auze, grossie d'une pluie d'orage, a inondé la commune de Saint-Jeure ; les propriétés ont beaucoup souffert de ce débordement inattendu ».

Journal de la Haute-Loire, 6 juin et 25 juillet 1835.

1836.

« Le *8 mai*, on écrivait de Nevers au *Journal des Débats* (10 mai 1836) : « La Nièvre s'est élevée à une hauteur qu'on n'avait pas vu de mémoire d'homme. La Loire a beaucoup grandi, mais la crue de la Haute-Loire a été moins forte qu'on ne le supposait ».

Champion, *loc. citat.*, III, p. 97.

1840.

Novembre. — « Le 7 de ce mois, le Lignon grossi par les pluies qui ont occasionné tant de désastres dans plusieurs départements voisins, détruisit le moulin du sieur Clare, situé sur les bords de ce torrent, non loin de Monistrol-sur-Loire ».

L'Annonciateur de la Haute-Loire, 21 novembre 1840.

1844.

« Le *6 novembre*, les eaux de la Loire se sont subitement élevées à une grande hauteur. En se retirant, elles ont laissé sur le territoire de la commune d'Aurec le cadavre d'un enfant paraissant âgé de dix à douze ans, qui a été inhumé par les soins de l'autorité locale ».

L'Annonciateur de la Haute-Loire, 16 novembre 1844.

1846.

17 octobre. — « A 2 heures du matin, un orage éclatait en pluie diluvienne sur la ville, pour sévir pendant vingt-quatre heures avec une intensité toujours croissante. Dès 8 heures 1/2, les eaux torrentielles du Dolaizon avaient envahi la fabrique de couvertures Chabalier et ensuite au Puy, la rue des Bains, la rue et le faubourg des Carmes, les avenues Sainte-Agathe et Saint-Jean et entamaient le moulin de Canote. Puis on voyait le torrent menacer l'usine à gaz et se perdre dans

Digitized by Google

l'immense lac formé au milieu des propriétés Balme, de l'Hôtel-Dieu et du moulin de Sainte-Catherine.

« La Borne elle aussi était déchaînée. Après avoir démoli une partie du pont d'Espaly, elle s'étendait dans les prairies de la Prevoté (aujourd'hui propriétés Souchon et Balme) et venait au jardin des dames de la Providence. A 4 heures, deux arches du Pont-Neuf cédèrent au flot en fureur qui envahit le quartier Saint-Laurent [1].

« Les habitations, les usines de toute espèce, les propriétés, surtout les prairies et les plantations riveraines de la Loire, de l'Allier, du Lignon, de la Borne, etc., ont été simultanément désolées par l'élément dévastateur. Les lits des rivières ont changé de direction ; des maisons, des ponts, des ténements entiers ont disparu, et à leur place on trouve des champs de grave et de sables semés de nombreux débris de murs, de haies, d'arbres fruitiers et de charpente ».

D'après *La Haute-Loire*, 24 octobre 1848. Cf. archives communales du Puy, D 314, f° 111.

« Des ponts suspendus ont été emportés, notamment ceux de Bas, de Retournac.

« Plus de 30 ponts en maçonnerie ou en bois qui desservaient soit des routes, soit des chemins vicinaux, ont aussi été détruits ou fortement dégradés.

« La route de Lyon à Toulouse a été coupée près de Saint-Maurice-de-Lignon, sur une longueur de 15 mètres dans une partie en remblais. Les deux aqueducs qui servaient à l'écoulement des eaux ont disparu.

« La montée du pont de l'Enceinte, sur la route du Puy à Annonay a été fortement endommagée ; enfin le pont de Pelissac, récemment construit entre Yssingeaux et Tence, est complètement détruit, les culées sont tombées et la plus grande partie des bois est perdue. A Aurec, dix maisons sont détruites ».

L'Annonciateur de la Haute-Loire, 24 octobre 1846.

On écrivait du Puy au *Mercure Ségusien*, 25 octobre 1846 :

« Le Puy est dans la stupeur par suite des ravages considérables causés par les eaux : le beau pont de Saint-Laurent a été emporté par la Borne, dont les eaux se sont accrues d'une manière effroyable.

« La rivière Dolaison a franchi toutes ses rives, et entraîné tout ce qui l'avoisinait à un demi-kilomètre ; il y avait dans la partie basse du faubourg Saint-Jean quatre pieds d'eau ; plus loin, à Brives, la Loire inondait toute la plaine de la Chartreuse, renversant les murs du jar-

1. Le pont fut reconstruit l'année suivante en même temps que le pont suspendu de Chadrac.

Digitized by Google

din de M. Badon, maire du Puy, et l'on voyait des hommes à cheval emporter en croupe de nombreuses victimes d'une inondation plus grande que celle de 1790....

« Des cadavres ont été aperçus sur plusieurs points, roulant dans ce gouffre épouvantable ; des *bois entiers ont été emportés et ont voyagé comme des îles flottantes* dans les mers du Nord.

« Le beau pont de Retournac, celui de Bas, douze maisons de la commune d'Aurec ont été emportés... ».

On écrivait aussi de Monistrol :

« La rivière de Lignon était tellement débordée qu'elle a emporté *presque tous les moulins qui étaient sur ses rives*. A un kilomètre de son embouchure, quarante ares de bois sont descendus de la montagne sans être déplantés, et ont pour un instant arrêté le cours de la rivière ».

Voici en outre ce que dit *Le Mercure Ségusien* au sujet de l'Ance :

« L'Ance, rivière sur la rive gauche de la Loire, a aussi occasionné des ravages terribles. Un fait presque incroyable est arrivé sur cette rivière, au-dessus du vieux pont de Chalancon que l'on dit avoir été bâti par les Romains, non loin des ruines du château de ce nom. Une montagne entière, minée par des eaux souterraines, couverte de bois, est descendue sur la rivière d'Ance et en a intercepté le passage pendant quatorze heures, à tel point que, en dessous du pont, on pouvait la passer pour ainsi dire à pied sec. L'obstacle momentané s'étant rompu, a livré passage à une si grande quantité d'eau que tous les moulins qui bordaient la rivière ont été emportés. Le village du Theil, près Bauzac, composé de 18 maisons, n'en a plus que trois...

« Le petit ruisseau d'Andrable, qui vient se jeter dans l'Ance, a emporté le pont de Cacharrat, sur la route de Bas à Saint-Pal, ainsi que les moulins qui étaient sur ses bords. Non loin de ce pont, les eaux avaient creusé un gouffre si profond que le courrier de Monistrol à Saint-Pal, debout sur sa voiture, avait de l'eau jusqu'à la poitrine; il doit la vie à la vigueur de son cheval. Le supérieur général des frères des Écoles chrétiennes a failli périr au même endroit ; il a fallu deux paires de bœufs pour retirer sa voiture. (Il s'agit sans doute du frère Philippe, né dans la commune d'Apinac). On compte depuis Confolans jusqu'à Aurec treize maisons ou moulins emportés ».

Les fonds mis à la disposition du Préfet pour secourir les victimes de l'inondation du 17 octobre 1846 s'élevèrent à la somme de 400,000 francs.

Conseil général de la Haute-Loire, session ordinaire de 1847. Résumé du rapport du Préfet, p. 17.

Digitized by Google

Il convient de citer à la suite des renseignements sur l'inondation, une partie des beaux vers écrits au lendemain du fléau par M. Ch. Calemard de la Fayette, et lus à la séance publique de la Société académique du Puy du 31 août 1847.

....

II.

Regardez, c'est l'éclair ! écoutez, c'est la foudre !
Les cieux dans l'ouragan ont semblé se dissoudre.
Tout un jour, tout un soir, tout une longue nuit,
Les écluses d'en haut s'épanchent à grand bruit.
Dans les rocs écroulés entr'ouvrant des abymes,
La trombe aux monts lointains a déchiré leurs cimes.
Les torrents sont déjà des fleuves ; les ruisseaux,
Comme des bras de mer, roulent de vastes eaux.
.....

Notre ville a pu voir ces émouvants spectacles.
Bouillonnant, bondissant, brisant tous les obstacles,
Nos ruisseaux familiers, naguère si soumis,
Aux plus prochains faubourgs grondent en ennemis.
La Borne va debout comme un mur d'eau qui marche.
Le pont de Saint-Laurent, assailli d'arche en arche,
Résiste encor. Voici qu'un bruit soudain, sans nom,
Plus grand que l'ouragan, plus sourd que le canon,
Comme le cri d'un monde en proie aux grands ravages,
Retentit..... Mille cris répondent des rivages :
C'est le gouffre affamé, le gouffre qui reçoit
En son sein le géant de pierre, et qui le boit.....
Puis plus rien ! l'onde passe et, tant notre œuvre est vaine.
Du fier travail de l'homme un débris reste à peine.

Avec non moins d'audace et non moins de fureur,
Ailleurs, le Dolaizon roule plus de terreur.
La foule, sur le quai, consternée, éperdue,
Élève en vain au Ciel sa voix inentendue ;
La même anxiété torture tous les cœurs ;
Car au bord opposé, battu des flots vainqueurs,
Sont de frêles maisons où de pâles victimes,
Pressentant l'agonie, aux angoisses intimes,
S'attendent d'heure en heure à voir croître et monter
La vague au large flanc qui doit les emporter.
En ces tristes instants, brûlant d'un même zèle,

Digitized by Google

Chacun est bien au poste où le devoir l'appelle :
Magistrats, citoyens, prêtres, peuple, soldats,
Tous se sont investis de généreux mandats ;
Tous au puissant défi que leur jette l'orage
Sont prêts ; mais que tenter ? et que sert le courage ?
Que ne puis-je pourtant ici vous nommer tous,
Vous que l'opinion signale parmi nous ! [1]

C'est *Baccarat* qui porte aujourd'hui ces insignes
Dont maintenant encor s'honorent les plus dignes.
Dans ce morne combat, toujours au premier rang,

Il marcha d'un pas ferme au danger le plus grand ;
Plein de ce beau sang-froid qui dompte la mort même,
Il montra, quand partout passait un glas suprême,
Ce que peut demander, pour un dernier espoir,
Au bras qui sait agir, l'âme qui sait vouloir ;
Et ceux qu'il a sauvés sur l'enjeu de sa vie,
Diront si cette croix peut défier l'envie !
C'est *Grosset* et *Verdier*, valeureux inconnus ;
Bada, dont le courage ennoblit les pieds nus [2] ;
Margerit ; puis *Besson*, guidant ses camarades....

Gloire à ces ouvriers de tout rang, de tous grades !
Enfants de la cité, que connaît le péril,
Intrépides servants du bataillon civil
Qui montre sans pâlir au feu des incendies
Les casques éclatants et les haches hardies !

Enfin c'est vous aussi, brigades, qui toujours
Où s'annonce un désastre, apportez un secours.
Deux chefs, *Geoffroy*, *Massot*, montrent leur noble audace,
Guyot, *Ohrsser*, *Guénot*, s'élancent sur leur trace.
Tous, et d'autres encore, arrachent au trépas
Des femmes, dont la peur vient de figer les pas,
Des enfants, des vieillards qui parmi tant d'alarmes
N'ont que leur impuissance et le cri de leurs larmes.

1. Mon sujet m'amène à citer quelques noms. En faisant un choix arbitraire, j'avais à craindre de manquer à la stricte impartialité que j'ai voulu m'imposer ; j'ai donc été réduit, quoiqu'à regret, à signaler exclusivement les braves citoyens qui ont obtenu des récompenses ou des mentions officielles.

D'autres encore ont bien mérité du pays. Ici l'opinion publique les associera tous aux éloges que je donne à quelques uns. (*Note de l'auteur.*)

2. [Cf. notre étude dans *La Haute-Loire* du 11 octobre 1903.].

Digitized by Google

Cependant le danger augmente.... Les plus forts
En stériles projets épuisent leurs efforts,
Et l'homme, enfin vaincu, courbe sa tête altière
Sous l'assaut redoublé de l'inerte matière !
Tout est-il donc fini ! Vont-ils donc tous périr
Ces malheureux, que nul n'aura pu secourir !
L'onde qui va briser leurs fragiles demeures,
Les appelle..... La mort déjà compte les heures.
Non pas : un homme est là, calme, ferme et puissant,
Que n'a point envahi le désespoir croissant;
C'est *Ferret*... Le voici, comme l'Hercule antique,
Imposant et debout dans sa beauté rustique.
Que lui faut-il? son bras, ce bras plein de vigueur,
Une échelle, et que Dieu soit en aide au grand cœur!

Du quai jusqu'aux maisons, comme un pont qui chancelle,
On jette hardiment la gigantesque échelle;
Et l'onde au lit sans fond qu'elle s'est préparé,
Mugit plus puissamment comme un monstre effaré,
Et semble en bondissant plus sauvage et plus prompte
S'apprêter à punir l'audace qui l'affronte.

Ferret n'hésite pas..... Que de vœux l'ont suivi !
Comme tous les regards le couvent à l'envi !
Marchant sur ses genoux, sans mesurer l'espace,
D'un à l'autre échelon il se hasarde et passe.
Qu'un échelon se brise, il est perdu! Lui seul
N'a pas tremblé. Le flot, comme un vaste linceul
Prêt à rouler son corps dans les abymes sombres,
S'entr'ouvre sous ses pieds; l'heure épaissit les ombres,
Des bruits sourds et voilés, de l'un à l'autre bord,
Passent en alternant comme un chant de la mort.
Lui seul ne tremble pas, et lui seul, ô prodige!
Sur le gouffre béant terrasse le vertige.

Enfin il a franchi l'abyme, et pénétré
Aux fenêtres que l'onde envahit par degré.
Pour le hardi sauveur la foule n'a qu'une âme.
Il reparaît bientôt apportant une femme.
Il reprend, à genoux, son périlleux chemin,
Et, ployant au fardeau qu'il retient d'une main,
Par cette obscurité muette et désolante,
Repasse lentement sur l'échelle tremblante.

En vain grondent sous lui les flots qu'il a bravés,
Il arrive, il atteint le bord, ils sont sauvés!

Digitized by Google

Sauvés! Mais est-ce assez pour son mâle courage?
Non : il complètera son héroïque ouvrage.....
Femmes, enfants, vieillards, par la terreur brisés,
Trente-cinq malheureux sont encore exposés,
Et lui, trente-six fois vainqueur, il recommence
Le glorieux trajet devant un peuple immense.

Et ce ne fut qu'alors qu'il revint, harassé,
Se reposer devant le gouffre courroucé,
Lorsqu'il put dire enfin à la foule entraînée ;
« Plus personne là-bas !.... j'ai fini ma journée ! »
Bien dit! et la journée était bonne en effet.
Bien dit! et le poète en chantant un tel fait,
Le poète, impuissant, voudrait que notre histoire
Sur un feuillet d'airain en gardât la mémoire !

Vous donc que j'ai nommés, vous tous qu'avec fierté
En exemples vivants présente la cité,
Quand vos fils, par vos soins mieux rentés et peut-être
Moins modestes que vous, voudront mieux vous connaître,
Vous pourrez, en cherchant au fond des anciens jours
La date la plus belle où l'on revient toujours,
Redire à ces témoins d'une mâle vieillesse :

« Nous aussi, nous avons nos lettres de noblesse! »

Soc. Acad. du Puy, *Mémoires*, XIII, p. 433 sv.

1851.

7 août. — « Jeudi, un orage a éclaté sur la commune de Chamalières. Pendant cinq heures, la grêle a fait d'affreux ravages. Deux moulins ont été emportés. Toute communication est interceptée. L'abbé Brives s'est jeté deux fois dans son église envahie par les eaux pour sauver les objets du culte ».

La Haute-Loire, 10 août 1851.

1852.

20 juin. — « Dans la nuit du jeudi au vendredi 18 juin, une pluie diluvienne, une trombe effroyable, telle qu'on n'en avait vu de longtemps a fondu sur notre contrée et a converti instantanément les petits ruisseaux en torrents impétueux qui ont semé le ravage et la désolation autour d'eux et ont porté leur contingent de vandalisme dans la Borne et le Dolaizon. Ces deux rivières sont sorties de leur lit et ont formé une vaste nappe d'eau dans les prairies riveraines qu'elles ont couvertes de sable et de gravier. La Borne traîne encore des masses d'arbres qu'elle a arrachés sur son passage et les accule en bondissant

Digitized by Google

contre les piles des ponts dont la vétusté ne peut résister à son impétuosité. La Loire a franchi ses limites. L'herbe des prés et les blés sont couchés, et il faudra quelques jours de beau temps pour les remettre sur pied. A Ceyssac, deux ponts sont enlevés; la route du Puy à Loudes par Espaly est interceptée ; un grand nombre de murs de clôture sont éboulés et obstruent le passage ; quelques moulins sont endommagés. Sur le Dolaizon, quatre digues ont été enlevées à Vals....

« Un grand malheur est arrivé dans les environs d'Yssingeaux.

« Des pluies torrentielles avaient fait déborder le Lignon, petite rivière qui coule à huit kilomètres environ de cette ville. Six ouvriers chargés de relever le mur de clôture d'une propriété privée, avaient à traverser l'eau pour se rendre à leur travail. Ils montèrent à cet effet dans une barque qu'ils étaient inhabiles à diriger, surtout avec la violence inusitée du courant. Leur embarcation ne tarda pas à chavirer. Trois seulement furent sauvés ».

La Haute-Loire, 20 juin et 28 nov. 1852.

1854.

« En 1854 deux crues eurent lieu l'une au mois de juin sur la Haute-Loire, l'autre au mois de décembre sur la Basse-Loire ».

Champion, *op. citat.*, V, p. 141.

1855

« Dans la nuit du *5 et 6 octobre*, un violent orage a éclaté dans le canton de Tence et a fait grossir extraordinairement le Lignon et ses affluents. Sur plusieurs points l'eau a envahi les rives, enlevé les digues, emporté des passerelles, couvert les prairies de sable et fortement endommagé les terres.

« Dans la commune de Dunières, des usines entières ont été emportées avec le matériel et la soie qui s'y trouvait. Plusieurs maisons ont été inondées jusqu'au premier étage ; des ponceaux ont été détruits ».

Au Puy, on enregistre 21 millim. de pluie [1].

La Haute-Loire, 14 octobre 1855.

1856.

Les *29-30 mai 1856*, nouveaux désastres. Le vent, qui pendant près de quinze jours avait soufflé tantôt du côté du Sud, et le plus souvent du côté de l'Ouest, changea brusquement mardi 27 mai et tourna au sud est. Mais le lendemain, le vent d'ouest reprit avec violence et

1. Ces chiffres ainsi que les constatations udométriques suivantes sont empruntées aux observations météorologiques faites au Puy par MM. Azema et Nicolas (Annales de la Société académique du Puy, *passim*).

Digitized by Google

amena vers les sept heures du soir un orage avec éclairs, tonnerres et une très forte pluie battante. Sous l'action de cette pluie continue, qui dura pendant 55 à 56 heures, tous les cours d'eau avaient sensiblement grossi, la Loire beaucoup moins cependant que la rivière la Borne qui était sortie de son lit et s'élevait à l'étiage du Pont Neuf à 1 mètre. Ce torrent impétueux était sur le point de déborder complètement sur les prairies riveraines, lorsque la pluie cessa vers minuit.

30 mill. de pluie furent enregistrés au Puy le 29 et 42 mill. le 31 mai.

Le 30 mai, à 4 heures du soir, le Dolaizon entraînait des arbres. Les eaux montaient à 1 m. 50. Le ruisseau diminua vers les 10 heures du soir.

D'après *La Haute-Loire* du 5 juin 1856.

« Une pluie continuelle de 48 heures, annoncée mercredi 28 mai à 8 heures du soir par des éclairs et quelques violents coups de tonnerre, avait fait subitement grossir le ruisseau de Dolaizon et surtout la Borne. Cette rivière commença de déborder dans la journée de jeudi, et vendredi plusieurs des riches prairies qui bordent son cours étaient submergées et les foins anéantis par le passage de ses eaux bourbeuses.

« Heureusement, la crue de la Loire n'a pas été en proportion de celle de la Borne. A deux kilomètres environ du confluent de ces deux rivières, l'échelle du pont suspendu de Chadrac marquait 3 m. 70 au-dessus de l'étiage ».

L'Annonciateur de la Haute-Loire, 31 mai 1856.

1857.

24 octobre. — « Ces jours derniers, notre ville a été pendant près de 36 heures sans presque discontinuer sous le coup d'une pluie diluvienne qui a fait craindre un moment un grand débordement des nombreux cours d'eau qui l'avoisinent. Les torrents ont considérablement grossi, la Loire a atteint 5 mètres au dessus de l'étiage, la Borne et le Dolaizon ont crû aussi avec rapidité et se sont abaissés de même.

« M. le préfet et M. le commissaire de police se sont transportés sur les points qui paraissaient devoir être le plus menacés, et de concert avec M. l'Ingénieur en chef, des mesures préventives ont été prises pour annihiler ou du moins tempérer, vienne le cas, les efforts que les eaux auraient pu tenter vers les bas quartiers qui longent la rive gauche du Dolaizon. Mais rien heureusement n'est venu confirmer les appréhensions. Quant à la Loire, aucun désastre grave n'a été signalé. Au confluent de la Borne et du Dolaizon, quelques prairies ont subi de légères déprédations.

« Il est tombé 81 millimètres d'eau, quantité égale au maximun constaté depuis 6 ans.

Digitized by Google

« Les communes de Brives et de Coubon viennent d'être le théâtre d'un grand malheur. Dans la journée du jeudi 13, la Loire, vers midi, était sortie de ses limites et semblait faire pressentir une crue extraordinaire. Toutefois, elle était rentrée dans son lit, lorsque hier soir, vers les onze heures, elle commença à s'élever de nouveau, et, bientôt franchissant ses rives, elle se répandit sur les champs qui la bordent.

« Au-dessus de Brives, le courant, plus impétueux à chaque pas, entra violemment dans les propriétés comprises entre les maisons qui bordent le côté droit de la route impériale et l'ancienne route de Saint-Etienne et inonda les rez-de-chaussées jusqu'à une hauteur de deux mètres environ.

« De minuit à deux heures, le niveau du fleuve s'élevait à 6 mètres 25 et atteignait le tablier du pont de Brives; la route impériale, au bas du village, était sillonnée par un torrent de 2 mètres; aussi la voiture qui arrivait de Tain fut-elle obligée de s'arrêter; les voyageurs qu'elle contenait durent passer la nuit dans les auberges situées à la tête du pont, de l'autre côté de la rivière.

« On n'a eu à déplorer aucun malheur, grâce aux secours organisés par des hommes dévoués, et à quelques bateaux de pêche qui pénétrèrent dans les deux ou trois rues du village et enlevèrent les habitants menacés [1].

1. *Rapport de M. le Maire de Brives à M. le Préfet sur l'inondation, de la Loire dans la nuit du 14 au 15 octobre 1859.* — Monsieur le Préfet, j'ai eu l'honneur de vous informer dans ma lettre du 15 octobre courant de l'inondation qui est venue jeter la consternation et la misère parmi les paisibles habitants de la commune de Brives; je viens aujourd'hui vous donner quelques détails sur les causes qui ont produit ce désastre, sur les pertes et les dégradations qu'il a occasionnés et vous signaler en même temps les personnes qui ont montré du courage et du dévouement dans cette terrible circonstance.

La Loire, qui s'était montrée menaçante pendant la journée du 14 octobre, depuis 5 heures jusqu'à 7 heures du soir, devint plus calme vers les huit heures; tout fit alors présager à mes administrés et à moi-même qu'il ne pouvait y avoir aucune espèce de danger à courir pendant la nuit; et tout le monde, suffisamment rassuré, put prendre quelques heures de repos, à l'exception toutefois de quelques pêcheurs et de différentes autres personnes qui n'étaient pas complètement sans inquiétudes.

Vers 11 heures du soir, et, avec une impétuosité indicible, les eaux du fleuve devinrent tellement considérables qu'il n'y eut plus de bornes pour les retenir. Il franchit son lit à 1.200 mètres en amont du pont de Brives, en face de la propriété de M. Chaussende, et là, des torrents impétueux se dirigèrent en ligne droite derrière notre église, renversant murs, arbres et tout ce qui s'opposait à son passage et inondant en même temps presque toutes les maisons du village de Charensac.

Depuis un temps immémorial, M. le Préfet, les habitants de la commune, convaincus par l'expérience, qu'à l'époque des inondations malheureusement trop fré-

Digitized by Google

« Au pont suspendu de Chadrac, la Loire à presque atteint le niveau de la grande inondation de 1845 ; à Vorey, à Coubon et sur le territoire des

quentes les dégâts qu'ils étaient obligés de supporter provenaient de ce que la Loire, arrivant par un long cours en droite ligne vers la propriété de M. Chaussende, s'échappait toujours par cet endroit, ont fait des vœux pour qu'il y fût construit un endiguement capable de contenir les eaux et de prévenir tous ces malheurs. L'autorité supérieure, après avoir fait examiner par des hommes compétents les justes réclamations de mes administrés, et, à différentes reprises, les demandes de mes prédécesseurs et du Conseil municipal, a procédé, en 1845, à la construction d'un perré qui, à la vérité, a maintenu la Loire dans son lit actuel, mais qui est complètement insuffisant pour l'arrêter dans les moments d'inondation.

La commune, Monsieur le Préfet, n'a pas été étrangère à ces travaux ; chaque année, une partie des prestations et des centimes spéciaux de la vicinalité ainsi que des souscriptions, ont été employés à cet endroit dangereux ; mais nos faibles ressources n'ont pas pu nous permettre de prolonger ni d'élever suffisamment ce perré.

Bien des propriétés et des maisons ont subi des dégradations immenses ; plusieurs champs situés sur la rive droite ou sur la rive gauche de la Loire, ont été ravinés ou transformés en graviers ; les pommes de terre et les raves sont perdues pour les propriétaires de ces champs ; les semailles qui avaient été faites il y a peu de jours sont emportées ; des murs de clôture, des arbres ont été renversés ou entraînés par l'impétuosité du torrent.

L'eau, dans les trois quarts des maisons de Charensac a atteint une hauteur de deux mètres ; le mobilier qui était contenu dans ces maisons a été ou entraîné ou entièrement endommagé ; le peu de provisions de bien des familles a été la proie du torrent. Toutes ces habitations seront malsaines pendant longtemps.

En somme, les pertes et les dégradations amenées par cette inondation sont encore incalculables.

Parmi les personnes qui se sont signalées par leur courage et leur dévouement, je dois vous citer les sieurs Sahuc Pierre et Grand Auguste, cultivateurs à Charensac, qui, ayant à leur tête M. le Curé, ont parcouru les rues du village, en bateau, pour porter du secours aux personnes en danger ou pour rassurer celles que la frayeur avait saisies. Je dois vous signaler également la sieur Chancelade Hippolyte, boulanger à Charensac, qui a affronté la fureur du torrent pour s'introduire dans la maison de son beau-père qui était inondée et pour le transporter lui, sa femme et l'une de leurs filles dans sa maison qui se trouve à l'abri.

La femme Bonnet, Angélique Gallien, a été d'un élan extraordinaire, surpassant, en quelque sorte, les forces de son âge et de son sexe ; elle s'est précipitée, malgré le torrent, dans la maison de la veuve Thivel, a chargé cette malheureuse sur ses épaules et l'a transportée au presbytère où déjà se trouvaient une vingtaine de personnes de tout âge ; elle est revenue pour chercher la fille de la veuve Thivel qui aurait infailliblement péri sans l'admirable courage de cette héroïne.

Je craindrais, Monsieur le Préfet, que mon rapport ne fût trop long en vous signalant le grand nombre de personnes qui se sont distinguées pendant le sinistre. Si, toutefois vous désirez les connaître, je me ferai un devoir de vous les indiquer toutes nominativement.

Avant de terminer, permettez-moi, Monsieur le Préfet, de m'adresser à votre sollicitude et de vous demander un secours pour soulager tant de misères. Agréez, etc... Le Maire de Brives, Ch. Sabarot.

Digitized by Google

communes que le fleuve traverse, il y a eu des pertes nombreuses : des bestiaux noyés, des effets mobiliers endommagés, des arbres couchés ou entraînés par les eaux.

« A Salettes, à Goudet, des bateaux, des ponts, des moulins ont disparu ou ont été gravement avariés. Les propriétés riveraines ont été bouleversées, les pertes sont considérables.

« La rivière Gazeille, qui traverse le canton du Monastier, avait grossi au point qu'elle a emporté toutes ses digues et que les moulins construits sur ses bords ne fonctionnent plus ».

La Haute-Loire, 15-19 et 24 octobre 1857.

Au Puy, 10 millimètres de pluie furent seulement enregistrés.

1863.

« Hier matin, *28 août*, vers les 7 heures, les eaux de la Loire que les chaleurs tropicales de l'été avaient rendues si basses, s'accroissaient avec une rapidité telle qu'en un clin d'œil la plage entière était inondée.

« Plusieurs lessives, appartenant à diverses personnes du Puy, ont été emportées par l'irrésistible courant du fleuve. A cette occasion, un jeune homme de 25 ans, du lieu de Bory, commune de Brives-Charensac, Barthélemy Mathieu, a fait preuve d'un sang froid et d'une intrépidité peu commune en retirant de l'eau deux ou trois femmes qui, sans son aide, couraient grand risque de partager le destin du linge qu'elles s'opiniâtraient à vouloir sauver.

« Les propriétés riveraines n'ont pas eu à souffrir de cette crue, occasionnée sans doute par quelque orage survenu, la nuit précédente, sur les plateaux supérieurs qui dominent la Loire ».

Le Moniteur de la Haute-Loire, 29 août 1863.

6 millimètres sont constatés au Puy le 28 et 25 le 30.

1864.

« De La Voûte-sur-Loire, *27 octobre* : Le 26 courant, la crue des eaux de la Loire a causé de grands dégâts aux travaux d'art du chemin de fer de Saint-Etienne. Le pont de Saint-Simon, qui traverse la Loire, a trois arcades : deux étaient sur le point d'être finies ; les cintres de ces deux arcades ont été enlevés par les eaux, et tous les matériaux qu'ils soutenaient sont tombés dans le fleuve. Les boiseries emportées par la violence du courant ont entraîné aussi le pont de Tolence.

« La pluie continue et les craintes redoublent ».

La Haute-Loire, 29 octobre 1864.

Au Puy on relevait 67 millimètres de pluie tombée le 26 et 26 millimètres le 27.

Digitized by Google

1866.

27 juin. — Dans l'après-midi, vers 3 h. 1/2, un épouvantable ouragan se déchaînait sur le bassin du Puy. Suivant *La Haute-Loire,* la rue des Capucins, la rue Saint-Jacques eussent été en mesure de mettre en branle un moulin à trois tournants. Des mares gigantesques recouvraient le pavé des places du Plot et du Martouret. Le point de la ville qui souffrit le plus, ce fut une auberge de la rue du faubourg des Carmes vulgairement connue sous la dénomination de la *Croix-Rouge.* Sa situation convexe, en contre-bas du pont des Carmes et du boulevard Sainte-Agathe (boulevard Saint-Jean actuel), s'opposait au rapide écoulement des eaux qui montaient de 80 centimètres, tandis qu'au champ de foire il y en avait 60 centimètres et rue Porte-Aigueyre 50 centimètres.

A d'insignifiantes intermittences près, la tempête rugit pendant près de trois heures. De mémoire d'homme on n'avait assisté au Puy à un pareil bouleversement.

Sur la ligne du Puy à Saint-Etienne, la voie ferrée fut coupée au kilomètre 583, et par suite, la circulation arrêtée. Le train 178 qui devait partir à 6 h. 20 m. dût être supprimé sur le parcours du Puy à La Voûte. Le train 175 qui devait arriver à 9 h. 5 m. ne dépassa pas La Voûte. Quatre diligences, envoyées par l'administration, ramenèrent les voyageurs descendus à la gare de cette localité.

La Borne occupait toute la largeur de son lit. Sinistre était l'aspect de la rivière, dont les vagues ternes, pareilles à de la terre liquéfiée, roulaient pesamment et à grand bruit. De temps à autre émergeaient çà et là, entraînés par le courant, des buissons, des arbres déracinés, des épaves de provenances diverses.

A l'autre bout de la ville, sur le pont Saint-Barthélemy, on suivait avec anxiété la crue menaçante du Dolaizon. Chacun appréhendait pour le faubourg Saint-Jean d'irréparables malheurs. Craintes d'autant plus motivées qu'elles avaient pour précédents deux dates néfastes : 1846 et 1852 ! Pour cette fois, et bien que rétréci par l'installation du pont de l'avenue de la Gare, le formidable ruisseau ne franchit pas les limites que lui imposaient et l'art et la nature, mais l'église des Carmes fut visitée par la boue.

Dans la commune de Chadrac, la propriété de MM. Truchet frères fut dévalisée de fond en comble. Au domaine de Pranlary, résidence de M. Anglade, maire de Taulhac, la foudre brisait comme un fétu un pommier de 1 mètre 60 centimètres de circonférence. Le pont de Retournac fut emporté.

La moyenne de la crue fut de 8 m. 50 ; celle de 1846 avait été de 6 mètres.

Digitized by Google

L'udomètre accusa 136 millimètres de pluie tombée.

D'après *La Haute-Loire*, 28-30 juin 1866 et Arch. comm. du Puy, G. 54.

24 septembre. — « A partir de la nuit du dimanche 23 septembre jusqu'à la matinée du mardi 25, vers 4 heures 1/2, l'eau du ciel a fait rage dans le périmètre du bassin du chef-lieu.

« Affreuses ont été l'après-midi et la nuit d'hier. Au clapotement sourd et continu de la pluie tombant par nappes, répondaient les éclats de la foudre...

« Fidèle à ses allures impétueuses et désordonnées en pareilles circonstances, le Dolaizon ne tarda pas à grossir d'une manière effrayante.

« Dès six heures, le vieux quartier des Tanneries et la rue des Carmes étaient littéralement envahis, submergés.

« Vers dix heures du soir, un torrent roulait ses flots jaunâtres et limoneux sur la chaussée même du faubourg Saint-Jean. Dans quelques maisons de ce parcours, l'eau atteignait jusqu'à deux mètres de hauteur.

« De minute en minute, le Dolaizon charriait à grand bruit des troncs d'arbres énormes qui, pareils au bélier antique, battaient avec fracas les murs des habitations riveraines. La solide balustrade en fer du pont de la gare n'a pu résister à la violence du choc [1].

« Au dessous de Chadrac, les eaux de la Loire baignaient les extrémités du tablier du pont suspendu. Le 24, à 10 h. du soir, l'étiage était de 8 m. 26 cm.

« Le service a été interrompu sur la ligne du chemin de fer Le Puy-Saint-Etienne. Aucun train n'est arrivé, aucun n'est parti.

« A Coubon, le pont suspendu a été enlevé.

« A Brives-Charensac, la Loire brisant sa digue [2] en a dispersé les pierres au loin dans les champs, écroulé trois maisons, renversé la majeure partie des murs des propriétés, abattu les poteaux du télégraphe, et coupé la route impériale de Lyon sur deux points. Toutes les maisons du village jaugeaient au moins deux mètres d'eau.

« A Goudet, les moulins à blé ont été emportés jusqu'aux fondements. Des ponts ou passerelles établis dans cette commune, au nombre de cinq, il ne reste pas le moindre vestige.

« A Vorey, six maisons ont été emportées par l'Arzon, trois autres menacent de croûler et trois moulins sont complétement rasés.

« Deux personnes ont trouvé la mort dans la débâcle : une jeune

1. Les déclarations de pertes devaient s'élever à 120,000 fr.
2. Elle devait être construite à nouveau en 1875 par l'Etat. Elle coûta 75,000 fr.

Digitized by Google

fille de 17 ans, Mélanie Courtial qui s'est noyée à Coubon, et Jean Tempère, charpentier à Beaulieu [1] ».

La Haute-Loire, 25 et 27 septembre 1866 et Arch. comm. du Puy, G. 54.

1867.

28-29 avril. — « La pluie diluvienne qui n'a cessé de tomber depuis deux ou trois jours a déterminé entre Vorey et Chamalières des éboulementsconsidérables qui ont obstrué la voie ferrée ».

La Haute-Loire, 30 avril 1867.

36 millimètres d'eau furent enregistrés.

1868.

« L'orage de vendredi *18 septembre* et la crue qui en est résultée ont occasionné des dégâts assez considérables au pont de Coubon en reconstruction ».

La Haute-Loire, 22 septembre 1868.

18 octobre. — « La pluie qui n'a cessé de tomber pendant deux jours à considérablement grossi nos rivières.

« A Brives, la Loire avait haussé de 1 m. 60, mais hier le fleuve avait baissé considérablement ; à la pluie a succédé la neige et un froid relativement rigoureux ».

39 millimètres de pluie sont enregistrés.

La Haute-Loire, 22 octobre 1868.

« On mande d'Aurec, le 19 :

« Les ravages causés par l'inondation de 1866 n'ont pu être encore réparés et voici qu'une crue nouvelle et presque aussi grande a failli renouveler d'aussi déplorables désastres.

« La crue nous est arrivée le 18 vers les 3 heures de l'après midi ; elle a progressé jusqu'à minuit, grossissant toujours, et s'est maintenue à son niveau maximum jusqu'à deux heures du matin.

« Dans leur course furibonde, les flots impétueux offraient l'aspect d'un

1. D'après la relation de l'inondation donnée par M. de Brive (Soc. Acad. du Puy. *Mémoires*, XXVII, 435-449) la pluie tombée le 24 versa au Puy, en vingt-quatre heures, une couche de 162 mill. 7 d'eau qui, réunie à celle des eaux de la journée du 23, atteignit 191 mill. 7, chiffre qui représente, dit-il, plus du quart de l'eau qui tombe au Puy annuellement.

Les pertes occasionnées par le fléau furent évaluées : pour l'arrondissement du Puy à 4.322.732 francs, pour celui d'Yssingeaux à 1.984.136 francs.

Des médailles d'argent furent décernées en avril 1867 aux principaux sauveteurs : Besson, à Coubon ; Dumas, à Volhac ; Prat, à Saint-Paul-de Tartas ; Pierre, à Beaulieu ; Goudon, à Chamalières.

Digitized by Google

cours déraillé, onduleux et continu, roulant sans cesse des arbres déracinés, des ponts emportés, des bois de toute espèce, des planches de toutes formes, des débris de toute nature; c'était une débâcle sans fin où tout dérivait en confusion. Aujourd'hui encore des reflux écumeux s'élancent, mugissent et grondent sourdement...

« Les débordements de la Loire deviennent aussi inquiétants que fréquemment répétés. Espérons que le reboisement des montagnes atténuera bientôt les pénibles conséquences de toutes ces inondations dévastatrices et que des travaux d'endiguement viendront à la longue en seconder les effets trop tardifs ».

« De Brives-Charensac, 22 octobre :

« La Loire, après s'être montrée menaçante dans les journées des 19 et 20 septembre dernier et dans celles des 4 et 5 octobre courant, était redescendue à son niveau normal et semblait avoir repris son calme ordinaire.

« Dimanche 18, le niveau de l'eau s'est subitement élevé d'un mètre au dessus de l'étiage. La pluie continuant à tomber durant toute la journée du dimanche, les eaux du fleuve ont graduellement augmenté jusqu'à sept heures du soir, moment où elles ont atteint une élévation maximum de 3 m. 20.

« Dès cinq heures du soir, les eaux avaient franchi leurs limites et commençaient à rouler leurs ondes bourbeuses dans les rues du village de Charensac; à six heures moins le quart, toutes les habitations qui bordent l'ancienne route royale, dite traversée de Charensac, et celles qui sont situées au bas de ce village étaient désertes. Dans un certain nombre, on mesurait une hauteur de 1 m. 50.

« La section de la route n° 88 depuis le village de Charensac jusqu'à la propriété de M. Vinay était convertie en un torrent impétueux qui interceptait toute communication entre ces deux points.

« Cette inondation, quoique moins grande et moins désastreuse que celle de 1866, a causé des pertes considérables à Charensac. Heureusement, aucun accident n'est à déplorer ».

La Haute-Loire, 24 octobre 1868.

1872.

6 mai. — « 42 millimètres de pluie tombent au Puy. La Borne a envahi les prairies riveraines, et du côté de l'abattoir peu s'en fallait qu'elle n'atteignit le parapet du pont.

« Un éboulement a eu lieu sur la ligne du Puy à Saint-Etienne ».

La Haute-Loire, 7 mai 1872.

24 mai. — « La pluie ne discontinue pas dans notre région, on cons-

Digitized by Google

tate une chute de 25 millimètres dans l'arrondissement d'Yssingeaux ; il pleut la nuit, il pleut le jour, et rien n'indique que cet état de choses doive bientôt prendre fin. Le baromètre baissant toujours, l'aspect du ciel est peu rassurant.

« Le dicton, imprimé en 1650 par Pierre Masson, se réaliserait-il :

Quand clémente est la lune rousse
Celle qui suit n'est pas très douce :
Elle fait déborder les eaux
Et reprendre aux gens leurs manteaux.

« La Loire est très grosse à Brives, mais nous n'avons pas appris qu'elle ait débordé. Il en est de même du Dolaizon.

« Quant à la Borne, après la pluie torrentielle d'hier, elle est sortie de son lit et s'est répandue dans les prés qui la bordent, mais sans causer aucun accident ».

La Haute-Loire, 25 mai 1872.

5 octobre. — « Depuis le 4 octobre, la Loire a considérablement grossi. Le 4, elle atteignait 1 m. 50 à l'échelle d'Andrézieux, 2 m. 60 au Pertuiset ».

L'Echo du Velay, 9 octobre 1872.

Il ne semble pas que cette inondation ait exercé de grands ravages en Velay. Cependant le 2, 50 millimètres de pluie étaient enregistrés à Yssingeaux et le 4, 42 millimètres au Puy.

1872.

Le *19 octobre*, *La Haute-Loire*, publiait la dépêche suivante :

Vendredi soir, 18 octobre, à 7 heures.

Pluie battante, vent, éclairs et tonnerres. Au Pont-Neuf, la Borne énorme est presque à la hauteur des piliers des arches.

Le chemin de Roderie est impraticable.

A Saint-Jean, le Dolaizon atteint le parapet du pont du chemin de fer.

A partir du confluent de la Borne et du Dolaizon, entre le chemin des fous et la route de Brives, ce n'est plus qu'une immense nappe d'eau qui ne passe qu'avec peine sous le large pont nouvellement construit, à la place du pont de bois.

On dit que Brives est complètement inondé.

La quantité d'eau tombée le 18 et le 19 fut de sept centimètres. Les eaux du fleuve s'élevèrent à 6 m. 40 au-dessus de l'étiage à l'échelle du pont de Chadrac et à 3 m. 70 au pont de Brives.

Dans la nuit du 18 au 19, après un vent violent du midi, la Loire attei-

Digitized by Google

gnait au-dessus de l'étiage, à Brives, 3 m. 00; à Chadrac, 5 m. 50. A l'échelle du pont de Chadrac, les hauteurs suivantes étaient constatées :

18 octobre, 9 heures du matin, 3 m. 00; midi, 2 m. 90; 1 heure du soir, 3 m. 00; 2 h., 3 m. 30; 3 h., 3 m. 50; 4 h., 4 m. 80; 7 h., 5 m. 00; minuit, 5 m. 50; 20 octobre, 1 heure du matin, 5 m. 40; 2 h., 4 m. 90; 4 h., 4 m. 40; 6 h., 4 m. 00; 7 h., 3 m. 90. (Voir Soc. Acad., *Annales*, XXXII, p. 108.)

Les frais de réparation des avaries causées par cette inondation à la route nationale n° 88 se montèrent à 12,500 francs.

1873.

17 mars. — « La pluie qui ne cesse de tomber depuis trois jours a occasionné la crue de tous nos cours d'eau.

« La crue du 18 mars 1873 s'est élevée au-dessus de l'étiage, savoir :

« Au pont de Brives, le 18 mars à 5 heures du matin, 1 m. 30; à 7 heures du matin, 1 m. 65, à 8 heures du matin, 1 m. 70.

« Au pont de Chadrac, à 8 heures du matin, 2 m. 10 ».

La Haute-Loire, 20 mars 1873.

« Les eaux de la Borne sont en décroissance. La crue qui s'était élevée, le 18, à 1 m. 25 c. au pont d'Estroulhas était descendue jeudi à 1 m. 10; hier elle n'était plus qu'à 0 m. 95 c. au-dessus de l'étiage ».

La Haute-Loire, 22 mars 1873.

1875.

10 septembre. — « A la suite de la pluie torrentielle qui est tombée pendant deux jours on a signalé une crue sur la Borne.

« Ce matin, à 1 heure, elle s'élevait à 1 mètre au-dessus de l'étiage; à 6 heures à 1 m. 20 c., et à midi à 1 m. 10 c. seulement ».

La Haute-Loire, 11 septembre 1875.

« La crue n'a fait que s'accentuer sous l'influence d'une pluie battante et continue; elle marquait hier à 10 h., 2 m. 90 c.

« Les quantités d'eau tombées au Puy depuis le jeudi 9 courant sont les suivantes : le 9 septembre, 8 m/m. 2; le 10, 29,0; le 11, 68,0; le 12, 0,7; le 13, 97,5; soit 203 m/m. 4 au total, quantité qui représente environ le tiers de l'eau qui tombe annuellement au Puy.

« Les eaux de la Loire se sont élevées à 4 m. 50 au-dessus de l'étiage, au pont de Chadrac. Lundi matin, toute la plaine située entre la Loire et la Borne était inondée. Des murs de clôture ont été renversés, les jardins maraichers ont été ravinés par les eaux qui entraînaient sur leur passage légumes, récoltes et regain.

Digitized by Google

« Hauteur de la crue du 13 septembre 1875 dans la Loire, au pont de Brives :

« 5 heures du matin, 1 m. 30 ; à 6 h., 1 m. 40; à 7 h., 1 m. 60; 8 h., 1 m. 90: 9 h., 1 m. 95 ; 10 h., 2 m., 11 h., 2 m. 10; 12 h., 2 m. 15.

« La même crue s'est élevée au pont de Chadrac à 7 h. du matin, 2 m. 60; 8 h., 3 m. 80; 9 h., 4 m. 20; 10 h., 4 m. 40; 11 h., 4 m. 50; midi, 4 m. 50; 1 h. du soir, 4 m. 10 ; 2 h., 3 m. 50; 3 h., 3 m. 40; 4 h., 3 m. 30; 5 h., 2 m. 50; minuit, 2 m.

« Les eaux du Dolaizon s'étaient aussi considérablement accrues ; à 6 h. du matin, elles atteignaient le tablier du pont de la gare.

« Dans le quartier des Tanneries, l'eau pénétrait dans le rez-de-chaussée des maisons et quelques ruelles étaient transformées en bras de rivière.

« La Borne couvrait toutes les prairies riveraines, les jardins potagers et avait envahi la charmante promenade de Roderie. Au confluent de la Borne et du Dolaizon, ce n'était plus qu'un grand lac entre la route et la colline de Montredon ».

La Haute-Loire, 14 septembre 1875.

1878.

7 octobre. — La crue fit alors des dégâts considérables.

A 9 h. 30, elle atteignait à Brives 2 m. 50; à 9 h. 45, 3 mètres; à 11 h., 4 mètres; à midi, 5 mètres; à midi 1/2, 6 mètres.

Il n'y eut pas de mort d'homme connue. Dans la propriété Pugin, un domestique qui s'était réfugié sur un arbre à la *Petite-Mer* et un homme occupé à ramasser du bois coupé furent sauvés.

Le fleuve s'éleva à 60 centimètres plus haut qu'en 1866.

Aux établissements Sabarot et Vertupier, à Brives, le tableau était lamentable. Machines, marchandises, tout avait été couvert par les eaux — du limon partout. Le pont de la Chartreuse fut endommagé.

Le moulin du Chambon, près Vorey, fut complètement détruit.

A Goudet, le pont en bois établi sur la Loire et un autre pont également en bois, sur le ruisseau de l'Horme, furent enlevés. Trois maisons furent emportées. Les pertes occasionnées dans cette commune furent estimées à cent quarante mille francs.

Au Monastier, le jeune Habouzit Pierre se noya dans la Gazeille.

Le 21 juin 1879, 31,000 francs furent accordées au département pour réparer les routes inondées le 8 octobre 1878.

D'après *La Haute-Loire*, 8, 10, 12 octobre 1878.

Digitized by Google

1879.

7 avril. — « La pluie, la neige et le dégel ont enflé les cours d'eau et surtout la Loire et la Borne ».

La Haute-Loire, 8 avril 1879.

1880.

30 juin. — « Vers sept heures du soir, un orage accompagné de grêle et d'une pluie battante chassée par le vent du midi éclatait sur le vallon du Puy.

« La Borne, devenue soudainement très grosse, envahit tous les jardins maraîchers sur son parcours d'Espaly jusqu'à la Loire.

« Le Dolaizon passait par dessus le pont du chemin de fer et couvrait le quartier Saint-Jean et tout le bas du quartier Saint-Barthélemy.

« La Loire a grossi en aval de Brives ».

La Haute-Loire, 1er juillet 1880.

7 septembre. — Vers 7 heures du soir, après un orage assez violent, le Dolaizon ravagea le vallon de Vals et vint inonder au Puy les Tanneries, le fond du Breuil, le Portail d'Avignon, le faubourg des Carmes, l'auberge de la *Croix-Rouge* où six vaches d'une « boyrade », périrent, la place Cadelade et tout le quartier Saint-Jean. La passerelle de Taulhac était emportée, le vieux pont des Carmes et le pont en fer de la Gare perdaient leurs parapets, et des épaves de toutes sortes venaient s'amonceler à l'entrée d'une sorte de tunnel où s'engageait le Dolaizon à quelques mètres du chemin de la Gare. Les maisons construites sur le canal couvert étaient sérieusement menacées. La police eut l'heureuse idée de faire évacuer les immeubles Reynier et Chotard, occupés, le 1er par le restaurant du *Grenadier français*, tenu par M. Bouquet, par MM. Chalendard et Teyssonneyre, et le 2e par l'épicerie Cordat. Bien en prit aux locataires, car vers 8 heures un craquement sinistre se faisait entendre ; quelques minutes après, les deux maisons s'écroulaient avec un fracas épouvantable.

Le désastre ne devait pas se borner là, l'eau arrivait toujours plus forte... Vers neuf heures, la troisième maison, propriété de Mme Experton, occupée par l'auberge Vivier, s'écroulait, puis la quatrième celle de M. Guichard se partageait en deux et la façade s'abattait sur la voie publique. Les habitants purent être sauvés [1] sauf un vieillard de

1. MM. Vivier, aubergiste, Achard, employé de la Préfecture, Rolland, épicier, et leurs familles.

...Mais un débris résiste à ces flots destructeurs :
Tout espoir n'a pas fui. De vaillants sauveteurs

Digitized by Google

77 ans, Toussaint Arnaud, entraîné par les flots, et dont le corps fut retrouvé au moulin de l'Hôpital.

C'est de cette époque que date la modification complète du quartier d'où disparut alors le dernier moulin situé dans la ville, le célèbre moulin Pataud [1].

La Borne, elle aussi, sortit de son lit et dévasta notamment la papeterie Besson, en amont d'Espaly. Le 7, à 7 heures du soir, la rivière atteignit 2 m. 25 au pont d'Estroulhas.

D'après *La Haute-Loire*, 9 septembre 1880.

1888.

30 décembre. — « Les vents d'ouest ont amené la pluie qui tombe depuis samedi soir et qui continue...

« Tous nos cours d'eau qui vont à la Loire ont rapidement grossi.

« Dimanche matin, 30, la Loire avait coupé la route du Monastier et montait toujours. Le même jour à 2 heures, la crue était en décroissance.

« Le fleuve n'avait pas dépassé 3 m. 10 au-dessus de l'étiage. A Chamalières, on observait 4 mètres; à Bas, 4 m. 20.

« Les pertes furent pour l'arrondissement du Puy 342,750 francs et pour celui d'Yssingeaux 29,380 francs ».

La Haute-Loire, 31 déc. 1888 et 2 janvier 1889, et *Mémoires Soc. Agr. et Scientifique*, VI, 315.

1891.

20 octobre. — « De Brives, 3 heures du soir : A la suite de pluies torrentielles, la Loire a inondé une fois de plus le village de Brives-Charensac. C'est vers minuit qu'elle a commencé de grossir.

« A 3 heures du matin, le fleuve atteignait 8 mètres au-dessus de l'étiage, franchissait la digue et étendait son lit jusqu'à la route du Monastier.

« Les prairies, jardins, habitations, usines ont été en partie submer-

Aux lueurs des torches fumantes
Fendent les vagues écumantes
Aux gros blocs entraînés se prennent corps à corps
Et par une tremblante échelle
Sur le dernier toit qui chancelle
Volent après avoir affronté mille morts...

(Extrait d'un appel à la charité publique qui produisit 4,000 francs publié dans *La Haute-Loire* du 21 septembre 1880 par Lacroix, correspondant de l'Académie de Toulouse).

1. L'*Illustration* reproduisit des vues de ce désastre. Nous possédons nous-même un crayon de Camille Robert qui fixe curieusement cet épisode de l'histoire locale.

Digitized by Google

gés sur les deux rives. Les flots charriaient des arbres, des poutres, du mobilier, des animaux domestiques.

« L'inondation décroit rapidement; le niveau a déjà baissé de 4 m.

« On annonce de Tence que la crue du Lignon était de 4 mètres ce matin, 20 octobre, à 7 heures ».

La Haute-Loire, 21 octobre 1891.

21 mm. de pluie furent enregistrés au Puy.

1891.

22 octobre. — « Du Monastier, on mande que sur la Gazeille, les digues des moulins ont été renversées, des pans de prés coupés. La route du Monastier au Béage a été coupée au pont de Coudert. Le moulin de Pagnon a été emporté.

« A Goudet, la Loire a emporté le pont.

« A Chamalières, la crue a atteint son maximum à 6 h. 45. Le chemin reliant la gare au village a été emporté sur une longueur de 10 mètres.

« A Aurec, un jeune maçon, M. Vallet, a failli être victime de l'inondation. Le moulin Gayet sur la route de Saint-Paul-en-Cornillon a été emporté de même que les remblais du pont ».

La Haute-Loire, 22 octobre 1891.

1895.

11 mars. — « A la suite du dégel, la Loire est entièrement sortie de son lit à Brives-Charensac. Elle s'étend jusqu'à la route du Monastier. La plaine d'Audinet est entièrement couverte par les eaux.

« Le niveau du fleuve tend toujours à augmenter.

« Au Chambon, près Vorey, le niveau du fleuve a atteint 2 m. 90 au dessus de l'étiage. Proportionnellement à son importance habituelle, l'Arzon avait plus grossi que la Loire. Il commençait à charrier quelques bois. Il n'y a pas eu de dégâts »:

La Haute-Loire, 11-12 mars 1895.

1896.

28 juillet. — « Les pluies continues de ces derniers jours (on a enregistré successivement 19 m/m, 48 m/m, 57 m/m) ont fait monter le niveau des cours d'eau assez rapidement.

« Le 28 juillet, au pont d'Estroulhas, la Borne est à 1 m. 20 à 8 heures du matin, à 1 m. 25, à midi, à 1 m. 40, à 4 heures du soir, à 1 m. 45 à 8 heures; le mercredi 29, à 1 m. 60; à 8 heures, 1 m. 48.

« A l'observatoire de Brives, la Loire n'a monté que d'un mètre.

« A l'observatoire de Vorey, on a constaté une crue de 2 m. 15.

« A Craponne, l'Arzon a débordé ».

La Haute-Loire, 30 juillet 1896.

Digitized by Google

1898.

12 novembre. — « Au kiosque météorologique du Fer-à-Cheval au Puy, on enregistre 41 m/m. de pluie.

« La Loire, la Borne et le Dolaizon ont grossi démesurément dans la journée du 12 ».

La Haute-Loire, 13 novembre 1898.

La crue de la Loire fut rapide et minime.

La Borne s'était enflée dans les proportions suivantes : à 10 heures du matin, 0 m. 90; à midi, 1 m. 15; à 3 heures, 1 m. 45; à 10 h., 1 m. 80.

A six heures du soir, le 12, le Dolaizon atteignait 1 m. 80 au pont de la Gare.

D'après *La Haute-Loire*, 14-15 novembre 1898.

1899

3 novembre. — « Les pluies d'hier soir et l'orage qui a sévi dans une partie de notre département ont amené une crue considérable de nos cours d'eau.

« A Tence, le Lignon n'a eu qu'un maximum de crue de 2 m., mais à Brives, la Loire atteignait 4 m. 40 au-dessus de l'étiage à 9 heures du soir, à La Voûte-sur-Loire, 5 mètres à 10 heures du soir, et à Bas, 3 m. 70.

« La Borne et le Dolaizon n'ont subi aucun changement ».

La Haute-Loire, 4 novembre 1899.

1900.

Les journées des *12, 13, 14 février* furent signalées par d'abondantes chutes de neige et de pluie qui amenèrent des crues des ruisseaux et rivières.

On ne rapporta aucun accident.

D'après *La Haute-Loire*, 15 février 1900.

Le *24 août*, 72 m/m furent enregistrés au kiosque météorologique du Fer-à-Cheval au Puy.

La vallée de la Borne souffrit particulièrement. Au pont d'Estroulhas, la rivière était montée à 1 m. 90.

A Bas, la Loire atteignit 3 m. 10.

A Saint-Julien-d'Ance, l'Ance enleva un pont en construction.

La route de Vorey à Craponne fut coupée sur la côte de Leyssac.

D'après *La Haute-Loire*, 25 août 1900.

26 août. — « Le dimanche 26 août, un nouvel orage de pluie (57 m/m. de pluie constatés) est tombé sur notre région.

Digitized by Google

« A midi, la Borne avait son niveau à 0,90 c.; à six heures du soir, il atteignait 1 m. 10; à 9 heures, 1 m. 90; à 10 heures, 2 m. 30; à 11 heures, 2 m. 50; à minuit, 3 m. 30.

« Le barrage de l'usine des Hospices a cédé sur 15 mètres. Les moulins ont été envahis.

« La Loire a subi aussi une crue importante. A 2 heures du matin, elle atteignait 2 m. 40 à Brives-Charensac; à la même heure, à La Voûte, elle marquait 2 m. 70 et 4 m. à Bas-en-Basset ».

La Haute-Loire, 27-28 août 1900.

28 septembre. — Vendredi soir 28 septembre, après une chûte de 65 m/m. de pluie, la Loire entra pour la quatrième fois en crue. A quatre heures du matin, le 29, l'étiage marquait 3 m. 40; à 7 h. du soir, le fleuve n'atteignait plus que 2 m. 60.

A la même heure, l'étiage de Bas était à 3 m. 40, tandis que celui de La Voûte marquait 4 m. 15.

Le 29, la Borne subit également une crue, qui atteignait 1 m. 80 au pont d'Estroulhas.

Le niveau du Dolaizon ne dépassa pas 0,50 centimètres.

La Gazeille emporta toutes les passerelles.

Les conduites d'eau du Puy entre Vourzac et la ville furent rompues dans le vallon de Ceyssac.

D'après *La Haute-Loire*, 30 septembre 1900.

29 novembre. — « La fonte des neiges dans les hautes régions a amené une crue importante de la Loire.

« Dès jeudi 29 novembre au soir, le niveau augmentait à l'étiage de Brives-Charensac. A 6 heures du soir, la hauteur de la crue était de 1 m. 80.

« A La Voûte, à 4 heures du matin, le 30, on constatait 1 m. 50.

« A Bas, à 2 heures du matin, on enregistrait 2 m. 40; à 8 heures, on constatait seulement 1 m. 80.

« On ne signale aucun accident ».

La Haute-Loire, 30 novembre 1900.

1901.

20 mars. — « Après les deux journées épouvantables de pluie et de neige de mardi et de mercredi, le dégel est arrivé avec une intensité inouie.

« Cette température inclémente n'a pas été sans modifier le niveau de nos cours d'eau.

« Le maximum observé ces jours dernier est, pour la Borne, le 18

Digitized by Google

courant, au pont d'Estroulhas, de 1 m. 40; le même jour, pour le Lignon, à Tence, de 1 m. 45; le 19, pour la Loire, à Bas-en-Basset, de 1 m. 65; pour l'Ance, à l'étiage de La Roche, le 20 mars, à 4 heures du matin, de 1 m. 70; le même jour, à 2 heures du matin, pour la Loire, à Bas-en-Basset, 2 m. 20; le 21 (ce matin), pour le même fleuve, une baisse importante existe, puisqu'on ne signale plus à l'étiage que 1 m. 55.

« L'Ance, également, est un peu en baisse à La Roche, avec 1 m. 40 ».

La Haute-Loire, 22 mars 1901.

9 juin. — « La journée du 9 juin a été particulièrement orageuse. La pluie, mêlée de grêle, est tombée en très grande abondance; 18 m/m. environ au Puy.

« L'orage est venu se terminer le long de la vallée de la Gagne où il a fait rage une partie de la soirée. La quantité d'eau amenée par cette rivière a triplé le volume ordinaire de la Loire qui est entré en crue ainsi que la Borne.

« Un enfant s'est noyé dans la Sumène ».

La Haute-Loire, 10-11 juin 1901.

1905.

27 juin. — Des orages éclatèrent sur la région du Mezenc; ils furent suivis d'averses nombreuses (10 m/m) qui provoquèrent des crues, mais sans gravité.

D'après *La Haute-Loire*, 30 juin 1905.

1907.

9 octobre. — La crue du Dolaizon fut insignifiante.

Au Pont d'Estroulhas, le 9 à 8 heures, la Borne marquait 1 m. 50 au-dessus de l'étiage; à 10 heures, 2 mètres, à midi 2 m. 25. Les moulins en aval d'Aiguilhe furent inondés.

A Brives, à 8 heures du matin, l'étiage de la Loire était de 3 mètres; à 10 heures, il redescendait à 2 m. 70; à midi, il était à 3 m. 10. Un ouvrier de l'usine Farigoules et Cie, M. Thivel Antoine fut emporté par le courant; il fut impossible de retrouver son cadavre.

A La Voûte-sur-Loire, à 8 heures, on enregistrait à l'échelle du pont 4 m. 70; à 8 heures 1/2, 5 mètres; à midi 5 m. 10. A Bas-en-Basset, mêmes hauteurs.

A 10 heures du matin, la crue du Lignon s'élevait à 1 m. 50 à Tence et entraînait une partie du barrage de la Chapelette, au pont de la Sainte.

A Aurec, le fleuve s'élevait à 6 mètres, à 2 heures du soir; à

Digitized by Google

8 heures, le remblai du pont métallique était démoli et la circulation interrompue.

Au Puy, 67 m/m de pluie et une pression barométrique de 705 furent enregistrés.

D'après *La Haute-Loire*, 10 et 11 octobre 1907.

16 octobre. — Après un vent violent du midi, la pluie tomba sans discontinuer.

A 5 heures 1/2 du soir, le Dolaizon était en pleine crue et envahissait le quartier des Tanneries au Puy; la Borne recouvrait également les prairies en amont et en aval d'Espaly. Elle atteignait 1 m. 80 à 6 heures du soir; à 8 heures, 3 mètres.

A 4 heures du soir, la Loire baignait le tablier du pont de Brives, dépassait la digue à Charensac et inondait les maisons. Au pont de Chadrac, au-dessus de l'étiage, et à La Voûte, à 6 heures du soir, on côtait 7 m. 60. Un journalier de Brives, M. Avit Augustin, qui rentrait chez lui malgré le mauvais temps, fut entraîné par les torrents descendant du plateau d'Ours-Mons et barrant la route. Son cadavre fut trouvé seulement le 30 octobre.

Les riverains éprouvèrent de très importants dégâts. Les usines et les moulins furent dévastés, les champs ravinés, les récoltes compromises [1].

Au Puy, on enregistrait 77 m/m de pluie et une pression barométrique de 704.

D'après *La Haute-Loire*, 17 et 18 octobre 1907.

1. 230.000 francs furent répartis en 1908 entre les sinistrés au nom de l'État.

Digitized by Google

APRÈS L'INONDATION

Lasse d'avoir battu le granit, le basalte,
D'avoir porté partout le ravage et la mort,
La Loire maintenant semble faire une halte,
Sur son lit de galets, fatiguée, elle dort.

Elle dort sans souci des cadavres en loques
Que, dans les prés voisins, hier elle a rejetés,
Elle n'entendra pas les sanglots, les cris rauques
Que les fils des défunts aux échos ont jetés.

Elle dort comme un ogre après un bon repas;
Ouragans et tonnerre, oh, ne l'éveillez pas!
Rien ne l'arrêterait dans sa course fougueuse!

Humains, ne l'approchez que pendant son sommeil,
Car elle happerait dans sa vague boueuse
Ceux qui seraient près d'elle à son violent réveil.

PAUL GIROLLET.

La Haute-Loire, 18 octobre 1907.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET AGRICOLE

DE LA HAUTE-LOIRE

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1906.

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE JACOTIN.

La président rend hommage à la mémoire de notre collègue, M. Mallat, décédé durant les vacances, excuse M. E. Rioufol, absent, puis donne lecture de la correspondance, qui comprend une lettre du Préfet demandant les propositions de la Société pour la date de fermeture de la chasse — on s'arrête à celle du 14 janvier — et une demande formulée par M. Munier-Condomine, au sujet de sa découverte d'un sérum contre les piqûres venimeuses. — Une commission, composée de MM. les Drs Bonhomme et Gerbier, Pellissier et Claudel, est chargée de procéder à un examen du spécifique et de rédiger un rapport sur ce sujet.

Le président énumère les ouvrages reçus, qui ne contiennent rien de particulièrement intéressant.

A retenir cependant dans la *Revue d'Auvergne* (mai-juin 1906) un article du Dr Pierre Hospital sur le faubourg de Saint-Alyre et l'église de Saint-Eutrope dans lequel il est fait mention d'une cloche de Saint-Géron (Haute-Loire), transportée à Clermont après la Révolution, fondue en 1780 et fêlée en 1887 après avoir présidé ainsi pendant 107 ans aux manifestations gaies et tristes de la théorie humaine.

La Bibliothèque publique du Puy. — Au nom de M. Lascombe et au sien

Digitized by Google

M. Godard donne lecture de quelques passages d'une monographie historique de la bibliothèque publique du Puy.

Il rappelle brièvement la fondation d'une « librairie » au Collège des Jésuites en 1588 et comment elle fut augmentée par les dons de Mgr de Senecterre ainsi que par des subventions de la ville. En 1763, à l'expulsion de la congrégation, les administrateurs de l'établissement rachetèrent la plupart des livres. De 1783 à 1792 la bibliothèque fut ouverte au public et après la Révolution elle s'enrichit des fonds provenant des couvents ; malheureusement l'incendie des Capucins fit disparaitre pas mal d'ouvrages intéressants.

Cependant au 13 messidor an VIII, l'Ecole Centrale, qui avait hérité de la bibliothèque, la mit à la disposition des lecteurs jusqu'à l'an XIII, époque de sa dissolution.

Depuis 1807, la bibliothèque a été constamment consultée. Ses conservateurs ont été MM. Pomier (1807-1834), Campagnac (1834-1863), Guillemot (1864-1870), Lascombe (janvier 1871). Elle comprend actuellement 18.000 volumes auxquels viennent de se joindre les 13.000 volumes du legs Philippe Jourde.

Le président remercie MM. Lascombe et Godard et les félicite de leur dévouement.

Le Concours départemental. — M. Jacotin rappelle sommairement la fête agricole de Langeac à laquelle furent exposés plus de 600 animaux, félicite les initiateurs et donne lecture d'une lettre de M. Olivier, maire et conseiller général du canton, adressant à la Société « le témoignage de sa reconnaissance pour la sagesse, l'intelligence et l'intégrité qui ont guidé les commissions dans la distribution des récompenses ».

Concours d'hygiène et de tenue des fermes. — M. Escomel donne lecture du rapport de la commission d'hygiène et de bonne tenue des fermes qui a visité cette année l'arrondissement de Brioude.

Voici les noms des lauréats :

GRANDE CULTURE. — 1er prix, M. Moing, à La Chaise-Dieu ; 2e, M. Pascal, à Mandaroux, commune de Collat ; 3e, M. Raymond Joseph, à Sainte-Marie-des-Chazes, et M. Rougier, aux Iles, commune de la Chomette.

PETITE CULTURE. — 1er prix, M. Robert, à Balzac, commune de Saint-Géron ; 2e, M. Cortial, buffetier à Saint-Georges-d'Aurac ; 3e, M. Pegon ; 4e, M. Vilatte, à Brioude.

M. Escomel ajoute quelques mots au sujet de l'enseignement agricole à l'école et des améliorations des habitations rurales. Il prie aussi la Société d'émettre un vœu pour le maintien de la subvention de 900 francs en faveur de la race du Mézenc.

Digitized by Google

M. le Président remercie M. Escomel de son activité et de son dévouement aux intérêts de notre agriculture locale.

La croix de Vissaguet. — Découverte archéologique. — Au nom de M. l'abbé Tronchère, membre correspondant, le secrétaire communique quelques renseignements relatifs à une inscription de la croix de pierre de Langeac, déjà signalée (Mém. Soc. agr. et sc. tome XII, p. 787. — Compte rendu du Congrès arch. du Puy, 1905, p. 444) et qui aurait été gravée en souvenir d'une rencontre du 15 juin 1586 où fut tué Jean II, comte d'Apchier, catholique, de la main du baron de Talhac, protestant.

M. Tronchère a étudié à nouveau l'inscription et il propose la lecture suivante :

Côté nord : Jean II, ici fut tué Tristan.
Côté ouest : A tué a Vissaguet.
Côté sud : L'année mil cinq cent quatre-vingt-six.
Côté est : Priez pour trépassés morts pour la religion.

M. l'abbé Tronchère rend compte aussi de la découverte faite à Soulage commune de Chavaniac, de débris archéologiques : *tegulae*, fers de mules, pierres taillées, qu'il fait remonter à la période gallo-romaine.

Situation agricole. — Les renseignements présentent un tableau désolant des effets de la sécheresse persistante de l'été et font éprouver des craintes pour les semailles.

ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1906.

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE JACOTIN

M. le président énumère les ouvrages reçus et signale, dans les *Annales du Midi*, un article très documenté sur « la restauration et le développement de l'industrie en Languedoc au temps de Colbert », où M. P. Boissonnade publie de curieux renseignements, dont plusieurs inédits, qui complètent heureusement la remarquable étude de notre confrère, M. Germain Martin, sur l'*Industrie et le Commerce du Velay aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*. La fabrication des *cadis* ou étoffes grossières du Velay, que l'on écoulait, soit dans la province du Languedoc, soit dans les États romains, était en grande décadence en 1668. A cette époque, les consuls du Puy évaluaient à plus de 600.000 livres l'argent retiré d'Espagne par le

Digitized by Google

moyen des dentelles du Puy, et en 1698, l'intendant Basville constate la vogue de cette dentelle en Espagne, en Allemagne et dans tous les pays étrangers. En 1674, Lyon était le grand marché des dentelles du Velay, et l'exportation de ce produit s'élevait alors à près de 1,600,000 livres. En 1668, on fabriquait au Puy des bas et des bonnets de laine destinés aux classes populaires, et dont on faisait un immense débit en Espagne et en Allemagne. Les tanneurs de cette ville, dont le nombre s'élevait jadis à 80, n'étaient plus que 15 ou 16. Les pierres fines recueillies dans le Velay étaient les plus recherchées : on les estimait à l'égal des produits du Levant. Le Riou Pezouillou était connu en 1674 pour ses grenats, rubis et opales. Sous le règne de Louis XIII, on cite des gisements de cuivre et de plomb argentifère dans le « mont d'Esquières (?) en Velay », et, en 1674, la présence de paillettes d'or dans des petits ruisseaux de cette province. Des mines d'*alquifoux* on tirait une matière estimée pour le vernis des poteries. Enfin, on constate qu'en 1668, il n'existait au Puy qu'un seul épinglier et deux ou trois *orvilleurs* ou fabricants de fil d'archal, et qu'en 1674 et 1698 ces industries avaient disparu.

M. Jacotin signale encore un article de M. Strowski, publié dans la même revue, sur quelques protecteurs des troubadours; il y est parlé de Pons de Capdeuil, qui aurait vécu encore après 1210.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. Bertrand, maire de Loudes, qui remercie de l'envoi de cinq médailles; les lauréats du concours agricole sont MM. Raflier, à Chaspuzac; Roche, à Séneujols; Montchalin (Alexandre), à Espaly; Ambert (Pierre), à Saint-Jean-de-Nay, et Brunel, à Bains.

M. Vidal-Galland, absent, s'est excusé par lettre. M. Boudignon, de Taulhac, a démissionné. — M. Godard présente les excuses de M. Ulysse Rouchon, qui transmet celles de MM. Rayot, inspecteur d'académie, et Chambonnet, maire d'Aiguilhe. M. Rayot prie M. Rouchon de dire à M. Escomel, trésorier, qu'il est disposé à favoriser de toute son influence l'enseignement agricole dans les écoles primaires.

M. Hedde rappelle que les fusées paragrêles ont donné de bons résultats, mais que plusieurs maires ont déclaré n'avoir pas eu l'occasion d'en faire usage. *La Haute-Loire agricole* en a fait mention.

Le service des épizooties en 1905. — M. Claudel donne lecture du rapport à M. le Préfet par le vétérinaire délégué, chef du service départemental, sur le service des épizooties, pendant l'année 1905. L'inertie des maires a des résultats parfois déplorables : la femme de l'un d'eux, mordue par un chien enragé qui avait déjà mordu plusieurs animaux, a été victime de sa négligence. La morve, qui est transmissible à l'homme, donne lieu à une indemnité, quand l'animal est abattu, en vertu de la loi du 16 janvier 1905. Pour le charbon symptomatique, il y a trop peu de demandes de vaccination. La fièvre charbonneuse a aussi été suivie de cas de contagion. Quant à la tuberculose, il y a nécessité, en vertu du décret du 19 décembre 1904, de faire l'inoculation de la tuberculose dans les étables où périt un animal.

Digitized by Google

Le rouget et la pneumo-entérite donnent lieu à des observations analogues, Les habitants de la Haute-Loire perdent des sommes très fortes chaque année, parce qu'ils ne se conforment pas aux règles d'hygiène établies par l'administration. L'abattoir du Puy est le seul qui soit pourvu d'une inspection. Les bouchers détournent les habitants de s'adresser aux vétérinaires. L'inspection des foires et marchés n'est assurée que dans quatre localités. Les campagnards sont encore adonnés aux pratiques empiriques.

Le Président et la Société approuvent les conclusions du rapport de M. Claudel, qui sera communiqué à la commission administrative en vue de son insertion dans le prochain volume.

M. Escomel donne lecture à ce sujet d'un extrait d'un journal mentionnant les déclarations ministérielles sur les épizooties.

Comptabilité des caisses locales de crédit agricole mutuel. —M. Godard lit ensuite le compte rendu suivant d'un ouvrage par J. Paille, caissier de la Banque de France, chargé de la comptabilité de la caisse régionale agricole de Gray et de la Haute-Saône. (Brochure in-8°, 92 pages. Prix : 2 francs. En vente au siège de la Caisse régionale agricole de Gray et de la Haute-Saône, à Gray (1906).

« Le département de la Haute-Saône s'est placé au premier rang pour les associations agricoles du crédit mutuel et les assurances contre la mortalité du bétail. Républicains et monarchistes de diverses nuances ont rivalisé d'ardeur pour créer des associations qui sont pour la plupart en pleine prospérité. M. Ch. Hugueny, conseiller à la Cour de Dijon, et M. Maurice Drouot, avocat, dirigent la revue *La Solidarité agricole*, qui est surtout lue par des républicains ; M. Louvot est gérant de *La Haute-Saône agricole et sociale*, organe des associations communales agricoles et viticoles fondées dans le département. L'Union des syndicats communaux de la Haute-Saône a fondé entre des sociétés de secours communales une caisse de réassurance dite *Union de réassurance contre la mortalité du bétail*. Il existe encore à Gray une Caisse régionale de crédit mutuel agricole, destinée à aider les caisses rurales. L'initiative d'une brochure, destinée à aider les comptables qui ne sont pas familiarisés avec les effets de commerce, est due encore à un enfant de la Haute-Saône, M. Joseph Paille. Sa brochure contient des notions générales absolument indispensables, la monographie comptable *Caisse syndicale* sans capital social, et un exposé des particularités que présente la comptabilité des autres formes de caisses locales. Les diverses formules sont reproduites soigneusement pour guider les débutants et l'auteur n'a pas reculé devant l'exposé des détails les plus minutieux. Le brouillard-caisse, le journal, le grand-livre, le livre de comptes-courants, le livre des effets escomptés, le livre des inventaires, sont l'objet de reproductions en fac-similés fort bien exécutées. L'ouvrage de M. Paille témoigne d'une remarquable netteté d'esprit chez son auteur ; il complète le *Manuel des caisses rurales*, de M. Louis Durand ;

Digitized by Google

et par conséquent il est appelé à un très grand succès. Nous en offrons un exemplaire à la bibliothèque de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, avec une brochure de M. Louvot sur les associations communales agricoles et quelques fascicules des revues agricoles de la Haute-Saône; et nous espérons que la Société voudra bien recommander la brochure de M. Paille aux créateurs de caisses locales de crédit agricole mutuel ».

M. le Président a déploré que l'esprit de solidarité ne soit pas plus fort dans la Haute-Loire, et rappelé la nécessité du crédit agricole dans les mauvaises années, en rendant hommage à la création de M. Néron-Bancel. M. Savre a rappelé l'organisation d'une Caisse de crédit agricole à Yssingeaux par M. Pellissier, et les conférences de M. l'avocat Boutaud sur cette question.

Questions diverses. — M. Hedde a annoncé la vente aux enchères, très prochaine, d'un grand ouvrage intitulé *Le Jardin fruitier du Museum* : vu l'urgence et par dérogation exceptionnelle à la régle ordinaire, MM. Hedde et Rioufol sont autorisés à en faire l'achat pour la bibliothèque avant la réunion de la commission d'administration.

M. Jacotin donne lecture d'un rapport de M. Meysonnet sur la situation agricole de Queyrières.

On procède à l'élection d'une commission de vérification du budget.

Divers membres demandent que le livre de M. Thiollier, emprunté sans être inscrit au registre des prêts, soit rapporté par la personne qui le détient; cette réclamation sera insérée au procès-verbal.

La communication de M. Rouchon est renvoyée à la prochaine séance. Sur une réclamation de M. Godard, il a été décidé que M. Claudel réunira la commission d'examen du spécifique Munier-Condomine, et qu'un rapport sera fait par elle à la prochaine réunion ou à la suivante.

Les renseignements sur la situation agricole sont satisfaisants.

Candidatures. — MM. Escomel et Rouchon présentent la candidature de M. Bellangreville, trésorier de la Caisse d'épargne du Puy; M. Escomel présente M. Ploton, propriétaire aux Ribes par Saint-Didier-la-Séauve. Il sera statué sur ces candidatures à la prochaine assemblée.

Le tome XIII. — M. Godard annonce, de la part de M. Rouchon, que la distribution du tome XIII des Mémoires va continuer cette semaine.

CHARLES GODARD.

Digitized by Google

SÉANCE DU 10 JANVIER 1907.

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE JACOTIN.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté avec cette rectification que dans sa communication sur le service des épizooties en 1905, M. Claudel n'a pas eu l'intention d'incriminer les bouchers ni de les accuser de détourner les habitants du département de s'adresser aux vétérinaires. Le vétérinaire délégué a voulu seulement prémunir les cultivateurs contre les conseils intéressés dont ils pourraient devenir les victimes.

M. le Président présente les excuses d'un certain nombre de nos collègues que leur état de santé ou leurs occupations retiennent aujourd'hui loin de la réunion. Il donne lecture également des lettres de démission de MM. Delabre, professeur au lycée, et Ménand, ancien directeur de la Compagnie du Gaz, et à ce sujet il rappelle que pour être valable et prise en considération, toute démission doit parvenir au bureau avant le 1er novembre de chaque année.

M. le Président annonce le décès récemment survenu de M. Antoine Vernière. Il rappelle les travaux de notre collègue relatifs à notre province et adresse à la famille du regretté défunt les compliments de vive condoléance de la Société.

Parmi les ouvrages reçus rien n'est spécialement à signaler.

Mentionnons la *Revue d'Auvergne* qui porte en sommaire la fin du travail de Francisque Mège sur les cahiers de bailliages de 1789; les cultes révolutionnaires à Clermont, de M. Joyau; les Ephémérides clermontoises du Dr Hospital.

Bibliographie de l'année. — La communication sur Pons de Chapteuil étant renvoyée par suite de l'absence de M. Fabre, retenu par ses devoirs professionnels, le secrétaire a la parole pour retracer succinctement le bilan littéraire, scientifique, artistique et agricole de l'année dans le Velay.

Les travaux de la Société ont été nombreux et variés. Au point de vue scientifique, les séances ont été occupées par des communications de MM. Philippe Hedde, sur la découverte de la Vénus de Milo par le lieutenant de vaisseau Voutier (1822); Fabre, sur Austorc d'Orlac qu'il a « situé » définitivement comme un de nos compatriotes en le faisant originaire des environs de Pébrac ; Ant. Jacotin sur les Baillis et Juges royaux du Velay ; sur le chanoine Bodon (1475) ; Adrien Lascombe sur le poète pradellois Brun et sur la bibliothèque publique (en collaboration avec M. Godard); Charles Jacotin sur les cartiers du Puy (d'après le livre

Digitized by Google

d'Henry-René D'Allemagne); l'abbé Tronchère sur la pierre chevalade de Marou, l'ancienne ville de Pègue, près Chavaniac, la croix de Vissaguet; Pierre Boyer sur Adrien Dupuy qu'il a défini un « Gaulois spirituel et raffiné qui aurait goûté du miel de l'Hymette avec Aristophane et bu du Phalerne avec Horace ».

Au point de vue agricole, M. Rouchon a rappelé les travaux de M. Escomel sur l'instruction agricole à l'école, la vente collective des produits agricoles, la race du Mezenc, et émis l'espoir que les efforts de notre sympathique trésorier soient un stimulant pour les agriculteurs de la Société et du pays.

En dehors de l'action de la Société, des événements importants se sont produits, les uns heureux, comme l'élection de Maurice Barrès, originaire de Blesle, à l'Académie française, ou malheureux comme le décès de H. Doniol, dont le président a mis en relief les qualités d'esprit et les ressources anecdotiques ; Philippe Jourde, le bienfaiteur de la ville du Puy (et à ce sujet le secrétaire a rendu hommage au dévouement de MM. Jacotin, Lascombe et Godard); Antoine Vernière ; Camille Robert, le dernier graveur ponot ; Olivier Calemard de la Fayette, ravi prématurément aux lettres, dont le nom vivra, car, ainsi que l'a déclaré dans le *Mercure de France*, un poète de race, Leo Larguier : « Les vers d'Olivier C. de La Fayette se reconnaissent parmi ceux de la production contemporaine à une noblesse de pensée, à une inquiétude, à une pureté vraiment uniques. Il emporte les secrets d'une âme adorable et la musique d'un rythme qui n'était qu'à lui. Avec lui disparaît quelque chose d'irremplaçable. Tous ceux qui l'ont connu le regretteront ; il conquerait la sympathie par une bonté dans l'accueil et une affabilité de manières où il savait mettre des nuances. Il avait l'intimité délicieuse. »

Dans la production intellectuelle quotidienne et en dehors des publications analysées au cours des séances, M. Ulysse Rouchon a encore relevé des ouvrages se rattachant au Velay soit par les sujets traités, soit par le nom des auteurs: le *Dictionnaire biographique vellave*, de J. Villain ; l'*Entravé*, de Louis de Romeuf, « manifeste catégorique de la révolte du Moi, dont l'orgueilleux dédain s'élève jusqu'au devoir d'être une génération tout entière sans dépendance et sans vertige » (L. de Noyan, *Rep. fr.* 23 avril 1906); *Le Penseur*, d'Edouard Gazanion, poème dans lequel à la géniale synthèse de Rodin s'oppose la vigueur de phrases aux reflets d'airain, et la gravité d'une idée profonde (*La Chronique de Paris*, 21 juin 1906); la *Grande Revue* qui a consacré son n° du 15 octobre au Velay ; le *Bourg régénéré*, de Jules Romains, « analyse psychologique d'une crise que subit l'âme d'un bourg dans des circonstance bien déterminées » ; *A la mémoire de ma mère*, où H. Espinasset a traduit d'une manière infiniment touchante les tourments de son esprit et les aspirations de son cœur.

Malgré l'actualité et les obligations des circonstances politiques, l'histoire, l'archéologie et les arts ont trouvé souvent leur place dans les journaux du département.

Digitized by Google

Le Moniteur de Brioude a publié le manuscrit de Guilhermy sur Brioude et l'église de Saint-Julien, annoté par Auguste Casati, d'après des renseignements de MM. Paul Le Blanc et Vernière, et réuni en brochure avec des reproductions de Rome (1636) et Becdelièvre (1841). M. Casati semble du reste vouloir suivre les traditions savantes de ses aînés brivadois et il a encore posé à l'École des Chartes une thèse sur le chapitre noble de Saint-Julien de Brioude.

L'Avenir de la Haute-Loire a publié des « Promenades au Musée » par Emile Gautheron, pleines de rapprochements ingénieux et de réflexions piquantes, et des notes sur Arlempdes.

La Semaine Religieuse a consacré à son fondateur (1886), M. l'abbé Massardier, un hommage ému, et commencé l'impression de notes curieuses sur les Images et Oratoires du Puy, dues à son directeur, M. Arsac.

En ce qui concerne *La Haute-Loire*, il suffira de mentionner les cahiers du conventionnel Pierret, les pages de L. de Romeuf sur « L'Ame du Puy », celles de L. Giron sur le duc de Malakoff à Ceyssac, les notes relatives au tombeau de Clément VI à La Chaise-Dieu, au Breuil pendant la Révolution, dues à Julien Peyriller, la collaboration du Dr Pétrus, etc.

Le *Mémorial de la Loire* a, lui aussi, continué sa série de monographies archéologiques illustrées et on a lu avec plaisir les notices sur Saint-Didier-d'Allier, Saint-Vert, Lapte, Blassac, Saint-André-de-Chalencon, Séneujols, Saint-Bonnet-le-Froid, Saint-Paul-de-Tartas, Champels, Auzon, Ventressac, Le Vernet, Pébrac, etc.

Çà et là enfin, on a pu retenir, dans la *Revue épigraphique* (janv. 1906), le compte-rendu des Mémoires de Duranson par M. de Villefosse ; dans l'*Homme préhistorique* une mention de la section préhistorique du Musée Crozatier (n° 5), dans l'*Auvergne historique* la reproduction du « certificat authentique » de Garde des Fauchers ; dans la *Revue forézienne* le livre de raison de P. Boyer, médecin à Saint Bonnet-le Château, où se trouve rappelé le pèlerinage de cette ville à N.-D. du Puy en 1627 ; dans l'*Agriculture nouvelle* (18 août 1906), l'étude sur le Bizet par Tallavigne ; dans le *Temps* du 27 décembre 1906 un portrait fort intéressant du pape Clément VI, et dans le dernier numéro de la *Revue Universitaire* une note sur Adrien Dupuy.

L'année 1906 a été en somme des plus honorables pour les études vellaves ; 1907 s'ouvre aussi sous de brillants auspices, puisque vont paraître les cinq volumes des *Preuves de la Maison de Polignac*, fruit d'un labeur de douze années, recueil considérable de 829 pièces d'archives, et dont l'édition fait à elle seule le plus bel éloge de son auteur, A. Jacotin. Il serait à souhaiter que cette magistrale entreprise, qui ira se placer à côté des meilleurs travaux de Chassaing, provoquât de nombreux ouvrages et entretint chez nos compatriotes le regain de faveur dont jouit actuellement l'histoire locale.

Le Président, en s'associant à ce désideratum, veut bien rappeler en termes très aimables pour le secrétaire, des essais qui n'ont d'autre mérite

Digitized by Google

que de s'inspirer de l'amour du sol natal et d'une filiale vénération pour les multiples manifestations de sa vive originalité.

Questions diverses. — Le rapport sur l'immunisation contre la morsure des vipères est renvoyé à une séance ultérieure, celui de la commission spéciale du compte administratif à la séance de février.

MM. Bellangreville, trésorier de la Caisse d'Epargne du Puy, et Ploton, propriétaire aux Ribes par Saint-Didier-la-Séauve, sont élus et la séance est levée à 3 h. 30.

A l'issue de la séance, le Conseil d'administration a décidé l'impression de tome XIV des mémoires, l'abonnement aux *Annales du Midi* et à la *Revue de la Haute-Auvergne*, l'envoi de tome XIII des Mémoires à MM. Meysonnet, Drevet et Tronchère, membres correspondants, dont les communications ont été intéressantes et répétées.

ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1907.

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE JACOTIN.

Le président signale dans la correspondance :

Un appel adressé par le journal *Le Matin* en faveur de l'hôtel des Sociétés provinciales à Paris, sorte de club, de lieu de réunion de toutes les Sociétés provinciales résidant à Paris et des Sociétés des Beaux-Arts de la province qui voudraient s'affilier. La Société donne son adhésion à ce projet, adhésion qui sans aucun frais assurera son droit d'entrée à la maison provinciale le jour où elle sera bâtie;

La lettre du ministre de l'Instruction publique l'avisant que le Congrès des Sociétés savantes se tiendra en avril prochain à l'Université de Montpellier. La Société délègue pour la représenter son président et son secrétaire.

M. Jacotin fait part à l'assemblée du double deuil qui a frappé la Société au cours du mois : le décès de M. Savre et celui de M. Bellangreville.

« La mort subite et imprévue de M. Savre, professeur départemental d'agriculture, a causé une vive émotion parmi les populations rurales de notre département, dit le président. Pendant les trop

Digitized by Google

courtes années que cet honorable fonctionnaire a passées parmi nous, il avait su s'attirer de réelles et fortes sympathies, grâce à sa compétante autorité, à la droiture de son esprit, à l'égalité de son caractère et à sa sage réserve. Pourvu d'une instruction professionnelle solide et variée, il n'avait d'autre souci que de se consacrer entièrement à sa tâche, prodiguant les conseils de sa longue expérience et s'efforçant de provoquer, sans ostentation mais toujours avec succès, toutes les manifestations susceptibles d'augmenter le bien-être matériel de nos campagnes et de servir utilement la cause du progrès. Dans ses conférences, il s'attachait tout particulièrement à préconiser les bonnes méthodes de culture, l'emploi rationnel des engrais chimiques et l'usage des outils agricoles perfectionnés. Partisan convaincu des idées de mutualité, il contribua puissamment à propager l'œuvre civilisatrice du Syndicat des agriculteurs de la Haute-Loire et, c'est grâce à sa pressante intervention que cette association a vu, ces dernières années, de nombreux adhérents se grouper autour d'elle.

« Interprète de la grande famille agricole du département de la Haute-Loire, nous saluons la mémoire de M. Savre, de cet homme, bon, serviable et modeste qui a acquis tant de titres à notre reconnaissance et à nos regrets. Nous souhaitons que nos sympathies respectueuses atténuent la grande affliction de ceux qui le pleurent, et qui l'ont vu doucement s'éteindre, dans le calme résigné d'une conscience inaccessible au ressentiment ».

M. Jacotin exprime également la part que prend la Société dans les regrets causés par le décès prématuré de M. Bellangreville et assure sa famille de notre vive sympathie.

Parmi les ouvrages et revues reçus au cours de janvier le président mentionne spécialement :

Le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne* (1906, numéros 1 à 5) qui contient une savante étude de M. Marcellin Boudet sur les origines de saint Robert, fondateur de l'abbaye de La Chaise-Dieu. Grâce à une étude approfondie des biographies de ce saint dues soit à ses contemporains, Géraud de Lavein, son chapelain, ou à Marbord, archidiacre d'Angers, soit, plus tard, à Bertrand, moine de La Chaise-Dieu, qui écrivit, vers 1160, le *Livre tripartite* des miracles de saint Robert, l'auteur est arrivé à démontrer que ce dernier était fils de Géraud de Turlande et de Raingarde de Montclar, près de Villefranche de Lauraguais. Cette affirmation est confirmée par plusieurs chartes des cartulaires de Brioude, de Sauxillanges, de Sainte-Foi-de-Conques et de Saint-Flour, qui nous apprennent en outre que saint Robert fit ses études dans les écoles de la Collégiale de Brioude, comme clerc d'abord et qu'il y reçut la prêtrise,

Digitized by Google

puis une prébende de chanoine, dont il était investi en septembre 1052, près de dix ans avant la fondation du couvent de La Chaise-Dieu.

Le même bulletin (1906-n° 9) contient une note de M. du Roure de Paulin sur *La Bête du Gévaudan dans les armoiries de la famille Antoine*.

Le n° 1 du tome XV de la *Revue du Vivarais* qui publie, entre autres :

1° Une monographie sur le château de Montivert, sis dans la commune de Saint-André-des-Effangeas (Ardèche), propriété d'une famille de ce nom qui a fourni, en 1454, un notaire de Montfaucon, Thomas de Montivert, dont les descendants s'allièrent aux Luzy de Pelissac et aux de Pignac, deux familles dont les destinées se rattachent à l'histoire du Velay; 2° Une notice sur Jean de Chalendar de la Motte, syndic du Vivarais de 1592 à 1624, qui vint au Puy, en 1599, avec le sieur Le Maistre, greffier des États du Vivarais, pour inventorier les papiers de la province du Velay et, en 1604, pour vérifier les dépenses faites par les consuls du Puy à l'occasion du siège du Bouchet-Saint-Nicolas, contre le cadet de Séneujols. que l'auteur de la notice en question dénomme Senneprix. Ces renseignements sur Jean de Chalendar ont un réel intérêt pour notre histoire locale, car les documents dont il est parlé subsistent encore et ont paru dans les *Preuves de la Maison de Polignac*; 3° Un article du docteur Francus sur la pierre de Crouzilhac, dans la commune de Tence, considérée à tort comme un monument mégalithique. Cet article est heureusement complété par une légende populaire sur *le petit homme de Crouzilhac*, personnage effrayant, de la bouche duquel s'échappaient des tourbillons de flammes et qui, pendant plus de quatre siècles, terrorisa ces tranquilles contrées.

Le *Bulletin de la Diana* (avril-juin 1906) et la *Revue d'Auvergne* (nov.-déc. 1906).

Pons de Chapteuil. — La parole est donnée à M. Fabre pour développer quelques remarques sur la vie de Pons de Chapteuil et sur l'esprit de ses poèmes.

Prenant texte d'une étude récemment publiée par M. Stanislas Stronsky sur les douze preux auxquels le troubadour Elias de Barjols a emprunté leurs qualités pour former dans son sirventes énumératif un chevalier parfait, M. Fabre a fort à propos repris la question et l'éclaire de toutes les découvertes fournies par les travaux passés et les documents locaux.

Il passe successivement en revue la biographie provençale de Pons de Chapteuil, les amours du poète et d'Alazais de Mercœur, les preuves de sa seigneurie de Vertaizon en Auvergne, son séjour en Provence, son rôle dans la préparation de la Croisade de 1227-1228, sa descendance, et montre en terminant les caractères particuliers des poèmes d'un troubadour dont l'école fut l'infortune et qui a « le mieux chanté, avec l'amour, le malheur et la mort ».

Les patientes et savantes recherches de M. Fabre, enrichies de notes nombreuses, seront imprimées dans les Mémoires de la Société.

Digitized by Google

Le Carnaval à Cayres en 1624. — Dans les *Mémoires du comte de Vordac*, un enfant de Cayres, l'abbé Cavard, assurait en 1701 que le peuple de cette bourgade « y est naturellement belliqueux, mais aussi *le plus mutin* et le plus intraitable de la province ». M. Charles Jacotin de Rosières apporte aujourd'hui une preuve, bien d'actualité, de la « mutinerie » des compatriotes de Cavard en nous faisant connaître le singulier traité que passèrent le 17 novembre 1624, sept habitants du village pour fêter dignement le Carnaval. Le document est curieux à lire ; il le sera bien davantage quand on aura pris connaissance des considérations historiques dont l'a fait précéder notre collègue, et où il rappelle les poursuites auxquelles donnaient lieu parfois ces mascarades, notamment celles qui furent exercées en 1681 contre le marquis de Polignac, peu respectueux, paraît-il, du nez demeuré célèbre de Mgr de Béthune.

Le concours de la Passion. — Ce concours se tiendra le 18 mars prochain. La commission devant former le jury sera composée comme d'ordinaire des membres du bureau de la Société et du Comice et de certains de nos collègues compétents en matière agricole.

Compte administratif. Nos collègues. — M. Buisson donne oralement quelques renseignements sur les résultats des opérations de la commission chargée du contrôle des comptes du trésorier. Ils montrent le zèle avec lequel le dévoué M. Escomel s'acquitte de ses fonctions et légitiment les éloges de l'assemblée.

M. le Président en profite pour adresser ses meilleurs compliments au trésorier au sujet de sa nomination au titre de chevalier du Mérite agricole et il confond dans les mêmes félicitations M. Valentin Robert ainsi que M. Chauvin, promu officier de l'ordre.

Deux autres de nos sociétaires ont été nommés officiers de l'Instruction publique. Ce sont MM. Lavastre et Guelle. M. Jacotin leur adresse les témoignages de la vive sympathie de leurs collègues.

L'industrie dans la Haute-Loire. — M. J. Martin, membre-correspondant à Brives, soumet à la Société quelques considérations sur l'opportunité de la création dans le pays de sucreries et de verreries, dont les éléments seraient à la disposition d'industriels audacieux et capables. L'assemblée se rallie aux vues de M. Martin.

Candidatures. — MM. Escomel et Vidal présentent au titre de membre résidant M. Justin Ranchet, professeur au lycée, et à celui de membre non résidant, M. Beylot, maire de Saint-Julien-des-Chazes.

MM. Julien, pharmacien à Paulhaguet, et Rouzier, propriétaire aux Iles, présentent M. le Dr Martial au titre de membre non résidant.

Il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

Digitized by Google

Le Conseil d'administration, réuni hors séance, a décidé de mettre une somme de 150 francs à la disposition des membres de la Société qui participeront au concours de Paris et y représenteront l'élevage local.

ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 7 MARS 1907.

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE JACOTIN.

Parmi les ouvrages reçus, le président mentionne :

Un rapport de M. de Groussouvre, ingénieur des mines, à la Société d'Agriculture du Cher, sur *l'aménagement et la conservation des eaux*. La Société s'associe aux conclusions de ce rapport, ainsi formulées :

Que l'État s'occupe avec activité et énergie du boisement des terrains de montagne, aussi bien sur le Plateau Central que dans les Alpes et les Pyrénées ; qu'il opère ce boisement à son compte et qu'il le favorise en autorisant, à cet effet, l'emploi d'une partie des capitaux possédés par les Sociétés reconnues d'utilité publique, Caisses d'épargne, Caisses de retraites, etc. ;

Que l'État fasse entreprendre sur tout le territoire de la France une étude méthodique et détaillée de notre réseau fluvial, en vue de dresser le plan général des travaux à exécuter pour obtenir une amélioration du régime de nos cours d'eau ;

Que des mesures législatives facilitent l'exécution de ces travaux par des associations qui pourront obtenir la déclaration d'utilité publique et recevoir les subventions de l'État, des départements et des communes.

Les *Annales du Midi*, (janvier 1907) qui publient : p. 40, la suite des recherches historiques sur quelques protecteurs des troubadours, par M. Stronsky. Dans la présente livraison, il est question de En Randos appartenant à la famille Châteauneuf-Randon, intimément mêlée à l'histoire de notre pays. Dans les notes de son étude, M. S. cite à la date de 1243 les luttes soutenues par Pons de Polignac contre les seigneurs de Ch.-R. et Gui Meschin, seigneur de Tournel ; à la date de 1245 la vente par Guillaume de Châteauneuf, doyen de l'église du Puy, à l'église N. D. de Croissance [canton de Saugues] de tous les droits qu'il possède au village de Chalmeis ; à la date de 1253 l'acte passé par Randon de Ch. concernant les châteaux de Pradelles et du Chaylard, avec Armand-Falcon, son vassal ; — p. 113, le sommaire de la *Revue épigraphique*, (t. v. 1905) qui relate aux p. 132-6 des remarques épigraphiques, par A. Héron de Ville-

Digitized by Google

fosse, sur Saint-Paulien. D'après l'érudit membre de l'Institut, la ville du Puy n'a jamais été une colonie romaine. La capitale des Vellavi était *Ruessium* ou *Revessio*, devenue Saint-Paulien. Toutes les inscriptions et toutes les sculptures antiques viennent de Saint-Paulien, observons en passant que dès 1887 Allmer avait affirmé cette théorie; — p. 123, le sommaire analytique du *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1905, qui mentionne aux pages 150-3 la communication par Ulysse Rouchon, de deux lettres inédites de Henri III au baron de Saint-Vidal, des 16 et 27 mars 1585, destinées à prévenir les agitations qui ont précédé la Ligue; — p. 126, une note sur le décès de notre compatriote M. Henri Doniol; — p. 138, un compte-rendu par M. A. Jeanroy du livre de notre collègue, M. Fabre, sur *Austorc d'Orlac*, troubadour du Velay au XIII^e^ siècle. M. J. conteste certaines conclusions de M. Fabre, mais reconnaît qu' « il a fait preuve dans ce travail de connaissances étendues et d'une critique avisée, et qu'il serait désirable qu'il poursuivît ses études sur les troubadours de sa patrie d'adoption ».

Avant de donner la parole à M. Godard, M. le président annonce le décès de M. de Ribains et assure sa famille de nos condoléances et de nos regrets.

L'enseignement primaire dans la Haute-Loire pendant la Révolution. — M. Godard expose l'état de l'enseignement primaire dans la Haute-Loire pendant la Révolution, d'après les documents conservés aux archives départementales.

Malgré l'arrêté du 25 juin 1793, les béates continuèrent à enseigner dans beaucoup de localités. Quant aux institutrices laïques, on n'en trouve qu'un fort petit nombre. Il aurait fallu 150 instituteurs et 200 institutrices laïques. Le Directoire exécutif fit fermer les écoles privées par un arrêté du 17 pluviôse an VI, mais plusieurs agents nationaux des communes tolérèrent la réouverture des écoles de béates. Des rapports constatent que la plupart des instituteurs étaient presque sans élèves, qu'on leur témoignait une aversion persistante, tandis que les écoles privées, royalistes et catholiques, étaient fort nombreuses.

Quelques écoles primaires officielles étaient toutefois dans une assez bonne situation; quant au nombre des instituteurs et institutrices que nomma l'administration départementale, M. Godard a pu le déterminer ainsi : il y eut 32 instituteurs et institutrices de cantons, 44 de communes; on était donc loin du total de 350; mais le résultat est appréciable, en dépit du manque d'écoles normales et de la rareté des candidats à ces fonctions.

Le travail de M. Godard sera imprimé dans les Mémoires.

Caisses de crédit agricole du département de la Haute-Loire. — M. Antoine Jacotin rend compte de la fondation de la Caisse régionale de

Digitized by Google

crédit agricole mutuel provoquée par notre collègue M. Louis Vigouroux, député, « complément indispensable des institutions précédemment créées : Syndicat des agriculteurs, Caisse d'assurances contre la mortalité du bétail et École de laiterie ». Il en profite pour indiquer succinctement le fonctionnement de la Caisse et la manière d'établir des Caisses locales. En terminant, le président soumet à l'appréciation de ses collègues un vœu pour qu'une active propagande soit faite par le conseil d'administration de la caisse régionale du Puy en faveur de la fondation de syndicats communaux affiliés à celui du département de la Haute-Loire, de préférence à tous autres.

La Société s'associe à l'unanimité à ce vœu qui a déjà reçu l'adhésion du comité de la Caisse régionale et décide que le conseil d'administration aura à statuer sur le nombre de parts de 100 fr. à prendre dans la souscription de fondation de la Caisse.

Encouragements à l'agriculture. — M. de la Gorsse, secrétaire général de la Société nationale d'agriculture, a écrit à M. Escomel pour l'assurer que cette association s'intéressait vivement à nos efforts en vue de l'amélioration de l'agriculture locale et qu'elle serait heureuse de collaborer à notre propagande par des diplômes et médailles.

Bonne note est prise de ces excellentes promesses.

Elections. — M. Justin Ranchet, professeur au lycée, est élu membre résidant de la Société ; MM. Beylot, maire de Saint-Julien-des-Chazes, et Dr Martial, médecin à Paulhaguet, sont élus membres non résidants.

La séance est ensuite levée.

Dans la réunion qui a suivi la séance, le conseil d'administration a décidé de souscrire dix parts de fondation à la Caisse régionale de crédit agricole mutuel. Le Comice s'inscrit aussi pour cinq parts.

ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1907.

PRÉSIDENCE DE M. EMMANUEL RIOUFOL.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Rioufol présente les excuses du président, M. Antoine Jacotin, délégué par la Société au Congrès des Sociétés savantes de Montpellier, puis il donne la parole à M. Buisson.

Digitized by Google

L'Agriculture, son rôle social, ses revendications.— M. Buisson, s'inspirant des écrits des plus autorisés agronomes modernes et de son expérience personnelle, met en relief d'une manière fort intéressante le rôle éminent de l'agriculture dans la société, les progrès des diverses sciences qui s'y rattachent, les revendications qu'elle est en droit de formuler pour parer aux obstacles de toute nature qu'elle rencontre encore de nos jours, bien qu'elle soit « la plus sûre cause de la richesse publique ».

M. Buisson se plaint des charges qui pèsent sur le cultivateur : impôts directs, taxes diverses telles que formalités de transmission, droits de succession, etc. ; il voudrait que le travailleur des champs pût jouir des mêmes protections que l'ouvrier de l'industrie et que les assurances soient plus accessibles aux modestes éleveurs. Il reconnaît du reste qu'en ces derniers temps, ces desiderata ont reçu un commencement de satisfaction par l'institution d'œuvres de philanthropie sociale et il se plaît à rendre hommage aux initiateurs de la Caisse régionale de crédit agricole, des Mutuelles-Bétail, des Syndicats, aux défenseurs du Homestead, aux propagateurs des écoles professionnelles agricoles.

En terminant, M. Buisson appelle l'attention sur les deux plus sérieux obstacles qui se présentent actuellement : l'impôt sur le revenu et le socialisme. Il est d'avis que l'impôt sur le revenu, si on l'établit, retombera de tout son poids sur la propriété immobilière, la seule qui ne puisse pas échapper à l'œil du fisc, ce qui sera une cause d'infériorité pour la terre, un encouragement vers l'exode, et un élément nouveau de dépréciation du sol. Le socialisme est tout aussi menaçant, d'après notre collègue. Il amènera fatalement l'appauvrissement progressif des champs, la diminution du capital immobilier de la France, le retour à l'état pastoral avec toutes ses pauvretés et toutes ses misères.

Il convient d'espérer que l'esprit du paysan se montrera réfractaire aux sophismes financiers et sociaux et que l'accession plus facile à la propriété dissipera les orages qui menacent à l'horizon.

L'enseignement primaire en Velay sous l'ancien régime. Un maître d'école de Saint-Didier-la-Séauve : Pathon. — A la suite de la communication faite à la dernière séance par M. Godard sur l'enseignement primaire dans la Haute-Loire pendant la Révolution, le secrétaire a réuni quelques notes sur la même question, mais intéressant la période de l'ancien régime.

Ainsi que dans la plupart des provinces françaises, l'éducation populaire fut des plus négligée en Velay sous les gouvernements monarchiques. Le nombre des illettrés était considérable, la situation des rares maîtres d'école qu'on rencontrait dans les diverses localités était plus que misérable, et d'ailleurs leurs capacités étaient médiocres. Étienne Médecis se plaint dans ses Chroniques de l'indifférence de ses contemporains pour l'instruction de la jeunesse et signale comme un fait à peu près isolé la subvention accordée par la cité à un « maître-mage ». Sa réserve est

Digitized by Google

imitée par Burel et Jacmon qui parlent parfois de l'université des clercs de Saint Mayol ou du Collège fondée en 1571, mais ne disent pas un mot des écoles publiques populaires.

Il faut arriver au milieu du XVIIIe siècle pour avoir quelques données certaines sur les classes primaires. En 1742, l'assemblée des notables prélève sur le budget municipal une somme de 1.000 livres pour l'établissement de trois écoles gratuites au Puy. D'autre part, le 22 mars 1768, les États du Velay accordèrent une subvention de 1.200 livres aux Frères des Écoles chrétiennes récemment venus au Puy pour les aider à faire bâtir une école.

Tandis que s'organisait l'enseignement congréganiste, l'enseignement des maîtres d'école civils languissait lamentablement et de pauvres hères comme Pacquier, maître de grammaire dans la rue du Bessat, en étaient réduits à adresser de longues pétitions aux consuls (1778) pour attirer sur eux l'attention.

Cependant la nécessité de l'instruction commençait à se faire mieux sentir et certains instituteurs surent en profiter pour conquérir des situations prépondérantes. Le cas de Palhon, de Saint-Didier-la-Séauve, en est un frappant exemple.

Né à Saint-Didier en 1760, Palhon qui était maître ès-arts et licencié en droits, devint rapidement un personnage. Après avoir exercé à Saint-Didier et à Embrun, il fut président de la société patriotique ou des Amis de la Constitution, procureur de la commune et greffier de paix en 1794. Il eut des relations avec Allois, de Saint-Étienne, et avec Peyrard, et on a de lui entre autres, un intéressant projet de syndicat agricole, des statuts de la Société patriotique et une prière à l'Être suprême.

Palhon sert en somme de trait d'union entre l'ancien magister de village et l'instituteur moderne.

Les Mutuelles-Bétail. — M. Louis Vigouroux, député, entretient ensuite ses collègues de la Société de l'importance que présenterait la constitution dans nos campagnes, à côté des Syndicats et des Caisses de crédit agricole, de Mutuelles-bétail se rattachant à la Caisse départementale contre la mortalité dn bétail déjà existante, qui deviendrait ainsi Caisse de réassurance du second degré.

M. Vigouroux explique, chiffres en mains et preuves à l'appui, combien rationnelle serait cette institution nouvelle, de fondation facile, de fonctionnement commode, de pratique plus attrayante, plus à la portée de nos cultivateurs et dont les opérations seraient encouragées par des subventions de l'État. Officieusement, la question a été soumise à l'examen de certains membres du Conseil d'administration de la Caisse actuellement existante, et le principe en a été adopté. M. Vigouroux demande à la Société de l'appuyer dans son entreprise par le vote d'un vœu.

Digitized by Google

Après échange de vues et explications, l'assemblée se rallie à l'unanimité au vœu suivant :

La Société agricole et scientifique émet le vœu que la Caisse départementale d'assurances contre la mortalité du bétail provoque la formation de mutuelles-bétail dans toutes les communes où ce sera possible et se transforme elle-même en caisse de réassurances du second degré.

Situation agricole. — Au Puy et dans les environs, la situation agricole se présente sous des apparences favorables. Dans la partie montagneuse de la région, les travaux ne sont pas encore commencés, et une lettre de notre collègue M. Meyzonnet, de Queyrières, fait redouter les effets pernicieux de la gelée.

La fin de la réunion est prise par la distribution d'un certain nombre de plants de fraisiers acquis pour la Société par M. Escomel.

ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 2 MAI 1907.

PRÉSIDENCE DE M. EMMANUEL RIOUFOL.

Parmi les publications reçues, il faut signaler spécialement :

Le programme du Concours national agricole de Lyon qui se tient du 11 au 20 mai. La race du Mezenc figure à la 8e catégorie de l'espèce bovine et la race Bizet à la 4e catégorie de l'espèce ovine.

Le questionnaire dressé par la Société préhistorique de France en vue d'établir l'inventaire et la carte des enceintes préhistoriques de la Gaule.

La *Revue du Vivarais* (15 fév. 1907) qui publie sous la signature de A. Mazon, des notes complémentaires sur les Gamon d'Annonay, dans lesquelles se trouvent plusieurs mentions concernant le Velay, celles notamment relatives à l'assemblée extraordinaire des États du Vivarais, tenue au Puy le 20 juin 1587; une note sur le Sully d'Eclassan (Ardèche) avec photographie, qui fait désirer qu'un pareil travail soit donné sur les vieux arbres de la Haute-Loire.

Le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* (t. XVI, 2e livr.) qui parle, p. 486, du compte rendu du Congrès archéologique du Puy et retient spécialement l'étude de notre confrère M. Noël Thiollier sur les œuvres des orfèvres du Puy depuis le XIIIe siècle.

« Bien qu'il signale, lisons-nous dans le *Bulletin du Limousin*, un Fran-

Digitized by Google

çois Guibert venu de Limoges et qui fut le chef d'une nombreuse lignée d'orfèvres du XVI^e^ siècle, l'auteur n'établit point de relations historiques bien probantes entre les artistes du Puy et ceux de Limoges. La question mériterait d'être creusée. »

Les manuscrits d'Aymard. — Les notes manuscrites d'Auguste Aymard remplissent seize cartons à la bibliothèque municipale. Ces notes, pour la plupart, ne sont pas inédites; elles ont servi à l'auteur pour la rédaction des nombreux mémoires archéologiques qu'il a insérés dans les annales de la Société académique du Puy. Aussi leur valeur est-elle des plus médiocres. Cependant, d'après M. Godard, quelques spécialistes pourraient encore, à force de patience, glaner par ci par là, certains renseignements utiles.

Le carton, côté 65 dans un supplément du catalogue des manuscrits de la bibliothèque, renferme les dessins à la plume ou au crayon, sur feuilles ou sur fiches, représentant des sceaux de villes, des corporations et de quelques anciennes familles du Velay.

Le n° 66 renferme des notes étymologiques sur des noms de lieux de pays : beaucoup auraient besoin d'être contrôlées d'après le progrès de la science. Cornillon (rocher Corneille) signifie-t-il bien cimetière?

Les trois cartons suivants renferment des notes qui se rapportent aux antiquités de la ville du Puy; elles ont été imprimées, sauf peut-être une note sur le Dolaizon et son étymologie; dans un autre carton, côté 70, il y a, entre autres choses, un memento de noms de communes où l'on a trouvé des antiquités : c'est dire que jamais un érudit ne devra écrire une étude sur une commune de la Haute-Loire sans consulter au préalable ces notes manuscrites. Voici la copie d'une note très courte sur Taulhac.

« 12 août 1861.

« Champ des Vigouroux de Vals, à côté du portail de Bonnassoux, sous le chemin de Bonnassoux à Taulhac.

« On y a trouvé des tuiles à rebords, beaucoup de colonnes, pierres sculptées, en grès, les colonnes sont chez Reymond dit *Besseyroux*, à Vals. Vigouroux Michel qui a trouvé les pierres sculptées est maçon et épicier, il réside rue des Farges, au Puy. Il a trouvé un béton à une certaine profondeur dans le sol. »

Or, 96 communes et localités sont l'objet de notules de cette espèce. Les archéologues de l'avenir pourront y glaner quelques renseignements.

Ajoutons que les cartons côtés 75 et 76 contiennent d'autres notes très sommaires, de quelques lignes chacune, sur d'autres communes renfermant des antiquités.

La série C des archives du Puy-de-Dôme. — Le secrétaire signale à ses collègues l'inventaire dressé par M. G. Rouchon, archiviste départemental du Puy-de-Dôme, de la série C de son dépôt.

Cet inventaire, qui comprend l'analyse de plus de 90,000 pièces, contient les éléments de centaines de monographies, de toute une bibliothèque provinciale d'économie sociale, de quoi composer un livre

Digitized by Google

anecdotique de faits divers et de mœurs locales. On y trouve des renseignements précieux sur les familles, le commerce et l'industrie, l'agriculture, les fermes royales, les routes, les milices. On y rencontre également les rapports des subdélégués de l'Intendant d'Auvergne et ceci offre un intérêt spécial pour nous puisqu'il y avait des subdélégués à Brioude, Langeac, La Chaise-Dieu.

M. Ulysse Rouchon a dépouillé avec soin toutes les mentions qui concernent la partie de la Haute-Loire, autrefois incorporée à l'Auvergne ; il cite quelques-unes de ces notes et pense qu'on pourrait imprimer les plus intéressantes, afin que les historiens du Brivadois aient à leur disposition des sources nouvelles d'information.

Cette manière de voir est partagée par l'assemblée.

Le Concours des animaux gras. — M. le baron Reynaud, président du Comice, donne quelques renseignements sur le dernier concours des animaux gras. Malgré les rigueurs d'un été implacable et d'un hiver très long, les éleveurs ont fait leur possible pour maintenir leur cheptel en bonne condition. M. Reynaud remarque néanmoins que nos cultivateurs devraient de préférence donner leurs soins à des animaux jeunes et bien sélectionnés et non s'attacher à engraisser des sujets âgés et dépourvus de qualités de boucherie. En ce qui concerne les ovins, le président du Comice constate que l'élevage du Bizet n'est pas encore suffisamment généralisé et qu'il conviendrait de l'étendre davantage dans l'intérêt du consommateur et du propriétaire.

État des récoltes. — Les récoltes s'annoncent bien et l'année serait des plus honorables s'il pleuvait. La végétation peu hâtive permet d'espérer que la moisson ne sera pas compromise, mais la fenaison pourrait se ressentir des effets du printemps.

ULYSSE ROUCHON

SEANCE DU 6 JUIN 1907.

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE JACOTIN.

Le président signale particulièrement les revues suivantes :

Les *Annales du Midi* (n° 74, pages 154 et suivantes) donnent une étude très documentée de M. Joseph Bédier sur *le cycle de Guillaume d'Orange*, indiquant que les pélerins venant du nord de la France pour se rendre au monastère de Saint Gilles de Provence passaient, entre autres villes, par Brioude et Le Puy Après avoir rappelé que les puis du nord et les cham-

Digitized by Google

bres de rhétorique semblent s'être formés « sur le modèle d'une confrérie de jongleurs fondée au Puy-Notre-Dame en Velay », l'auteur résume l'histoire de l'église de Saint-Julien de Brioude qui, dès le VIe siècle ou plus tard, devint le siège de l'un des plus fameux pèlerinages de la chrétienté. Mais, s'il faut en croire les chansons de geste et, notamment, le Moniage Guillaume, la crainte que le culte de Saint-Julien ne soit insuffisant pour attirer les pieuses offrandes des pèlerins, décida la collégiale de Brioude à lui adjoindre celui de saint Guillaume de Gellone. A l'appui de leurs prétentions, les chanoines brivadois exhibaient l'écu de ce saint et invoquaient un passage de sa vie (chap. 20), relatant sa visite à leur église et le don de son bouclier. Or, ces affirmations ne reposent sur aucune donnée sérieuse, puisque saint Guillaume de Gellone est mort au commencement du IXe siècle, à une époque où la basilique de Saint-Julien, brûlée en 730 par les Sarrasins, n'était pas encore reconstruite. M. Bédier en conclut, avec M. Gaston Paris, que, selon toute vraisemblance, il convient d'identifier le saint Guillaume qui figure au martyrologe de Brioude, non avec Guillaume de Gellone, mais avec Guillaume I dit le Pieux, comte d'Auvergne et d'Aquitaine, abbé laïque de Brioude, qui mourut le 9 juillet 918.

Dans la même revue se trouve aussi un article de M. G. Bertoni (page 238) sur un manuscrit provençal de la bibliothèque d'Este, à Modène en Italie, connu sous le sigle D et qui contient aux feuillets 232-243, un recueil de sirventès de notre compatriote le troubadour Pierre Cardinal.

Enfin, dans la revue des périodiques, les *Annales* mentionnent : 1° *L'ami des Monuments et des Arts* (t. XX, 1906 pages 121-126) qui consacre une notice à la signature de l'artiste Gausfredus sur les portes sculptées de la Cathédrale du Puy ; 2° Le *Bulletin monumental*, année 1905 (pages 108-113) dans lequel notre confrère M. Noël Thiollier étudie la porte romane en bois sculptée de l'église de Blesle, qu'il attribue au même artiste que les cinq portes similaires existant dans notre département, et celui de l'année 1906, (pages 106-111) dans lequel M. le marquis de Fayolle se demande si les églises de Saint-Paulien et de Chamalières avaient un déambulatoire, question que seules des fouilles pourraient résoudre.

Le 4e fascicule de la *Revue de la Haute-Auvergne* (année 1906, pages 450 et suivantes) analyse, sous la signature de M. P. Marty, le mémoire consacrée par M. Marcellin Boule dans *La Géographie* (nos de mars-mai 1906), sur « l'âge des derniers volcans de France. » M. Boule, à qui nous sommes déjà redevables d'une remarquable *Description géologique du Velay*, s'attache tout d'abord à déterminer les dernières traces de l'action volcanique dans le Massif Central, et s'étend plus particulièrement sur le volcan de Denise, dont il donne une description complète, sans oublier le célèbre crâne conservé au musée du Puy, et qui atteste que notre région « fut fréquentée de bonne heure par des êtres humains qui assistèrent aux dernières convulsions volcaniques ».

Digitized by Google

Dans les conclusions de son travail, l'éminent géologue envisage la possibilité d'un réveil des volcans du plateau Central, mais alors qu'il croit complètement endormis les volcans du Cantal, des environs du Puy et de l'Aubrac, il se méfie de la chaîne du Mézenc et surtout des puys auvergnats, qui dégagent encore de nos jours de l'acide carbonique libre sur plusieurs points et donnent naissance à des sources minérales d'une température élevée. Ces faits, suivant M. Boule, « prouvent que le Pluton auvergnat semble s'être réfugié dans les environs de Clermont, où il pourrait bien s'apprêter à nous jouer quelque mauvais tour », dans un délai que la science ne saurait préciser.

Le *Bulletin historique de l'Auvergne* (1906, n° 10, pages 321 et suivantes) publie l'éloge funèbre de M. Henri Lecoq, prononcé le 23 décembre 1906, par notre regretté confrère, M. Antoine Vernière, à la séance publique de l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*. Nos concitoyens s'associeront certainement au juste tribut d'hommage rendu à la mémoire de cet aimable savant qui sut si bien, lors du Congrès géologique tenu au Puy en septembre 1869, captiver l'attention de son auditoire par ses comptes rendus des excursions de la *Société géologique de France* à Montredon, Corsac, Brives, Peyredeyre et le lac du Bouchet. Le même bulletin, dans son premier numéro de l'année 1907 (pages 38 et suivantes) donne *in extenso* les discours prononcés aux obsèques de M. Vernière par les représentants des Sociétés savantes du Puy-de-Dôme, qui ont tenu à l'honneur de retracer la carrière laborieuse d'un érudit dont les travaux apportent un précieux contingent à l'histoire des anciennes provinces d'Auvergne et du Velay.

La *Revue Mabillon* (3e année, n° 9, pages 68-69) signale l'ouvrage de notre compatriote M. le chanoine R. Pontvianne, sur le *Prieuré conventuel de Chamalières-sur-Loire* et en donne une analyse sommaire.

Le *Bulletin de la Diana* de juillet-septembre 1906 relate l'excursion faite par cette société aux gorges de la Loire, à Cornillon et à Aurec, le 2 août 1899. Plusieurs des localités parcourues par la savante Compagnie se rattachent à l'histoire du département de la Haute-Loire. C'est d'abord l'ancienne forteresse féodale de Cornillon qui a successivement appartenu aux familles de Beaudiner (1240-1302), de Poitiers (1302-1337), de Bastet de Crussol (1337-1365), de Laix (1365-1529), de Levis-Ventadour (1529-1636), de Fay (1636-1677), de Nérestang (1677-1685), Jacquier (1686-1724) et Grimod de Bénéon (1724-1788), dont la plupart possédèrent des fiefs dans la province de Velay. Le pittoresque village d'Aurec, point terminus de l'excursion qui nous occupe, est aussi l'objet d'une notice très documentée. Son auteur, M. Gonnard, rappelle que l'existence de l'église de cette localité nous est révélée par un acte du 13 février 1029, par lequel Gérard II, comte de Forez, en fit donation à l'abbaye de Saint-Michel de Cluse en Savoie. Quant au château, connu dès 1090, il échut, au commencement du XIVe siècle, aux seigneurs de Solignac et à la mort du dernier d'entre eux, Lyoutaud, de Solignac, beaux-père d'Armand IX, vicomte de Polignac,

Digitized by Google

vers 1359, il passa successivement dans les maisons de La Roue-Montpeloux, de Pierrefort et de Nérestang. Pour la description archéologique de l'église, M. Gonnard renvoie à l'important ouvrage de M. Noël Thiollier sur l'Architecture religieuse du diocèse du Puy et, parlant du château, il ajoute qu'il fut reconstruit au XV^e^ siècle et considérablement agrandi et remanié au XVI^e^ siècle. Il signale, tout particulièrement, la tour géminée qui termine l'angle sud-ouest du principal corps de logis et la petite chapelle domestique qui en occupait le premier étage.

La *Revue de Saintonge et d'Aunis* (XXII^e^ vol., 3^e^ livr., pages 160 161), publie une note sur la famille Marin de Montmarin, originaire de Bourgogne, d'où est issu Denis Marin qui eut de son mariage avec Jacqueline d'Aurat, onze enfants, dont Thomas, abbé de Pébrac, du 15 août 1680 au 1^er^ octobre 1687, date de sa mort, dénommé à tort Morin par la *Gallia Christiana* (tome II, col. 466).

En terminant cette revue des périodiques, le président constate combien notre province continue à jouir des faveurs des chercheurs et il émet le vœu que nos sociétés locales marquent leur place dans ces travaux d'érudition et de vulgarisation archéologique et artistique.

A propos de l'Espéranto. — M. Philippe Hedde attire l'attention de ses collègues sur l'Espéranto, langue universelle créée par le savant linguiste polonais, docteur Zamenhof, langue qui a été reconnue admirable et matériellement pratique par des hommes de la plus haute valeur.

L'idée d'une langue universelle a déjà été l'objet de plus de 200 projets restés infructueux, par suite du manque d'une base solide ou de difficultés pratiques insurmontables. Il n'en est plus de même pour l'Espéranto qui a fait ses preuves en se répandant dans le monde entier où des centaines de milliers de personnes correspondent facilement et clairement. Cette invention ne pouvait arriver plus à propos à une époque où les communications internationales se multiplient avec rapidité.

Les qualités essentielles de cette langue sont : 1° une simplicité telle qu'elle est à la portée de n'importe qui, n'eût-on aucune idée, ni des langues anciennes, ni des langues autres que la sienne propre; 2° une clarté admirable provenant de ce que tout mot n'a qu'un sens, répondant à une *seule* idée; 3° sa richesse qui permet à cette langue de répondre, non seulement à tous les besoins actuels, mais même d'avance à ceux de l'avenir.

Cette langue n'a nullement la prétention d'intervenir dans la constitution des langues nationales, mais de leur servir d'un auxiliaire indispensable à divers points de vue : il est clair, par exemple, que lorsqu'on aura admis le remplacement d'une des deux langues étrangères exigées aux examens par l'Esperanto, les élèves pourront consacrer plus de temps à l'étude de la langue étrangère unique qu'ils sauront mieux et même à l'étude de leur propre langue.

Pour coordonner les efforts de ses membres, la Société française de propagande les réunit en groupes locaux, où ils apprennent à se connaî-

Digitized by Google

tre et s'aident réciproquement dans l'acquisition de la langue et les soins de sa propagande.

En terminant, M. Ph. Hedde demande à la Société d'encourager le groupe espérantiste ponot en se faisant inscrire comme *membre approbateur* et en prêtant ses clichés pour un guide du Velay en espéranto.

Adopté.

Un poème en patois de Vorey. — M. Ulysse Rouchon communique un poème en patois composé à l'occasion des fêtes qui eurent lieu à Vorey en septembre 1820, pour la naissance du duc de Bordeaux.

Ce poème, qui est selon toute vraisemblance l'œuvre de M. Aubert, expert à Chomelix, est le récit humoristique des démêlés survenus entre l'ex-maire Savelon et Besquent, à la suite du tir à l'oiseau.

Indépendamment du charme tout local qui s'en dégage, la pièce, conservée par M. Lascombe, établit la situation du patois vellave dans l'un de nos cantons au début du XIX[e] siècle. Les folkloristes y relèveront les locutions spéciales portant l'empreinte d'une race qui a conservé assez fidèlement les traditions gauloises de bonne humeur, de franc parler et d'indépendance.

L'utilité des frigorifiques. — En prenant pour exemple l'établissement de Grenoble qu'il a visité, M. Escomel décrit le fonctionnement des frigorifiques et en montre l'utilité pour les villes. Il désirerait que Le Puy imitât sur ce point les cités voisines et annexât à ses abattoirs un frigorifique, destiné à donner aux services alimentaires : boucherie, comestibles, etc., toutes les garanties de propreté et de bonne conservation qui font parfois défaut et qui sont cependant un élément d'hygiène publique des plus considérables.

La Société s'associe aux réflexions de son trésorier et se joint à lui pour souhaiter à brève échéance l'installation d'un frigorifique au Puy.

Situation agricole. — Des renseignements sont fournis par divers membres correspondants sur la situation agricole.

Tandis qu'à Saint-Jean-d'Aubrigoux, les récoltes ne semblent pas avoir trop souffert de la sécheresse printanière, à Queyrières, comme du reste dans la plupart de nos communes, la situation est des plus tristes. Les fenaisons sont compromises, les granges sont vides; plus de foin, plus de paille, plus de grain... plus d'argent! Le cultivateur ne peut réagir qu'en s'appuyant sur les institutions agricoles : syndicat et caisses de crédit. Il est à désirer qu'il fasse table rase de ses préjugés et qu'il comprenne enfin les ressources que lui offre le progrès.

ULYSSE ROUCHON.

Digitized by Google

SÉANCE DU 4 JUILLET 1907

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE JACOTIN.

Au nombre des ouvrages reçus, M. le Président signale spécialement la plaquette de notre confrère M. C Fabre, directeur de l'Ecole normale du Puy, sur *Les Provençalistes du Velay et M. Camille Chabaneau.* C'est un intéressant et clair résumé de la vie et des œuvres de Garin d'Apcher, Garin Le Brun, Guillaume de Saint-Didier, Pons de Chapteuil, Pierre Cardinal, Gaucerand de Saint-Didier, Austore d'Orlac et Austore de Cereix, et qui, grâce à de patientes et fructueuses recherches, jette un jour nouveau sur l'histoire de nos troubadours vellaves, tout en la dégageant de ses erreurs et de ses obscurités.

Il convient de citer encore :

Le mémoire de M. Marcelin Boudet sur la *Charte inédite de coutumes de Paulhac et Civeyrat*, dans l'arrondissement de Brioude, qui remonte au 5 juin 1430 (*Revue d'Auvergne*, 24e année, n° 2, mars-avril 1907);

Le travail paru dans *La Haute-Loire agricole* (mars-avril 1907), sous les initiales A. J., sur le *projet d'impôts sur les revenus, de M. Caillaux, et l'agriculture ;*

Le livre de M. Ch. Schmidt sur *les Sources de l'Histoire de France depuis 1789* aux Archives nationales, avec une lettre-préface de M. Aulard, qui comble une lacune et rendra de grands services. Les conseils qu'il renferme sur la manière dont on a accès et dont on fait une demande de recherches aux Archives, les renseignements qu'il donne sur la salle de travail, l'énoncé qu'on y trouve des différentes séries à consulter pour l'histoire politique, administrative, religieuse, économique et sociale de la France depuis 1789, l'énumération qu'il fournit des séries départementales actuellement classées et communicables, tout cela en fait un instrument de travail « indispensable ».

Dans la correspondance, se trouve une lettre de M. le Préfet demandant l'avis de la Société sur la date qui pourrait être proposée pour la prochaine saison de chasse. L'assemblée, tenant compte de l'état actuel des récoltes, propose la date du 28 août.

M. l'Inspecteur d'Académie demande par lettre que la Société veuille bien favoriser l'enseignement agricole dans la Haute-Loire. Quelques instituteurs ont établi des champs d'expériences, fait réaliser de sérieux progrès dans les méthodes agricoles et rendu aux populations au contact desquelles ils vivent de sérieux services. L'inspecteur serait heureux que la Société pût affecter un crédit pour les récompenser de tout ce qu'ils ont déjà fait et pour en inciter d'autres à suivre leur exemple.

Digitized by Google

Une commission spéciale, composée de MM. Jacotin, Escomel, Pellissier, Michon et à laquelle sera adjoint le nouveau professeur départemental, M. Buche, est nommée pour étudier les voies et moyens de donner satisfaction au légitime désir de l'administration académique.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le secrétaire demande la parole pour se faire l'interprète de ses collègues en offrant au président les félicitations de la Société à l'occasion de la distinction dont il vient d'être l'objet de la part de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. La deuxième médaille du concours des Antiquités nationales décernée à M. Jacotin, récompense justement l'auteur des *Preuves de la Maison de Polignac*, elle honore aussi la société qu'il préside et la petite patrie dont le nouveau lauréat de l'Institut a établi les sources historiques.

M. Pélissier ajoute aux paroles du secrétaire en proposant qu'un souvenir spécial de ce beau succès soit offert au président, en reconnaissance des services qu'il a rendus à la Société dont il est l'un des fondadateurs.

Ces deux motions sont accueillies par des applaudissement unanimes.

Statistique sur la grêle. — M. Hedde a la parole pour développer quelques considérations fort intéressantes sur les orages de grêle.

Les documents officiels nous ont fourni les indications suivantes sur les époques des principaux orages qui ont donné lieu à des indemnités et sur les localités sinistrées, dans le cours de 12 années, depuis 1894 jusqu'à présent : en 1894, six orages affectant 12 communes ; 1895, cinq orages affectant 6 communes ; 1896, sept orages affectant 9 communes ; 1897, douze orages affectant 23 communes ; 1898, quatre orages affectant 4 communes ; 1899, sept orages affectant 19 communes ; 1900, dix orages affectant 13 communes ; 1901, treize orages affectant 18 communes ; 1902, trente-quatre orages affectant 125 communes, (l'orage du 15 juillet frappe 24 communes) ; 1903, dix-huit orages affectant 44 communes, (l orage du 22 mai frappe 32 communes) ; 1904, seize orages affectant 120 communes, (pertes 2 millions) ; 1905, treize orages affectant 72 communes, (pertes 2 millions, année très pluvieuse) ; 1906, grande sécheresse, pas d'orages, désastres pour les récoltes.

Ces 145 orages se répartissent ainsi : 1 en février, 5 en mars, 19 en mai, 32 en juin, 41 en juillet, 31 en août, 12 en septembre, 3 en octobre et 1 en décembre, sur 212 communes différentes.

La localité la plus souvent visitée par la grêle a été Araules, qui a subi 8 orages. Viennent ensuite : Alleyras, Monistrol-d'Allier, Queyrières, et Saint-Julien-d'Ance avec 7 orages ; puis, Vabres, Bellevue-la-Montagne, Bessamorel, Saint-Jeures, Saint-Hostien, avec 6 orages ; puis Boisset, Thoras, Les Villettes, Bas, Cayres, Saint-Etienne-sur-Blesle, Vazeille-Limandre, Saint-Jean-Lachalm, Saugues avec 5 orages ; enfin avec 4 orages, Saint-Préjet-d'Allier, Saint-Vénérand, Pinols, Saint-Géron, Frugières-le-Pin, Saint-Christophe-d'Allier, Vieille-Brioude, Le Monteil, Aiguilhe,

Digitized by Google

Le Puy, Monistrol-sur-Loire, Saint-Maurice-de-Lignon, Coubon, Chomelix, Le Chambon-de-Tence, Le Brignon, Saint-Préjet-d'Allier, Retournac.

La carte des orages dressée par M. Hedde indique que toutes les parties du département sans exception ont été visitées par ces orages ; ni la différence d'altitude, ni le cours des fleuves, ni la direction des montagnes, ne donnent d'indication sur la probabilité de leur origine ou de leur marche.

Pour les deux années 1904 et 1905 qui accusent ensemble une perte de plus de quatre millions, on peut juger de la somme énorme des pertes qu'ont subies nos communes du chef de la grêle, pertes qui n'ont été atténuées qu'en très faible partie par les indemnités accordées par l'Etat, (environ 5 0/0).

Si on pense au contraire que, par suite de l'emploi des fusées paragrêles dont les résultats efficaces ont été constatés par le rapport de notre regretté collègue M. Savre et les divers résultats enregistrés par *La Haute-Loire agricole*, (n° 2, 3 8, et 9, 1906), ce qui aurait très atténué ces pertes au moyen d'une faible dépense, on ne peut s'empêcher de regretter que l'emploi de ces fusées ne se généralise pas davantage.

« Devant la généralité de ce fléau qui embrasse l'ensemble du département, nous ne pensons pas que des assurances mutuelles puissent y apporter une sauvegarde efficace.

« Attendre de l'initiative des municipalités un appui à nos idées serait peut-être une illusion ; le seul moyen qui nous paraît pratique serait l'établissement dans chaque commune d'un modeste syndicat agricole ayant quelques fonds à sa disposition, soit au moyen de cotisations individuelles, soit au moyen de subventions de l'Etat ou du Conseil général, ce qui leur permettrait l'achat de quelques fusées dont l'emploi est très facile. On arriverait ainsi, dans la plupart des cas au moins, à transformer la menace de grêle en production d'une pluie bienfaisante ».

« De là résulterait un avantage immédiat pour les intéressés et même pour l'Etat qui n'aurait plus à débourser de grosses indemnités. De plus, il en découlerait nécessairement l'abaissement des primes d'assurance, ce qui permettrait d'indemniser peut-être totalement ceux qui seraient encore victimes de la grêle.

Les explications de M. Hedde donnent lieu à un échange de vues d'où il ressort que si les moyens de combattre les orages sont contestés, l'usage des fusées semble encore être la meilleure manière de les atténuer.

Incidemment, il est question des précautions à prendre lorsque l'on se trouve en présence d'animaux foudroyés et dont on veut tirer parti. Il faut immédiatement saigner la bête ; si le sang coule, on peut user de la chair pour l'alimentation, mais il convient d'être très circonspect.

Les résultats économiques de la Révolution dans le département. — M. Godard expose les résultats économiques de la Révolution dans

Digitized by Google

la Haute-Loire. L'industrie de la dentelle a beaucoup souffert des guerres contre l'Europe, et en quelques années le taux des salaires a diminué de moitié. Celle des rubans a souffert pour les mêmes raisons ; la plupart des autres ont subi un déclin très accentué, quoiqu'on ait établi une papeterie dans la commune des Estables et ouvert quelques puits de mine à Sainte-Florine. L'agriculture, soulagée par l'abolition de la dîme et des droits féodaux, ainsi que par la réorganisation complète du système d'impôts, a souffert par suite des mauvaises récoltes et d'un déboisement poussé à un excès déplorable. La plupart des travaux entrepris par l'administration du département pour compléter le réseau des chemins et des routes ont été suspendus à partir de 1793, faute de ressources suffisantes. Les chemins vicinaux étaient en si mauvais état, que, malgré leurs habitudes d'inertie, plusieurs communes s'associèrent pour faire les réparations les plus urgentes.

Situation agricole. — Dans la montagne, la situation était moyenne, les céréales étaient drues et d'un bel avenir, les prés n'étaient pas excessivement compromis, mais des orages se sont produits à la fin du mois semant la ruine et la désolation dans la plupart des communes de la vallée de la Loire et des cantons de Cayres et de Solignac. C'est la misère pour bien des ménages.

Elections. — M. Buche, professeur départemental d'agriculture, est présenté par MM. A. Jacotin et Vidal-Galland : M. Sabatier, conseiller général et maire de Saint-Julien-Chapteuil, par MM. Pellissier et Rouchon. Il sera statué sur ces candidatures à la prochaine réunion.

La section des sciences historiques, réunie à la suite de l'assemblée générale, a projeté un relevé sur fiches de tous les articles concernant l'histoire locale et disséminés dans les journaux de la région. Elle a constaté que la bibliothèque du Puy n'a jamais possédé toutes les années des journaux *La Haute-Loire*, *L'Annonciateur de la Haute-Loire*, et des diverses feuilles de Brioude et d'Yssingeaux. Il serait à désirer que quelqu'un eut la générosité de faire don de ces anciens journaux, qui parfois se trouvent au fond des greniers ; il rendrait service aux érudits.

Ulysse Rouchon.

Digitized by Google

SÉANCE DU 1er AOUT 1907.

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE JACOTIN.

En ouvrant la séance, le président annonce le décès de notre collègue M. Sklénard et exprime les regrets de la Société. Il indique ensuite le changement de M. Ch. Godard, appelé au lycée de Vesoul, et il en profite pour constater la collaboration féconde dont nous avons bénéficié au cours des années passées au Puy par le savant professeur d'histoire. Il espère que malgré l'éloignement, M. Godard voudra continuer des communications aussi nombreuses qu'intéressantes.

Ouvrages reçus. — Au nombre des ouvrages reçus, il convient de signaler :

Les *Annales du Midi* (juillet 1907) qui donnent p. 436, un compte-rendu par M. Paul Dognon de l'ouvrage de M. Boudet sur *Saint-Robert de Turlande, fondateur de la Chaise-Dieu, et sa famille d'après les cartulaires* (Bellet, 1906, 68 p.);

La *Revue du Vivarais* (15 juillet 1907) qui mentionne la monographie de la *Bibliothèque municipale du Puy* par MM. Lascombe et Godard.

Le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne* (avril-mai 1907) où M. Marcellin Boudet poursuit sa très copieuse étude sur Saint-Robert, fondateur de l'abbaye de la Chaise-Dieu, et la famille de ce saint. Le dernier article paru, intitulé *la fin des Turlande et des Brossadol*, mentionne, entre autres, le rachat par Henri Ier, comte de Rodez, du chapitre de Brioude, le 14 juillet 1217, de biens immobiliers sis dans le département actuel du Cantal, l'existence de Guillaume de Turlande, chanoine de Brioude en 1256, et celle de Hugues, son neveu, aussi chanoine de Brioude;

Les Annales de la Société d'agriculture de la Loire (4e livraison, 1906) qui publient une notice sur M. Maurice Otin, horticulteur à Saint-Etienne, due à M. Biron. M. Otin organisa le jardin public de la ville du Puy à sa fondation.

Concours. — Le concours départemental est fixé au 21 septembre prochain.

Depuis deux ans, un concours de tenue des fermes est adjoint au concours proprement dit. Sur la proposition de M. Pellissier, il est transformé en concours de prime d'honneur aux améliorations agricoles.

Le jury opérera cette année dans la première circonscription du Puy qui comprend les cantons du Puy, Loudes, Craponne, Vorey, Saint-Paulien et Allègre. Des affiches feront connaître les conditions à remplir par les concurrents et les récompenses qui pourront être décernées.

Digitized by Google

Sur la demande de plusieurs sociétaires, il est convenu que comme précédemment des délégués des Comices de Brioude et d'Yssingeaux entreront dans la composition du jury du Concours départemental, mais ils devront être choisis parmi des adhérents faisant partie de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

Au sujet du Concours spécial de la race bovine du Mezenc, le président a reçu une lettre de M. Buche, professeur départemental, concernant la constitution du Herd-Book. Les propositions de M Buche paraissant motivées par des renseignements incomplets, la question est renvoyée à une séance ultérieure.

Bibliographie. — M. Cellerier a la parole pour présenter un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé *Série de Prix. Aide-Mémoire* avec quelques sous-détails de prix, notes et renseignements divers à l'usage des chefs de section, conducteurs et employés de la voie aux chemins de fer P.-L.-M.

La première partie de ce livre comprend les observations générales sur les travaux, le marché type avec le P.-L.-M. pour l'entretien des lignes, les clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs, les conditions d'exécution des ouvrages, le mode de mesurage des ouvrages et des séries de prix.

La seconde partie contient des croquis, épures, types d'ouvrages courants, des calculs de stabilité d'un ouvrage tels que murs de soutènements, barrages, ponts en maçonnerie, métalliques ou en bois, fermes en bois, planchers, colonnes, passerelles, etc.; des épures de statique graphique pour vérifier les résultats donnés par les formules ou pour déterminer les efforts exercée dans chaque élément constitutif de ces mêmes ouvrages; calculs des voies et appareils de chemins de fer; tracé, etc.; détails divers de construction en général, assemblage des bois, fers, etc.; en un mot, tous les renseignements utiles pour l'étude et l'estimation des projets de terrassements, ouvrages d'art, bâtiments, voies et appareils.

M. Cellerier fait don à la Société d'un exemplaire de son œuvre; il sera fort apprécié de ceux de nos collègues qui s'occupent de ces importants problèmes.

M. Pellissier signale le volume de M. A. Fron, récemment paru et consacré aux *Forêts, Pâturages et Près-Bois.*

A un moment où une propagande active se fait en faveur des richesses pastorales de la France, ce petit manuel, écrit si simplement mais très complet, d'un prix minime, doit être répandu parmi la population scolaire. C'est l'avis de la Société qui le recommande tout spécialement aux commissions d'achat des bibliothèques populaires.

Elections. — MM. Buche, professeur départemental d'agriculture, et Sabatier, conseiller général de Saint-Julien, présentés à la dernière réunion, sont élus membres de la Société.

ULYSSE ROUCHON.

Digitized by Google

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1907.

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE JACOTIN.

Dans la correspondance, le président signale une demande de subvention du Musée de la Parole, institution qui se propose de recueillir, classer, conserver des spécimens parlés de toutes les formes dialectiques du français, du bas breton, du basque, du béarnais, du flamand, du provençal, etc., etc. La Société regrette que ses ressources ne lui permettent pas d'accorder le crédit sollicité.

M. le Président annonce le décès de nos collègues, MM. Marssein, ancien inspecteur primaire et maire de Langeac, et César Falcon, à Saint-Marcel; il exprime les sentiments de regrets de l'assemblée.

La baronnie du Tournel. — Au cours des âges disparus, le Velay et le Gévaudan confondirent trop souvent leurs destinées politiques, pour que notre attention ne soit curieusement éveillée à l'apparition des œuvres qui retracent les évolutions historiques de l'une ou l'autre de ces provinces. C'est pour cette raison que M. Antoine Jacotin a voulu signaler tout particulièrement aux érudits vellaves l'étude fortement documentée que M. André Philippe, ancien archiviste de la Lozère, actuellement archiviste des Vosges, vient de publier, sous le titre de *La baronnie du Tournel et ses seigneurs.*

Dans ce labeur, qui forme un fort volume in-8 de plus de 500 pages, l'auteur s'est attaché à retracer l'histoire des seigneurs du Tournel, à l'aide de documents pour la plupart inédits, depuis le milieu du XII[e] siècle jusqu'à la fin du XV[e] siècle. Trop modeste dans ses prétentions, M. A. Philippe nous dit que son introduction « n'est que le sommaire d'une histoire de la seigneurie de Tournel ». Mais, quand on lit avec attention les pages qu'il a successivement consacrées à la topographie de ce fief féodal, aux origines légendaires de ses premiers possesseurs ou à la généalogie des seigneurs de Châteauneuf-Randon qui s'y succédèrent sous le nom patronymique de Guérin, on est obligé de reconnaître que l'auteur a su tirer des documents qui enrichissent son étude, un parti des plus judicieux et qui fait honneur à son esprit critique.

Considérée au point de vue plus spécial des informations que la monographie de M. A. Philippe peut fournir à notre histoire locale, il suffira de rappeler les droits de coseigneurie exercés concurrem-

Digitized by Google

ment par les vicomtes de Polignac et les barons du Tournel, depuis l'année 1277, sur le mandement de Villefort, et les alliances successives d'Odilon Guérin III du Tournel avec Valpurge de Polignac (vers 1291), d'Odilon Guérin V avec Marguerite Adhémar du Monteil, veuve de Lyoutaud de Solignac (vers 1360) et de Guigues Guérin avec Isabelle de Chalencon (3 août 1365). En dehors de ces faits importants et sur lesquels l'ouvrage qui nous occupe contient tous les développements désirables, nous croyons aussi relever les mentions relatives à Bernard d'Apchier, doyen de l'église du Puy (11 août 1249), à Randon du Tournel, prévôt de la même église (15 juillet 1278, 19 juillet 1305 et 13 juin 1314), à Guillaume de Montlaur, chanoine du Puy (15 juillet 1278), à Guy de la Garde, doyen du chapitre de Brioude (25 février 1292, n. st.), à Raymond de Canilhac, chanoine du Puy (19 juillet 1305), et à François de Montesquieu, chanoine-comte de Brioude (5 août 1475).

Comme on le voit, d'après ce rapide résumé, *la Baronnie du Tournel* apporte à l'histoire de notre département un contingent d'autant plus précieux, que la valeur intrinsèque de cette œuvre a été consacrée par une mention de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, au dernier concours des Antiquités de la France.

Questions diverses. — La communication que le secrétaire devait présenter sur l'*Inondation de 1790* est renvoyée à la séance de décembre.

Au sujet du concours il est rappelé que cette exhibition agricole a été contrariée par la température et que peu de concurrents s'étaient présentés.

D'autre part, malgré la grande publicité donnée au concours des fermes, peu de cultivateurs ont donné leur adhésion. La commission n'a eu à visiter que trois exploitations et elle a cru devoir réserver les récompenses prévues pour le concours en raison de la médiocrité des résultats observés.

Il semble que les exploitants de la région appelés à concourir ont encore beaucoup à faire avant de présenter des maisons de ferme au courant des progrès agricoles.

En 1908, le concours départemental se tiendra à Yssingeaux. La Société aura à ce moment à s'entendre avec le Comice de cette ville pour l'attribution des primes du concours de tenue des exploitations.

M. Escomel annonce son intention de faire part à ses collègues de diverses questions importantes et notamment des cours de laiterie.

Ces diverses communications seront inscrites à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Candidatures. — MM. Louis de Romeuf, homme de lettres, conseiller général de Pinols, et Louis Villat, professeur agrégé d'histoire au Lycée,

Digitized by Google

sont présentés comme membres résidants, par MM. Jacotin et Ulysse Rouchon; M Argenson, à Beaulieu, est présenté comme membre non résidant par MM. Vidal et Claudel.

Ces trois candidatures seront prises en considération à la prochaine séance.

Situation agricole. — Notre collègue M. Meyzonnet, de Queyrières, a envoyé un résumé des résultats obtenus par l'emploi des engrais minéraux dans la commune de Queyrières en 1906-1907. En parcourant cette rapide étude, on se rend compte du louable effort accompli par le distingué instituteur pour combattre la routine dans sa sphère d'action. Il y a là un exemple à signaler à tous les maîtres de l'enseignement primaire.

La communication de M. Meyzonnet sera imprimée dans les *Mémoires* de la Société.

M. Buche, professeur départemental, rappelle les désastres produits lors de la récente inondation. La récolte des pommes de terre a été compromise et les semences d'automne ont été retardées. Par ailleurs, le bétail se vend bien, mais la sécheresse de l'été dernier a diminué les étables; le crédit mutuel agricole serait seul capable d'empêcher les ventes forcées.

Le professeur départemental souhaite que les cours agricoles de l'école soient plus effectifs afin de faire l'éducation des futurs cultivateurs. Ce sentiment est vivement partagé par l'assemblée.

ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1907.

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE JACOTIN.

Dans la correspondance, une invitation du ministre de l'Instruction publique au congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à Paris le 21 avril prochain.

La Société procèdera à une prochaine séance à la désignation de ses délégués.

M. Dessort, directeur de la Banque de France, nommé à Pau, envoie sa démission de membre de la Société, assurant l'association de ses vives sympathies. Le président exprime les regrets de ses collègues.

M. le Président annonce le décès de notre doyen M. Edouard Gazanion et se fait l'interprète de l'assemblée pour adresser à sa famille l'hommage de nos condoléances. Il signale également la mort de M. Aimé Giron, notre compatriote, et fait brièvement un grand éloge des qualités intel-

Digitized by Google

lectuelles de l'auteur d'une *Lieue de Dentelles*, de la *Béate* et de tant d'autres ouvrages où revit toute notre province dans ses mœurs, dans son histoire et dans ses traditions.

Il est ensuite procédé au dépouillement des ouvrages reçus.

Les *Annales du Midi* d'octobre 1907 (p. 547 et suiv.) renferment un compte rendu critique de M. St. Stronski sur l'étude que notre confrère M. Fabre, directeur de l'École normale du Puy, a consacrée au troubadour Pons de Chapteuil, dans le volume actuellement sous presse des *Mémoires* de la Société. M. Stronski constate que, pour la première fois, M. Fabre a retracé « la ligne continue de la vie et de l'activité de Pons, à la fin du XII^e^ siècle et dans les premières dizaines d'années du XIII^e^ ». Puis il entre dans de longs et importants développements sur l'œuvre en question, en les accompagnant le plus souvent de commentaires élogieux à l'adresse de son auteur. En terminant son article, M. Stronski, dont la compétence fait autorité en la matière, souhaite que M. Fabre publie les études qu'il nous a promises sur nos troubadours Pierre Cardinal et Guillaume de Saint-Didier, en ajoutant que « l'étendue de ses connaissances sur le sujet et ses alentours nous autorise à espérer qu'elles seront fort intéressantes ».

C'est là un vœu auquel la Société s'associe pleinement, car elle aussi, apprécie la consciencieuse érudition de M. Fabre et son zèle à exhumer de l'oubli ou de l'indifférence nos antiques célébrités littéraires.

La *Revue des périodiques français non méridionaux* du même recueil relève les mentions suivantes relatives à notre département : *Revue des Deux-Mondes* de 1906 (n° de mars-avril, p. 647-679), un article de M. E. Male, sur l'art français de la fin du moyen âge, contenant une description de la danse macabre de la Chaise-Dieu ; *Revue numismatique* de 1906 (4^e^ série, t. X), les méreaux de la Collégiale de Saugues, 1369-1625, d'après un mémoire de M. l'abbé Fabre, par M. Bordeaux (p. IV-IX) et la découverte d'un trésor contenant des monnaies royales de France, en 1896, à Saint-Didier-la-Séauve, par M. Blanchet (p. XVI-XVIII). Enfin, dans sa *Chronique*, M. Antoine Thomas signale la médaille accordée par l'Institut à M. A. Jacotin pour les *Preuves de la Maison de Polignac*.

La *Revue d'Auvergne* (n° 4, juin-juillet 1907) retrace, sous la signature de M. Henri Lecoq, la biographie de notre regretté confrère, M. Antoine Vernière, qui, bien que né dans le Puy-de-Dôme, appartient par les origines brivadoises de sa famille à notre département. M. Lecoq rappelle les longues années qu'il a passées au Puy et surtout à Brioude, où il se signala dans ce groupement intime de lettrés, connu sous le nom d'Académie de Saint-Julien. Cette biographie, qui rend un juste hommage à « la nature loyale, sympathique et bonne » de M. Vernière, se termine par la bibliographie complète de ses œuvres, à laquelle nous souhaitons vivement de voir un jour s'ajouter ses études posthumes sur les livres liturgiques de l'Auvergne et du Velay, la bibliographie et les biographies des bénédictins de l'Auvergne et son essai de Folk-Lore auvergnat.

Digitized by Google

La *Revue Mabillon* (novembre 1907) publie une notice documentée de dom Yves Laurent sur le cardinal de Tournon, abbé de La Chaise-Dieu, de 1519 à 1541. Nous en recommandons la lecture à ceux qu'intéresse l'existence de ce célèbre et habile diplomate, qui parvint à obtenir de Charles-Quint la liberté de François Ier, après la défaite de Pavie.

L'inondation de 1790. — Le secrétaire indique son intention de réunir quelques notes précises sur les inondations de la Loire et de ses affluents qui ont, à diverses époques, jeté la ruine et la misère parmi les populations vellaves. Déjà il a réuni sur le sujet des renseignements nombreux et il donne une idée de ce que sera son travail en parlant de l'inondation du 11 novembre 1790.

Au Puy, le Dolaizon ravagea les murs, digues et boucliers, sillonna les prés, combla de graviers les terrains et dévalisa surtout les moulins des riverains et les ouvroirs des mégissiers et teinturiers. Une arche du pont d'Estroulhas fut endommagée, la route d'Espaly devint impraticable et peut-être est-ce à cette date qu'on peut attribuer la démolition de l'arche aujourd'hui manquante du pont de la Chartreuse ou pont Planchier.

En 1792, on évaluait à 2,693,782 livres les pertes subies par suite de l'inondation, aussi, malgré les 40,000 livres obtenues d'urgence, le désastre eut-il des répercussions longtemps ressenties.

Barrande et les géologues de la Haute-Loire. — M. Pellissier mentionne le volume du Dr Depret sur les *Transformations du monde animal* qui contient une excellente appréciation sur l'œuvre de notre compatriote Barrande. « Non seulement, dit-il, Barrande a décrit et fait connaître la faune silurienne de Bohême qui est sans doute la plus riche faune connue de cette époque, mais il a eu le mérite et la gloire de nous raconter que cette faune silurienne avait été précédée par un monde plus ancien auquel il a appliqué dans l'enthousiasme de la découverte, le nom de *faune primordiale*... Le savant a eu le mérite à son époque d'élargir considérablement les limites connues des faunes les plus anciennes du globe. »

Prenant texte de cette citation, M. Pellissier demande que la commission spéciale nommée au sujet d'un hommage à rendre au géologue au Puy, veuille bien se réunir. Il en est ainsi décidé.

L'agriculture vers 1750. — On renvoie à la prochaine séance la communication de M. Claudel et la parole est donnée à M. le général Beaugier pour la lecture d'un parallèle entre la situation de l'agriculture vers 1750 et aujourd'hui.

En s'aidant d'un rapport imprimé anonyme trouvé dans la bibliothèque d'un ancêtre, « aurifex » du Puy, notre collègue montre que dans une société bien organisée la puissance de l'agriculture doit dominer les

Digitized by Google

puissances militaires, civiles et politiques et que de son état dépend la fortune générale ou l'état de gêne.

L'auteur du rapport se plaint du peu d'encouragement accordé au dix-huitième siècle aux paysans et indique leurs besoins. Il y a là matière à des rapprochements curieux avec notre époque ; à la prochaine séance, le général fera la comparaison et laissera aux uns et aux autres le soin de conclure.

Questions diverses. — M. Escomel fait diverses communications.

Il donne lecture :

D'une lettre de M. Lagorsse, secretaire de la Société Nationale d'Encouragement à l'agriculture, par laquelle une médaille d'argent et une médaille de bronze sont adressées à la Société pour être décernées en son nom dans les concours.

D'une lettre de M. le Maire d'Oullins, indiquant que les frigorifiques rendent de grands services et constituent l'annexe naturelle des abattoirs. La Société se rallie à cette opinion et encouragera toute initiative qui se produira au Puy.

D'un vœu qu'une grotte-abri soit taillée dans le rocher au sommet du Mezenc pour abriter les touristes, qu'une table d'orientation et une longue-vue soient installées à ce sommet. Le Touring-Club prend les frais de la table d'orientation à sa charge ; la question de subvention à l'établissement d'une grotte est renvoyée au conseil d'administration.

D'un vœu pour la création d'un cours ambulant de laiterie. Quelques explications sont données à ce sujet par M. Buche. La Société, reconnaissant l'utilité de cet enseignement dans un pays où la fabrication du beurre laisse tant à désirer, charge le conseil d'administration du soin d'examiner dans quelle mesure nous devons y participer.

L'instruction agricole à l'école. — M. Escomel entretient enfin ses collègues de l'instruction agricole à l'école.

La commission spéciale s'est réunie le 28 novembre et a été d'avis qu'il fallait créer un concours annuel dont les prix seraient distribués à l'occasion du concours départemental et qui serait destiné à récompenser les instituteurs ayant contribué le plus au développement du progrès agricole dans leur commune.

Le concours pourrait être organisé de la façon suivante. Le professeur départemental d'agriculture, au moyen du crédit affecté au service des champs d'expérience, achèterait des engrais et des semences qui serviraient à l'établissement d'un champ de démonstration dans certaines communes.

Les instituteurs qui désireraient prendre part au concours seraient chargés d'organiser, suivant les instructions du professeur départemental d'agriculture, un de ces champs. Celui-ci serait établi chez un cultivateur qui recevrait gratuitement les engrais et dans certains cas la semence.

Digitized by Google

Il effectuerait toutes les opérations culturales utiles et conserverait la récolte.

L'instituteur aurait la direction de l'expérience. Il délimiterait les parcelles et cette opération, faite avec ses élèves, constituerait une bonne leçon d'arpentage ; il assisterait à l'épandage des engrais et il en profiterait pour familiariser ses élèves à cette pratique agricole ; il suivrait le développement des végétaux, surveillerait la récolte, contribuerait à l'appréciation des résultats et trouverait encore là le sujet d'excellentes leçons de choses.

Il adresserait tous ces documents, en y joignant tous autres utiles (cahiers, devoirs, etc.) à une commission chargée de l'attribution des récompenses.

Cette commission, dont la présidence d'honneur serait offerte à M. le Préfet, serait ainsi composée :

MM. le président de la Société agricole et scientifique, président ;
l'inspecteur d'Académie, vice-président ; le directeur de l'Ecole normale, les inspecteurs primaires du département, trois membres de la Société, les professeurs spéciaux d'agriculture, membres ;
le professeur départemental d'agriculture, rapporteur.

Elle se subdiviserait en quatre sections, à raison de par une circonscription d'inspection de l'enseignement primaire. Chacune d'elles comprendrait :

MM. l'inspecteur primaire de la circonscription ;
le professeur d'agriculture ;
un membre de la Société.

Chaque section étudierait les dossiers des concurrents des circonscriptions respectives et présenterait un rapport à la commission qui statuerait sur l'attribution des récompenses.

Celles-ci pourraient comprendre :

Un 1er prix, 25 fr., + médaille vermeil ;
Un 2e — 20 fr., + méd. arg. gr. m. ;
Un 3e — 20 fr., + méd. arg. p. m. ;
Un 4e — 15 fr., + soit 80 fr., m. a. p. module.

Pour tout le département :

Quatre 5e prix, 10 fr., soit 40 fr., + m. br.
Id. 6e — 10 fr., soit 40 fr., + d. d'h.
Huit 7e — 5 fr., soit 40 fr., + d. d'h.
Id. 8e — dipl. d'h.

28 prix 200 fr.

Digitized by Google

Le professeur départemental d'agriculture espère pouvoir faire mettre à la disposition de la Société la plupart des médailles nécessaires; la Société aurait donc, si elle approuvait le présent rapport de la commission, à fournir quelques médailles, les diplômes d'honneur et enfin une somme de 200 francs.

Une intéressante discussion s'élève à ce sujet qui permet de constater que l'administration académique fait actuellement tout son effort pour orienter l'instruction primaire dans un sens pratique, en attendant que des mesures légales soient édictées par le Parlement.

Partant de ce principe, les conclusions de la commission spéciale sont adoptées pour l'année 1908 et le conseil d'administration est chargé de voter les crédits convenables.

Élections. — MM. Louis de Romeuf, Louis Villat, Argenson, présentés à la dernière séance, sont élus membres résidants de la Société.

Situation agricole. — M. Meyzonnet, instituteur à Queyrières et membre correspondant de la Société, envoie un rapport très détaillé sur l'année agricole dans sa commune et sur la situation actuelle. L'année a été passable en général et la situation est bonne, en raison de la douceur de la température en octobre et novembre.

Le Conseil d'administration réuni immédiatement après la séance a voté le principe d'une somme de 200 fr. à valoir comme subvention à l'établissement d'une grotte au Mézenc après souscriptions du Syndicat d'Initiative et du Conseil général; une somme de 300 fr. pour un cours ambulant de laiterie et une somme de 200 fr. pour le concours de l'instruction agricole à l'école.

ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 9 JANVIER 1908.

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE JACOTIN.

M. Emmanuel Rioufol ayant demandé la parole, s'exprime ainsi au début de la séance :

Monsieur le Président,

Nous savions tous que depuis de nombreuses années, vous consacriez la plus grande part de votre temps à l'élaboration d'un ouvrage considérable sur la famille de Polignac; mais c'est tout ce

Digitized by Google

que savait le public, lorsque dans notre réunion du 4 juillet dernier, notre très aimable et distingué secrétaire voulut bien nous faire connaître que non seulement votre ouvrage était terminé — ouvrage qui est un vrai monument puisqu'il compte cinq volumes in-4° — mais aussi qu'il venait d'être l'objet d'une flatteuse récompense de la part de l'Académie des inscriptions et belles lettres, et vous valait la deuxième médaille du concours des Antiquités nationales.

M. Rouchon ajoutait avec raison, que cette récompense honorait non seulement son auteur, mais encore notre Société, que vous présidez avec tant de tact et d'autorité, et les applaudissements qui accueillirent ces paroles, vous furent, Monsieur le Président, un sûr garant de l'estime affectueuse de vos collègues.

C'est qu'en effet, votre œuvre, celle d'un chercheur infatigable et d'un profond érudit, n'intéresse pas seulement l'illustre famille de Polignac, mais le Velay en entier et les départements voisins. C'est pour cela, Monsieur le Président, que nous avons fait frapper une plaquette commémorative, que voici, et qui sera un souvenir probant de cette belle période de votre vie et de notre reconnaissance amicale.

Je suis particulièrement heureux que nos collègues aient bien voulu me charger, en ma qualité de vice-président, de vous l'offrir, et de vous assurer de toute notre gratitude pour les services que vous rendez chaque jour à notre chère Société.

En recevant la plaquette qui lui est destinée, M. le président se déclare très touché des compliments qui viennent de lui être adressés et du souvenir qui lui est remis. Cette double manifestation prouve, dit-il, que ses rapports avec ses collègues se sont resserrés avec le temps. S'inspirant ensuite de l'allégorie traitée par l'artiste, représentant l'Etude, il rappelle que c'est à l'étude qu'il doit le titre de lauréat de l'Institut comme les jouissances les meilleures de toute sa vie.

Les paroles du vice-président et celles du président sont soulignées par les applaudissements de l'assemblée.

On aborde ensuite l'ordre du jour.

Dans la correspondance figurent : une lettre de notre nouveau collègue M. Louis de Romeuf, remerciant de sa nomination ; une circulaire du ministre de l'Agriculture demandant l'établissement et l'envoi des comptes rendus de l'association. Le président a fait parvenir en temps et lieu un aperçu de nos travaux et de nos desiderata.

Parmi les ouvrages reçus, il convient de signaler spécialement la *Revue d'Auvergne* (n° 5, septembre-octobre 1907) renfermant une note de M. Emmanuel des Essarts sur Maurice Faucon. « Le travail, la pensée religieuse et l'amitié furent les soutiens de sa vie si promptement inter-

Digitized by Google

rompue, écrit le doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Clermont. Tous ceux qui l'ont connu, qui l'ont approché, regrettent en Maurice Faucon un très beau talent, un éminent esprit, et un grand cœur. » Le même fascicule annonce la publication à laquelle a contribué notre regretté collègue M. Vernière, de la Table des matières des Mémoires de l'Académie de Clermont.

Idées exprimées vers 1750 sur l'agriculture. — M. le général Beaugier continue la lecture de son mémoire.

M. Beaugier qui avait cité l'opinion de son auteur suivant laquelle la puissance de l'agriculture doit dominer la puissance de notre monde politique : puissance militaire, puissance commerciale, puissance d'industrie, achève de passer en revue les diverses autres questions soulevées par le mémoire.

Il termine en indiquant très brièvement ce qui avait été fait pour l'agriculture avant cette époque, ce qui se fit après elle jusqu'à la chute de l'Empire.

Cet exposé est écouté avec intérêt par l'assemblée.

Pons de Montlaur. — M. Fabre entretient ses collègues de l'un de nos troubadours peu connu jusqu'ici, Pons de Montlaur.

Avant de commencer sa communication, il exprime ses remerciements à M. A. Jacotin qui lui a fourni une double généalogie des Montlaur, et dont le grand ouvrage *Les Preuves de la Maison de Polignac* contient les documents les plus nombreux sur la question. Il remercie également M. A. Lascombe, de lui avoir gracieusement fait don de son *Répertoire général des Hommages à l'évêché du Puy.* Cet ouvrage contient sur la baronnie de Montlaur des documents précieux. M. Fabre remercie aussi M. Ch. Jacotin, dont il a mis à contribution les études sigillographiques si claires et si intelligentes. Il envoie enfin l'expression de sa gratitude à M. Cortial, un bibliophile aussi aimable qu'éclairé, qui a mis à sa disposition les œuvres de Justel, de Baluze et de La Mûre.

Entrant ensuite dans l'exposé de son sujet qu'il résume oralement, M. Fabre montre d'abord l'utilité de son étude dans l'histoire locale et dans le domaine des études provençales, et décrit par le détail la baronnie de Montlaur à la fin du XII^e^ siècle et au commencement du XIII^e^. Cette baronnie s'étendait de Solignac à Aubenas et de la Margeride au Mézenc. Elle avait la superficie d'un de nos arrondissements modernes et une population de 100.000 habitants.

M. Fabre insiste sur les liens étroits qui unissaient la baronnie à notre province et qui sont prouvés par tous les documents du temps.

M. Fabre établit ensuite la généalogie de son héros. Il remonte à son grand'père Pons I, qui eut des démêlés avec l'évêque du Puy, Pierre II, en 1156.

Pons II, le héros de M. Fabre, entre dans l'histoire et dans la poésie

Digitized by Google

vers 1190. De sa femme, Miracle de Solignac, il eut quatre fils : Eracle, qui fut baron de Montlaur de 1226 à 1258, Pierre, qui devint évêque de Marseille (1219-1229), Jean, évêque de Maguelonne (1232-1247), Hugues, maître du Temple, qui s'illustra en 1238 à la prise de Valence sur les Maures. Pons eut aussi une fille, Alcinois ou Aalmovis, qui était femme de Pons IV de Polignac, dès 1213. M. Fabre cite aussi les petits-enfants de Pons II, « parce que leur grand-père les vit presque tous naître », et montre les unions glorieuses de la famille de Montlaur avec les seigneurs du Languedoc et de l'Auvergne. « L'on imagine facilement ajoute l'auteur, la vie fastueuse que notre troubadour put mener, grâce à ses alliances et à ses revenus ».

Pons II, de Montlaur, joua un rôle de tous les instants dans la sanglante guerre des Albigeois, et fut un allié fidèle des persécutés et des vaincus. En 1213, il dut s'incliner devant le fait accompli et rendre hommage à l'implacable Simon de Montfort.

Il fut plus heureux dans sa lutte, en Velay, contre les évêques Bertrand de Chalencon (1202-1213) et Robert de Mahun (1214-1219), malgré la défection de son gendre Pons IV de Polignac, qui en 1213, rendit hommage au premier de ces évêques. Il défendit bravement Pons de Chapteuil que le clergé voulait dépouiller, et soutint la révolte qui, au Puy, aboutit, en février 1217, au bannissement du prélat et à la première charte de commune qu'ait obtenue la ville. Cependant, son fils devait rendre, à son tour, devant Toulouse même, en 1218, hommage à Simon de Montfort. Mais la fortune changea rapidement de face partout : Simon de Montfort mourut devant Toulouse en juin 1218; son fils ne sut pas le remplacer et dut évacuer le Midi. En Velay, Robert de Mahun, rentré de Paris, humilié et diminué, était assassiné par Bertrand de Cayres en 1219, tandis que Pons de Montlaur assistait en brave, les armes à la main, à la délivrance définitive de la capitale de la Garonne.

M. Fabre remarque que son héros ne laissa pas entamer ses domaines, et il le montre quittant ce monde, en paix et plein de gloire, en 1226.

A la prochaine séance, notre collègue achèvera son étude en situant le troubadour dans la poésie provençale.

Une manifestation de la Société aux fêtes de juillet au Puy. — Le secrétaire donne lecture de l'exposé suivant :

Des fêtes auront lieu au Puy en juillet 1908, à l'occasion du Congrès du Petit Commerce. Ces fêtes coïncideront vraisemblablement avec l'inauguration du Groupe scolaire de la rue Général-Lafayette, du nouveau boulevard, et il est question d'autre part d'organiser pour la même époque un grand festival musical qui amènera au Puy pendant plusieurs jours une foule nombreuse de congressistes, de concurrents et de visiteurs.

Ces circonstances pourraient peut-être servir d'indication à notre

Digitized by Google

Société, en vue d'une manifestation spéciale qui donnerait au public une preuve de notre activité et de l'intérêt que nous portons à tout ce qui regarde la prospérité du département.

La Société étant qualifiée d'agricole et scientifique, il conviendrait que cette manifestation, associée de très près au programme officiel des fêtes, comportât une partie spécialement consacrée à l'industrie, à la culture et à ses dérivés, et une autre partie plus intellectuelle visant les branches diverses des études littéraires, historiques, archéologiques, etc.

Il nous semble à première vue qu'une exposition-concours extraordinaire répondrait assez à la première partie de ces fêtes. On pourrait y convier non les éleveurs car nous aurons en septembre le concours départemental annuel, mais les fabricants de machines, les maraîchers, les fleuristes, qui auraient tôt fait de transformer le Fer-à-Cheval en un agréable et instructif palais de l'industrie agricole.

La manifestation intellectuelle pourrait être organisée de deux manières.

Ou bien convoquer en une sorte de congrès régionaliste les sociétés savantes des provinces voisines : Forez, Auvergne, Gévaudan, Vivarais, Lyonnais, ou bien appliquer simplement un des articles de nos statuts primitifs, l'article 17, et faire une assemblée générale, solennelle et publique, au cours de laquelle on donnerait lecture de mémoires visant les travaux ordinaires de notre association, indiquant les questions nouvelles à l'étude, montrant en un mot que nous n'entendons rester étrangers à rien de ce qui touche au passé, au présent, à l'avenir de la petite patrie.

Il nous semble qu'il y aurait la matière à un noble tournoi d'idées, surtout si un programme ouvert à tous venait par surcroît inciter dès maintenant l'émulation de tous les travailleurs du département, et même de la région, car ce ne sont pas les étrangers qui ignorent le plus notre histoire et qui peuvent le moins nous indiquer où se trouvent les secrets de la prospérité future de la Haute-Loire.

Ainsi le mois de juillet 1908 serait pour la Société l'occasion d'une éclatante preuve de sa nécessité et de sa valeur; elle amènerait à nous bien des hésitants, elle nous créerait des sympathies nouvelles, nous entrerions en plein dans le mouvement intéressant qui entraîne la cité et la province vers les investigations profitables dans le passé et vers un avenir nouveau où les ressources de l'esprit contribueront à asservir la matière, à l'assouplir avec méthode entre les mains des hommes pour l'amélioration sociale.

Si le principe de cet exposé vous paraît acceptable, je vous

Digitized by Google

demanderai, Messieurs, la nomination d'une commission devant se mettre en relation avec les autorités compétentes et chercher les voies et moyens d'en poursuivre la réalisation.

Les considérations développées par M. Ulysse Rouchon sont accueillies favorablement et une commission composée de MM. Buche, Escomel, Chauvin, Peyriller, Villat, Vidal, Rouchon, est chargée de se renseigner et de présenter un rapport à la séance de février.

Questions diverses. — Sur la proposition de M. Escomel :

Des remerciements sont votés au Touring-Club, pour l'offre généreuse qu'il a faite d'une table d'orientation et d'une forte subvention pour la création d'une grotte-abri à construire au sommet du Mézenc.

Un vœu est adopté demandant à M. l'Inspecteur d'Académie d'attirer l'attention des instituteurs du département sur la nécessité d'un effort contre le déboisement et sur l'offre faite par le Touring-Club de leur envoyer, gratuitement sur demande, pour les écoles, le tableau relatif à la culture pastorale et l'excellent *Manuel de l'arbre* de Cardot.

M. Escomel donne une statistique sommaire des membres de la Société depuis 1904 et montre qu'il est de l'intérêt général de recruter le plus possible des adhérents. Notre sympathique et dévoué trésorier joint l'exemple à la théorie en présentant *trente et un* adhérents nouveaux.

Ce sont MM. Boubal, inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts; Varenne, trésorier de la Caisse d'épargne du Puy; A. Maurin, industriel, conseiller du Commerce extérieur; L. Martin, carrossier; Audiard, Ferry, Livernois, Oudin, fabricants de dentelles; Barthélemy, maître d'hôtel; Félix Terle, négociant; Noël Pouderoux, mécanicien; C. Guignabert, négociant; Vincent, droguiste; Chardonnal, huissier; G. Bernier; Gibelin, industriel; Couturier, négociant; Cortial, buffetier à Saint-Georges-d'Aurac; A. Ollier, conseiller général de l'Ardèche; Mallen, chapelier; Vey, professeur au lycée; Eckenstein, directeur de la Malterie franco-suisse; Joël Reynaud, comptable; Bayle, maître d'hôtel; Chesnel, conseiller municipal; Forestier, bijoutier; Darnet, négociant; Bauwelers, marchand-tailleur; A. Giroud, avoué; Forge, négociant; Forestier, négociant.

Ces candidatures seront l'objet d'un scrutin à la prochaine séance. Des félicitations sont adressées à M. Escomel pour sa propagande inlassable.

Avant la fin de la réunion, une commission, composée de MM. Beaugier, Enjolvy et Peyriller, est chargée de la vérification de la comptabilité.

ULYSSE ROUCHON.

Digitized by Google

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1908.

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE JACOTIN.

Dans la correspondance figurent :

1° Une lettre de notre collègue M. Rayot, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance et remerciant pour la somme de deux cent francs votée en faveur de l'enseignement agricole ;

2° Le prospectus d'un concours de poésie et de chanson auquel nous convie la Société d'émulation de Cambrai ;

3° La lettre de démission de M. Sacher, brasseur à Castres ;

4° La lettre suivante adressée à M. Escomel par le Touring-Club de France :

Paris, le 4 février 1908.

Monsieur le Trésorier,

J'ai le vif plaisir de vous informer que le Conseil, dans sa dernière séance, a voté en faveur de l'aménagement du sommet du Mézenc dans le sens indiqué par votre correspondance antérieure, une somme de 500 fr. en espèces.

Je suis chargé en outre de vous confirmer l'octroi d'une table d'orientation à placer au point indiqué par vous-même et de vous faire connaître que nous prendrons à nos frais l'installation : 1° sur la grotte-abri, d'une plaque rappelant le concours du Touring Club ; 2° à proximité de ladite grotte, sur un mât de 8 mètres d'un pavillon de notre Association. Nous faisons établir la plaque ; en ce qui concerne le pavillon, il vous sera adressé ultérieurement.

Veuillez agréer, etc.

A. BAILLIF.

La Société exprime sa reconnaissance au Touring-Club pour sa générosité éclairée et décide que des remerciements seront adressés au président.

5° Une demande par l'Institut international de bibliographie de Bruxelles d'un exemplaire de la *Bibliographie du Velay et de la Haute-Loire, de M. Louis Pascal*, tome I.

Ce volume sera adressé gratuitement à l'Institut.

Digitized by Google

Le président entretient aussi l'assemblée des réclamations successives adressées par M. Robert, de Balzac, lauréat du concours de tenue des habitations rurales organisé par notre Société en 1906.

La commission décerna un prix à M. Robert et il fut convenu qu'il lui serait attribué une charrue Brabant de 150 fr., sauf au lauréat à parfaire la valeur de l'instrument pour une somme de 70 fr. Cette convention ne reçut pas exécution; il fut envoyé alors à M. Robert une charrue vigneronne de 80 fr., qui fut refusée M. Robert demande aujourd'hui qu'on reprenne la charrue et qu'on lui verse la somme de 50 fr.

La Société, n'ayant pas à accepter les conditions de ses lauréats, décide de ne pas tenir compte des réclamations de M. Robert.

Parmi les ouvrages reçus, rien de spécial à mentionner, intéressant de près ou de loin les questions qui nous occupent.

Le président annonce le décès de M. Charles Paul et adresse à la famille de notre collègue l'expression de nos condoléances.

Pons de Montlaur dans la poésie provençale. — M. Fabre achève l'intéressante communication commencée à la dernière séance.

Il montre que Pons II, de Montlaur paraît dans la poésie provençale au moment même où il paraît dans l'histoire, c'est-à-dire dès 1190. Il le trouve, à ce moment, mentionné dans le *Garlambey* de Rambaud de Vaqueiras, un troubadour du Venaissin, qui a chanté en langue provençale, de 1180 à 1207, et qui, après avoir été le protégé et l'ami de Guillaume IV (1193-1218), prince d'Orange, son suzerain, passa à la cour de Boniface II (1192-1207), marquis de Montferrat, suivit ce seigneur à la quatrième croisade (1204), obtint des terres dans le royaume de Thessalonique, et mourut en Orient.

Le *Garlambey* est le tableau d'un superbe tournoi qui fut couru en Provence, dans la plaine d'Orange, avant 1192. Pons de Montlaur y est placé dans le concert éblouissant des plus hauts seigneurs du Midi et des barons les plus valeureux du temps.

« Pour être ainsi célébrés par les poètes, ajoute M. Fabre, les seigneurs ne devaient pas se montrer seulement brillants chevaliers. Ils devaient protéger les troubadours, les héberger, frayer avec eux sur le pied de la plus complète égalité, et, s'ils le pouvaient, être poètes eux-mêmes. »

Pons de Montlaur ne manqua pas à ce devoir que comportaient sa haute situation, ses revenus et le souci qu'il avait de sa gloire. Un poète, qui n'est autre que le célèbre Gui de Cavaillon, se lia avec lui d'amitié sous le sobriquet de *N'Esperdut* (éperdue) et lui proposa une tenson.

Mais la guerre des Albigeois survient et les deux poètes sont contraints de s'adonner à des exercices plus sérieux. Tandis que Pons de Montlaur soutient, les armes à la main, la cause des persécutés et du comte de Toulouse, N'Esperdut, dans un *sirventes* hautement inspiré, digne de Cardinal, flétrit la croisade et surtout Guillaume d'Orange qui a pris le parti de l'Église et de Simon de Montfort.

Digitized by Google

Ici se termine le rôle que Pons de Montlaur a joué dans la poésie provençale.

M. Fabre achève sa communication en dégageant des hypothèses la personnalité de Guy de Cavaillon. Le mémoire de M. Fabre trouvera place dans le prochain volume des Mémoires.

La Manifestation de juillet. — Le secrétaire donne connaissance des résolutions prises par la commission spéciale chargée de préparer une manifestation agricole et scientifique de la Société en vue des fêtes de juillet prochain.

En ce qui regarde l'agriculture, la commission a été d'avis, eu égard aux circonstances, d'avancer exceptionnellement la date du concours départemental et de demander à la ville d'Yssingeaux de céder au Puy le tour qui lui revient cette année d'après le roulement établi ; le concours départemental aurait donc lieu en juillet, à une date qui serait déterminée ultérieurement.

Nos collègues ont aussi pensé qu'il convenait de donner à ces assises agricoles le plus d'éclat possible et ont été unanimes à exprimer le désir qu'au concours proprement dit fût adjoint le concours spécial des Bizets de Chilhac.

M. le Président ayant reçu mission de connaître d'ores et déjà les intentions de la municipalité du Puy à ce sujet, a reçu de notre collègue et président d'honneur, M. le Dr Coiffier, le plus bienveillant accueil. Néanmoins, M. le Maire a paru craindre qu'un Concours agricole embarrasse beaucoup le Jardin public à un moment où de nombreux promeneurs séjourneront au Puy et il a manifesté ses préférences pour une exhibition purement horticole et un concours de machines agricoles. Devant ce désir, M. Jacotin n'a pas pensé qu'il fût nécessaire de pressentir M. le maire d'Yssingeaux.

La question n'est d'ailleurs pas définitivement résolue ; il nous semble en effet que le concours pourrait trouver un emplacement où il ne serait d'aucune entrave : la place Michelet par exemple.

Peut-être de nouveaux pourparlers pourraient-ils être engagés et dans le cas où ils aboutiraient, il serait loisible d'informer la municipalité yssingelaise et de tenter des démarches en vue du rattachement du concours du Bizet puis d'une invitation à M. le ministre de l'Agriculture.

En ce qui regarde le Congrès scientifique régional dont il avait été parlé, la commission y a vu l'occasion pour la Société d'une intéressante démonstration de sa vitalité propre et de ses ressources, ainsi que de la nécessité d'un effort des provinces ayant entre elles des affinités de race, d'histoire, de productions et de besoins, de s'unir en vue d'évoquer leur passé, d'étudier leurs titres et leurs monuments, de préparer par la connaissance du présent les progrès de l'avenir.

Le principe du Congrès a donc été adopté ; il reste à en dresser le programme, à faire les invitations aux sociétés savantes du Puy-de-Dôme, de la Loire, de l'Ardèche, de la Lozère, du Cantal, du Rhône,

Digitized by Google

j'ajouterai, dit-il, de la Haute-Garonne et de l'Hérault, puisque sous l'ancien régime nous avons eu pour capitales Toulouse et Montpellier, — à préparer la séance solennelle de clôture et à solliciter les bienveillants auspices du ministre de l'instruction publique.

Le secrétaire prie ses collègues, en terminant, de confirmer dans leurs pouvoirs les membres de la commission. Les importantes promesses pécuniaires qu'ils ont obtenues, leur dévouement à la société, leur culte de la terre natale sont un sûr garant qu'il mettront tout leur zèle à nous faire participer dignement aux fêtes de juillet prochain.

La commission est chargée des nouvelles démarches à faire.

La déforestation et les instituteurs de la Haute-Loire. — Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. l'Inspecteur d'Académie, accusant réception de l'avis lui annonçant le vœu émis à la dernière séance. M. Rayot indique qu'il est tout acquis à la cause de l'enseignement sylvicole, ses efforts ayant pour but de donner à l'enseignement, tout en conservant sa fin essentielle, qui est la formation de l'homme, une orientation pratique, l'adapter aux besoins locaux. Il se fera un plaisir de nous communiquer le nom des instituteurs qui désirent avoir le *Manuel* de Cardot et le tableau de la culture pastorale.

Congrès des sociétés savantes. — M. Antoine Jacotin est délégué au congrès des sociétés savantes qui se tiendra à Paris les 17-18-19 avril prochain.

Vérification de la comptabilité. — M. le général Beaugier donne lecture, au nom de la commission de vérification de la comptabilité, du rapport annuel sur la gestion de notre dévoué trésorier. Les conclusions en sont approuvées.

Le tome XIV des Mémoires. — Le tome XIV des Mémoires est remis à chacun des membres présents à la séance ; il sera distribué et envoyé à tous nos collègues dans le courant du mois.

Elections et candidatures. — MM. Boubal, Varenne, A. Maurin, L. Martin, Audiard, Ferry, Livernois, Oudin, Barthélemy, Félix Terle, N. Pouderoux, C. Guignabert, Vincent, Chardonnal, G. Bernier, Gibelin, Couturier, Cortial, Ollier, Mallen, Vey, Eckenstein, J. Reynaud, Bayle, Chesnel, Forestier, Darnet, Bauwelers, Giroud, Forge, Forestier-Bernard sont élus membres de la Société.

MM. Pierre Valicon, propriétaire, A. Robert-Cortial, Ch. Bonhoure, pharmacien à Paulhaguet, P. Vazeille, L. Bouche, Diard-Maisonneuve, de Chabanolle, Félix Alirol, Boitaud sont proposés. Il sera statué sur ces candidatures à la prochaine réunion.

ULYSSE ROUCHON.

Digitized by Google

SÉANCE DU 5 MARS 1908.

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE JACOTIN.

M. le Président communique les excuses de MM. Louis Villat, Vey, Chardonnal, Sabatier, que leurs occupations empêchent d'assister à la réunion. Il donne ensuite connaissance d'une lettre de M. le Préfet l'informant que le Concours spécial du Bizet de Chilhac aura lieu cette année dans la Haute-Loire et demandant à la Société de faire des propositions pour la composition du jury et le lieu du Concours.

La liste des membres ordinaires des jurys de la Société sera adressée à M. le Préfet avec l'indication de Brioude pour siège du Concours.

Parmi les ouvrages reçus, M. le Président signale :

La *Revue Mabillon* (troisième année, n° 12), qui publie l'*Obituaire de Saint-Martin-de-la-Canourgue*, ancienne abbaye du Gévaudan qui devint, à partir de l'année 1060, une des possessions du riche et célèbre monastère de Saint-Victor-de-Marseille. Cet obituaire, de nos jours conservé dans la bibliothèque municipale de Tours, a été entièrement écrit au XIV^e^ siècle, et il contient de précieuses indications sur de nombreuses familles féodales, notamment les de Peyre et les de Canilhac, dont les noms se trouvent souvent mêlés aux fastes de l'histoire de notre département.

Les *Annales de l'Académie de Mâcon* (3^e^ série, tome XI) qui, en dehors de la luxueuse et intéressante reproduction d'un manuscrit du XV^e^ siècle de la *Cité de Dieu*, de Saint-Augustin, contiennent un article de M. Jeanton sur *La Bourgogne à Paris au moyen âge*. A ce sujet, l'auteur rappelle que ce fut Jean de Bourbon, abbé de Cluny et évêque du Puy (1443-1485), qui fit édifier, en 1445, sur les ruines du palais des Thermes, à Paris, l'hôtel de Cluny « ce chef-d'œuvre de l'art gothique flamboyant », transformé de nos jours en musée.

Les *Annales du Midi* (janvier 1908, pp. 98-108) donnent un compte rendu critique de *La baronnie du Tournel et ses seigneurs*, de M. A. Philippe, ouvrage déjà signalé à notre Société, dans sa séance du 7 novembre dernier. Les soins minutieux mis par M. St. Stronski, l'auteur de cet article, à étudier la publication de M. A. Philippe est la preuve de sa valeur intrinsèque, car le critique savant dédaigne avec raison les œuvres d'un intérêt secondaire.

A signaler aussi, dans la même revue (p. 138) la mention sommaire d'un article paru dans la *Revue archéologique* (4^e^ série, tome VII, 1906, p. 236-9) sur une peinture de Taddeo di Bartolo, primitif de l'école de Sienne, de la fin du XIV^e^ siècle, conservée dans les collections du Musée

Digitized by Google

Crozatier. Le *Catalogue* de ce musée attribue cette œuvre à... un auteur inconnu, mais, grâce à M. Logan-Berenson, il sera facile de compléter cette fâcheuse lacune de l'inventaire de nos collections artistiques.

Il convient enfin, de relever, dans ce périodique le nom de notre érudit confrère, M. Fabre, directeur de l'école normale du Puy (p. 141), qui a tenu à contribuer, par une intéressante communication sur *Les provençalistes du Velay* à la rédaction du *Volume offert à Camille Chabaneau*, le célèbre romaniste, *à l'occasion du 75e anniversaire de sa naissance, par ses élèves, ses amis et ses admirateurs*.

Les cartes à jouer du Puy. — M. Charles Jacotin de Rosières, qui avait déjà analysé le beau livre de M. René D'Allemagne relatif aux cartiers en attirant l'attention de ses collègues sur les pages intéressant le Velay, a repris le sujet plus au fond et il nous présente aujourd'hui le fruit de ses patientes investigations dans les archives départementales et communales.

La corporation des cartiers du Puy était peu connue jusqu'à maintenant, les recherches de notre confrère ont réussi à nous en montrer l'importance très réelle et les vicissitudes de son existence depuis le XVe siècle jusqu'à la Révolution. A l'aide des registres de baptêmes et de mortuaires conservés à la mairie du Puy, et des minutes déposées aux archives de la Haute-Loire, il a pu suivre avec précision les diverses familles qui s'adonnèrent ici à la fabrication des jeux de cartes depuis Vital Mourand qui vivait le 15 novembre 1499 jusqu'aux Vayssier qui tenaient encore boutique après 1780.

M. Jacotin mentionne les règlements divers régissant la corporation, ses démêlés avec des collègues d'Ambert, venant s'établir au Puy sans autorisation ; le mode de recrutement des apprentis, enfin les procédés d'une fabrication, plus florissante qu'on ne croirait puisque en 1755, Etienne le Clair, avait en magasin 5,585 jeux contrôlés, Hugues Vaudey 567, Lancestre 1,198 et Bachelier 1,060, sans compter, bien entendu, les fraudes que les perquisitions brutales des agents du fisc ne parvenaient pas à empêcher complètement. La loi du 9 vendémiaire an VI vint malheureusement paralyser les quelques cartiers exerçant encore et achever de détruire cette branche d'industrie au Puy.

A l'appui des nombreux renseignements renfermés dans cette étude, complétée par des renseignements détaillés, M. Charles Jacotin offre d'intéressants spécimens de la fabrication aujourd'hui assez rares et qui sont curieux à examiner. La reproduction en sera faite en supplément lors de l'impression dans les *Mémoires* de la Société de cette excellente contribution à l'histoire des corporations vellaves.

Quelques découvertes archéologiques. — Le secrétaire signale quelques découvertes archéologiques faites dans le département au cours des mois de janvier et de février.

A la suite des inondations de novembre, une voie gallo-romaine a été

Digitized by Google

mise à jour dans les prés de Bas et des fouilles sommaires ont permis de découvrir plusieurs vestiges curieux, poteries, statuettes, etc. L'abbé Theillière avait déjà constaté la richesse de cet endroit au point de vue archéologique.

A Lapte, au cours de travaux qu'il exécutait dans son champ, Maisonnial Jean-Marie, de Grange-Neuve, a trouvé un trésor de 200 pièces gauloises en or du type arverne. On doit espérer qu'une étude scientifique sera prochainement faite sur ces monnaies.

A la Chapelle-Laurent, les ouvriers de la ligne Brioude-Saint-Flour ont déterré aussi des pièces anciennes à l'effigie de Titus. Cette découverte est moins intéressante que la précédente, mais le souvenir doit en être conservé.

Le 27 février enfin, M. Roure, instituteur à Frugières-le-Pin, a réussi, au cours de recherches à Sénèze, à déblayer le squelette d'un proboscidien du type de *l'elephas meridionalis*, décrit en 1892 par M. Marcellin Boule.

A ce sujet, M. Valentin Robert annonce qu'à Cussac une découverte analogue a été faite tout récemment.

Ces conquêtes nouvelles montrent la valeur de la science archéologique pour la connaissance du passé d'une province et légitiment les encouragements qu'on ne doit pas cesser de lui accorder.

Le déboisement et les instituteurs. — M. Ulysse Rouchon transmet à ses collègues de très nombreuses demandes présentées par les instituteurs publics du département en vue d'obtenir le *Manuel de l'Arbre*, de Cardot.

Ces demandes seront soumises au Touring-Club qui y donnera certainement satisfaction.

Le concours de la Passion. — Le concours dit de la Passion se tiendra cette année le lundi 6 avril.

Le programme sera rédigé comme d'ordinaire avec cette modification que dans la section des porcins, les concurrents seront admis sur la présentation d'un seul sujet.

Le jury restera le même que précédemment.

Modifications aux statuts. — M. Escomel, trésorier, considérant que les statuts primitifs prévoyaient à l'article 6 la nomination d'un trésorier-adjoint, demande qu'un de nos collègues veuille bien à l'avenir partager ses absorbantes fonctions.

D'autre part, le président présente une motion sollicitant une modification à l'article 9 de nos statuts, relatif à l'élection des membres du bureau. Il demande que cet article soit ainsi rédigé à l'avenir : « Les membres titulaires, empêchés d'assister à la séance dans laquelle il est procédé à l'élection des membres du bureau, peuvent voter par correspondance, à l'aide des imprimés spéciaux qui leur sont adressés en temps opportun. »

Ces deux propositions seront soumises à l'examen du conseil d'administration.

Digitized by Google

Elections. — Le scrutin est ouvert pour la nomination des membres nouveaux présentés à la dernière séance.

MM. Valicon, Amable Robert, Ch. Bonhoure, P. Vazeille, Léonce Bouche, Diard-Maisonneuve, de Chabanolle, Félix Alirol, Boitaud, sont élus membres de la Société.

Subvention. — A la fin de la réunion, M. Escomel annonce que l'Automobile-Club de France a voté une subvention de 100 francs pour l'aménagement d'une grotte au Mézenc.

ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1908.

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE JACOTIN

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Parmi les ouvrages reçus, il faut citer spécialement le prospectus d'un nouveau dictionnaire biographique de M. Villain, consacré à l'Ardèche et à la Drôme, la *Revue d'Auvergne* (mars 1908), la *Revue du Vivarais* (mars 1908), qui mentionne le décès de M. Mazon, *alias* le Dr Francus.

Il est décidé que la Société souscrira au Dictionnaire de l'Ardèche. Sur la proposition du secrétaire, le portrait de M. Antoine Vernière, intercalé en hors texte dans le dernier fascicule de la *Revue d'Auvergne*, sera encadré et placé dans la salle des séances pour commémorer le souvenir de notre savant et regretté collègue.

La géographie du Velay. — M. Louis Villat, professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée, présente un mémoire sur les derniers travaux relatifs à la géographie du Velay.

Après avoir exposé brièvement quelle est la conception actuelle de la science géographique, M. Villat cherche à préciser quels problèmes sont résolus et quelles questions restent en suspens.

C'est à l'étude du sol que l'on s'est surtout attaché. Le véritable point de départ fut la *Description géologique du Velay*, où M. M. Boule retraçait l'histoire des éruptions volcaniques dans notre pays et expliquait la formation du bassin du Puy (1892-93). Ses conclusions confirmées par les découvertes postérieures et reprises dans plusieurs articles de *la Géographie*, restent le fondement de toute étude scientifique sur le Velay.

Toutefois elles ne portent que sur la région volcanique du Sud, laissant

Digitized by Google

complètement de côté la région granitique du Nord. Ces deux aspects de notre pays ont été envisagés concurremment dans un article de M. Eugène Locussol sur *les régions naturelles du Velay* (*Ann. de Géog.*, 15 mars 1908). M. Villat en fait un compte rendu rapide, appuyant ses démonstrations sur la carte géologique et sur des coupes suggestives qu'il a pris soin de tracer. Il constate, après en avoir indiqué les raisons, la variété du Velay volcanique : à l'Ouest, la chaîne du Velay, plateau basaltique uniforme, où l'altitude reste médiocre, couvert de neige et à peu près inhabité, mais qui s'abaisse par le plateau de Cayres, où la terre fertile porte des cultures et des prairies; — à l'Est, le Mézenc et le Meygal, plateau plus ancien et par conséquent plus travaillé par l'érosion, plus découpé, où les phonolites ont déterminé un paysage particulier : des « sucs » grisâtres, aux formes hardies et aux pentes raides, couronnent de larges plateaux gazonnés; au Centre, se blottit le bassin du Puy, avec ses riantes vallées encombrées de « témoins » volcaniques que l'érosion a respectés. Au Nord d'une ligne Allègre-Vorey-Yssingeaux-Saint-Agrève, le paysage devient beaucoup plus simple et aussi plus monotone : c'est le Velay granitique. La vallée de la Loire, qui relie par des gorges une série de petits bassins (Bas, Aurec), y sépare le plateau de Montfaucon à l'Est et le plateau de Craponne à l'Ouest. Presque partout le sol est infertile et le climat rigoureux. Si l'on rencontre des prairies dans la région de Tence, les environs de Saint-Didier-la-Séauve ne vivent que grâce à l'industrie de la rubannerie et aux relations avec Saint-Etienne. Tout naturellement le Velay granitique tend de plus en plus à se séparer du Velay volcanique, lequel continue toujours à graviter autour de la vieille ville du Puy : le développement de la grande cité industrielle de Saint-Etienne aboutit, en fin de compte, à la dislocation du Velay historique. — Le travail de M. Locussol constitue donc un bon résumé de nos connaissances sur le sol du Velay et une tentative intéressante pour grouper tous les travaux antérieurs en une véritable synthèse géographique.

M. Villat aborde ensuite l'état des questions relatives au climat du Velay et à ses conséquences sur le régime des fleuves et sur les productions. Très peu de travaux à signaler. Dans la carte de M. Passerat sur la *répartition des jours de gelée en France* (*Ann. de géog.*, 15 mars 1902), le Velay figure avec le chiffre 105; mais, en l'absence d'observations précises, ce chiffre n'a été obtenu que par la comparaison des stations voisines et d'après l'altitude; il reste essentiellement provisoire. M. Rouchon prépare un travail sur les inondations de la Loire et de ses affluents. Les autres questions n'ont même pas été abordées : sur l'extension ancienne des forêts, sur le développement des cultures on ne possède que des articles rapides et sans portée. Presque tout, dans cet ordre d'idées, est à faire.

Il en est de même de la géographie humaine. M. Villat dresse un programme des principales questions à traiter : il faudrait étudier notamment, du point de vue géographique, une ville ou un village pour déter-

Digitized by Google

miner la raison profonde de leur établissement, la disposition des fermes et le groupement des habitations, etc. Les mouvements de la population n'ont été envisagés jusqu'à présent que d'une façon tout à fait superficielle. M. Maurette, agrégé de l'Université, prépare une thèse sur l'émigration dans le Plateau Central et le pays vellave y sera l'objet de nombreuses observations.

Tel est l'état des questions relatives à la géographie du Velay : le sol est connu, la climatologie est peu avancée, la géographie humaine n'est même pas abordée. Un travail d'ensemble ne peut encore être tenté. Mais, pour grouper les matériaux et pour coordonner les efforts, rien ne peut être plus utile que de fixer dans un court exposé les résultats acquis et d'indiquer précisément les questions à traiter. Aussi l'assemblée écoute-t-elle avec un grand intérêt la communication de M. Villat. Elle trouvera sa place dans le prochain volume de nos *Mémoires*, en attendant que le distingué et sympathique professeur veuille bien enrichir lui-même la bibliographie locale de ses recherches sur des sujets encore trop inexplorés.

Archéologie. — Le secrétaire donne lecture de deux lettres se rapportant à sa précédente communication.

La première est relative à la découverte de monnaies anciennes faite à la Chapelle-Laurent près Brioude. M. Achille Montelhet, numismate renommé d'Arvant, indique que le trésor mis au jour dans une carrière ouverte par les entrepreneurs en dehors des terrains expropriés, a été dispersé par les ouvriers de l'entreprise Veysseyre et Chaussegros. Il regrette de n'avoir pu personnellement se procurer des spécimens de ces monnaies : elles auraient augmenté son médaillier qu'il se propose du reste de léguer à la ville du Puy.

La deuxième correspondance est due à M. Roure, instituteur public à Frugières-le-Pin. Ce maître, dont on ne saurait trop louer le zèle intelligent, établit dans quelles conditions il entreprit des fouilles en février dernier à Senèze, sur une terre appartenant à Philis.

Ce propriétaire ne semble pas avoir été trop préoccupé d'enrichir les collections de nos dépôts publics. Ses exigences paralysèrent les efforts de M. Roure dès le début des recherches et c'est avec peine que l'instituteur put garder un fémur de 60 centimètres de circonférence qu'il se propose d'envoyer au musée du Puy, tandis que les autres vestiges sont offerts au dernier enchérisseur.

Depuis la dernière séance, une nouvelle découverte a eu lieu à Chilhac, canton de La Voûte-Chilhac. En labourant, M. Roux et son beau-frère M. Rossery ont déterré une machoire de mastodonte. Deux dents sont particulièrement conservées malgré le coup de charrue. Cette trouvaille se rattache à celle des ossements provenant aussi de Chilhac et donnés en 1875 au musée par le vicomte de Morteuil.

En terminant, le secrétaire espère que toutes ces découvertes laisse-

Digitized by Google

ront une trace dans les collections locales du Musée Crozatier et il exprime le vœu, auquel se rallie l'assemblée, que MM. les conservateurs veuillent bien provoquer les dons ou suivre les ventes des objets provenant des fouilles entreprises dans le département.

Le concours de la Passion. — Questions diverses. — Le concours des animaux gras, s'il n'a pas été favorisé par un temps exceptionnellement beau, a été très fourni. Les animaux, très nombreux, étaient remarquables et le jury n'a eu que l'embarras du choix, pour décerner les récompenses prévues au programme.

Le conseil d'administration ayant adopté les projets de modification aux statuts déposés à la dernière séance, l'assemblée sera appelée à se prononcer avant que la question ne soit soumise à l'approbation ministérielle. La décision du conseil sera inscrite à l'ordre du jour de la séance de mai.

M. Valour, instituteur et membre correspondant à Saint-Jean-d'Aubrigoux, envoie quelques renseignements sur les récoltes dans sa commune. L'état des seigles est très satisfaisant, le temps un peu humide facilite la pénétration des fumiers dans le sol des prairies et laisse présager une bonne année de foin. Ces observations peuvent se généraliser pour toute la région.

Le Manuel de l'Arbre à l'Ecole. — Le Touring Club nous informe que les quatre-vingt-douze demandes de *Manuel de l'Arbre* de Cardot recevront satisfaction par les soins du ministère de l'Instruction publique.

ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 7 MAI 1908.

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE JACOTIN.

Au nombre des ouvrages reçus, il convient de signaler spécialement *Les Archives de la ville d'Evian*, de M. Ch.-A. Bouchet, brochure élégamment présentée, dans laquelle sont analysées les pièces se rapportant à l'histoire de la petite cité chablaisienne. Deux reproductions de vues anciennes d'Evian accompagnent ce répertoire qui peut servir de modèle aux amateurs d'histoire locale.

La plantation des arbres d'avenue et des grandes routes; de leur choix. — S'appuyant sur une expérience déjà longue, M. Meyer présente

Digitized by Google

quelques observations très judicieuses et bien actuelles sur la plantation des arbres d'avenue et sur leur choix.

Il demande que les plantations soient faites avec beaucoup de soin. Pour cela, il convient de creuser un trou suffisamment spacieux et de le garnir de terre d'alluvion dont la richesse chimique et la fraîcheur ne manqueront pas d'aider le plan, de le stimuler dans sa première croissance et de lui permettre d'acquérir suffisamment de vigueur pour affronter les mauvaises conditions de situation et de climat auxquelles il est souvent exposé.

Notre collègue recommande également aux administrations chargées de planter les avenues et les routes d'examiner attentivement la qualité des plants fournis. Souvent on est victime d'industriels malhonnêtes qui livrent des sujets quelconques peu aptes au but proposé; il faut être assez habile pour déjouer ces manœuvres et exiger des garanties.

M. Meyer termine en émettant le vœu que des cerisiers, noyers ou pommiers remplacent sur les routes les essences ordinairement employées. Il y aurait là une source de revenus nouveaux et très profitables.

Le Congrès des Sociétés savantes. — Le président, qui a représenté la Société au Congrès tenu à la Sorbonne du 20 au 25 avril, résume ses impressions sur cette assemblée annuelle des savants français.

Au point de vue local, il signale la communication de M. Léon Giron sur le Musée religieux du Cloître et mentionne un rapport de M. Hénault, de Valenciennes, sur les Lussigny, orfèvres, dont une branche vint se fixer en Auvergne et d'où sont sans doute originaires les Lussigny du Velay.

Folk-lore du Velay. — Les chants de Mai. — Le secrétaire annonce son intention de publier un recueil consacré au folk-lore de notre province où seront condensés les efforts heureux accomplis par MM. Victor Smith, Paul Le Blanc, Vernière, Lascombe, les fruits de ses recherches personnelles et les communications des bienveillants collaborateurs qui voudront s'associer à ce projet.

Ce travail de longue haleine comprendra les chansons françaises et patoises de nos pères, les berçeuses, les villanelles, pastourelles, complaintes, refrains gais ou tristes, amoureux ou religieux, satiriques ou guerriers; les blasons ou devinettes; les contes et légendes; les proverbes et dictons; les remèdes anciens; les sources réputées pour leurs vertus bienfaisantes; tout ce qui enfin par quelque côté se rapporte à la tradition populaire.

En attendant que soient imprimées les premières feuilles de la série, M. Ulysse Rouchon communique diverses versions du chant de Mai, cantilène curieuse où se traduit le sentiment le plus frais, le plus poétique du lyrisme ancestral.

Les versions du Mai ont été recueillies à Blavozy, à Saint-Germain-La-Prade, à Vorey, à Retournaguet, à Ventrezac, à Chamalières, à Beaux,

Digitized by Google

à Dunières, à Saint-Just-Malmont, à Saint-Didier-la-Séauve et à Saint-Didier-sur-Doulon.

Le vignoble brivadois. — Notre collègue M. Michon a publié dans *Le Moniteur de Brioude* des 19 et 26 janvier 1908, une substantielle étude sur l'avenir du vignoble reconstitué dans l'arrondissement de Brioude.

M. Michon indique les objections faites à l'amélioration de la situation actuelle et y répond en préconisant les progrès à réaliser.

Au coût élevé de la main-d'œuvre pour la culture du vignoble, il oppose l'emploi d'instruments perfectionnés; à l'achat onéreux des plants, il substitue la préparation personnelle de ces plants et la pratique assidue de la greffe. Ce sont des procédés à la portée de toutes les bonnes volontés que ne soutient même pas une grosse bourse. « D'autant plus, ajoute notre collègue, que les vignes greffées, *peut être* plus délicates pendant les premières années que les anciennes se montrent dans la suite tout aussi rustiques, surtout plus généreuses et elles donnent à égalité d'âge des produits supérieurs et plus abondants.

Il reste cette objection : le mauvais état actuel du marché des vins de pays. Mais pour vendre il faut produire, or il n'y a plus de vin. Combien de caves de la Ribeyre devrait suivre un négociant de Craponne ou de Saint-Étienne pour acquérir 500 hectos? Et s'il arrivait à constituer un lot, son achat serait peu homogène, difficulté évidente pour le commerce et la satisfaction de la clientèle.

Pour parer à cet inconvénient, M. Michon recommande d'entrer dans la lutte économique en se groupant, en organisant des expositions et des concours. C'est une œuvre à laquelle il convie le Comice agricole de Brioude; il faut espérer qu'il ne s'en désintéressera pas.

Les Chambres d'Agriculture. — Notre collègue M. Louis de Romeuf, conseiller général de Pinols, a émis à la dernière session un vœu, unanimement adopté, concernant les Chambres d'agriculture.

M. de Romeuf désirerait qu'il soit créé une *Chambre d'Agriculture* par département, divisée en autant de sections qu'il y aurait d'arrondissements conformément à la proposition de M. Decker David, en date du 12 juin 1906.

Que cette Chambre soit élue au scrutin de liste et à deux degrés, à raison d'un délégué par canton pour le premier degré.

Que les attributions de ladite assemblée soient aussi étendues que possible, que l'autorité centrale soit dans *l'obligation* de la consulter sur la législature, les règlements et les usages ruraux, et généralement sur toutes questions concernant la culture de la terre et l'exploitation de ses produits.

Que la personnalité morale lui soit reconnue, qu'un budget spécial lui soit consenti.

En un mot, que par ce nouvel organisme, analogue à celui que possède

Digitized by Google

déjà le Commerce, l'Agriculture française puisse faire enfin parvenir directement aux pouvoirs publics ses légitimes requêtes, obtenir la sauvegarde de ses intérêts, reconquérir auprès du Parlement et de l'exécutif la place qu'elle occupe en réalité dans l'activité et la richesse du pays.

Il demande à ses représentants au Parlement d'appuyer de toutes leurs forces, le cas échéant, l'aboutissement de cette grande réforme rurale.

L'assemblée s'associe unanimement à ce vœu et formule l'espoir que les sénateurs et députés de la Haute-Loire voudront s'occuper de cette question vitale pour des départements comme le nôtre.

Questions diverses. — M. Argenson donne quelques renseignements sur la situation agricole qu'il présente comme particulièrement favorable. Le léger retard de la chaleur a arrêté la floraison et évité les effets des gelées printanières.

Les candidatures de MM. Dutheil, directeur de l'École de Commerce et d'Industrie, et Avit, chef des travaux de Dentelle au même établissement, sont présentées par MM. Peyriller et Rouchon ; celle de M. Beinier négociant, par M. Escomel. Il sera statué à la prochaine séance.

La Société ratifie la proposition de modifications aux statuts déposée par MM. Jacotin et Escomel et charge son président de faire toutes les démarches nécessaires à l'approbation de ces modifications par le ministre compétent.

A l'issue de la réunion, le Conseil d'administration a décidé de souscrire à l'ouvrage de M. Léon Giron sur *les Peintures Murales de la Haute-Loire* et à celui de M. Jourda de Vaux sur *les Châteaux du Velay.*

ULYSSE ROUCHON

SÉANCE DU 4 JUIN 1908.

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE JACOTIN.

Parmi les ouvrages reçus, le président mentionne spécialement :

Les *Annales du Midi* (avril 1908) qui publient sous la signature d'Antoine Thomas, le cartulaire du prieuré de Notre-Dame du Pont, en Haute-Auvergne, dans lequel est mentionné un abbé de Brioude issu de la famille de Rochefort, sans doute le B, dont la *Gallia Christiana* ne connaît que deux mentions, en 1161 et 1162 (t. II, col. 47) ; une chronique d'Auvergne (Cantal) signée G. Esquer.

La *Nouvelle Revue* (15 mai 1908) qui donne une étude de Louis de

Digitized by Google

Romeuf sur les Vignerons du Midi et sur la crise qui est, selon notre collègue, « un heureux symptôme d'une évolution de la mentalité rurale dans le sens de la conciliation professionnelle par concessions réciproques..., une salutaire leçon de choses pour ceux qui douteraient de la bonne volonté et du désir secret des diverses classes du solutionner, en dehors des politiciens suspects et par les seules ressources des lois et leur application opportune, les crises de la production industrielle manufacturière et agricole. »

Le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* (tome LVII, 2e liv.) où se trouve l'histoire de l'abbaye de Grandmont, par Leclerc, étude qui note la fondation par Heracle III (et non II), vicomte de Polignac, du prieuré de Viaye près La Voûte-sur-Loire, vers 1181 (Cf. L. Guibert, *Bull. Soc. Arch. Lim* XXV, p. 176). Le même volume renferme une note de M. Demartial, dont l'œuvre actuellement au Musée Condé et authentiquée grâce aux persévérantes investigations de l'abbé Requin, a de grandes analogies avec la Vierge au manteau déployé du Musée du Puy (Cf. *Le Temps*, 12 juin 1904; Congrès archéologique du Puy, compte-rendu, pp. 570-583).

Biologie. Création des espèces par des blessures. — M. Eynac rappelle les expériences de « mutation » tentées par les professeurs Hugo de Vries et Nilsonn, en vue de la création de nouvelles céréales et cite les progrès réalisés dans ces études par M. Blaringhem sur les orges, les avoines, etc., progrès qui ont abouti à la préparation de deux espèces nouvelles de maïs précoce et semi-précoce, donnant des grains très farineux et alimentaires.

M. Eynac émet l'espoir que les résultats des travaux des savants dont il vient de parler stimulent le zèle d'autres chercheurs et il exprime l'avis que chez nous, notamment, les professeurs d'agriculture opèrent des sélections permettant entre autres l'amélioration des orges de brasserie.

A ce sujet, quelques sociétaires remarquent que la Société a voulu encourager, il y a deux ou trois ans, les expériences demandées par le groupe local des malteurs, qu'une somme de 300 francs a été votée dans ce but et qu'aucun rapport n'a été fourni pour justifier de l'emploi de la subvention et des résultats obtenus.

L'archéologie du Velay à la fin du XVIIIe siècle. — M. Louis Villat communique à l'assemblée un ouvrage peu connu, *le Voyageur français ou la connaissance de l'ancien et du nouveau monde* (42 volumes). Le tome 32, anonyme et daté de 1790, contient quelques pages intéressantes sur le Velay.

Dans la première partie de son exposé, M. Villat les analyse rapidement et donne lecture des passages les plus caractéristiques. La géographie du Velay y est traitée d'une façon remarquable, malheureusement trop brève. L'histoire de notre pays, réduite avec raison à la seule his-

Digitized by Google

toire du Puy, est retracée dans ses grandes lignes avec un rare bonheur d'expression et une logique rigoureuse. Çà et là, des remarques de détail très pénétrantes : sur les causes géographiques, religieuses, économique et intellectuelles qui ont fait la fortune du Puy, sur l'évolution de la politique royale à l'égard de notre cité, etc. Le récit s'arrête au XVI^e^ siècle, avec l'origine des guerres religieuses.

Après avoir fait connaitre ce livre si curieux, M. Villat s'attache à le discuter, en une rapide étude critique. Il s'occupe d'abord de l'ouvrage en lui-même. Ecrit sous forme de lettres d'un voyageur à une dame, il constitue une très intéressante tentative faite pour vulgariser l'archéologie auprès du grand public. D'ailleurs l'esprit critique de ce voyageur est toujours en éveil, manifesté par son scepticisme à l'endroit des miracles qu'il rapporte et par son souci constant de s'appuyer sur des sources autorisées. — Aussi bien l'auteur est-il un homme de valeur. C'est Louis Domairon, le type de ces Universitaires studieux et obscurs de la fin du XVIII^e^ siècle et du début du XIX^e^. Né à Béziers en 1745, professeur au collège royal de Brienne, où il compta Napoléon parmi ses élèves, il a composé un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire et la géographie. Il mourut à Paris, inspecteur de l'instruction publique, en 1817. Ajoutons enfin que cet homme très compétent a vécu dans une époque singulièrement favorable à ses recherches : il put profiter de l'immense mouvement d'enquêtes entreprises par les intendants et par les collaborateurs de Dom Vaissete. Pendant que Duranson éparpillait des notes sur divers sujets d'archéologie locale et que l'abbé Lebeuf discutait sur l'épigraphie du Velay à l'Académie des sciences, Arnaud réunissait les matériaux de son histoire pour les érudits et Domairon en rédigeait un abrégé succinct pour les gens du monde.

Les extraits de l'œuvre de Domairon, jusqu'à maintenant ignorée ici, et les intéressants commentaires de M. Villat trouveront leur place dans le prochain volume de Mémoires.

Un roman au Puy et chez les Montlaur au XIII^e^ siècle. — M. Fabre a découvert dans le *Novellino*, recueil écrit à Florence de 1280 à 1290, une délicieuse nouvelle qui « devrait, dit-il, figurer depuis longtemps dans les documents historiques de notre ville et qui, à ma connaissance, n'a encore été ni publiée ni étudiée par aucun de nos écrivains locaux. » C'est la relation la plus longue et la plus précieuse que nous ayons sur la cour poétique du Puy au XIII^e^ siècle et le tableau des mœurs le plus complet qui existe concernant les fêtes féodales de notre province.

M. Fabre donne lecture de la traduction de cette nouvelle dont le sujet « advint en Provence, à la Cour du Puy » ; il montre, contrairement à l'opinion de quelques romanistes, dont M. A. Thomas, qu'il s'agit bien du Puy-en-Velay et que l'épisode raconté est de 1229-1231 et s'applique à la jeunesse de Guise de Rodez, mariée à Pons III de Montlaur.

Digitized by Google

L'enseignement ménager agricle. — M. le Dr Bonhomme expose quelques désideratas relatifs à l'enseignement ménager agricole.

Selon lui, il serait de la plus grande importance au point de vue de l'avenir de la profession agricole que l'enseignement ménager commence à l'école primaire, s'y poursuive pendant toute sa durée et soit donné à toutes les petites filles. Il pourrait se continuer ensuite dans des œuvres post-scolaires ou dans des écoles ambulantes ; enfin il se compléterait pour un petit nombre dans les écoles fixes qu'on a appelées écoles complémentaires et professionnelles agricoles.

L'enseignement ménager au premier degré devrait être obligatoire, les deux autres facultatifs.

On ne peut qu'approuver les idées émises par le zélé directeur et fondateur de l'Ecole de Meymac et souhaiter l'avènement dans notre pays de méthodes pratiques, appropriées, capables de combattre efficacement la routine qui paralyse et affaiblit.

Folklore de la Haute-Loire. — M. Drevet, instituteur à Saint-Didier-sur-Doulon, membre correspondant, qui assiste à la séance, donne lecture d'une note sur la légende du pont de Rousseil, sur la route de Vieille-Brioude à La Voûte-Chilhac; le loup et le renard, tel qu'on le raconte aux environs de Craponne ; la promenade sur l'âne, curieuse coutume observée il y a une trentaine d'années à Saint-Julien-d'Ance.

L'enquête de M. Drevet sera citée dans le recueil annoncé à la dernière séance et que prépare le secrétaire.

Concours horticole. — M. Buche, professeur départemental d'agriculture, chargé du rapport de la commission du concours horticole, transmet ses propositions en vue de cette manifestation. A la suite d'un échange de vues et étant donné le renvoi à l'an prochain des fêtes municipales de juillet, il est décidé à l'unanimité que cette question et celle du congrès des Sociétés savantes de la région seront reprises l'an prochain au moment favorable et que les travaux préparatoires de la commission seront conservés jusqu'à cette époque.

Situation agricole. — M. Meyzonnet, membre correspondant à Queyrières, envoie des renseignements sur la situation actuelle. Cette situation est excellente et laisse prévoir une belle et abondante récolte en foin et en céréales.

Elections. — MM. Dutheil, directeur, Avit, professeur à l'école de commerce et d'industrie, et M. Bénier, conseiller municipal présentés à la dernière séance, sont élus membres de la Société.

M. Duranton notaire, est présenté par MM. Eynac et Nicolas. Il sera statué sur cette candidature à la prochaine réunion.

ULYSSE ROUCHON.

Digitized by Google

SÉANCE DU 2 JUILLET 1908.

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE JACOTIN.

Dans la correspondance figurent :

1° Une lettre de notre collègue M. le général Beaugier s'excusant de ne pouvoir assister à la séance et demandant que la commission de vérification des comptes soit complétée dans sa composition afin qu'elle puisse achever l'exécution de son mandat. Cette question est remise à la prochaine séance.

2° Une lettre de M. le Préfet de la Haute-Loire demandant à la Société son avis au sujet de l'ouverture de la chasse dans le département. La Société, s'inspirant du vœu émis par la Société de chasse vellave, décide d'indiquer à M. le Préfet la date du 23 août.

3° Une lettre de M. Escomel, datée des Estables, dans laquelle notre dévoué trésorier met la Société au courant des travaux d'établissement de la grotte-abri du Mezenc.

Indépendamment des renseignements donnés sur les difficultés rencontrées dans l'exécution des travaux, notre collègue indique la trouvaille de pièces de monnaies, débris de poteries fines, culot de fourreau de sabre, fer de mule et débris d'amphore. Le président rappelle que d'autres découvertes du même genre ont été faites au même lieu il y a un certain nombre d'années et qu'on peut attribuer ces vestiges à une époque antérieure à l'occupation romaine.

Dans la même lettre, M. Escomel demande à la Société un crédit de 60 fr. pour l'impression d'un guide de la Haute-Loire en espéranto, destiné à être distribué aux adhérents du congrès espérantiste qui doit se tenir à Dresde, le 15 août. La somme de 60 fr. est votée.

4° Enfin une invitation de l'Association française pour l'avancement des sciences au congrès qui se tiendra le moins prochain à Clermont Ferrand.

Parmi les ouvrages reçus, il convient de signaler spécialement :

La Mission du conventionnel Pierret dans la Haute-Loire, en l'an III. Sous ce titre, notre confrère M. J. Peyriller, rédacteur en chef de *La Haute-Loire*, vient de publier, avec la collaboration de M. E. Jovy, correspondant du ministère de l'instruction publique, une étude fortement documentée sur l'œuvre de réparation et d'apaisement entreprise dans notre département par Pierret, au lendemain du neuf Thermidor. Ce travail mérite surtout de fixer l'attention par l'abondance, le choix et la variété des sources originales, qui permettent au lecteur de connaître et de juger

Digitized by Google

avec impartialité l'une des périodes les plus intéressantes de la Révolution dans nos régions.

La *Biographie critique* consacrée par notre confrère M. Louis de Romeuf au littérateur, poète et psychologue Edouard Schuré, est digne à tous égards d'une mention spéciale. On sent que l'auteur s'est complètement identifié avec son sujet, et qu'il partage les sentiments et les idées qu'il analyse dans un style brillant et imagé et avec une conviction communicative.

Les alliances de la famille de Tournon de Meyres avec la famille de Boulieu et de Fay, étude anonyme publiée dans la *Revue du Vivarais* du 15 juin 1908.

Dans la *Revue Mabillon* (mai 1908) figure à la rubrique bibliographie une note sur les *Preuves de la Maison de Polignac*, qu'il est juste de citer.

« Les vicomtes de Polignac étaient les plus puissants seigneurs du Velay. Ils descendaient, semble-t-il, des anciens comtes du pays et avaient le premier rang dans l'ordre de la noblesse aux Etats particuliers de la province. Ils furent longtemps en lutte avec les évêques du Puy au sujet de la souveraineté féodale du Velay, jouèrent un rôle dans la défense de l'Auvergne contre les grandes Compagnies du XIV^e^ siècle, et à la fin de l'Ancien Régime, ils exercèrent de grandes charges civiles et ecclésiastiques. Les archives du château de Polignac furent brûlées en 1793, mais les restes de cet important chartrier, les archives départementales de la Haute-Loire et de la Lozère, les archives municipales et hospitalières de la ville du Puy, les séries J. P. R. X. Y. des archives nationales, des collections particulières, et aussi quelques ouvrages imprimés ont fourni à M. Jacotin une collection de 829 documents (IX-XVIII^e^ s.) où figurent des représentants de la famille de Polignac.

« Ces pièces sont inédites pour la plupart; quelques-unes offrent un grand intérêt même pour l'histoire générale. On peut citer parmi les plus curieuses : une série de documents relatifs au culte de Saint-Georges, premier évêque du Puy (t. I, p. 1), un Inventaire des trois Cartulaires de l'Évêché du Puy (965-1461), t. I, p. 73; l'Inventaire des Archives des États du Velay (1381-1485), t. II, p. 81; le traité de Rodez entre le comte d'Armagnac et les États d'Auvergne, de Velay, de Gévaudan, de Rouergue et de Quercy pour la défense du pays contre les Anglais (1387), t. II, p. 130; le serment des catholiques du Velay en 1569, t. III, p. 55; la prise de possession par les Bénédictines de la Déserte de Lyon du couvent d'Auzon (1643), t. III, p. 228; l'Inventaire des meubles du château de La Voûte-sur-Loire en 1706 (t. III, p. 367); l'Inventaire des Archives de la seigneu-

Digitized by Google

riede Polignac, t. IV, p. 8; un récit de l'entrée de Charles VIII à Tours lors des États-Généraux de 1484 (t. IV, p. 324); le catalogue de la bibliothèque du cardinal de Polignac (1738), t. IV, p. 556.

« Par ailleurs, on trouvera dans ce recueil des documents sur toutes les institutions et les familles qui ont joué un rôle historique dans le Sud-Est du plateau Central, et quand on a parcouru les quatre volumes de pièces et le volume des tables qui composent cet important ouvrage, on est convaincu que M. Jacotin a tenu les promesses de sa préface et que « la publication des *Preuves de la Maison de Polignac* n'est pas seulement un pieux hommage rendu au culte des ancêtres, mais surtout un monument élevé à l'histoire du Velay et des provinces voisines. »

Le chevalier de Luzy. — Voici une figure vellave qui jusqu'à maintenant était restée dans la pénombre de l'oubli, oubli injuste car, ainsi que le montre M. Paul Olivier, la vie du chevalier de Luzy fut curieuse et ses œuvres méritent au moins une mention dans la bibliographie locale.

Pierre de Luzy naquit aux Béaux, près Tence, le 16 mai 1754. Il était originaire d'une vieille famille noble qui réussit à le faire admettre le 10 janvier 1773 en qualité de surnuméraire, puis titulaire aux gardes du corps du roi. Bien qu'il fut un « personnage étourdi et bavard, brouillé avec ses camarades, mal vu de ses chefs, voyant des ennemis partout », Luzy resta dix-sept années en service dans ce corps d'élite, compagnie de Luxembourg, jusqu'au massacre des 5 et 6 octobre 1789 puis au licenciement définitif. Il revint alors aux Béaux qu'il ne devait plus quitter.

Pendant la Révolution, la langue du chevalier faillit lui coûter cher. Malgré ses précautions et l'abandon des titres nobiliaires, l'ancien garde du corps s'attira une affaire le 11 mai 1791, lors d'une visite à ses cousins Dufaure de Citres, de Dunières, pour avoir voulu interpeller en pleine église le curé Tavernier qui lisait en chaire un *avis aux cultivateurs des campagnes*. En avril 1794, il fut appréhendé comme suspect et mis en prison à Saint-Didier-la-Séauve. Le 9 thermidor lui sauva la tête.

La poésie occupait les loisirs forcés de Pierre de Luzy; elle devint son labeur favori au lendemain de la crise sociale qui avait bousculé et transformé la France. Son temps fut partagé entre l'élaboration de nombreuses élucubrations, la correspondance avec son frère et les soucis matrimoniaux. En 1812, il se maria avec Rose-Anne Salvy, de Tauzac, commune de Saint-Pierreville (Ardèche). Le chevalier avait alors 58 ans, sa femme 19.

Au retour des Bourbons, Luzy sollicita une pension; on la lui fit attendre jusqu'en 1825. Il en jouit jusqu'au 20 décembre 1826, date de sa mort.

M. le Dr Paul Olivier a essayé de dresser la bibliographie de l'œuvre de son compatriote; il a relevé soixante-quatre titres d'opuscules, parmi

Digitized by Google

lesquels le plus important paraît être les *Réflexions morales et politiques sur S. A. R. feu Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry*, poème en sept chants (Le Puy, Pasquet, 1826), sans grande valeur du reste et qui est curieux seulement à cause des singularités qu'il contient.

L'intéressante étude de notre collègue paraîtra dans le quinzième tome des Mémoires de la Société.

Communications renvoyées. — M. Pellissier qui devait nous entretenir des Œtites ou pierres d'aigle rencontrées dans la construction du tunnel de Coubon et de l'avortement épizootique, ne peut au dernier moment assister à la séance.

Ses communications sont renvoyées à la prochaine réunion.

Élections. — M. Duranton, notaire au Puy, présenté à la dernière séance, est élu membre résidant de la Société.

La candidature de M. Ludovic Roméas, propriétaire à Montbarnier, près Yssingeaux, est présentée par MM. Pellissier et Rouchon. Elle sera prise en considération le mois prochain.

ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 6 AOUT 1908.

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE JACOTIN.

La correspondance comprend une lettre du général Beaugier s'excusant de ne pouvoir assister à la séance et demandant quelle suite on compte donner à la requête présentée à la précédente réunion au sujet du recollement de la bibliothèque. La question est renvoyée à novembre.

Au nombre des ouvrages reçus, le président mentionne les suivants :

Le *Journal de l'Agriculture*, du 1er août 1908, signale un redoutable ennemi du trèfle qui vient de faire son apparition dans la Charente. C'est une plante parasite, connue sous le nom d'*Orobanche* et qui, paraît-il, croît avec une rapidité effrayante, en s'enroulant autour des tiges du trèfle qu'elle a bientôt desséchées, grâce à ses suçoirs. Comme remède et lorsqu'il n'existe que quelques pieds d'*orobanche*, on préconise de les arracher à la tranche et de les faire brûler. Si, au contraire, l'infection a gagné le champ, il ne faut pas hésiter à faucher le trèfle et à le faire brûler, ou bien à labourer profondément pour atteindre la racine et, ensuite, ensemencer une céréale quelconque, blé ou avoine. L'apparition de ce nouveau fléau de l'agriculture doit plus que jamais inciter nos cultivateurs

Digitized by Google

à se préoccuper de la pureté des graines qu'ils emploient, et à exiger de leurs fournisseurs des certificats de garantie.

M. Pélissier signale comme traitement de combat le sulfate de fer.

Dans l'*Appendice* de son intéressante étude sur *Saint Flour et la Haute-Auvergne pendant la révolte des Armagnacs et des Bourguignons,* au XV^e^ siècle (*Revue de la Haute-Auvergne*, 1908, pp. 30 et suiv.), M. M. Boudet signale plusieurs lettres royaux de rémission, dont deux ont trait à l'histoire de notre département.

On trouve en effet la relation d'un acte de violence commis à Courpières (Puy-de-Dôme) par Antoine de La Fayette, fils du maréchal de France, contre un sergent royal du bailliage de Montferrand, Macé Robinet. Ayant eu à se plaindre de son excès de zèle dans la répression des délits de chasse de ses vassaux, il ne trouva rien de mieux que de « lui coupper les jarrets, de manière que jamais ne s'en peut aider ». Le moyen fut si radical que le pauvre sergent en mourut. En considération des services rendus à la cause de la libération nationale par feu son père, le célèbre maréchal, Antoine de La Fayette obtint sa grâce, mais sous la triple condition de rester emprisonné à Courpières, pendant un mois entier, « au pain et à l'eau », de faire célébrer cent messes pour le repos de l'âme de sa victime, et de faire élever, à ses frais, audit lieu de Courpières, une croix de pierre portant cette inscription : « *Ceste croix a fait faire messire Anthoine de La Fayete, seigneur de Montboissier, pour cause du cas de meurtre par lui commis en ce lieu en la personne d'un sergent royal.* » (mai 1484).

Les tribulations de Pierre Mandonnier, receveur général d'Auvergne, qui, dans l'impossibilité de se procurer l'argent nécessaire à l'entretien des gens de guerre de la province, s'adressa à un alchimiste auvergnat, nommé Jean Baratier, pour obtenir des « escus d'asquemie » sont aussi à noter, puisque Mandonnier fut emprisonné au Puy et n'obtint sa grâce que par d'importants sacrifices pécuniaires. L'alchimiste fut lui-même écroué dans la prison du Puy, mais connaissant le sort tragique réservé à cette époque aux faux-monnayeurs, il échappa à la potence, en séduisant par ses « mirifiques promesses » un jeune clerc et la fille de l'un de ses geôliers qui lui procurèrent les outils nécessaires à son évasion (1445-1447).

Les Annales du Midi (juillet 1908) qui contiennent une excellente étude de M. C. Fabre sur le moine de Montaudon qui « fo faitz seigner » de la cour poétique du Puy vers 1194; et une notice biographique sur M. Mazon, le docteur Francus.

L'installation de la grotte-abri du Mezenc. — M. Escomel a dirigé les travaux d'établissement de la grotte-abri du Mézenc et a pu pendant son séjour sur le roi des Cévennes se livrer à des recherches dont il fait part à ses collègues en les accompagnant de reproductions photographiques dues à notre collègue M. Paul Vazeille.

Digitized by Google

M. Escomel fait passer également sous le regard de l'assemblée des échantillons de découvertes archéologiques : monnaies, vestiges d'armes, fer de mulet, clou et poteries qui prouvent, sans qu'on puisse en préciser l'époque, la fréquentation très ancienne du Mézenc.

Notre infatigable trésorier se propose de continuer des aménagements qui donneront au séjour dans la région des Estables un attrait nouveau : l'établissement d'un champ d'expériences sylvestres, d'un bassin de pisciculture, la construction d'un chemin d'accès améliorant les communications avec l'Ardèche, l'adduction de fontaines, etc., entreprises très utiles que la Société facilitera de tout son concours.

A propos de découvertes de monnaies anciennes, M. Buisson communique une petite médaille en argent trouvée avec quelques autres plus frustes dans un petit vase rouge et jaune à La Chapelle-Laurent, portant à l'avers une tête de profil et l'inscription CIC et au revers un cheval galopant à droite, mais dont l'attribution est incertaine.

Cette monnaie sera placée au musée Crozatier.

Les pierres d'aigle de Coubon. — M. Pellissier présente une *oetite* ou pierre d'aigle découverte aux environs du Puy dans les chantiers de construction de la nouvelle ligne du Puy à Langogne.

A l'aide des données de M. Marcellin Boule, le professeur spécial d'agriculture d'Yssingeaux indique le mécanisme de la création de ces phénomènes géologiques, improprement dénommés *bombes volcaniques*, et en fait une intéressante description. Ce sont en somme des lambeaux d'argile tongrienne, arrachés aux formations voisines des tufs volcaniques et entraînés dans la masse de ces derniers au même titre que les projections entrant dans leur constitution. Ces lambeaux argileux ont ensuite joué le rôle de centres d'attraction concrétionnant autour d'eux les particules ferrugineuses contenues dans les tufs ; l'oxyde de fer leur a fait ainsi une enveloppe hermétique.

L'avortement épizootique. — M. Pellissier signale les pertes considérables occasionnées dans le département du fait de l'avortement épizootique. Dans la plupart des étables, rien n'est fait pour éviter des contagions et l'on conserve même cette étrange erreur qui consiste, lorsqu'une vache a vêlé, à laisser putréfier les enveloppes du délivre suspendues à un poteau planté dans le sol devant la porte de l'étable pour conjurer les maléfices d'avortement. M. Pellissier s'élève contre de telles pratiques et montre que les soins de propreté de l'étable, la désinfection locale des parties génitales doivent jouer un grand rôle dans le traitement de la maladie.

Divers remèdes ont été préconisés sans grande efficacité ; notre collègue cite celui qu'il a imaginé en collaboration avec M. Claudel. Nos collègues ont employé le *collargol* ou argent colloïdal dont les émulsions jouissent

Digitized by Google

de propriétés antiseptiques puissantes et sont de véritables sérums physiologiques curatifs.

Le concours départemental agricole. — M. le Président expose à l'assemblée les conditions dans lesquelles se présente l'organisation du concours départemental agricole qui doit se tenir cette année, suivant les usages, dans l'arrondissement d'Yssingeaux.

M. Antoine Jacotin donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. le Préfet à la date du 23 juillet 1908 :

Monsieur le Président,

Si je suis bien renseigné, le Concours départemental organisé par votre Société à l'aide des subventions de l'État, se tiendrait, cette année, dans la ville d'Yssingeaux. D'habitude, la Société établissait ce concours après entente avec le Comice agricole également subventionné, et en participation avec celui-ci.

Or, cette année, c'est une nouvelle association formée à Yssingeaux qui reçoit les subventions de l'État : *la Société agricole de l'arrondissement d'Yssingeaux*, présidée par M. Chauvin, sous-directeur de la Ferme-École de Nolhac, propriétaire à Saint-Pal-en-Chalencon.

J'ai donc lieu de croire que c'est avec ce nouveau groupement que votre Société s'entendra pour l'organisation et la tenue du concours départemental.

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître les intentions de la Société agricole et scientifique à cet égard.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

Le Préfet,

P. BLANC.

A la date du 27 juillet, M. le Président a répondu de la manière suivante à M. le Préfet :

Le Puy, le 27 juillet 1908.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez adressée, au sujet du prochain Concours départemental.

Digitized by Google

Malgré tout son désir de déférer à vos instructions, je dois vous prévenir que la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, ignorant complètement l'existence de la nouvelle Société agricole d'Yssingeaux, a depuis longtemps déjà engagé des pourparlers avec le Comice agricole et la municipalité de cette ville, en vue de l'organisation du Concours en question. Dans ces conditions, elle ne peut, de sa propre initiative, revenir sur une parole donnée, mais je ne doute pas que sur une invitation formelle de votre part, elle ne consente à négocier, quoique tardivement, avec la Société agricole d'Yssingeaux.

J'aime à penser, Monsieur le Préfet, que vous voudrez bien vous rendre compte de la situation particulièrement délicate dans laquelle se trouve l'association que je préside et que vous ne verrez, dans les observations qui précèdent, d'autre pensée que celle de concilier nos sentiments de courtoisie et les vues du gouvernement.

Je vous serai fort obligé de me faire parvenir votre réponse avant le 6 août prochain, pour que je puisse utilement en saisir mes confrères dans notre première réunion mensuelle.

Veuillez, etc.

ANTOINE JACOTIN.

Aucune réponse de la préfecture n'étant encore parvenue, la Société a à examiner qu'elle doit être son attitude dans l'élaboration du programme du concours départemental.

Après échange de vues, à l'unanimité des membres présents, il est décidé qu'une lettre de rappel sera adressée à M. le Préfet par M. le Président qui reçoit tous pouvoirs pour traiter complètement la question, au mieux des intérêts de la Société et de ceux des agriculteurs du département.

La question du concours de la race bovine du Mézenc est annexée à la précédente.

Situation agricole. — Les récoltes ne semblent pas devoir légitimer toutes les espérances qu'on avait fondées sur elles. Certaines céréales, telles que les avoines et les orges, seront médiocres. La vigne souffre de maladies cryptogamiques dans de nombreux endroits.

Notre collègue, M. Meyzonnet, de Queyrières, est plus optimiste et vante surtout la qualité des foins de sa commune.

Élection. — M. Roméas, d'Yssingeaux, présenté à la dernière séance, est élu membre titulaire.

L'exercice 1907-1908 est clôturé.

ULYSSE ROUCHON.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE & AGRICOLE DE LA HAUTE-LOIRE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Présidents d'honneur.

M. le Préfet de la Haute-Loire.
M. le Dr H. Coiffier, ancien maire de la ville du Puy.

Président.

M. Antoine Jacotin, archiviste départemental, lauréat de l'Institut.

Vice-Présidents.

M. Adrien Lascombe, directeur du Musée Crozatier, conservateur de la Bibliothèque publique.
M. Emmanuel Rioufol, notaire honoraire.

Secrétaire général.

M. Ulysse Rouchon, publiciste, associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France.

Secrétaire-adjoint.

M. C. Fabre, directeur de l'École normale de garçons du Puy.

Trésorier.

M. Léon Escomel, propriétaire.

Digitized by Google

Trésorier-adjoint.

M. Pierre Valicon, propriétaire.

Bibliothécaire-archiviste.

M. Nicolas, professeur honoraire d'École normale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Antoine Jacotin, *président.*

MM. Lascombe, Rioufol, Rouchon, Escomel, Fabre, Valicon, Nicolas, Beaugier, Dr Boyer, Enjolvy, André Boyer, Vidal, J. Vignon, *membres.*

COMMISSIONS DE LA SOCIÉTÉ

Comice agricole.

Président : Baron L. Reynaud, propriétaire.

Vice-Présidents : M. Jean Chaudier, directeur de l'École-Ferme de Nolhac.

M. Vidal-Galland, propriétaire.

Secrétaire-trésorier : M. Charles Jacotin.

Commission archéologique et historique.

Secrétaire : M. Charles Jacotin.

Commission des sciences physiques naturelles et médicales.

Membres : MM. Bonhomme, Boyer, Cellerier, Hedde, Vidal-Galland.

Commission de littérature, et félibrige.

Membres : MM. Pierre Boyer, Delande, Ulysse Rouchon, Terrasse.

Commission artistique : « Les amis des Arts et Photo Club réunis ».

Président : M. André Boyer.

Digitized by Google

Vice-président : M. Édouard Terrasse.
Secrétaire : M. Louis Bonnet.

MEMBRES D'HONNEUR

MM. CHANTEMESSE André, de l'Institut, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
ROUX, de l'Institut, directeur de l'Institut-Pasteur.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ALIBERT Louis, droguiste, rue Pannessac, 26, Le Puy.
ALIROL Félix, adjoint au Maire, avenue de Vals, Le Puy.
ANTIER Joseph, avocat, rue de Ronzon, Le Puy.
ARGENSON, directeur-gérant du Syndicat départemental agricole et viticole, rue du Moulin-Pataud.
AUDIARD, négociant en dentelles, 5, avenue de Taulhac, Le Puy.
AULAGNIER Martial, propriétaire, 9, boulevard Carnot, Le Puy.
BAFFIE Ferdinand, propriétaire, au Trémoul, commune de Saint-Christophe-d'Allier.
BARTHÉLEMY, maître d'hôtel, 7, boulevard Saint-Jean, Le Puy.
BASTIDE, brasseur, boulevard du Pont-Neuf, Le Puy.
BAUER Félix, Président de la Société lyonnaise des Beaux-Arts, 120, rue Saint-Georges, à Lyon.
BAUWELERS, marchand tailleur, 42, boulevard Saint-Louis.
BAYLE-PORTAL, maître d'hôtel, 18, boulevard Saint-Jean, Le Puy.
BEAUGIER, général en retraite, avenue de Vals, près Le Puy.
BÉNÉZIT-MICHEL, négociant, avenue de la Gare, Le Puy.
BLANC, conducteur des ponts et chaussées, à Saint-Paulien.
BLANC Henri, juge au Tribunal de la Seine.
BERNARD Joseph, artiste peintre, rue Chaussade, Le Puy.
BERNIER Georges, 49, boulevard Saint-Louis, Le Puy.
BELLOT, maire de Saint-Julien-des-Chazes, à Langeac.
BONHOMME, docteur en médecine, Montredon, près Le Puy.
BONHOMME, fabricant de passementeries, à Lempdes.
BONHOURE Charles, pharmacien à Paulhaguet.
BONNET Louis, avocat, 20, boulevard Carnot, Le Puy.
BONNET Francisque, distillateur, boulevard Saint-Jeau Le Puy.
BONNET, maire de Rosières.
BONNETON-SEUX, propriétaire, Cayres.

Digitized by Google

BOITAUD, libraire, boulevard Saint-Louis, Le Puy.
BOUBAL, sous-inspecteur des Eaux-et-Forêts, route de Vals.
BOUCHE, épicier, rue Saint-Jacques, Le Puy.
BOSC, ancien maire, à Saint-Front.
BOUDIGNON Félix, maire, 45, rue Pannessac, Le Puy.
BOYER André, pharmacien, rue Saint-Haon, 27, Le Puy.
BOYER Louis, ancien notaire, à Craponne.
BOYER Pierre, homme de lettres, à Brives-Charensac.
BOYER Justin, sous-inspecteur de l'Enregistrement, boulevard Carnot, Le Puy.
BRESCHET Julien, notaire, 5, boulevard Gambetta, Le Puy.
BRETON, inspecteur des eaux et forêts, 5, cours Victor-Hugo, Le Puy.
BRINGUIER, président du Syndicat agricole, Yssingeaux,
BUCHE, professeur départemental d'agriculture, Le Puy.
BUISSON, directeur de l'Institution agricole, à Vals.
CANARD Auguste, industriel, rue des Capucins, Le Puy.
CELLERIER, sous-ingénieur, au P.-L.-M., Le Puy.
CHAMBONNET, maire, à Aiguilhe.
CHADENSON Louis, conducteur des Ponts-et-Chaussées, place Michelet, Le Puy.
CHAPELON, propriétaire à Aiguilhe.
CHATILLON Frédéric, industriel à Brioude.
CHAUDIER Jean, directeur honoraire de l'École-Ferme de Nolhac.
CHAURANT Louis, avoué, rue Crozatier. 7, Le Puy.
CHAUSSENDE, docteur en médecine, au Monastier.
CHAUVIN Auguste, directeur de l'École-Ferme, à Nolhac.
CHESNEL adjoint au maire, boulevard Saint-Jean, Le Puy.
CHOSSEGROS, notaire, rue Crozatier, 4, Le Puy.
CLAUDEL, vétérinaire, place Michelet, Le Puy.
COIFFIER, ancien maire, boulevard Saint-Louis, 14, Le Puy.
CONVERS, ancien magistrat, à Montfaucon.
CORTIAL, cafetier, à Saint-Georges-d'Aurac.
CORTIAL Léon, ancien négociant, rue Crozatier, 4, Le Puy.
COUTURIER, négociant, 60, rue Pannessac, Le Puy.
DARNET frères, négociants, 10, boulevard Saint-Louis, Le Puy.
DELANDE, proviseur honoraire, rue Crozatier, 4, Le Puy.
DESCOURS, sous-inspecteur de l'Enregistrement, rue de la Favorite, 23, Lyon.
DIARD-MAISONNEUVE, négociant, rue des Capucins, Le Puy.
DUMAS, négociant, rue Courrerie, Le Puy.

Digitized by Google

DUBOIS, négociant, place du Breuil, Le Puy.
DUPUY et GUILHAUMET, grand-bazar, place du Breuil, Le Puy.
DUPUY Charles, sénateur, 18, quai de Béthune, Paris.
DURAND, député, 4, rue de Conty, Paris.
DURANTON, notaire, boulevard Saint-Louis, Le Puy.
DUSSAUD, secrétaire de l'Inspection académique, Le Puy.
ECKENSTEIN, directeur de la Malterie Franco-Suisse, rue de la Gazelle.
ENJOLRAS Francisque, conseiller général, président de la Chambre de commerce, Le Puy.
ENJOLVY-ALIROL, ancien négociant, boulevard Alexandre-Clair, Le Puy.
ESCOMEL Léon, propriétaire, 36, boulevard Gambetta, Le Puy.
EYMARD-MICCIOLO (Mlle), chemin de Mons, Le Puy.
EYNAC, J.-M., professeur au Lycée, id.
FABRE, directeur de l'École normale de garçons, du Puy.
FABRE Émile, chirurgien en chef des Hôpitaux, avenue d'Aiguilhe, Le Puy.
FABRE, propriétaire, à Langlade, près Le Puy.
FALCON, propriétaire, à Espaly-Saint-Marcel.
FALCON Régis, négociant en dentelles, rue Pierre Cardinal, Le Puy.
FARIGOULE Pierre, id., rue Pannessac, 44, id.
FARIGOULE Florentin, sculpteur, boulevard Saint-Louis, Le Puy.
FAURE Émile, industriel, boulevard Gambetta, Le Puy.
FAURE (du) DE CITRES, au Fromental, par Yssingeaux.
FAURE (Mme A.), place du Martouret, Le Puy.
FERRY, négociant en dentelles, 4, boulevard Saint-Louis, Le Puy.
FERRET-DESCHAMPS, propriétaire, à Serville, commune de Beaulieu.
FORESTIER, bijoutier, rue Porte-Aiguière, Le Puy.
FORESTIER, marchand drapier, rue Pannessac, Le Puy.
FORGE, négociant, boulevard Saint-Louis, Le Puy.
FURNON, vétérinaire, rue Saint-Haon, Le Puy.
GARDE Gabriel, ancien notaire, 38, boulevard Saint-Louis, Le Puy.
GARNIER Fernand, maître d'hôtel, 17, boulevard Saint-Louis.
GATILLON Alexandre, propriétaire, 9, place du Breuil, Le Puy.
GAYETTI, entrepreneur, boulevard Gambetta, Le Puy.
GERBIER, docteur médecin, rue Saint-Haon, id.
GIBELIN, distillateur, boulevard Gambetta, id.
GILBERT Auguste, propriétaire, à La Voûte-Chilhac.
GIMBERT-D'ALLARD, négociant, avenue de Taulhac, Le Puy.
GIRAUD Théodore, boucher, rue Pannessac, id.
GIRE Jules, architecte, boulevard Carnot, 41, id.

Digitized by Google

GIROUD, avoué, rue des Capucins, Le Puy.
GRELLET DE LA DEYTE, ancien conseiller général, à Allègre.
GUELLE, docteur en médecine, à Allègre.
GUEYFFIER Edmond, conseiller d'arrondissement, place du Breuil, 29, Le Puy.
GODARD, professeur d'histoire au Lycée de Vesoul.
HEDDE Philippe, ancien lieutenant de vaisseau, rue des Capucins, Le Puy.
HILAIRE, marchand de bestiaux, rue Vibert, Le Puy.
JACOTIN Antoine, archiviste départemental, Beaurepaire-Saint-Sauveur, par Brives-Charensac.
JACOTIN DE ROSIÈRES Charles, à Beaurepaire-Saint-Sauveur, par Brives-Charensac.
JOUFFRE père, propriétaire éleveur, faubourg Saint-Jean, Le Puy.
JOUFFRE fils, sous-chef de division à la Préfecture, id.
JULIEN, pharmacien, à Paulhaguet.
LASCOMBE Adrien, conservateur de la Bibliothèque, boulevard Gambetta, Le Puy.
LATOUR, docteur médecin, 39, place du Breuil, Le Puy.
LAVASTRE André, vice-président du Tribunal civil à Vals près Le Puy.
LE BLANC Paul, à Brioude.
LIOGIER Waldeck, propriétaire, Vals près Le Puy.
LIVERNOIS, négociant, boulevard Carnot, Le Puy.
MALLEN, négociant, rue Pannessac, id.
MALMAZET-ESPANEL, négociant, place Michelet, Le Puy.
MARGUIER, imprimeur, rue des Capucins, id.
MARIE, négociant, Comptoir agricole, Le Puy.
MARTIAL, docteur médecin, à Paulhaguet.
MARTIN-ROCHER, propriétaire, rue Saint-Jacques, 24, Le Puy.
MARTIN Louis, malteur, boulevard du Pont-Neuf, Le Puy.
MARTIN, carrossier, place Michelet. id.
MAURIN, distillateur, boulevard Gambetta, id.
MAURICE, hôtel de Paris, avenue de la Gare, id.
MEYER, négociant, rue des Sept-Épées, id.
MOING, propriétaire, à La Chaise-Dieu.
MOURGUES (DE), brasseur, boulevard du Pont-Neuf, Le Puy.
NÉRON Édouard, conseiller général, député, Monistrol-sur-Loire.
NÉRON-BANCEL, ancien député, à Martinas par Monistrol-sur-Loire.
NICOLAS, ancien professeur, boulevard Saint-Louis, 22, Le Puy.
OLLAGNOL, chef de culture, Institution agricole, à Vals.
OLLIER, cons. général de l'Ardèche, 28, avenue de Taulhac, Le Puy.

Digitized by Google

OLLIER, horticulteur, à Aurec.
OLIVIER Paul, docteur médecin, à Champagnac-le-Vieux.
OUDIN, négociant, rue Chaussade, Le Puy.
OUILLON, directeur honoraire de la Société Générale, boulevard St.-Louis, 7, Le Puy.
ORIOL, ancien maire, route de Clermont, près Le Puy.
OTIN fils, horticulteur, à Saint-Étienne.
PASCAL Louis, homme de lettres, 26, rue de Lorraine, à Courbevoie.
PASCAL André (l'abbé), à Grosrouvre (Seine-et-Oise).
PÉLISSIER, professeur d'agriculture, à Yssingeaux.
PETEIX, minotier, à Brives-Charensac.
PEYRILLER Julien, publiciste, 23, boulevard Carnot, Le Puy.
PEYROCHE Jean-Marie, conseiller général, à Craponne.
PIQUET Eug., ingénieur en retraite des Ponts et Chaussées, Le Puy.
PITAVY-ROGUES, malteur, à Espaly.
PLANCHET, notaire, à Saint-Vincent.
PLOTON Marius, conseiller d'arrondissement à Saint-Didier-la Séauve.
POUDEROUX, mécanicien, place Michelet, Le Puy.
POZZO, photographe, place du Breuil, id.
PROY, architecte municipal, rue Pannessac, 66, Le Puy.
RAVOUX, avocat, boulevard Saint-Louis.
RAYOT, inspecteur d'Académie, cours Victor-Hugo, Le Puy.
REYNAUD (baron), propriétaire, 2, boulevard Alexandre-Clair, Le Puy.
REYNAUD, comptable, rue de la Gazelle, Le Puy.
RIBAINS (marquis DE), officier en retraite, au Mazigon, canton de Pradelles.
RICHOND Jules, propriétaire, place du Breuil, 37, Le Puy.
RIOUFOL Léonce, notaire, boulevard Saint-Louis, 15, id.
RIOUFOL Maxime, avocat, Saint-Étienne.
RIOUFOL Emmanuel, notaire honoraire, 9 place du Breuil, Le Puy.
ROBERT, directeur de *l'Union*, boulevard Saint-Louis, 45, Le Puy.
ROBERT Valentin, ancien conseiller général, boulevard Alexandre-Clair, Le Puy.
ROBERT-CORTIAL, négociant, boulevard Saint-Louis, Le Puy.
ROCHE, architecte, 30, rue Saint-Jacques, id.
ROCHETTE, rentier, à Vals.
ROCHETTE fils, boulevard Carnot, Le Puy.
ROMEUF (DE) Louis, conseiller général, château de Coudert, par Paulhaguet.
ROUCHON-MARCHESSOU Ulysse, publiciste, 23, boulevard Carnot, Le Puy.

Digitized by Google

RUMILLET-CHARRETIER, ancien député, avenue de Vals, Le Puy.
SABATIER, conseiller général, à Saint-Julien-Chapteuil.
SIMON, contrôleur principal des Contributions directes à Briey (Meurthe-et-Moselle).
TERLE Félix, négociant, rue Saint-Gilles, Le Puy.
TERRASSE Édouard, ancien adjoint au maire, 11, boulevard Saint-Louis, Le Puy.
THÉRET, vétérinaire, place Michelet, Le Puy.
THIOLLIER Noël, archiviste paléographe, 28, rue de la Bourse, Saint-Étienne.
TOMASI, avenue de la Gare, Le Puy.
TUJA Jules, propriétaire, boulevard Saint-Louis, 31, Le Puy.
VALICON, propriétaire, boulevard Saint-Louis, Le Puy.
VARENNE, trésorier de la Caisse d'Épargne, au Puy.
VAZEILLE, photographe, place du Breuil, id.
VERDIER, architecte départemental, Le Puy.
VEYRAC (de), industriel, rue Vaneau, Le Puy.
VEY, professeur au Lycée du Puy.
VIDAL-GALLAND, propriétaire, rue de la Ronzade, Le Puy.
VIGOUROUX, député, 10, Quai de la Messagerie, Paris.
VIGNON Joseph, avocat, boulevard Saint-Louis, 44, Le Puy.
VILLAT, professeur agrégé au Lycée de Nantes.
VINCENT, droguiste, place du Martouret, Le Puy.
VISSAGUET Ernest, sénateur, 18, boulevard Alexandre-Clair, Le Puy.
VISSAGUET Louis, avocat, id.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

BERT L., instituteur, à Malrevers.
BOFFY, id. à Saint-Haon.
CHAUDIER, id. à Javaugues.
DREVET, id. à Saint-Préjet-d'Allier.
DUCAT, id. à La Vaudieu.
GRANOUILLET, id. à Auzon.
JOUVENEL, id. à Saint-Hilaire par Auzon.
MAMET, professeur au Collège de Brioude.
MARTIN Jules, ancien instituteur, à Brives-Charensac.
MAZAT, ancien instituteur, à Coubon.
MEYZONNET, instituteur, à Queyrières.

Digitized by Google

MONNIER François, instituteur, à Monistrol-sur Loire.
POUILLE, instituteur, à Borne.
TRONCHÈRE (l'abbé), curé, à Chavaniac-Lafayette.
VALOUR, instituteur, à Saint-Jean-d'Aubrigoux.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU QUINZIÈME VOLUME DES MÉMOIRES ET PROCÈS-VERBAUX

DE LA SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET AGRICOLE DE LA HAUTE-LOIRE.

Pages.

Philippe-Auguste Jourde (1816-1905) par Antoine Jacotin..... 1

Pons de Montlaur dans l'Histoire et dans la Poésie provençale, par C. Fabre. 9

Recherches sur la fabrication des cartes à jouer au Puy par Ch. Jacotin de Rosières..... 87

Le Conseil général de la Haute-Loire, le Directoire et l'administration départementale de 1790 à 1800 (suite et fin) par Charles Godard..... 185

Le chevalier Pierre de Luzy des Béaux, poète vellave (1754-1829) par le Dr Paul Olivier..... 269

Louis Domairon et l'Archéologie dans le Velay à la fin du XVIIIe siècle par Louis Villat..... 293

Quelques découvertes archéologiques, par Ulysse Rouchon..... 305

La Vierge noire du Puy. Sa reproduction la plus ancienne connue, par Paul Le Blanc..... 309

Numismatique. Les trouvailles de Lapte et de la Chapelle-Laurent, par Ch. Jacotin de Rosières et Ulysse Rouchon..... 311

Derniers travaux relatifs à la Géographie du Velay. Etat des questions. Desiderata, par Louis Villat..... 321

Recherches sur les Inondations de la Loire supérieure et de ses affluents dans le département de la Haute-Loire, par Ulysse Rouchon..... 335

PROCÈS-VERBAUX

ANNÉES 1907-1908.

Séance de novembre 1906. — Nécrologie : M. Mallat. — Découverte d'un sérum anti-venimeux par M. Munier Condomine. Examen par une commission. — Bibliographie. — *La Bibliothèque du Puy.* — Le concours départemental. — Concours d'hygiène et de tenue des fermes. — *La croix de Vissaguet. Découverte archéologique*..... 1

Digitized by Google

Séance de decembre 1906. — Bibliographie. — Subvention à la commune de Loudes pour son concours. Remerciements du maire. — *Le service des épizooties en 1905.* — Comptabilité des Caisses locales de crédit agricole mutuel. — « Le jardin fruitier du Museum » ; proposition d'acquisition. — Candidatures..... III

Séance de janvier 1907. — Nécrologie : M. Antoine Vernière. — *Bibliographie de l'année.* — L'impression du tome XIV. — Les membres correspondants. VII

Séance de février — — L'hôtel des Sociétés provinciales à Paris. — Le Congrès des Sociétés savantes à Montpellier. — Nécrologie : M. Savre ; M. Bellangreville. — Bibliographie. — *Pons de Chapteuil.* — *Le carnaval à Cayres en 1624.* — Le concours de la Passion. — Compte administratif. — Nos collègues. — *L'Industrie dans la Haute-Loire.* — Candidatures. — *Le concours de Paris*..... X

Séance de mars — — *L'aménagement et la conservation des forêts.* Vœu sur le rapport de M. de Grossouvre. — Bibliographie. — Nécrologie : M. de Ribains. — *L'Enseignement primaire dans la Haute-Loire pendant la Révolution.* — *Caisses de Crédit agricole du département de la Haute-Loire.* Vœu et participation de la Société. — Encouragements à l'agriculture locale par la Société nationale d'agriculture. — Elections. XIV

Séance d'avril — — *L'agriculture, son rôle social, ses revendications.* — *L'enseignement primaire en Velay sous l'ancien régime. Un maître d'Ecole de Saint-Didier-la-Séauve : Palhon.* — *Les Mutuelles-Bétail.* Vœu de la Société. — Distribution de plants de fraisiers..... XVI

Séance de mai — — Bibliographie. — *Les Manuscrits d'Aymard.* — *La série C des Archives du Puy-de-Dôme.* — Le concours des animaux gras..... XIX

Séance de juin — — Bibliographie. — A propos de l'Espéranto. — Un poème en patois de Vorey. — L'utilité des frigorifiques. — *La crise agricole locale*.... XXI

Séance de juillet — — *Les Provençalistes du Velay et M. Camille Chabaneau.* — Bibliographie. — *Les Preuves de la Maison de Polignac* devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — *L'enseignement agricole et les Instituteurs de la Haute-Loire.* — L'ouverture de la chasse. — *Statistique sur la grêle.* — *Les résultats économiques de la Révolution dans le département.* — La misère en montagne. — Elections. — *Les collections de journaux locaux.* Vœu. XXVI

Digitized by Google

Séance d'août 1907. — Bibliographie. — Concours départemental et de la race bovine du Mézenc. — « Série de Prix. Aide-Mémoire à l'usage des chefs de section, conducteurs et employés de la voie aux chemins de fer P. L. M. », par M. Cellerier. — Les « Forêts, Pâturages et Prés-Bois » de M. Fron. — Elections..... XXX

Séance de novembre — — Le Musée de la parole. — Nécrologie : MM. Marssein, César Falcon. — *La baronnie du Tournel*, de M. André Philippe. — Le Concours départemental. — Candidatures. — La situation agricole de Queyrières en 1906-07. — Les désastres de la dernière inondation. — Les cours agricoles à l'école..... XXXII

Séance de décembre — — Nécrologie : M. Edouard Gazanion. — Bibliographie. — *L'Inondation de 1790.* — *Barrande et les géologues de la Haute-Loire.* — *L'agriculture vers 1750.*— Les frigorifiques à Oullins. — La grotte-abri du Mézenc. — Cours ambulant de laiterie. — *L'Instruction agricole à l'école.* — Elections..... XXXIV

Séance de janvier 1908. — *Remise d'une plaquette commémorative au Président. Discours de M. Emmanuel Rioufol, vice-président.* — Bibliographie. — *Idées exprimées vers 1750 sur l'agriculture.* — *Pons de Montlaur.* — *Une manifestation de la Société aux fêtes de juillet au Puy.* — Le Touring-Club et le Mézenc. Offre d'une table d'orientation. — Le déboisement et les Instituteurs de la Haute-Loire. — Candidatures. — Contrôle administratif..... XXXIX

Seance de février — — Une lettre du Touring-Club. — Réclamation d'un lauréat du concours de tenue des habitations rurales de 1906. — Nécrologie : M. Charles Paul. — *Pons de Montlaur dans la poésie provençale.* — La manifestation de juillet. — La déforestation, les Instituteurs de la Haute-Loire et le Touring-Club. — Congrès des Sociétés savantes. Délégation. — Contrôle administratif. Rapport de M. le général Beaugier. — Le tome XIV des Mémoires. — Elections et propositions..... XLV

Séance de mars — — Le Concours spécial du Bizet de Chilhac. — Bibliographie. — *Les cartes à jouer du Puy.* — Quelques découvertes archéologiques. — Le déboisement et les Instituteurs. — Le concours de la Passion. — *Modifications aux statuts.* — Elections. — Subvention de l'Automobile-Club pour l'aménagement de la grotte du Mézenc.... XLIX

Digitized by Google

Séance d'avril 1908. — Bibliographie. — *La Géographie du Velay.* — Archéologie. — Le Concours de la Passion. — Les Récoltes à Saint-Jean-d'Aubrigeux. — Le manuel de l'Arbre à l'Ecole..... LII

Séance de mai — — *Les Archives de la ville d'Evian,* par Ch. A. Bouchet. — *La plantation des arbres d'avenue et des grandes routes ; de leur choix.* — Le Congrès des Sociétés savantes. — *Folklore du Velay : Les chants de Mai.* — Le Vignoble brivadois. — *Les Chambres d'Agriculture.* — Candidatures. — Souscriptions aux ouvrages de MM. Léon Giron et Jourda de Vaux..... LV

Séance de juin — — Bibliographie. — *Biologie. Création des espèces par des blessures.* — *L'archéologie du Velay à la fin du* XVIII^e^ s. — *Un Roman au Puy et chez les Montlaur au* XIII^e^ *siècle.* — L'enseignement ménager agricole. — *Folklore de la Haute-Loire.* — Concours horticole. — Situation agricole. — Elections..... LVIII

Séance de juillet — — L'ouverture de la chasse dans le département — La grotte-abri du Mézenc. — *Un guide du Velay en Espéranto.* — Bibliographie. — *Les Preuves de la Maison de Polignac.* — *Le chevalier de Luzy.* — Election et candidatures..... LXII

Séance d'août — — Bibliographie. — La grotte-abri du Mézenc. *Découvertes archéologiques.* — *Les Pierres d'aigle de Coubon.* — *L'avortement epizootique.* — Le concours départemental agricole. Correspondance avec M. le Préfet. — Situation agricole. — Election. — Cloture de l'exercice 1907-08.....

Liste des membres de la Société LXXI

LE PUY, IMPRIMERIE R. MARCHESSOU. — PEYRILLER, ROUCHON ET GAMON, SUCCESSEURS.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google